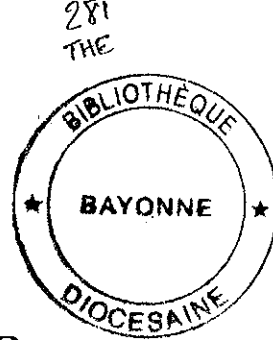


SOURCES CHRÉTIENNES

N° 501



THÉODORET DE CYR
HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

TOME I
(LIVRES I - II)

Texte grec de L. PARMENTIER et G.C. HANSEN (GCS, NF 5, 1998³)
avec annotation par J. BOUFFARTIGUE

INTRODUCTION

Annick MARTIN

TRADUCTION

Pierre CANIVET

REVUE ET ANNOTÉE PAR

**Jean BOUFFARTIGUE, Annick MARTIN
Luce PIETRI et Françoise THELAMON**

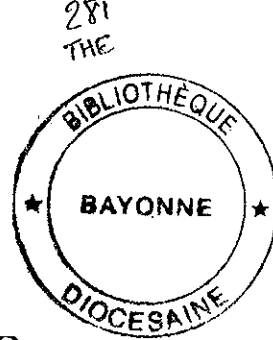
Ouvrage publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

2006

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 501



THÉODORET DE CYR

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE

TOME I
(LIVRES I - II)

Texte grec de L. PARMENTIER et G.C. HANSEN (GCS, NF 5, 1998³)
avec annotation par J. BOUFFARTIGUE

INTRODUCTION

Annick MARTIN

TRADUCTION

Pierre CANIVET

REVUE ET ANNOTÉE PAR

Jean BOUFFARTIGUE, Annick MARTIN

Luce PIETRI et Françoise THELAMON

Ouvrage publié avec le concours de l'Œuvre d'Orient

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, Bd LA TOUR-MAUBOURG, PARIS

2006

Cet ouvrage a été préparé
avec le concours de l'Institut des « Sources Chrétiennes »
(U.M.R. 5189 du Centre National de la Recherche Scientifique)
<http://www.sources-chretiennes.mom.fr>

Imprimé en France

© Les Éditions du Cerf, 2006
<http://www.editionsducerf.fr>
ISBN : 2-204-08023-3
ISSN : 0750-1978

AVANT-PROPOS

La publication de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret répond à un vœu ancien des Sources chrétiennes de rendre enfin disponible à ses lecteurs une œuvre dont la dernière traduction française remonte à 1676 sous la plume de l'érudit parlementaire Louis Cousin. Souvent citée à la suite de celles de Socrate et de Sozomène par les historiens de l'Antiquité tardive, elle mérite d'être étudiée pour elle-même.

En 1994, M. Pierre Canivet, professeur de littérature grecque à l'Université de Paris X-Nanterre, spécialiste de Théodoret dont il avait déjà traduit et commenté la *Thérapeutique des maladies helléniques* pour Sources chrétiennes en 1958 (en deux volumes, 57, 1 et 2, réimprimés en 2000 et 2001), ainsi que l'*Histoire des moines de Syrie* (en collaboration avec A. Leroy-Molinghen) en 1977 (n° 234) et 1979 (n° 257), achevait la traduction de l'*Histoire ecclésiastique* et demandait à une équipe d'historiens du Centre Lenain de Tillemont de bien vouloir se charger de la relire.

C'est donc sur son initiative et avec sa participation qu'un travail de révision de la traduction, en même temps que d'annotation a été entrepris dans le cadre d'un séminaire réunissant Jean Bouffartigue (Univ. de Paris X-Nanterre), Annick Martin (Univ. de Rennes 2), Luce Pietri (Univ. de Paris IV-Sorbonne) et Françoise Thelamon (Univ. de Rouen).

Cette publication est le résultat d'un travail véritablement collectif, dans lequel demeure toutefois essentielle la part fournie par Annick Martin, coordinatrice de l'entre-

prise et auteur de la majeure partie du commentaire historique et littéraire.

Les cinq livres de cette *Histoire ecclésiastique* seront présentés au lecteur en deux volumes : le premier regroupant les livres I et II, le second les livres III, IV et V. Comme pour Socrate et Sozomène, le texte grec reproduit, à quelques variantes près, celui de l'édition des *Griechischen christlichen Schriftsteller*, dû, pour Théodoret, à Léon Parmentier en 1911, réédité en 1998 avec les compléments de G.C. Hansen.

INTRODUCTION

I. THÉODORET : LE MOINE, L'ÉVÊQUE ET SES ACTIVITÉS

L'Histoire ecclésiastique est l'une des dernières grandes œuvres de Théodoret. Elle ne contient aucun renseignement sur la vie de l'auteur, pas même sur le conflit qui l'opposa à Cyrille d'Alexandrie et qui lui valut d'être exilé par son successeur, Dioscore, lors du second concile d'Éphèse en 449 ; l'évêque a pris soin en effet d'arrêter son récit en 428, à la mort de Théodore de Mopsueste ; il ne peut pourtant nier le lien personnel qui l'unit à Antioche, sa ville natale, et à la Syrie, tant la place et le rôle donnés à l'Église antiochienne y sont importants. C'est à *L'Histoire philothée* et à la *Correspondance* qu'il faut recourir si l'on veut disposer de quelques bribes d'informations sur ses origines et sur la formation qui en fit l'exégète et le pasteur que l'on sait.

Antioche

Théodoret est né à Antioche, vraisemblablement en 393¹, dans une famille aisée de propriétaires fonciers de souche

1. Comme tous les historiens s'accordent à l'admettre depuis TILLEMONT, *Mémoires*, XV, p. 212, contre GARNIER, *PG* 84, 90C, qui opte pour 386 : G. BARDY, « Théodoret », *DTC* XV, Paris 1943, col. 299-325 ; Y. AZÉMA, « Théodoret », *DS* XV, Paris 1991, col. 418-435 ; *Teodoro di Cirro, Storia ecclesiastica*. Introduzione, traduzione e note a cura di A. Gallico, *CTP* 154, Rome 2000, p. 15-24 ; J.-N. GUINOT, « Theodoret von Kyrros », *TRE* 33, Berlin-New York 2002, p. 250-254. Nous disons ici notre dette à l'égard des recherches de P. CANIVET dont la réimpression de la *Thérapeutique des maladies helléniques* (*SC* 57, 1, Paris 2000) contient, p. 7-25, une présentation de la vie et de l'œuvre de Théodoret.

syrienne, parlant le syriaque aussi bien que le grec¹. Sa mère, mariée à l'âge de treize ans, avait commencé par mener une vie de mondaine avant de se laisser convaincre d'y renoncer par l'ermitte Pierre le Galate qui la guérit d'une ophtalmie à l'âge de vingt-deux ans². On entrevoit ainsi les deux faces de la ville, capitale du diocèse civil d'Orient et, à ce titre, siège du *comes orientis*, et principale métropole religieuse, après Constantinople et Alexandrie. La ville, qui compte quelque trois cent mille habitants, est la résidence de riches propriétaires fonciers et de marchands ; elle est aussi celle des empereurs quand ceux-ci décident de mener campagne contre les Perses. Brillante et populeuse, elle abrite de nombreux professeurs dont le plus célèbre, Libanios, vient à peine de disparaître. Désormais majoritairement chrétienne, son Église reste profondément divisée par le schisme de Paulin dont les séquelles devaient subsister jusque sous l'évêque Alexandre (414-421) ; elle est aussi marquée par le développement du monachisme dans la ville et ses environs proches. Convertie à l'ascétisme, la mère de Théodoret prit aisément son parti de la stérilité qui semblait l'avoir frappée³, tandis que son mari consultait les moines pour avoir un fils et héritier. Ce n'est qu'après treize années de mariage et grâce aux prières instantes du moine Makédonios que naquit l'enfant, voué à Dieu avant même sa conception comme son nom – *Theodôretos* – devait le lui rappeler. Une « éducation appro-

1. Allusion à la fortune familiale à travers la description de la parure de sa mère (soie et bijoux en or) dans *HPh* IX, 6, p. 414-416, 1-5 ; sur le syriaque, langue maternelle de Théodoret, P. CANIVET, *Histoire d'une entreprise apologétique au V^e siècle*, Paris 1958, p. 24-27. Sur le grec, *Thérapeutique*, V, 74, *SC* 57, 1, p. 250.

2. *HPh* IX, 5-8, p. 414-422.

3. Sur la conception plutôt négative du mariage et de la procréation qui avait cours dans les milieux ascétiques à cette époque, voir M. AUBINEAU, Introduction à Grégoire de Nysse, *Traité de la virginité*, *SC* 119, p. 83-142 ; P. CANIVET, *Le monachisme syrien selon Théodoret de Cyr (= MSTC)*, Théologie historique n° 42, Paris 1977, § 9, p. 40-41.

priée » lui fut donnée¹. Un lien très fort l'unissait à sa mère qui lui donna très tôt le goût de l'ascétisme et lui fit rencontrer les ermites qui vivaient dans les grottes et les tombeaux du mont Silpius, tels Makédonios, Aphraate et Pierre le Galate². Cela ne l'empêcha pas de fréquenter, comme les autres enfants de bonne famille, tel Jean Chrysostome avant lui, l'école des rhéteurs et des sophistes. Il conservera, du reste, toute sa vie le goût de l'éloquence et du beau langage et cultivera des amitiés avec quelques-uns de ces professionnels³. « A sa première barbe » vers dix-sept ou dix-huit ans, il fut lecteur⁴, mais avant cet âge, il dut entrer, comme prédestiné à la carrière ecclésiastique, dans l'entourage de l'évêque⁵. Ainsi, dès son jeune âge, commença cette lente et profonde imprégnation des textes bibliques qui nourrissent toute son œuvre et affleurent si spontanément dans l'*Histoire ecclésiastique*.

Le moine

A la mort de ses parents, âgé de vingt-trois ans, il vendit tous ses biens et en distribua le produit aux pauvres⁶, pour embrasser la vie monastique dans un des deux couvents de Nikertai fondés par Agapet près d'Apamée en Syrie

1. *HPh* XIII, 16-17, p. 502-506 ; *Ep.* 81, II, p. 196, 4-7 ; *MSTC* § 8-14, p. 39-44.

2. *HPh* XIII, 18, p. 506-508 ; VIII, 15, p. 402, 3-6 ; IX, 4, p. 414, 3-16 ; 15, p. 434, 8.

3. Voir par exemple ses lettres aux sophistes Aérius et Isokasios, I, p. 45.

4. *HPh* XII, 4, p. 466, 16-19.

5. *MSTC* § 13, p. 45 ; sans doute sous Porphyre, évêque de 404 à 414 : *HE* V, 37 (35 Parmentier), 2-3 ; sur les enfants lecteurs, *lectores infantuli*, organisés en *scholae* pour apprendre à chanter les psaumes, voir J. QUASTEN, *Musik und Gesang in den Kulturen der heidnischen Antike und Christlichen Frühzeit*, Münster 1930, p. 138-141.

6. *Ep.* 113, III, p. 66, 5-7.

Seconde, à plus de quatre-vingts kilomètres au sud-est d'Antioche. Il y vécut durant sept ans, de 416 à 423. Le choix de ce monastère aurait été motivé par des considérations théologiques ; de plus, l'évêque d'Apamée était alors Polychronios, exégète renommé et frère de Théodore de Mopsueste, disciple de Diodore de Tarse disparu en 394, et l'un des maîtres à penser de Théodoret¹. Des pages importantes seront consacrées à ces deux grands noms de l'Église d'Antioche dans l'*Histoire ecclésiastique*². Ces années furent particulièrement fécondes ; c'est d'elles que datent très certainement son premier grand œuvre qui est aussi la dernière des apologies chrétiennes, la *Thérapeutique des maladies helléniques* – il s'y montre déjà très soucieux de son style qu'il veut égal à celui de Platon et des philosophes qu'il cite abondamment –, ainsi que le traité contre les juifs³. Il fit aussi, comme bien d'autres à cette époque, le

1. *MSTC* § 26-27, p. 59-60 ; § 138, p. 190 ; sur la localisation de Nikertai, P. Canivet, *MSTC* § 139, p. 191-192, rejette la proposition de G. TCHALENKO, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, Paris, t. 3, 1958, p. 101, Qarrutiye et Qirata. C'est dans ce monastère qu'il se retira après sa déposition en 449 (cf. *infra* n. 3 p. 26). *L'Ep.* 16, II, p. 60, 14-17, fait mention du traité *Pour Diodore et Théodore*, que Théodoret écrivit plus tard (438/440) pour répondre aux attaques de Cyrille contre les deux théologiens les plus importants de l'Église d'Antioche ; il n'en subsiste que quelques fragments (*CPG* 6220). Polychronios est associé à la mémoire de son frère, auquel Théodoret rend un vibrant hommage, dans *HE* V, 42 (40), 1-2.

2. A Diodore, comme défenseur de l'orthodoxie durant les exils de Méléce, *HE* II, 24, 7-11 ; 27, 8 ; IV, 25, 1-4 ; à Théodore comme « maître de l'Église entière », *HE* V, 42 (40), 1-2.

3. M. RICHARD, « L'activité littéraire de Théodoret avant le concile d'Éphèse », dans *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques* 24, 1935, p. 82-106, réfute l'opinion de Tillemont, liée à une erreur d'interprétation de l'*Ep.* 113, selon laquelle les premiers écrits de Théodoret ne seraient pas antérieurs à 429. Sur la date du traité sur la *Thérapeutique*, voir P. CANIVET, Introduction, *SC* 57, 1, p. 26-31 ; *MSTC* § 25, p. 58. Le traité contre les juifs, aujourd'hui perdu, est associé au précédent dans l'*Expositio rectae fidei* (œuvre restituée à Théodoret par J. LEBON, *RHE* 26, 1930, p. 523-550, spéc. p. 536-550 ; *CPG* 6218) antérieure à 431, et cité à sa suite dans les lettres 113, 116, 146, au point que P. CANIVET, *Histoire d'une entreprise*, p. 42-79, y voit un seul et même traité ; mais voir la cri-

voyage à Jérusalem ; bien qu'il n'en retienne alors que « la désolation du Temple »¹, on imagine qu'il voulut aussi et surtout éprouver sur les lieux saints eux-mêmes l'humanité du Christ sauveur que sa vie de moine cherchait à imiter². C'est alors également, sous l'épiscopat de Théodote (421-430), qu'il commence à prêcher avec grand succès dans l'église d'Antioche³.

L'évêque

En 423⁴, ses qualités de prédicateur jointes à celles du moine lui valent d'être choisi comme évêque de Cyr, une petite cité de l'Euphratésie, pour ne pas dire « un trou », à quelque cent vingt kilomètres au nord-est d'Antioche, à l'écart de la route principale⁵ ; il est alors âgé d'une trentaine d'années. C'est « malgré lui⁶ », dit-il, qu'il doit

tique de J.-N. GUINOT, « Les fondements scripturaires de la polémique entre Juifs et chrétiens dans les commentaires de Théodoret de Cyr », *Annali di storia dell'esegesi* 14, 1997, p. 153-178, spéc. p. 171-176, selon qui « la question (doit rester) ouverte ». On notera que dans l'*HE* juifs et hellènes sont le plus souvent associés (II, 31,5 ; IV, 24, 2 ; V, 35, 5).

1. *Thérapeutique*, XI, 71, p. 415.

2. Cf. *HPh* IX, 2, à propos de Pierre le Galate ; *MSTC* § 219, p. 278. *L'HE* I, 18, consacrée aux lieux saints, ne témoigne pourtant aucune implication de son auteur et de sa connaissance personnelle des lieux.

3. *Ep.* 81, II, p. 194, 13-14, et 23, et p. 196, 1 ; 83, p. 208, 9-11 ; 146, III, p. 176, 13-14 ; *MSTC* § 25, p. 58 et n. 94.

4. La date est sûre (voir les références à la correspondance datée fournies par *MSTC* § 8, p. 39, n. 13) ; c'est sur elle que repose la chronologie théodorétienne.

5. *Ep.* 139, III, p. 146, 13-14, τῆς πολίχνης τὴν ἐρημίαν, cf. LIBANIOS, *Ep.* 991 et 994, νῦν μὲν μικράν, πρότερον δὲ μεγάλην : ce déclin peut être daté de la seconde moitié du III^e siècle, plus précisément après l'incursion des Perses en 256 ; THÉODORET la situe « à deux jours de marche d'Antioche » (*HPh* II, 21, 3-4), une évaluation plutôt généreuse, « en un lieu éloigné de la route par où passent les courriers » (*Ep.* IV, 13 p. 186, 13-14, et 17, p. 208, 6-7).

6. *Ep.* 81, II, p. 196, 8-9. Grégoire de Nazianze refusa, quant à lui, de se rendre dans son évêché de Sasimes, « un trou » également.

accepter cette nouvelle fonction ; la remarque n'est pas à prendre ici comme une pure figure de style : Théodoret a manifesté à de multiples reprises son attachement à l'*hêsukhia*¹, marque de la vie monastique tranquille, tout entière consacrée à la prière et à l'étude. Son prédécesseur Isidore, dont l'épiscopat avait duré pas moins de quarante-quatre ans, était lui-même un ascète². Il prit sa nouvelle tâche néanmoins à cœur, sans abandonner pour autant son genre de vie ascétique³. « De personne je n'ai reçu ni obole ni vêtement. Aucun des gens de ma maison n'a jamais reçu un seul pain ou un seul œuf. En dehors des loques dont je suis vêtu, je n'ai rien voulu acquérir⁴ ». Le diocèse de Cyr dont la métropole ecclésiastique était Hiérapolis⁵ couvrait un territoire de trois mille six cents kilomètres carrés environ

1. Références dans *MSTC* § 28, p. 61, n. 102.

2. *HE V*, 4, 5 ; il avait fait partie de la fournée épiscopale d'Eusèbe de Samosate à son retour d'exil en décembre 378 et participé au concile de Constantinople de 381, *HE V*, 8, 5 ; *HPh* III, 11, 6. Il avait lui-même succédé à un certain Astérios, un dialecticien de tendance anoméenne, si l'on en croit le récit rapporté dans *HPh* II, 21.

3. *L'Ep. XVIII*, I, p. 89, trouve son équivalent dans certaines lettres d'Augustin ; cf. 15, p. 86-87, 1-2. Sur le recrutement de moines évêques, de plus en plus fréquent à partir de la seconde moitié du IV^e siècle, voir MARTIN, *Athanase*, p. 680-690. Sur la pratique de la pauvreté par Théodoret, voir P. CANIVET, « Théodoret et le messalianisme », dans *Revue Mabillon*, 51, 1961, p. 30-31.

4. *Ep.* 81, II, p. 196, 12-14, trad. Y. Azéma.

5. Alexandre venait d'y succéder à Théodote qui, comme Isidore, avait été promu en 379 par Eusèbe de Samosate (*HE V*, 4, 5, cf. *supra* n. 2) ; c'est lui qui consacra Théodoret ; cf. R. DEVREESSE, *Le patriarcat d'Antioche depuis la paix de l'Église jusqu'à la conquête arabe*, Paris 1945, p. 283 ; AZÉMA IV, p. 24-26. Sur Hiérapolis, sur la rive occidentale de l'Euphrate, qui tire son nom grec, la « ville sainte », du célèbre sanctuaire d'Atargatis, voir la thèse de G. GOOSSENS, *Hiérapolis de Syrie. Essai de monographie historique*, Louvain 1943 ; le sanctuaire païen, qui tenait lieu de forteresse à l'époque de Libanios, fut détruit par Cynégios, préfet du prétoire d'Orient de 384 à 388, voir *Pro templis* 44-45 (voir P. CHUVIN, *Chronique des derniers païens*, Paris 1990, p. 66-68). ÉGÉRIE, *Itin.* 18, 1, n'y signale, lors de son passage en 384, ni le temple païen, ni aucun monument chrétien digne d'être relevé.

et ne comptait pas moins de huit cents paroisses, autant dire autant de villages, dispersées dans la montagne et dans la plaine¹, et remplies de païens et d'hérétiques au dire de Théodoret lui-même. L'évêque se met immédiatement au travail : « J'ai eu la joie d'amener à la vérité huit villages infestés par l'erreur de Marcion², ainsi que les régions avoisinantes ; j'ai conduit à la lumière de la connaissance de Dieu un autre village qui était rempli d'eunomiens et un autre d'ariens et, grâce à Dieu, plus une seule ivraie d'héré-

1. *Ep.* 42, II, p. 110, 9-10 ; 113, III, p. 62, 22-26. De ces κῶμοι THÉODORET mentionne sept noms dans l'*HPh* : Homéros (XX, 1), Tillima et Tarualla (XXII, 1 et 2), Rama (XXIII, 2) Kittika et Niara (XXIV 2 et 5), et Nimouza (XXV, 2) ; sur ces villages de la Cyrrestique, voir P. Canivet, *MSTC* § 141-149, p. 193-204, et la carte p. 25, établie à partir des recherches de G. TCHALENKO, *Villages antiques de la Syrie du Nord*, Paris, t. 3, 1958, et de ses propres recherches publiées dans *Atlas zur Kirchengeschichte*, Fribourg-en-Brisgau 1971, p. 12B (carte) et 17-18 (commentaire) ; sur les termes qui les désignent (*kômê*, *khôrion*) et la diversité de leur taille, M. KAPLAN, *Les hommes et la terre à Byzance du VI^e au XI^e siècle*, Paris 1992, p. 89-104 ; sur l'occupation, encore très dense à cette époque, de ce territoire, P.-L. GATIER, « Villages du Proche-Orient proto-byzantin (4^e-7^e s.). Étude régionale », dans G.D.R. KING et A. CAMERON (éd.), *The Byzantine and Early Islamic Near East. Land use and settlement patterns*, Princeton, New Jersey 1994, p. 17-48, spéc. p. 46-47. M.-Y. PERRIN, « Théodoret de Cyr et la représentation de l'espace ascétique : imaginaire classique et nouveauté religieuse », dans *Pensiero e istituzioni del mondo classico nelle culture del Vicino Oriente*, Atti del Seminario Nazionale di studio (Brescia, 14-16 ottobre 1999), Alessandria 2001, p. 211-235, montre que la rhétorique de Théodoret, qui lui fait privilégier l'idéologie poliade à la manière d'un Libanios, ne l'empêche cependant pas d'être sensible aux nouveaux rapports en train de se construire entre cité et *chôra* en Syrie sous l'effet de la christianisation.

2. Déjà combattue par son prédécesseur Isidore, qui reçut à ce sujet une lettre de Jean Chrysostome alors évêque de Constantinople (398-404), *HE V*, 32 (31), 3, l'hérésie marcionite fut l'une des plus tenaces en Syrie, en particulier dans la région de Cyr (voir *HPh* XXI, 15-19 ; et note suivante). Sur « les méthodes de conversions massives pratiquées par Théodoret dans son diocèse » et la survivance de ces « poches marcionites dans ce milieu rural », voir M. TARDIEU, « Le marcionisme syrien : problèmes de géographie et d'ecclésiologie », *Annuaire du Collège de France* 98, 1997-1998, p. 596-607, spéc. p. 598-605.

sie n'est demeurée chez nous¹. » Ces entreprises musclées rencontrèrent de fortes résistances, si l'on en croit Théodore lui-même². Constatant qu'en guise d'Évangiles c'est le *Diatessaron* de Tatien qu'utilisaient traditionnellement les églises du diocèse, il en retire les exemplaires pour leur substituer les quatre Évangiles³. A la suite de son maître Théodore⁴, il met également sa plume au service de cette lutte contre les hérésies et l'impiété : il cite à plusieurs reprises une série de traités contre les ariens et les eunomiens, contre les macédoniens, contre les marcionites, ainsi que contre les mages⁵, tous aujourd'hui perdus. La construction avant 431 d'un monument martyrial (*sêkos*) en l'honneur des saints apôtres et prophètes dont les reliques furent ramenées de Phénicie et de Palestine avec l'aide de riches donateurs locaux, pourrait se situer dans ce contexte polémique⁶. Outre le peuple des fidèles invité à

1. *Ep.* 81, p. 196, 19-24, trad. Y. Azéma révisée ; cf. *Ep.* 113, III, p. 62, 22-28. Sur la présence d'eunomiens, voir *supra* n. 2 p. 16.

2. *Ep.* 113, III, p. 62, 29 - 63, 3.

3. *Compendium*, I, 20, PG 83, 372A.

4. THÉODORE DE MOPSUESTE (383-428) est l'auteur de traités contre Eunome, contre les macédoniens, contre les mages (*CPG* 3859, 3857, 3861), dont Théodore tirera une partie de sa propre information.

5. *Ep.* 82 (448), II, p. 202, 12-15 et 18, contre les ariens (cf. 83 [448], p. 218, 14-15, qui ajoute les eunomiens), contre les macédoniens, contre Marcion, contre les mages ; 113 (449), III, p. 64, 11-13, contre ariens et eunomiens, et mages de Perse ; 116 (449), p. 70, 26-27, ariens et eunomiens, macédoniens, marcionites ; 146 (451), p. 176, 18, 20-21, contre ariens et eunomiens, marcionites. Ces écrits, qualifiés par THÉODORE comme étant « déjà anciens », peuvent être retenus parmi ceux antérieurs à Ephèse : voir M. RICHARD, art. cité *supra* n. 3 p. 14.

6. *Ep.* XXXV et XXXVI, I, p. 100 ; 66-68, II, p. 146-148, lettres datées par Y. AZÉMA d'avant 431 ; sur les reliques en question, dont celles de Jean-Baptiste authentifiées par l'ascète Jacques, *HPH* XXI, 19 et 20. Sur l'utilisation du culte martyrial dans la polémique doctrinale, on pourra comparer avec l'entreprise de Flavien et Diodore à Antioche « rassemblant les fidèles les plus fervents aux tombeaux (*sêkous*) des martyrs pour chanter des hymnes » contre l'homéen Léonce, évêque entre 344 et 357, d'après THÉODORE lui-même, *HE* II, 24, 6-9.

reconnaître dans ces saints les nouveaux « gardiens de la cité », le gouverneur de la province et les notables furent également conviés à la fête de la dédicace ; au-delà des chrétiens, c'est la cité tout entière qui est appelée à faire corps autour des saintes reliques. Le développement de l'anachorétisme « sur nos monts et dans nos plaines », dont témoigne l'*Histoire philothée*, dut contribuer à faciliter cette entreprise de christianisation du pays, en particulier grâce aux tombeaux des ascètes près des villages qui devenaient des lieux de pèlerinages¹.

Comme d'autres évêques à cette époque, se substituant aux notables locaux défailants, Théodore met sa fierté d'ancien citoyen de la belle et grande cité d'Antioche à consacrer une bonne partie des revenus ecclésiastiques à l'amélioration et l'embellissement de sa cité d'adoption qu'il décrit comme désolée et dépourvue de beauté : sont ainsi érigés des portiques, deux ponts, un aqueduc, sans oublier l'entretien des bains publics² ; la ville, réduite à l'état de ruines aujourd'hui, était une ancienne place forte située sur une hauteur dominant la vallée de l'Afrin³, mal approvisionnée en eau. Ces ruines laissent encore voir un

1. *HPh* XX-XXV et XXX ; *MSTC* § 141-149, p. 193-204 ; sur la date, voir *infra* p. 24 et n. 3.

2. *Ep.* 79, II, p. 186, 9-12 (cf. III, 139, p. 147, 13-15, au même patrice Anatole) ; 81, p. 196, 15-19. Pour des exemples du même genre, voir A. AVRAMEA, « Les constructions profanes de l'évêque d'après l'épigraphie et les textes d'Orient », *Actes du XI^e Congrès international d'archéologie chrétienne*, CEFR 123, Rome 1989, t. I, p. 829-835. Sur cette tradition citadine si chère à l'homme antique, voir J. BOUFFARTIGUE, « La tradition de l'éloge de la cité dans le monde grec », dans Cl. LEPALLEY (éd.), *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale, de la fin du III^e siècle à l'avènement de Charlemagne*, Bari 1996, p. 43-58, spéc. p. 52-58.

3. F. CUMONT, *Études syriennes*, Paris 1917, p. 232-236. E. FRÉZOULS, « Cyrhus et la Cyrhestique », dans *Aufstieg und Niedergang des römischen Welt*, II, 8, Berlin-New York 1977, p. 164-197, spéc. p. 189-197 sur les fouilles entreprises par H. Seyrig, avec des photographies du site et un plan. C'était l'ancienne patrie d'Avidius Cassius, le concurrent malheureux de Marc-Aurèle.

théâtre de 115 mètres de diamètre, vestige de sa grandeur passée. Les compétences de certains membres de son clergé, comme le prêtre et médecin Pierre, formé à Alexandrie¹, furent mises à contribution pour soigner les malades. La ville se vantait d'être le lieu du martyre et de la sépulture des saints guérisseurs Côme et Damien². Et dans ce centre de culture grecque au sein d'un pays syriaque, l'évêque se fit également un devoir de favoriser la formation classique de certains de ses protégés en les recommandant à ses amis sophistes³. Il eut en outre à défendre les curiales de la cité aux prises avec des charges fiscales excessives, en intervenant auprès des plus hautes autorités administratives et jusqu'à la cour impériale pour demander que l'évaluation de la *iugatio*, assiette de l'impôt, ne soit pas augmentée, et il fit même intervenir à l'occasion un « homme de Dieu », le solitaire Jacques de Cyrrestique⁴, dont la réputation dépassait le cadre local. Il intervint encore auprès d'Ariobindus, *magister militum* et consul en 434, propriétaire du village de Sergi-théon, afin qu'il diminuât le fermage dû par ses tenanciers victimes d'une série de mauvaises récoltes⁵.

1. *Ep.* 114 et 115, III, p. 68.

2. *Ep.* 145, III, p. 168-169 ; le sanctuaire se trouvait à Phéremma ; il suscita l'intérêt de Justinien pour la ville, qui se fit même appeler *Hagiou-polis* : PROCOPE, *De aedificiis*, II, 11, 4-6. Cf. P. MARAVAL, *Lieux saints et pèlerinages d'Orient*, Paris 1985, p. 347.

3. *Ep.* XXVII, XXVIII et XLIV, au sophiste Isokasios, I, p. 94-95, et 108.

4. *Ep.* XVII et XX, I, p. 88-89, et 92 ; *Ep.* 42 à 47, II, p. 106-124, dont l'une (43) à l'*Augusta* Pulchérie ; toutes ces lettres sont de 445-446 et concernent les ambassades du riche curiale Philippe à Constantinople, porteur des missives de l'évêque ; sur l'ascète Jacques, voir *HPh* XXI ; sur la lettre 42 au préfet du prétoire Constantinus, voir R. DELMAIRE, « Cités et fiscalité au Bas-Empire. A propos du rôle des curiales dans la levée des impôts », dans *La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale*, Bari 1996, p. 59-70, spéc. p. 61.

5. *Ep.* XVIII, I, p. 89-90 ; 23, II, p. 81. Nous suivons ici l'analyse de I.G. TOMPKINS, « Problems of dating and pertinence in some letters of Theodoret of Cyrrestus », *Byzantion* 65, 1995, p. 176-195, qui sépare ce dossier de celui de la *iugatio*.

L'ami de Nestorios et l'adversaire de Cyrille d'Alexandrie

En 428, un compatriote et ami de Théodoret, Nestorios, succédait à Sisinnios sur le siège de Constantinople. C'était le second Antiochien après Jean Chrysostome (398-404) à occuper cette haute fonction. Lui aussi avait commencé par embrasser la vie monastique, dans un monastère près d'Antioche, et acquis sa réputation en prêchant comme prêtre dans l'église de la ville. Comme Théodoret, mais avec une grande brutalité qui le rendit antipathique à la population, il s'attaqua d'emblée aux hérétiques. Mais la polémique la plus vive porta sur les titres reconnus à Marie en fonction de la christologie assumée et de la délicate question de l'union des deux natures dans le Christ : *Theotokos*, mère de Dieu, selon l'évêque d'Alexandrie, Cyrille (412-444), soutenu par le pape Célestin, *Christotokos*, mère du Christ, selon le nouvel évêque de Constantinople. Nestorios était un tenant de l'école antiochienne représentée par la théologie de Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste, tous deux disparus, le premier un an avant la naissance de Théodoret en 394, le second en 428, auquel Théodoret rend un hommage appuyé à la fin de l'*Histoire ecclésiastique*. De 430 à 451, du fait de sa réputation de théologien antiochien désormais bien installée, l'évêque de Cyr va se trouver entraîné, à son corps défendant, dans la grande querelle qui, après celle de l'arianisme, secoua les Églises d'Orient¹.

1. Pour le détail de cette querelle nous renvoyons à P. MARAVAL, *Le christianisme de Constantin à la conquête arabe*, Nouvelle Clio, Paris 1997, p. 349-373 ; C. FRAISSE-COUÉ, dans l'*Histoire du christianisme*, t. 2, Paris 1995, p. 499-550 (Éphèse), et t. 3, 1998, p. 9-106 (d'Éphèse à Chalcédoine), avec la bibliographie ; voir également A.-J. FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine. Actes des conciles*, Paris 1982 ; L. PERRONE, *Les conciles œcuméniques*, t. 1, *L'histoire*, trad. fr., Paris 1994, p. 71-104, et bibliographie p. 110-112 ; J.-N. GUINOT, « Une contribution à l'histoire de la crise nestorienne : la correspondance de Théodoret de Cyr », XXVI^e Colloque international de l'Halma, Lille 3, 20-22 nov. 2003, à paraître dans les Actes.

Après sa condamnation par le concile romain du 10 août 430 et le synode égyptien de novembre qui adopta les XII *Anathématismes* de Cyrille¹, Nestorios obtient de Théodose II (408-450) la convocation d'un concile : celui-ci se tiendrait à Éphèse en 431, à l'occasion de la Pentecôte. C'est alors que Jean d'Antioche (430-442) charge Théodoret et André de Samosate de réfuter le texte de Cyrille : la *Reprehensio XII anathematismorum Cyrilli*, qui en fut le fruit² n'est plus connue aujourd'hui qu'à travers la réponse de Cyrille³ ; elle accuse l'évêque d'Alexandrie de renouveler l'erreur d'Apollinaire et de nier la nature humaine du Christ, un grief que le théologien antiochien conservera toujours contre lui⁴. Le concile, ouvert par Cyrille le 22 juin 431 en l'absence de la délégation des évêques orientaux qui arriva quatre jours plus tard, prononça la condamnation de Nestorios et sa déposition. Théodoret, arrivé à temps, refusa d'y souscrire. Il fut à son tour excommunié, le 17 juillet, avec Jean et la trentaine d'évêques orientaux qui l'accompagnaient. A la conférence de Chalcedoine réunie en septembre à l'initiative de l'empereur pour tenter de rétablir l'union, l'évêque de Cyr, qui représentait son métropolitain Alexandre de Hiérapolis, fut, comme théologien, le porte-parole de la délégation orientale aux côtés de

1. ACO I, 1, p. 40-42. Texte et trad. dans *Les conciles œcuméniques*, t. 2*, p. 142-147 ; FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcedoine*, p. 66-68 (trad.). Sur la christologie de Cyrille, voir désormais B. MEUNIER, *Le Christ de Cyrille d'Alexandrie. L'humanité, le salut et la question monophysite*, Paris 1997.

2. *Ep. 1*, à Jean d'Antioche (début 431), IV, p. 62-70 ; l'œuvre fut condamnée par le 5^e concile œcuménique de Constantinople en 553, voir QUASTEN, *Initiation*, p. 763. Elle avait été précédée par un premier écrit en dix livres sur la Trinité et l'Incarnation longtemps attribué à Cyrille (QUASTEN, *Initiation*, p. 764) ! Sur André de Samosate, voir P. ÉVIEUX, « André de Samosate. Un adversaire de Cyrille d'Alexandrie durant la crise nestorienne », *REB* 32, 1974, p. 253-300 ; A. DI BERARDINO (éd.), *Patrologia V, I Padri orientali (secoli V-VIII)*, Gênes 2000, p. 187-188.

3. Dans la lettre à Évoptius de Ptolémaïs, ACO I, 1, 6, p. 108-144.

4. *HEV* 3, 8, en est un bon témoignage.

Jean d'Antioche. Ce fut un échec¹. Il fallut encore deux ans avant d'aboutir au compromis définissant l'union scellée le 12 avril 433. Tout en étant l'auteur présumé de la profession de foi² sur laquelle les deux partis s'entendirent, Théodoret n'en continua pas moins de s'opposer à Cyrille dont il mettait en doute la sincérité. Il n'alla pas cependant jusqu'à suivre Alexandre dans son rejet catégorique de l'Acte d'union³ ; après quelques mois de rupture avec Jean d'Antioche à la suite du synode des évêques de l'Euphratène en 434, en « homme de la mesure », il se réconcilia avec lui après avoir reçu l'assurance que la souscription à la condamnation de Nestorios ne serait pas exigée de ceux qui désiraient rentrer dans le giron de l'Église. Mais il avait quelque raison pour rester sur ses gardes. Ainsi, en 438, il dut répondre aux traités de l'évêque d'Alexandrie contre Diodore et Théodore de Mopsueste⁴, les maîtres théologiens d'Antioche. Cependant les quelque dix années qui suivirent l'Acte d'union s'écoulèrent dans une certaine tranquillité retrouvée qui permit à l'exégète de donner toute sa mesure dans ses commentaires continus de cer-

1. THÉODORET, faisant état de la situation à André de Samosate avant la conférence, parlait déjà de schisme, *Ep. 2a*, IV, p. 72, 8-9. Il écrivit cinq livres contre Cyrille et le concile d'Éphèse, aujourd'hui perdus mais connus sous le nom de *Pentalogos* (CPG 6215), après leur condamnation par le concile de 553 (QUASTEN, *Initiation*, p. 763).

2. La formule reprenait celle que les Orientaux avaient envoyée à Théodose à la fin du concile d'Éphèse, ACO I, 1, 7, p. 69-70 ; trad. fr. dans FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcedoine*, p. 474-476.

3. THÉODORET échoua à le convaincre (*Ep. 29, 33 et 34*, IV, p. 294-296, 310-316). Alexandre rompit avec Jean d'Antioche ; il fut exilé par un édit du 15 avril 435 en Égypte, dans les mines de Famothis où il mourut peu de temps après : voir AZÉMA IV, p. 24-26. Nestorios, qui s'était retiré dans un monastère à Antioche, fut exilé lui aussi, d'abord à Pétra, puis en Égypte, dans la Grande Oasis.

4. Voir *supra* n. 1 p. 14 ; AZÉMA, « Théodoret », col. 420 ; C. FRAISSE-COUÉ, dans *Histoire du christianisme*, 3, 1998, p. 33 et n. 111, pour la bibliographie. Cependant ses relations avec Cyrille se sont améliorées sous l'épiscopat de Jean d'Antioche (429-442), voir *Ep. 83*, II, p. 216, 9-19.

tains livres bibliques dont celui *Sur les Psaumes*¹. Peu auparavant il avait prononcé les sermons *Sur la Providence* dans l'église d'Antioche². C'est aussi durant cette période de calme qu'il rédige, à Cyr, son *Histoire philothée*, achevée en 444³, et sans doute encore d'autres ouvrages.

La condamnation

Mais entre-temps les protagonistes changèrent : à Jean d'Antioche succédait son neveu Domnus (442), à Cyrille le violent Dioscore (444)⁴, et à Proclus de Constantinople Flavien, un pacifiste (446). Et les moines de la capitale, sous la houlette d'Eutychès, contribuèrent à envenimer le conflit. Théodoret allait alors connaître la période la plus sombre de sa carrière épiscopale. Il continuait de prêcher dans l'église d'Antioche, comme il l'avait fait sous Théodote et Jean ; ce dernier, particulièrement satisfait des prises de position du prédicateur, « applaudissait des deux mains et se dressait souvent sur son siège », au dire de Théodoret lui-même⁵. Il

1. CPG 6202 ; la date est discutée, entre 435 et 437 (voir n. suiv.), antérieure à 448, car il est cité dans l'*Ep* 82, II, p. 202 ; M. BROK, « Touchant la date du commentaire sur le psautier de Théodoret de Cyr », *RHE* 44, 1949, p. 552-556 (entre 441 et 449), et la critique de B. CROKE, « Dating Theodoret's *Church History and Commentary on the Psalms* », *Byzantion* 54, 1984, p. 59-74. Son plus ancien commentaire biblique est celui du *Cantique des Cantiques* (CPG 6203) : QUASTEN, *Initiation*, p. 754-758. Pour le *Commentaire sur Isaïe*, voir J.-N. GUINOT, *SC* 276, Paris, 1980, Introduction p. 10-12 et 102-103 ; pour la date, après 435, proche de 447, p. 18 ; voir aussi, du même, *L'exégèse de Théodoret de Cyr*, Paris 1995, et AZÉMA, « Théodoret », col. 421-423. Pour le *Commentaire sur l'Apôtre* (CPG 6209), voir *Theodoret of Cyrus : Commentary on the Letters of Saint Paul*, translated by R. Ch. Hill, Brookline (MA) 2001.

2. CPG 6211 ; Y. AZÉMA, Introduction au *Discours sur la Providence*, Paris 1954, p. 15-22, sur la date, entre 435 et 437, et le lieu ; ils sont cités dans le *Commentaire sur les Psaumes*, PG 80, 1389CS ; QUASTEN, *Initiation*, p. 761-762.

3. *MSTC* § 4-5, p. 31-35. C'est ainsi qu'elle est appelée dans l'*HE* qui la cite à plusieurs reprises, voir *infra* n. 4 p. 35.

4. *Ep*. 60, à Dioscore (444), II, p. 136-138.

5. *Ep*. 83, II, p. 208, 9-20.

dut faire face aux accusations d'hérésie de la part de l'intrigant Dioscore¹ relayé, à Constantinople, par le moine Eutychès. Il répondit en attaquant les opinions monophysites de ce dernier dans un ouvrage intitulé *l'Eranistès*, « le mendiant », qu'on peut dater de 447². A la différence de son métropolitain Alexandre, il va même jusqu'à accepter de reconnaître la Théotokos³. Comme Athanase auquel il se réfère alors constamment comme autorité en matière d'orthodoxie, l'évêque de Cyr s'appuie sur la foi de Nicée⁴, principale garantie contre l'erreur, comme il le démontre dans son *Histoire ecclésiastique*.

Bien que le synode réuni par Flavien en novembre 448 eût prononcé la condamnation d'Eutychès, le moine obtint de l'empereur qu'il convoquât un nouveau concile. Pâissant de la faveur impériale dont jouissait alors Eutychès, l'évêque de Cyr se vit assigné à résidence dans son diocèse par un décret de mars 449, le contraignant à mettre un terme à ses prêches dans l'église d'Antioche⁵ ; et interdiction lui fut faite de se rendre au concile⁶. C'est dans ce contexte qu'il rédige un résumé des hérésies, le *Compendium haereticarum fabularum*, dédié au comte Sporakios⁷.

1. Dioscore l'accuse auprès de Domnus d'Antioche de prêcher deux Fils, *Ep*. 83, II, p. 206, 17-23 ; cf. *Ep*. 82, p. 200, 28-29.

2. CPG 6217 ; QUASTEN, *Initiation*, p. 764-765 ; Theodoret of Cyrus, *Eranistes*, critical text and prolegomena by G.H. Ettlinger, Oxford 1975 ; *Teodoro di Cirro, Il Mendicante*, Introduzione, traduzione e note a cura di G. Desantis, CTP 135, Rome 1997.

3. *Ep*. 83 (448), II, p. 213, 2-3 ; 218, 16-17.

4. *Ep*. 83, 84, 86, 88, 89, 90, toutes de 448 ; 112, de 449 ; sur la place de l'évêque d'Alexandrie dans l'*HE*, voir *infra* p. 81.

5. *Ep*. 79-82, II, p. 182-204 ; le texte de l'édit impérial est cité par THÉODORET dans sa lettre au préfet du prétoire d'Orient Eutrèque, *Ep*. 80, II, p. 188, 22-27. THÉODORET était à Antioche quand il apprit la sentence qui le frappait (*Ep*. 80, p. 190, 3 ; cf. 79, p. 184, 5).

6. *Ep*. 116, III, p. 70, 7-9 ; 119, p. 78, 18-20 ; cf. 139, p. 144, 3-5.

7. PG 83, 336-556 (CPG 6223). Le livre IV reprend les hérésies déjà combattues dans l'*HE* à laquelle il renvoie, depuis Arius jusqu'aux audiens et aux messaliens ; l'ouvrage lui est donc postérieur. QUASTEN,

Le synode, ouvert le 8 août 449 à Éphèse, réhabilita Euty-chès et acclama les XII anathématisés de Cyrille, et Dios-core, qui le présidait, obtint par la contrainte et la terreur la souscription des évêques à la condamnation de Flavien lors d'une première session, puis, le 22 août, en son absence¹, à celle de Théodoret, hostile à la confusion des natures dans le Christ, ainsi que de trois autres évêques amis de Nestorios dont Domnus d'Antioche qui avait pourtant souscrit à la condamnation de ses amis². Théodoret se retira, avec l'auto-risation impériale, dans « son » monastère de Nikertai près d'Apamée³, non sans avoir fait appel, en dernier recours, au pape Léon⁴, comme Athanase l'avait fait jadis auprès de Jules. Il a alors cinquante-six ans et se sent las et vieux⁵.

Initiation, p. 770-771, qui accepte l'authenticité du chapitre sur Nestorios à la fin du livre IV, le date de 453. Or cette authenticité paraît plus que douteuse. Le comte Sporakios à qui il est dédié est le destinataire de la lettre 97, datée de la fin 448 (voir AZÉMA III, p. 12, n. 3), lettre de remerciement pour son zèle et son soutien. Pour satisfaire ce « zèle », le *Compendium*, ouvrage relativement court et dépourvu de documents, a pu être composé à Cyr où l'évêque est assigné à résidence jusqu'en août 449. Dans sa présentation, il précise qu'il ne réfutera pas « celles qui se sont formées encore aujourd'hui car (il) vient de les combattre par écrit » (PG 83, 340B), manière de renvoyer à son dernier écrit contre les monophysites, l'*Eranistès*, composé en 447. Voir H. SILLETT, « Orthodoxy and Heresy in Theodoret of Cyrus's *Compendium of Heresies* », dans *Orthodoxie, christianisme et histoire*, CEFR 270, Rome 2000, p. 261-273.

1. THÉODORET y revient avec insistance, tout comme Athanase à propos du jugement de Tyr. *Ep.* 80, II, p. 190, 6-15 ; 81, p. 192, 10-11 ; 113, III, p. 62, 1-4 ; 116, p. 70, 7-9 ; 119, p. 78, 18-22 ; cf. 139, p. 144, 5.

2. Ibas d'Édesse et Irénée de Tyr.

3. *Ep.* 119, III, p. 80, 18-21, τὸ ἡμέτερον μοναστήριον (voir *supra* n. 1 p. 14) ; sa demande fut agréée.

4. *Ep.* 113, III, p. 56-66 ; 116, au prêtre René, p. 68-72 ; 117 à l'évêque Florent, p. 72-74 ; 118, à l'archidiacre de Rome, p. 74-76 ; ces quatre lettres furent portées par Hypatius et Abraham, chōrèvêques, et Alypius, exarque des moines de Cyrrestique. Flavien fit également appel, mais mourut peu après. Sur le sens à donner à cet appel à l'occasion duquel Théodoret reconnaît « la primauté » du siège de Pierre, voir P. CANIVET, « L'apôtre Pierre dans les écrits de Théodoret de Cyr », *Epektasis*, Mélanges offerts au Cardinal J. Daniélou, Paris 1972, p. 29-46, spéc. p. 44-46.

5. *Ep.* 113, III, p. 66, 17.

La réhabilitation

Dès septembre 449, un synode romain avait annulé les décisions de ce second concile d'Éphèse – « un brigandage, pas un concile¹ ». Mais il fallut la mort de Théodose II, le 28 juillet 450, pour ouvrir le champ à une autre politique religieuse, et permettre à l'évêque de retrouver ses ouailles. Marcien, le nouvel empereur et mari de Pulchérie, la sœur de Théodose hostile à sa politique, le rappela², et le concile de Chalcédoine, réuni le 8 octobre 451, malgré quelques incidents, le réhabilita auprès de ses collègues orientaux. Il dut cependant accepter, cette fois, de condamner Nestorios, ce qu'il fit lors de la séance du 26 octobre 451, dans l'intérêt de l'Église, la formulation de foi ayant tenu compte des deux christologies. Son orthodoxie fut officiellement reconnue, tandis qu'Euty-chès ainsi que Nestorios étaient condamnés.

De retour dans son diocèse, l'évêque resta en relation avec le pape Léon qui l'invita à lui rendre compte des progrès de la réception de la christologie conciliaire dans l'espace syro-mésopotamien³. La tranquillité enfin revenue lui permit d'achever son œuvre exégétique. Il finit ses jours « sous l'empereur Léon », dès 457⁴, ou au plus tard en 466⁵.

1. LÉON, *Ep.* 95, *latrocinium, non concilium*.

2. *Ep.* 139, au patrice Anatole, III, p. 142, 10-11 ; 140, au consulaire et patrice Aspar, p. 148, 2-7.

3. Lettre de Léon à Théodoret, du 11 juin 453, *ACO* II, 4, p. 70-71 ; elle a été interpolée après 553, voir R. SCHIEFFER, « Der Brief Papst Leo d. Gr. an Theodoret von Kyros (CPG 9053) », dans J. NORET (éd.), *ANTIΔΩΡON, Hulde aan Dr. Maurits Geerard bij de voltooiing van de Clavis Patrum Graecorum, Hommage à Maurits Geerard pour célébrer l'achèvement de la Clavis Patrum Graecorum*, Wetteren 1984, p. 81-87, spéc. p. 82-85.

4. GENNADE, *De scriptoribus ecclesiasticis*, 89, *PL* 58, 1113B, *usque ad imperium Leonis senioris sub quo et mortuus est*. A.-J. FESTUGIÈRE, *Antioche*, p. 245, n. 1, à la suite de P. Peeters, fait remarquer que son nom ne figure pas parmi les destinataires de la lettre de l'empereur Léon du 1^{er} octobre 457 ; mais voir la critique de Y. AZÉMA, « La date de la mort de Théodoret de Cyr », *Pallas* 31, 1984, p. 137-155, qui propose l'année 460.

5. MARCELLINUS COMES, *Chron. an.* 466, *PL* 51 (1862), 930D ; cf. P. CANIVET, *SC* 57, 1, p. 23 et n. 2.

Mais sa mémoire dut encore souffrir lorsque ses écrits contre Cyrille subirent à nouveau, lors de la controverse des Trois Chapitres sous Justinien, la condamnation du concile de Constantinople de 553. Ce n'est qu'en 680 que l'évêque fut définitivement réhabilité.

II. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE : DATE ET SITUATION DANS L'HISTORIOGRAPHIE DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU V^e SIÈCLE

La trilogie Socrate-Sozomène-Théodoret

L'Histoire ecclésiastique appartient aux Histoires du même genre qui ont fleuri dans la première moitié du v^e siècle, depuis celle de Rufin, en latin, écrite en 403 à la demande de son évêque, Chromace d'Aquilée, après l'invasion d'Alaric, jusqu'à celle de Sozomène dédiée à Théodose II, en 449/450. Toutes disent continuer l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe dont les dix livres couvraient l'histoire du christianisme, de Jésus à la conversion de Constantin. De celles écrites en grec, trois ont subsisté¹ : celles de Socrate, la plus ancienne², de Sozomène et de Théodoret. Ces histoires, qui couvrent un champ chronologique³ et géographique comparable,

1. Pour ne rien dire de celle de Gélase de Césarée dont la reconstitution sinon l'existence même demeure contestée, celle de l'eunoméen PHILOSTORGE n'a subsisté qu'en fragments commentés par Photius (éd. J. Bidez, F. Winkelmann, GCS, Berlin 1981). Quant à l'*Histoire chrétienne* de PHILIPPE DE SIDÈ, dont le projet, fort différent, englobait l'ensemble de l'histoire, depuis la création du monde jusqu'en 426, elle n'est plus guère connue que par la critique acerbe de SOCRATE, VII, 26, 5 - 27, et la notice de PHOTIUS, *Bibl.* 35.

2. Voir *infra* n. 1 p. 37.

3. Jusqu'au 17^e consulat de Théodose II, en 439, pour SOCRATE (VII, 48, 1), et SOZOMÈNE (*Praef.* 19 ; mais sur l'inachèvement du livre IX, voir B. GRILLET, *SC* 306, p. 26-31) ; jusqu'à la mort de Théodore de Mopsueste (428) et celle de Théodote d'Antioche (429) pour THÉODORET, *HE* V, 42 (40), 3.

l'empire romain de Constantin à Théodose II, ont très tôt été réunies et compilées, par Théodore le Lecteur d'abord, qui en constitua une *Histoire tripartite*, puis, à sa suite, par l'équipe de Cassiodore en Occident¹. Les trois auteurs ont longtemps été cités à la file, comme une sorte de trinité inséparable, par les historiens modernes qui tiraient de leurs œuvres l'essentiel de leur documentation sur l'Antiquité tardive, comme s'il s'agissait d'une seule et même « histoire »². Il est vrai que tous trois représentent le même point de vue orthodoxe. Mais cela suffit-il à définir la nature de leur entreprise respective, leur but et leur méthode propres ? Dans la récente édition de Sozomène, tout en rappelant que l'auteur a utilisé, sans jamais le nommer, son prédécesseur Socrate, G. Sabbah a bien montré qu'on ne saurait restreindre cette relation à une simple reproduction : « C'est la construction de l'histoire, l'ensemble de la méthode », « une construction personnelle », qu'il faut considérer³. Pour ce qui est de Théodoret, il a sans doute également connu l'œuvre de Socrate, comme on pourra le constater ; sa conception de l'histoire n'en est cependant pas moins personnelle. Les études d'historiographie conduites depuis ces trente dernières années montrent l'intérêt suscité par chacune de ces histoires et par les relations qu'elles entretiennent entre elles⁴. C'est dans ce contexte, du reste, que s'inscrit l'entreprise éditoriale des *Sources chrétiennes*. Pourtant l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret arrive loin derrière celle de Socrate, en qui cer-

1. Après une première tentative par l'Anonyme de Cyzique en 475 (éd. G.C. Hansen, *GCS NF 4*, Berlin 2000), vers 530 pour THÉODORE LE LECTEUR (éd. G.C. Hansen, *Theodoros Anagnostes Kirchengeschichte*, Berlin 1971, 1995², *GCS NF 3*), vers 580 pour CASSIODORE, *Historia tripartita* (éd. W. Jacob et R. Hanslik, *CSEL 71*, 1952).

2. Voir les réflexions de CROKE, après d'autres, « Dating... », p. 59-60.

3. *SC 306*, p. 60 et 64.

4. Sur ces études historiographiques, consulter la bibliographie rassemblée par URBAINCZYK, *Socrates*, p. 181-197.

tains ne sont pas loin de voir le Tillemont de l'Antiquité, et, dans une moindre mesure, derrière celle de Sozomène¹, pour ce qui est des mérites reconnus. La datation qui lui est traditionnellement attribuée, 449/450², et qui la place en dernière position par rapport aux deux autres, est sans doute pour quelque chose dans le discrédit dont souffre l'œuvre, quand bien même elle ne suffit pas à l'expliquer. Pourtant ces rapports sont loin d'être clairs, et la datation elle-même reste l'objet de débats. Il faut écarter cependant le critère externe sur lequel s'appuie la datation traditionnelle, à savoir les lettres 82 à Eusèbe d'Ancyre, de décembre 448, et 113 au pape Léon, de septembre/octobre 449, dans lesquelles Théodoret donne une liste de ses œuvres destinées à prouver sa fidélité à l'orthodoxie définie à Nicée et où ne figure pas l'*Histoire ecclésiastique*. Si l'*Histoire philothée* est citée dans la première sous le nom de « Vie des saints », elle est absente de la seconde pourtant postérieure, de même que de la lettre 146, de 451, la dernière à contenir encore une brève liste³. Seule la critique interne peut fournir quelques éléments. Examinons-les.

Des éléments pour la discussion

1. Le dernier empereur régnant – ὁ νῦν βασιλεύων (V, 36, 1) – auquel renvoie l'*Histoire ecclésiastique* est Théodose II

1. Avec une exception, celle de MAZZA, « Sulla teoria... » p. 376-389, dont nous partageons pleinement l'opinion.

2. QUASTEN, *Initiation*, p. 770, après PARMENIER, p. C-CI ; B. ALTANER, *Précis de Patrologie*, trad. fr., Paris 1961, p. 348 ; *MSTC* § 2, p. 28 ; AZÉMA, « Théodoret », col. 426.

3. Voir CHESNUT, « The date... », p. 245-252. Les ouvrages choisis par THÉODORET, parmi les trente (*Ep.* 116) ou trente-cinq (*Ep.* 146) qu'il a écrits, sont exégétiques, dogmatiques et apologétiques, et destinés à montrer qu'il n'a pas changé d'opinion ; sans en être éloignée, comme nous le verrons, l'*HE* ne répond sans doute pas, aux yeux de son auteur, au même genre.

qui disparaît le 28 juillet 450. Faisant l'éloge de sa piété, Théodoret évoque aussi « ses sœurs », des vierges, avec lesquelles il chante des hymnes¹. Hormis Pulchérie, qui succédera à son frère, la dernière en vie avant 450 est Marina, qui disparaît le 3 août 449, les deux autres sont déjà mortes, Flacilla juste après 431, Arcadia en 444. Faut-il en tirer argument pour reculer d'un an le *terminus ante quem*², jusqu'en août 449 ? Rien ne l'interdit, sans que ce soit décisif, le présent utilisé pouvant être un présent duratif. Plus instructive sans doute est la manière dont Théodoret évoque Théodose II sans jamais le nommer sinon du nom de *Pappos*, c'est-à-dire ici père de la foi dont il est le fidèle protecteur. C'est à l'intégrité de celle-ci que l'empereur doit en effet la paix de l'empire. Une telle présentation ne se comprend qu'avant l'entrée en scène, à partir de 448, du moine monophysite Eutychès, très en faveur auprès de Théodose hostile à Nestorios, et bête noire de Théodoret.

De plus, bien que la mort de Théodore de Mopsueste en 428 et celle de Théodote d'Antioche en 429 constituent le point final de l'*Histoire ecclésiastique* (V, 42 [40], 3), juste avant la crise nestorienne, l'évêque juge pourtant bon de mentionner à deux reprises le retour à Constantinople des restes de Jean Chrysostome le 27 janvier 438, et de le porter à l'actif de Théodose II et de sa piété. Le rôle, décisif dans cette affaire, de l'évêque Proclos de Constantinople³, anti-

1. HE V, 36, 4 ; cf. SOCRATE, VII, 22, 5 ; SOZOMÈNE, qui évoque les débuts du règne, mentionne les noms de trois d'entre elles, Pulchérie, Arcadie et Marina (IX, 9, 1), sans citer Flacilla, disparue juste après 431, d'après NESTORIOS, *Le Livre d'Héraclide de Damas*, II, 2, trad. fr. F. Nau, Paris 1970, p. 331.

2. A. GÜLDENFENNING, *Die Kirchengeschichte des Theodoret von Kyros. Eine Untersuchung ihren Quellen*, Halle 1889, p. 22-23 ; sur la date retenue, 448/449, p. 18-25 ; cf. CHESNUT, « The date... », p. 249.

3. SOCRATE, VII, 45, 2-3. Proclos occupe le siège de la capitale à partir de 434, et jusqu'en 446, donc après le *terminus* que s'est fixé Théodoret pour son HE, ce qui explique qu'il ne soit pas cité.

nestorien, est passé sous silence au profit de l'empereur qui répare ainsi « l'injustice de ses parents ». L'insistance mise à rappeler ce transfert pourrait aussi, à sa manière, constituer un indice chronologique renvoyant à la période de paix relative entre 438 et 446, sans doute proche de celle où fut rédigée l'*Histoire*.

2. Entre les deux mentions de ce retour, la première en V, 38 (36), 5, la seconde en 39 (37), 10, sont rapportés des événements destinés à mettre en valeur la piété impériale récompensée par la providence divine dont ce retour constitue en quelque sorte la consécration, et à en montrer les fruits antérieurs. Ainsi encadrés, ces événements, peut-on penser, sont antérieurs à 438¹, d'autant que chacune des mentions du retour est accompagnée d'une formule signifiant qu'il s'est produit « plus tard ». Ils concernent en effet : 1° la législation de Théodose II contre les païens, visant en particulier la destruction des temples – ce qui pourrait implicitement renvoyer à la loi du 14 novembre 435² – ; 2° l'incursion brutale des Huns en 434, cause de la mort de leur chef Rhôïlas/Rua³ ; 3° l'incursion des Perses qui profi-

1. Ceci fait l'objet de débats : CROKE, « Dating... », p. 59-73, défend la date de 420/422 ; opinion non partagée ni par CHESNUT, ni par M. BROK, « Touchant la date du Commentaire sur le psautier de Théodoret de Cyr », *RHE* 44, 1949, p. 552-556 ; ni par A.D. LEE, « Dating a fifth century Persian War in Theodoret », *Byzantion* 57, 1987, p. 187-190, selon lequel rien ne permet de décider entre 420/422 et 440/441 ; ni par G. GREATREX, « The two fifth century wars between Rome and Persia », *Florilegium* 12, 1993, p. 1-14, qui opte pour 440. Mais aucun des commentateurs n'a remarqué cet encadrement par la double mention du retour des restes de Jean Chrysostome.

2. V, 39 (37), 3 ; *Code théodosien* XVI, 10, 25, la dernière de ce Code, lui-même publié en 439 ; XVI, 10, 22-24, de 423, sur l'interdiction des sacrifices ; FR. TROMBLEY, *Hellenic Religion and Christianization*, c. 370-520, t. 1, Leyde/New York/Berlin 1993, p. 11-13.

3. V, 39 (37), 4 ; cf. SOCRATE, VII, 43, 3, Rougas ; C. ZUCKERMANN, « L'empire d'Orient et les Huns : note sur Priscus », dans *Travaux et Mémoires* 12, Paris 1994, p. 159-182, spéc. p. 162 et 163.

tèrent de l'embarras des Romains en 420-422, au cours de laquelle la ville de Théodosiopolis fut assiégée par Bahram V (420-438)¹. A chaque fois la providence divine est à l'œuvre : c'est un miracle qui stoppe l'adversaire.

Deux chapitres plus loin, en V, 41 (39), Théodoret revient sur l'histoire perse à propos de la persécution contre les chrétiens commencée, explique-t-il, à la fin du règne de Yazdgird I (1-4) – donc en 420 –, et poursuivie sous son fils Bahram V dont il mentionne le successeur (6), sans toutefois en donner le nom. Le récit qui suit ne doit pas pour autant être mis au compte de Yezdgerd II (438-457), malgré la mention des « trente ans écoulés » (5) depuis le martyre d'Abdas qui marque le début de la persécution : cela ne signifie pas que celle-ci continue sous Yezdgerd II (6) ; en effet la description suivante des tortures (7-11) se trouve déjà dans la *Thérapeutique des maladies helléniques*, comme l'a signalé P. Canivet². Ceci nous renvoie donc aux années 420-422. Théodoret a, du reste, juste avant, rappelé son ouvrage sur les mages (5), sans doute proche de la rédaction de la *Thérapeutique*³.

1. V, 39 (37), 5-9 ; cf. SOCRATE, VII, 18 et 21, 8, mentionnant l'éloge de la victoire par Eudokia, la jeune épouse de Théodose ; voir K. HOLM, « Pulcheria's Crusade A.D. 421-422 and the Ideology of Imperial Victory », *Greek, Roman and Byzantine Studies* 18, 1977, p. 153-172. La forteresse assiégée par Bahram, Théodosiopolis, est celle d'Osrhoène (= Reisana, voir CROKE, « Dating... », p. 69) et non celle d'Arménie (= Erzerum/Karin décrite par MOÏSE DE KHORÈNE, *Histoire de l'Arménie*, III, 57 et 59, trad. fr. A. et J.-P. Mahé, Paris 1993, p. 304-308) ; voir la carte 3 dans *The Cambridge Ancient History*, XIV, *Late Antiquity Empire and successors A.D. 425-600*, Cambridge 2001, p. 93.

2. *Thérapeutique*, IX, 32 ; P. CANIVET, SC 57, 1, p. 30 ; Théodoret « en parle comme d'un événement présent, alors que dans l'*HE* il situe ces événements dans le passé ». P. PETERS, « Une passion arménienne des SS. Abdas, Hormisdas, Sahin (Suenes) et Benjamin », *AB* 28, 1909, p. 399-415, renvoie à un original syriaque antérieur à la *Thérapeutique*, et propose (p. 408) de corriger les trente ans en trois ans, ce qui place ces passions entre 420 et 422. La persécution ne reprit qu'à partir de 445 et surtout de l'édit de 449/450.

3. Voir *supra* n. 3 p. 14 ; il pourrait être antérieur à 431. M. BROK, « Le livre contre les Mages de Théodoret de Cyr », *Mélanges de Sciences*

On ajoutera que deux des événements mentionnés en V, 39 (37), concernant les Huns et les Perses, figurent aussi dans le *Commentaire sur les Psaumes*, postérieur à 435/437¹, ce qui corrobore la date de 438 comme premier *terminus post quem*.

3. Ce dernier peut encore être resserré. En effet l'*Histoire ecclésiastique* n'a pas un mot pour Eudokia, la femme de Théodose, tandis qu'elle fait l'éloge des sœurs de l'empereur². Or c'est dès 440/441, plutôt qu'en 443, qu'Eudokia, accusée d'adultère, connaît la disgrâce et se retire définitivement à Jérusalem³.

D'autre part, Théodoret renvoie à plusieurs reprises à l'*Histoire philothée*, sûrement datée aujourd'hui de 444⁴. Cette date fournit le *terminus post quem* et complète la fourchette chronologique à l'intérieur de laquelle l'*Histoire ecclésiastique* doit au moins être placée, soit entre 444 et août 449, ce que beaucoup reconnaissent aujourd'hui⁵. Cette œuvre était donc achevée quand l'évêque dut se retirer dans son monastère de Nikertai près d'Apamée, après sa déposition par le second concile d'Éphèse le 22 août 449, et rien ne s'oppose davantage à ce qu'elle ait

religieuses 10, 1953, p. 181-194, rejette l'attribution à Théodoret du fragment contenu dans le *Coislin* 8.

1. XII, 14-15, PG 80, 977. Il mentionne le *Discours sur la Providence*, lui-même daté de 435/437, PG 80, 1389 ; cf. CROKE, « Dating... », p. 73-74.

2. V, 38 (36), 4 ; rappelons qu'en 446/447 il a envoyé une supplique à l'Augusta Pulchérie (cf. *supra* n. 4 p. 20). Socrate est le seul à faire mention d'Eudokia (VII, 21, 8 ; voir *supra* n. 1 p. 34 ; VII, 47, 2, premier pèlerinage à Jérusalem en 438).

3. A.I. CAMERON, « The Empress and the Poet : Paganism and Politics at the Court of Theodosius II », *Yale Classic Studies* 27, 1982, p. 217-289, spéc. p. 263-264 ; A.L. REY, Patricius, Eudocie, Optimus, Côme de Jérusalem, *Centons homériques*, SC 437, Paris 1998, p. 46-47.

4. Cinq fois citée : I, 7, 4 ; II, 30, 3 ; III, 24, 1 ; IV, 25, 6 ; 27, 2. Sur la date, voir *MSTC* § 4-5, p. 32-33.

5. Voir par exemple A. GALLICO, ouvr. cité *supra* n. 1 p. 11, p. 37-38.

été composée avant son assignation à résidence, en un temps où il peut encore se rendre librement à Antioche et avoir accès aux archives épiscopales, comme incite à le penser l'abondance des documents cités. Les affinités mêmes qui existent entre les deux *Histoires* en ce qui concerne le monachisme inviteraient à en rapprocher la rédaction dans le temps, entre 444 et la première moitié de 448, en un temps où « libéré provisoirement des tracasseries que lui causaient ses collègues, en paix avec tout son entourage, Théodoret pouvait se livrer paisiblement à la rédaction¹ » de ce genre d'ouvrage. Sans appartenir au même genre, l'*Histoire ecclésiastique* peut cependant aussi être rapprochée de l'*Éranistès*, comme le montre son orientation anti-arienne et antiapollinariste, autre manière pour l'évêque de lutter contre le monophysisme qu'il estime issu de l'hérésie d'Apollinaire².

C'est donc vers la fin des années 440, avant 448, qu'est achevée cette nouvelle *Histoire ecclésiastique*. A cette date deux autres de ces histoires ont déjà vu le jour en Orient, et plus précisément à Constantinople : celle de l'eunomien Philostorge³ et celle de Socrate qui épouse le point de vue

1. *MSTC* § 6, p. 35, à propos de l'*Histoire philothée* ; l'A., qui a fait le relevé des relations entre les deux *Histoires* (*MSTC* § 2, p. 28-29), n'en a pourtant pas tiré d'argument chronologique pour l'*HE*, mais ce n'était pas alors son propos. CHESNUT, *Histories*, p. 212, mentionne la volonté de ne pas mettre en cause le compromis d'union de 433.

2. V, 3, 8, glosé par PARMENTIER dans le *Namenregister* de son édition, p. 372, et repris par CHESNUT, *Histories*, p. 211-212 ; cf. la préface de l'*Éranistès* où THÉODORET présente le monophysisme représenté par Eutychès comme un mélange d'anciennes hérésies dont les dernières nommées sont celles d'Arius, d'Eunome et d'Apollinaire (*PG* 83, 28-29).

3. La date reste incertaine, voir en dernier lieu G. ZECCHINI, « Filostorgio », dans A. GARZYA (éd.), *Metodologie della ricerca sulla tarda antichità*, Naples 1991, p. 579-598 ; celle de 433, traditionnellement admise depuis J. Bidez, a été remise en cause par F.M. CLOVER, « Olympiodorus of Thebes and the *Historia Augusta* », dans *Historia Augusta Colloquium, Bonn 1979-1982, Antiquitas* 4, 15, Bonn 1983, p. 127-152, qui propose la fin

orthodoxe et dont certains ont pensé qu'elle pouvait être une réponse à la précédente¹. Théodoret a pu lire ces ouvrages, sinon les utiliser². Ce n'est que quelques années plus tard, en 450, que Sozomène achève la sienne et la dédie à Théodose II, alors que Pulchérie est sur le point de retrouver toute son influence³. A son tour, il a connu et utilisé comme on sait l'œuvre de Socrate, mais, aussi bien a-t-il pu consulter celle de Théodoret, si, comme nous pensons l'avoir établi, elle lui est de quelques années antérieure.

des années 430. T.D. BARNES, *Athanasius and Constantius*, Cambridge/Londres 1993, p. 307, n. 9, estime les années 440 tout aussi concevables mais n'argumente pas davantage.

1. Une première « édition » peut être placée en 439, au moment où la paix règne dans l'Église (*HE* VII, 48, 6-7), suivie, peu après, d'une seconde des deux premiers livres avec, cette fois, la documentation citée (*HE* II, 1) ; voir HANSEN ; M. WALLRAFF, *Der Kirchenhistoriker Sokrates. Untersuchungen zu Geschichtsdarstellung, Methode und Person*, Göttingen 1997, p. 211-223, pour la date et les circonstances, et p. 264-281 sur l'appartenance de Socrate aux novatiens ; URBAINCZYK, *Socrates*, p. 19-20. Sur ses rapports avec Philostorge, F.M. CLOVER, art. cit. n. précédente, p. 136 ; J.H.W.G. LIEBESCHUETZ, « Ecclesial Historians on their own times », *Studia patristica* XXIV, 1993, p. 151-163, spéc. p. 155. Théodoret connaît cette *HE* dont il s'inspire parfois, en particulier pour les rares notations chronologiques qu'il donne (voir *infra*, p. 82-87).

2. C'est ce que pensait A. GOLDENPENNING, ouvr. cité *supra* n. 2, p. 32, p. 49-56, pour Philostorge, p. 39-41, pour Socrate, mais voir la critique de PARMENTIER, p. LXXXIII-XCIV.

3. La date de 443, traditionnellement retenue, repose sur une erreur d'interprétation du §13 de la Préface, comme l'a démontré C. ROUÉCHÉ, « Theodosius II, the cities and the date of the 'Church History' of Sozomen », *JTS* 37, 1986, p. 130-132 ; son silence sur Eudokia (cf. THÉODORET, *supra* n. 2 p. 35) et son éloge appuyé de Pulchérie (IX, 1) ne permettent pas de dater la fin de l'œuvre avant 450 (cf. AL. CAMERON, art. cité *supra* n. 1, p. 17) ; conclusions reprises par BARNES, *Athanasius and Constantius, appendix* 6, p. 206 et n. 9 et 10 ; *ibid.* p. 209 et n. 1. L'eunuque Chrysaphios, ennemi de Pulchérie, a conservé la confiance de Théodose jusqu'à sa mort : voir E. STEIN, *Histoire du Bas Empire*, t. I, Paris-Bruxelles 1959, p. 311.

III. DÉFINITION ET BUT DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE SELON THÉODORET

Le plus fidèle continuateur d'Eusèbe

Contrairement à son habitude, Théodoret n'a pas jugé bon de s'embarrasser d'une longue préface pour expliquer le dessein de cet ouvrage¹. Quelques lignes lui suffisent (I, 1, 1-4) pour situer celui-ci tout naturellement dans « la suite de l'histoire ecclésiastique » inaugurée par Eusèbe – ce qui en justifie le titre. Il se contente donc d'en rappeler le but essentiel : fixer durablement « la mémoire des événements qui sont advenus dans les Églises », ainsi que « les gestes illustres et les récits édifiants » de ceux qui en ont fait la renommée. De la même manière, dans le Prologue de l'*Histoire philothée*, il explique qu'il a voulu « conserver le souvenir des histoires édifiantes » et des « combats des héros et des athlètes de la vertu pour en tirer profit² ». Balayant d'un revers de plume ses prédécesseurs ainsi rejetés dans le néant, il se pose d'emblée comme l'unique et digne successeur de son confrère « Eusèbe de Palestine³ »,

1. Voir la *Préface de la Thérapeutique*, SC 57, 1, p. 100-103, le *Prologue de l'Histoire philothée*, SC 234, p. 124-144, et la *Préface de l'Éranistès*, PG 83, 28-29, destinés à justifier le titre, le but et la méthode dans chacun des cas.

2. Prol. 2, p. 124 ; cf. HE IV, 2, 5, et V, 17, 2, « pour le profit du lecteur ».

3. Sur cette appellation, cf. I, 15, 3 et 22, 1 ; les quatre autres occurrences du nom indiquent E. de Césarée, qu'il s'agit de distinguer d'Eusèbe de

le grand pionnier de ce nouveau genre dans lequel il se coule : « J'essaierai à mon tour de rédiger la suite de l'histoire ecclésiastique, (...) je prendrai pour point de départ du présent ouvrage la fin de (son) histoire », c'est-à-dire « le règne de Constantin¹ ». Et toujours dans le sillage du grand devancier, il choisit, en bon rhéteur, de s'exprimer dans « le style fleuri », qu'il compare à celui des peintres narratifs², en « plus durable » : on ne peut s'empêcher de voir là une pointe tacite à l'encontre du laïc Socrate, qui, prenant ses distances avec Eusèbe, expliquait dans sa propre préface qu'il voulait rompre avec le style ampoulé et emphatique de l'auteur de la *Vita Constantini* et qu'il choisissait à dessein d'employer « une langue ordinaire³ ». Photius ne s'y est pas trompé, qui, jugeant ces *Histoires ecclésiastiques*, donna la palme à celle de Théodoret : « De tous ceux dont j'ai parlé, c'est lui qui a le mieux donné à l'histoire un style qui lui convient ; en effet il a de la clarté et de l'élévation, il est sobre bien que parfois il ait usé des métaphores avec excès et avec un certain manque de

Nicomédie. Sur l'« histoire » comme « texte continu », à la manière de Tacite reprenant la suite de Tite-Live, pratique déjà présente dans l'historiographie grecque, voir H. ZEHACKER, « Les œuvres antiques peuvent-elles se passer de titres ? L'expérience de l'historiographie romaine », dans *Actes du colloque international de Chantilly 1994*, Paris 1997, p. 209-221, spéc. p. 220.

1. Cf. SOCRATE, I, 1, 3, Préface.

2. Cf. VC I, 10, « Encore qu'il soit impossible de parler dignement du bonheur de ce prince, il est néanmoins nécessaire, en imitant les illusions de la peinture mortelle, de consacrer à la mémoire de cet homme aimé de Dieu l'image due aux ressources de l'éloquence si l'on veut éviter le reproche de nonchalance et de paresse ». THÉODORET reprend d'Eusèbe également le *topos* sur la modestie de l'écrivain (cf. HE I, 1, 3).

3. SOCRATE, I, 1, 3. Sur son style, commun à celui des lettrés de son temps, voir M. WALRAFF, *Der Kirchenhistoriker Sokrates. Untersuchungen zu Geschichtsdarstellung. Methode und Person*, Göttingen 1997, p. 194-207. Dans sa préface de la *Thérapeutique*, 3, p. 100, THÉODORET revendiquait un style « familier », tout en se piquant de bien écrire, selon la remarque de P. CANIVET, *Thérapeutique*, p. 64-65.

goût¹ ». Cette clarté d'exposition que Photius reconnaît ailleurs comme étant la qualité principale de ses œuvres² en fait un bon pédagogue. Quant à « l'élévation », tant morale que spirituelle, on la trouve en effet à l'œuvre dans l'*Histoire ecclésiastique* quand l'écrivain se transforme en prédicateur pour tirer la leçon du récit qu'il excelle à mettre en scène, « pour le profit du lecteur ». Car cette *Histoire* vise surtout à être « édifiante ». C'est pourquoi il retiendra « les gestes illustres », *exempla*, récits de martyres, de ces nouveaux héros, évêques successeurs des apôtres et, à ce titre, garants de l'orthodoxie auxquels il ajoutera les moines – même s'il en a déjà écrit l'histoire – et les laïcs dont le franc-parler est là pour rappeler aux empereurs leur manquement à cette orthodoxie, et le châtement divin qu'il peut entraîner. Là où Socrate, en historiographe, voulait « rapporter les événements avec précision », ἀκριβῶς, Théodoret retient « la gloire » de ces « hommes de Dieu » qui ont contribué, par leur résistance à l'hérésie, à l'édification de l'Église : Eustathe d'Antioche et Athanase d'Alexandrie au livre I, Libère de Rome, Mélèce d'Antioche au livre II, Eusèbe de Samosate, Basile de Césarée, Barsès d'Édesse, Flavien et Diodore à Antioche au livre IV, Ambroise de Milan, Jean Chrysostome au livre V. Tous évêques, tous qualifiés de « grand(s) », ils sont les « colonnes » de l'orthodoxie qui structurent l'histoire ecclésiastique telle que la conçoit l'évêque de Cyr. Ainsi se trouvent étroitement mêlées historiographie et hagiographie, un des traits constitutifs de ce nouveau genre³ auquel Théodoret, qui ne se revendique pas comme

1. *Bibl.*, cod. 31, éd. P. Henry, p. 17-18 ; parmi les métaphores susceptibles d'être visées, on retiendra celles du pilote/évêque, du navire/Église, de la tempête hérétique ; cf. *cod.* 28, p. 16, Socrate, dont le « style n'a rien de remarquable » ; *cod.* 30, p. 17, Sozomène, « supérieur à Socrate dans le style ».

2. *Bibl.* cod. 46, 56, 203, 204, 273.

3. Voir les remarques suggestives de L. CRACCO RUGGINI, « Universalità e campanilismo, centro e periferia, città e deserto nelle *Storie ecclesias-*

historien, a su donner sa marque personnelle, pédagogique et pastorale. Son principal objectif est en effet l'édification des fidèles, moines et laïcs, cultivés ou non, et il écrit, on n'en saurait douter, pour le même public que celui de ses sermons. A ces lecteurs comme à ses fidèles l'évêque inculque, à travers la geste de ces héros, le respect de l'autorité divine dont les évêques orthodoxes – et secondairement les moines – sont à ses yeux les dépositaires, cela n'étonnera pas.

L'histoire politique au service de l'histoire de l'Église

Ainsi définie l'histoire ecclésiastique, distincte de l'histoire politique, ne peut cependant complètement s'en abstraire, quand bien même Théodoret est de tous les historiens de ce genre littéraire celui qui la réduit au minimum¹. Reprenant, comme il l'a annoncé, la fin de l'histoire d'Eusèbe, le récit s'ouvre sur la victoire de Constantin, premier empereur chrétien, avec ses conséquences bénéfiques pour l'histoire de l'Église². Sans que la succession des grands sièges épiscopaux, déjà présente chez Eusèbe, soit oubliée (I, 3), ce sont néanmoins les règnes des empereurs, de Constantin à Théodose II, qui, par commodité ou plutôt par obligation, règlent la succession des cinq livres, d'une manière, du reste, assez proche de celle de Socrate³. N'était

tiche», dans *La storiografia ecclesiastica nella tarda antichità, Atti del convegno tenuto in Erice (1978)*, Messina 1980, p. 167, sur histoire et biographie encomiastique.

1. R.A. MARKUS, « Church History and early Church Historians », dans *Studies in Church History* 11, Cambridge 1975, p. 12-13 (= *From Augustine to Gregory the Great*, Variorum 1997², II).

2. I, 2, 1-4, cf. EUSÈBE, *HE* X, 9, 6-9, 1-17.

3. I = Constantin ; II = ses fils, Constantin II, Constant et Constance ; III = Julien (Socrate ajoute Jovien, ce que Théodoret se refuse à faire) ; IV = Jovien, Valentinien et Valens ; V = Gratien, Théodose I (cf. SOCRATE, V) et ses fils, Honorius, et Arcadius (cf. SOCRATE, VI), enfin « l'empereur régnant », Théodose II non nommé (cf. SOCRATE, VII).

sa volonté de l'ignorer, l'évêque aurait pu reprendre à son compte l'explication fournie par ce dernier pour s'en justifier auprès de ses lecteurs : « Nous continuons d'inclure aussi les empereurs dans l'histoire parce que, depuis qu'ils ont commencé d'être chrétiens, les affaires de l'Église ont dépendu d'eux, et les grands synodes se sont tenus et se tiennent par leur décision¹ ». Les synodes « impériaux² » constituent en effet une part fort importante des « événements advenus dans l'Église » et retenus par Théodoret, depuis celui de Nicée en 325 qui occupe plusieurs chapitres du livre I jusqu'à ceux de Constantinople en 381 et 382 au livre V³. Et ce sont eux qui expliquent la mention des déplacements des empereurs qui les convoquent. Mais il y a fort à parier que l'évêque partageait l'hostilité de ceux qui obligèrent l'historien constantinopolitain à se justifier d'inclure l'histoire profane dans son ouvrage⁴. De celle-ci en effet il ne veut retenir que ce qui lui est strictement nécessaire pour mettre en valeur son projet apologétique lié à l'histoire ecclésiastique, celle de « l'édification de l'Église ». En cela aussi, il est, avec le prêtre Rufin, le plus proche héritier d'Eusèbe. C'est pourquoi le récit des « hauts faits » qui ont valu victoire et gloire à Constantin – pourtant l'un des héros du livre I – est délibérément écarté comme relevant de l'histoire profane : « D'autres écrivains (les) ont abondamment célébrés. Quant à nous, tenons-nous en à notre récit » (I, 25, 13), c'est-à-dire à l'histoire

1. SOCRATE, V, *praef.* 9-10, avec le commentaire de MAZZA, « Sulla teoria... », p. 355-358.

2. C'est-à-dire ceux convoqués par l'empereur, et qu'il est susceptible de présider, les seuls qu'il ait retenus Théodoret.

3. *HE* I, Nicée ; II, Sardique (343), Milan (355), Rimini, Nikè (359), Séleucie (359), Constantinople (360) ; IV, Illyrie, qu'il est le seul à mentionner ; V, Constantinople (381 ; 382), « plus longuement traité » que dans les autres histoires ecclésiastiques, fait remarquer PHOTIUS, *Bibl. cod.* 31, p. 17-18.

4. V, *praef.* 1-10. Cf. MAZZA, « Sulla teoria... », p. 357 et n. 48.

purement ecclésiastique. On ne peut être plus clair. C'est aussi pourquoi, l'évêque se refuse à faire le récit des funérailles publiques de l'empereur – « d'autres en ont fait le récit » –, ce qui, de plus, l'aurait obligé à évoquer le fameux mausolée impérial des Saints-Apôtres et la prétention de Constantin à l'apostolicité¹, pour ne retenir que le culte « autour de son tombeau » (I, 34, 2). En exaltant « le saint », c'est aussi une manière pour l'évêque de remettre l'empereur à sa juste place dans l'Église : empereur et non prêtre.

Déplacements impériaux, campagnes militaires², catastrophes naturelles³, maladie et mort des empereurs⁴ ne sont donc signalés que pour introduire les événements religieux, synodes, exils, martyres, miracles, seuls pris en compte par Théodoret. Ces « événements » lui permettent de montrer, après d'autres⁵, la providence divine à l'œuvre dans l'histoire des affaires humaines. C'est la raison pour laquelle, à la différence de Socrate, il n'éprouve pas le besoin

1. Sur le débat qu'elle a suscité, voir DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 151-156.

2. Voir les déplacements de Constance *infra* II, 8, 56, à Antioche (retour d'exil d'Athanase); 15, 1, à Milan (concile); 17, 1 à Rome (retour d'exil de Libère); 28 (27), 1, à Constantinople (synode); 31 (30), 1, à Antioche (miracle de l'évêque Jacques pendant le siège de Nisibe); 32 (31), 1, à Antioche (synode, élection et exil de Méléce); 33 (32), 6, le dernier avant sa mort.

3. Le séisme de Nicée, en II, 26, 2-3; l'intervention divine y est très clairement explicitée.

4. La mort de Constantin l'aîné, puis celle de Constant son frère, ne sont mentionnées qu'en incise, la première pour justifier la présence d'Athanase auprès de Constant lors de son second exil – « Constantin l'aîné (qui l'avait rappelé du premier exil) étant mort au combat » (II, 4, 4) –; la seconde pour expliquer le troisième exil du même Athanase (II, 13, 1 et 15, 1). Dans les deux cas les circonstances réelles ont été passées sous silence : le meurtre de Constantin par son frère, comme celui de Constant par l'usurpateur Magnence auront été jugés inutiles à l'édification des lecteurs.

5. Pour Rufin, voir THELAMON, *Paiens et chrétiens*, 3^e partie. Cf. SOCRATE, I, 16 (Constantin); V, 10 et VI, 6 (Théodose); VII, 20 (Théodose le Jeune); DOWNEY, « The perspective... », p. 60; MAZZA, « Sulla teoria... », p. 363-366.

de dater avec précision. Ses expressions les plus fréquentes pour exprimer une chronologie restent floues : « à cette époque-là », κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον, ou encore, « un peu plus tard » ou « peu de temps après ». Un seul cas mérite d'être signalé, la mention de l'année du premier exil d'Athanase, « c'était la trentième année du règne (de Constantin) », immédiatement suivie de celle de la maladie, du baptême et de la mort de l'empereur, « un an et quelques mois plus tard », qu'il tire de Socrate¹.

Dans ce contexte religieux (commun aussi, rappelons-le, aux historiens profanes²), sont introduits visions, prodiges et miracles, eux-mêmes souvent liés à l'action des « hommes divins » tels Jacques de Nisibe et, après lui, Eunomios de Théodosiopolis, lors du siège de leur ville³, Basile de Césarée devant la maladie du fils de Valens, ou encore le moine Aphraate face au chambellan du même Valens⁴. La guerre contre les Perses, évoquée à plusieurs reprises⁵ et à laquelle les Antiochiens étaient sans doute plus que d'autres sensibles, constitue le théâtre rêvé pour ce genre d'intervention. La mort des empereurs persécuteurs, le païen Julien et l'arien Valens⁶, s'inscrit également dans cette perspective. De même les usurpateurs, Maxime et Eugène⁷, ne sont évoqués que pour mettre en valeur, le premier « l'impiété » de

1. I, 31, 5; 32, 1; cf. SOCRATE, I, 37, 1 et 39, 1; voir *infra* I, n. 1 p. 324. C'est sans doute aussi la raison pour laquelle sont laissés dans l'anonymat, à une exception près, celle de Fl. Salaria (II, 8, 54), les rares personnages profanes mentionnés dans l'*HE*, cf. I, 7, 1, « quelqu'un de connu pour son intelligence » (= le notaire Marianus); 26, 4, « un individu qui se préparait à usurper le pouvoir » (= Philouménos); II, 33 (32), 2 et 3, « un de ses agents ».

2. L. CRACCO RUGGINI, « The ecclesiastical Histories and the pagan Historiography : Providence and miracles », *Athenaeum* 55, 1977, p. 107-126.

3. Nisibe, II, 31 (30), 8, et 11-14; Théodosiopolis, V, 39 (37), 6-9.

4. Basile, IV, 19, 8-10; Aphraate, IV, 26, 6-9.

5. II, 31 (30); III, 21-25; V, 39 (37), 5-6; 41 (39).

6. Julien, III, 25; Valens, IV, 37 (36).

7. Maxime, V, 14 et 15; Eugène, V, 25.

l'arien Valentinien II, le second la piété de l'orthodoxe Théodose. L'« impiété » en effet entraîne la perte de la protection divine et le châtement : défaite, et mort de l'« impie ». Ainsi Constance, qui « était atteint du mal de l'hérésie », mourut en Cilicie sans avoir eu le temps de vaincre Julien, car « il n'avait plus pour le protéger celui que son père lui avait laissé, faute d'avoir gardé inviolé l'héritage de la piété paternelle »¹. Pourtant, après sa mort, face à « l'apostat » Julien, « l'ennemi de Dieu », Théodoret se sent autorisé, sinon à lui dresser un brevet de parfaite orthodoxie, du moins à faire l'éloge de sa piété². Quant à « l'hérétique » Valens, « l'ennemi de la vraie religion », il « paya pour tous les crimes qu'il avait commis » ; et le pasteur d'en tirer la leçon : « Usant de la miséricorde et de la justice comme de poids et de balances, dès qu'il voit quelqu'un dépasser par la grandeur de ses crimes la mesure de sa bonté, Dieu empêche par un juste châtement qu'on aille plus avant »³. Théodoret avait auparavant présenté la campagne contre les Goths comme l'instrument du châtement divin : « Le Seigneur pousse les Goths à prendre les armes et attire vers le Bosphore l'homme qui ne savait marcher que contre les orthodoxes »⁴.

Au contraire, la victoire couronne les « pieux » empereurs qui bénéficient de la protection divine et voient le fruit de leur piété ainsi récompensée. L'image de Constantin, premier empereur chrétien, est tout entière construite sur cette *eusebeia*, considérée depuis Eusèbe comme la principale vertu impériale⁵. Ses manifestations se font sentir aussi bien dans l'empire que hors de l'empire,

1. II, 15, 2 ; 33 (32), 6.

2. III, 3, 6-7.

3. IV, 12 ; 37 (36), 2 ; V, 1, 1.

4. IV, 32 (31).

5. Sont à verser à l'actif de la piété de Constantin les chapitres suivants du livre I : 9,14 - 11,7 ; 14,12 - 18,8 ; 23, 24 et 25. Cf. EUSÈBE, *HE X*, 8, 6. Cf. DOWNEY, « The perspective... », p. 63 ; URBAINCZYK, *Socrates*, p. 143-152, à propos de Socrate.

et Théodoret n'est pas en reste dans l'exaltation de ce prince à « l'âme emplie de soucis apostoliques » (I, 25, 14) ; c'est dans ce sens qu'il faut lire les chapitres 23 et 24 consacrés à la conversion des Indiens et des Ibères située à dessein, comme chez Rufin, sous son règne, ainsi que le chapitre 25 sur les chrétiens de Perse. Sur ce modèle de l'empereur chrétien sont également façonnées les images de Jovien et de Valentinien, à qui leur confession valut « le don de l'empire »¹, ainsi que celles de Gratien et de Théodose ; trois d'entre eux sont qualifiés de *paneuphêmos*, « digne de toute louange »², comme Constantin. Leur première préoccupation, une fois au pouvoir, fut de « proclamer au grand jour l'orthodoxie »³. Ceci explique la différence entre l'Orient « envahi par la lèpre arienne » à cause de « la complaisance de Constance et (de) la perversité de Valens », dont hérite Théodose, et l'Occident « demeuré à l'abri de cette maladie », grâce aux empereurs qui ont su conserver l'intégrité de la religion⁴. Dans leur sillage, « l'actuel souverain », Théodose II, « qui a maintenu la foi dans son intégrité », bénéficie, lui aussi, du même traitement : comme son aïeul, Théodose le Grand, qui, « dans la paix comme dans la guerre, toujours en quête de l'aide de Dieu, en a toujours bénéficié »⁵, il « récolte sans arrêt les fruits de ces bonnes semences (victoires sur les Huns et sur les Perses), car il a pour lui le Dieu de l'univers qui veille à tout » et il « reconnaît sa dépendance en rendant au Maître le service qui convient »⁶. Déjà Jovien n'avait eu « qu'à cueillir le

1. Jovien, IV, 1, 2-3 ; Valentinien, III, 16, 4-5.

2. Sept occurrences pour Constantin, contre une pour Jovien, Valentinien et Théodose. On notera que, comme Hélène, Flacilla, la femme de Théodose, est aussi qualifiée de *paneuphêmê* (V, 20, 1, cf. I, 18, 1).

3. Jovien, IV, 2, 2 et 3 ; Valentinien, 6, 4 ; 7, 6 ; 10, 1 ; Gratien, V, 2, 1 ; Théodose, 6, 3.

4. V, 6, 3-4.

5. V, 25 (24), 16 ; cf. 21, 1 et 5 ; 23, 12.

6. V, 39 (36), 1 ; 39 (37), 3 et 10. Cf. SOCRATE, VII, 22, 19-20. Ceci pourrait être un indice supplémentaire d'une écriture antérieure à 448,

fruit de la piété qu'il avait semée », à savoir la paix de trente ans avec les Perses considérée par certains historiens, antiques et modernes, comme honteuse, mais interprétée par Théodoret, comme par Rufin, comme un effet de la providence¹.

Quand il arrive que la victoire intervienne sous un empereur « impie » – comme c'est le cas du siège de Nisibe en 360 sous Constance – c'est la présence des chrétiens dans l'armée qui, grâce à leur foi, la justifie : « Ce n'est pas l'armée des Romains qui a vaincu les ennemis, mais le Dieu de ceux qui, parmi les Romains, étaient ses fidèles². » Le Perse Sapor, effrayé par la vision du Christ pantocrator qu'il prit d'abord pour l'empereur, « reconnut que le dieu des Romains combattait pour eux et (...) apprit ainsi à connaître la force du Dieu protecteur de ses fidèles³ ». En déplaçant la leçon sur le roi vaincu, Théodoret occulte ainsi la victoire de Constance. On rapprochera ce cas de celui de l'usurpateur Maxime, vainqueur de Valentinien II, l'empereur légitime mais « impie », contraint de fuir en Illyricum sur les terres de Théodose. Théodoret en trouve l'explication dans la lettre que ce dernier adressa au jeune empereur et dont il est le seul à fournir un résumé, justifiant la victoire de l'usurpateur « parce qu'il avait défendu la religion, tandis que l'empereur l'avait combattue⁴ ».

A la piété et à la soumission à Dieu s'ajoute celle aux évêques – orthodoxes, cela va de soi – ; c'est elle qui, au fil de l'*Histoire ecclésiastique*, qualifie, en définitive, le « bon » empereur. La marque explicite de cette soumission aux évêques « défenseurs de la doctrine apostolique » se lit dans le rapport filial que l'empereur entretient avec ces

moment où Théodose II s'engage plus nettement dans le conflit théologique.

1. IV, 2, 2 ; cf. RUFIN, II, 1.

2. II, 31 (30), 1.

3. II, 31 (30), 9-10, et 14.

4. V, 15, 2-3 ; la lettre n'est pas autrement connue, sinon de Zonaras.

« pères » : c'est ainsi qu'est décrite l'attitude de Constantin, faite de « modestie » et d'humilité, devant les Pères de Nicée. De même Théodose, « comme un enfant affectueux qui après un long temps jouit de la vue de son père », reconnaît Mélèce, l'évêque d'Antioche que, dans une vision, il avait vu le revêtir du manteau impérial¹. Théodoret accumule à dessein les récits de cette soumission impériale : devant Amphiloque d'Iconium, puis face à Ambroise, le terrible évêque de Milan ; et il en tire la leçon suivante qui mérite d'être citée : « Je les admire tous les deux (l'évêque et l'empereur), écrit-il, l'un pour sa liberté de parole (*parrhêsia*), l'autre pour sa docilité », leçon qu'il fait ensuite tirer à Théodose lui-même : « J'ai eu de la peine à apprendre la différence entre un empereur et un évêque² » – on le croit sans difficulté !

A l'inverse, face à l'empereur « impie » qui bafoue « la vérité », la résistance de l'évêque est exaltée : la *parrhêsia* d'Athanase, de Libère, d'Eusèbe de Samosate se donne libre cours devant Constance, comme celle de Basile de Césarée face à Valens. La seule tâche reconnue à l'empereur chrétien est donc de garantir cette orthodoxie sur laquelle s'édifie l'Église, comme le font officiellement, après Constantin, Jovien, Valentinien, Gratien, Théodose le Grand et Théodose II dont la « foi (est) pure et éprouvée³ ». Et cela passe par la soumission à l'Église⁴. Théodoret est loin de partager la théorie de la *sumpatheia* entre les événements de l'Église et ceux de l'État soutenue par Socrate et ses conclusions sur la subordination de l'Église à l'État. En

1. I, 7, 9 et 13, Constantin ; V, 7, 2, et 6, 1, Théodose.

2. V, 16 ; 18 ; 18, 23 et 24.

3. Jovien, IV, 1, 2-3 ; Valentinien, IV, 7, 6 ; Gratien, V, 2, 1 ; Théodose, V, 6, 3 ; Théodose II, 39 (36), 5.

4. H. LEPPIN, *Von Constantin den Grossen zu Theodosius II : des christliche Kaisertum bei den Kirchenhistorikern Socrates, Sozomenus und Theodoret*, Göttingen 1996, analyse avec justesse ce rôle de l'empereur chrétien, différent chez les trois auteurs.

bon politique Socrate demandait aux empereurs de réaliser l'unité des Églises comme celle de l'empire et se refusait à qualifier les évêques de *theophilestatoi*, très aimés de Dieu, ou *hagiôtatoi*, très saints¹ ; l'évêque de Cyr considère quant à lui que l'empereur doit faire appliquer la foi orthodoxe définie par les évêques et fondée sur leur autorité « apostolique ».

Le combat entre Dieu et Satan : l'hérésie et la persécution

Mais ceci ne constitue qu'un premier niveau de lecture et n'est que la partie visible de cette histoire. Chez l'évêque, comme chez Eusèbe dont il est en cela encore le fidèle héritier, domine en effet l'idée que l'histoire se joue à un autre niveau, celui du combat entre Dieu et Satan². Dès le début du livre I, à peine la victoire de Constantin fait-elle régner l'allégresse dans les églises que ce « fléau des hommes mit en branle la volonté des intrigants dans son envie de faire couler cette Église que pilotait le créateur et maître de l'univers³ ». Les empereurs eux-mêmes, fussent-ils « très pieux », n'en sont pas moins soumis à « la faiblesse de la nature humaine », et n'échappent pas à l'emprise du malin. Ainsi le grand Constantin s'est laissé séduire par « les ennemis de la vérité » en condamnant « l'admirable Athanase ». De même Théodose n'a pas su « éviter tous les pièges de l'ennemi commun des hommes » et s'est laissé emporter par « la démesure » en faisant massacrer sept mille personnes dans l'amphithéâtre de Thessalonique⁴.

1. VI, *praef.* 7, de même qu'il se refuse à appeler les empereurs *theiostatoi*, très divins, et *despotai*, maîtres (*ibid.* 8).

2. Sur cette histoire à deux niveaux, dans le temps et hors du temps, voir les remarques de MAZZA, « Sulla teoria... », p. 341, 349-351.

3. I, 2, 4 et 5-7.

4. I, 33, 3 ; V, 17, 1-2, où « ces pièges » tendus par le démon sont développés.

Cette manière de montrer le démon à l'œuvre y compris chez les empereurs considérés par ailleurs comme les piliers de l'orthodoxie permet à Théodoret de rappeler que les meilleurs garants de la foi sont les évêques. Aussi Constantin, à l'article de la mort, rappelle-t-il Athanase d'exil¹, et Théodose accepte-t-il, à l'issue d'une longue pénitence, de se soumettre à Ambroise². C'est cette « vérité » là et elle seule que défend l'apologète, et non celle de l'historien dont il n'a cure. C'est en son nom que sont tués « les fautes de leurs auteurs quand ils partagent notre foi³ ». Une telle pédagogie, qui fait du silence vertu, fut partagée par le premier empereur chrétien, si l'on en croit l'anecdote rapportée au livre I selon laquelle Constantin avoue qu'il « couvrirait de sa pourpre », s'il la voyait, l'action d'un évêque, fût-elle contraire aux lois, « pour que le spectacle des faits ne fasse pas de tort à ceux qui en seraient les témoins⁴ ». Et c'est encore cette « vérité » qui explique les distorsions chronologiques sur lesquelles nous reviendrons.

Tenant le rôle de l'agitateur et du perturbateur du développement des Églises, le démon est donc, après Dieu, l'agent principal de cette histoire⁵ ; il est le moteur de l'action des hérétiques et des païens pour empêcher le triomphe de l'orthodoxie et du salut final. « Fixer la mémoire des événements », c'est donc écrire cette histoire du combat de l'Église de Dieu contre ces adversaires pour l'édification des fidèles dont il est le pasteur. Le but en est clair : comme son illustre devancier, l'évêque veut démontrer ou mieux attester que la foi de Nicée, celle des « 318 » Pères⁶ successeurs des

1. *Infra* I, 32, 2, et la n. 2 p. 324-325 pour la critique.

2. V, 18, 1-25.

3. V, 36, 1-2 (= 34, 9-10).

4. I, 11, 6.

5. Cf. EUSÈBE, VC II, 73, et le discours d'ouverture de Nicée par Constantin, VC III, 12.

6. Théodoret aime employer cette formule biblique devenue quasi canonique depuis la seconde moitié du IV^e siècle pour désigner les Pères de Nicée, cf. *infra* I, 7, 3 et n. 3 p. 201 ; 11, 1.

Apôtres, est la seule « vraie » foi et le christianisme la « vraie religion » – on notera, à cet égard, que la majorité des documents sélectionnés font précisément référence à cette foi. Et dans cette entreprise de « défense de la vérité », il se montre, du reste, d'emblée partie prenante¹. L'hérésie contre laquelle il mobilise ainsi toutes ses forces est l'hérésie arienne, dont il rapporte les origines² – antérieures à la victoire de Constantin – depuis la querelle d'Arius avec son évêque, Alexandre d'Alexandrie, jusqu'à ses développements avec Makédonios et ses « blasphèmes contre l'Esprit saint », puis « ceux d'Eunome³ ». Au livre IV, deux autres hérésies sont combattues, celle des audiens (10) et celle des messaliens (11). Et pour finir, au début du livre V, est dénoncée celle d'Apollinaire, qui, selon le théologien d'Antioche, est à l'origine de la christologie monophysite qu'il a par ailleurs déjà vigoureusement dénoncée⁴. C'est un réquisitoire volontairement « en noir et blanc⁵ » que l'apologète déroule devant son lecteur qu'il transforme parfois en un véritable auditeur tant il dramatise son propos. Le vocabulaire antithétique fréquemment utilisé suffirait à le montrer, qui relève plus de la méthode hérésiologique que de l'histoire proprement dite. « Mal », « maladie », « lèpre », « folie », sont les termes qui reviennent le plus fréquemment pour qualifier Arius et sa doctrine, ou celle de ses partisans. Les persécutions sont

1. Cf. I, 2, 4, « chez nous », en opposition à « nos adversaires » (cf. I, 6, 9).

2. I, 2, 7 : « Quel en fut le commencement et comment il (= le démon) sema l'ivraie, c'est ce que je vais exposer. »

3. Makédonios, II, 6, 1 ; Eunome, II, 30 (29), 6 ; les eunomiens sont ensuite mentionnés, en 11. Théodoret cite à plusieurs reprises des écrits contre les ariens et les eunomiens et contre les macédoniens, voir *supra* n. 5 p. 18.

4. V, 3, 2-8 ; PARMENTIER, p. C, repris par CHESNUT, *Histories*, p. 211-212. Cf. *supra* p. 22 et n. 4.

5. F. WINKELMANN, « Die Kirchengeschichte im oströmischen Reich », *Byzantinoslavica* 37, 1976, p. 1-10 et 172-190, spéc. p. 177-178.

désormais le fait de ces « hérétiques » « qui se parent du nom de chrétiens » mais mènent la « guerre contre l'orthodoxie », non pas « des étrangers ou des ennemis comme autrefois », mais des « membres » liés entre eux « pour former un seul corps », ce qui rend la situation d'autant plus dramatique¹ et justifie l'entreprise apologétique de l'auteur. Elles alimentent les récits édifiants sur ces nouveaux héros. Eustathe et Athanase, Paul et Libère occupent une place non négligeable dans les deux premiers livres ; mais c'est surtout au livre IV avec la persécution de Valens que se déploie cette geste héroïque que l'art de Théodoret excelle à faire revivre grâce à des sources locales souvent inédites. Le dessein de Dieu se manifeste aussi dans ces épreuves, c'est la leçon que l'évêque entend tirer de la manière dont, par exemple, Basile de Césarée échappa à l'exil – grâce à la providence qui brisa par trois fois le calame utilisé par l'empereur Valens pour signer l'édit – tandis que la persécution s'abattait sur les autres évêques : « A travers ce qui était arrivé à Basile, le maître de l'univers avait montré sa propre puissance, à travers le sort des autres, il proclamait le courage de ces héros². »

La persécution par les païens n'est cependant pas morte, et la politique religieuse de l'empereur Julien, qui fit tant frissonner les évêques, suffit à la raviver. C'est l'objet principal du livre III qui accumule les récits de martyres. Un long chapitre du livre V, 41 (39) raconte la persécution conduite hors de l'empire romain, en Perse sous le roi Bahram V. Elle est mise en parallèle avec celle que connurent les chrétiens de l'empire « avant le règne du Grand Constantin », du temps des empereurs « impies », afin de

1. I, 6, 10, « digne sujet de tragédie et de deuil ». On notera le caractère lui-même antithétique du vocabulaire concernant l'hérésie : maladie et guerre « contre notre Dieu », « contre le Christ », « contre la vérité », « contre la doctrine », « contre les Églises » ; cf. « phalange arienne », « phalange hérétique », II, 4, 4, et 7, 2.

2. IV, 19, 14-16.

raviver la foi des fidèles qui a tendance à « s'amollir ». C'est à nouveau le pasteur qui parle ici.

L'ouvrage se clôt sur le rappel de la trajectoire de salut suivie par l'évêque : « L'histoire que voici embrasse cent cinq ans : commencée avec la rage d'Arius, elle s'achève à la mort de Théodore (de Mopsueste) et Théodote (d'Antioche), hommes admirables¹. » Trop engagé dans les luttes de son temps, Théodoret choisit de ne pas poursuivre son histoire « jusqu'à nous » comme l'avaient fait avant lui Eusèbe et ses continuateurs². Le siècle parcouru se veut « ecclésiastique », il n'est plus question d'empereurs. Au drame de la crise arienne, sur lequel s'est ouvert le livre I, fait place l'apaisement procuré par l'œuvre accomplie par ces deux évêques antiochiens. Tout se passe comme si le combat qu'ils ont tous deux mené après d'autres contre les hérésies avait été gagné. C'est que l'hérésie, en incitant l'orthodoxie à mieux argumenter, tout comme la persécution, qui « aiguise les caractères et nous incite à mépriser le présent », peuvent être bénéfiques. Dans son *Histoire abrégée de l'arianisme*, Le Nain de Tillemont s'en souviendra en affirmant : « Il faut qu'il y ait des hérésies pour faire connaître les vrais serviteurs de Dieu³. » Inscrites dans le plan de Dieu, celles-ci permettent de manifester « l'invincibilité de l'Église⁴ » à laquelle croit profondément l'évêque de Cyr, et qui joue sur un autre temps que celui, mortel, des princes, le temps de l'eschatologie.

1. V, 42 (40), 3.

2. EUSÈBE, *HE* I, 1 ; cf. RUFIN, 2^e *Préface*, p. 957, « jusqu'à nos jours » ; SOCRATE, I, 1, 3 (cf. VI, préf. 6). TILLEMONT, *Mémoires*, p. 331, le rapproche d'Eusèbe « qui n'avait pas voulu entrer dans l'histoire de l'arianisme à cause de l'engagement qu'il y avait pris ».

3. Voir A. MARTIN, « L'arianisme vu par Le Nain de Tillemont », dans *Le Nain de Tillemont et l'historiographie de l'Antiquité romaine*, 1998, Paris 2002, p. 335-351, spéc. p. 339 ; des trois « historiens » le plus souvent cités, sa préférence va nettement à Théodoret.

4. V, 41 (39), 26.

Pour résumer les caractéristiques essentielles qui se dégagent de la lecture de cette « histoire », nous dirons qu'elle est tour à tour apologétique, en ce qu'elle défend la conviction orthodoxe de son auteur¹, polémique, car fondamentalement dirigée contre l'hérésie arienne, et homilétique, parce qu'elle se veut édifiante et qu'elle use, pour mieux convaincre « les simples », des méthodes comparables à celles de la prédication, comme nous allons le voir.

1. Sur l'utilisation par Théodoret du genre littéraire de l'histoire ecclésiastique à des fins d'apologie personnelle, voir K. SMOLAK, « Theodoret von Cyrus », dans M. GRESCHAT (éd.), *Gestalten der Kirchengeschichte*, II, 1. *Alte Kirche*, Stuttgart 1984, p. 234-250, spéc. p. 245.

IV. COMPOSITION, SOURCES ET MÉTHODE

Un discours hérésiologique au service d'une histoire apologétique

On rappellera ici le jugement sans appel de J. Quasten, encore trop souvent partagé par les historiens modernes : « La sélection des documents qu'il opère et son jugement paraissent souvent hâtifs et sans discernement et sa chronologie est sans valeur¹. » Un tel point de vue, prisonnier de critères « scientifiques » inadaptés à la nature de l'œuvre, ne peut plus guère être partagé aujourd'hui. L'objectif de Théodoret, proche de celui d'Eusèbe et de Rufin², quand bien même ce dernier, à une exception près, ne cite pas de textes, reste bien différent de celui de Socrate et de Sozomène. L'apologétique détermine seule la structure logique sur laquelle l'ouvrage est construit. A l'intérieur de chacun des cinq livres, la matière est regroupée en unités de discours plus ou moins longues constituées par des séquences narratives destinées à donner sens à son interprétation théologique de l'histoire, ainsi que par des dialogues dont la fonction est de mettre en valeur la *parrhêsia* des héros³.

1. *Initiation*, p. 770. La seule critique que fait TILLEMONT à Théodoret, *Mémoires*, p. 331, porte sur la chronologie, « qu'il n'avait pas étudiée » !

2. THELAMON, *Paiens et chrétiens*, p. 15, oppose le projet de Rufin à ceux « des trois historiens grecs postérieurs » ; pourtant, ce projet, tel qu'il est présenté p. 24-28, supporte la comparaison avec celui de Théodoret.

3. Voir le tableau joint à titre d'exemple pour les livres I et II *infra*, p. 58-61.

Séquences narratives incluant des documents :

	Séquences	Documents « orthodoxes »	Documents « hérétiques »
I			
2-14 2-6	Origines de l'arianisme « Le commencement »	Alexandre d'Alexandrie à Alexandre de Byzance Constantin, discours	Arius à Eusèbe de Nicomédie Eusèbe de Nicomédie à Paulin
7-13	Nicée	Eustathe d'Antioche, frg. 32 Athanasie d'Alexandrie aux Africains Synodale aux Alexandrins Constantin aux Églises	
14	Mort d'Arius	Athanasie à Sérapion	Eusèbe de Césarée à ses fidèles ; <i>Vita Constantini</i>
15-18	Piété de Constantin Construction du S. Sépulcre Piété de sa mère Hélène Invention de la croix	Constantin à Eusèbe Constantin à Eusèbe Constantin à Macaire	
19-22	Complot contre Eustathe Translation d'Eusèbe de Nicomédie à Constantinople	Constantin aux habitants de Nicomédie	

23-25	Piété de Constantin Conversion des Indiens Conversion des Ibères Sollicitude envers les chrétiens de Perse	Constantin à Sapor	
26-31	Complot contre Athanasie Premières accusations Synode de Tyr Fuite à Constantinople Exil à Trèves en Gaule	Constantin aux Alexandrins Constantin au synode de Tyr	
32-34	Baptême, testament et mort de Constantin Rappel d'exil d'Athanasie Hostilité d'Eusèbe		
II			
1-4,5 1-2 3-4,5	Athanasie Retour Second exil	Constantin le jeune aux Alexandrins	
4,6-8 4,6 5-6 7-8,53	Concile de Sardique Convocation Malheurs de l'Église : meurtre de Paul de Constantinople, hérésie de Makédonios Sardique	Constantin à Constance Athanasie, <i>Apol. de fuga</i> Synodale occidentale et profession de foi	

	Séquences	Documents « orthodoxes »	Documents « hérétiques »
8,54-12 8,54-55 9-10,1 10,2-12	Le complot d'Antioche Malversation contre les deux évêques, destitution d'Étienne d'Antioche retour d'Athanase	Constant à Constance Constance à Athanase	
13-14	Troisième exil	Athanase, <i>Apol. de fuga</i> ; aux vierges	
15-17 16-17	Concile de Milan Entrevue de Libère de Rome avec Constance, exil et retour de Libère	Dialogue Libère-Constance	
18-23	Concile de Rimini	Synodale des Occidentaux à Constance Les mêmes à Constance Synodale de Damase Athanase aux Africains	Formule de Nikè de Thrace
24-30	A Antioche : Léonce Flavien et Diodore Translation d'Eudoxe à Antioche		

	Synode de Séleucie : Acace de Césarée contre Cyrille de Jérusalem Synode de Constantinople : Exil d'Aèce Translation d'Eudoxe à Constantinople Eunome à Cyzique Eunome et les eunomiens		Synodale contre Aèce à Georges d'Alexandrie
31	Siège de Nisibe Miracle de Jacques		
32-33	A Antioche : Synode homéen Élection de Mélèce Eusèbe de Samosate garant		

Un tel procédé de composition rejoint celui qui caractérise le discours hérésiologique. L'évêque y ajoute l'art de la mise en scène (*drama*) puisée à la rhétorique dans laquelle il excelle comme prédicateur. Cette méthode conduit le narrateur, si nécessaire, à « rompre l'ordre chronologique des faits » au nom de « l'unité du récit » comme il l'explique lui-même (II, 17, 7) – une unité logique et démonstrative. Théodoret en effet ne raisonne pas en historien mais en théologien de l'histoire. Il en découle des distorsions chronologiques et des silences qui masquent la réalité des faits – ce que l'historien Sozomène appelle la « vérité »¹ – quand celle-ci est contraire à la « doctrine apostolique », ou, plus simplement, l'embarrasse. La mort d'Arius, par exemple, placée juste après le concile de Nicée et clôturant la séquence sur les origines de l'arianisme au livre I, lui permet d'éliminer la délicate question posée par sa réintégration dans l'Église, dix ans plus tard, par le synode de Jérusalem. Et pour ne pas ternir l'image du « pieux » empereur Constantin, qui a autorisé le prêtre à entrer dans l'église de Constantinople, le narrateur se propose de répondre à l'impiété, *asebeia*, de l'hérésiarque en exaltant l'*eusebeia* impériale². De même, la translation d'Eusèbe de Nicomédie sur le siège de Constantinople est rapportée à la mort d'Alexandre, sous Constantin au lieu de Constance, ce qui lui permet, en jouant sur l'homonymie, de faire de lui, au lieu d'Eusèbe de Césarée, le responsable de la déposition et de l'exil d'Eustathe d'Antioche, et de taire ainsi le différend théologique entre l'évêque de Césarée et Eustathe accusé de sabellianisme, motif réel de sa condamnation³. Quant à

1. I, 1, 17.

2. I, 14, 1-11, mort d'Arius : « il dénonçait sa propre impiété par sa punition » ; I, 14, 12 : « Mais je dois m'appliquer à décrire la piété de l'empereur ». Pour une analyse plus détaillée, voir A. MARTIN, « L'origine de l'arianisme vue par Théodoret », dans *L'Historiographie*, p. 349-359.

3. I, 19 et 21 ; cf. SOCRATE, I, 23, 8, et 24, 1-4.

Paul, le véritable successeur d'Alexandre, son existence n'est mentionnée qu'au livre II, dans le cadre du synode de Sardique, comme victime des adversaires ariens, sans que l'émeute sanglante auquel son retour donna lieu après la mort d'Eusèbe soit évoquée¹. Pour ne rien dire ici du silence sur « la chute » de l'évêque de Rome, Libère, en 356, dont nous reparlerons plus loin, la citation extraite d'Athanase qui mentionne l'exil de Hosios (Ossius) de Cordoue a été coupée juste avant la mention de celle du « vénérable vieillard, confesseur de la foi », pour ne pas ternir l'image de ce héros de l'orthodoxie².

Les documents comme « preuve » : une machine au service de l'apologie

C'est en fonction de cette logique démonstrative qu'ont été soigneusement sélectionnés et regroupés les documents, la plupart du temps cités en entier (quand il s'agit de lettres, impériales³ ou synodales). Ils représentent près de quarante pour cent de l'ensemble de l'ouvrage, ce qui laisse présumer le rôle considérable que Théodoret leur accorde. Ils constituent pour lui en effet autant de « preuves » à charge contre les hérétiques et de pièce à conviction pour la « défense de l'orthodoxie ». Pour le seul livre I, le chiffre s'élève aux deux tiers, et pour le livre II, à près de la moitié⁴. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la très grande majorité d'entre eux fait référence à la foi de Nicée.

1. II, 5 et n. 3 et s. p. 344-347.

2. II, 15, 5 et n. 3 p. 399.

3. Certaines de ces lettres, dont une de Constantin (I, 28, 4), deux de Constant (II, 4, 5 ; 8, 55-56) et une de Constance (26, 1), ont cependant été simplement résumées, sans doute parce qu'elles se présentaient ainsi dans le recueil utilisé par Théodoret.

4. Dix-sept documents dans le livre I, dont cinq lettres ecclésiastiques (1 synodale, 3 épiscopales, 1 du prêtre Arius), huit lettres de Constantin, et quatre extraits d'œuvres. Quinze dans le livre II, dont deux lettres impériales, cinq synodales et une profession de foi, et sept extraits d'œuvres. Ils sont nettement moins nombreux dans les trois derniers livres.

Introduits généralement à la première personne par le narrateur, leur fonction avouée est de « témoigner de la véracité du récit », « pour qu'on ne (le) soupçonne pas d'inventer ce qu'(il) raconte » (I, 3, 4). Mais en réalité le document est détourné de son sens par le commentaire polémique dans lequel il est inséré. Le cas le plus flagrant est celui de l'accumulation des citations tirées d'Eusèbe de Césarée au livre I destinée à faire prouver par l'adversaire lui-même l'unanimité des évêques à reconnaître l'*homoousios* non scripturaire à Nicée¹. Dans cette forme d'acharnement textuel se retrouve encore l'un des procédés classiques des hérésiologues. Dans le cas particulier d'Eusèbe, nous ajouterons que Théodoret ne voit pas de contradiction à s'inscrire dans la suite historiographique du Palestinien, tout en le rejetant sans autre état d'âme dans le camp des adversaires de l'orthodoxie².

La première personne peut aussi introduire une source, nommément désignée ou non³, ou son résumé⁴. Car, comme d'autres, Théodoret ne l'indique pas toujours, mais il en reprend le contenu à son compte et utilise rarement la formule indéfinie « on dit que », *λέγεται*⁵, fréquente au contraire chez Sozomène et derrière laquelle se cachent, on

1. Pour le détail, voir A. MARTIN, art. cité *supra* n. 2 p. 62, p. 357-358.

2. I, 11, 7 ; 13, 5, « un des leurs » ; 21, 4, il appartient au groupe de ceux qui ont « contracté la lèpre d'Arius », cf. V, 7, 1.

3. I, 11, 7-8 : « Mais moi, (...) je veux insérer dans mon récit la lettre (d'Eusèbe de Césarée)... qui contient une preuve manifeste de leur folie. » II, 9, 2 : « Je raconterai ce qu'il (= Étienne d'Antioche) osa faire (...), car cela suffit pour se faire une idée des violations commises par ce personnage » ; ou encore, 24, 3 : « Quant à moi, je donnerai un aperçu de sa malice et de sa fourberie », sans précision sur la source du récit.

4. I, 25, 15 : « Je vais résumer de mon mieux cette triste affaire », à propos de l'attaque contre Athanase (dont il tire son information *via* Socrate) ; I, 29, 7 : « Mais je veux d'abord raconter comment l'accusation fut mise en scène. »

5. Cf. I, 11, 6, à propos de l'anecdote rapportée *supra* p. 51 ; rien de tel pour les deux récits de conversion, des Indiens (23) et des Ibères (24), simplement placés sous le signe de la piété de l'empereur.

le sait, Rufin ou Socrate. Enfin, par un processus en boucle, le récit lui-même tire son contenu du document cité ensuite et utilisé comme preuve de la « vérité » théologique qu'il défend. Celui-ci se présente comme un récit de liaison en forme d'explication conduite comme un réquisitoire ou tourne parfois à la parabole biblique¹. C'est sans doute la raison pour laquelle, bien qu'il ne s'en soit pas expliqué, Glanville Downey n'a pas jugé bon de retenir Théodoret parmi « les historiens de l'Église antique² ». Une fois dépouillée des documents qu'elle contient³ et qui, parfois conservés uniquement par l'auteur, ont retenu l'attention des historiens modernes, l'*Histoire ecclésiastique* pourrait bien se réduire à n'être plus qu'un traité polémique à ranger avec ceux, nombreux, déjà produits par l'évêque.

Une histoire polémique au service de l'Église d'Antioche

Cette *histoire* est en effet une œuvre engagée, à sa manière, comme l'était son auteur dans les combats théologiques de son temps, et plus précisément dans la lutte contre le monophysisme défendu par Cyrille et Dioscore. Après avoir retransmis la longue lettre de l'évêque Pierre, l'un de leurs prédécesseurs, rapportant les horreurs de la persécution de Valens contre l'Église d'Alexandrie, Théodoret fait ce commentaire : « Ces tragédies devraient être tuées et oubliées, mais elles méritent une place dans les livres pour réfuter les discours de ceux qui se sont démenés

1. Cf. l'histoire d'Arius, depuis le moment où « il sema l'ivraie » (I, 2, 7), jusqu'à celui où « il récolta le fruit des mauvaises semences (*spermatia*) qu'il avait semées » (14, 11), renvoyant ainsi à la parabole du semeur (Mt 13, 24-26) ; cf. V, 7, 1, où la même image est utilisée pour résumer l'origine et le développement de l'hérésie jusqu'à Théodose. Le pieux empereur, au contraire, « récolte sans arrêt le fruit de ces bonnes semences » : V, 39 (37), 3.

2. DOWNEY, « The perspective... », ne traite que de Socrate, Sozomène et Évagre.

3. C'est ce que proposait de faire DOWNEY à la suite d'Évagre, pour Socrate et Sozomène (« The perspective... », p. 66-67).

contre le Monogène (...) et se sont engagés dans une guerre sans merci contre ses bons serviteurs¹. » N'y a-t-il pas là comme une adresse à ses propres adversaires ?

Solidement ancré dans son Église, l'évêque de Cyr met tout son talent au service de sa cause. Tour à tour théologien, exégète, pasteur et prédicateur, il défend avec passion l'orthodoxie de l'Église d'Antioche. D'emblée en effet (I, 3), après avoir rapidement défini l'objet de son récit – l'hérésie arienne depuis son commencement –, il fournit la succession des grands sièges épiscopaux, qui préludent aux cinq grands patriarcats tels qu'ils seront définis en 451 par le canon 28 du concile de Chalcedoine ; mais il le fait selon un ordre hiérarchique qui n'est ni celui reconnu par le canon 6 de Nicée, ni non plus celui du canon 3 du concile de Constantinople de 381 dans lequel Constantinople occupe le second rang après Rome et a la préséance en Orient sur Alexandrie, Antioche et Jérusalem. La même disposition, volontaire, se retrouve dans la récapitulation qui clôt l'histoire (V, 40 (42), 3-8). Antioche y occupe le second rang, après Rome mais avant Alexandrie, et Constantinople est reléguée au dernier, après Jérusalem. Rome, Antioche, Alexandrie, Jérusalem, Constantinople, cet ordre de succession situe clairement le lieu géo-ecclésiastique d'où parle son auteur, un lieu qui est aussi, largement, celui de ses lecteurs. La prééminence reconnue de l'Église de Rome dans les listes conciliaires s'explique, aux yeux des Orientaux, par son rôle hégémonique dans l'empire², car elle partage le privilège de l'apostolicité pétrinienne avec Antioche, voire avec Jérusalem (avant Jacques) ; mais elle est aussi, comme le fait remarquer P. Canivet, « garantie et confirmée par la rectitude de la foi dont ses évêques n'ont jamais cessé de faire preuve³ » – ce dont Antioche ne peut

1. IV, 22, 37.

2. *Ep.* 113, III, p. 56, 10-19 ; la présence des tombeaux de Pierre et Paul n'est citée qu'après coup, p. 58, 1-9.

3. Art. cité *supra* n. 4 p. 26, p. 42-44.

se prévaloir. C'est la raison pour laquelle l'évêque de Cyr, après d'autres, fait appel au pape. La seconde place revendiquée pour Antioche, avant Alexandrie, s'explique par son origine apostolique. Il vaut la peine de citer ici la vive réaction de Théodoret dans sa lettre à Flavien de Constantinople auquel il fait appel face à l'ingérence de Dioscore d'Alexandrie dans les affaires d'Orient : « Il sait pertinemment que la grande ville d'Antioche possède le siège du grand Pierre qui était aussi maître du bienheureux Marc et le prince et le chef du chœur des apôtres. Pour nous, nous connaissons aussi et mesurons nos limites¹. » Alexandrie se voit ainsi reléguée, au nom de l'apostolicité pétrinienne, au troisième rang. Constantinople quant à elle ne peut se prévaloir d'une telle origine, c'est pourquoi elle est citée par Théodoret en dernière position, ce qui ne l'empêche pas de faire appel à son évêque quand besoin est.

La succession épiscopale constitue, selon le principe établi par Eusèbe, la garantie de l'orthodoxie doctrinale. Quand Théodoret veut faire état des destinataires auxquels fut envoyé un exemplaire de la lettre circulaire d'Alexandre d'Alexandrie à Alexandre de Byzance pour les mettre en garde contre l'opinion soutenue par Arius, il ne retient que deux noms, ceux de Philogonios, l'évêque d'Antioche, et de son successeur, Eustathe, encore sur le siège de Bérée, tous deux qualifiés de « défenseurs de la doctrine apostolique » (I, 4, 62). L'Église d'Antioche se voit ainsi assigner dès le départ une place de choix dans le combat mené contre l'hérésie arienne. C'est encore elle qui, en la personne du « grand Eustathe », son évêque, tient la première place au concile de Nicée (I, 7, 10) qui condamne Arius et ses partisans. C'est aussi le point de vue antiochien qui, tout au long de cette histoire, est défendu, comme s'il s'agissait de démontrer qu'en matière de garantie de l'orthodoxie, l'Église d'Antioche est à l'Orient

1. *Ep.* 86 (sept. 448), II, p. 230, 5-11.

ce que Rome est à l'Occident, justifiant ainsi ce second rang auquel Théodoret la place, après Rome et, surtout, avant Alexandrie. Bien qu'elle ne figure pas parmi les œuvres citées dans ses lettres de justification, l'*Histoire ecclésiastique* n'en fournit pas moins, elle aussi, « la preuve » que l'enseignement de l'évêque « marche sur les traces des apôtres¹ ».

Une matière antiochienne

La sélection des documents opérée par l'évêque de Cyr pour fonder son point de vue montre qu'il les puise en grande partie dans les archives de l'Église d'Antioche. C'est là en effet qu'il trouve les collections de lettres très tôt regroupées qui ont alimenté la polémique théologique au commencement de la crise arienne², les recueils synodaux constitués à partir d'Euzoios (361-376) et continués sous Mélèce (360-381)³, contenant Actes et lettres impériales et épiscopales, parfois liés par des parties narratives⁴, à la manière de la *Sunagôgê* de Sabinos utilisée par Philostorge, Socrate et Sozomène – mais non par Théodoret –, ou encore de la *Collection du diacre Théodose*⁵. Il recourt aussi à des témoignages écrits, voire oraux, avoués ou non, recueillis auprès d'évêques de la mouvance mélécienne, tels Eusèbe de Samosate et Acace de Bérée, ou encore puisés à l'œuvre de Théodore de Mopsueste, sans compter sa connaissance

1. *Ep.* 113, III, p. 64, 8-9 ; cf. 83, II, p. 210, 10-14.

2. La lettre d'Alexandre *Hê philarkhos* par exemple, que THÉODORET est seul à citer (I, 4), les lettres d'Arius et de ses partisans (*ibid.* 5 et 6), également connus d'Épiphane et de Candidus (dans une version latine), voir *infra* I, n. 3 p. 190 et n. 3 p. 195.

3. Comme l'a établi E. SCHWARTZ, « Über die Bischoflisten der Synoden von Chalkedon, Nicaea und Konstantinopel », *Abhandlungen der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Phil.-hist. Abt., Neue Folge*, 13, München 1937, p. 1-90.

4. Ils sont mentionnés une fois par THÉODORET sous le nom de « anciens récits » (II, 7, 1).

5. Voir *infra* n. 3 p. 73.

personnelle des milieux monastiques et ecclésiastiques antiochiens et syriens, un vaste réseau s'étendant d'Apamée à Édesse¹. Ce point de vue particulier indique la limite mais aussi la richesse de cette histoire, parfois seule à citer certains documents², ou à rapporter certains événements. C'est à reconstituer ce fil antiochien³ que nous voudrions nous employer, en nous limitant ici aux deux premiers livres.

Matériaux pour une *Histoire ecclésiastique* antiochienne

(les noms des évêques d'Antioche sont en caractères gras ; en romain les orthodoxes, en italique les hétérodoxes)

I, 3, 1-3	Hiérarchie des grands sièges épiscopaux	1. Rome, 2. Antioche...
I, 4, 62	Crise arienne	Lettres d'Alexandre à Philogonios d'Antioche et à Eustathe de Bérée
I, 7, 3-7 7, 10 7, 11-13 7, 14-16	Nicée	Jacques de Nisibe, Paul de Néocésarée, Paphnoutios, présents Eustathe d'Antioche, présidence Discours de Constantin à l'assemblée Les opposants, la formule de foi d'Eusèbe (de Nicomédie), anathème sur Arius proclamation à l'unanimité moins deux voix, Théonas et Sekoundos, de la foi encore confessée de nos jours

1. Voir l'excellente *Introduction* de L. PARMENTIER, p. LXXIII-XCVIII, reproduite dans la nouvelle édition de Hansen.

2. Dans le livre I, la lettre d'Alexandre à Alexandre de Byzance (4), et le fragment 32 d'EUSTATHE (8, 1-5) ; dans le livre II, la synodale de Sardique occidentale et la foi qui l'accompagne (8, 37-52) ; la foi de Nikè (21, 3-7) ; la synodale du concile de Constantinople à Georges d'Alexandrie (29 (28), 1-8) ; ainsi qu'un extrait d'une lettre aux vierges d'Athanase (14, 13). Dans le livre IV, le dossier du synode d'Illyricum (8 et 9) ; la lettre de Pierre II d'Alexandrie (22). Dans le livre V, la synodale de Constantinople de 382 (9,1-18), et le tome de Damase (10 et 11).

3. Voir A. MARTIN, « L'Église d'Antioche dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret », dans *Antioche de Syrie. Histoire, images et traces de la ville antique*, Actes du colloque international de Lyon, 4-6 octobre 2001, *Topoi*, Suppl. 5, Lyon 2004, p. 481-506.

I, 7, 17 7,18 – 8, 1-5 8, 7-16 19-22	Nicée suite	Annnonce de la machination contre Eustathe et Athanase (<i>infra</i> 19-22 et 26-28) Explication de « ce qui s'était passé » par Eustathe et sa réfutation du blasphème d'Eusèbe Athanase, <i>Lettre aux Africains</i> , 5, 4 - 6, 4 Translation d'Eusèbe à Constantinople Déposition et exil d'Eustathe à Antioche Successeurs ariens : <i>Eulathios, Euphronios, Flacille</i> Séparation des eustathiens
II, 7, 1-3 – 8, 1-53	Sardique	Synodale et profession de foi des Occidentaux
8,54-56 8,57-9,12 10, 1 10,2-12,4	Sardique suite	Lettre de Constant à Constance (version antiochienne) Complot d' <i>Étienne</i> contre les deux délégués de Sardique Déposition d'Étienne Retour d'Athanase
II, 24, 25-26	Antioche	<i>Léonce</i> ordonne Aèce diacre, dénonciation par Flavien et Diodore Translation d' <i>Eudoxe</i> à Antioche, séisme à Nicée
27	Séleucie	Acace contre Cyrille
28 (27) 29 (28) 30 (29)	Constantinople	Délégation de dix responsables Synodale contre Aèce Eunome et les eunomiens
II, 31 (30)	Siège de Nisibe	Miracle de l'évêque Jacques
II, 32 (31) II, 33 (32)	Antioche suite	Synode : condamnation de l' <i>homoousios</i> et de l' <i>heteroousios</i> Élection de <i>Mélèce</i> , son exil. Élection d' <i>Euzoios</i> d'Antioche Division de l'Église Eusèbe de Samosate garant de l'élection de <i>Mélèce</i>

La mémoire eustathienne intégrée à l'Histoire de l'Église antiochienne

Si la *Vita Constantini* d'Eusèbe de Césarée est largement mise à contribution tout au long du livre I¹, de même que l'œuvre d'Athanase, soit directement, soit par le biais de Socrate, l'évêque en effet recourt, à chaque fois qu'il le peut, à ce que nous appellerons la version antiochienne de l'*Histoire ecclésiastique*. Cela commence avec le récit du concile de Nicée où Théodoret passe d'Eusèbe, utilisé aussi par Socrate, à la source antiochienne. Dans celle-ci devaient se trouver les éléments suivants :

1. les noms de trois « martyrs » témoins de la dernière persécution, cités parmi les présents au concile, dont deux lui sont propres, ceux de Jacques de Nisibe et de Paul de Néocésarée² ;

2. le nom d'Eustathe, substitué à « l'évêque qui occupait la première place dans la rangée de droite », laissé par Eusèbe dans l'anonymat³ ;

3. une version du discours de Constantin différente de celle transmise par Eusèbe⁴ ;

4. un récit de « ce qui s'était passé » et une réfutation par Eustathe de la formule de foi d'Eusèbe de Nicomédie à partir de l'exégèse des *Proverbes* 8, 22⁵.

5. Il n'est pas impossible, enfin, que le recueil utilisé par Théodoret ait également compris l'extrait de la *lettre aux Africains* d'Athanase cité à la suite, si l'on en croit le titre

1. Bien qu'elle ne soit explicitement citée qu'une fois, en 13, 1.

2. I, 7, 4-6 et n. 2 p. 203 ; celui de Paphnoutios l'Égyptien est commun aux autres versions.

3. I, 7, 10 et n. 2 p. 204.

4. I, 7, 12 et n. 2 p. 207.

5. I, 7, 14-18 et 8, 1-5, et n. 1 p. 210, n. 2 p. 210-211. Trois autres œuvres d'EUSTATHE ont été mises à contribution à plusieurs reprises dans l'*Erastianès* (SPANNEUT, *Recherches*, p. 26-30).

inséré dans le texte¹. Ceci expliquerait l'association des deux évêques comme « compagnons de lutte », là où, dans le contexte de Nicée, on attendrait plutôt Alexandre d'Alexandrie, association qui se poursuit, du reste, au long de la seconde moitié du livre I, où l'on retrouve mentionnés ensemble les deux « défenseurs de la vérité² ».

Cette source, reprise à son compte par Théodoret, fait ainsi d'Eustathe, que certains à Antioche, dont il fait partie, continuent d'appeler « le grand Eustathe », la figure emblématique du concile, et lui associe d'emblée Athanase.

La destitution et l'exil de l'évêque d'Antioche sont l'objet d'un récit détaillé qui appartient encore à cette version antiochienne³. Théodoret y trouve matière à renforcer le parallèle explicitement recherché avec l'évêque d'Alexandrie, « autre formidable tour de la religion », victime lui aussi de la « machination des eusébiens⁴ » : les deux motifs d'accusation retenus contre Eustathe sont les mêmes que ceux avancés à l'encontre d'Athanase⁵, tandis que l'un des principaux griefs repris au synode de Tyr, le calice brisé d'Ischyras, en est absent, indice supplémentaire de la provenance antiochienne du récit⁶. A cela s'ajoute l'incohérence concernant le départ d'Athanase pour Constantinople sous la protection de la police impériale, placé avant l'enquête en Maréote, ce que contredit la version athanasienne⁷ reprise par Socrate.

1. I, 8, 6-16 et n. 2 p. 212 ; le titre du chapitre 8 indique en effet « Réfutation des arianisants d'après les écrits du grand Eustathe et d'Athanase ».

2. I, 8, 6 ; 25, 5.

3. I, 19-22 et n. 1 p. 282.

4. I, 25, 15 – 31, 4-5 et n. 2 p. 306.

5. I, 21, 9, usurpateur, *turannon*, et adultère, cf. 28, 3, et 30, 3-4, pour Athanase.

6. SOCRATE, I, 27, 13-17, l'a repris d'ATHANASE, *Apol. c. Ar.*, 60, 4, que connaît par ailleurs Théodoret.

7. I, 30, 10-11. Dans sa correspondance, THÉODORET associe à deux reprises Eustathe et Athanase parmi les Pères sur lesquels il fonde son « enseignement apostolique » : *Ep.* 89, II, p. 236, 26 ; 146, III, p. 190, 57.

Eustathe exilé, ses successeurs étant des partisans d'Arius, ceux « qui avaient opté pour l'orthodoxie » se réunirent séparément sous le nom d'eustathiens (I, 22, 2). Ce sont eux qui vont préserver le souvenir du « défenseur de Nicée », en lui ajoutant celui d'Athanase.

La trace de cette tradition antiochienne entretenue par les eustathiens se suit encore au livre II dans le récit du synode de Sardique et de ses conséquences sur l'Église d'Antioche et celle d'Alexandrie¹. Si Théodoret est le seul à fournir la synodale des Occidentaux réunis à Sardique avec la profession de foi monarchianisante qui l'accompagnait², c'est à la communauté eustathienne qu'il le doit. L'utilisation d'une telle source par l'évêque de Cyr, lui-même défenseur de l'Église mélécienne longtemps rejetée par les schismatiques, montre comment celle-ci a su récupérer à son profit un tel patronage pour se donner une image de défenseur de l'orthodoxie nicéenne. Quand Théodoret écrit son *Histoire*, les partisans d'Eustathe ont déjà réintégré l'Église officielle depuis plus de trente ans, grâce à la réconciliation opérée par l'évêque Alexandre (414-424)³, ce qui lui permet de minimiser les oppositions internes entre eustathiens et mélécians.

1. II, 7 – 12, 3.

2. II, 8, 1-52 et n. 1 p. 375 ; Théodoret est le seul à la citer.

3. Comme il le rapporte lui-même à deux reprises, en III, 5, 2, et V, 37 (35), 3. Le même Alexandre, en réponse à une demande de l'Église de Carthage, avait envoyé peu avant 424 le symbole et les canons de Nicée, accompagnés d'un dossier primitivement destiné au pape Damase dans le cadre du rapprochement recherché par Méléce avec l'Occident en 379. Or un des documents de ce dossier, la synodale *Confidimus quidem* de Damase, également retenu par THÉODORET (II, 22 et n. 3 p. 435), se trouve, avec la synodale et la profession de foi de Sardique précédemment évoquée, en version latine dans la *Collection du diacre Théodose*, qui contient la réponse des évêques d'Orient à la demande carthaginoise (*Codex Veronensis* 60, frg. 3 et 16) ; cette synodale aura pu, elle aussi, faire partie de la réponse d'Alexandre ; *Hist. « acéphale »*, Introduction, p. 11-19.

Quant aux conséquences du synode¹, elles sont introduites par la lettre menaçante de l'empereur Constant à son frère Constance dont le résumé qu'en donne Théodoret retient : 1. la mise en garde contre « les méfaits d'Étienne » ; 2. l'obligation de laisser rentrer Athanase dans son Église. Ces deux éléments sont développés aux chapitres suivants, tous deux introduits à la première personne par le narrateur, preuve qu'il recourt à la même source non avouée. Or la comparaison avec Socrate, qui cite également cette lettre², montre que la mise en garde contre les méfaits d'Étienne n'y figurait pas. On a donc affaire à une interprétation de cette lettre par la source antiochienne antiarienne, à seule fin d'introduire l'épisode peu glorieux du « complot d'Étienne » contre les deux Occidentaux porteurs de la lettre. C'est dans ce contexte qu'est rapportée l'anecdote de la demande par Athanase, lors de son entrevue avec Constance à Antioche, d'une église pour les eustathiens (désignés dans le texte par une périphrase). Or on sait que l'évêque d'Alexandrie, lors de son passage dans la ville en 346, a partagé la communion précisément avec la communauté eustathienne. Cette dernière en tira plus tard argument, du reste, pour légitimer la consécration de Paulin³, qui fut reconnue après coup par l'Alexandrin et devint la pomme de discorde avec Méléce. C'est donc elle qui est à l'origine du récit. Mais le récit lui-même a été détourné au bénéfice de l'Église mélécienne, en assignant à Athanase le rôle de défenseur de l'Église orthodoxe d'Antioche face à la défaillance de ses évêques depuis l'exil d'Eustathe, ce qui lui vaut d'être, à son tour,

1. II, 8, 54 - 12, 3, avec l'indifférence de Théodoret pour la chronologie ; le premier épisode concernant le « complot d'Étienne » se déroule en 344, le second, le retour d'exil d'Athanase, en 346.

2. II, 22, 3-4, résumé, et 5, citation.

3. Le nom de ce prêtre qui dirigeait la communauté restée fidèle à Eustathe n'apparaît qu'en III, 5, 1, à l'occasion de sa consécration comme évêque par Lucifer en 362.

qualifié de « grand¹ ». Ce tour de force permet par la suite au narrateur de passer entièrement sous silence le refus d'Athanase de reconnaître en Méléce l'évêque légitime d'Antioche, à l'origine du maintien du schisme.

Une histoire reconstruite au service de l'Église mélécienne

Après Athanase, ce sont les ascètes Flavien et Diodore qui prennent le relais de la défense de l'orthodoxie à Antioche, contre le successeur d'Étienne, Léonce, mentionné à la fin du récit précédent. Théodoret retrouve le fil de la source antiochienne quelques chapitres plus loin², d'abord introduite par une citation d'Athanase³, décidément lié à cette histoire. « L'attelage très admirable » qu'ils constituent condamne la pratique doxologique et les ordinations de l'évêque homéen, dont celle d'Aèce, à quoi est opposée leur propre pratique liturgique des chœurs alternés dans l'église. Ce sont eux encore que l'on retrouve plus tard, lors des exils de Méléce⁴, dans le même rôle de « défenseurs de l'orthodoxie ». Le récit se poursuit avec la translation d'Eudoxe à Antioche, et le synode de Séleucie, réduit à l'affrontement entre Acace de Césarée et Cyrille de Jérusalem, lui-même présenté comme un nicéen⁵. Le but de Théodoret n'est pas de faire l'histoire des conciles, mais bien de défendre une doctrine à laquelle il croit, « celle des apôtres ». Ce récit, favorable à Cyrille, tire sa

1. II, 10, 3 ; cf. I, 30, 2 et 5. Le « grand Eustathe » est lui-même qualifié par ATHANASE de « confesseur et champion de l'orthodoxie », *Apol. de fuga*, 3, 3, passage cité en II, 15, 8.

2. Léonce est annoncé en II, 10, 2, « mais je parlerai de ce qui le concerne un peu plus tard » ; ce qu'il fait à partir du ch. 24, 3, où il reprend la source antiochienne : « Quant à moi, je donnerai un aperçu de sa malice et de sa fourberie. »

3. II, 24, 1-2 (cf. *Apol. de fuga*, 26, 3).

4. IV, 25.

5. II, 25 - 28 (27), 2 et n. 4 p. 458-459 et n. 4 p. 460-461.

source du *Contre Eunome* de Théodore de Mopsueste, comme E. Bihain l'a démontré¹, de même que la longue séquence consacrée au concile de Constantinople et à ses conséquences, et dans laquelle il est question d'Eunome².

Le joyau de cette histoire est le récit de l'élection de Mélèce³, « l'homme inspiré », « le grand », « le divin »⁴ Mélèce, qui a toutes les faveurs de Théodoret. L'ancien évêque de Sébastée, consacré par l'homéen Acace et retiré à Bérée faute d'être accepté par les fidèles de l'ancien titulaire, l'ascète homéousien Eustathe – ce que se garde bien de rappeler notre narrateur – fut élu au siège d'Antioche, vacant depuis la translation d'Eudoxe sur celui de Constantinople, au lendemain du synode de 360. Selon le récit, le vote a été obtenu « d'un commun accord ». Pourtant l'assemblée était séparée en deux camps, celui des « partisans d'Arius violateurs des lois » d'une part, et celui des « défenseurs de la doctrine des apôtres » de l'autre, ce qui revient à reconnaître le rôle des homéens dans cette élection. Masquant son embarras, Théodoret reprend alors à son compte la solution ingénieuse autant qu'inédite forgée par la tradition mélécienne faisant conserver, selon une procédure totalement inédite⁵, le procès-verbal signé des deux partis par Eusèbe de Samosate, « champion de la vérité », ce qui lui permet de classer d'emblée Mélèce dans le camp des nicéens, en interdisant ainsi tout soupçon sur son orthodoxie. Il y a là, à n'en pas douter, la trace de la campagne menée par Mélèce et ses partisans dont l'évêque de Samosate est l'un des plus fidèles, pour répondre aux eustathiens et aux Occidentaux, qui avaient de solides rai-

1. « L'affaire de Cyrille et d'Acace », *Le Muséon* 75, 1962, p. 331-355.

2. II, 28 (27), 3 - 30 (29), 12 ; telle est, du moins, notre hypothèse.

3. II, 32 (31) - 33 (32), 1-5.

4. C'est ainsi que Théodoret le désigne de manière habituelle ; même s'il n'est pas le seul à bénéficier de ces qualificatifs élogieux, c'est lui qui en accumule le plus grand nombre.

5. Une procédure dont il est le seul à avoir conservé le souvenir.

sons pour récuser la légitimité de son élection. Le nom d'Eusèbe de Samosate – ami de Mélèce, qui a sûrement participé à son élection – autorise à interpréter la suite du récit concernant le procès-verbal telle qu'elle est rapportée au chapitre suivant¹ comme un morceau de pieuse hagiographie appartenant à la geste du Samosatéen. L'*Histoire ecclésiastique* contient, du reste, d'autres éléments de cette geste à l'origine d'une *Vie* conservée en grec, comme l'a montré F. Halkin².

La séquence mélécienne se poursuit avec ce que Théodoret présente comme une joute publique, à l'image de ces joutes rhétoriques dont les cités grecques de l'empire étaient si friandes, réunie à l'initiative de l'empereur Constance et mettant en compétition trois théologiens, Georges de Laodicée³, Acace de Césarée et Mélèce lui-même, sur l'interprétation du fameux passage des *Proverbes*, 8, 22, « Le Seigneur m'a créée principe de ses voies pour ses œuvres », compétition à l'issue de laquelle l'évêque fut exilé et remplacé par l'homéen Euzoios⁴. Notons que les deux premiers noms cités sont ceux des deux évêques qui, au dire de Jérôme⁵ qui le tient de Paulin, ont consacré Mélèce, ce que le scénario repris par Théodoret, et généralement retenu après lui par les historiens modernes⁶, permet de faire oublier. En guise de joute, les

1. II, 33 (32), 1-5.

2. IV, 13, 4 - 14, 1-7, et V, 5-9. F. HALKIN, « Une Vie grecque d'Eusèbe de Samosate (*BHG*³ 2133) », *AB* 85, 1967, p. 5-15 ; une interpolation, toujours à partir de l'*HE*, se trouve dans une autre version traduite en syriaque, *BHO* 294, et en français par P. DEVOS, « Le dossier syriaque de S. Eusèbe de Samosate », *AB* 85, 1967, p. 195-240 et « La vie syriaque de saint Eusèbe de Samosate », *AB* 90, 1972, p. 360-362.

3. Sur la confusion avec l'anoméen Georges d'Alexandrie, voir *infra* II, 32 (31), 7, et n. 3 p. 491.

4. II, 32 (31), 5-10 et n. 1 et 2 p. 490, n. 3 et 4 p. 491.

5. *Chron. an.* 360 ; il l'a sans doute appris lors de son séjour à Antioche en 374-375.

6. Cf. en particulier F. CAVALLERA, *Le schisme d'Antioche*, Paris 1905, p. 77 et suiv., que j'ai moi-même suivi, à tort, *Athanase*, p. 525.

trois positions doctrinales sont seulement suggérées : la première vise l'anoméisme ; le nom d'Acace suffit à écarter la deuxième, curieusement baptisée « intermédiaire » ; seule la dernière, celle de Mélèce, est retenue par Théodoret dont le but avoué est de préserver à tout prix l'image d'évêque « orthodoxe », dans le droit fil de celle forgée par le prêtre Jean Chrysostome dans son éloge *Sur Mélèce*¹, face à la contestation eustathienne. C'est sans doute pourquoi la doctrine homéenne de l'ami et consécuteur Acace est qualifiée d'« intermédiaire », l'insistance étant mise ici non sur le contenu mais sur l'éloignement par rapport au « blasphème des hérétiques ». Il s'agit en réalité de l'homélie que prononça le seul Mélèce² dans la Grande église après son installation sur le siège d'Antioche selon Épiphane qui en a conservé une copie³, et qui lui valut en effet d'être déposé et exilé. Le doute sur la véracité de la version de Théodoret s'aggrave si l'on considère qu'au moment où Constance est présent dans la ville – entre fin décembre 360 et le printemps 361 –, Mélèce, qui n'est resté qu'un mois en place⁴, a déjà été remplacé par Euzoios. L'évêque de Cyr, une fois de plus, nous plonge entre histoire et hagiographie, plus précisément au cœur de la littérature hagiographique mélécienne, dont son récit porte manifestement la trace, comme la suite le laisse entendre. La légende mélécienne en effet rapportait qu'empêché de continuer à parler par l'archidiacre qui lui mit la main sur la bouche après qu'il eut confessé l'*homoousios*⁵, l'évêque, debout, « montra trois

1. PG 50, 515-520, homélie prononcée en 386 ; voir E. SOLER, « L'utilisation de l'histoire de l'Église d'Antioche au IV^e siècle par Jean Chrysostome dans les débuts de sa prédication », dans *L'Historiographie*, p. 499-509.

2. Les récits de SOCRATE, II, 44, 5, et SOZOMÈNE, IV, 28, 5-8, ne mentionnent que Mélèce.

3. *Haer.* 73, 28, 4, copie, *ibid.* 29-33.

4. Selon JEAN CHRYSOSTOME, *In Meletium* 1, PG 50, 516.

5. Cette partie du récit a été conservée par SOZOMÈNE, IV, 25, 5-8, qui rapporte la scène plus exactement : pas question de joute oratoire devant

doigts puis, en replia deux et laissa le troisième levé en prononçant cette parole admirable : « Nous avons trois en tête mais nous nous adressons en fait à un¹. »

Et pour couronner ce récit décidément légendaire, avant d'être envoyé en exil sur ordre de Constance, Mélèce se voit accusé de « partager l'opinion de Sabellius² ». Or, on se souvient qu'Eustathe d'Antioche, qui avait en son temps proposé une exégèse de *Proverbes* 8, 22, dans un ouvrage polémique sur Nicée utilisé par Théodoret³, avait lui aussi été accusé de sabellianisme par Eusèbe de Césarée au concile d'Antioche qui devait le destituer. En plaçant ainsi implicitement Mélèce dans la lignée du « grand Eustathe », l'évêque de Cyr, à la suite du prêtre Jean d'Antioche⁴, confirme le dessein de la légende mélécienne de purifier les origines homéennes de l'évêque et de légitimer une élection non reconnue par ses détracteurs.

Comme celui d'Eustathe jadis, l'exil de Mélèce marqua la séparation de « la partie saine du peuple » des partisans d'Euzoios⁵. Les méléciens – car c'est bien d'eux dont il s'agit maintenant – se réunissent désormais dans l'église apostolique située dans la vieille ville. Or pour justifier cette séparation, plutôt tardive par rapport à celle des eustathiens qui eut lieu « dès le début », Théodoret use de la

l'empereur mais d'une homélie prononcée à l'église (cf. Épiphane) au cours de laquelle, alors qu'il déclarait que « le Fils est de la même *ousia* que le Père », l'archidiacre lui mit la main sur la bouche pour le faire taire ; c'est alors qu'il tendit trois doigts qu'il replia ensuite pour en ériger un seul ; l'archidiacre s'étant saisi de sa main, Mélèce proclama alors que la définition de Nicée était la seule véritable (cf. ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 34, 3 ; NICÉTAS CHONIATE, *Thesaurus* V, 21, PG 139, 1380A).

1. II, 32 (31), 8.

2. *Ibid.*, 9.

3. I, 7, 18 et n. 2 p. 210-211 ; *supra* p. 71.

4. *In S. Eustathium* 4, cité dans l'art. de E. SOLER *supra* n. 1 p. 78, p. 505-508 ; cf. J.-N. GUINOT, « L'histoire du siège d'Antioche relue par Jean Chrysostome : idéalisation ou déformation intentionnelle ? », *Topoi*, Suppl. 5, 2004, p. 459-479, spéc. p. 473-476.

5. II, 32 (31), 11-13 ; cf. I, 22, 2.

même citation évangélique que celle déjà employée pour expliquer la rupture d'Alexandre d'Alexandrie avec Arius et ses partisans au début de la crise arienne : « Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi » (Mt 5, 29)¹. C'est encore une manière subtile autant qu'implicite de placer les mélécians dans la lignée des antiariens de la première heure. C'est, du reste, à partir de ce moment seulement – et non de l'exil d'Eustathe – que l'évêque de Cyr, adoptant le point de vue mélécien, date « la division de l'Église² » d'Antioche sur laquelle s'achève le chapitre. De ce fait se trouve masquée celle entre eustathiens et mélécians.

Un dernier chapitre est à joindre à cette histoire antiochienne, celui du siège de Nisibe par Sapor sous l'empereur Constance – en 350 et non 360 comme le veut Théodoret –, où l'on retrouve, au prix d'un sérieux anachronisme, l'évêque Jacques³ qui fut le héros du siège de 337. Une *Vie de Saint Ephrem* conservée en syriaque, de la fin du IV^e siècle, est à l'origine de ce récit, comme l'a démontré P. Peeters⁴. Ce récit de miracle éclipse l'empereur arien au profit de l'évêque défenseur de la « doctrine apostolique ».

Ainsi, dès les deux premiers livres de *l'Histoire ecclésiastique*, se dessine sous la plume de Théodoret une histoire entièrement nicéenne de l'Église d'Antioche, d'Eustathe, figure de proue du grand concile, au « divin » Mélèce, que plus de trente ans séparent. Pour répondre à ses objectifs apologétiques, il s'est autorisé un certain nombre d'entorses à la chronologie à partir de séquences cohérentes permettant une recomposition de l'histoire plus conforme

1. II, 32 (31), 12, cf. I, 2, 12.

2. Flavian et Diodore, bien qu'en différend avec Léonce, n'en avaient pas quitté le navire pour autant en effet, ce qu'avait su justifier Jean Chrysostome dans son homélie *Sur Eustathe* 4 (E. SOLER, art. cité *supra* n. 1, p. 78).

3. II, 31 (30). Sa présence au concile de Nicée a déjà retenu l'attention : voir *supra* p. 71 et n. 2.

4. « La légende de Jacques de Nisibe », *AB* 38, 1920, p. 285-373.

à son projet d'ensemble. Dans cette histoire, les eustathiens, qui se prétendaient les meilleurs garants de cette orthodoxie, ainsi qu'Athanase, sont mis fortement à contribution et leur mémoire est détournée au profit de cette reconstruction unitaire. Une telle entreprise, très certainement commencée sous l'épiscopat de Mélèce lui-même, a trouvé dans l'évêque de Cyr un magnifique interprète¹.

Athanase entre Alexandrie et Antioche

Nous avons déjà noté le rôle important attribué à Athanase dans cette histoire qui en fait d'emblée l'associé d'Eustathe, ainsi que l'insistance mise sur le parallèle entre les deux évêques, tous deux victimes des « machinations » eusébiennes. Il est aussi celui dont l'œuvre est le plus fréquemment mise à contribution, voire citée, par Théodoret dans ses deux premiers livres, non seulement quand il s'agit de raconter sa propre histoire, mais encore pour réfuter les adversaires de Nicée que combat l'Église d'Antioche avec laquelle s'identifie le narrateur. L'information concernant ses deux premiers exils (335-337, 339-346) et le récit des péripéties qui les accompagnent est tirée de *l'Apologie contre les Ariens*, directement ou par le biais de Socrate² – l'œuvre n'est en effet jamais nommément citée ; tandis que l'exposé du troisième exil (356-361), placé avant le concile de Milan par une de ces inversions chronologiques dont le narrateur est coutumier, provient directement de *l'Apologie pour sa fuite* dont d'importants morceaux sont cités³,

1. Dans *l'Ep* 146, III, p. 190,5-9, Athanase, Eustathe et Mélèce sont associés parmi les garants de l'orthodoxie.

2. Premier exil : I, 26-30 (cf. SOCRATE, I, 15 ; 27 ; 28 ; 29 ; 31) ; 31, 4-5 (cf. SOCRATE, I, 33-35) ; retour : II, 2, 1-5 (cf. SOCRATE, II, 3, 5-6) ; second exil : II, 4, 1-6 (cf. SOCRATE, II, 17-18). Sur Socrate et Athanase, voir HANSEN, p. XLIX-L, et MAZZA, « Sulla teoria... », p. 371-372 (critique de GEPPERT).

3. II, 13, 4-8 = *Apol. de fuga* 24 (résumé par SOCRATE, II, 11) ; 14, 4-11 = *Apol.*, 6, 2-7 (cité par SOCRATE, II, 28, 3-14).

à quoi on ajoutera le court fragment inédit d'une « lettre aux vierges » extrait sans doute d'un florilège¹. La même *Apologie* est également utilisée, toujours comme « preuve » à charge contre la malveillance arienne, dans le récit de la mort de Paul de Constantinople et dans celui du concile de Milan, ainsi que pour dénoncer le non-respect des règles canoniques, en la personne de l'eunuque Léonce, le successeur arien d'Étienne à Antioche². La *Lettre à Sérapion* sur la mort d'Arius, dont le récit est devenu la version quasi-canonique à l'époque de Théodoret, est citée comme ultime preuve de l'impiété arienne dans le récit des origines de l'hérésie³. Enfin, la *Lettre aux Africains*, après avoir été jointe au témoignage d'Eustathe sur le concile de Nicée⁴, est à nouveau mise à contribution, avec la synodale de Damase, à propos du concile de Rimini, pour conforter la foi de Nicée⁵. Dans ces deux derniers cas, il se pourrait bien qu'un recueil de documents conciliaires provenant des archives de l'Église d'Antioche soit à l'origine du regroupement opéré. C'est d'un recueil de ce genre, et non du *De synodis*, qu'ont été tirées les synodales citées par Théodoret⁶. L'Église d'Antioche devait également posséder une collection des œuvres apologetiques de l'évêque d'Alexandrie⁷.

Socrate et Théodoret

La question du rapport de Théodoret à l'œuvre de Socrate est plus délicate. Nous avons déjà pu constater que

1. II, 14, 13.
2. Paul, II, 5, 2-4 (= *Apol. de fuga* 3, 6) ; Milan, 15, 4-5 (= *ibid.* 4, 2-5, 2) ; et 7-9 (= 3, 1-5) ; Léonce, 24, 2 (= *ibid.* 26, 3, résumé par SOCRATE, II, 26, 9).
3. I, 14, 3-10.
4. I, 8, 7-16 (= *Ep. ad Afros* 5-6).
5. II, 23.
6. Voir *infra* II, 19-21 et n. 2 p. 418, n. 2 p. 427 et n. 1 p. 430.
7. Voir *infra* II, 13, 3 et 5 et n. 6 p. 387 et n. 3 p. 389.

certains passages du récit concernant Athanase présentait des parallèles avec les chapitres du Constantinopolitain. Il serait toutefois plus exact de parler de sources narratives communes car jamais on ne trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* de l'évêque de Cyr, à la différence de celle de Sozomène, de véritables « coïncidences littérales ». De plus, à cette question devrait être liée, nous semble-t-il, celle tout aussi épineuse du rapport à Rufin, une des principales sources de Socrate, qu'on ne peut ici que poser. Si l'on peut être assuré que Théodoret a lui-même consulté dans la bibliothèque d'Antioche l'œuvre d'Eusèbe de Césarée, comme celle d'Athanase, toutes deux également communes à Socrate, en va-t-il de même de celle de Rufin ? Socrate, qui s'y réfère explicitement, ne parle jamais de traduction¹. Or Théodoret ne semble pas connaître le latin². Que faut-il penser d'une traduction en grec de Rufin ? L. Parmentier se posait déjà la question sans non plus la traiter vraiment, mais en s'orientant, contre A. Guldenpenning, vers le recours à des sources communes plutôt qu'à des emprunts directs³. Ne peut-on aussi supposer dans certains cas⁴ un phénomène de « relecture », impliquant rémi-

1. G. RAUSCHEN, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, Fribourg 1897, p. 559 et suiv., considère que Théodoret n'a fait aucun emprunt direct à Rufin. Cela paraît acceptable pour les livres I et II. Mais la question méritera d'être reposée à propos du dossier concernant Ambroise au livre V.

2. *Thérapeutique*, V, 74, I, p. 250, évoque « ceux qui parlent les deux langues », en ne revendiquant ensuite que « la langue grecque qui est bien un peu la mienne », ce qui laisse clairement entendre, nous semble-t-il, qu'en dehors du syriaque, sa langue maternelle, et du grec qu'il a étudié, il ne connaît pas le latin.

3. P. LXXXIII-LXXXV. Quant au « Rufin grec », voir en dernier lieu P. VAN NUFFELEN, « Gélase de Césarée, un compilateur du cinquième siècle ? », *Byzantinische Zeitschrift* 95, 2002, p. 621-639, avec une abondante bibliographie.

4. Le récit de l'invention de la croix par Hélène (I, 18), la conversion des Indiens et celle des Ibères, par exemple (I, 23 et 24), ou encore certains récits concernant Athanase (voir *supra* n. 2 p. 81). Sur le concept de

niscences mais aussi réinterprétation de la part du narrateur rendant compte du jeu de parenté et d'écart avec la source d'origine, sans que des identités verbales soient nécessaires ?

Mais quand bien même la source serait commune – récit ou document –, l'objectif reste différent. Ce qui demeure le plus marquant chez Théodoret, nous l'avons déjà noté, c'est sa façon tendancieuse, apologétique, de présenter les événements, sans aucun scrupule chronologique. Socrate au contraire organise sa matière en historiographe respectueux de la chronologie – même s'il commet des erreurs. Il inclut des informations propres à l'histoire profane et donne à l'empereur un statut supérieur à celui de l'évêque, tant il place au dessus de tout la recherche de la paix et de l'union des Églises et de l'État dont l'empereur est le garant. L'objet qu'il traite lui reste, pour finir, extérieur, quand bien même il se reconnaît chrétien¹. *L'Histoire ecclésiastique* de l'évêque de Cyr est au contraire très « épiscopale », tant par la fonction de l'auteur que par le point de vue, engagé et intérieur, qu'il adopte. Prenons à titre d'exemple au début du livre I la situation à Alexandrie au commencement de la crise arienne. La succession épiscopale y est présentée de manière comparable chez les deux auteurs, comme chez Rufin : Pierre dont le martyr est rappelé, puis Akhillas, et enfin Alexandre. Mais, à la sobriété de Socrate (I, 5, 1), Théodoret oppose un style d'emblée apologétique et partisan : « Alexandre prit généreusement la tête du combat pour les dogmes évangéliques » (I, 2, 8). Le ton est donné !

« l'hypertextualité », voir G. GENETTE, *Palimpsestes*, Paris 1962, et l'usage qu'en fait D. MARGUERAT, « The Acts of Paul and the Canonical Acts : A phenomenon of rereading », *The Apocryphal Acts of the Apostles in intertextual perspectives*, *Semeia* 80, 1997, p. 169-184.

1. P. MARAVAL, « Socrate et la culture grecque », dans *L'historiographie*, p. 281-291, indique la bonne distance à laquelle se tient Socrate.

Socrate insère des documents nombreux, parfois même il les accumule¹, comme autant de pièces d'archives plutôt que comme des éléments argumentaires. L'exemple le plus flagrant est celui de I, 9, où sept lettres sont citées à la suite, la synodale de Nicée, suivie d'un bref commentaire, puis six lettres de Constantin, à la fin desquelles il finit par renvoyer au dossier lui-même de ces lettres « que tout le monde peut trouver et lire » (9, 66) ! De ces sept documents, cinq se trouvent également chez Théodoret, mais disposés selon une tout autre perspective : la synodale pour rendre compte de la condamnation de Mélietios d'Égypte (I, 9), qu'il accompagne d'un commentaire différent² ; les lettres de Constantin pour souligner explicitement « la piété d'âme de leur auteur »³. Des deux lettres postconciliaires de l'empereur retenues par Socrate, il a écarté la première « à l'Église d'Alexandrie », qui fait double emploi avec la synodale qu'il vient de citer pour ne conserver que la seconde « aux Églises »⁴. L'évêque citera encore quatre autres lettres de Constantin non retenues par Socrate sauf deux dont ce dernier fait simplement mention⁵. Parmi elles, la lettre de convocation au synode de Tyr, déjà reproduite par Eusèbe (VC IV, 42), a été sélectionnée de préférence à celle, postérieure, retenue par Socrate (I, 34), convoquant les évêques à Constantinople. Hasard ou volonté de démarquage ? Le recueil qu'ils utilisent est le même, comme l'a

1. Cet effet d'accumulation est dû au fait que ces documents ont été insérés par Socrate seulement dans la seconde édition des premiers livres (II, 1, 5-6).

2. I, 9, 14 : il commence par constater en effet comme SOCRATE, I, 9, 15, qu'il subsiste *jusqu'à nos jours* des mélietiens, mais ne reprend pas l'explication donnée par Socrate, préférant fournir une information inédite sur l'existence de groupes de moines de cette secte.

3. I, 9, 14, introduisant la première (10) ; cf. 14, 12, introduisant les trois autres (15, 16, 17).

4. *Infra* I, 10 et n. 3 p. 227.

5. I, 20, aux habitants de Nicomédie (cf. SOCRATE, I, 9, 65) ; 25, à Sapor ; 27, aux Alexandrins (cf. SOCRATE, 27, 9) ; 29, convocation au concile de Tyr.

démontré Parmentier¹. Leur sélection, comme leur objectif, sont différents. Le démarquage est encore plus net quand l'évêque choisit la longue lettre théologique d'Alexandre, *Hê philarkhos*, là où Socrate avait retenu la plus courte, *Henos sômatos*, en ajoutant qu'elle n'avait fait qu'« aggraver le mal en enflammant la colère de ceux qui la reçurent » (I, 6, 31); il en va de même pour les lettres d'Arius et d'Eusèbe de Nicomédie que Théodoret est seul à citer. Au contraire il mentionne simplement la lettre de Constantin à *Alexandre et à Arius*, tandis que Socrate l'a partiellement reproduite² car elle lui permet de mettre en valeur le rôle d'arbitre de l'empereur. On pourrait encore mentionner la foi de Nicée non citée, à dessein, par l'évêque, à la différence de son prédécesseur qui la cite même deux fois³.

D'autres documents leur sont communs, mais, là encore, les deux auteurs n'en font pas le même usage. Ainsi la lettre d'Eusèbe de Césarée à ses fidèles est citée par Socrate (I, 8, 35-54) pour montrer qu'il avait signé la formule de foi et qu'il ne pouvait donc pas être considéré comme hérétique. En la citant à son tour, l'évêque de Cyr en fait une « preuve supplémentaire de l'infamie des ariens », et c'est avec la véhémence du pasteur qu'il l'introduit pour convaincre son auditoire : « Mais moi, à cause de l'infamie des ariens qui non contents de mépriser nos Pères renient aussi les leurs, je veux insérer dans mon récit la lettre qu'Eusèbe de Césarée écrivit au sujet de la foi et qui contient une preuve manifeste de leur folie » (I, 11, 7). Socrate avait au contraire jugé bon de prendre la défense d'Eusèbe (II, 21), « ce partisan et admirateur des livres d'Origène⁴ » sur lequel

1. P. LIX.

2. *Infra* I, n. 1 p. 200.

3. *Infra* I, n. 2 p. 209.

4. II, 21, 23. Voir M. FÉDOU, « L'historien Socrate et la controverse origénienne », dans *L'historiographie*, p. 271-280 ; CHESNUT, *Histories*, p. 210.

l'évêque de Cyr n'a pas un mot. C'est pour la même raison que Socrate n'apprécie pas Eustathe d'Antioche¹, si louangé au contraire par l'évêque.

On a depuis longtemps fait remarquer que la seule mention chronologique fournie par Théodoret – la trentième année du règne de Constantin – pour dater le premier exil d'Athanase (I, 31, 5) provenait de Socrate (I, 37, 1). Toutefois la datation de Socrate couvre les événements compris depuis la dédicace de l'Église de Jérusalem (28, 2 où « la trentième année du règne » figure déjà) et le synode de Tyr avec ses péripéties, jusqu'à la déposition de Marcel d'Ankyre à Constantinople. On y ajoutera la mention, en des termes comparables, du « retour » de Constance « d'Occident² », à Constantinople – plus précisément à la fin de l'année 359.

Théodoret et l'Église d'Occident

Il faut attendre le chapitre 15 du livre II pour qu'émerge la première grande figure de l'Église occidentale, Libère de Rome, successeur de Silvestre³. Ce dernier s'inscrit, entre Athanase et Mélèce, dans la galerie des grands évêques tant prisés du prédicateur, que leur *parrhêsia* rend capables de tenir tête au pouvoir civil. Théodoret choisit d'arrêter le cours de son récit pour intégrer ce qu'on serait tenté d'appeler un morceau de bravoure de la rhétorique hagiographique, qu'il tire, dit-il, d'un écrit contemporain émanant d'un milieu favorable à l'évêque de Rome : « Quant à moi, je veux faire sa place dans mon récit à la liberté de parole

1. II, 24, 3-5, sur sa déposition, et VI, 13. Cf. P. ALLEN, « The use of heretics and heresis in the Greek Church historians : Studies in Socrates and Theodoret », dans G. CLARKE (éd.), *Reading the past in Late Antiquity*, Canberra 1990, p. 265-289, spéc. p. 275.

2. II, 28 (27), 1, cf. SOCRATE, II, 41, 1.

3. II, 15, 10 - 17, 7.

avec laquelle Libère, digne de toute louange, prit la défense de la vérité, et aux propos admirables qu'il tint à Constance. Ils ont été consignés par les fidèles de son temps, qui les estimaient susceptibles de provoquer et d'éveiller le zèle des amants des choses divines. » La source à laquelle renvoie Théodoret¹ pourrait être un libelle antifélicien, comparable aux *Gesta inter Liberium et Felicem* conservés dans la *Collectio Avellana*², comprenant non seulement ce « dialogue de l'empereur Constance et de Libère, évêque de Rome » – selon le titre intégré dans le texte –, présenté comme un procès-verbal d'audience dans les procès de persécution, mais aussi, très vraisemblablement, le récit de l'exil et du retour de l'évêque au chapitre suivant, comme on peut le déduire du récit lui-même. Le séjour de Constance à Rome donna lieu à la truculente manifestation des matrones romaines qui réclament leur évêque et obtiennent son retour³; cette insistance sur le rôle de l'aristocratie romaine – au moins d'une partie d'entre elle dont c'est la première intervention dans la vie interne de l'Église romaine, comme le fait remarquer Ch. Pietri⁴ – est à mettre en relation avec l'origine sociale de Libère lui-même et le milieu des clercs qui a produit ce libelle. Or le lien entre l'évêque et le sénat a précisément été dénoncé devant l'empereur par Épictète de Centum-

1. ATHANASE, *Hist. Ar.* 35, 5 - 36, 5, et 39, 1-4, l'a sans doute utilisée. SOZOMÈNE, IV, 11, 4-10, se fondant sur un témoignage anonyme (λέγεται) rapporte au style indirect l'entrevue dont il ne cite textuellement que la dernière réplique de Libère dans une version différente, ce qui suppose la circulation de plusieurs versions en grec; son récit s'achève sur la manifestation populaire en faveur du rappel de Libère lors du voyage à Rome de Constance (*ibid.* 11-12). Occultée par l'Église latine, cette tradition aura trouvé grâce en Orient auprès des évêques orthodoxes aux prises avec le pouvoir impérial, comme Athanase et... Théodoret.

2. PIETRI, *Roma christiana* I, p. 413-414 (voir *infra* II, n. 1 p. 402). La source et l'authenticité du dialogue demeurent, quant à elles, contestées, les avis se partageant entre partisans et sceptiques, *ibid.* p. 248, n. 5.

3. II, 17, 1-4.

4. *Roma christiana* I, p. 259.

cellae dans le « dialogue¹ », ce qui ajoute à l'argument en faveur de l'unité du récit incluant les chapitres 16 et 17². Théodoret conclut, du reste, la séquence narrative en invoquant la nécessité de « sauvegarder l'unité du récit ». Mais en « rattachant ces événements à l'assemblée épiscopale de Milan », il a le sentiment, comme il l'explique lui-même, d'avoir rompu « l'ordre chronologique des faits », ce qui paraîtra de prime abord surprenant car le chapitre suivant traite du concile de Rimini de 359, postérieur au retour de Libère à Rome qui eut lieu le 2 août 358. En réalité, ce n'est pas la chronologie qui, pour une fois, est en cause ici, mais bien la mémoire de « l'admirable » évêque qu'il sauve de l'infamie en taisant la « chute³ » qui lui sera reprochée par les évêques occidentaux. Par son art du récit, qui tient ici du conteur, il a su détourner subtilement l'attention du lecteur sur les manifestations en sa faveur et sur le cri final à l'hippodrome exprimant son orthodoxie, au point que l'historien moderne pourrait lui-même à son tour s'y laisser prendre, tant l'opération est parfaitement réussie.

La seconde séquence concernant l'Occident se rapporte au concile de Rimini qui fait suite, du reste, à la séquence précédente⁴, concile qui mit en péril la foi de Nicée. L'évêque de Cyr trouve là une occasion supplémentaire d'exalter la résistance des évêques, ces « nobles champions de la foi ». Il lui suffit pour cela de sélectionner dans le recueil synodal dont il dispose les lettres qui la manifestent.

1. II, 16, 12.

2. Les *Gesta inter Liberium et Felicem*, pamphlet ursinien de 368/369 contre Damase qui, diacre, a accepté l'ordination de Félix, insistent au contraire sur le rôle du peuple : c'est lui qui réclame Libère à Constance en criant qu'« il est le meilleur », *ibid.* 1, 3, p. 3. Le récit fourni par SOZOMÈNE, IV, 11, 12, s'achève également sur la demande du peuple à Constance.

3. Libère accepta de signer à Sirmium en 358 une autre formule que celle de Nicée (voir *infra* II, 17, 7, et n. 5 p. 415).

4. II, 18-23.

Là encore, sa relation tendancieuse des événements ne surprendra pas le lecteur moderne, tant elle répond à sa conception idéologique de l'histoire. Le nouveau couple formé par Damase, successeur de Libère, et Athanase (passé à l'ouest pour la circonstance¹ !) remplace, comme porte-parole de l'orthodoxie, celui d'Eustathe et Athanase au livre I.

Il ne sera à nouveau question de l'Occident qu'au livre IV avec l'élection d'Ambroise. Théodoret s'est particulièrement intéressé à l'évêque de Milan auquel il consacre plusieurs chapitres de son histoire², car il répond parfaitement au type de héros dont il veut imposer le modèle, celui de l'évêque dont « la liberté de parole » impose la modestie au prince. Lui-même, comme délégué des Antiochiens auprès de Théodose II à la conférence contradictoire de Chalcedoine en septembre 431, n'avait-il pas usé, mais en vain, de cette *parrhêsia* pour défendre Nestorios ?

Si l'abondance et le caractère parfois inédit des sources mises en œuvre suffisaient à faire un historien, « Théodoret, remarquait L. Parmentier, devrait figurer parmi les plus grands ». Alors que sa production littéraire en fait l'un des plus grands écrivains grecs de son temps, il ne jouit pourtant comme historien, et non sans raison il faut le reconnaître, que « d'un crédit limité³ ». Mais est-ce là la bonne manière d'apprécier cette *Histoire ecclésiastique* qui fut aussi, des trois « synoptiques », la plus lue et la plus copiée, de Théodore le Lecteur et Cassiodore au VI^e siècle, à Nicéphore Calliste au XIV^e siècle. L'histoire y est brossée

1. Les ch. 22 et 23 constituent en effet une seule séquence : des Occidentaux « le premier à écrire fut Damase » (22, 1), le second, « le grand Athanase, dans sa lettre aux Africains » (22, 12) ; et à la fin de la citation : « Voilà donc quels sont en Occident tous les sophismes et les machinations contre la doctrine véritable » (23, 8).

2. IV, 7 ; V, 13 ; 17 - 18.

3. P. xcviij.

à grands traits, et campe quelques grands personnages dont les actions exemplaires constituent la trame de la mémoire commune des Églises. Et tout naturellement, elle privilégie les grandes figures de l'Église d'Antioche, plus directement concernée par ses lecteurs. Une histoire à deux niveaux, comme on a pu s'en convaincre : celui, historiographique, du récit des faits, et celui de la lecture théologique qu'en fait Théodoret, qui la soumet au regard de la providence divine. C'est alors un tout autre récit qui se déroule au long des cinq livres, tel que l'attendent aussi ses lecteurs/auditeurs : celui de la preuve par l'*exemplum*, qui, par l'effet qu'il produit, châtime ou admire, est chargé de démontrer l'invincibilité de l'Église. Dans ces conditions, l'ouvrage échappe bien évidemment aux critères de l'historien moderne. Et l'on ne peut s'attendre à y trouver un récit de « l'histoire de l'arianisme », tant il est biaisé au départ par le projet apologétique auquel il a été soumis. La jalousie y est proposée comme le seul motif qui poussa le prêtre Arius, instrument de « l'ennemi de la vérité », contre son évêque. Sa mort ignominieuse sera donc la conclusion directe du synode, au mépris de la chronologie, mais conformément au châtime de Dieu qui ne saurait attendre. Quant à son rappel par Constantin et à sa réintégration dans l'Église, il n'en est pas question. Avant sa propre mort, l'empereur orthodoxe rappelle au contraire Athanase que, victime à son tour du malin, il avait exilé. En plus du théologien, le pasteur l'emporte toujours sur l'historien. Au couple parfait du fils et de la mère, Constantin et Hélène, répond, au livre V, celui de Théodose et de sa femme Flaccilla, et dans une moindre mesure, de Théodose II et de ses sœurs. La soumission aux évêques et à l'Église, rappelée par des anecdotes exemplaires, répond au modèle idéal du bon empereur chrétien. Ils peuvent à leur tour prendre place derrière les héros, majoritairement évêques, de cette histoire sainte qui est aussi une histoire des saints. Placée sous le signe de la glorification des serviteurs de

Dieu derrière lesquels se glisse discrètement le narrateur, elle traite l'arianisme, à la suite des hérésiologues, comme une « lèpre » qui, comme le paganisme, doit être extirpée. A cette tâche « pieuse » se sont employés tous les grands docteurs orthodoxes, depuis Alexandre jusqu'à Théodoret lui-même.

Annick MARTIN

NOTICE DES LIVRES I ET II

Le texte et sa tradition manuscrite

Le texte grec de la présente édition est, moyennant de rares modifications (voir *infra* p. 98), celui qu'a adopté Léon Parmentier dans son édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, GCS, Berlin 1911, et qui est aujourd'hui consultable dans la 3^e édition de l'ouvrage, *Theodoret, Kirchengeschichte, dritte, durchgesehene Auflage* von Günther Christian Hansen, GCS, Berlin 1998. L'édition de l'*Histoire ecclésiastique* dans la collection des GCS a une histoire un peu particulière, que voici.

En 1954 l'œuvre a fait l'objet d'une seconde édition, revue par Felix Scheidweiler. Rien n'était changé au texte ni aux apparats critiques, mais des observations de F. Scheidweiler avait été rassemblées en fin de volume. En outre, l'Introduction rédigée par L. Parmentier avait été réduite à sa plus simple expression. C'était là un choix regrettable et, pour le corriger, il fut décidé de procéder à une troisième édition. Celle-ci comporte donc l'Introduction de L. Parmentier dans sa totalité, le même texte et le même apparat critique que dans l'édition de 1911, mais aussi 49 pages de *Berichtigungen und Ergänzungen* dues à G.C. Hansen. Ces observations et compléments portent aussi bien sur l'Introduction que sur le texte et ses apparats. G.C. Hansen y transmet un certain nombre des observations faites par Scheidweiler dans l'édition précédente, mais l'essentiel est constitué par les remarquables mises au point qu'il fournit lui-même. Toutes nos références à l'édition Parmentier renvoient à cette dernière version.

La description, l'analyse et le classement des manuscrits, effectués par L. Parmentier d'une manière extrêmement fine, n'ont pas été remis en cause par les deux éditeurs ultérieurs, mais le travail de G.C. Hansen y a apporté quelques précisions. La liste des manuscrits est la suivante :

- A = *Bodleianus Auct. E II 14 (misc. 32)*, XI^e siècle. Pour les livres I et II, ce codex dépend d'une tradition apparemment ancienne et fiable. Pour les livres suivants, il a été copié sur un manuscrit portant un texte de moins bonne qualité très proche du codex L (voir ci-dessous). Par la suite, les leçons de ce second manuscrit ont été reportées sur le texte des livres I et II quand la rédaction primitive s'en distinguait : les leçons relevant de cette opération sont identifiées par le sigle A^c. L'exemplaire corrigé a fourni 5 apographe, du XII^e au XIV^e s. L'un d'eux, le *Basileensis A III, 16*, du XIII^e siècle, a servi directement à la réalisation de l'édition *princeps* de Bâle (1536) : voir Parmentier p. X-XII.
- L = *Laurentianus X, 18*, XI^e s.
- B = *Bodleianus Auct. E, 4, 18 (misc. 61)*, X^e s. Mutilé, il ne comporte pas le début du texte et commence en I, 25, 14. En deux passages différents, le manuscrit a perdu un certain nombre de feuillets qui ont été remplacés par les soins de mains plus récentes : B², XII^e-XIII^e s. (texte de II, 8, 54 à II, 17, 6), B³, XII^e s. (texte de II, 17, 6 à II, 23, 8), B⁴, XII^e-XIII^e s. (texte de V, 4, 3 à V, 10, 6).
- H = *Parisinus gr. 1442*, XIII^e s.¹.
- N = *Vatopedinus 211*, XIII^e s.
- G = *Angelicus 41 (Rome)*, XII^e-XIII^e s.
- S = *Scorialensis gr. 391*, XII^e s.
- P = *St Petersburg gr. 715*, fin IX^e s., qui ne comporte que quelques fragments de l'*H.E.*
- V = *Vaticanus gr. 628*, XI^e s., dont V², XI^e s., pour le texte de III, 11, 2 au n° 22 des *kephalaia* du livre V. V+ V² a pour apographe le *Marcianus gr. 332*, XV^e s., dont découle à son tour le *Parisinus gr. 1440*, XVI^e s.

1. G.C. Hansen signale l'existence d'un manuscrit très proche de H, le *Vatopedinus 238*.

F = *Parisinus gr. 1433*, XI^e s.

R = *Parisinus gr. 1603 A*, XI^e s. ; ne contient que des fragments.

D = *Parisinus gr. 994*, XV^e s. ; ne contient que le livre I.

De D et H dépend le *Berolinensis Phillips 1619*, XVI^e s., qui ne comporte pas le livre II, et où manque la fin du livre V (le texte s'arrête en V, 37, 2). Le livre I est une copie de D, et les livres III à V sont une copie de H. Il a été utilisé par Sirmond.

Les manuscrits ci-dessus désignés par des sigles en lettres capitales se regroupent en un certain nombre de familles, que L. Parmentier a désignées par des lettres minuscules :

n est constituée par H et N.

s est constituée par G et S.

v est constituée par F et V.

z désigne l'ensemble v + D et L.

D (pour le seul livre I) et L sont reconnus proches, mais il n'est pas attribué de sigle particulier à l'ensemble qu'ils forment.

Ces regroupements ne sont pas stables tout au long de l'œuvre :

– à partir du livre II :

r désigne une famille constituée par n et s, désormais apparentées.

v désigne l'ensemble formé par v et le texte fragmentaire de R (v = FVR).

z comprend les rédactions partielles de B² et B³ qui se présentent comme proches de L. La famille z comprend dès lors B²B³L + FVR, tandis que D est défaillant.

– à partir du livre III :

y désigne l'ensemble constitué par A et L qui sont désormais, comme nous l'avons vu, deux manuscrits frères.

s s'accroît des fragments de P (il n'y en a pas avant III, 12, 1).

En III, 11, 2 débute la rédaction de V², qui ne se rattache à aucune famille. Au livre V, au n° 23 des *kephalaia* reprend la rédaction de V, qui désormais n'a plus de lien de proximité avec F.

A ces manuscrits de la tradition directe, L. Parmentier a jugé logique de joindre deux autres manuscrits qui présentent de larges extraits de l'*HE* de Théodoret, sous forme de citations. Chacun a été pourvu d'un sigle :

T = *Marcianus gr. 344*, XIII^e s. Ne vaut que pour les livres I et II. C'est le seul manuscrit connu qui soit porteur de l'*Histoire tripartite* de Théodore le Lecteur (VI^e s.), une histoire ecclésiastique composée de la réunion d'extraits de Socrate, Théodoret et Sozomène. En fait le manuscrit ne contient que la première moitié de l'*Histoire tripartite*, qui couvre les règnes de Constantin et de ses trois fils, ce qui correspond aux deux premiers livres de l'*HE* de Théodoret.

W = *Vindobonensis histor. gr. 8*, XIV^e s. C'est probablement le manuscrit original de l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste. L. Parmentier a pu montrer que les textes des documents que Nicéphore avait copiés dans l'*HE* de Théodoret avaient été reproduits tels quels et indiquaient que Nicéphore avait utilisé un manuscrit de cette œuvre. W appartient à la famille v.

Le stemma présenté par L. Parmentier à la p. CVII fait apparaître deux recensions principales. De l'une dépendent A avant sa mise en conformité avec L, ainsi que B et T. De l'autre dépendent L, B², B³ et D. Les manuscrits H, N, G, S, P, B⁴, V, V², F, R et W dépendent, à des degrés divers, des deux recensions. Au jugement de Parmentier, la première recension est la meilleure, et les *meliores* sont donc A non corrigé, B et T, ainsi que H et N mais seulement pour le livre I.

Les éditions précédant L. Parmentier¹

Bâle, 1535, *editio princeps* de Beatus Rhenanus, *Auctores historiae ecclesiasticae* : l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, éditée par les soins de Hieronymus Frobenius et Nicolaus Episco-

1. Pour un inventaire détaillé des éditions et traductions, voir PARMEN-
TIER, p. LXVI-LXXIII.

pius, en constitue une partie. Cette édition reproduit un manuscrit de Bâle, le *Basileensis A III 18*, dépendant de A corrigé et également de B.

Paris, 1544 : Robert Estienne, *Ecclesiasticae historiae Eusebii Pamphili, ejusdem De Vita Constantini, Socratis libri VII, Theodoriti libri V* etc. L'édition s'appuie essentiellement sur l'*editio princeps*, mais utilise également le codex H.

Genève, 1612 : *Historiae ecclesiasticae scriptores graeci*. Reprend l'édition *princeps*, avec des variantes signalées par Iohannes Christopherson, ainsi que la traduction latine de ce dernier.

Paris, 1642 : Jacques Sirmond, *Theodoriti opera omnia*. L'*HE* se trouve au tome III. L'édition comporte une traduction latine originale. Elle s'appuie essentiellement sur le codex H et aussi sur le *Berolinensis* signalé plus haut.

Paris, 1673 : Henri de Valois, *Theodoriti et Evagri Historia Ecclesiastica, item Excerpta ex historiis Philostorgii et Theodoriti Lectori*, avec traduction latine originale. Le texte de base est celui de l'édition *princeps*. L'ouvrage fut réédité à Cambridge en 1720 puis à Turin en 1748.

Halle, 1771 : Iohannes August Noesselt, tome III, 2 de *Theodoriti opera omnia* par J.L. Schulze. L'édition est fondée sur l'édition Sirmond mais indique les variantes signalées dans toutes les éditions précédentes.

Oxford, 1854 : Thomas Gaisford. Le texte reproduit est celui d'Estienne, contrôlé (mal, selon L. Parmentier) par la collation des manuscrits A et B.

Paris, 1859 : Migne, *PG 82*. Le texte est celui de Noesselt avec la traduction de Sirmond.

Les traductions

La première remonte à l'Antiquité : c'est la traduction latine (partielle, puisque en concurrence avec celle des *Histoires* de Socrate et de Sozomène) figurant dans l'*Histoire tripartite* de Cassiodore / Epiphanius (VI^e siècle) : voir l'édition Jacob-Hanslik, *CSEL 71*, Vienne 1952.

1536, Bâle : traduction latine de Ioachim Camerarius.

1564, Poitiers : traduction française de D.M. Mathée.

- 1570, Cologne : traduction latine de Iohannes Christophorus, réimprimée à Cologne en 1581. Cette traduction est également reproduite dans l'édition de Genève.
- 1652, Paris : traduction latine de Sirmond, voir *supra*.
- 1673, Paris : traduction latine de Henri de Valois, voir *supra*.
- 1676, Paris : traduction française de L. Cousin.
- 1843, Londres : traduction anglaise anonyme.
- 1852, Moscou : traduction russe de M. A. Timofeev, rééd. en 1993.
- 1878, Kempten : traduction allemande de L. Küpper.
- 1900, Grand Rapids : traduction anglaise de P. Schaff - H. Wace, dans la collection « Library of Nicene and Post-Nicene Fathers of the Christian Church ».
- 1926, Munich : traduction allemande d'A. Seider.
- 2000, Rome : traduction italienne d'A. Gallico.

Principes de la présente édition

Le texte grec produit dans la présente édition est fondamentalement celui de l'édition Parmentier. Fondamentalement donc, notre édition ne comporte pas d'apparat critique. Il eût été intempestif de reproduire (ou plagier ?) l'apparat extrêmement riche et précis fourni dans l'édition des *GCS*, auquel toute recherche sur le détail du texte de l'*HE* devra se reporter. Nous proposons toutefois un petit nombre de leçons différentes ; chacune d'elles fait l'objet au bas de la page de texte d'un élément d'apparat critique. Les raisons qui nous ont conduits à ces modifications du texte de Parmentier sont de trois ordres.

1. Nous avons voulu exploiter l'occasion d'intégrer au texte les leçons proposées, avec mesure et prudence, par G.C. Hansen.

2. En de rares occasions portant sur le texte même de Théodoret il nous a paru que le choix textuel opéré par Parmentier pouvait être réexaminé.

3. En de plus fréquentes occasions, concernant les documents reproduits par Théodoret, nous avons cherché à restituer de façon plus fidèle l'état de l'archétype de l'*HE*. En

effet, bien que L. Parmentier ait été parfaitement conscient que son rôle n'était pas de restituer l'état original de ces documents mais l'état dans lequel Théodoret les avait trouvés, et bien qu'il ait estimé que Théodoret était si peu intervenu dans la copie de ces documents, effectuée par son secrétaire, qu'il ne les avait peut-être même pas relus¹, les choix de texte qu'il opère n'appliquent pas toujours clairement les conséquences de ces positions de principe. Il lui arrive en effet de ne pas résister au désir de fournir, sous la plume de Théodoret, le bon texte des documents. Or il est extrêmement probable – et L. Parmentier le savait très bien – que Théodoret a eu à sa disposition, en telle ou telle occurrence, des exemplaires fautifs du document reproduit. Cette probabilité générale devient une certitude particulière dans certains cas où la comparaison avec les autres versions du document ne laisse aucun doute sur l'existence de leçons fautives. Il importe alors de se rappeler que l'éditeur de Théodoret n'a pas en la circonstance le devoir de restituer un texte original correct.

– Lorsque Théodoret est le seul témoin d'un document et que sa tradition fournit un texte visiblement altéré, il est toujours vrai que ce qui doit être restitué est ce que Théodoret a copié (ou fait copier). Toutefois, dans un tel cas, qui peut nous assurer que la faute qui défigure le texte n'est pas née dans la tradition de Théodoret, voire au moment même de la première copie ? Pour sortir de ce dilemme, nous avons admis arbitrairement que Théodoret avait exercé une relecture de ses documents copiés, et qu'il avait à l'occasion (mais pas toujours) corrigé les fautes de son modèle. Ceci légitime la tentative de reconstitution d'un archétype théodorétien sans faute. Nous nous autorisons donc, comme Parmentier l'a fait, à donner la préférence, en cas de fautes mineures, à la bonne leçon sur la mauvaise, quelle que soit la famille de manuscrit qui la porte, puisqu'il est

1. Voir PARMENTIER, p. LVII.

clair que les *miliores* peuvent présenter des fautes dont les *deteriores* sont exempts, et que nous ne pouvons pas les tenir en toute occasion pour des conservateurs sourcilleux et fiables de l'état des documents utilisés par Théodoret. A la limite nous pouvons envisager une conjecture donnant accès à l'archétype de l'*HE*. Il n'en demeure pas moins que cet archétype, étant dans le cas de reproduction de documents une copie, comportait aussi nécessairement des fautes, et l'arbitraire ne peut aller jusqu'à ignorer cette réalité. Dans certains lemmes, l'état du texte suggère qu'il est extrêmement probable que la leçon fautive était présente dans le modèle, et que Théodoret n'a pas su ou pas voulu la corriger.

– Lorsque les documents transmis par Théodoret le sont aussi par d'autres témoins, l'état du modèle utilisé par Théodoret est plus facile à reconstituer. Nous avons adopté en ces circonstances le protocole suivant : si la tradition unanime ou les traditions multiples de Théodoret divergent d'avec la ou les traditions des autres témoins, c'est évidemment la leçon ou l'une des leçons (la plus plausible paléographiquement) de Théodoret qu'il convient d'éditer.

Par ailleurs, L. Parmentier a montré que Théodoret disposait de ses propres documents, et qu'il ne les a contrôlés ni au moyen d'exemplaires utilisés par d'autres témoins, ni en lisant la copie chez ces autres témoins. Il n'y a pas eu de contamination¹. Par conséquent :

– si la tradition de Théodoret se partage entre une leçon attestée dans les autres traditions et une leçon qui ne l'est pas, il faut adopter la leçon confortée par les traditions externes, y compris si (surtout si) elle est détestable, l'autre étant l'effet d'une altération interne (une conjecture, par exemple) à la tradition de Théodoret ;

1. Voir *ibid.*, p. LVI. A vrai dire, les travaux de G.C. Hansen ne permettent plus d'être aussi tranquilles quant à ce principe : voir, sur l'utilisation éventuelle de Socrate par Théodoret, G.C. HANSEN, Sokrates, *Kirchen-geschichte*, GCS, Berlin 1995, p. xxxv. Mais cette inflexion des données n'a qu'une incidence quasi-nulle sur le protocole que nous définissons.

– dans le pire des cas, la tradition de Théodoret se partage entre deux leçons que se partagent également les traditions parallèles. Deux cas de figure peuvent expliquer ce phénomène :

1° La leçon du document original était de celles qui prêtent particulièrement à des erreurs de copie. En ce cas il faut retenir des deux leçons celle qui a le plus de chances de s'être altérée en l'autre : inutile de dire que le résultat d'une telle opération est médiocrement fiable.

2° Dans le cas de documents traduits du latin en grec, les exemplaires grecs proposaient parfois, semble-t-il, deux traductions pour un même terme latin. Apparemment, l'archétype de Théodoret et, pendant un temps, ses apoglyphes ont reproduit les deux traductions¹. Il est vraisemblable que l'une se voyait accorder le pas sur l'autre en ce qu'elle était insérée dans le texte alors que la concurrente était inscrite dans la marge ou au-dessus de la ligne. Par la suite, la tradition de Théodoret a diversement éliminé une des deux traductions. Il faut alors tenter de deviner laquelle figurait dans le texte même de l'archétype de Théodoret.

Au-delà du caractère parfois aléatoire des choix de texte opérés dans ces conditions, il importe en tout cas d'éviter de faire disparaître de la version théodorétienne d'un document une leçon qui caractérise cette version par rapport à toutes les autres².

Divisions du texte

Chaque livre de l'*HE* est divisé en un certain nombre de chapitres. Cette division remonte à la tradition manuscrite, un certain nombre de manuscrits indiquant en marge, par

1. Voir PARMENTIER, p. LV.

2. Voir le détail de ces problèmes dans J. BOUFFARTIGUE, « Le texte de Théodoret et le texte de ses documents », dans B. POUADERON - Y.-M. DUVAL (éd.), *L'historiographie de l'Église des premiers siècles*, Beauchesne, Paris 2001, p. 315-327.

un nombre (en lettres grecques), le début de chaque chapitre correspondant à la liste des *kephalaia* figurant au début de chaque livre (voir ci-après).

Ainsi, lorsque la numérotation des chapitres dans les manuscrits diffère de celle des éditions imprimées (comme celle de Parmentier), nous avons indiqué cette dernière numérotation entre parenthèses. Par ex., *HE V*, 37 (35), 2-3 renvoie au livre V de l'*HE*, ch. 37 (ch. 35 Parmentier), § 2-3.

Th. Gaisford (1854) a divisé chaque chapitre en paragraphes, d'une façon parfois contestable : ces divisions ont été respectées par L. Parmentier. Nous les avons nous-mêmes adoptées, quitte à modifier parfois l'emplacement du début d'un paragraphe pour le faire correspondre à une articulation du texte.

Jean BOUFFARTIGUE

Les titres de chapitres (*kephalaia*)

Dès les plus anciens manuscrits de Théodoret, les livres, numérotés, sont divisés en chapitres dont la numérotation, indiquée dans la marge, peut varier d'un manuscrit à l'autre. Un sommaire placé en tête de chaque livre reproduit cette numérotation accompagnée d'un titre annonçant le contenu du chapitre, conformément au modèle eusébien. Ces titres sont-ils dus à Théodoret lui-même ou à un scribe postérieur, la question mérite d'être posée. Elle a déjà été discutée à propos de la *Vita Constantini*. Les quelques remarques qui suivent veulent seulement attirer l'attention du lecteur sur la complexité d'un problème souvent évacué par les éditeurs, et qui soulève pourtant la question de l'édition de l'œuvre et de sa transmission dans l'Antiquité tardive¹.

1. PARMENTIER, p. XLII ; J. IRIGOIN, « Titres, sous-titres et sommaires dans les œuvres des historiens grecs du 1^{er} s. av. J.-C. au 5^e s. ap. J.-C. », dans *Titres et articulations du texte dans les œuvres antiques*, Études Augustiniennes, Paris 1997, p. 127-134.

Le texte lui-même contient des marques, parfois insistantes, destinées à en faciliter la lecture.

1. De manière générale, documents et récits sont introduits ou annoncés par une formule telle que « je vais insérer dans mon récit (tel document) », cf. I, 3, 4 ; 9, 14 ; 11, 7 ; 19, 3 ; 26, 5 ; II, 7, 3 ; 10, 2 ; 18, 4 ; 19, 15 ; ou « je vais raconter (ou décrire) comment cela s'est passé », cf. I, 13, 5 ; 14, 12 ; II, 1, 5. Dès le début du livre I, on peut lire : « Quel en fut le commencement [de la crise arienne] et comment il [= le démon] sema l'ivraie, c'est ce que je vais raconter » (I, 2, 7) ; dans quelques manuscrits, ceci introduit le chapitre 2. En I, 3, 4, Théodoret annonce une série de documents, reproduits dans les chapitres suivants : la lettre d'Alexandre (4), celle d'Arius (5), « puis les autres lettres que réclame l'exposé du récit », mais ici, seule, celle d'Eusèbe sera citée (6). Et non content de cette première annonce, il la reprend avant la citation de chacun des documents.

2. Certains titres se trouvent déjà dans le texte. Ils annoncent un récit (I, 7 : Nicée ; 8, 1 : réfutation des arianisants), ou mentionnent le titre du document qui suit, lettre ou synodale (I, 12, 1 ; 25, 1 ; II, 19, 1 ; 29 [28], 1), « dialogue de l'empereur Constance et de Libère, évêque de Rome » (II, 16, 1) avec, ici, une inversion par rapport au *kephalaion* 16. Le livre I ne contient qu'une synodale, celle de Nicée à l'Église des Alexandrins. On notera que le texte a conservé le titre qui la désignait dans le recueil où elle a été copiée – *sunodikê epistolê* (I, 9, 2) – titre repris dans le *kephalaion* 9. Dans le livre II qui en contient quatre, on notera, au contraire, l'écart entre les termes qui les désignent dans le texte – *grammata* (7, 3) ou *epistolê* (19, 1 ; 29 [28], 1) – et dans les *kephalaia* correspondants – *sunodikon* (8), *epistolê synodikê* (19 ; 29), *sunodikos tomos* (22).

3. Ces titres inclus dans le texte ont parfois servi de modèle à d'autres titres de *kephalaia* : I, 7, 1, Τὰ κατὰ κ.τ.λ., « Événements relatifs à... », se retrouve dans les *kephalaia* 9 des livres I et II ; I, 8, 1, Ἐλεγχος τῶν ἀρειανίζόντων ἐκ

κ.τ.λ., « Réfutation des arianisants d'après... », se retrouve à peu de choses près dans le *kephalaion* 13, Ἐλεγχος τῶν [...] ἁρειανῶν ἐκ...

4. D'autres encore reprennent les termes de la fin du précédent chapitre qui annoncent le suivant (I, *kephalaion* 10, « Lettre de l'empereur Constantin aux évêques restés chez eux », πρὸς τοὺς ἀπολειφθέντας ἐπισκόπους, se trouve dans I, 9, 14 ; I, *kephalaion* 16, « Autre lettre du même sur la confection de livres des saintes Écritures », περὶ τῆς τῶν θεῶν γραφῶν κατασκευῆς, reprend le texte de I, 15, 3 ; II, *kephalaion* 3, « Comment l'empereur Constance fut détourné de l'orthodoxie », Πῶς Κωνσταντῖος ὁ βασιλεὺς ἐκ τῆς ὀρθῆς πίστεως παρετράπη, reprend 2, 5. Ou bien encore les termes utilisés sont ceux du texte même du chapitre (I, *kephalaion* 11, « Allocations en vivres pour... », σιτηρέσια τὰ χορηγούμενα, reprend 11, 2 ; *kephalaion* 15, « Lettre de l'empereur Constantin sur la construction d'églises », περὶ τῆς τῶν ἐκκλησιῶν οἰκοδομίας, reprend 15, 3.

5. Quelques-uns contiennent des noms qui ne figurent pas dans le texte : ainsi dans le livre I, le *kephalaion* 18 précise le nom de « la mère de l'empereur », Héléne ; de même, le *kephalion* 17 le fait pour le nom du siège de Macaire, Jérusalem, non précisé en I, 16, 6. Le *kephalaion* 31 mentionne Jérusalem là où le texte parle d'« Aelia », et emploie le terme approprié d'*enkainia* pour la dédicace de l'Église du saint Sépulcre, là où le texte évoque simplement la « consécration des sanctuaires que Constantin avait fait bâtir ». Enfin, dans le *kephalaion* 9, les méliitiens sont qualifiés de « *skhismatikoi* », schismatiques, terme qui n'est pas employé dans le texte, ni même ailleurs dans l'*Histoire ecclésiastique*.

L'ensemble de ces quelques remarques pourrait suggérer une élaboration des titres en plusieurs temps : 1) celui de la rédaction de l'*Histoire ecclésiastique* comportant déjà des marqueurs nets dans le texte pour le lecteur et dont

Théodoret est l'auteur, ces marqueurs étant vraisemblablement à l'origine des chiffres placés dans la marge ; 2) un temps postérieur, du vivant ou peu après la mort de Théodoret, où un copiste, familier de l'évêque de Cyr, a jugé bon de systématiser les titres pour un meilleur confort des lecteurs, en reprenant les chiffres donnés dans la marge, accompagnés de l'annonce du contenu de chaque chapitre (introduit par πῶς, περὶ ou κατὰ), ou du titre déjà présent dans le texte et simplement recopié. « C'est ainsi que pourraient s'expliquer à la fois la proximité et les écarts par rapport au texte de Théodoret », comme nous l'a suggéré G.C. Hansen que nous tenons à remercier ici pour sa lecture attentive de nos remarques.

Annick MARTIN

NOTES PHILOLOGIQUES AUX LIVRES I ET II

Au début de chaque livre, comme on vient de le voir, certains manuscrits de l'*HE* présentent un sommaire, toujours annoncé par une formule. Après ce sommaire, certains enchaînent directement le texte du livre, d'autres intercalent un titre, minimal ou détaillé. Les meilleurs manuscrits, A et B sont dans ce dernier cas. Pour les débuts de livre, L. Parmentier a pris le parti d'éditer A.

I, 2, 2. Scheidweiler considère τούτης comme une addition fautive. Sans ce mot, dit-il, la phrase présente non seulement un meilleur sens mais aussi une meilleure conformité avec les règles que suivrait Théodoret dans le choix des clausules. Pour ce dernier point, il s'appuie sur l'ouvrage de W. Goeber, *Quaestiones rhythmicae imprimis ad Theodoreti historiam ecclesiasticam pertinentes*, Berlin 1926. Voir aussi sur la question G.C. Hansen, p. 432.

I, 3, 3. L'imparfait ἤξιούτο serait ici étrange. C'est le plus-que-parfait ἤξιωτο qui est attendu. G.C. Hansen observe en outre que la forme ἤξιωτο fournit une clausule plus vraisemblable que ἤξιούτο.

I, 4, 2. Il n'y a pas de forte raison de rejeter ici la leçon plus élégante des *meliores* A et n.

I, 4, 3. On ne voit pas pourquoi Parmentier abandonne ici les *meliores*. L'emploi de πρόθεσις aux différents sens de « intention », « disposition morale », « tendance », mais aussi de « libre décision » (en ce sens pratiquement synonyme de προαίρεσις), est extrêmement courant dans la lit-

NOTES PHILOLOGIQUES AUX LIVRES I ET II

Au début de chaque livre, comme on vient de le voir, certains manuscrits de l'*HE* présentent un sommaire, toujours annoncé par une formule. Après ce sommaire, certains enchaînent directement le texte du livre, d'autres intercalent un titre, minimal ou détaillé. Les meilleurs manuscrits, A et B sont dans ce dernier cas. Pour les débuts de livre, L. Parmentier a pris le parti d'éditer A.

I, 2, 2. Scheidweiler considère τούτης comme une addition fautive. Sans ce mot, dit-il, la phrase présente non seulement un meilleur sens mais aussi une meilleure conformité avec les règles que suivrait Théodoret dans le choix des clausules. Pour ce dernier point, il s'appuie sur l'ouvrage de W. Goeber, *Quaestiones rhythmicae imprimis ad Theodoretī historiam ecclesiasticam pertinentes*, Berlin 1926. Voir aussi sur la question G.C. Hansen, p. 432.

I, 3, 3. L'imparfait ἤξιοῦτο serait ici étrange. C'est le plus-que-parfait ἤξιωτο qui est attendu. G.C. Hansen observe en outre que la forme ἤξιωτο fournit une clausule plus vraisemblable que ἤξιοῦτο.

I, 4, 2. Il n'y a pas de forte raison de rejeter ici la leçon plus élégante des *meliores* A et n.

I, 4, 3. On ne voit pas pourquoi Parmentier abandonne ici les *meliores*. L'emploi de πρόθεσις aux différents sens de « intention », « disposition morale », « tendance », mais aussi de « libre décision » (en ce sens pratiquement synonyme de προαίρεσις), est extrêmement courant dans la lit-

térature grecque chrétienne. Le mot est employé plusieurs fois dans la lettre.

I, 4, 17. La leçon οὐ γὰρ πᾶς λόγος évite l'apposition relativement choquante ὁ λόγος τὸ ποιῶν, « le Logos, ce qui fait... ». Elle est confirmée par Cassiodore, *non est enim ulla ratio*. Le tour οὐ... πᾶς, équivalent de οὐδεὶς, est attesté dans la Septante et le Nouveau Testament : par exemple Ps 142, 2 – cité en Ga 2, 16 – et Lc 1, 37.

I, 4, 27. La place de ποτέ avant la négation lève toute ambiguïté, alors que μὴ εἶναι ποτε peut toujours signifier « ne jamais être ». Là encore Parmentier paraît rejeter la leçon des *meliores*, mais en fait il classe T parmi ceux-ci, et lui accorde même souvent une autorité significative, surtout lorsque ses leçons sont confortées par la traduction de Cassiodore. En l'occurrence, la leçon de Cassiodore est, dit-il, *wie im Text*. De fait, Cassiodore (I, 14, 27) écrit : *non fuisse aliquando sapientiam dei* et se rattache ainsi à la tradition variante par l'intermédiaire d'un proche de T.

I, 4, 34. Le rejet par Parmentier de la leçon de A et n trahit peut-être, outre sa haute estime pour T, une recherche de « confort grammatical ».

I, 4, 36. Le parfait βεροφηκότες, de type archaïque (mais on en trouve au moins un exemple sûr dans le Nouveau Testament : He 10, 22), est surprenant, mais il le serait encore plus si l'on devait l'attribuer à une correction et même à une mélecture de l'archétype par n et S, et probablement A. L'expression τὴν τρύγα βεροφηκέναι était peut-être proverbiale.

I, 4, 42. Le texte transmis par Théodoret est à la limite de l'intelligible, mais peut encore se construire. La leçon μελοχολικοῖς est probablement la leçon originelle du document : « la vanité qui sied si bien à ces frénétiques ».

I, 4, 44. Hansen montre que l'auteur du document associe ailleurs les deux adjectifs τέλειος et ἀνευδεής en

apposition (I, 4, 29), et qu'il connaît une formule « le Fils semblable au Père » (I, 4, 38).

I, 4, 52. La ponctuation proposée par Hansen permet de ne pas laisser flotter la proposition introduite par ὡς. Elle implique, dit Hansen, l'idée que le participe au nominatif ἀπονέμοντες, introduit par ὡς ἐφθάσαμεν, a entraîné pour les participes suivants le passage de l'accusatif au nominatif.

I, 6, 2. P. Nautin, « Note critique sur la lettre d'Eusèbe de Nicomédie à Paulin de Tyr (Théodoret, *HE* I, 6, 2) », *Vigiliae Christianae* 17, 1963, p. 24-27, propose trois conjectures pour les l. 4-5 : ἀνασκαλεύσαντι Π : ἀνασκαλεύσαντα con. Nautin || περὶ τὸ secl. Nautin || ἄρχου Π : <Τοῦ> χάριτος con. Nautin. Les deux premières conjectures restituent certainement le texte primitif de la lettre. Qu'en était-il dans l'archétype de Théodoret ? Dans le cas du participe, on fera l'hypothèse qu'il était au datif. Le datif est probablement une leçon fautive car, ainsi que le dit P. Nautin, quand on a attisé son esprit au souffle de l'esprit, on ne se met pas à penser autrement qu'il ne faut. En vertu de la légitimité de la reconstitution d'un archétype impeccable (voir *supra* p. 99), faudrait-il adopter l'accusatif, en renvoyant la faute à la tradition post-archétypale de Théodoret ? Ce ne serait ni plus ni moins qu'une conjecture ; on peut juger qu'elle n'est pas absolument indispensable, et qu'elle est même contre-indiquée dans la mesure où l'archétype de Théodoret a fort bien pu transmettre un datif malgré tout compréhensible. En revanche, la présence fautive (bien expliquée par Nautin) de περὶ τὸ ne permet pas de construire la phrase. On exclura donc les deux mots, avec d'autant moins d'hésitation qu'ils peuvent rester visibles dans le texte.

I, 8, 15. Il peut être tentant pour un éditeur d'Athanase de corriger le texte de ce dernier en s'appuyant sur une partie de la tradition de Théodoret. Mais tout laisse penser que l'archétype de celle-ci portait ἐπὼν et non ἀπὼν.

I, 9, 7. La traduction latine du *Veronensis 60* repose sur un modèle grec indépendant de Théodoret mais comportant aussi l'omission de τὴν τιμὴν. Voir J. Bouffartigue, « Le texte de Théodoret et le texte de ses documents », dans *L'historiographie*, p. 315-328, spéc. p. 320-321.

I, 9, 8. Nous sommes en présence du cas difficile dans lequel la tradition de Théodoret se divise (sans cohérence) selon les deux mêmes leçons que la tradition externe du document. Nous choisissons la *lectio difficilior*, très exactement la leçon la moins correcte, en estimant qu'il y a quelques probabilités pour que des manuscrits de Théodoret aient rajouté un δέ dont l'absence était lourde ; au contraire, il n'est pas très probable que plusieurs manuscrits, dont deux *meliores*, aient indépendamment les uns des autres perdu la particule.

I, 10, 6. Malgré son accord avec toute la tradition parallèle, T (qui a pu introduire une correction, volontaire ou non) ne peut être érigé ici en représentant de la tradition de Théodoret.

I, 10, 6. La leçon ὁμοιώματι est nettement majoritaire, et soutenue par la plupart des meilleurs manuscrits. La leçon ὁμοιότητι est minoritaire (deux manuscrits seulement, dont un *deterior*). C'est pourtant celle-ci que Parmentier a retenue, sans doute parce que c'est la leçon unanime d'Eusèbe, de Socrate et de l'Anonyme de Cyzique. Nous avons écrit plus haut que si la tradition de Théodoret n'était pas unanime, il était raisonnable de retenir une variante appuyée par au moins une des traditions parallèles. Selon ce principe, c'est évidemment la leçon ὁμοιότητι qui devrait être retenue. Mais si ὁμοιότητι figure dans le texte, la tradition de Théodoret est quelque peu défigurée, et le lecteur n'en aura pas un aperçu fidèle. Car fondamentalement c'est la leçon ὁμοιώματι qui la caractérise. Quant à la leçon ὁμοιότητι, il serait léger de la traiter comme une faute ou une correction intempestive, car il faudrait supposer que par une

singulière coïncidence (qui ne peut évidemment être totalement exclue), les manuscrits fautifs de Théodoret auraient retrouvé le texte correct du document. En réalité, nous avons affaire ici à une situation qui n'est pas rare dans la tradition de l'*Histoire ecclésiastique*, et qui oblige à supposer un archétype porteur de deux leçons (dont une en interligne ou en marge, voir *supra* p. 101), entre lesquelles, assez rapidement, les exemplaires postérieurs ont choisi. Il est même probable que si deux leçons il y avait, c'est parce que l'exemplaire du document comportait lui aussi les deux. Le document est une traduction du latin et il se peut qu'un traducteur ait hésité entre deux mots grecs voisins. La répartition des deux leçons laisse supposer que l'archétype de Théodoret avait proposé ὁμοιότητι comme second choix. En tout cas, le nom ὁμοίωμα est mieux approprié au contexte que le nom ὁμοιότης. En effet, ce que Constantin repousse ici n'est pas un *trait permanent* de similitude, mais l'*acte* par lequel certains chrétiens s'exposent à ressembler aux juifs, à savoir l'adoption de la même date de célébration de Pâques.

I, 12, 3. La leçon καὶ καθὼς présente chez Eusèbe, Socrate et l'Anonyme de Cyzique est certainement la meilleure, mais ne peut être adoptée ici puisque la tradition de Théodoret l'ignore complètement. Certes on peut imaginer un processus qui à partir d'un archétype portant καὶ καθὼς aurait donné les deux leçons divergentes καθὼς et καθὼς καὶ. Mais il faut privilégier le cas plus probable où le modèle de Théodoret aurait été fautif. Cela étant admis, il serait insolite que le καὶ de καθὼς καὶ se soit perdu dans plusieurs familles de manuscrits, alors qu'il est aisément imaginable, au vu du contexte, que le sous-archétype de la famille n'ait voulu améliorer le texte en y ajoutant καὶ.

I, 12, 5. La leçon πάλιν donne un texte incompréhensible. Il est possible qu'elle soit moins bien attestée que l'apparat ne le laisse penser. En effet, G.C. Hansen attire l'attention sur le fait que les traductions de Socrate dépendent d'une leçon

πάλαι ; πάλιν serait donc chez Socrate une altération interne à sa tradition. La présence de πάλιν chez l'Anonyme n'est pas un indice sûr, car cet auteur connaît et parfois utilise le texte de Théodoret. Ce qui serait étrange, toutefois, c'est que πάλαι se soit altéré en πάλιν très tôt et dans la tradition de Socrate et dans celle de Théodoret. Il n'est pas exclu que Théodoret ait pu consulter Socrate, mais si c'était le cas ici il faudrait admettre que Socrate n'a jamais écrit πάλαι. Dans cette situation obscure, l'hypothèse selon laquelle Théodoret a trouvé dans son modèle la leçon πάλιν ne peut être écartée ; c'est pourquoi nous adoptons cette leçon.

I, 12, 18. La leçon « correcte » φανερά a été retrouvée par H L V W, de manière dispersée. C'est une correction. L'archétype avait φανερόν que A a altéré en φανεράν. Le neutre singulier attribut d'un neutre pluriel est grammaticalement problématique, mais reste acceptable et du domaine de la négligence.

I, 16, 2. Il est difficile de croire que la même brutale asyndète soit survenue indépendamment dans la tradition de Socrate et dans celle de Théodoret. Elle devait figurer dans le modèle de Théodoret et donc dans son archétype. Les autres leçons sont des corrections.

I, 17, 7. La leçon de T adoptée par Parmentier peut s'appuyer sur le parallèle d'Eusèbe, mais elle est très isolée. Pour qu'elle représente celle de l'archétype il faudrait que l'altération de αὐτός en αὐτοῖς se soit produite indépendamment dans le courant de la branche ATns et à l'origine de la branche z.

I, 17, 8. La ponctuation proposée par Hansen se lit dans deux manuscrits d'Eusèbe, et est adoptée par F. Winkelmann (éd. de la VC dans les GCS, 1991). Dans le texte ainsi ponctué, τὸ λειπόμενον a une valeur adverbiale pouvant correspondre, par exemple, au latin *de reliquo* ; on a ensuite l'équivalent d'un impératif à la troisième personne, exprimé

au moyen de ἵνα plus subjonctif, traduction possible du latin *ut* plus subjonctif et formule employée en particulier pour énoncer un ordre ou une instruction. Voir cependant la défense de la ponctuation des manuscrits de Théodoret par L. Parmentier dans « La lettre de l'empereur Constantin au sujet de la construction de l'église du Saint Sépulcre à Jérusalem », *Revue archéologique* 14, 1909, p. 42-51, où certains arguments, toutefois, posent implicitement que l'empereur a écrit lui-même la lettre en grec.

I, 20, 2. La traduction de Cassiodore (*quando*) repose sur ὅτε, plus facile à construire et représentant sûrement la bonne leçon du document. Mais elle n'est que le fantôme d'un élément de la tradition de Théodoret, peut-être délibérément corrigée. Ce qui nous reste de celle-ci est unanime en faveur de ὅτι, qui ne doit pas disparaître du texte.

I, 20, 4. La conjecture de Parmentier, δίνη τῶν συλλαμβανόντων, « dans l'agitation turbulente de ses partisans », s'appuie sur une traduction latine de la lettre de Constantin (aujourd'hui éditée par E. Schwartz, *ACO* IV, 2, p. 102-103, voir p. 103, 14); *turbulenta multitudini*. On peut supposer que la leçon originelle de A (grattée) était δηνῆ · iotacisme mis à part, A concordait avec T et l'Anonyme (δεινῆ). La tradition de Théodoret a assez tôt corrigé en δεινῶς, mais δεινῆ doit représenter la leçon de l'archétype, qui reproduisait la leçon fautive du document.

I, 20, 4. La leçon isolée de A, qui paraît confortée par Athanase, est probablement due en fait à l'omission de τότε.

I, 20, 10. La conjecture de Valois restituée peut-être le texte originel du document, mais il semble bien que Théodoret n'ait pas connu cette leçon. Voir pour les détails J. Bouffartigue, art. cité *supra* p. 110, p. 323-324.

I, 25, 7. On supposera que le modèle latin avait un relatif (de liaison) pléonastique *quorum eorum* ou *quorum horum*, traduit tant bien que mal par τούτων ἐκείνων. Sur ce

tour latin relativement fréquent à l'époque tardive, voir C. Touratier, *La relative. Essai de théorie syntaxique*, Paris 1980, p. 482-514. Le grec ainsi obtenu est agrammatical. Mais il est remarquable qu'aucun scripteur de la tradition de Théodoret n'ait eu l'idée de corriger en ἐκεῖνον, au point que l'on est obligé de se demander si le type de pléonasmisme ainsi accepté (et différent du pléonasmisme latin invoqué) n'avait pas cours dans un parler grec relâché.

I, 25, 9. Hansen invite à préférer à ἔχει, adopté par Parmentier, la leçon ἔχειν portée par quelques *deteriores* de la tradition de Théodoret, mais aussi par Eusèbe. La compréhension du texte n'en souffre pas, si l'on repère ici l'emploi de la tournure ὡς ὅτι plus superlatif, répétée plus loin au § 10 (pour cette tournure, cf. Platon, *Lois* 743d ; *Banquet* 218d), et qui pourrait traduire un *ut quod* plus adverbe au superlatif. Hansen considère ἔχει comme une correction due à une mauvaise interprétation de ὡς. On voit difficilement en tout cas la correction s'exercer en sens inverse. On admettra donc que le modèle de Théodoret avait ἔχειν et que la correction est née dans une partie de la tradition de Théodoret

II, 3, 5. ἀφίξεσθαι est manifestement une correction de A.

II, 8, 32. ἀνεκδικήτους est certainement la bonne leçon, réinventée par la conjecture de N et S. Mais la leçon fautive portée par le document n'a été corrigée ni par Athanase ni par Théodoret.

II, 8, 34. La leçon ὑμῶν est appuyée par Athanase, mais elle est très isolée chez Théodoret (seul manuscrit L modèle des corrections de A). La tradition de Théodoret a bien ἡμῶν, contrairement à Athanase, et la leçon de L doit être considérée comme une mélecture de cette tradition. On retiendra aussi d'Athanase sa leçon dépourvue du καὶ initial, que l'on retrouve dans r (et F). Reste un καὶ avant πᾶσιν qui me semble être une reminiscence homérique : ὑμῶν καὶ πᾶσιν, « vous tous », par ex. en *Od.* XXII, 41.

II, 8, 40. L'hésitation de la tradition entre πατρός et πνεῦμα résulte de la confusion entre les abréviations πρς, πνα, πνς. La leçon primitive de A était apparemment ὅς ἐστι λόγος πατέρα οὐκ ἔχων. Corrigé, il présente la leçon ᾧ ἐστι λόγος πνεῦμα οὐκ ἔχων, ce qui voudrait dire « lui qui a un logos dépourvu d'esprit ».

II, 8, 41. A partir de 8, 37, Théodoret est le seul témoin du document. En partant du texte de Théodoret, II, 8, 37-52, une restitution de la version grecque de la confession de Sardique a été tentée par F. Loofs, « Das Glaubensbekenntnis der Homousianer von Sardica », *Abhandlungen der kgl. preuss. Akad. der Wiss. Berlin*, 1909, p. 3-39, repris dans F. Loofs, *Patristica*, Berlin 1999, p. 189-223, spéc. p. 193-197. J. Ulrich, *Die Anfänge der abendländischen Rezeption des Nizänums*, Berlin - New York, 1994, p. 51-87, propose une restitution du texte latin, p. 51-56. La conjecture τὸ de Loofs peut être acceptée (comme elle l'a été par Parmentier) pour éviter un texte agrammatical et ne pas abuser des *cruces*. La chute de cet article a peut-être eu lieu en effet au tout début de la tradition de Théodoret. Mais il est plus probable que l'archétype de Théodoret reproduisait un document fautif dépourvu d'article. En tout état de cause, la leçon τὸν de A est une correction.

II, 8, 48. L'état du texte de Théodoret peut ici s'expliquer à partir d'un exemplaire fautif du document mais aussi par une maladresse commise par Théodoret au moment de la copie du document. L'intention de Théodoret, réalisée ou non, était d'écrire καὶ μῆτε χρόνον ἔχειν μῆτε ἐκλείπειν αὐτοῦ τὴν βασιλείαν. La leçon de T est une correction, le futur ayant paru plus pertinent que le présent. Ce n'est que sur cette correction que l'on peut fonder la conjecture ἐκλείπειν.

II, 8, 52. Il est possible qu'une faute surgie au début de la tradition de Théodoret ait fait disparaître la conjonction

ἵνα, que Loofs réintroduit en s'appuyant sur la traduction latine *et ut* du *Veronensis 60* (sur les rétroversions latines du tome de Sardique, et les extraits figurant chez Athanase, voir Hansen, p. 451-452). Mais il est possible aussi que le modèle de Théodoret ait comporté cette faute, présente aussi chez Cassiodore. Le manuscrit T fournit un texte intelligible : « Elle n'a pas dit 'comme nous sommes un, le Père et moi', mais 'que les disciples soient (ὄσι) un en eux-mêmes... et que dans la grâce... ils puissent (δυνηθῶσι) être un'. » Mais ὄσι est une correction inspirée par le texte même de Jean. La tradition de Théodoret a bien εἰσι, et dès lors la cohérence de la phrase est rompue, car le subjonctif δυνηθῶσι ne peut se comprendre. Introduire ἵνα est néanmoins une facilité qui dissimule peut-être le mauvais état du modèle de Théodoret.

II, 14, 8. Les manuscrits des familles α et β d'Athanase (voir Athanase, *Apologie pour sa fuite 7*, éd. J.M. Szymusiak, *SC 56 bis*, p. 190, 3) ont la bonne leçon. Sans εὐθὺς τεμῶν la phrase ne peut se construire. Cependant la tradition d'Athanase connaît aussi la leçon fautive (manuscrits D et N). La même faute chez Théodoret ne peut être une coïncidence et Hansen a raison de faire remarquer que les deux mots n'ont jamais figuré dans la tradition de Théodoret, contrairement à ce que pense Parmentier qui insère dans son texte <εὐθὺς τεμῶν> à partir, dit-il, d'Athanase.

Les mêmes manuscrits D et N avaient aussi la leçon fautive ἐχούσαις, qui se retrouve dans la tradition de Théodoret, où tantôt elle a entraîné la correction ῥάβδοις... ταῖς, tantôt elle a été corrigée en ἐχούσας. Il est à peu près certain que l'archétype de Théodoret n'avait en l'occurrence rien corrigé à la leçon du modèle athanasien fautif.

II, 14, 10. Le choix de Parmentier est le bon. Le principe de base consiste à adopter la leçon de la tradition théodorétienne appuyée par les traditions parallèles, sauf dans le

cas où chez Théodoret la leçon semblable aux versions parallèles a de fortes chances de résulter d'une altération de la leçon différente. C'est le cas ici. Et d'ailleurs Hansen, p. 460, signale que certains manuscrits d'Athanase ont aussi μεῖζων.

II, 16, 11. Les mots ἀπὸ τούτων τῶν ἀποσταλέντων fournissent un texte inintelligible. S'agit-il d'une répétition fautive des mêmes mots des lignes 39-40 ? Ou bien, comme le suggère Parmentier, d'une mauvaise traduction par ἀπό d'un latin *de* ?

II, 20, 2. Il existait au moins deux traductions grecques de la lettre des évêques à Constance : celle dont dépend Théodoret, et celle dont dépendent Athanase et Socrate. D'une phrase à l'autre, elles sont tantôt convergentes, tantôt fort différentes. Α ἀλλὰ μὴν — ἀναχωρήσαντας correspond chez Athanase, *De synodis 55, 5* (Opitz 2, p. 278), et chez Socrate, *HE II, 37, 84*, ἀλλὰ καὶ νῦν διὰ τούτων τῶν γραμμάτων ὁμολογοῦμεν καὶ διαβεβαιούμεθα μηδαμῶς ἡμᾶς ἀναχωρεῖν τῆς ἡμετέρας προθέσεως. Le texte livré par Théodoret est agrammatical. Notre principe, dans le cas où Théodoret est le seul témoin d'un document, est de corriger les leçons grossièrement fautives pour fournir un texte lisible, puisque rien ne nous assure que la faute n'a pas pris naissance dans la tradition de Théodoret. Avec la conjecture ἀναχωρήσαι, nous avons une proposition infinitive dépendant de ἐπηγγέλαμεθα, le sujet en étant ἐαυτούς employé de façon banale comme équivalent de ἡμᾶς αὐτούς. Ainsi restitué, le texte est parallèle par la syntaxe et par le sens à celui de l'autre version.

La version utilisée par Théodoret est écrite dans un grec nettement plus négligé que celle d'Athanase / Socrate : outre καὶ νῦν δὲ notons le latinisme constitué par le subjonctif direct παρακαλοῦμεν... προσδέξῃ, issu vraisemblablement de *quaesumus... accipias* (même effet de traduction en I, 20, 10).

II, 22, 6. Le tome synodal de Damase et des évêques d'Occident adressé aux évêques d'Illyricum (II, 22) nous est connu par trois versions :

– deux citations en grec transmises par Théodoret et par Sozomène, *HE* VI, 23, 7, remontant assurément à une même traduction du document latin original ;

– une version latine portée par le *Veronensis 60* et éditée par E. Schwartz, « Über die Sammlung des Cod. Veronensis LX », *ZNTW* 35, 1936, p. 1-23 (le texte établi par Schwartz est reproduit par F. Scheidweiler dans l'article cité plus loin).

Une question qui n'est pas dénuée de conséquences pour l'établissement du texte de Théodoret est de savoir si le texte latin du *Veronensis* dépend directement de l'original, ou résulte d'une rétroversion de la traduction grecque. E. Schwartz, art. cité, et M. Richard, « La lettre 'Confidimus quidem' du pape Damase », dans *Mélanges H. Grégoire*, III, Bruxelles 1951, p. 323 et suiv., soutiennent la première hypothèse. L. Parmentier (p. LXXVIII) et F. Scheidweiler, « Besitzen wir das lateinische Original des römischen Synodalschreibens vom Jahre 371 ? », *Annuaire de l'Inst. de Philol. et d'Hist. Orientales et Slaves* 13, 1953, p. 573-586, la seconde. Que faut-il en penser ?

D'un point de vue strictement philologique, la comparaison entre les deux versions ne fournit pas beaucoup d'indices vraiment clairs. Le texte latin livre deux expressions qui ne figurent pas dans la version grecque : comparer τὰ περὶ τοῦ νόμου φρονεῖν (Théodoret, *HE* II, 22, 5 = Soz.) et *paria de lege sentire* (Veron.) ; πίστιν (Théodoret, *ibid.* = Soz.) et *fidem dominicam* (Veron.). Il n'y a là aucun indice fiable. Le premier cas peut s'expliquer par l'utilisation par un traducteur latin d'un exemplaire grec différent de ceux qu'utilisèrent Théodoret et Sozomène. Le second est justiciable de la même explication, mais on peut aussi supposer que l'addition est le fait du traducteur latin lui-même.

On ne peut rien espérer de certain d'une méthode consistant à considérer comme traduite une expression

inhabituelle correspondant, dans l'autre langue, à une expression consacrée. Comparons par exemple σκαῖαζ κεχρημένων ἐρμηνείαις (*HE* II, 22, 4) et *scaevis interpretationibus aestuantes* (Veron.) : si l'on peut imaginer un traducteur un peu las traduisant *aestuantes* par le plat κεχρημένων, le contraire ne paraît pas immédiatement plausible ; avantage donc pour la thèse de l'originalité du *Veronensis*. Mais le lemme se trouve dans un passage intelligible aussi bien en latin qu'en grec et dans lequel il est impossible de savoir quelle version est responsable de la corruption.

D'autre part une enquête auprès des glossaires antiques (*Corpus Glossariorum Latinorum*, Leipzig 1883-1923) n'encourage pas à poursuivre dans cette voie. Ces glossaires invitent ainsi, entre autres, à traduire le latin *tracto* (Veron.) par le grec ψηλαφῶ (*HE* II, 22, 8) et vice versa ; le latin *violo* (Veron.) par le grec μαινώ (*HE* II, 22, 5 et 7) et vice versa.

Un lemme présente néanmoins des caractéristiques qui favorisent l'hypothèse d'un texte latin traduit du grec. Au § 9 on lit chez Théodoret un texte dont l'articulation est la suivante : ὅποτε συνέστηκε μήτε τὸν Ῥωμαίων ἐπίσκοπον [+ proposition relative] οὔτε Οὐικεντίου [+ proposition relative], οὔτε τῶν ἄλλων [...] συγκαταθεμένων. Sozomène fournit le même texte, à part quelques variantes insignifiantes. Cette phrase est agrammaticale : il y manque en effet l'infinitif dont τὸν Ῥωμαίων ἐπίσκοπον est le sujet, dans une proposition infinitive dépendant de συνέστηκε ; après cette infinitive incomplète, la phrase se poursuit correctement par deux propositions participiales au génitif absolu. Le texte du *Veronensis* s'articule ainsi : *cum constet neque Romanum episcopum* [+ proposition relative] *neque Vincentii* [+ proposition relative] *neque aliorum consensum aliquem commodasse*. Cette phrase latine est irrémédiablement corrompue. On y trouve bien l'infinitif exigé par le verbe principal (*commodasse*), mais on ne sait que faire des deux génitifs *Vincentii* et *aliorum*. L. Parmentier a mis l'ac-

cent sur l'indice constitué par ce passage, tout comme Scheidweiler, qui critique l'ingénieuse explication que Schwartz fournit pour le rendre compatible avec son hypothèse. De fait l'interprétation la moins sophistiquée et la plus probable est celle-ci : l'état du texte grec peut s'expliquer par une faute banale (chute d'un verbe à l'infinitif), mais rien de tel n'est possible pour le texte latin, qui en revanche s'explique en partie comme le calque désespéré d'un texte grec incompréhensible.

Sans certitude absolue, nous nous rallions donc à l'hypothèse qui considère le texte du *Veronensis* 60 comme la traduction d'une traduction grecque. Cette hypothèse serait confortée par la possibilité de repérer le modèle grec de la traduction latine. Or cette possibilité nous est refusée : le texte latin ne suit ni le modèle de Théodoret, ni le modèle de Sozomène. On note 12 cas de divergence entre Théodoret et Sozomène. Dans 7 de ces cas le texte du *Veronensis* correspond à celui de Sozomène, et dans les 5 autres à celui de Théodoret. Il faut également noter que dans certains cas le *Veronensis* ne correspond à aucun de nos deux témoins grecs.

II, 22, 7. Nous supposons que l'archétype de Théodoret recopiait un document dans lequel des traductions doubles de certains termes latins étaient présentées de telle sorte que l'un des doublets était intégré au texte tandis que l'autre était indiqué en marge. Nous ne pouvons cependant restituer cet archétype sans mention de ses leçons marginales, étant donné le rôle qu'ont joué ces leçons dans la tradition de Théodoret. Dans le texte, les signes << >> signifient « en marge ». Si l'on fait abstraction des leçons encadrées par << >>, on a la tradition de Sozomène, qui néglige les leçons marginales.

Nous supposons que ni l'archétype de Théodoret ni celui de Sozomène ne commençaient l'énumération des génitifs par μιᾶς οὐσίας. On peut difficilement croire à une coïncidence qui aurait fait disparaître à la fois chez Sozomène et

dans une partie de la tradition théodorétienne un mot aussi important. Il est probable qu'un sous-archétype de Théodoret (appelons-le α, origine de A et n) a fait entrer dans le texte les leçons marginales. Or α a commis une erreur en faisant entrer la mention marginale οὐσίας avant μιᾶς θεότητος, car cette leçon marginale correspondait à ὑποστάσεως. En revanche il a intégré δυνάμεως à la bonne place. Les familles s et z dépendent d'un autre sous-archétype (appelons-le β) qui n'a pas commis cette erreur et qui d'autre part a éliminé la leçon marginale δυνάμεως.

En ce qui concerne χρήματος / χαρακτήρος, les documents copiés par Théodoret et Sozomène avaient dans le texte la leçon déjà corrompue χρήματος (à partir de σχήματος), et en marge le doublet χαρακτήρος. Sozomène n'a conservé que χρήματος (mais un de ses manuscrits a corrigé intelligemment en σχήματος). L'archétype de Théodoret a reproduit le modèle tel quel. Mais le sous-archétype α a éliminé la leçon inepte χρήματος en intégrant la leçon marginale χαρακτήρος, tandis que le sous-archétype β a conservé χρήματος et oublié χαρακτήρος. Notons cependant que, dans la tradition théodorétienne également, un scribe astucieux (B³) a corrigé χρήματος en σχήματος.

En ce qui concerne ὑποστάσεως, la leçon adoptée par Parmentier n'a que peu de chances d'être celle de l'archétype de Théodoret. En effet la leçon ὑποστάσεως καὶ οὐσίας (r z) qu'il rejette découle manifestement d'un doublet ancien et ne peut guère être le résultat d'une addition effectuée par un des scribes de la tradition théodorétienne. Proposons un scénario. Les documents lus par Théodoret et par Sozomène avaient dans le texte ὑποστάσεως et dans la marge οὐσίας. La tradition de Sozomène a ignoré la mention marginale. Le sous-archétype α, comme nous l'avons vu, a intégré οὐσίας au texte, une première fois par erreur avant θεότητος, puis de nouveau, à sa bonne place, après ὑποστάσεως et précédé de καὶ. A a éliminé le second οὐσίας redondant, n ne l'a pas fait. Quant à β, il a cette fois

lui aussi intégré la leçon marginale au texte. On note par ailleurs que T, délibérément ou non, a perdu ὑποστάσεως. Une question se pose : puisque α et β avaient tous deux ὑποστάσεως καὶ οὐσίας, pourquoi ne pas supposer que l'archétype l'avait aussi ? Parce que cela serait incompatible avec l'explication proposée pour la présence de μιᾶς οὐσίας dans A et n, explication qui suppose une présence de οὐσίας dans la marge de l'archétype.

II, 24, 3. La leçon δι' οὗ semble remonter à une écriture machinale de δι' οὐοῦ.

Jean BOUFFARTIGUE

SOURCES ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES DES LIVRES I ET II

Abréviations et sigles

- AB** *Analecta Bollandiana*, Bruxelles.
ACO *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, éd. E. SCHWARTZ, Berlin 1959-1984 (1914¹).
AJAH *American Journal of Ancient History*, Cambridge (Mass.).
BHG *Bibliotheca Hagiographica Graeca*, Bruxelles.
BHO *Bibliotheca Hagiographica Orientalia*, Bruxelles.
CCL *Corpus Christianorum Series Latina*, Turnhout.
CEFR *Collection de l'École Française de Rome*.
CPG *Clavis Patrum Graecorum*, éd. M. GEERARD, Turnhout.
CSCO *Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium*, Louvain.
CSEL *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, Vienne.
CTP *Collana di Testi Patristici*, Rome.
CUF *Collection des Universités de France*, Paris.
DACL *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie*, Paris (col.).
DECA *Dictionnaire Encyclopédique du Christianisme Ancien*, Paris.
DHGE *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, Paris (col.).
DS *Dictionnaire de Spiritualité*, Paris (col.).
DTC *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Paris (col.).

- EOMIA** *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima*, Oxford 1899-1939.
- GCS** *Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, Berlin-Leipzig.
- JTS** *Journal of Theological Studies*, Oxford.
- HTR** *Harvard Theological Review*, Cambridge (Mass.).
- MEFRA** *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, Rome.
- OPITZ 2** H.-G. OPITZ, *Athanasius Werke II*, 1, Berlin 1935.
- OPITZ 3** H.-G. OPITZ, *Athanasius Werke III*, 1, *Urkunden zur Geschichte des arianischen Streites 318-328*, Berlin 1934.
- PCBE 1** A. MANDOUZE (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, t. 1, *Afrique (303-533)*, École Française de Rome 1982.
- PCBE 2** Ch. et L. PIETRI (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, t. 2, *Italie (313-604)*, École Française de Rome 1999-2000.
- PG** *Patrologia graeca*, Paris (col.).
- PL** *Patrologia latina*, Paris (col.).
- PLRE** *Prosopography of Later Roman Empire*, t. I, 260-395, éd. A.H.M. Jones, J.R. Martindale, J. Morris, Cambridge 1971 ; t. II, éd. J.R. Martindale, Cambridge 1980.
- PO** *Patrologia orientalis*, Paris.
- PW** *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Stuttgart (col.).
- RAC** *Reallexikon für Antike und Christentum*, Stuttgart (col.).
- REB** *Revue des Études Byzantines*, Paris.
- RHE** *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, Louvain.
- SC** *Sources Chrétiennes*, Paris.
- TRE** *Theologische Realenzyklopädie*, Berlin.
- TU** *Text und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, Berlin.
- ZKG** *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Stuttgart.

ZNTW *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, Berlin.

Principales sources
(éditions et abréviations)

- AMMIEN MARCELLIN**, *Histoires*, livres XIV-XXXI, *CUF*, Paris 1968-1999, t. I-VI (= AMMIEN).
- Anonyme Kirchengeschichte (Gelasius Cyzicenus, CPG 6093)**, éd. G.C. Hansen, *GCS NF 9*, Berlin-New York 2002 (= *Anonyme*).
- ATHANASE D'ALEXANDRIE, Athanasius Werke II**, 1, Kirchenväter-Kommission der Preussischen Akademie der Wissenschaften, H.-G. Opitz, *Die Apologien* : 1. *De decretis Nicaenis*. 2. *De sententia Dionysii*. 3. *Apologia de fuga sua*. 4. *Apol. contra Arianos*. 6. *Epistula ad Serapionem de morte Aarii*. 7. *Historia Arianorum*. 8. *De synodis*, Berlin-Leipzig 1934 (= OPITZ 2 ou ATHANASE, *De decr. Nic.* ; *De sent. Dion.* ; *Apol. de fuga* ; *Apol. c. Ar.* ; *Hist. Ar.* ; *De syn.*) ; cf. PG 25.
- *Apologie à Constance et Apologie pour sa fuite*, J.M. Szymusiak, *SC 56 bis*, Paris, 1987 (= ATHANASE, *Apol. ad Const.* ; *Apol. de fuga*) ; cf. PG 25, 595-680.
- *Ep. ad episcopos Aegypti et Libyae*, *Athanasius Werke I, Erster Teil: Die dogmatischen Schriften I* Lieferung vorbereitet von K. Metzler, Berlin-New York 1996 (= ATHANASE, *Ep. ad episc. Aeg. et Lib.*) ; cf. PG 25, 537-594.
- *Ep. ad Iovianum*, PG 26, 813-824.
- *Tomos ad Antiochenos*, PG 26 (= *Tomos ad Ant.*)
- *Athanasius von Alexandrien. Epistula ad Afros*. Einleitung, Kommentar und Übersetzung von A. von Stockhausen, *Patristische Texte und Studien 56*, Berlin-New York 2002 (= A. VON STOCKHAUSEN, *Athanasius*) ; cf. PG 26, 1029-1048.

- *Athanasius Werke III. Urkunden zum arianischen Streit (318-328)*, éd. H.-G. Opitz, Berlin-Leipzig 1934 (= OPITZ 3).
- CASSIODORE, *Historia tripartita*, W. Jacob et R. Hanslik, CSEL 71, 1952 (= CASSIODORE, *Hist. trip.*) ; cf. PL 69, 879-1214.
- Chronicon paschale*, L. Dindorf, Bonn 1932 (= *Chron. pasch.*) ; cf. PG 92, 70-1028.
- Collectio Avellana*, O. Guenther, CSEL 35, I-II, 1895 (= *Coll. Avell.*).
- ÉPHREM, *Carmina nisibena*, E. Beck, CSCO 218.
- ÉPIPHANE DE SALAMINE, *Panarion, Haereses 65-76*, K. Holl et J. Dummer, III, GCS 37, Berlin 1985 (= ÉPIPHANE, *Haer.*) ; cf. PG 42, 9-888.
- ÉGÉRIE, *Journal de voyage*, P. Maraval, SC 296, Paris, 1997² (= ÉGÉRIE, *Itin.*).
- EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Histoire ecclésiastique*, G. Bardy, SC 31, 41, 55, 73, Paris 1952-1960 (= EUSÈBE, *HE*).
- Vita Constantini*, F. Winkelmann, *Eusebius Werke*, 1, 1, GCS, Berlin 1975 (= EUSÈBE, *VC*) ; cf. PG 20, 905-1316.
- EUSTATHE D'ANTIOCHE, *Fragments*, M. Spanneut, *Recherches sur les Écrits d'Eustathe d'Antioche avec une édition nouvelle des fragments dogmatiques et exégétiques*, Lille 1948 (= EUSTATHE, *Frg.*).
- Expositio totius mundi et gentium*, J. Rougé, SC 124, Paris 1966.
- [GÉLASE] DE CYZIQUE, *Kirchengeschichte*, G. Loeschke et M. Heinemann, GCS 28, Berlin 1918 (= GÉLASE). Voir *Anonyme*.
- Gesta inter Liberium et Felicem*, voir *Collectio Avellana I*, p. 1-4.
- HILAIRE DE POITIERS, *Contra Auxentium*, PL 10, 605-618.
- *Contre Constance*, A. Rocher, SC 334, Paris 1987.
- *De synodis*, PL 10, 471-546 (= HILAIRE, *De syn.*).

- *Fragmenta historica*, A. Feder, CSEL 65 (= HILAIRE, *Frg. hist.*).
- Histoire « acéphale » et Index syriaque des Lettres festales d'Athanase d'Alexandrie*, Introduction, texte critique, traduction et notes par A. Martin avec la coll. pour l'édition et la traduction du texte syriaque de M. Albert, SC 317, Paris 1985 (= *Hist. « acéph. » ; Index LF*).
- JÉRÔME, *Chronicon*, R. Helm, GCS 47, 1956 (= JÉRÔME, *Chron.*) ; cf. PL 27, 23-702.
- *De Viris illustribus*, E.C. Richardson, TU 14, 1, Leipzig 1896 (= JÉRÔME, *De viris ill.*) ; cf. PL 23, 602-726.
- *Lettres*, J. Labourt, CUF, Paris 1955 (= JÉRÔME, *Ep.*).
- JULIEN, *Discours I et III, L'empereur Julien, Œuvres complètes*, I, 1, J. Bidez, CUF, Paris 1972².
- *Lettres*, J. Bidez, CUF, Paris 1960.
- LIBANIUS, *Discours*, R. Foerster, Teubner, 1903-1927 ; *Discours LIX*, édition, traduction et commentaire par P.-L. Malosse, CUF, Paris 2003 (= LIBANIUS, *Discours 59*).
- Liber Pontificalis*, L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, texte, introduction et commentaire, 2 vol., Paris 1889-1892 ; nouv. éd. avec additions de L. Duchesne et appendices de C. Vogel, 3 vol., Paris 1955² (= *Liber Pont.*).
- PHILOSTORGE, *Kirchengeschichte*, J. Bidez, F. Winkelmann, GCS 21, Berlin 1981 (= PHILOSTORGE).
- PHOTIUS, *Bibliothèque*, P. Henry, CUF, Paris 1959-1976 (= PHOTIUS, *Bibl.*).
- RUFIN D'AQUILÉE, *Historia ecclesiastica*, Th. Mommsen, GCS 9, 2, Leipzig, 1903-1909 p. 951-1040 (= RUFIN) ; cf. PL 21, 461-540.
- SOCRATE, *Kirchengeschichte*, G.C. Hansen, GCS NF 1, Berlin, 1995 (= SOCRATE) ; livres I à III, P. Maraval, SC 477 et 493, Paris 2004, 2005 ; cf. PG 67, 29-842.

- SOZOMÈNE, *Kirchengeschichte*, J. Bidez, G.C. Hansen, GCS NF 4, Berlin 1995²; livres I à IV, A.J. Festugière, B. Grillet et G. Sabbah, SC 306 et 418, Paris 1983, 1996 (= SOZOMÈNE); cf. PG 67, 843-1630.
- SULPICE SÈVÈRE, *Vie de S. Martin*, J. Fontaine, SC 133-135, Paris 1967-1968 (= SULPICE SÈVÈRE, *Vita Mart.*).
- *Chronique*, F. Helm, CSEL 1, 1866; G. de Senneville-Grave, SC 441, Paris 1999 (= SULPICE SÈVÈRE, *Chron.*).
- THÉODORET, *Correspondance*, Y. Azéma, I, SC 40, Paris 1955, II, SC 98, 1964, III, SC 111, 1965, IV, SC 429, 1998 (= *Ep.* I etc. ou AZÉMA I etc.).
- *Haereticorum fabularum Compendium*, PG 83, 335-556 (= *Compendium*).
- *Kirchengeschichte*, L. Parmentier – G.C. Hansen, GCS NF 5, Berlin 1998³ (= PARMENTIER, HANSEN ou, plus généralement, HE); cf. PG 82, 881-1280.
- *Histoire philothée*, P. Canivet, A. Leroy-Molinghen, *Histoire des moines de Syrie*, I-XIII, SC 234, Paris 1977; XIV-XXX, SC 257, 1979 (= HPh); cf. PG 82, 1283-1496.
- *Thérapeutique des maladies helléniques*, P. Canivet, SC 57, Paris 1958 (= *Thérapeutique*); cf. PG 83, 783-1152.
- Tomus Damasi*, PL 13, 358B-364B.
- ZOSIME, *Histoire nouvelle*, livres I-VI, F. Paschoud, CUF, Paris 1971-1989, t. I-III (= ZOSIME).

Notes bibliographiques

avec les abréviations des ouvrages les plus souvent cités dans les notes

- AZÉMA, Y., « Théodoret », DS XV, Paris 1991, col. 418-435 (= AZÉMA, « Théodoret »).
- BARNES, T.D., *Constantine and Eusebius*, Cambridge Mass. – Londres, 1981.

- *Athanasius and Constantius. Theology and Politics in the Roman Empire*, Cambridge Mass. – Londres 1993 (= BARNES, *Athanasius and Constantius*).
- BEATRICE, P.F., « The word 'Homocousios' from Hellenism to Christianity », *Church History* 71, 2, 2002, p. 243-272 (= BEATRICE, « The word 'Homocousios'... »).
- BOUFFARTIGUE, J., *L'Empereur Julien et la culture de son temps*, Paris 1992 (= BOUFFARTIGUE, *Julien*).
- CAMERON, A., HALL, S.G., *Eusebius. Life of Constantine. Introduction, translation and commentary*, Oxford 1999 (= CAMERON – HALL, *Eusebius*).
- CANIVET, P., *Le monachisme syrien selon Théodoret de Cyr*, Théologie historique 42, Paris 1977 (= MSTC).
- CHESNUT, G.F., « The date of composition of Theodoret's Church History », *Vigiliae christianae* 35, 1981, p. 245-252 (= CHESNUT, « The date... »).
- *The first christian Histories*, Macon Ga, 1986² [Paris 1977¹] (= CHESNUT, *Histories*).
- CROKE, B., « Dating Theodoret's Church History and Commentary on the Psalms », *Byzantion* 54, 1984, p. 59-74 (= CROKE, « Dating... »).
- DAGRON, G., *Naissance d'une capitale. Constantinople et ses institutions de 330 à 451*, Paris 1974 (= DAGRON, *Constantinople*).
- *Empereur et prêtre. Étude sur le « Césaropapisme » byzantin*, Paris 1996 (= DAGRON, *Empereur et prêtre*).
- DOWNEY, G., « The perspective of the early Church Historians », *Greek, Roman and Byzantine Studies*, 6, 1965, p. 57-70 (= DOWNEY, « The perspective... »).
- FESTUGIÈRE, A.J., *Antioche païenne et chrétienne. Libanius, Chrysostome et les moines de Syrie*, Paris 1959 (= FESTUGIÈRE, *Antioche*).
- *Éphèse et Chalcedoine. Actes des conciles*, Paris 1982 (= FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcedoine*).

- HANSON, R. P. C., *The Search for the Christian Doctrine of God. The Arian Controversy 318-381*, Edinburg 1988 (= HANSON, *The Search*).
- JONES, A.H.M., *The Later Roman Empire (284-602)*, Oxford 1964 (= LRE).
- LE BOULLUEC, A., *La notion d'hérésie dans la littérature grecque, II^e-III^e s.*, Paris 1985-1986, 2 vol. (= LE BOULLUEC, *La notion d'hérésie*).
- LE NAIN DE TILLEMONT, H., *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris 1711, t. XV (= TILLEMONT, *Mémoires*).
- Les conciles œcuméniques*, t. 2*, Les décrets, de Nicée à Latran, éd. française, Paris 1994 (= *Les conciles œcuméniques*).
- MARTIN, A., *Athanase d'Alexandrie et l'Église d'Égypte au IV^e siècle (328-373)*, CEFR 216, Rome - Paris 1996 (= MARTIN, *Athanase*).
- MAYEUR, J.-M., PIETRI, Ch. et L., VAUCHEZ, A., VENARD, M. (dir.), *Histoire du christianisme*, t. 2, *Naissance d'une chrétienté (250-430)*, Paris 1995 (= *Histoire du christianisme*).
- MAZZA, M., « Sulla teoria della storiografia cristiana : osservazioni sui proemi degli storici ecclesiastici », dans *La Storiografia ecclesiastica nella tarda antichità, Atti del Convegno tenuto in Erice (3-8 XII 1978)*, Messine 1980, p. 335-389 (= MAZZA, « Sulla teoria... »).
- MESLIN, M., *Les Ariens d'Occident, 335-430*, Paris 1967 (= MESLIN, *Les Ariens d'Occident*).
- PIETRI, Ch., *Roma christiana. Recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie, de Miltiade à Sixte III (311- 440)*, BEFAR 224, Rome - Paris 1976 (= PIETRI, *Roma christiana*).

- POUDERON, B. - DUVAL, Y.-M. (éd.), *L'historiographie de l'Église des premiers siècles*, Théologie historique 114, Paris 2001 (= *L'historiographie*).
- QUASTEN, J., *Initiation aux Pères de l'Église*, t. 3, trad. franç. de J. Laporte, Paris 1962 (= QUASTEN, *Initiation*).
- SCHWARTZ, E., « Über die Sammlung des Cod. Veronensis LX », *ZNTW* 35, 1936, p. 1-23.
- SEECK, O., *Regesten der Kaiser und Päpste für die Jahre 300 bis 476 a. Chr.*, Stuttgart 1919, réimpr. Francfort 1964 (= SEECK, *Regesten*).
- SIMONETTI, M., *La crisi ariana nel IV secolo*, Rome 1975 (= SIMONETTI, *La crisi ariana*).
- SPANNEUT, M., *Recherches sur les écrits d'Eustathe avec une édition nouvelle des fragments dogmatiques et exégétiques*, Lille 1948 (= SPANNEUT, *Recherches*).
- STEIN, E. *Histoire du Bas Empire*, t. I et II, trad. fr. et préface J.-R. Palanque, Paris-Bruxelles 1959.
- THELAMON, F., *Paiens et chrétiens au IV^e siècle. L'apport de l'« Histoire ecclésiastique » de Rufin d'Aquilée*, Paris 1981 (= THELAMON, *Paiens et chrétiens*).
- TURNER, E.G., *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima*, Oxford 1899-1939 (= EOMIA).
- ULRICH, J., *Die Anfänge der abendländischen Rezeption des Nizänums*, Berlin - New York 1994, p. 51-87.
- URBAINCZYK, Th., *Socrates of Constantinople*, Univ. of Michigan, Ann Arbor 1997 (= URBAINCZYK, *Socrates*).
- WILLIAMS, R., *Arius, Heresy and Tradition*, Londres 1987 (= WILLIAMS, *Arius*).

SIGLA

- Π = ensemble de la tradition de Théodoret
A = *Bodleianus Auct. E II 14 (misc. 32)*, XI^e siècle
A^c = corrections de A fondées sur un manuscrit proche de L dans les livres I et II
B = *Bodleianus Auct. E, 4, 18 (misc. 61)*, X^e s., à partir de I, 25, 14
D = *Parisinus gr. 994*, XV^e s.
F = *Parisinus gr. 1433*, XI^e s.
G = *Angelicus 41*, XII^e-XIII^e s.
H = *Parisinus gr. 1442*, XIII^e s.
L = *Laurentianus X, 18*, XI^e s.
N = *Vatopedinus 211*, XIII^e s.
R = *Parisinus gr. 1603 A*, XI^e s.
S = *Scorialensis gr. 391*, XII^e s.
V = *Vaticanus gr. 628*, XI^e s.
n = famille représentée par les manuscrits H et N
s = famille représentée par les manuscrits G et S
v = famille représentée (au livre I seulement) par les manuscrits F et V
z = famille regroupant, au livre I, la famille v et les manuscrits D et L, et au livre II FVR et B², B³ et L
r = famille regroupant, au livre II, les familles n et s
T = *Marcianus gr. 344*, XIII^e s., manuscrit de l'*Histoire tripartite* de Théodore le Lecteur
W = *Vindobonensis histor. gr. 8*, XIV^e s., manuscrit de l'*Histoire ecclésiastique* de Nicéphore Calliste

- W^c = corrections portées sur W
- Veron. = *Veronensis 60*, porteur entre autres d'une traduction latine de la lettre synodale de Nicée aux Égyptiens et Libyens (*HE I*, 9, 2-11), éditée par H.-G. Opitz, *Athanasius Werke III*, 1, Berlin – Leipzig 1934-1941, Urkunde 23, p. 47-51 ; d'une rétroversion latine de la lettre synodale de Sardique (*HE II*, 8), éditée par C.H. Turner, *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima I*, 1, 4, Oxford 1939 (1899¹), p. 645-653 ; et d'une probable rétroversion latine du Tome de Damase (*HE II*, 22), éditée par E. Schwartz, « Über die Sammlung des Cod. Veronensis LX », *ZNTW* 35, 1936, p. 1-23.
- s.l. = supra lineam
- <<...>> = seconde traduction grecque d'un terme latin proposée en marge dans l'archétype de Théodoret, sur le modèle de son document.
- Ano. = Auteur anonyme d'une *Histoire ecclésiastique*, naguère connu sous l'identité de Gélase de Cyzique : *Anonyme Kirchengeschichte (Gelasius Cyzicenus, CPG 6093)*, éd. G.C. Hansen, GCS, Berlin – New York 2002.
- Ath. = Athanase
- Ath. α et β = familles de manuscrits d'Athanase, *Apologie pour sa fuite*, éd. J.M. Szymusiak, *SC 56*, Paris 1987.
- Eus. = Eusèbe de Césarée.
- Socr. = Socrate.
- Soz. = Sozomène.
- Thdt. = Théodoret.
- Hansen = G.C. Hansen, « Berichtigungen und Ergänzungen », p. 429-478 de l'édition GCS 1998 de l'*HE* de Théodoret

- Parm. = Parmentier.
- Scheidw. = Felix Scheidweiler, éd. GCS 1954 de l'*HE* de Théodoret.
- Gelzer = I. Gelzer, « Das Rundschreiben der Synode von Serdika », *ZNTW* 40 (1941), p. 1-24
- Loofs = F. Loofs, « Das Glaubensbekenntnis der Homousianer von Sardica », *Abhandlungen der kgl. preuss. Akad. der Wiss.*, Berlin 1909.
- Seider = A. Seider, traduction allemande, Munich 1926.
- Val. = Henri de Valois, *Theodoriti et Evagri Historia Ecclesiastica*, Paris 1673.

TEXTE ET TRADUCTION

Τάδε ἔνεστιν ἐν τῷ πρώτῳ τόμῳ
τῆς Θεοδορήτου ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας

- α'. Ὁ τῆς ἱστορίας σκοπός.
β'. Πόθεν ἤρξατο τῶν Ἀρειανῶν ἡ αἵρεσις.
γ'. Κατάλογος τῶν πρωτευόντων ἐπισκόπων.
5 δ'. Ἐπιστολὴ Ἀλεξάνδρου ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας πρὸς
Ἀλέξανδρον ἐπίσκοπον Κωνσταντινουπόλεως.
ε'. Ἀρείου ἐπιστολὴ πρὸς Εὐσέβιον τὸν Νικομηδείας ἐπί-
σκοπον.
ς'. Εὐσεβίου ἐπισκόπου Νικομηδείας ἐπιστολὴ πρὸς Παυ-
λίνον ἐπίσκοπον Τύρου.
10 ζ'. Τὰ κατὰ τὴν μεγάλην σύνοδον τὴν ἐν Νικαίᾳ.
η'. Ἐλεγχος τῶν Ἀρειανιζόντων ἐκ τῶν Εὐσταθίου τοῦ
μεγάλου καὶ Ἀθανασίου συγγραμμάτων.
θ'. Τὰ κατὰ Μελίτιον τὸν Αἰγύπτιον, ἐξ οὗ Μελιτιανοὶ
σχισματικοὶ μέχρι τοῦ παρόντος διέμειναν, καὶ συνο-
15 δικὴ περὶ τούτου ἐπιστολή.
ι'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου πρὸς τοὺς ἀπο-
λειφθέντας ἐπισκόπους περὶ τῶν ἐν τῇ συνόδῳ τυπω-
θέντων.
ια'. Περὶ τῶν σιτηρεσιῶν τῶν ταῖς ἐκκλησίαις χορηγηθέντων
καὶ τῆς ἄλλης τοῦ βασιλέως ἀρετῆς.
20 ιβ'. Ἐπιστολὴ Εὐσεβίου τοῦ Καισαρείας ἐπισκόπου περὶ τῆς
ἐκτεθείσης ἐν Νικαίᾳ πίστεως.
ιγ'. Ἐλεγχος τῶν νῦν βλασφημούντων Ἀρειανῶν ἐκ τῶν
Εὐσεβίου τοῦ Καισαρείας ἐπισκόπου συγγραμμάτων.
25 ιδ'. Περὶ τῆς Ἀρείου τελευτῆς ἐκ τῆς Ἀθανασίου ἐπιστολῆς.
ιε'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου περὶ τῆς τῶν
ἐκκλησιῶν οἰκοδομίας.

Contenu du premier livre de l'*Histoire ecclésiastique*
de Théodoret

1. But de l'*Histoire*.
2. Origine de l'hérésie des ariens.
3. Liste des évêques des sièges principaux.
4. Lettre d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, à Alexandre, évêque de Constantinople.
5. Lettre d'Arius à Eusèbe, évêque de Nicomédie.
6. Lettre d'Eusèbe, évêque de Nicomédie, à Paulin, évêque de Tyr.
7. Événements relatifs au grand concile de Nicée.
8. Réfutation des arianisants d'après les écrits du grand Eustathe et d'Athanase.
9. Événements relatifs à Mélitios d'Égypte à partir de qui les mélitien schismatiques ont subsisté jusqu'à nos jours, et lettre synodale à son sujet.
10. Lettre de l'empereur Constantin aux évêques restés chez eux, à propos de ce qui a été décidé au concile.
11. Allocutions en vivres pour les personnes attachées aux Églises, et autres mérites de l'empereur.
12. Lettre d'Eusèbe, évêque de Césarée, sur la foi exposée à Nicée.
13. Réfutation des ariens qui persistent dans le blasphème, d'après les écrits d'Eusèbe, évêque de Césarée.
14. Mort d'Arius, d'après la lettre d'Athanase.
15. Lettre de l'empereur Constantin sur la construction d'églises.

- 15'. Ἄλλη ἐπιστολὴ τοῦ αὐτοῦ περὶ τῆς τῶν θείων γραφῶν κατασκευῆς.
- 30 1ζ'. Ἄλλη τοῦ αὐτοῦ ἐπιστολὴ πρὸς Μακάριον τὸν ἐπίσκοπον Ἱεροσολύμων περὶ τῆς οἰκοδομίας τοῦ θείου ναοῦ.
- 1η'. Περὶ Ἑλένης τῆς τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου μητρὸς καὶ τῆς τοῦ τιμίου ξύλου τοῦ σταυροῦ εὐρέσεως καὶ τῆς περὶ τὴν οἰκοδομίαν τοῦ θείου ναοῦ σπουδῆς.
- 35 1θ'. Περὶ τῆς παρανόμου Εὐσεβίου ἀπὸ Νικομηδείας ἐπὶ τὴν Κωνσταντινούπολιν μεταθέσεως.
- κ'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου κατὰ Εὐσεβίου καὶ Θεογονίου γραφεῖσα Νικομηδεῦσι.
- κα'. Περὶ τῆς ὑπὸ Εὐσεβίου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ γεγεννημένης κατὰ τοῦ ἁγίου Εὐσταθίου τοῦ τῆς Ἀντιοχείας ἐπισκόπου συσκευῆς.
- 40 κβ'. Περὶ τῶν μετὰ τὴν ἔξοδον τοῦ ἁγίου Εὐσταθίου κατασταθέντων ἐν Ἀντιοχείᾳ ἐπισκόπων αἰρετικῶν.
- κγ'. Περὶ τῆς Ἰνδῶν πίστεως.
- 45 κδ'. Περὶ τῆς Ἰβήρων πρὸς τὴν εὐσέβειαν ποδηγίας.
- κε'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου πρὸς Σαβῶρην τὸν βασιλέα Περσῶν.
- κς'. Περὶ τῆς κατὰ τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου τυρευθείσης ἐπιβουλῆς.
- 50 κζ'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου πρὸς Ἀλεξάνδρα.
- κη'. Ἄλλη κατὰ Ἀθανασίου ἐπιβουλὴ.
- κθ'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου πρὸς τὴν σύνοδον.
- 55 λ'. Περὶ τῆς ἐν Τύρῳ γεγεννημένης συνόδου καὶ τῆς ἐκεῖσε κατὰ τοῦ μακαρίου Ἀθανασίου διὰ τὴν Ἀρσενίου περιβόητον χεῖρα κατασκευασθείσης ἐπιβουλῆς.
- λα'. Περὶ τῶν ἐγκαινίων τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις γεγεννημένων καὶ τῆς ἐξορίας τοῦ μεγάλου Ἀθανασίου.
- 60 λβ'. Περὶ τῆς τοῦ μακαρίου Κωνσταντίνου τοῦ βασιλέως διαθήκης.
- λγ'. Ἀπολογία ὑπὲρ τοῦ βασιλέως.
- λδ'. Περὶ τῆς τοῦ βασιλέως τελευτῆς.

16. Autre lettre du même sur la confection de livres des saintes Écritures.
17. Autre lettre du même à Macaire, évêque de Jérusalem, sur la construction du saint temple divin.
18. Hélène, mère de l'empereur Constantin : son zèle vénérable pour la découverte de la croix et le soin qu'elle a pris pour la construction du temple divin.
19. Translation illégale d'Eusèbe, de Nicomédie à Constantinople.
20. Lettre de l'empereur Constantin contre Eusèbe et Théognis, écrite aux habitants de Nicomédie.
21. Machination d'Eusèbe et de ses partisans contre Eustathe, le saint évêque d'Antioche.
22. Évêques hérétiques installés à Antioche après l'exil du saint Eustathe.
23. De la foi des Indiens.
24. Conversion des Ibères à la vraie religion.
25. Lettre de l'empereur Constantin à Sapor, roi des Perses.
26. Complot fomenté contre le saint Athanase.
27. Lettre de l'empereur Constantin aux Alexandrins.
28. Autre complot contre Athanase.
29. Lettre de l'empereur Constantin au synode.
30. Synode réuni à Tyr et complot machiné contre le bienheureux Athanase à cause de la fameuse main d'Arsénios.
31. Fêtes d'inauguration à Jérusalem et exil du grand Athanase.
32. Testament du bienheureux Constantin empereur.
33. Apologie pour l'empereur.
34. Mort de l'empereur.

ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ ΕΠΙΣΚΟΠΟΥ ΚΥΡΟΥ
ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

ΤΟΜΟΣ ΠΡΩΤΟΣ

1

1. Ζωγράφοι μὲν σανίσι καὶ τοίχοις τὰς παλαιὰς ἐγγρά-
φοντες ἱστορίας τέρψιν μὲν τοῖς ὁράσει προσφέρουσι, τῶν δὲ
γεγενημένων τὴν μνήμην ἐπὶ πλείστον ἀνθοῦσαν φυλάτ-
τουσι · λογογράφοι δὲ, ἀντὶ μὲν σανίδων ταῖς βίβλοις ἀντὶ δὲ
5 χρωμάτων τοῖς τῶν λόγων ἄνθεσι κεκηρημένοι, διαρκεστέραν
καὶ μονιμοτέραν τῶν πεπραγμένων ποιοῦσι τὴν μνήμην · ὁ
γὰρ χρόνος λωβᾶται τῶν ζωγράφων τὴν τέχνην. 2. Τοῦτου δὲ
χάριν καὶ ἐγὼ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας τὰ λειπόμενα συγ-
γράψαι πειράσομαι · οὐ γὰρ ὅσιον φήθην λαμπροτάτων
10 ἔργων καὶ ὀνησιφόρων διηγημάτων τὸ κλέος παριδεῖν ὑπὸ τῆς
λήθης συλῶμενον. 3. Διὰ γὰρ δὴ τοῦτο καὶ τῶν συνήθων τινὲς
ἐπὶ τόνδε με τὸν πόνον πολλακίς παρώτρυναν · ἐγὼ δὲ τῇ μὲν
ἐμαυτοῦ δυνάμει τόδε τὸ ἔργον σταθμώμενος τὴν ἐγχείρησιν
ὀρρωδῶ, θαρρῶν δὲ τῷ φιλοτίμῳ δοτήρι τῶν ἀγαθῶν μείζουσιν
15 ἢ κατ' ἐμαυτὸν ἐγχείρω. 4. Εὐσέβιος μὲν οὖν ὁ Παλαιστίνος
ἀπὸ τῶν ἱερῶν ἀποστόλων τῆς ἱστορίας ἀρξάμενος μέχρι τῆς
Κωνσταντίνου θεοφιλοῦς βασιλείας τὰ ταῖς ἐκκλησίαις συμ-
βεβηκότα συνέγραψεν · ἐγὼ δὲ τῆς συγγραφῆς ἐκείνης τὸ
τέλος ἀρχὴν τῆς ἱστορίας ποιήσομαι.

1. Sur cette brève préface, voir l'Introduction, p. 39 et suiv. Théodoret s'inscrit dans la grande tradition classique qui compare volontiers rhétorique et arts plastiques. Ce qui vaut cependant d'être souligné ici, c'est l'application de la comparaison à une œuvre historique. En donnant l'avantage à l'écrivain, Théodoret semble vouloir se démarquer de la tendance manifestée notamment par les Pères grecs (BASILE, *Hom.*, 19, 2 ;

THÉODORET DE CYR
Histoire ecclésiastique

LIVRE I

Chapitre 1

But de l'Histoire

1. Les peintres qui fixent sur les tableaux et les murs les histoires d'autrefois procurent un plaisir aux spectateurs et conservent toujours en fleurs le souvenir du passé. Les historiens, eux, en utilisant les livres au lieu de tableaux et le style fleuri en guise de couleurs, rendent plus durable et plus stable la mémoire des événements, car le temps dégrade l'art des peintres. 2. Aussi essaierai-je à mon tour de rédiger la suite de l'histoire ecclésiastique, estimant, en effet, qu'il n'est pas permis de laisser l'oubli dépouiller de leur gloire les gestes illustres et les récits édifiants. 3. Pour cette raison, des amis aussi m'ont maintes fois encouragé à cette tâche. Mais, de mon côté, mesurant ce labeur à mes propres forces, je redoute l'entreprise ; comptant néanmoins sur les largesses du dispensateur de tout bien, je vais entreprendre un travail qui me dépasse. 4. Donc, puisque Eusèbe de Palestine a consigné par écrit les événements qui sont advenus dans les Églises depuis l'histoire des saints apôtres jusqu'au règne de Constantin cher à Dieu, je prendrai pour point de départ du présent ouvrage la fin de cette *Histoire*¹.

GRÉGOIRE DE NYSSE, *De S. Theodoro*) à placer sur le même plan le narrateur et le peintre, voire à conférer à l'image un statut supérieur à celui du texte (G. CAVALLO, « Testo e immagine : una frontiera ambigua », *Settimane di studi sull'alto medioevo* XL1, 1993, Spolète 1994, p. 31-62).

1. Τῶν ἀνοσιουργῶν ἐκείνων καὶ δυσσεβῶν καταλυθέντων τυράννων, Μαξεντίου φημί καὶ Μαξιμίνου καὶ Λικινίου, κατηνάσθη τῆς ἐκκλησίας ἡ ζάλη, ἦν οἱ ἀλάστορες ἐκείνοι καθάπερ τινὲς καταγιγίδες ἐκίνησαν, καὶ γαλήνης
 5 λοιπὸν ἀπήλαυε σταθεράς, τῶν στρεβλῶν παυσαμένων ἀνέμων. 2. Καὶ Κωνσταντῖνος δὲ ὁ πανεύφημος βασιλεὺς, ὃς οὐκ ἀπ' ἀνθρώπων οὐδὲ δι' ἀνθρώπων^a ἀλλ' οὐρανόθεν κατὰ τὸν θεῖον ἀπόστολον τῆς κλήσεως ταύτης ἔτυχε, ταύτην αὐτῇ ἐπρυτάνευσε. 3. Νόμους γὰρ ἔγραψε, θύειν μὲν
 10 εἰδώλοις ἀπείργων, δομᾶσθαι δὲ τὰς ἐκκλησίας παρεγγυῶν· καὶ ἄρχοντας δὲ πίστει κοσμουμένους ἐφίστησι τοῖς ἔθνεσι, γεραίρειν κελεύων τοὺς ἱερέας καὶ τοῖς παροινεῖν εἰς τοὺς ἐπιχειροῦσιν ὄλεθρον ἀπειλῶν. Τότε δὴ οἱ μὲν τὰς καταλυθείσας ἐκκλησίας ἀνήγειρον, οἱ δὲ ἑτέρας εὐρυτέρας
 15 ἀνφοδόμουν καὶ λαμπρότερας. 4. Τούτων οὕτω δρωμένων, τὰ

a. Ga 1, 1

8 ταύτης damn. Scheidw. uide p. 107.

1. En Occident, Maxence, considéré comme un usurpateur, fut éliminé par Constantin le 28 octobre 312, après la bataille du Pont Milvius. En Orient, le César Maximin, vaincu le 30 avril 313 au Campus Ergenus en Thrace par Licinius, se suicida à Tarse durant l'été ; devenu seul empereur d'Orient, le même Licinius est à son tour battu le 3 juillet 324 près d'Andrinople et définitivement éliminé le 18 septembre à la bataille de Chrysopolis par Constantin qui ordonne sa mise à mort six mois plus tard. En les qualifiant tous les trois de « tyrans sacrilèges et impies », c'est à leur position religieuse que Théodoret s'en prend mais il commet un fâcheux amalgame, et reste prisonnier de la propagande véhiculée par « l'histoire constantinienne » depuis Eusèbe. Ces empereurs, en effet, n'ont pas appliqué la même politique à l'égard des chrétiens. Pour une estimation plus historique de la situation, voir Ch. PIETRI, *Histoire du christianisme*, 2, p. 183 et 192 (Maxence), p. 183 (Maximin), p. 202-203 (Licinius).

2. Le qualificatif de *paneuphêmos* donné à plusieurs reprises à Constantin (*infra* 7, 11 ; 16, 5 ; 25, 13 ; II, 3, 2 ; 27, 2 ; III, 3, 5 ; cf. EUSÈBE, VC IV, 46), s'oppose ici à *pamponêros*, très pervers, qui qualifie, quelques lignes plus loin, le démon ; la référence à Ga 1, 1, qui suit, fait de ce terme

Origine de l'hérésie des ariens

1. Quand ces tyrans sacrilèges et impies furent renversés, je veux dire Maxence, Maximin et Licinius, l'orage que, comme des ouragans, ces misérables avaient déclenché dans l'Église¹ s'apaisa et, une fois tombés les vents mauvais, elle jouit désormais d'un calme absolu. 2. Constantin, l'empereur digne de toute louange², qui tenait ce titre *non des hommes ni par l'intermédiaire d'un homme*^a, mais du ciel, selon le divin Apôtre, le lui assura. 3. Il grava en effet des lois interdisant de sacrifier aux idoles et prescrivant de construire des églises ; il plaça en outre à la tête des provinces des gouverneurs parés de la foi, avec ordre de respecter les prêtres et menace de mort à qui entreprendrait de les insulter. Dès lors, les uns relevèrent les églises qui avaient été renversées, les autres en construisirent de plus vastes et plus belles³. 4. Ce faisant, ce n'était plus chez

l'équivalent du titre d'apôtre, cf. EUSÈBE, *Louanges de Constantin*, XI, 1 ; VC I, 24, où la désignation de Constantin par Dieu lui-même est déjà évoquée, « de sorte que, dans ce seul cas, aucun homme ne pouvait se vanter de l'avoir élevé au pouvoir ». Ceci s'inscrit dans le thème de l'isapostolicité de Constantin : voir DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 148-154.

3. Théodoret reprend ici EUSÈBE, VC II, 45, sur l'interdiction de l'idolâtrie dans les villes et dans les campagnes, et sur l'édification d'oratoires ; et II, 44, sur les gouverneurs de province, passage plus nuancé puisque y sont distingués les gouverneurs qui pourront désormais être chrétiens, et ceux qui ne le sont pas. Sur la christianisation des hauts fonctionnaires : T.D. BARNES, « Christians and Pagans under Constantius », dans *Église et État au IV^e siècle*, Entretiens sur l'Antiquité classique XXXIV, Fondation Hardt, Genève 1987, p. 301-337 et discussion p. 338-343. Sur l'abolition des sacrifices par Constantin, la loi de [Constant] et Constance, de 341 (*Code théodosien* XVI, 10, 2), faisant référence à « la loi du divin prince notre père », est l'objet d'interprétations différentes (voir par ex. T.D. Barnes, « Constantine's prohibition of pagan sacrifice », *American Journal of Philology* 105, 1984, p. 69-72 (= *From Eusebius to Augustine. Selected Papers 1982-1993*, Aldershot 1994, IV) ; P. CHUVIN, *Chronique des derniers païens*, Paris 1990, p. 43). L'HE d'EUSÈBE (X, 9, 6-9) s'achève précisément sur la victoire de Constantin, les chants et l'allégresse, et la mention des mesures prises par lui.

μὲν ἡμέτερα χορείας ἦν ἔμπλεα καὶ θυμηδίας, τὰ δὲ τῶν ἐναντίων κατηφείας καὶ ἀθυμίας μεστά. τὰ μὲν γὰρ τῶν εἰδώλων ἀπεκέκλειστο τεμένη, ἐν δὲ ταῖς ἐκκλησίαις ἑορταὶ καὶ πανηγύρεις ἐπετελοῦντο συχναί.

20 5. Ἀλλ' ὁ παμπόνηρος καὶ βάσκανος δαίμων, ὁ τῶν ἀνθρώπων ἀλάστωρ, οὐκ ἤνεγκεν ἐξ οὐρίων φερομένην τὴν ἐκκλησίαν ὄρων, ἀλλὰ τὰς κακομηχάνους ἐκίνει βουλάς καταδύσαι φιλονεικῶν τὴν ὑπὸ τοῦ ποιητοῦ καὶ δεσπότη τοῦ ὅλων κυβερνωμένην. 6. Ἐώρα δὲ τὴν Ἑλληνικὴν πλάνην 25 δῆλῃν γεγενημένην καὶ φαραθέντα τὰ ποικίλα τῶν δαιμόνων τεχνάσματα, καὶ τὴν μὲν κτίσιν παρὰ τῶν πλείστων οὐκ ἔτι προσκυνουμένην, τὸν δὲ ποιητὴν ἀντὶ ταύτης ὑμνούμενον. 7. Οὐ δὲ χάριν οὐκ ἔτι προφανῶς τὸν κατὰ τοῦ θεοῦ καὶ 30 σωτήρος ἡμῶν ἀνερρίπιζε πόλεμον, ἀλλ' ἄνδρας εὐρῶν τῆς μὲν Χριστιανικῆς προσηγορίας ἠξιωμένους, φιλοτιμία δὲ καὶ κενῇ δόξῃ δεδουλωμένους, ὄργανα τούτους τῶν οἰκείων ἀπέφηνε τεχνασμάτων· καὶ διὰ τούτων πολλοὺς εἰς τὴν προ- 35 τέραν ἐπανάγαγε πλάνην, οὐ τὴν κτίσιν πάλιν προσκυνεῖσθαι παρασκευάσας, ἀλλὰ τὸν ποιητὴν καὶ δημιουργὸν συνταχθῆναι τῇ κτίσει κατασκευάσας. Ποῦ δὲ τὴν ἀρχὴν καὶ ὅπως ἔσπειρε τὰ ζιζάνια^b, ἐγὼ διηγῆσομαι.

8. Ἀλεξάνδρεια πόλις ἐστὶ μεγίστη καὶ πολυάνθρωπος, οὐκ Αἰγυπτίων μόνον ἀλλὰ καὶ Θηβαίων καὶ Λιβύων τῶν 40 Πέτρον ἐκείνον τὸν νικηφόρον ἀγωνιστὴν, ὃς ἐπὶ τῶν δυσσεβῶν τυράννων τοῦ μαρτυρίου τὸν στέφανον ἀνεδήσατο,

b. cf. Mt 13, 25

1. *Pamponêros* renvoie à *paneuphêmos* (*supra* n. 2 p. 144). Sur le rôle moteur attribué au démon dans l'origine et le développement de l'hérésie, voir l'Introduction, p. 50-55 ; la lettre de l'évêque Alexandre, citée peu après, y invitait, du reste, tout naturellement (*infra* 4, 1 et 9). Le qualificatif se retrouve dans la préface du *Compendium*, I, PG 83, 341B4.

2. Selon l'usage commun, Théodoret, lui-même auteur d'une *Thérapeutique des maladies helléniques*, utilise le terme « hellènes » pour désigner les fidèles des religions traditionnelles ; cf. *infra* 4, 5, l'encyclique d'Alexandre aux évêques.

nous que chant et allégresse, et découragement et tristesse chez nos adversaires, car les temples des idoles étaient fermés et dans les églises on célébrait sans cesse fêtes et panégyries.

5. Mais le démon très pervers¹ et maléfique, le fléau des hommes, ne supporta pas de voir l'Église poussée par des vents favorables ; il mit en branle la volonté des intrigants, dans son envie de faire couler cette Église que pilotait le créateur et maître de l'univers. 6. Il voyait en effet l'erreur des hellènes² dénoncée et les multiples machinations des démons mises au jour, tandis que, la création n'étant plus pour la plupart des gens un objet d'adoration, on chantait à sa place son créateur. 7. C'est pourquoi il ne ralluma pas encore ostensiblement la guerre contre notre Dieu et Sauveur mais, ayant trouvé des hommes honorés du nom de chrétiens et néanmoins asservis à l'ambition et à la vaine gloire, il en fit les instruments de ses propres machinations. Grâce à eux, il ramena nombre de gens à leur première erreur, non pas en leur faisant adorer à nouveau la création, mais en leur faisant mettre le créateur et demiurge au même rang qu'elle. Quel en fut le commencement et comment il sema l'ivraie^b, c'est ce que je vais exposer.

8. Alexandrie est une ville très grande et fort peuplée dont l'autorité est reconnue non seulement sur les Égyptiens mais aussi sur les Thébains et les Libyens voisins de l'Égypte³. Après Pierre, ce victorieux combattant qui reçut la couronne du martyr sous les tyrans impies, Akhillas tint

3. Depuis la réforme de Dioclétien à la fin du III^e et au début du IV^e siècle, l'ancienne province d'Égypte est divisée en trois provinces, Égypte proprement dite avec Alexandrie pour capitale, Thébaidé et Libye ; avec la Libye-Pentapole ou Cyrénaïque, détachée de la Crète, ces provinces constituent une partie du diocèse d'Orient. Mais Alexandrie demeure la métropole religieuse des quatre provinces, faisant de l'évêque un personnage de plus en plus puissant. C'est dans ce cadre des institutions religieuses, et non civiles, que se place Théodoret ; voir MARTIN, *Athanase*, p. 118-129, et carte (fig. 7).

Ἀχιλλᾶς μὲν ὀλίγον χρόνον τὰ τῆς ἐκκλησίας κατέσχε πηδάλια, μετὰ δὲ τοῦτον Ἀλέξανδρος ὁ γενναῖος τῶν εὐαγγελικῶν δογμάτων γενόμενος πρόμαχος.

45 9. Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἄρειος τῷ μὲν καταλόγῳ τῶν πρεσβυτέρων ἐντεταγμένος, τὴν δὲ τῶν θείων γραφῶν πεπιστευμένος ἐξήγησιν, ἰδὼν τὸν Ἀλέξανδρον τῆς ἀρχιερωσύνης ἐγγχειρισθέντα τοὺς οἴακας, οὐκ ἤνεγκε τοῦ φθόνου τὴν προσβολήν, ἀλλ' ὑπὸ τούτου νυττόμενος ἀφορμὰς ἔριδος ἐπεζήτηει καὶ μάχης. 10. Καὶ τὴν μὲν ἀξιάπαινον τοῦ ἀνδρὸς πολιτείαν θεώμενος οὐδὲ συκοφαντίαν ὑφαίνειν ἠδύνατο, ἡσυχίαν δὲ ὅμως ἄγειν αὐτὸν ὁ φθόνος ἐκόλυε. Τοῦτον εὐρῶν ὁ τῆς ἀληθείας ἀντίπαλος δι' αὐτοῦ κυκᾶ καὶ κινεῖ τῆς ἐκκλησίας τὴν ζάλην· ταῖς γὰρ ἀποστολικαῖς Ἀλεξάνδρου 55 διδασκαλίαις προφανῶς ἀντιτείνειν ἀνέπειθε. 11. Καὶ ὁ μὲν τοῖς θείοις λόγοις ἐπόμενος ὁμότιμον ἔλεγε τοῦ πατρὸς τὸν υἱὸν καὶ τὴν αὐτὴν οὐσίαν ἔχειν τῷ γεγεννηκότι θεῷ· ὁ δὲ Ἄρειος ἀντικρυσ τῇ ἀληθείᾳ μαχόμενος κτίσμα καὶ ποίημα προσηγόρευεν, καὶ τὸ ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν προσετιθεὶ καὶ 60 τᾶλλα ὅσα ἐκ τῶν ἐκείνου γραμμάτων σαφέστερον μαθησόμεθα. Καὶ ταῦτα οὐ μόνον ἐν ἐκκλησίᾳ διετέλει λέγων, ἀλλὰ

1. Même information dans SOCRATE, I, 5, 1, qui suit RUFIN, I, 1 ; cf. *Compendium*, IV, 1. Pierre subit le martyre le 25 novembre 311 ; Akhillas, son successeur, ne siège que quelques mois (cinq mois selon l'*Anonyme*, II, 1, 15, p. 24 ; *Acta Petri, Bibl. Casin.*, III, *Floril.*, p. 187 ; six selon l'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, PO I, 4, p. 401), avant d'être remplacé par Alexandre en mai ou juin 312, au point que certains l'oublent, comme ÉPIPHANE, *Haer.* 68, 3, 5, qui fait succéder Alexandre directement à Pierre, car c'est lui qui a élevé Arius à la prêtrise (voir MARTIN, *Athanase*, p. 324-326).

2. Pas plus que RUFIN et SOCRATE (I, 5, 2), Théodoret n'évoque la carrière d'Arius, qui fut ordonné diacre par Pierre, puis élevé à la prêtrise par Akhillas (SOZOMÈNE, I, 15, 2).

3. Cette « histoire » de compétition pour le siège épiscopal entre les deux prêtres se trouve déjà – mais de manière inversée, à l'avantage d'Arius qui s'est désisté en faveur d'Alexandre – dans PHILOSTORGE, I, 3. La jalousie comme mobile dans l'explication d'une querelle ecclésiastique fait partie de l'arsenal polémique traditionnel. Néanmoins l'âge et la réputation d'Arius pouvaient en faire un candidat sérieux.

4. Dans ce bref rappel de la doctrine d'Alexandre, Théodoret s'écarte des termes de la lettre qu'il cite pourtant intégralement plus loin, tout en

durant peu de temps le gouvernail de cette Église et, après lui, Alexandre prit généreusement la tête du combat pour les dogmes évangéliques¹.

9. A cette époque, Arius² était inscrit sur le registre des prêtres et chargé d'expliquer les saintes Écritures ; quand il vit que l'on remettait le gouvernail de l'épiscopat entre les mains d'Alexandre, il ne put contenir la poussée de sa jalousie, mais piqué au vif il se mit à rechercher les occasions de querelle et de dispute³. 10. S'il considérait le genre de vie estimable de l'homme, il ne pouvait pas tisser de calomnies, mais la jalousie l'empêchait pourtant de se tenir tranquille. Ayant repéré cela, l'ennemi de la vérité se servit de lui pour mettre la brouille et déchaîner la tempête dans l'Église. Il le persuada en effet de prendre ouvertement position contre les enseignements d'Alexandre qui étaient conformes à ceux des apôtres. 11. Celui-ci, en accord avec les divines paroles, déclarait que le Fils est égal en honneur au Père et qu'il possède la même substance que Dieu qui l'a engendré⁴. Arius attaquait au contraire ouvertement la vérité, en appelant le Fils une créature et une œuvre ; il ajoutait la formule : « Il y eut un temps où il n'était pas » et quantité d'autres choses que ses lettres nous feront mieux connaître⁵. Et ce n'était pas seulement dans l'église qu'il passait son temps à dire cela, mais encore au dehors, dans

évitant d'employer le terme d'*homoousios* qui n'y figure pas non plus mais qu'il emploiera au chapitre suivant, quand il précisera la doctrine des adversaires d'Arius, leur faisant déclarer le Fils *homotimon te kai homoousion* (*infra* 5, 6). Ce scrupule disparaît dans le *Compendium*, IV, 1 (PG 83, 412-413), consacré à Arius, où, reprenant pour l'essentiel cette présentation, il fait dire à Alexandre que « le Fils est consubstantiel (*homoousion*) au Père ». La lettre d'Alexandre, quant à elle, met l'accent sur la défense de l'éternité du Fils, enjeu de sa divinité, et ne précise pas autrement sa nature qu'il tient « du Père ».

5. La formule est tirée, non pas de la lettre d'Arius dont la publication est implicitement annoncée (*infra* 5, 1-4, spéc. 4), mais de celle de son adversaire Alexandre (*infra* 4, 10), tout comme la description des manifestations qui suit (*infra* 4, 5).

κάν τοῖς ἔξω συλλόγοις καὶ συνεδρίοις, καὶ τὰς οἰκίας περινοστών ἐξηνδραπόδιζεν ὅσους ἴσχυεν. 12. Ἀλέξανδρος δέ, ὁ τῶν ἀποστολικῶν δογμάτων συνήγορος, πρῶτον μὲν αὐτὸν παραινέσει μεταπειθεῖν ἐπειράτο καὶ συμβουλαῖς· ἐπειδὴ δὲ κορυβαντιῶντα εἶδε καὶ ἀναφανδὸν κηρύττοντα τὴν ἀσέβειαν, τῶν ἱερατικῶν ἐξήλασε καταλόγων. Ἦκουσε γὰρ τοῦ θείου νόμου βοῶντος· Ἐὰν ὁ ὀφθαλμός σου ὁ δεξιὸς σκανδαλίζη σε, ἔκκοπον αὐτὸν καὶ βάλε ἀπὸ σου^c.

3

1. Κατὰ τοῦτον δὲ τὸν χρόνον τῆς μὲν Ῥωμαίων ἐκκλησίας Σίλβεστρος κατεῖχε τὰς ἡνίας, Μιλτιάδην διαδεξάμενος ὃς μετὰ Μαρκελλῖνον τὸν ἐν τῷ διωγμῷ διαπρέψαντα τὴν τῆς ἀρχιερωσύνης χειροτονίαν ἐδέξατο· ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ μετὰ Τύραννον, τῆς τῶν ἐκκλησιῶν ἀρξαμένης εἰρήνης, Βιτάλιος τὴν ἡγεμονίαν παρέλαβεν, ὃς καὶ τὴν ἐν τῇ Παλαιᾷ καταλυθεῖσαν ὑπὸ τῶν τυράννων ᾠκοδόμησεν ἐκκλησίαν. 2. Φιλογόνιος δὲ μετὰ τοῦτον τὴν προεδρίαν λαβὼν τὰ τε λειπόμμενα τῇ οἰκοδομίᾳ προσέθευκε καὶ τὸν ὑπὲρ τῆς εὐσεβείας ἐν τοῖς Λικιννίου καιροῖς ἐπεδείξατο ζῆλον. Τὴν ἐν Ἱεροσολύμοις δὲ μετὰ Ἑρμωνᾶν Μακάριος ἐπιστεύθη, φερώνυμος ἀνὴρ καὶ παντοδαποῖς κοσμούμενος ἀγαθοῖς. 3. Τῆς δὲ

c. Mt 5, 29-30

1. Là encore, Théodoret tire cette information directement de la lettre d'Alexandre (*infra* 4, 66, et 56-57). SOZOMÈNE, I, 15, 4-5, fait état, de son côté, de deux *disputationes* au sein du *presbyterium* avant qu'Alexandre ne tranche.

2. La liste est incomplète : entre Marcellin (295-303) et Miltiade (310-314), EUSÈBE, *HE* VII, 32, 1, mentionne Marcel (305/306, exilé) et Eusèbe (308-309, exilé), voir la mise au point chronologique de R. DAVIS, « Pre-Constantinian Chronology : The Roman Bishopric from AD 258 to 314 », *JTS* 48, 1997, p. 439-470. Quant au comportement de Marcellin pendant la persécution, il est diversement apprécié selon les sources (*Liber Pont.*, XXX, p. 62.).

les conversations et les réunions, et, faisant le tour des maisons, il asservissait tous ceux sur qui il exerçait son influence. 12. De son côté, Alexandre, défenseur de la doctrine apostolique, essaya d'abord par ses exhortations et ses conseils de le faire changer d'opinion ; mais quand il vit qu'il se démenait comme un possédé et prêchait ouvertement l'impiété, il le radia du registre des prêtres¹. Il avait en effet entendu la loi divine proclamer : *Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi*^c.

Chapitre 3

Liste des évêques des sièges principaux

1. A cette époque-là, Silvestre tenait les rênes de l'Église de Rome ; il avait succédé à Miltiade ; celui-ci avait reçu la même consécration épiscopale, après Marcellin qui s'était distingué durant la persécution². A Antioche, après Tyrannos, quand commença la paix pour les Églises, Vitalis prit la direction : c'est aussi lui qui reconstruisit l'église de la vieille ville, détruite par les tyrans. 2. Après lui, Philogonios qui obtint la dignité épiscopale, acheva l'édifice et manifesta son zèle pour l'orthodoxie durant les temps difficiles de Licinius³. A Jérusalem, après Hermônas, l'Église fut confiée à Macaire, un homme bien nommé⁴ et qui était orné de qualités de toutes sortes. 3. Au même moment, à

3. En 303 Tyrannos succède à Cyrille victime de la persécution (EUSÈBE, *HE* VII, 32, 30) ; il disparaît, selon Théodoret, à la fin de la persécution, soit en 313 ; il est remplacé par Vitalis, un ancien avocat, marié, qui présida les conciles d'Ancyre et de Néocésarée tenus en 314 ; Philogonios lui succède avant 319, d'après la lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie citée *infra* qui le mentionne parmi ses adversaires homoousiens ; voir JÉRÔME, *Chron. an.* 331. Sur l'église de la vieille ville, appelée « l'apostolique » (cf. *infra* II, 32 (31), 11), Théodoret est le seul à fournir quelques renseignements.

4. Hermon est le dernier nom de la liste fournie par EUSÈBE, *HE* VII, 32, 29 ; Macaire, dont le nom signifie « bienheureux », lui succéda après 314.

Κωνσταντινουπόλεως κατὰ τοῦτον αὐτὸν τὸν καιρὸν Ἀλέξανδρος τῆς ἀρχιερατικῆς ἡξίωτο λειτουργίας, ἀποστο-
 15 λικοῖς χαρίσμασι λαμπρυνόμενος.

Τότε τοῖνυν ὁ τῆς Ἀλεξανδρέων Ἀλέξανδρος, ὁρῶν τὸν Ἄρειον τῷ τῆς φιλαρχίας κατεχόμενον οἰστρῶ καὶ τοὺς ὑπὸ τῆς βλασφημίας ἐζωγρημένους ἀγείροντα καὶ συλλόγους ἰδίους ποιούμενον, τοῖς τῶν ἐκκλησιῶν ἡγεμόσι τὴν τούτου
 20 βλασφημίαν διὰ γραμμάτων ἐδήλωσεν. 4. Ἐγὼ δὲ τὴν πρὸς τὸν ὁμώνυμον αὐτῷ γραφεῖσαν ἐπιστολὴν ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ, σαφῶς ἅπαντα τὰ κατ' ἐκείνον διδάσκουσαν, ὡς ἂν μὴ τις ὑπολάβοι πλάττοντά με ταῦτα συγγράφειν· καὶ μετὰ τήνδε, τὴν αὐτοῦ γε Ἀρείου, καὶ μετ' ἐκείνην τὰς ἄλλας ὧν ἡ τῆς
 25 ἱστορίας δεῖται διήγησις, ἵνα μαρτυρῶσι τῇ ἀληθείᾳ τῆς συγγραφῆς καὶ σαφέστερον τὰ γεγενημένα διδάσκωσιν. Γράφει δὲ ὁ τῆς Ἀλεξανδρέων Ἀλέξανδρος πρὸς τὸν ὁμώνυμον ταῦτα·

14 ἡξίωτο s D v T prob. Hansen : ἡξιούτο A n Parm. ἡξιώθη L uide p. 107.

1. Sur cet évêque, successeur de Métrophane, qui, pendant 23 ans, de 314 à 337, compta « tantôt comme évêque de Byzance » (*infra* 19, 1), « tantôt comme évêque de Constantinople », voir DAGRON, *Constantinople*, p. 420-421.

2. Cette présentation de la succession épiscopale des grands sièges comme garantie de l'orthodoxie doctrinale est héritée d'Eusèbe ; mais la hiérarchie adoptée par l'Antiochien Théodoret lui est propre, voir l'Introduction, p. 66 et suiv. Dans le contexte des origines de la crise arienne, les noms des titulaires retenus sont aussi ceux des correspondants d'Alexandre d'Alexandrie : Silvestre de Rome (*ap. HILAIRE, Frg. hist.*, V, 4, OPITZ 3, *Urk.* 16, p. 31), Philogonios d'Antioche (*infra* 4, 62), Macaire de Jérusalem (*infra* 5, 6, et ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 4, 3) et Alexandre de Constantinople (*infra* 4, 1 = OPITZ 3, *Urk.* 14), tous « défenseurs », comme l'évêque d'Alexandrie, « de la doctrine apostolique » (*infra* 4, 62).

3. Deux circulaires adressées à tous les évêques au nom d'Alexandre nous sont parvenues : la plus longue, *Hê philarkhos*, conservée uniquement dans l'exemplaire adressé à Alexandre de Constantinople, que Théodoret, seul à la citer, reproduit intégralement (= OPITZ 3, *Urk.* 14, p. 19-29) ; et celle, connue sous le nom de *Henos sômatos*, beaucoup plus courte, reproduite par ATHANASE (*De decr Nic.*, 35), que SOCRATE, I, 6, 4-30, a retenue (cf. Anonyme, II, 3, p. 25-29 = *Urk.* 4b, p. 6-10), et à laquelle RUFIN,

Constantinople, Alexandre¹, illustre pour ses dons apostoliques, était jugé digne de la fonction épiscopale².

C'est donc alors qu'Alexandre d'Alexandrie, voyant qu'Arius, possédé par l'ambition lancinante du pouvoir, groupait les gens qu'il avait séduits par son blasphème et organisait des assemblées particulières, révéla par écrit aux chefs des Églises³ le blasphème d'Arius⁴. 4. Je vais insérer dans mon exposé la lettre qu'Alexandre écrivit à son homonyme et qui fait bien voir tout ce qui le concerne, pour qu'on ne me soupçonne pas d'inventer ce que je raconte. Je citerai ensuite la lettre d'Arius en personne, puis les autres lettres que réclame l'exposé du récit, pour témoigner de la véracité de ce que j'écris et rendre plus exactement les événements⁵. Alexandre d'Alexandrie écrit à son homonyme la lettre suivante⁶ :

I, 1, et SOZOMÈNE, I, 15, 9, ne font qu'une brève allusion. Contre le classement adopté par OPITZ, WILLIAMS, *Arius*, 48-61, p. 58, considère *Hê philarkhos* comme étant la plus ancienne, et voit dans *Henos sômatos* l'encyclique envoyée à l'issue du synode d'Alexandrie réuni en 324/325 (*infra* n. 2 p. 155, n. 1 et 2 p. 160 et n. 2 p. 188).

4. L'expression « blasphème d'Arius », passée dans le langage courant chez les écrivains « orthodoxes » à l'époque de Théodoret (*infra* 6, 9 ; 7, 7 [au pluriel] ; 8, 18 ; 17, 6) depuis son emploi par ATHANASE dans le *De syn.* 15, 3, pour désigner la *Thalie* (les manuscrits donnent deux lectures, l'une au singulier, écartée par OPITZ 2, p. 242, 8, l'autre au pluriel), ne figure pas telle quelle dans la lettre d'Alexandre où se trouve cependant celle de « blasphème contre le Christ » ; expression à rapprocher de celle utilisée dans la synodale d'Antioche de 325 conservée en syriaque : « à cause du blasphème contre notre Sauveur » (OPITZ 3, *Urk.* 18, p. 38,1) ; voir la synodale de Nicée aux Alexandrins citée *infra* 9, 4.

5. On notera la fausse symétrie dans l'annonce de la publication des lettres des protagonistes qui se veut objective, alors que la présentation des origines de la controverse à laquelle s'est livré Théodoret dans le récit précédent est tout entière tirée de la lettre d'Alexandre.

6. Il s'agit d'Alexandre de Byzance, évêque de 314 à 337 (*supra* n. 1 p. 152), dont la succession a été rappelée par Théodoret *supra* 3, 3, et non de *Thessalonique* comme l'a édité OPITZ 3, *Urk.* 14, p. 19 (repris par HANSON, *The Search*, p. 136, n. 4) convaincu qu'Alexandre, dont le nom ne figure pas dans les listes du concile de Nicée, n'était pas encore évêque. L'abondance des pluriels utilisés dans la lettre, ἀγάπητοι (6 fois), τῆ ὑμετέρᾳ εὐλαβείᾳ (7 fois), montre bien qu'il s'agit d'un exemplaire de la (pre-

1. Τῷ τιμιωτάτῳ ἀδελφῷ καὶ ὁμοψύχῳ Ἀλεξάνδρῳ Ἀλέξανδρος ἐν κυρίῳ χαίρειν.

Ἡ φίλαρχος τῶν μοχθηρῶν ἀνθρώπων καὶ φιλάργυρος πρό-
θεσις ταῖς δοκούσαις ἀεὶ μείζοσι παροικίαις πέφυκεν ἐπι-
5 βουλευεῖν, διὰ ποικίλων προφάσεων τῶν τοιούτων ἐπιτιθε-
μένων τῇ ἐκκλησιαστικῇ εὐσεβείᾳ. Οἰστηλατούμενοι γὰρ
ὑπὸ τοῦ ἐνεργούντος ἐν αὐτοῖς διαβόλου, εἰς τὴν προκει-
μένην αὐτοῖς ἡδονὴν πάσης εὐλαβείας ἀποσκιρτήσαντες,
πατοῦσι τὸν τῆς κρίσεως τοῦ θεοῦ φόβον. 2. Περὶ ὧν ἀναγ-
10 καῖον ἦν μοι τῷ πάσχοντι δηλώσαι τῇ ὑμετέρᾳ εὐλαβείᾳ, ἵνα
φυλάττησθε τοὺς τοιούτους μὴ τις αὐτῶν τολμήσῃ καὶ ταῖς
ὑμετέραις παροικίαις ἐπιβῆναι, ἥτοι δι' ἑαυτῶν – ἱκανοὶ γὰρ
ὑποκρίνασθαι πρὸς ἀπάτην οἱ γόητες –, ἢ διὰ γραμμάτων
15 ψευδῶς κεκομψευμένων καὶ δυναμένων ὑφαρπάσαι τὸν ἀπλῆ
πίστει καὶ ἀκεραίῳ προσεσηκῶτα.

3. Ἄρειος γοῦν καὶ Ἀχιλλᾶς, συνωμοσίαν ἔναγχος ποιη-
σάμενοι, τὴν Κολλούθου φιλαρχίαν πολὺ χεῖρον ἢ ἐκεῖνος
ἐζήλωσαν. Ὁ μὲν γὰρ αὐτοῖς τούτοις ἐγκαλῶν τῆς ἑαυτοῦ
μοχθηρᾶς προθέσεως εὖρε πρόφασιν· οἱ δὲ τὴν ἐκείνου

14 καὶ om. z T W, quos sec. Parm. καὶ δυναμένων om. s uide p. 107 ||
19 προθέσεως A n W : προαιρέσεως s z T Parm uide p. 107

mière) circulaire aux évêques, sans doute ceux de la province de Thrace (*supra* n. 3 p. 152 et *infra* n. 3 p. 189). En choisissant de la citer intégralement plutôt que *Henos sômatos*, l'évêque de Cyr se démarque implicitement de son prédécesseur Socrate et manifeste clairement son goût pour le débat théologique. Cette longue lettre constitue en effet un document capital sur la théologie alexandrine et les origines de l'arianisme ; elle se présente ainsi : 1-9 : mise en garde des évêques contre Arius et Akhillas exclus de l'Église d'Alexandrie ; 10-14 : résumé de l'enseignement d'Arius ; 15-45 : réfutation et exposé doctrinal, suivi, en 46-54, de la profession de foi d'Alexandre ; 55-60 : rappel de l'exclusion d'Arius et d'Akhillas et appel à signer le tome, comme certains l'ont déjà fait. Voir l'analyse qu'en a donnée Ch. KANNENGISSER, *Le Verbe de Dieu selon Athanase d'Alexandrie*, Paris 1990, p. 138-147.

1. Akhillas ou Akhilleus selon certains manuscrits. Cet associé d'Arius est-il le même que l'Akhillas maître du didascalée d'Alexandrie tel qu'il

Lettre d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, à Alexandre, évêque de Constantinople

1. « A Alexandre, son frère très vénéré et très uni de cœur, Alexandre adresse son salut dans le Seigneur.

Les visées ambitieuses et intéressées des individus mal-honnêtes se tournent toujours naturellement contre les Églises qui paraissent les plus grandes, puisque cette sorte de gens s'attaque sous différents prétextes à l'orthodoxie ecclésiastique. Sous l'impulsion du diable qui agit en eux, courant au mépris de toute bienséance vers le plaisir qui s'offre à eux, ils piétinent la crainte du jugement de Dieu. 2. Puisque j'ai à souffrir à leur propos, je me devais de faire comprendre à Votre Révérence que vous ayez à vous garder de tels individus, afin qu'aucun d'eux n'ait l'audace de s'introduire dans vos Églises, soit personnellement – car les magiciens sont capables de jouer la comédie pour tromper –, soit par des lettres subtilement trompeuses et susceptibles d'abuser quiconque est attaché à une foi simple et pure.

3. En tout cas, Arius et Akhillas¹, s'étant depuis peu acoquinés, ont rivalisé d'ambition avec Kollouthos pour faire pis que lui, car si lui, en accusant ces deux hommes, trouva un prétexte à ses propres desseins pervers², ceux-là,

est présenté par EUSÈBE DE CÉSARÉE, *HE VII*, 32, 30 ? Pour WILLIAMS, *Arius*, p. 45 et 53-54, l'identification « n'est pas complètement sûre » ; pour T.D. BARNES au contraire, si l'Akhillas du didascalée avait été le même que celui qui succéda à Pierre sur le siège d'Alexandrie, Eusèbe l'aurait dit, *Constantine and Eusebius*, Cambridge Mass. 1981, p. 202.

2. Kollouthos, accusateur des deux autres prêtres, se sépare néanmoins d'Alexandre et procède à ses propres ordinations, cf. ATHANASE, *Apol. c. Ar.*, 74, 3 ; WILLIAMS, *Arius*, p. 45-46 et 50. Son nom figure en tête des souscriptions à l'encyclique *Henos sômatos* rédigée par Athanase au nom d'Alexandre, attestant ainsi sa réconciliation avec l'évêque à l'issue du synode réuni à Alexandrie par Ossius de Cordoue en 324/325. Cet élément constitue un argument important pour la datation de la présente lettre, *Hè philarkhos*, antérieure à *Henos sômatos*, et non l'inverse comme Opitz le pensait.

20 χριστεμπορίαν θεωρούντες οὐκ ἔτι τῆς ἐκκλησίας ὑποχεί-
 ριοι μένειν ἐκαρτέρησαν, ἀλλ' ἑαυτοῖς σπήλαια ληστῶν^a οἰ-
 κοδομήσαντες ἀδιαλείπτους ἐν αὐτοῖς ποιοῦνται συνόδους,
 νύκτωρ τε καὶ μεθ' ἡμέραν ἐν ταῖς κατὰ Χριστοῦ καὶ ἡμῶν
 25 διαβολαῖς ἀσκούμενοι. 4. Οἱ πάσης τῆς εὐσεβοῦς ἀποστο-
 λικῆς δόξης κατηγοροῦντες Ἰουδαϊκῶ προσχήματι χριστο-
 μάχον συνεκρότησαν ἐργαστήριον, τὴν θεότητα τοῦ σωτῆρος
 ἡμῶν ἀρνούμενοι καὶ τοῖς πᾶσιν ἴσον εἶναι κηρύττοντες,
 πᾶσάν τε αὐτοῦ τῆς σωτηρίου οἰκονομίας καὶ δι' ἡμᾶς
 30 ταπεινώσεως φωνὴν ἐκλεξάμενοι ἐξ αὐτῶν συναγείρειν
 πειρῶνται τῆς ἀσεβείας ἑαυτῶν τὸ κήρυγμα, τῆς ἀρχῆθεν
 θεότητος αὐτοῦ καὶ παρὰ τῷ πατρὶ δόξης ἀλέκτου τοῦς
 λόγους ἀποστρεφόμενοι. 5. Τὴν γοῦν Ἑλλήνων τε καὶ Ἰου-
 δαίων ἀσεβῆ περι Χριστοῦ δόξαν κρατύνοντες, τὸν παρ'
 αὐτοῖς ἔπαινον ὡς ἐνὶ μάλιστα θηρῶνται, πάντα μὲν ὅσα καθ'
 35 ἡμῶν παρ' αὐτοῖς γελάται πραγματευόμενοι, στάσεις δὲ ἡμῖν
 καθ' ἡμέραν καὶ διωγμοὺς ἐπεγείροντες^b· καὶ τοῦτο μὲν
 δικαστήρια συγκροτοῦντες δι' ἐντυχίας γυναικαρίων
 ἀτάκτων ἃ ἠπάτησαν, τοῦτο δὲ τὸν χριστιανισμὸν διασύ-
 ροντες ἐκ τοῦ περιτροχάζειν πᾶσαν ἀγνιὰν ἀσέμνωσ τὰς παρ'
 40 αὐτοῖς νεωτέρας. Ἀλλὰ καὶ τὸν ἀρρηκτον τοῦ Χριστοῦ
 χιτῶνα, ὃν οἱ δῆμοι διελεῖν οὐκ ἐβουλεύσαντο^c, αὐτοῖ

a. Cf. Mt 21, 13 (Jr 7, 11) b. Cf. Ac 13, 50 c. Cf. Jn 19, 23-24

1. La constitution de dossiers scripturaires ou *testimonia*, à des fins de défense, d'enseignement, de prédication ou de propagande, est une tradition fort ancienne dans l'Église ; les premiers *testimonia* apparaissent dans l'Épître de Barnabé, dans le cadre du débat avec les juifs (P. PRIGENT, *Les Testimonia dans le christianisme primitif. L'Épître de Barnabé (I-XVI) et ses sources*, Paris 1961, p. 16-28) ; pour le contexte hérétique : LE BOULLUEC, *La notion d'hérésie*, I, p. 137-138, et 220. La querelle arienne a renforcé cette pratique, voir *infra* 4, 37, où Alexandre évoque très précisément le dossier constitué par Arius et ses partisans sur les faiblesses humaines du Fils. A Alexandrie, une telle pratique est à mettre en relation avec le fonctionnement des églises dans lesquelles les prêtres pratiquaient librement l'exégèse scripturaire (*supra* 1, 9, et *infra* 8-9, allusion d'Alexandre à ces prêches).

2. La séduction exercée par les « hérétiques » sur les femmes est un *topos* du discours héréséologique (LE BOULLUEC, *La notion d'hérésie*, I,

à la vue du trafic que Kollouthos faisait du Christ, n'ont plus supporté de rester soumis à l'Église, mais s'étant aménagé des cavernes de brigands^a, ils y tiennent des assemblées interminables où ils s'entraînent nuit et jour à calomnier le Christ et nous. 4. Décritant toute la sainte doctrine reçue des apôtres, ils ont monté à la manière des juifs un arsenal de guerre contre le Christ, niant la divinité de notre Sauveur et le proclamant égal à tous les êtres ; sélectionnant toutes les citations qui traitent de son plan de salut et de son abaissement pour nous, ils s'efforcent d'en tirer la matière de leur prédication impie, en détournant de leur sens les textes sur sa divinité originelle et sur sa gloire sans fin auprès du Père¹. 5. Confirmant l'opinion impie des hellènes et des juifs sur le Christ, ils recherchent auprès d'eux l'approbation dans toute la mesure du possible, exploitant tout ce qui les fait rire à nos dépens et suscitant à longueur de journée contre nous émeutes et persécutions^b : tantôt ils montent des procès sur la base d'accusations portées par des filles sans retenue qu'ils ont séduites², tantôt ils déchirent le christianisme en faisant circuler de manière indécise à travers tout le quartier leurs nouvelles recrues. Bien plus, la tunique indéchirable du Christ que les bourreaux n'avaient pas voulu partager^c, ils ont osé, eux, la lacérer³.

p. 114). Cependant l'importance des vierges dans l'entourage d'Arius est signalé par ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 3,2, selon lequel sept cents d'entre elles suivaient son opinion. La dénonciation d'Alexandre reproduit implicitement 2 Tm 3,6, *gunaikaria* ; cf. *infra* 4, 58, où la citation est explicite. On relèvera l'intérêt de ce texte qui fait connaître les manifestations à l'extérieur de l'église, dans la rue, dans le quartier, dès le début de la controverse en 318/319, ce qui témoigne de la visibilité du christianisme alexandrin après la persécution.

3. L'image de la tunique déchirée, forgée à partir de Jn 19, 23-24, tunique sans couture symbole de l'unité de l'Église, est utilisée dans la polémique antijudaïque. Elle sera employée à plusieurs reprises par ATHANASE, *LF* V (333), VI (334), X (338), *De incarnatione*, 24, 3, voir le dossier rassemblé par M. AUBINEAU, « La Tunique sans couture du Christ. Exégèse patristique de Jean 19, 23-24, dans les littératures grecque, latine et orientales », *Kyriakon, Festschrift J. Quasten*, Münster 1970, I, p. 100-124.

σχίσαι ἐτόλμησαν. 6. Ἡμεῖς μὲν οὖν ἃ καὶ τῷ βίῳ αὐτῶν καὶ τῇ ἀνοσίῳ ἐπιχειρήσει πρέπει διὰ τὸ λανθάνειν βραδέως ἐπιστήσαντες, παμνηφί τῆς προσκυνούσης Χριστοῦ τὴν θεότητα ἐκκλησίας ἐξήλασαμεν.

7. Ἐπεχείρησαν δὲ περιδρομαῖς χρώμενοι καθ' ἡμῶν παρεκβαίνειν πρὸς τοὺς ὁμόφρονας συλλειτουργοὺς, σχήματι μὲν εἰρήνης καὶ ἐνώσεως ἀξίωσιν ὑποκρινόμενοι, τὸ δ' ἀληθὲς συναρπάσαι τινὰς αὐτῶν εἰς τὴν ἰδίαν νόσον διὰ χρηστολογίας σπουδάζοντες καὶ σταμυλώτερα γράμματα παρ' αὐτῶν αἰτοῦντες, ἵνα παραναγιγνώσκοντες αὐτὰ τοῖς ὑπ' αὐτῶν ἠπατημένοις ἀμετανοήτους ἐφ' οἷς ἐσφάλησαν κατασκευάσωσιν, ἐπιτριβομένους εἰς ἀσέβειαν, ὡς ἂν συμνήφους αὐτοῖς καὶ ὁμόφρονας ἔχοντες ἐπισκόπους. 8. Οὐχ ἅπερ γοῦν παρ' ἡμῖν πονηρῶς ἐδίδαξαν τε καὶ διεπράξαντο ὁμολογοῦσιν αὐτοῖς, δι' ἃ καὶ ἐξώσθησαν· ἀλλ' ἢ σιωπῇ ταῦτα παραδιδόασιν, ἢ πεπλασμένοις λόγοις καὶ ἐγγράφοις ἐπισκιάζοντες ἀπατῶσιν. 9. Πιθανωτέραις γοῦν καὶ βωμολόχοις ὁμιλίας τὴν φθοροποιὸν ἑαυτῶν διδασκαλίαν ἐπικρύπτοντες συναρπάζουσι τὸν εἰς ἀπάτην ἐγκείμενον, οὐκ ἀπεχόμενοι καὶ τοῦ παρὰ πᾶσι συκοφαντεῖν τὴν ἡμετέραν εὐσέβειαν· ὅθεν καὶ συμβαίνει τινὰς τοῖς γράμμασιν αὐτῶν ὑπογράφοντας εἰς ἐκκλησίαν εἰσδέχεσθαι, μεγίστης ὡς οἶμαι διαβολῆς ἐπιχειμένης τοῖς τοῦτο τολμῶσι συλλειτουργοῖς τῷ μῆτε τὸν ἀποστο-

6. Aussi avons-nous pris tardivement à cause de leur dissimulation la décision convenant à leur vie et à leur entreprise impie, et les avons-nous à l'unanimité rejetés de l'Église qui adore la divinité du Christ¹.

7. Tout en manigançant contre nous, ils entreprirent de se tourner vers les collègues qui partageaient notre foi : ils feignaient de les estimer sous couleur de paix et d'union, mais en réalité ils s'efforçaient, avec leurs propos spécieux, d'entraîner certains d'entre eux vers leur propre maladie et leur demandaient des lettres encore plus éloqu岸tes, afin qu'en les faisant lire à ceux qu'ils avaient égarés, ils les enfoncent sans retour dans leurs erreurs, pour en faire des mécréants achevés, avec l'idée qu'ils auraient des évêques qui partageraient leurs jugements et leurs opinions. 8. En tout cas, le triste enseignement qu'ils ont donné et le mal qu'ils ont fait chez nous, ils ne le leur avouent pas, ni qu'ils ont été expulsés pour cette raison ; ils le passent sous silence ou donnent le change en le camouflant sous des propos ou des écrits artificieux. 9. Toujours est-il qu'en dissimulant leur enseignement funeste dans des prêches aussi séduisants que vulgaires, ils attrapent l'auditeur tout prêt à se laisser tromper, sans se priver même de calomnier notre religion au vu et su de tous. C'est pourquoi il arrive que certains, approuvant leurs lettres², les reçoivent dans l'Église : à mon avis, une grave culpabilité pèse sur les collègues qui ont cette audace, parce que la règle apostolique ne le

1. Alexandre fait état ici de la toute première décision prise par le *presbyterium*, voir sa lettre au clergé d'Alexandrie et de Maréotis (OPITZ 3, *Urk.* 4a, p. 6) qui renvoie à une première lettre de mise en garde à Arius, ainsi qu'à une circulaire à tous les évêques qui pourrait bien être le *tomos* qu'il leur demande de signer (*infra* 59). De ce *tomos*, un fragment en syriaque a été conservé, adressé à Mélitios (de Sébastopolis) et aux évêques (du Pont), accompagné de la souscription de Philogonios d'Antioche et des évêques de Syrie (OPITZ 3, *Urk.* 15, p. 29-31, avec la retranscription en grec de E. Schwartz). La lenteur de la décision est attribuée par Alexandre à la « dissimulation » d'Arius, évoquée aussi en 4, 9. On en est encore au stade oral, celui de la prédication qui est première dans toute cette histoire, cf. SOZOMÈNE, I, 15, 3-4. Sur les véritables raisons

de cette lenteur, *ibid.*, 4, qui insiste sur l'embarras d'Alexandre, contraint de réagir par ceux qui lui reprochent de ne rien faire.

2. Sur cette campagne de lettres aux évêques hors de l'Égypte déclenchée par Arius et ses partisans pour demander la permission de faire des assemblées, voir *infra* 37, et SOZOMÈNE, I, 15, 9 et 11 : à Paulin de Tyr, à Eusèbe de Césarée et à Patrophile de Scythopolis, tous évêques de Palestine. Arius prit soin de réunir un dossier des lettres de soutien à sa cause (OPITZ 3, *Urk.* 7, 11, 12, 13), également évoqué par Alexandre, *infra* 37, et par SOZOMÈNE, I, 15, 8-9.

65 λικὸν κανόνα τοῦτο συγχωρεῖν ἀλλὰ καὶ ὑπεκκαίειν τὴν ἐπ' αὐτοῖς διαβολικὴν κατὰ Χριστοῦ ἐνέργειαν.

10. Δι' ἃ δὴ καὶ οὐδὲν μελλήσας, ἀγαπητοί, δηλώσαι ὑμῖν τὴν τῶν τοιοῦτων ἀπιστίαν ἐμαυτὸν διανέστησα, λεγόντων ὅτι ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ, καὶ γέγονεν ὕστερον
70 ὁ πρότερον μὴ ὑπάρχων, τοιοῦτος γενόμενος ὅτε καὶ ποτε γέγονεν, οἷος καὶ πᾶς πέφυκεν ἄνθρωπος. 11. Πάντα γάρ, φασίν, ὁ θεὸς ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησε, συναναλαμβάνοντες τῇ τῶν ἀπάντων λογικῶν τε καὶ ἀλόγων κτίσει καὶ τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ. Οἷς ἀκολούθως καὶ φασιν αὐτὸν τρεπτῆς εἶναι φύσεως,
75 ἀρετῆς τε καὶ κακίας ἐπιδεκτικόν, καὶ τῇ ἐξ οὐκ ὄντων ὑποθέσει καὶ τὰς θείας τοῦ εἶναι αὐτὸν ἀεὶ συναναيروῦντες γραφάς, αἱ τὸ ἀτρεπτον τοῦ λόγου καὶ τὴν θεότητα τῆς σοφίας τοῦ λόγου σημαίνουσιν, ἃ ἔστιν ὁ Χριστός. 12. Δυνάμεθα γοῦν καὶ ἡμεῖς, φασίν οἱ ἀλάστορες, υἱοὶ γενέσθαι θεοῦ,
80 ὡς περ κάκεινος. Γέγραπται γάρ· Υἱοὺς ἐγέννησα καὶ ὑψωσα^d. Ἐπιφερομένου δὲ αὐτοῖς τοῦ λέγοντος ἐξῆς ῥητοῦ αὐτοὶ δέ με ἠθέτησαν^e, ὅπερ οὐ φυσικόν ἐστι τῷ σωτῆρι ὄντι φύσεως ἀτρέπτου, πάσης εὐλαβείας ἑαυτοὺς ἐρημώσαντες, τοῦτό φασι προγνώσει καὶ προθεωρία περὶ αὐτοῦ εἰδότα τὸν

d. Is 1, 2 e. Is 1, 2

1. C'est une claire allusion au synode de Palestine (voir note précédente) qui autorise, « contrairement à la règle apostolique » (cf. concile d'Elvire, c. 53), les prêtres alexandrins déposés à exercer leur ministère dans leurs églises « tout en restant soumis à Alexandre » (SOZOMÈNE, I, 15, 13). Arius n'a donc pas encore quitté Alexandrie, preuve supplémentaire de l'antériorité de cette lettre d'Alexandre par rapport à *Henos sōmatos*, où il est question d'Eusèbe de Nicomédie qui n'apparaît pas ici, pas plus que le « synode de près de cent évêques d'Égypte et de Libye » qui, à son tour, condamna Arius et ses partisans. On est donc bien au début du conflit. Selon ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 4, Arius est resté un certain temps à Alexandrie après sa condamnation.

2. Alexandre expose ici la doctrine d'Arius et de ses partisans. Il dénonce la mise en cause de l'éternité du Fils créé par Dieu à partir du non-être, comme n'importe laquelle des créatures, et sa mutabilité, par voie de conséquence, insistant sur son humanité, ce qui nous permet de

permet pas¹ et que cela attise l'activité diabolique qui s'exerce derrière eux contre le Christ.

10. Aussi bien, sans plus hésiter, frères bien-aimés, je me suis levé pour vous faire connaître l'impiété de ces gens qui affirment² qu'il y eut un temps où le Fils de Dieu n'était pas et qu'il est plus tard entré dans l'existence, lui qui n'existait pas auparavant, puisqu'au moment, quel qu'il soit, où il est entré dans l'existence, il y est entré comme tout homme qui naît. 11. En effet, Dieu, disent-ils, a tout créé à partir du non-être, comprenant, dans la création, des êtres doués de raison et des êtres sans raison et même le Fils de Dieu. Par voie de conséquence, ils ajoutent que sa nature est sujette au changement, capable de vertu ou de vice, niant même, par leur principe d'« à partir du non-être », les divines Écritures qui attestent son existence éternelle et font connaître l'immutabilité du Logos et la divinité de la sagesse du Logos, qui sont le Christ. 12. Donc nous aussi, disent ces impies, nous pouvons devenir fils de Dieu comme lui, car il est écrit : *J'ai engendré des fils et je les ai exaltés*^d. Et si on leur objecte la suite du texte : *Et ils m'ont méprisé*^e, ce qui n'est pas naturel pour le Sauveur dont la nature est immuable, ils se dépouillent de toute pudeur et affirment que Dieu, sachant de lui, par prescience et prévision, qu'il ne le mépriserait pas, l'avait

« devenir fils de Dieu comme lui ». On relèvera les deux formules, ἐξ οὐκ ὄντων et ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ, utilisées par Alexandre : elles seront anathématisées par le concile de Nicée (*infra* 12, 8), et reprises systématiquement par ATHANASE pour stigmatiser l'arianisme (par ex. *LF* XI, 26 ; *Or. c. Ar.*, I, 5, 3 ; *De decr. Nic.*, 6, 1 ; 35, 7 ; *Ep. ad episc. Aeg. et Lib.*, 12, 2,) et, pour commencer, dans la seconde circulaire, *Henos sōmatos* (OPITZ 3, *Urk.* 4b, p. 7), dont certains vont jusqu'à lui attribuer la paternité (G.C. STEAD, « Athanasius' earliest written work », *JTS* 39, 2, 1988, p. 76-91). Or ces deux formules proviennent de l'enseignement oral d'Arius et de ses partisans – λεγόντων ὅτι ; φασίν – ce qui renvoie, là encore, au début de la controverse (*supra* n. 1 p. 156) ; voir aussi *infra* 5, 4, p. 192 et n. 2.

85 θεὸν ὅτι οὐκ ἀθετήσῃ ἐξελεῖσθαι αὐτὸν ἀπὸ πάντων. 13. Οὐ
 γὰρ φύσει καὶ κατ' ἐξαιρέτων τῶν ἄλλων υἱῶν ἔχοντά τι –
 οὔτε γὰρ φύσει υἱὸς τίς ἐστὶ τοῦ θεοῦ, φασίν, οὔτε τινὰ ἔχων
 90 ἰδιότητα πρὸς αὐτόν –, ἀλλὰ καὶ αὐτὸν τρεπτῆς τυγχάνοντα
 φύσεως, διὰ τρόπων ἐπιμέλειαν καὶ ἄσκησιν μὴ τρεπόμενον
 ἐπὶ τὸ χεῖρον, ἐξελέξατο · 14. ὡς εἰ καὶ Παῦλος τοῦτο βιά-
 σαιτο καὶ Πέτρος, μηδὲν διαφέρειν τούτων τὴν ἐκείνου υἰό-
 τητα · εἰς παράστασιν δὲ τῆς φρενοβλαβοῦς ταύτης
 διδασκαλίας καὶ ταῖς γραφαῖς ἐμπαροινούντες καὶ παρατι-
 θέμενοι τὸ ἐν Ψαλμοῖς περὶ Χριστοῦ ῥητόν, τὸ οὕτως ἔχον ·
 95 Ἥγάπησας δικαιοσύνην καὶ ἐμίσησας ἀδικίαν · διὰ τοῦτο
 ἔχρισέ σε ὁ θεός, ὁ θεός σου, ἔλαιον ἀγαλλιᾶσεως παρὰ τοὺς
 μετόχους σου^f.

15. Περὶ μὲν οὖν ὅτι ὁ υἱὸς τοῦ θεοῦ οὔτε ἐξ οὐκ ὄντων
 γεγένηται, οὔτε ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν, ἀντάρκης παιδεῦσαι
 100 Ἰωάννης ὁ εὐαγγελιστῆς γράφων οὕτως περὶ αὐτοῦ · Ὁ μονο-
 γενῆς υἱός, ὁ ὢν εἰς τὸν κόλπον τοῦ πατρὸς^g. Προνοούμενος
 γὰρ ὁ θεῖος δεικνύναι διδάσκαλος ἀλλήλων ἀχώριστα πράγ-
 ματα δύο, τὸν πατέρα καὶ τὸν υἱόν, ὄντα αὐτὸν ἐν τοῖς
 105 κόλποις τοῦ πατρὸς ὠνόμασεν. 16. Ἀλλὰ γὰρ καὶ ὅτι τοῖς ἐξ
 οὐκ ὄντων γενομένοις ὁ λόγος τοῦ θεοῦ οὐ συναριθμεῖται,
 πάντα δι' αὐτοῦ γεγονέναι φησὶν ὁ αὐτὸς Ἰωάννης. Τὴν γὰρ
 ἰδιότροπον αὐτοῦ ὑπόστασιν ἐδήλωσεν εἰπών · Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ
 λόγος καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν θεὸν καὶ θεὸς ἦν ὁ λόγος^h.
 Πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, καὶ χωρὶς αὐτοῦ ἐγένετο οὐδὲ ἓνⁱ.
 110 17. Εἰ γὰρ πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο, πῶς ὁ τοῖς γενομένοις τὸ
 εἶναι χαρισάμενος αὐτὸς ποτε οὐκ ἦν ; Οὐ γὰρ πᾶς λόγος τὸ
 ποιοῦν τοῖς γενομένοις τῆς αὐτῆς εἶναι φύσεως διορίζεται ·
 εἴ γε αὐτὸς μὲν ἦν ἐν ἀρχῇ πάντα δὲ δι' αὐτοῦ ἐγένετο καὶ ἐξ

f. Ps 44, 8 g. Jn 1, 18 h. Jn 1, 1 i. Jn 1, 3

111 γὰρ πᾶς A s z : γὰρ πᾶς ὁ n T Parm. uide p. 108

1. Sur l'importance donnée par Arius au salut par l'ascèse – qui pour-
 rait expliquer l'attrait exercé auprès des femmes et des milieux popu-

choisi entre tous. 13. Car ce n'est pas par nature ni parce
 qu'il aurait quelque chose de spécial parmi les autres fils –
 puisqu'il n'y a pas de Fils de Dieu par nature, disent-ils, ni
 de fils qui ait un lien particulier avec lui –, mais c'est parce
 que, tout en étant lui aussi sujet au changement par nature,
 il n'inclinait pas au mal en raison du soin de ses mœurs et
 de son ascèse¹, qu'il l'a choisi ; 14. au point que, même si
 Paul et Pierre l'affirmaient avec vigueur, il n'y aurait pas
 pour autant de différence entre leur filiation et la sienne.
 Dans l'exposé de ce fol enseignement, ils insultent les Écri-
 tures en citant la parole des Psaumes sur le Christ, qui dit :
*Tu as aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi, Dieu,
 ton Dieu, t'a oint avec l'huile de l'allégresse entre tes compa-
 gnons*^f.

15. Sur cette question du Fils de Dieu dont on ne peut
 dire ni que l'existence a été tirée du non-être ni qu'il fut un
 temps où il n'était pas, l'enseignement de Jean l'Évangé-
 liste suffit quand il écrit en ces termes à son sujet : *Le Fils
 monogène qui était dans le sein du Père*^g. Le divin maître,
 qui a pris en effet la précaution d'indiquer que les deux réa-
 lités sont inséparables l'une de l'autre, le Père et le Fils, l'a
 désigné comme étant dans le sein du Père. 16. Et parce que
 le Logos de Dieu n'est pas compté parmi les êtres qui pro-
 viennent du non-être, le même Jean affirme que tout est
 devenu par lui. Il a en effet montré en ces termes quel était
 son mode particulier de subsistance : *Au commencement
 était le Logos et le Logos était auprès de Dieu et le Logos
 était Dieu*^h... *Tout a été fait par lui et sans lui rien n'a été
 fait*ⁱ. 17. Si *tout a été fait par lui*, comment celui qui a
 attribué l'être à ceux qui sont faits, comment, un seul
 moment, ne fut-il pas ? Car aucune proposition rationnelle
 ne peut définir l'agent de la création comme de la même
 nature que les êtres qui sont faits, étant entendu qu'il était,
 lui, au commencement, que tout a été fait par lui, et que

liares –, cf. R.C. GREGG - D.E. GROH, *Early Arianism. A view of salvation*,
 Philadelphie 1981, à la suite de C.W. MÖNNICH (1950).

115 οὐκ ὄντων ἐποίησεν. 18. Ἐναντίον γὰρ δοκεῖ τοῖς ἐξ οὐκ ὄντων γενομένοις τὸ ὄν καὶ ἀφεστηκὸς σφόδρα. Τὸ μὲν γὰρ μεταξὺ πατρὸς καὶ υἱοῦ οὐδὲν δείκνυσιν εἶναι διάστημα, οὐδ' ἄχρι τινὸς ἐννοίας τοῦτο φαντασιῶσαι τῆς ψυχῆς δυναμένης · τὸ δὲ ἐξ οὐκ ὄντων δημιουργεῖσθαι τὸν κόσμον νεωτέραν ἔχει τῆς ὑποστάσεως καὶ πρόσφατον τὴν γένεσιν, ὑπὸ
120 τοῦ πατρὸς διὰ τοῦ υἱοῦ πάντων εἰληφότων τὴν τοιαύτην οὐσίωσιν. 19. Μακρὸν γοῦν θεωρήσας τοῦ θεοῦ λόγου τὸ ἦν καὶ ὑπεραίρον τῆς τῶν γενητῶν διανοίας ὁ εὐλαβέστατος Ἰωάννης γένεσιν αὐτοῦ καὶ ποιῆσιν ἀπηξίωσεν εἰπεῖν, οὐδὲ ταῖς ὁμοστοίχοις συλλαβαῖς τὸ ποιοῦν τοῖς γιγνομένοις ὀνομάσαι τολμήσας, οὐχ ὅτι ἀγέννητος ἦν, ἐν γὰρ ἀγέννητον ὁ
125 πατήρ, ἀλλ' ὅτι τῆς ἐξεσμένης τῶν εὐαγγελιστῶν, τάχα δὲ καὶ ἀγγέλων καταλήψεως ὑπερέκεινά ἐστιν ἡ τοῦ μονογενοῦς θεοῦ ἀνεκδιήγητος ὑπόστασις. Εἰς εὐσεβεῖς οὐκ οἶμαι λογιζομένους τοὺς μέχρι τούτων ἐπερωτᾶν τι τολμῶντας, διὰ τὸ ἀνήκοον τοῦ χαλεπώτερά σου μὴ ζητεῖ, καὶ ὑψηλότερά σου μὴ ἐξέταξε¹.

20. Εἰ γὰρ ἐτέρων πολλῶν ἡ γνώσις, καὶ τούτου ἀσυγκρίτως κολοβατέρων, κέκρυπται τὴν ἀνθρωπίνην κατάληψιν, οἷά ἐστι παρὰ Παύλῳ · Ἄ ὀφθαλμὸς οὐκ εἶδε καὶ οὖς οὐκ ἤκουσε καὶ ἐπὶ καρδίαν ἀνθρώπου οὐκ ἀνέβη ἃ ἠτοίμασεν ὁ
135 θεὸς τοῖς ἀγαπῶσιν αὐτόν^k, ἀλλὰ καὶ τὰ ἄστρα φησὶν ὁ θεὸς τῷ Ἀβραάμ ἀριθμῆσαι μὴ δύνασθαι, καὶ ἔτι · Ἄμμον θαλασσῶν καὶ σταγόνας ἕτετοῦ, φησί, τίς ἐξαριθμῆσει¹; 21. πῶς ἂν περιεργάσαιτό τὴν τῶν θεοῦ λόγου ὑπόστασιν, ἐκτὸς εἰ μὴ μελαγχολικῇ διαθέσει ληφθεῖς τυγχάνοι ἥς
140 τὸ προφητικὸν πνεῦμά φησι · Τὴν γενεάν αὐτοῦ τίς διηγῆ-

j. Si 3, 21 k. 1 Co 2, 9 l. Si 1, 2

1. En relevant que, dans la seconde partie de la citation, Jean n'utilise pas le mot fils, *huios*, commun au Fils de Dieu et aux créatures, Alexandre veut faire pièce aux citations de ses adversaires rapportées *supra* 12-14. Il n'est en effet question que du *Logos. Homostoiikhos*, employé, à partir de la fin de l'Antiquité, dans le sens de « de même niveau », fut appliqué à la Trinité pour signifier l'égalité de niveau des trois personnes, voir p. ex.

c'est à partir du non-être qu'il l'a fait. 18. Ce qui est semble en effet contraire à ce qui a été fait à partir du non-être, et fort éloigné. La première partie de la citation montre en effet qu'il n'y a entre le Père et le Fils aucune distance que l'âme soit capable de se représenter et dont elle puisse se faire une idée ; quant à la création du monde à partir du non-être, elle implique que sa genèse est postérieure à l'être du Fils et récente, toutes choses ayant reçu du Père par le Fils le fait d'être. 19. En tout cas, contemplant longuement le *il était* du Dieu Logos, qui dépasse la pensée des créatures, le très pieux Jean n'a pas jugé bon de parler de sa génération ou de sa création, pas plus qu'il n'a osé nommer l'agent de la création en utilisant des syllabes et des lettres que leur emploi situe au niveau des êtres qui sont faits¹, non parce qu'il était inengendré car il n'y a qu'un inengendré, le Père, mais parce que l'être indicible du monogène de Dieu est au-delà de la compréhension bien affûtée des évangélistes et peut-être même de celle des anges. Je ne pense pas que l'on puisse tenir pour des gens religieux ceux qui poussent l'audace de leur recherche jusque-là, parce qu'ils n'entendent pas la parole : *Ne cherche pas ce qui est trop difficile pour toi, n'examine pas ce qui est au-dessus de toi*¹.

20. Si en effet la connaissance de beaucoup d'autres choses, pourtant incomparablement plus imparfaites que celle-ci, est cachée à la compréhension humaine, par exemple, chez Paul, *ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté jusqu'au cœur de l'homme, c'est ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment*^k, mais aussi les astres, Dieu dit à Abraham qu'il ne peut les compter, et encore : *Le sable des mers et les gouttes de pluie, dit-il, qui les comptera*¹? 21. comment pourrait-on être si curieux de l'être du Dieu Logos, à moins d'être saisi d'un état de folie ? A son propos, l'esprit prophétique dit : *Qui*

ÉPIPHANE, *Ancoratus* 64, 2, GCS 25, p. 77, où le terme et associé à celui d'*homoousios*.

σεται^m; ἦν καὶ αὐτὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν, εὐεργετῶν τοὺς πάντων
 τῶν ἐν τῷ κόσμῳ κίονας, τὴν περὶ τούτου γνώσιν αὐτῶν ἀπο-
 φορτίσασθαι ἐσπούδασεν, πᾶσι μὲν οὖν αὐτοῖς ἀφύσικον
 145 εἶναι λέγων εἰς κατάληψιν, μόνῳ δὲ τῷ πατρὶ ἀνακεῖσθαι τὴν
 τοῦ θειοτάτου τούτου μυστηρίου εἶδησιν· *Οὐδεὶς γὰρ ἔγνω
 τίς ἐστὶν ὁ υἱὸς λέγων εἰ μὴ ὁ πατὴρ· καὶ τὸν πατέρα οὐδεὶς
 ἔγνωκεν εἰ μὴ ὁ υἱὸςⁿ*. Περὶ οὗ καὶ τὸν πατέρα οἶμαι λέγειν·
Τὸ μυστήριόν μου ἐμοί^o.

150 22. Ὅτι δὲ μανιώδες τὸ ἐξ οὐκ ὄντων τὸν υἱὸν γεγονέναι
 φρονεῖν, χρονικὴν ἔχον τὴν πρόθεσιν αὐτόθεν δείκνυται τὸ
 ἐξ οὐκ ὄντων, κἂν ἀγνωῶσιν οἱ ἀνόητοι τὴν τῆς φωνῆς αὐτῶν
 μανίαν. Ἡ γὰρ χρόνοις ἐμπολιτεύεσθαι δεῖ τὸ οὐκ ἦν, ἢ
 αἰῶνός τι διαστήματι. 23. Εἰ τοίνυν ἀληθὲς τὸ πάντα δι'
 155 αὐτοῦ γεγονέναι, δῆλον ὅτι καὶ πᾶς αἰὼν καὶ χρόνος καὶ
 διαστήματα καὶ τὸ ποτέ, ἐν οἷς τὸ οὐκ ἦν εὐρίσκεται, δι'
 αὐτοῦ ἐγένετο. Καὶ πῶς οὐκ ἀπίθανον τὸν καὶ χρόνους καὶ
 αἰῶνας^p καὶ καιροὺς, ἐν οἷς τὸ οὐκ ἦν συμπέφυρται, ποιή-
 σαντα, αὐτὸν ποτε μὴ εἶναι λέγειν; ἀδιανόητον γὰρ καὶ
 160 πάσης ἀμαθίας ἀνάπλεων τὸν αἴτιον γενόμενόν τινος αὐτὸν
 μεταγενέστερον λέγειν τῆς ἐκείνου γενέσεως. 24. Προη-
 γεῖται γὰρ κατ' αὐτοὺς τῆς τὰ ὅλα δημιουργούσης τοῦ θεοῦ
 σοφίας ἐκεῖνο τὸ διάστημα ἐν ᾧ φασὶ μὴ γεγενῆσθαι τὸν υἱὸν
 ὑπὸ τοῦ πατρός, ψευδομένης κατ' αὐτοὺς καὶ τῆς *πρωτόκοκον*
 165 αὐτὸν εἶναι *πάσης κτίσεως^q* ἀναγορευούσης γραφῆς.
 25. Σύμφωνα γοῦν τούτοις βοᾷ καὶ ὁ μεγαλοφωνότατος
 Παῦλος φάσκων περὶ αὐτοῦ· *Ὁν ἔθηκε κληρονόμον πάντων,
 δι' οὗ καὶ τοὺς αἰῶνας ἐποίησεν^r*, ἀλλὰ καὶ ἐν αὐτῷ ἐκτίσθη
 τὰ πάντα, τὰ ἐν τοῖς οὐρανοῖς καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς, τὰ ὀρατὰ καὶ
 170 τὰ ἀόρατα, εἴτε ἀρχαί, εἴτε ἐξουσίαι, εἴτε κυριότητες, εἴτε
 θρόνοι· πάντα δι' αὐτοῦ καὶ εἰς αὐτὸν ἔκτισται καὶ αὐτὸς
 ἐστὶ πρὸ πάντων^s.

m. Is 53, 8 n. Mt 11, 27; Lc 10, 22 o. Is 24, 16 (Hexapl.) p. Cf. He
 1, 2 q. Col 1, 15 r. He 1, 2 s. Col 1, 16-17

1. C'est ainsi que sont désignés les apôtres, Pierre, Jacques et Jean en
 particulier, Ga 2, 9.

expliquera sa génération^m? Notre Sauveur lui-même, par
 bonté pour les colonnes¹ qui soutiennent tout ce qui est en
 ce monde, a eu soin de les décharger de la connaissance
 concernant cette génération, en disant qu'il n'est pas dans
 leur nature à eux tous de la comprendre, mais que la
 science de ce très divin mystère est réservée au seul Père :
*Personne n'a connu qui est le Fils, sinon le Père, et personne
 n'a connu le Père, sinon le Filsⁿ*. Je crois que c'est à ce sujet
 que le Père dit : *Mon mystère est à moi^o*.

22. C'est une folie de penser que le Fils est venu du non-
 être : la preuve en est que l'expression 'à partir du non-être'
 implique l'idée de temps, même si les sots ne se rendent pas
 compte de l'ineptie de leur expression. En effet il faut que
 le 'n'était pas' ou bien se situe dans le temps, ou bien dans
 quelque intervalle de l'éternité. 23. Si donc il est vrai que
 'tout est venu par lui', il est évident aussi que toute l'éter-
 nité, et le temps, et les intervalles, et le moment dans lequel
 le 'n'était pas' se trouve, ont été faits par lui. Et comment
 n'est-il pas incroyable de prétendre qu'il y eut un temps où
 n'était pas celui qui a créé les temps, les siècles^p et les
 moments dans lesquels se confond le 'n'était pas' ! Il est
 impensable en effet et complètement absurde d'affirmer
 que celui qui fut la cause de quelque chose soit lui-même
 postérieur à la genèse de cette chose. 24. Selon eux, cet
 intervalle, dans lequel ils prétendent que le Fils n'était pas
 encore produit par le Père, précède la Sagesse divine pen-
 dant qu'elle créait l'Univers, l'Écriture se trompant, tou-
 jours selon eux, qui déclare qu'il est *le premier-né de toute
 la création^q*. 25. C'est pourtant dans le même sens que
 s'élève la grande voix de Paul, quand il dit à son sujet : *Celui
 qu'il a institué héritier de toutes choses, par qui il a fait les
 siècles^r*, mais aussi : *En lui tout a été créé, les choses qui sont
 aux cieux et celles qui sont sur la terre, les visibles et les invi-
 sibles, les principes, les puissances, les dominations, les
 trônes ; tout par lui et pour lui a été créé. Et il est avant toutes
 choses^s*.

26. Ἀσεβειστάτης οὖν φανείσης τῆς ἐξ οὐκ ὄντων ὑπο-
 θέσεως, ἀνάγκη τὸν πατέρα αἰεὶ εἶναι πατέρα· ἔστι δὲ πατήρ
 175 αἰεὶ παρόντος τοῦ υἱοῦ, δι' ὃν χρηματίζει πατήρ· αἰεὶ δὲ
 παρόντος αὐτῷ τοῦ υἱοῦ, αἰεὶ ἔστιν ὁ πατήρ τέλειος, ἀνε-
 λιπῆς τυγχάνων ἐν τῷ καλῷ, οὐ χρονικῶς οὐδὲ ἐκ διαστή-
 ματος οὐδὲ ἐξ οὐκ ὄντων γεννήσας τὸν μονογενῆ υἱόν. 27. Τί
 δέ; οὐκ ἀνόσιον τὸ λέγειν ποτὲ μὴ εἶναι τὴν σοφίαν τοῦ
 180 θεοῦ, τὴν λέγουσαν· Ἐγὼ ἤμην παρ' αὐτῷ ἀρμόζουσα, ἐγὼ
 ἤμην ἢ προσέχαιρεν¹, ἢ τὴν δύναμιν τοῦ θεοῦ^u ποτε μὴ ὑπά-
 ρχειν, ἢ τὸν λόγον αὐτοῦ ἠκρωτηριάσθαι ποτέ, ἢ τὰ ἄλλα ἐξ
 ὧν ὁ υἱὸς γνωρίζεται καὶ ὁ πατήρ χαρακτηρίζεται; Τὸ γὰρ
 ἀπαύγασμα τῆς δόξης^v μὴ εἶναι λέγειν συναναιρεῖ καὶ τὸ
 185 πρωτότυπον φῶς, οὗ ἔστιν ἀπαύγασμα. Εἰ δὲ καὶ ἡ εἰκὼν τοῦ
 θεοῦ^w οὐκ ἦν αἰεὶ, δῆλον ὅτι οὐδὲ οὗ ἔστιν εἰκὼν ἔστιν αἰεὶ.
 28. Ἀλλὰ καὶ τῷ μὴ εἶναι τὸν τῆς ὑποστάσεως τοῦ θεοῦ
 χαρακτηῖρα^x, συναναιρεῖται κάκεινος ὁ πάντως παρ' αὐτοῦ
 χαρακτηριζόμενος. Ἐξ ἧς ἔστιν ἰδεῖν τὴν υἰότητα τοῦ
 190 σωτήρος ἡμῶν οὐδεμίαν ἔχουσαν κοινωνίαν πρὸς τὴν τῶν
 λοιπῶν υἰότητα. 29. Ὁν τρόπον γὰρ ἡ ἄρρητος αὐτοῦ ὑπό-
 στασις ἀσυγκρίτῳ ὑπεροχῇ ἐδείχθη ὑπερκειμένη πάντων οἷς
 αὐτὸς τὸ εἶναι ἐχαρίσατο, οὕτως καὶ ἡ υἰότης αὐτοῦ, κατὰ
 φύσιν τυγχάνουσα τῆς πατρικῆς θεότητος, ἀλέκτῳ ὑπεροχῇ
 195 διαφέρει τῶν δι' αὐτοῦ θέσει υιοθετηθέντων. Ὁ μὲν γὰρ
 ἀτρέπτου φύσεως τυγχάνει, τέλειος ὢν καὶ διὰ πάντων ἀνε-
 δεῆς· οἱ δὲ τῇ εἰς ἐκάτερα τροπῇ ὑποκείμενοι τῆς παρὰ
 τούτου βοηθείας δέονται. 30. Τί γὰρ ἂν καὶ προκόψαι ἔχοι ἡ

t. Pr 8, 30 u. Cf. 1 Co 1, 24 v. He 1, 3 w. Cf. 2 Co 4, 4; Col 1, 15
 x. He 1, 3

179 ποτὲ μὴ εἶναι A n : μὴ εἶναι ποτε s z Parm. uide p. 108 || 188 παρ' αὐτοῦ
 A n : ὑπ' αὐτοῦ s z A^c T Parm.

1. « Le Père est éternellement père, le Fils est éternellement fils », le Père n'existe que par le Fils qui lui donne son être de Père, et le Fils n'existe que par le Père qui lui donne son être de Fils : c'est précisément l'affirmation dénoncée par Arius dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie,

26. Puisque l'hypothèse du non-être s'est avérée impie, il s'ensuit nécessairement que le Père est éternellement père ; et il est père du Fils éternellement présent qui lui vaut le nom de Père. Et le Fils étant présent éternellement, le Père est éternellement père¹, sans déficience dans l'ordre du bien ; il n'a pas engendré son Fils monogène dans le temps, ni dans un intervalle, ni du non-être. 27. Qu'est-ce à dire ? N'est-il pas impie de dire qu'à un moment n'existait pas la Sagesse de Dieu, elle qui déclara : *Présente auprès de lui, j'étais le maître d'œuvre, de ma présence il jouissait*¹, ou que la puissance de Dieu^u n'a pas toujours existé, ou encore qu'à un moment son Logos était mutilé, ou que n'existait pas tout ce par quoi le Fils est connu et le Père est marqué par son empreinte ? En effet dire que *l'éclat de la gloire*^v n'existe pas entraîne aussi la négation de la lumière primordiale dont il est l'éclat. Et si, de plus, l'image de Dieu^w n'existe pas éternellement, il est évident que celui dont elle est l'image n'existe pas non plus éternellement. 28. Mais encore, si n'existe pas *l'empreinte de l'être de Dieu*^x, alors n'existe pas celui qui reçoit de lui son empreinte. On peut voir par là que la filiation de notre Sauveur n'a rien de commun avec la filiation des autres êtres. 29. De même en effet qu'on a prouvé que son être ineffable l'emporte par une excellence incomparable sur toutes les créatures auxquelles il a accordé l'existence, ainsi sa filiation, qui possède par nature la divinité du Père, diffère par une excellence indicible de ceux qui, grâce à lui, ont été institués fils par adoption. L'un en effet possède une nature immuable, puisqu'il est parfait et ne manque absolument de rien, tandis que les autres, qui sont doublement² soumis au changement, ont besoin de son aide. 30. Car en quoi la

citée *infra* 5, 1, car elle conduit, selon lui, à deux *agennêtoi*. Si l'on compare l'exposé d'Alexandre au résumé de son enseignement tel que le propose Arius dans sa lettre, on peut donc conclure à la fiabilité d'Arius.

2. Par la naissance et par la mort.

200 τοῦ θεοῦ σοφία^γ, ἢ τί προσλαβεῖν ἢ αὐτοαλήθεια ; Ἡ ὁ θεὸς
 λόγος πῶς ἂν ἔχοι βελτιωθῆναι ἢ ἡ ζωὴ ἢ τὸ ἀληθινὸν φῶς^z ;
 205 Εἰ δὲ τοῦτο, πόσῳ πλέον ἀφύσικον τυγχάνει μαρίας ποτὲ
 δεκτικὴν γενέσθαι τὴν σοφίαν ἢ τὴν τοῦ θεοῦ δύναμιν ἀσθε-
 νεῖα προσπλακῆναι, ἢ ἀλογία τὸν λόγον ἀμαυρωθῆναι ἢ τῷ
 210 ἀληθινῷ φωτὶ ἐπιμιχθῆναι σκότος, τοῦ μὲν ἀποστόλου ἀν-
 τόθεν λέγοντος : *Τίς κοινωνία φωτὶ πρὸς σκότος, ἢ τίς
 συμφώνησις Χριστῷ πρὸς Βελίαρ^{aa}* ; τοῦ δὲ Σολομῶντος ὅτι
 ἀδύνατον ἂν εἶη κἄν μέχρι πρὸς ἐννοίας εὐρεθῆναι ὁδοῦς
 ὄψεως ἐπὶ πέτρας^{ab}, ἥτις κατὰ Παῦλόν ἐστιν ὁ Χριστός^{ac} ; Οἱ
 215 δὲ κτίσματα αὐτοῦ τυγχάνοντες, ἄνθρωποι τε καὶ ἄγγελοι,
 καὶ εὐλογίας εὐλόγησαν προκόπτειν ἀρεταῖς ἀσκούμενοι καὶ
 νομίμους ἐντολὰς πρὸς τὸ μὴ ἁμαρτάνειν. 31. Διὸ δὴ ὁ κύριος
 ἡμῶν, φύσει τοῦ πατρὸς υἱὸς τυγχάνων, ὑπὸ πάντων προσκυ-
 νεῖται : οἱ δὲ ἀποθέμενοι τὸ πνεῦμα τῆς δουλείας, ἐξ ἀνδρα-
 γαθημάτων καὶ προκοπῆς τὸ τῆς υἰοθεσίας λαβόντες
 220 πνεῦμα^{ad}, διὰ τοῦ φύσει υἱοῦ εὐεργετούμενοι γίνονται
 αὐτοῖ θεοὶ υἱοί.

32. Τὴν μὲν οὖν γνησίαν αὐτοῦ καὶ ιδιότροπον καὶ
 φυσικὴν καὶ κατ' ἐξάιρετον υἰότητα ὁ Παῦλος οὕτως ἀπεφῆ-
 220 νατο, περὶ θεοῦ εἰπὼν : *Ὅς γε τοῦ ἰδίου υἱοῦ οὐκ ἐφείσατο,
 ἀλλ' ὑπὲρ ἡμῶν* – δηλονότι τῶν μὴ φύσει υἱῶν – *παρέδωκεν
 αὐτόν^{ae}*. 33. Πρὸς γὰρ ἀντιδιαστολήν τῶν οὐκ ἰδίων αὐτῶν
 ἴδιον υἱὸν ἔφησεν εἶναι. Ἐν δὲ τῷ Εὐαγγελίῳ : *Οὗτός ἐστιν ὁ
 υἱός μου ὁ ἀγαπητός, ἐν ᾧ εὐδόκησα^{af}*. Ἐν δὲ Ψαλμοῖς ὁ
 225 σῶτήρ φησιν : *Κύριος εἶπε πρὸς με : υἱός μου εἶ σύ^{ag}*. Γνη-
 σιότητα ἐμφανίζων σημαίνει μὴ εἶναι αὐτοῦ γνησίους υἱοὺς
 ἄλλους τινὰς παρ' αὐτόν. 34. Τί δὲ καὶ τὸ *ἐκ γαστρὸς πρὸ
 ἑωσφόρου ἐγέννησά σε^{ah}* ; οὐχὶ ἄντικρυς τῆς πατρικῆς

y. Cf. 1 Co 1, 24 z. Cf. Jn 1, 4,9 aa. 2 Co 6, 14-15 ab. Pr 30, 18-19
 ac. Cf. 1 Co 10, 4 ad. Rm 8, 15 ac. Rm 8, 32 af. Mt 3, 17 ag. Ps 2, 7
 ah. Ps 109, 3

211 νομίμους (νόμου S) ἐντολὰς s D T Scheidw. : νομίμους ἐντολαῖς A H L
 v Parm. νόμοις ἐντολαῖς N

Sagesse de Dieu^y pourrait-elle progresser ou qu'est-ce que
 la vérité même pourrait acquérir de plus ? Ou bien com-
 ment pourraient devenir meilleurs le Dieu Logos, ou la vie,
 ou la vraie lumière^z ? S'il en était ainsi, en quoi serait-il
 plus contre nature de dire que la Sagesse est capable de sot-
 tise, ou que la puissance de Dieu se combine avec la fai-
 blesse, ou que la raison est obscurcie par la déraison, ou que
 l'obscurité se mêle à la véritable lumière, alors que
 l'Apôtre déclare spontanément : *Qu'y a-t-il de commun
 entre l'obscurité et la lumière ? ou bien, quel accord y a-t-il
 entre le Christ et Bélial^{aa} ?*, et que Salomon affirme de son
 côté qu'il est impossible de découvrir, ne serait-ce qu'en ima-
 gination, la voie du serpent sur le rocher^{ab} qui est le Christ,
 selon saint Paul^{ac} ? Au contraire, ses créatures, hommes et
 anges, ont pour elles et les louanges qu'elles reçoivent
 quand elles s'exercent à progresser dans la vertu et les com-
 mandements de la Loi pour leur défendre de pécher.
 31. C'est pour cela que Notre Seigneur, qui est par nature
 Fils du Père, est adoré par toutes les créatures, tandis que
 ceux qui ont déposé *l'esprit de l'esclavage* et reçu en consé-
 quence de leurs bonnes actions et de leur progrès *l'esprit de
 fils^{ad}*, deviennent, par la bienveillance du Fils par nature,
 eux-mêmes fils par adoption.

32. C'est ainsi que Paul a mis en évidence sa filiation
 légitime, singulière, naturelle et d'un type éminent, en
 disant au sujet de Dieu : *Lui qui n'a pas épargné son propre
 Fils, mais l'a livré pour nous^{ae}* qui évidemment ne sommes
 pas fils par nature. 33. C'est en effet pour le distinguer de
 ceux qui ne sont pas ses propres fils qu'il l'a appelé 'son
 propre Fils', et dans l'Évangile : *Celui-ci est mon Fils bien-
 aimé en qui j'ai mis mes complaisances^{af}*, et dans les
 Psaumes, Notre Sauveur dit : *Le Seigneur m'a dit : Tu es
 mon Fils^{ag}*. En affirmant sa filiation légitime, il signifie qu'il
 n'a pas, en dehors de lui, d'autres fils légitimes. 34. Et
 encore, pourquoi cette expression : *De mon sein, je t'ai
 engendré avant l'aurore^{ah}*, sinon pour montrer ouvertement

μαιώσεως φυσικὴν ἐνδείκνυται υἰότητα, οὐ τρόπων ἐπιμε-
 λεία καὶ προκοπῆς ἀσκήσει, ἀλλὰ φύσεως ιδιώματι ταύτην
 230 λαχόντος ; Ὅθεν καὶ ἀμετάπτωτον ἔχει τὴν υἰότητα ὁ μονο-
 γενῆς υἱὸς τοῦ πατρὸς. Τὴν δὲ τῶν λογικῶν υἰοθεσίαν, οὐ
 κατὰ φύσιν ὑπάρχουσαν αὐτοῖς ἀλλὰ τρόπων ἐπιτηδειότητι
 καὶ δωρεᾷ θεοῦ, καὶ μεταπτωτὴν οἶδεν ὁ λόγος · Ἰδόντες γὰρ
 235 οἱ υἱοὶ τοῦ θεοῦ τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων ἔλαβον
 ἑαυτοῖς γυναῖκας^{ai}, καὶ τὰ ἐξῆς · 35. καὶ υἱοὺς ἐγέννησα καὶ
 ὑψωσα, αὐτοὶ δὲ με ἠθέτησαν^{aj} διὰ Ἡσαΐου εἰρηκέναι τὸν
 θεὸν ἐδιδάχθημεν.

Πολλὰ λέγειν ἔχων, ἀγαπητοί, παρέρχομαι, φορτικὸν
 εἶναι νομίσας διὰ πλειόνων διδασκάλους ὁμόφρονας ὑπο-
 240 μνησκειν. Αὐτοὶ γὰρ ὑμεῖς θεοδιδάκτοί ἐστε^{ak}, οὐκ
 ἀγνοοῦντες ὅτι ἡ ἔναγχος ἐπαναστάσα τῇ ἐκκλησιαστικῇ
 εὐσεβείᾳ διδασκαλία Ἐβιωνός ἐστι καὶ Ἀρτεμᾶ, καὶ ζῆλος
 τοῦ κατὰ Ἀντιόχειαν Παύλου τοῦ Σαμοσατέως, συνόδῳ καὶ
 245 κρίσει τῶν ἀπανταχοῦ ἐπισκόπων ἀποκηρυχθέντος τῆς
 ἐκκλησίας · 36. ὃν διαδεξάμενος Λουκιανὸς ἀποσυνάγωγος
 ἔμεινε τριῶν ἐπισκόπων πολυετεῖς χρόνους. Ὡν τῆς ἀσεβείας

ai. Gn 6,2 aj. Is 1,2 ak. 1 Th 4,9

232 ὑπάρχουσαν αὐτοῖς A n : αὐτοῖς ὑπάρχουσαν s z T Parm. uide p. 108

1. C'est la réponse directe à l'enseignement d'Arius rapporté auparavant, *supra* 13-14, où les mêmes formules sont employées : τρόπων ἐπιμε-
 λεία καὶ προκοπῆς ἀσκήσει.

2. A partir de Tertullien et d'Hippolyte, les hérésiologues rattachent la secte des ébionites, de *ebionim* qui signifie « les pauvres », à un fondateur imaginaire, Ébion, par esprit de systématisation, que reprend ici Alexandre. Sur les ébionites : EUSÈBE, *HE* III, 27, 1.

3. Selon le procédé hérésiologique de mise en série désormais bien établi, Alexandre inscrit Arius à la suite d'Ébion, Artémas et Paul de Samosate, rattachant ainsi son enseignement au courant adoptianiste. Ce courant judaïsant, déjà présent chez certains judéo-chrétiens comme les ébionites, et, depuis la fin du II^e siècle, chez Théodote de Byzance dit le corroyeur, nie la nature divine de Jésus. Disciple de Théodote, Artémon (vers 230/250) rejette la préexistence du Fils avant son incarnation et ne

que sa filiation est naturelle, provenant de l'accouchement paternel, et qu'elle ne tient pas au soin de ses mœurs ni au progrès de son ascèse¹, mais au caractère unique de sa nature ? C'est aussi pourquoi le Fils monogène du Père possède une filiation inaltérable, tandis que l'adoption des êtres raisonnables, qui ne leur appartient pas par nature, mais qui tient à l'honnêteté de leurs mœurs et au don de Dieu, l'Écriture sait qu'elle peut changer, puisque *les fils de Dieu, à la vue des filles des hommes, les prirent pour femmes*^{ai}, etc. ; 35. et nous avons appris par Isaïe que Dieu a dit : *J'ai engendré des fils et les ai élevés, mais ils m'ont méprisé*^{aj}.

Tout en ayant bien des choses à dire, frères bien-aimés, je passe outre, estimant importun de faire de trop longs rappels devant des maîtres qui partagent nos idées, car *vous êtes vous-mêmes instruits par Dieu*^{ak} : vous n'ignorez pas que l'enseignement qui s'est récemment dressé contre l'orthodoxie de l'Église est celui d'Ébion² et d'Artémas, et qu'il rivalise à Antioche avec celui de Paul de Samosate, qui fut chassé de l'Église par un synode dans lequel jugèrent des évêques venus de partout³ ; 36. et que son héritier, Lucien, est resté longtemps exclu de l'Église sous trois

reconnait sa divinité que comme un don de Dieu à l'homme Jésus. Cette doctrine, inspirée du monarchianisme qui insiste sur l'absolue unicité de Dieu et rejette la théologie du Logos préexistant répandue en Orient depuis Origène, se retrouve chez Paul de Samosate et explique sa condamnation au synode d'Antioche de 268 en référence à celle du Romain Artémon quelques années plus tôt (EUSÈBE, *HE* VII, 30, 16 [synodale], et 17 ; cf. V, 28, et ÉPIPHANE, *Haer.* 65, 1, 4). A propos de cet Artémon dont il traite dans le *Compendium*, II, 4 (*PG* 83, 389-392), Théodoret fait remarquer que « certains l'appellent Artémas ». Origène fut lui-même accusé, au début du IV^e siècle, d'avoir « dit, suivant Artémas et Paul de Samosate, que le Christ Fils de Dieu est purement et simplement un homme, c'est-à-dire qu'il n'est pas également Dieu », selon PAMPHILE et EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Apol. pour Origène*, 87, éd. R. Amacker et É. Junod, *SC* 464, Paris 2002, p. 154-157.

τὴν τρύγα βεροφικότες νῦν ἡμῖν οἱ ἐξ οὐκ ὄντων ἐπεφύησαν, τὰ ἐκείνων κεκρυμμένα μοσχεύματα, Ἄρειός τε καὶ Ἀχιλλᾶς καὶ ἡ τῶν σὺν αὐτοῖς πονηρευομένων^{al} σύνοδος. 37. Καὶ οὐκ οἶδ' ὅπως ἐν Συρία χειροτονηθέντες ἐπίσκοποι τρεῖς, διὰ τὸ συναινεῖν αὐτοῖς, ἐπὶ τὸ χεῖρον ὑπεκκαίουσι, περὶ ὧν ἡ κρίσις ἀνακείσθω τῇ ὑμετέρα δοκιμασίᾳ · οἱ τὰς μὲν τοῦ σωτηρίου πάθους ταπεινώσεώς τε καὶ κενώσεως^{am} καὶ τῆς κολουμένης αὐτοῦ πτωχείας^{an} καὶ ὧν ἐπικτήτους ὁ σωτὴρ δι' ἡμᾶς ἀνεδέξατο φωνὰς διὰ μνήμης ἔχοντες, παρατίθενται ἐπὶ παραγραφῇ τῆς ἀνωτάτω καὶ ἀρχῆθεν αὐτοῦ θεότητος, τῶν δὲ τῆς φυσικῆς αὐτοῦ δόξης τε καὶ εὐγενείας καὶ παρὰ τῷ πατρὶ μονῆς σημαντικῶν λόγων ἐπιλήσιμονες γεγονάσιν · οἷόν ἐστι τὸ ἐγὼ καὶ ὁ πατὴρ ἓν ἐσμεν^{ao}. 38. Ὅπερ φησὶν ὁ κύριος, οὐ πατέρα ἑαυτὸν ἀναγορεύων οὐδὲ τὰς τῇ ὑποστάσει δύο φύσεις μίαν εἶναι σαφηνίζων, ἀλλ' ὅτι τὴν πατρικὴν ἐμφέρειαν ἀκριβῶς πέφυκε σώζειν ὁ υἱὸς τοῦ πατρὸς, τὴν κατὰ πάντα ὁμοίότητα αὐτοῦ ἐκ φύσεως ἀπομαζάμενος καὶ ἀπαράλλακτος εἰκὼν τοῦ πατρὸς τυγχάνων καὶ τοῦ πρωτοτύπου ἔκτυπος χαρακτήρ. 39. Ὅθεν καὶ τῷ τηνικαῦτα ποθοῦντι

al. Cf. Ps 21, 17 am. Cf. Ph 2, 7-8 an. Cf. 2 Co 8, 9 ao. Jn 10, 30

247 βεροφικότες n S W A ut uid. : βεροφι- G ἐροφι- z A^c in ras. T W^c s. l. Parm. uide p. 108

1. Alexandre n'ignore pas que les défenseurs d'Arius se reconnaissent comme « partisans de Lucien », prêtre et martyr de l'Église d'Antioche : voir *infra* I, 5, 4, et n. 1 p. 194 ; on écartera donc l'hypothèse, retenue depuis F. LOOFS (1924) et G. BARDY (1936), de deux Lucien. Les trois évêques, successeurs de Paul, sous lesquels il fut excommunié – Domnus (268-272), Timée (272-281) et Cyrille (281-303), dont les noms sont fournis par EUSÈBE, *HE* VII, 30, 17 ; 32, 2, et *Chron.* –, ont chacun condamné le monarchianisme. Ceci ferait donc apparemment de Lucien un adepte de la doctrine monarchienne de Paul de Samosate plutôt que de la théologie origénienne des trois hypostases qu'on lui prête ordinairement autant qu'on en puisse juger. Sur cette difficulté, insoluble en l'état actuel de la documentation, voir H. Ch. BRENNECKE, « Lukian von Antiochien in der Geschichte des arianischen Streits », dans *Festschrift für L. Abramowski*, Berlin-New York 1993, p. 170-192 ; pour une autre interprétation, peu crédible, voir M. SIMONETTI, « Lucien », *DECA* 2, 1993, p. 1495-1496. L'accusation portée contre Origène, qui le place lui aussi dans la lignée de Paul

évêques¹. Ayant bu la lie de leur impiété, voilà que les partisans du 'tiré du non-être', leurs rejets inavoués, Arius, Akhillas et la bande des méchants^{al} qui sont avec eux, se sont acharnés contre nous. 37. Et je ne sais comment il se fait que trois évêques consacrés en Syrie, parce qu'ils les approuvaient, se sont enflammés pour le pire² : que le jugement de leur cas soit réservé à votre examen. Quant à eux, ayant en mémoire les passages concernant la passion salutaire, l'humiliation, le dépouillement^{am}, ce qui est appelé sa pauvreté^{an}, toutes choses qui ne lui sont pas innées mais que le Sauveur a acceptées à cause de nous, ils les produisent³ pour effacer la divinité qui lui vient d'en haut dès le commencement, tandis qu'ils oublient complètement les passages qui signifient sa nature glorieuse, sa noblesse et son séjour auprès du Père, comme celui-ci : *Le Père et moi nous sommes un*^{ao}. 38. En parlant ainsi, le Seigneur ne se donne pas lui-même pour Père, ni ne déclare que les deux natures selon l'être n'en sont qu'une, mais que le Fils du Père garde rigoureusement par nature la ressemblance paternelle, étant donné qu'il est né absolument conforme à celui-ci par nature, et qu'il est l'exacte image du Père et l'empreinte directement relevée sur le prototype. 39. C'est aussi pourquoi, à Philippe qui désirait voir immédiatement,

de Samosate (voir n. précédente), pourrait être, sur ce point, éclairante. Mais surtout, dans un tel contexte polémique, le rappel insistant de la condamnation de l'évêque d'Antioche et de son disciple Lucien permet à Alexandre de répondre implicitement à l'accusation de sabellianisme qu'Arius et ses partisans faisaient peser sur lui.

2. Ces trois évêques de Palestine, Eusèbe de Césarée, Paulin de Tyr et Patrophile de Scythopolis, sont cités par SOZOMÈNE, I, 15, 11, dans le cadre de la campagne de lettres envoyés par Arius ; ils sont à l'origine du synode de Palestine, déjà implicitement dénoncé par Alexandre au début de sa lettre (*supra* 9). Ce synode ayant autorisé Arius à faire des assemblées malgré la sentence d'exclusion d'Alexandre, « contrairement aux canons ecclésiastiques », Alexandre demande tout naturellement leur mise en jugement par un synode local.

3. Sur la collation des passages concernant les faiblesses du Christ, déjà dénoncées par Alexandre, voir *supra* 4.

ιδεῖν Φιλίππῳ ἀφθόνως ὁ κύριος ἐμφανίζει, πρὸς ὃν λέγοντα· Δεῖξον ἡμῖν τὸν πατέρα λέγει· Ὁ ἐωρακῶς ἐμέ ἐώρακε τὸν πατέρα^{ap}, ὡσπερ δι' ἐσόπτρου ἀκλιδῶτου καὶ ἐμπύχου θείας εἰκόνας αὐτοῦ^{aq} θεωρουμένου τοῦ πατρός.
270 40. Ὡν ὅμοιον ἐν Ψαλμοῖς οἱ ἀγιώτατοὶ φασιν· Ἐν τῷ φωτί σου ὀψόμεθα φῶς^{ar}. Διὸ δὴ καὶ ὁ τιμῶν τὸν υἱὸν τιμᾷ τὸν πατέρα^{as}, καὶ εἰκότως· πᾶσα γὰρ ἀσεβῆς φωνὴ εἰς τὸν υἱὸν λέγεσθαι τολμωμένη εἰς τὸν πατέρα τὴν ἀναφορὰν ἔχει.

Καὶ τί λοιπὸν ἔτι θαυμαστὸν ὃ μέλλω γράφειν, ἀγαπητοί,
275 εἰ τὰς κατ' ἐμοῦ ψευδεῖς διαβολὰς καὶ τοῦ εὐσεβεστάτου ἡμῶν λαοῦ ἐκθήσομαι; 41. Οἱ γὰρ κατὰ τῆς θεότητος τοῦ υἱοῦ τοῦ θεοῦ παραταξάμενοι οὐδὲ τὰς καθ' ἡμῶν ἀχαρίστους παροινίας παραιτοῦνται λέγειν· οἱ γε οὐδὲ τῶν ἀρχαίων τινὰς συγκρίνειν ἑαυτοῖς ἀξιούσιν οὐδὲ οἷς ἡμεῖς ἐκ
280 παιδῶν ὠμίλησαμεν διδασκάλοις ἐξισούσθαι ἀνέχονται, ἀλλ' οὐδὲ τῶν νῦν πανταχοῦ συλλειτουργῶν τινα εἰς μέτρον σοφίας ἡγοῦνται, μόνοι σοφοὶ καὶ ἀκτιμόνες καὶ δογμάτων εὔρεται λέγοντες εἶναι, καὶ αὐτοῖς ἀποκεκαλύφθαι μόνοις ἄπερ οὐδενὶ τῶν ὑπὸ τὸν ἥλιον ἐτέρῳ πέφυκεν ἔλθειν εἰς
285 ἔννοιαν. 42. Ὡ ἀνοσίου τύφου καὶ ἀμέτρου μανίας καὶ μελαγχολικῆς ἡρμοσμένης δόξης κενῆς καὶ σατανικοῦ φρονήματος εἰς τὰς ἀνοσίους αὐτῶν ψυχὰς ἀποσκιδνώσαντος. 43. Οὐ κατήδεσεν αὐτοὺς ἢ τῶν ἀρχαίων γραφῶν φιλόθεος σαφήνεια, οὐδὲ ἢ τῶν συλλειτουργῶν σύμφωνος περὶ Χριστοῦ
290 εὐλάβεια τὴν κατ' αὐτοῦ θρασύτητα αὐτῶν ἡμαύρωσεν. Ὡν οὐδὲ τὰ δαιμόνια τῆς ἀνοσιουργίας ἀνέξεται, φωνὴν βλάσφημον κατὰ τοῦ υἱοῦ τοῦ θεοῦ εἰπεῖν φυλαττόμενα.

ap. Jn 14, 8-9 aq. Cf. Sg 7, 26 ar. Ps 35, 10 as. Cf. Jn 5, 23

286 μελαγχολικῆς A n G z T W Parm. : μελαγχολικοῖς S Sirmond uide p. 108

1. Les conjectures proposées par A. JÜLICHER (voir l'apparat critique de PARMENTIER, p. 19, l. 15), ἐπιγνώμονες ou ἐπιστήμονες, doivent être rejetées; à propos de l'ascèse recherchée par Arius et ses partisans, voir *supra* n. 1 p. 162. Sur cette revendication de sagesse par Arius qui se dit théodi-

le Seigneur, en répondant à sa demande : *Montre-nous le Père*, n'hésite pas à indiquer : *Celui qui me voit, voit le Père*^{ap}, comme si le Père était contemplé dans un miroir très pur et vivant de son image divine^{aq}. 40. C'est dans le même sens que parlent les très saints dans les Psaumes : *Dans ta lumière, nous verrons la lumière*^{ar}. C'est encore pourquoi celui qui honore le Fils honore le Père^{as}, et avec raison, car toute parole impie que l'on ose dire contre le Fils porte aussi contre le Père.

Que reste-t-il encore d'extraordinaire que je doive écrire, frères bien-aimés, si j'expose les calomnies mensongères contre moi et contre notre peuple très religieux ? 41. Car ceux qui se mobilisent contre la divinité du Fils de Dieu ne répugnent même pas à lancer contre nous des insultes grossières; qui plus est, ils estiment qu'aucun des anciens ne peut leur être comparé, et ne supportent pas d'être mis au même rang que les maîtres que nous avons fréquentés dès notre enfance, et ils estiment encore qu'aucun des confrères actuels dans le monde n'arrive à la mesure de leur sagesse, prétendant être les seuls sages, les seuls humbles¹, les seuls capables de découvrir des vérités, et que c'est à eux seuls qu'a été dévoilé ce qui précisément n'est venu à l'esprit de personne d'autre sous le soleil. 42. Oh ! l'arrogance impie, la folie démesurée, oh ! la vanité frénétique qui va si bien avec elle, oh ! l'esprit satanique qui s'est enkysté dans leurs âmes impies ! 43. La pieuse interprétation des anciennes Écritures ne les a pas gênés et la religieuse réserve de tous nos collègues au sujet du Christ n'a pas atténué leur audace contre lui – eux dont même les démons ne supporteraient pas le sacrilège, puisqu'ils se gardent de prononcer une parole de blasphème contre le Fils de Dieu.

dacte, cf. la *Thalie*, ap. ATHANASE, *Or. c. Ar.*, I, 5, 1, *Athanasius Werke, Die Dogmatischen Schriften*, Berlin-New York 1998, p. 113.

Ταῦτα μὲν οὖν ἡμῖν κατὰ τὴν παροῦσαν δύναμιν ἐπιπο-
 295 ρήσθω πρὸς τοὺς ἀπαιδεύτω ὕλη κατὰ τοῦ Χριστοῦ κονισα-
 μένους καὶ τὴν εἰς αὐτὸν εὐσέβειαν ἡμῶν συκοφαντεῖν προ-
 θεμένους. 44. Φασὶ γὰρ ἡμᾶς οἱ φληνάφων ἐφευρεταὶ μύθων,
 ἀποστρεφόμενους τὴν ἐξ οὐκ ὄντων ἀσεβῆ καὶ ἄγραφον κατὰ
 Χριστοῦ βλασφημίαν, ἀγέννητα διδάσκειν δύο, δυοῖν
 300 θάτερον δεῖν εἶναι λέγοντες οἱ ἀπαιδευτοὶ, ἢ ἐξ οὐκ ὄντων
 αὐτὸν εἶναι φρονεῖν, ἢ πάντως ἀγέννητα λέγειν δύο·
 ἀγνοοῦντες οἱ ἀνάσκητοι ὡς μακρὸν ἂν εἴη μεταξὺ πατρὸς
 ἀγεννήτου καὶ τῶν κτισθέντων ὑπ' αὐτοῦ ἐξ οὐκ ὄντων,
 λογικῶν τε καὶ ἀλόγων. 45. Ὡν μεσιτεύουσα φύσις μονο-
 γενῆς, δι' ἧς τὰ ὅλα ἐξ οὐκ ὄντων ἐποίησεν ὁ πατὴρ τοῦ θεοῦ
 305 λόγου, ἐξ αὐτοῦ τοῦ ὄντος πατρὸς γεγέννηται· ὡς καὶ αὐτὸς
 πον διεμαρτύρατο λέγων ὁ κύριος· Ὁ ἀγαπῶν τὸν πατέρα
 ἀγαπᾷ καὶ τὸν υἱὸν τὸν ἐξ αὐτοῦ γεγεννημένον^{at}.

46. Περὶ ὧν ἡμεῖς οὕτως πιστεύομεν, ὡς τῇ ἀποστολικῇ
 310 ἐκκλησίᾳ δοκεῖ· εἰς μόνον ἀγέννητον πατέρα, οὐδένα τοῦ
 εἶναι αὐτῷ τὸν αἴτιον ἔχοντα, ἄτρεπτόν τε καὶ ἀναλλοίωτον,
 αἰεὶ κατὰ τὰ αὐτὰ καὶ ὡσαύτως ἔχοντα, οὔτε προκοπήν οὔτε
 μείωσιν ἐπιδεχόμενον, νόμου καὶ προφητῶν καὶ εὐαγγελίων
 δοτήρα, πατριαρχῶν καὶ ἀποστόλων καὶ ἀπάντων ἀγίων
 315 κύριον· καὶ εἰς ἓνα κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν υἱὸν τοῦ
 θεοῦ μονογενῆ, γεννηθέντα οὐκ ἐκ τοῦ μη ὄντος ἀλλ' ἐκ τοῦ

at. 1 Jn 5, 1

1. Alexandre répond ici à l'objection formulée par EUSÈBE DE CÉSARÉE dans la lettre qu'il lui a adressée (OPITZ 3, *Urk.* 7, 4, p. 15) : « Si l'étant est un, il est évident que tout a été fait de lui. Mais si l'étant n'est pas lui-même un, mais que le Fils est aussi l'étant, comment l'étant a-t-il fait ce qui est ? C'est qu'il y aurait deux étants. » Chacun enferme l'autre dans le syllogisme. Cette critique concernant les deux inengendrés est l'objection fondamentale d'Arius et de ses partisans, contre laquelle Alexandre s'efforce de se défendre dans la profession de foi qui suit, spéc. 47-52. La difficulté principale est bien, pour lui, d'expliquer l'éternité du Fils en évitant l'écueil de deux inengendrés.

Voilà les objections que, selon les moyens à notre disposition, nous opposons à ceux qui, armés contre le Christ de leur seule inculture, s'efforcent de calomnier la piété que nous lui vouons. 44. Ils prétendent en effet, ces inventeurs de fables ridicules, qu'en repoussant comme impie et contraire à l'Écriture le blasphème contre le Christ issu du non-être, nous enseignons qu'il y a deux inengendrés, prétendant dans leur inculture qu'il faut, de deux choses l'une¹, ou bien penser qu'il est issu du non-être, ou bien alors affirmer que les deux sont inengendrés, puisqu'ils ignorent dans leur inexpérience la distance qui sépare un père inengendré de ses créatures issues du non-être, qu'elles soient rationnelles ou non : 45. tenant le milieu, la nature monogène par laquelle le Père du Dieu Logos a fait l'Univers à partir du non-être a été engendrée de celui même qui est Père, comme le Seigneur en a donné lui-même témoignage en disant : *Celui qui aime le Père, aime aussi le Fils engendré de lui*^{at}.

46. Sur ces points, conformément au jugement de l'Église apostolique, nous croyons² en un Père unique inengendré dont personne n'est cause de l'être, immuable et invariable, toujours égal et semblable, n'étant susceptible ni de progrès ni de diminution, celui qui a donné la Loi, les Prophètes et les Évangiles, Seigneur des Patriarches, des apôtres et de tous les saints ; et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils monogène de Dieu, engendré non pas à partir

2. La profession de foi d'Alexandre met l'accent sur l'unique inengendré qu'est le Père (46), et sur la génération du Fils, « non pas à partir du non-être mais à partir de celui qui est », totalement indicible et inextricable (46-52). Elle s'achève sur la mention de l'Esprit Saint et de l'Église « catholique et apostolique » (53-54). On notera le caractère empêtré du discours, qui manifeste l'embarras d'Alexandre et sa difficulté à éviter de tomber sous le coup de l'accusation de deux *agemētoi*. Il met en avant l'insuffisance du vocabulaire employé pour signifier la divinité du Fils, et se retranche derrière l'argument du mystère qui lui permet de préserver l'unicité de l'inengendré (51-52) sans nier la divinité du Fils (52).

ὄντος πατρός, οὐ κατὰ τὰς τῶν σωμαίων ὁμοιότητος ταῖς
 τομαῖς ἢ ταῖς ἐκ διαιρέσεων ἀπορροαῖς, ὡς περ Σαβελλίω
 καὶ Βαλεντίνω δοκεῖ, ἀλλ' ἀρρήτως καὶ ἀνεκδιγητῶς, κατὰ
 τὸν εἰδόντα, ὡς ἀνωτέρω παρεθήκαμεν· *Τὴν γενεάν αὐτοῦ*
 320 *τίς διηγήσεται*^{au}; τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ πάση τῇ γεννητῇ
 φύσει ἀπεριεργάστου τυγχανούσης, καθὼς καὶ αὐτὸς ὁ πατήρ
 ἀπεριέργαστός ἐστι, διὰ τὸ μὴ χωρεῖν τὴν τῶν λογικῶν φύσιν
 τῆς πατρικῆς θεογονίας τὴν εἶδησιν. 47. Ἄπερ οὐ παρ' ἐμοῦ
 325 δεῖ μαθεῖν ἄνδρας τῷ τῆς ἀληθείας πνεύματι^{av} κινουμένους,
 ὑπάρχουσας ἡμᾶς καὶ τῆς φθασάσης Χριστοῦ περὶ τούτου
 φωνῆς καὶ διδασκούσης· *Οὐδεὶς οἶδε τίς ἐστὶν ὁ πατήρ, εἰ μὴ*
ὁ υἱός· καὶ οὐδεὶς οἶδε τίς ἐστὶν ὁ υἱός, εἰ μὴ ὁ πατήρ^{aw}.
 Ἄρεπτον τοῦτον καὶ ἀναλλοίωτον ὡς τὸν πατέρα, ἀπροσδεῖ
 καὶ τέλειον, υἱὸν ἐμπερῆ τῷ πατρὶ μεμαθήκαμεν, μόνῳ τῷ
 330 ἀγεννήτῳ λειπόμενον ἐκείνου. Εἰκὼν γὰρ ἐστὶν ἀπικριβω-
 μένη καὶ ἀπαράλλακτος τοῦ πατρός. 48. Πάντων γὰρ εἶναι
 τὴν εἰκόνα πλήρη δι' ὧν ἡ μείζων ἐμφέρεια, δῆλον, ὡς αὐτὸς
 ἐπαίδευσεν ὁ κύριος ὁ πατήρ μου λέγων *μείζων μου ἐστὶ*^{ax}.
 Καὶ κατὰ τοῦτο καὶ τὸ ἀεὶ εἶναι τὸν υἱὸν ἐκ τοῦ πατρός πισ-
 335 τεύομεν· *ἀπαύγασμα* γὰρ ἐστὶ *τῆς δόξης καὶ χαρακτῆρ τῆς*
πατρικῆς ὑποστάσεως^{av}. 49. Ἀλλὰ μὴ τις τὸ ἀεὶ πρὸς ὑπό-
 νοιαν ἀγεννήτου λαμβανέτω, ὡς οἴονται οἱ τὰ τῆς ψυχῆς αἰσ-
 θητήρια πεπωρωμένοι· οὔτε γὰρ τὸ ἦν, οὔτε τὸ ἀεὶ, οὔτε τὸ

au. Is 53, 8 av. Cf. Jn 14, 17; 15, 26; 16, 13 aw. Mt 11, 27 ax. Jn 14, 28
 ay. He 1, 3

329 τέλειον, υἱὸν ἐμπερῆ Hansen : τέλειον υἱὸν, ἐμπερῆ Parm. uide
 p. 108-109

1. Sabellius, Libyen d'origine, défenseur du monarchianisme qu'il enseigne à Rome au début du III^e siècle, insiste sur l'unité divine au point de ne reconnaître qu'une hypostase tour à tour Père, Fils et Esprit; il fut condamné par Calliste vers 220. D'origine égyptienne, Valentin, venu à Rome vers 140, est l'auteur d'un système gnostique dans lequel Jésus est une émanation d'éons totalement distincts du Dieu suprême.

2. Origène est le premier à avoir utilisé le terme *hypostasis* pour désigner la réalité distincte de chacune des trois personnes de la Trinité, « trois hypostases », au sein de l'unité divine, contre les monarchianistes sabelliens, pour qui elles ne sont qu'un mode d'être de Dieu. Cette doctrine n'excluait pas une certaine ambiguïté quant à la substance, que le terme

du non-être mais à partir de celui qui est, le Père, non pas à la manière des corps par des sections ou des émanations de divisions selon l'opinion de Sabellius ou de Valentin¹, mais d'une manière indicible et inexprimable, selon celui qui a dit, comme nous l'avons cité plus haut : *Qui racontera sa génération ?*^{au}, puisque son existence² ne peut faire l'objet d'aucune investigation de la part d'une nature sujette au devenir, de même que le Père ne peut être lui-même objet d'aucune investigation, parce que la nature des êtres raisonnables ne peut contenir la science de la divine paternité. 47. Cela, les hommes animés par l'Esprit de Vérité^{av} n'ont pas besoin de moi pour l'apprendre, car résonne encore à nos oreilles la voix du Christ qui a pris les devants à ce sujet dans son enseignement : *Personne ne sait qui est le Père, si ce n'est le Fils ; et personne ne sait qui est le Fils si ce n'est le Père*^{aw}. Nous avons appris qu'il est immuable et invariable comme le Père, sans besoin et accompli, Fils ressemblant au Père, inférieur à lui du seul fait de l'inengendré. Il est en effet l'image achevée et ne différant en rien du Père. 48. En effet l'image contient évidemment tout ce par quoi la ressemblance est plus grande, comme le Seigneur l'a enseigné lui-même quand il dit : *Le Père est plus grand que moi*^{ax}. Et c'est aussi d'après cela que nous croyons que le Fils est éternellement à partir du Père, car il est *la splendeur de la gloire et l'empreinte de l'hypostase* du Père^{av}. 49. Mais que l'on se garde d'entendre le mot 'éternellement' au sens d'inengendré, comme le pensent les gens qui ont les sens de l'âme endurcis, car ni les expressions 'il était', 'éternelle-

continuait aussi à désigner, en concurrence avec *ousia* (voir l'anathématisme nicéen contre « ceux qui prétendent que le Fils est d'une autre hypostase ou substance, *ousia* » que le Père) ; et elle pouvait aussi impliquer un certain subordinatianisme. Elle fut néanmoins reprise par Denys d'Alexandrie et par ses successeurs, et allait devenir celle de nombreuses Églises en Orient. Alexandre utilise le terme à son tour, à plusieurs reprises (*supra* 18, 19, 21, 29 à propos du Fils ; 28, citation de He 1, 3, à propos de Dieu, cf. *infra* 48 ; 38, Père et Fils) pour désigner l'existence réelle, concrète, du Père et du Fils.

340 πρὸ αἰώνων ταῦτόν ἐστι τῷ ἀγεννήτῳ. Ἄλλ' οὐδ' ὅτι οὖν ἀν-
θρώπων ἔννοια ὀνοματοποιῆσαι σπουδάσει δηλοῖ τὸ
ἀγέννητον, ὡς καὶ ὑμᾶς οὕτως ἐκδέχεσθαι πιστεύω καὶ
τεθάρρηκα τῇ περὶ πάντων ὑμῶν ὀρθῇ προθέσει, κατὰ μηδένα
τρόπον τούτων τῶν ὀνομάτων τὸ ἀγέννητον δηλοῦντων.
345 50. Ἔοικε γὰρ οἶονεὶ χρόνων εἶναι παρέκτασις ταῦτα τὰ
ὀνόματα, τὴν μέντοι κατ' ἀξίαν τοῦ μονογενοῦς θεότητα καὶ
οἷον ἀρχαιότητα σημαίνει μὴ δυναμένων, τῶν δὲ ἀγίων ἀν-
δρῶν ὡς δύναμις ἐκάστῳ ἐμφανίσει τὸ μυστήριον βιαζομένων
καὶ συγγνώμην αἰτούντων παρὰ τῶν ἀκροατῶν δι' εὐλόγου
ἀπολογίας διὰ τοῦ λέγειν· εἰς ἃ ἐφθάσαμεν^{az}. 51. Εἰ δέ τι
350 παρὰ τὸ ἀνθρώπινον διὰ χειλέων φθέγμα μείζον τι προσ-
δοκῶσιν οἱ ἄνδρες, τὰ ἐκ μέρους αὐτοῖς γνωσθέντα καταρ-
γεῖσθαι^{ba} λέγοντες, δῆλον ὅτι πολὺ τοῦ ἐλπιζομένου
λείπεται τὸ ἦν καὶ τὸ ἀεὶ καὶ τὸ πρὸ αἰώνων· ὅπερ δ' ἂν ἦ,
οὐκ ἔστι ταῦτόν τῷ ἀγεννήτῳ. 52. Οὐκοῦν τῷ μὲν ἀγεννήτῳ
355 πατρὶ οἰκεῖον ἀξίωμα φυλακτέον, μηδένα τοῦ εἶναι αὐτῷ τὸν
αἴτιον λέγοντας· τῷ δὲ υἱῷ τὴν ἀρμόζουσαν τιμὴν ἀπονεμη-
τέον, τὴν ἀναρχον αὐτῷ παρὰ τοῦ πατρὸς γέννησιν ἀνατι-
θέντας, καὶ ὡς ἐφθάσαμεν αὐτῷ σέβας ἀπονέμοντες, μόνον
εὐσεβῶς καὶ εὐφῆμως τὸ ἦν καὶ τὸ ἀεὶ καὶ τὸ πρὸ αἰώνων
360 λέγοντες ἐπ' αὐτοῦ, τὴν μέντοι θεότητα αὐτοῦ μὴ παραιτού-
μενοι, ἀλλὰ τῇ εἰκόνι καὶ τῷ χαρακτήρι τοῦ πατρὸς ἀπη-
κριβωμένην ἐμφέρειαν κατὰ πάντα ἀνατιθέντες, τὸ δὲ
ἀγέννητον τῷ πατρὶ μόνον ἰδίωμα παρεῖναι δοξάζοντες, ἅτε
365 δὴ καὶ αὐτοῦ φάσκοντος τοῦ σωτήρος· Ὁ πατὴρ μου μείζων
μοῦ ἐστι^{bb}.

az. Ph 3, 16 ba. Cf. 1 Co 13, 9 bb. Jn 14, 28

346 δυναμένων A n G v T Parm. : δυνάμενα A^c DL prob. Scheidw. Hansen
δυναμένη S || 357-358 ἀνατιθέντας, καὶ Hansen : ἀνατιθέντας· καὶ Parm.
uide p. 109.

1. Ἀναρχον γέννησιν marque un net recul par rapport à la formule
audacieuse de l'ἀειγενῆς, ἀγεννητογενῆς, que lui prête Arius dans sa lettre

ment', 'avant les siècles' ne sont identiques au terme 'inengendré' ; mais quel que soit le mot qu'une intelligence humaine s'efforce de fabriquer, il ne signifie pas l'inengendré comme aussi vous le comprenez, je pense ; je fais confiance à la droiture de vos intentions en toute chose. Ces mots ne peuvent d'aucune manière désigner l'inengendré. 50. Ces mots semblent en effet introduire une dilatation du temps sans toutefois signifier comme elle le mérite la divinité du Monogène et pour ainsi dire son 'ancienneté', même si les saints se sont efforcés, selon les possibilités de chacun, de mettre en lumière le mystère, en s'excusant auprès des auditeurs avec une justification raisonnable fournie par les mots *au point où nous sommes arrivés*^{az}. 51. Si les hommes attendent quelque chose de plus grand que la parole humaine qui passe par les lèvres, en affirmant la 'disparition'^{ba} de ce qui n'est que partiellement connu, il va de soi que les expressions 'il était', 'éternellement', 'avant les siècles' restent loin de ce qu'on espère. Mais quel qu'en soit le sens, elles ne sont pas identiques à 'inengendré'. 52. Par conséquent, au Père inengendré on doit réserver un titre qui lui est propre, en disant que personne n'est cause de son être ; tandis qu'au Fils il faut attribuer l'honneur qui convient, en lui réservant la naissance sans commencement¹ à partir du Père, et puisque nous sommes les premiers à lui attribuer un culte, en n'employant qu'avec piété et réserve les expressions 'il était', 'éternellement', 'avant les siècles', sans nier assurément sa divinité, mais en attribuant à l'image et à l'empreinte du Père une ressemblance absolument conforme au Père, estimant que la notion d'inengendré est une propriété qui n'appartient qu'au Père, parce que le Sauveur a précisément dit lui-même : *Mon Père est plus grand que moi*^{bb}.

à Eusèbe de Nicomédie citée plus loin (5,1). Alexandre a compris le danger.

53. Πρὸς δὲ τῇ εὐσεβεῖ ταύτῃ περὶ πατρὸς καὶ υἱοῦ δόξῃ, καθὼς ἡμᾶς αἱ θεῖαι γραφαὶ διδάσκουσιν, ἐν πνεῦμα ἅγιον ὁμολογοῦμεν, τὸ καινίσαν τοὺς τε τῆς παλαιᾶς διαθήκης ἁγίους ἀνθρώπους καὶ τοὺς τῆς χρηματιζούσης καινῆς παιδευτὰς θείους· μίαν καὶ μόνην καθολικὴν τὴν ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν, ἀκαθαίρετον μὲν αἰεὶ κἂν πᾶς ὁ κόσμος αὐτῇ πολεμεῖν βουλεύηται, νικηφόρον δὲ πάσης τῆς τῶν ἑτεροδόξων ἀσεβεστάτης ἐπαναστάσεως, εὐθαρσεῖς ἡμᾶς κατασκευάζοντος τοῦ οἰκοδεσπότου αὐτῆς διὰ τοῦ βοᾶν·

370 *Θαρσεῖτε, ἐγὼ νενίκηκα τὸν κόσμον*^{bc}. 54. Μετὰ τοῦτον ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν οἶδαμεν, ἧς ἀπαρχὴ γέγονεν ὁ κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστός^{bd}, σῶμα φορέσας ἀληθῶς καὶ οὐ δοκῆσει ἐκ τῆς θεοτόκου Μαρίας, ἐπὶ συντελείᾳ τῶν αἰῶνων εἰς ἀθέτησιν ἁμαρτίας^{bc} ἐπιδημήσας τῷ γένει τῶν ἀνθρώπων, σταυρωθεὶς καὶ ἀποθανών, ἀλλ' οὐ διὰ ταῦτα τῆς ἑαυτοῦ θεότητος ἦττων γεγεννημένος, ἀναστὰς ἐκ νεκρῶν, ἀναληφθεὶς ἐν οὐρανοῖς, καθημένος ἐν δεξιᾷ τῆς μεγαλωσύνης^{bf}.

55. Ταῦτα ἐκ μέρους ἐνεχάραξα τῇ ἐπιστολῇ, τὸ καθ' ἕκαστον ἐπ' ἀκριβείας γράφειν φορτικόν, ὡς ἔφην, εἶναι νομίσας, διὰ τὸ μηδὲ τὴν ἱερὰν ὑμῶν ταῦτα λεληθέναι σπουδῆν. Ταῦτα διδάσκομεν, ταῦτα κηρύττομεν^{bg}, ταῦτα τῆς ἐκκλησίας τὰ ἀποστολικὰ δόγματα, ὑπὲρ ὧν καὶ ἀποθνήσκομεν, τῶν ἐξόμνησθαι αὐτὰ βιαζομένων ἦττον πεφροντικότες, εἰ καὶ διὰ βασάνων ἀναγκάζουσι, τὴν ἐν αὐτοῖς ἐλπίδα μὴ ἀποστρεφόμενοι. 56. Ὡν ἐναντίοι γενόμενοι οἱ

385
390

bc. Jn 16, 33 bd. Cf. 1 Co 15, 20 be. He 9, 26 bf. He 1, 3 bg. Cf. 1 Co 15, 11

1. On comparera cette formule, ἀληθῶς καὶ οὐ δοκῆσει, avec celle utilisée par Arius dans sa profession de foi, γεννήσαντα δὲ οὐ δοκῆσει, ἀλλὰ ἀληθείᾳ, voir ORIGÈNE, *De principiis*, I, praef. 4, *natus et passus est in veritate et non per phantasmam*.

2. La formule ἐκ τῆς θεοτόκου Μαρίας se trouve chez PIÉRIOS et PIERRE D'ALEXANDRIE (OPITZ 3, p. 28), et déjà chez ORIGÈNE, *Select. in Deut.* 22, 23 (PG 12, 813C), et dans le premier livre du *Commentaire de l'Épître aux Romains*, au dire de SOCRATE, VII, 32, 17. Elle semble donc bien établie dans l'école d'Alexandrie. On comprend qu'elle ait particulièrement retenu l'attention des monophysites qui ont traduit le *tomos* en

53. En plus de cette juste doctrine sur le Père et le Fils, comme nous l'enseignent les divines Écritures, nous confessons un seul Esprit saint, qui a fait nouveaux les saints personnages de l'Ancien Testament et les divins éducateurs de celui qu'on nomme le Nouveau, une seule et unique Église catholique et apostolique, toujours indestructible, quand bien même le monde entier s'ingénie à la combattre, victorieuse du soulèvement général et impie des hétérodoxes, tandis que le 'maître de maison' nous encourage en s'exclamant : *Ayez courage, j'ai vaincu le monde*^{bc}. 54. Après lui, nous savons qu'il y a une résurrection d'entre les morts dont Notre Seigneur Jésus-Christ^{bd} a constitué les prémices, lui qui a pris un corps, en réalité et non en apparence¹, de Marie mère de Dieu², qui *à la fin des siècles a séjourné dans le genre humain pour détruire le péché*^{be}, qui a été crucifié et qui est mort, sans être pour autant devenu inférieur à sa propre divinité, qui est ressuscité des morts, a été élevé dans les cieux, est *assis à la droite de la Majesté*^{bf}.

55. Voilà ce que j'ai choisi d'écrire dans ma lettre ; quant à vous écrire avec précision sur chaque détail, j'ai pensé, comme je le disais³, que ce serait importun, parce que ces questions n'échappent pas non plus à votre saint zèle. Voilà ce que nous enseignons, ce que nous prêchons^{bg}, voilà les vérités apostoliques de l'Église, pour lesquels nous mourons aussi, sans faire le moindre cas de ceux qui veulent nous forcer à les renier, quand bien même ils nous y contraignent par les tortures, sans que nous renoncions à l'espérance qu'elles contiennent⁴. 56. Pour avoir pris

syriaque (OPITZ 3, *Urk.* 15, p. 29-31, et p. 30, 1.9-10 de la traduction grecque d'E. Schwartz).

3. *Supra* 35.

4. Alexandre évoque ici implicitement le souvenir des martyrs de la dernière persécution, souvenir encore frais dans les mémoires – on notera l'emploi de l'indicatif présent – utilisé dans ce contexte comme argument d'autorité. En se plaçant ainsi dans le camp des victimes, l'évêque, d'une certaine façon, assimile ses adversaires aux persécuteurs païens, un thème polémique qui sera repris, entre autres, par Athanase.

ἀμφὶ τὸν Ἄρειον καὶ Ἀχιλλᾶν καὶ οἱ τῆς ἀληθείας σὺν αὐτοῖς
πολέμοι ἀπεώσθησαν τῆς ἐκκλησίας, ἀλλότριοι γενόμενοι
τῆς εὐσεβοῦς ἡμῶν διδασκαλίας, κατὰ τὸν μακάριον Παῦλον
λέγοντα· *Εἴ τις ὑμᾶς εὐαγγελίζεται παρ' ὃ παρελάβετε, ἀνά
395 θεμα ἔστω*^{bh} καὶ ἄγγελος ἐξ οὐρανοῦ^{bi} εἶναι προσποιῆται,
57. ἀλλὰ καὶ εἴ τις ἑτεροδιδασκαλεῖ καὶ μὴ προσέρχεται
τοῖς ὑγιαίνουσι λόγοις τοῖς τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ
καὶ τῇ κατ' εὐσέβειαν διδασκαλίᾳ, τετύφωται, μηδὲν ἐπιστά-
μενος^{bj} καὶ τὰ ἐξῆς.

400 Τούτους οὖν ἀναθεματισθέντας ἀπὸ τῆς ἀδελφότητος
μηδεὶς ὑμῶν δεχέσθω μηδὲ ἀνεχέσθω τῶν λεγομένων ἢ γρα-
φομένων ὑπ' αὐτῶν· πάντα γὰρ οἱ γόητες ψεύδονται, ἀλή-
θειαν οὐ μὴ λαλήσουσιν. 58. Περιέρχονται γὰρ τὰς πόλεις,
οὐδὲν ἕτερον σπουδάζοντες ἢ τῷ τῆς φιλίας προσχήματι καὶ
405 τῷ τῆς εἰρήνης ὀνόματι δι' ὑποκρίσεως καὶ κολακείας γράμ-
ματα διδόναι καὶ λαμβάνειν, πρὸς τὸ πλανᾶν διὰ τούτων τὰ
ὑπ' αὐτῶν ἠπατημένα ὀλίγα γυναικάρια σεσωρευμένα ἀμαρ-
τίας^{bk} καὶ τὰ ἐξῆς.

59. Τούτους οὖν τοὺς τὰ τοσαῦτα κατὰ Χριστοῦ τολμη-
σαντας, τοὺς τὸν χριστιανισμόν τοῦτο μὲν δημοσίᾳ διασύ-
ραντας, τοῦτο δὲ ἐπὶ δικαστηρίων ἐπιδεικτιᾶν φιλοτιμου-
μένους, τοὺς διωγμὸν ἡμῖν ἐν εἰρήνῃ τὸ ὅσον ἐπ' αὐτοῖς ἐπε-
γείραντας^{bl}, τοὺς τὸ ἄρρητον μυστήριον τῆς Χριστοῦ
γεννήσεως ἐκνευρίσαντας, τούτους ἀποστρεφόμενοι,
415 ἀγαπητοὶ καὶ ὁμόψυχοι ἀδελφοί, σύμψηφοι γένεσθε κατὰ τῆς
μανιώδους αὐτῶν τολμῆς, καθ' ὁμοίότητα τῶν ἀνανακτη-
σάντων συλλειτουργῶν ἡμῶν καὶ ἐπιστειλάντων μοι κατ'

bh. Ga 1, 9 bi. Ga 1, 8 bj. 1 Tm 6, 3-4 bk. 2 Tm 3, 6 bl. Cf. Ac
13, 50

1. Alexandre reprend à partir d'ici les informations qu'il a données au début de sa lettre et qui l'ont motivée ; sur cette expulsion, voir *supra* 6, et n. 1 p. 158.

2. *Supra* 2.

3. *Supra* 5-6, et n. 2 p. 156.

position contre elles, les partisans d'Arius et d'Achillas, ainsi que leurs alliés contre la vérité, ont été expulsés de l'Église¹, étant devenus étrangers à notre enseignement orthodoxe, selon le bienheureux Paul qui dit : *Si quelqu'un vous annonce un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème*^{bh}, se fit-il passer pour un ange venu du ciel^{bi} ; 57. et aussi : *Si quelqu'un délivre un autre enseignement et ne s'attache pas aux saines paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ et à l'enseignement selon la piété, il est orgueilleux, ne sachant rien*^{bj}, etc.

Qu'aucun d'entre vous par conséquent ne les reçoive, parce qu'ils ont été retranchés de la fraternité, ni n'accueille leurs propos et leurs écrits², car les charlatans ne font que mentir, ils ne diront jamais la vérité. 58. En effet ils parcourent les villes sans autre préoccupation, sous le couvert de l'amitié et au nom de la paix, que de donner et de recevoir des lettres, en usant de comédie et de flatterie, en vue de tromper par tous ces moyens les quelques *pauvres femmes*³ chargées de péchés^{bk} qu'ils ont égarées, etc.

59. Ces gens qui ont déployé tant d'audaces contre le Christ, eux qui publiquement déchirent le christianisme, et qui se font un honneur de le diffamer devant les tribunaux⁴, eux qui ont ranimé d'eux-mêmes autant qu'ils ont pu la persécution^{bl} contre nous en temps de paix, qui ont agité l'ineffable mystère de la naissance du Christ, détournes-vous d'eux, frères bien-aimés qui partagez mes sentiments, et joignez-vous à nous contre leur folle audace, suivant l'exemple de nos confrères qui, dans leur indignation, m'ont écrit contre eux et ont signé ensemble le tome,

4. Alexandre revient à nouveau sur les troubles suscités par cette querelle : émeutes et procès ont déjà été évoqués au début de la lettre (*supra* 5), dans des termes à peu près identiques, y compris l'image de la tunique déchirée. La juridiction civile est impliquée chaque fois que l'ordre public est menacé.

αὐτῶν καὶ τῷ τόμῳ συνυπογραψάντων ἃ καὶ διεπεμψάμην
 ὑμῖν διὰ τοῦ υἱοῦ μου Ἀπι τοῦ διακόνου, τοῦτο μὲν πάσης
 420 Αἰγύπτου καὶ Θηβαΐδος, τοῦτο δὲ Λιβύης τε καὶ Πεντα-
 πόλεως καὶ Συρίας καὶ ἔτι Λυκίας καὶ Παμφυλίας, Ἀσίας,
 Καππαδοκίας καὶ τῶν ἄλλων περιχώρων ὧν καθ' ὁμοιότητα
 καὶ παρ' ὑμῶν δέξασθαι πέποιθα. 60. Πολλῶν γάρ μοι βοηθη-
 μάτων πρὸς τοὺς βλαβέντας πεπορισμένων, καὶ τοῦτο εὕρηται
 425 λυσιφάρμακον τοῦ ὑπ' αὐτῶν ἀπατηθέντος λαοῦ, πειθομένων
 καὶ ταῖς τῶν συλλειτουργῶν ἡμῶν συγκαταθέσεσιν, εἰς μετά-
 νοιαν διὰ τούτου ἔρχεσθαι σπουδαζόντων. Ἀσπάσασθε
 ἀλλήλους σὺν τῇ παρ' ὑμῶν ἀδελφότητι. Ἐρρῶσθαι ὑμᾶς ἐν
 κυρίῳ εὐχομαι, ἀγαπητοὶ ὄναιμιν ὑμῶν τῆς φιλοχρίστου
 430 ψυχῆς. »

61. Εἰσὶ δὲ οἱ ἀναθεματισθέντες αἵρεσιῶται, ἀπὸ πρεσ-
 βυτέρων μὲν Ἄρειος, ἀπὸ διακόνων δὲ Ἀχιλλᾶς, Εὐζῳΐος,
 Ἀειθαλῆς, Λούκιος, Σαρμάτης, Ἰούλιος, Μηνᾶς, Ἄρειος
 ἕτερος, Ἑλλάδιος.

62. Συνῶδᾶ τούτοις ἐπέστειλε καὶ Φιλογονίῳ τῷ τῆς
 435 Ἀντιοχείων ἐκκλησίας προέδρῳ καὶ Εὐσταθίῳ τῷ τῆνικαῦτα
 τὴν Βέροϊαν ἰθύνειν πεπιστευμένῳ καὶ τοῖς ἄλλοις ὅσοι τῶν
 ἀποστολικῶν ἦσαν δογμάτων συνήγοροι. Ἄλλ' οὐδὲ ὁ Ἄρειος

1. Il s'agit du *tomos* qu'Alexandre a déjà envoyé à ses confrères, et des signatures qui l'accompagnent (voir *supra* n. 1 p. 158). La traduction fragmentaire en syriaque qui en a été conservée permet de voir qu'il comprenait, comme cette même circulaire, 1. l'exposé de « l'impieété d'Arius et de ses partisans » ; 2. la profession de foi catholique, à laquelle le traducteur syriaque a ajouté ce que Schwartz a restitué ainsi : καὶ ὅτι θεοτόκος ἐστὶν ἡ ἀγία παρθένος ; 3. les souscriptions.

2. Ce diacre de l'Église d'Alexandrie a souscrit comme prêtre à l'encyclique *Henos sōmatos* (OPITZ 3, *Urk.* 4b, p. 10, n° 14), ce qui constitue un indice supplémentaire en faveur d'une datation postérieure à celle de la présente lettre – 324/325. La fin de la lettre montre, du reste, qu'Alexandre espère encore faire venir à résipiscence de nombreux évêques, voire même Arius.

3. Aux quatre provinces d'Égypte sont associées cinq autres provinces dont, en premier lieu, la Syrie. En ajoutant celles citées dans la traduction syriaque du *tomos* que les évêques égyptiens furent les premiers à signer à l'issue du synode de 320/321, on peut reconstituer le cheminement du

c'est tout cela¹ que je vous fais porter par l'intermédiaire de mon fils, le diacre Apis², ceux de l'Égypte entière et de la Thébaidé, comme ceux de la Libye et de la Pentapole, de la Syrie, et encore de la Lycie, de la Pamphylie, de l'Asie, de la Cappadoce et des autres régions limitrophes³. J'ai confiance qu'à leur exemple vous leur ferez aussi bon accueil. 60. En effet parmi les nombreux secours mis à ma disposition pour les victimes, celui-là en particulier s'est révélé être un antidote pour le peuple qu'ils ont égaré, à condition qu'il se laisse persuader par les approbations de nos confrères et s'empresse grâce à lui de venir à résipiscence. Embrassez-vous les uns les autres dans une fraternité mutuelle. Je vous souhaite de vous bien porter dans le Seigneur, frères bien-aimés. Puissé-je me réjouir de vos dispositions très chrétiennes. »

61. Voici les noms de ceux qui ont été anathématisés comme hérétiques : parmi les prêtres : Arius ; parmi les diaques : Akhillas, Euzoios, Aeithalès, Lucius, Sarmatès, Julius, Ménas, un autre Arius, Helladios⁴.

62. Alexandre adressa encore des lettres dans le même sens à Philogonios, chef de l'Église d'Antioche, à Eustathe à qui avait été confiée la charge de celle de Bérée et à bien d'autres qui étaient les défenseurs de la doctrine apostolique. Mais Arius ne consentit même pas à rester tranquille

document : un exemplaire en fut envoyé, entre autres, à Philogonios d'Antioche, qui soutient Alexandre (*infra* 5, 2 ; sa souscription est la seule à avoir été conservée dans la traduction syriaque, *supra* n. 1 p. 158), un autre à Eustathe de Bérée (*infra* 61), un autre à Mélitios de Sébastopolis du Pont pour les provinces du Nord de l'Orient (sauf la Bithynie et la Paphlagonie) ; un dernier à Alexandre de Constantinople pour la Thrace et au-delà. On remarquera l'absence de la Palestine.

4. Il s'agit d'un appendice ajouté à la lettre par Théodoret. Dix noms sont cités sur les douze de la seconde circulaire (OPITZ 3, *Urk.* 4b, 6, p. 7), qui indique six prêtres dont Akhillas/Akhilleus, Aeithalès, Sarmatès et « un autre Arius », classés ici comme diaques, et six diaques, Euzoios, Loukios, Ioulios, Ménas, Helladios, ainsi que Gaios, non mentionné ici ; manque également le prêtre Karpones.

440 ἡσυχίαν ἄγειν ἠνέσχετο. Ἐγραψε δὲ καὶ αὐτὸς πρὸς ἐκείνους οὓς ὁμόφρονας ἔχειν ἠγεῖτο. 63. Ὅτι δὲ οὐδὲν ψευδὲς κατ' αὐτοῦ γέγραφεν ὁ θεῖος Ἀλέξανδρος, αὐτὸς Ἄρειος ἐν τοῖς πρὸς Εὐσέβιον τὸν Νικομηδείας μεμαρτύρηκε γράμμασιν. Ἐνθῆσω δὲ καὶ ταύτην τῇ συγγραφῇ, ἵνα καὶ τοὺς κοινωνοῦς τῆς ἀσεβείας δήλους τοῖς ἀγνοοῦσι ποιήσω.

5

1. « Κυρίῳ ποθεινοτάτῳ, ἀνθρώπῳ θεοῦ, πιστῷ, ὀρθοδόξῳ Εὐσεβίῳ Ἄρειος ὁ διωκόμενος ὑπὸ Ἀλεξάνδρου τοῦ πάπα ἀδίκως διὰ τὴν πάντα νικῶσαν ἀλήθειαν, ἧς καὶ σὺ ὑπερασπίζεις, ἐν κυρίῳ χαίρειν.

5 Τοῦ πατρός μου Ἀμμωνίου ἐρχομένου εἰς τὴν Νικομηδείαν, εὐλογον ὀφειλόμενον ἐφάνη προσαγορευσαί σε δι' αὐτοῦ ὁμοῦ τε καὶ ὑπομνήσαι τὴν ἔμφυτόν σου ἀγάπην καὶ διάθεσιν ἣν ἔχεις εἰς τοὺς ἀδελφούς διὰ τὸν θεὸν καὶ τὸν Χριστὸν αὐτοῦ, ὅτι μεγάλως ἡμᾶς ἐκπορθεῖ καὶ ἐκδιώκει καὶ
10 πάντα κάλων κινεῖ καθ' ἡμῶν ὁ ἐπίσκοπος, ὥστε καὶ ἐκδιώξει ἡμᾶς ἐκ τῆς πόλεως ὡς ἀνθρώπους ἀθέους, ἐπειδὴ οὗ

1. Sur cette campagne de lettres, ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 4, 3, fait état pour Alexandre de « 70 lettres environ » en comptant les réponses (cf. SOZOMÈNE, I, 15, 9, et la lettre d'EUSÈBE DE CÉSARÉE à Alexandre, OPITZ 3, *Urk.* 7, p. 14) ; pour Arius, voir *supra* I, 4, 7-8, et 5 (celle à Eusèbe, la seule conservée), et n. 2 p. 159. Cf. SOCRATE, I, 6, 41, où mention est faite du volume constitué par chacun des deux protagonistes. On notera que les deux noms retenus par Théodoret parmi les correspondants de l'évêque Alexandre sont ceux de deux évêques d'Antioche, Eustathe, alors évêque de Bérée, étant le successeur de Philogonios (*infra* n. 2 p. 204 et n. 1 p. 206).

2. Pappas, père, avec une nuance de respectueuse affection, est employé par Arius dans sa lettre à Alexandre : μακαρίῳ πάπα καὶ ἐπισκόπῳ ἡμῶν (OPITZ 3, *Urk.* 6, 1 et 5, p. 12 et 13). Sur ce titre donné à l'évêque, mais aussi à de simples prêtres : *Hist. « acéph. »*, p. 212-213, n. 177 ; T. DERDA - E. WIPSYCKA, « L'emploi des titres *Abba*, *Apa* et *Pappas* dans l'Égypte byzantine », *Journal of Juristic Papyrology* 24, 1994, p. 23-56, spéc. p. 54-56.

3. Cette lettre a été conservée par ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 6 ; trois traductions latines en ont également subsisté, dont celle de Candidus adressée à MARIUS VICTORINUS (éd. P. Henry, *SC* 68, Paris 1960, p. 176-180), et celle de l'*Histoire tripartite* faite à partir de Théodoret (I, 15, p. 68-70 ; OPITZ 3, *Urk.* 1, p. 1-3). Comme son contenu l'indique, elle est postérieure au

et il écrivit lui aussi à ceux dont il pensait avoir l'accord¹. 63. Que rien de ce qu'a écrit contre lui le divin Alexandre n'est mensonger, Arius en a témoigné lui-même dans sa lettre à Eusèbe de Nicomédie. Je vais également insérer celle-ci dans mon récit, pour faire connaître à ceux qui les ignorent les partisans de l'impiété.

Chapitre 5

Lettre d'Arius à Eusèbe, évêque de Nicomédie

1. « Au très cher seigneur, à l'homme de Dieu, au fidèle et orthodoxe Eusèbe, Arius injustement persécuté par le père² Alexandre à cause de la vérité en tout triomphante, dont tu es toi aussi le bouclier, salut dans le Seigneur³.

Puisque mon père Ammonios⁴ se rend à Nicomédie, il m'a semblé que c'était l'occasion de te saluer par son intermédiaire et de réveiller en même temps ta charité naturelle et l'intérêt que tu portes aux frères à cause de Dieu et de son Christ, parce que l'évêque nous écrase complètement, qu'il nous chasse et met tout en œuvre contre nous : il nous a même chassés, comme athées, de la cité⁵, parce que nous

synode de condamnation d'Arius et de ses partisans, et pourrait avoir été écrite de Palestine et non d'Alexandrie (ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 5). Elle ne peut donc pas être considérée comme le plus ancien document de la controverse, comme le voulait Opitz. Arius y expose d'abord la doctrine de l'évêque Alexandre qu'il rejette, puis la sienne, selon un procédé de composition en forme de *πλοκή* (tresse), où les formules se répondent. En choisissant de citer cette lettre, Théodoret, là encore, se démarque de Socrate.

4. Cet Ammonios n'est pas autrement connu. Il ne peut s'agir du père biologique d'Arius, compte tenu de l'âge du prêtre au début de la querelle, un vieillard selon ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 3.

5. Alexandre a dû recourir aux autorités civiles pour mettre fin au désordre provoqué par les réunions du prêtre et de ses partisans, sous le motif d'athéisme auquel le préfet d'Alexandrie ne pouvait rester insensible (voir la pétition d'Arykanda en Lycie à Maximin Daïa, *Tituli Asiae Minoris* II, 3, 785). L'athéisme d'Arius renvoie à l'accusation de négation de la divinité du Fils.

συμφωνοῦμεν αὐτῷ δημοσίᾳ λέγοντι· Ἀεὶ θεός, αὐεὶ υἱός·
 ἅμα πατήρ, ἅμα υἱός· συνυπάρχει ἀγεννητῶς ὁ υἱὸς τῷ θεῷ,
 ἀειγενής ἐστίν, ἀγεννητογενής ἐστίν· οὔτε ἐπινοία οὔτε
 15 ἀτόμῳ τινὶ προάγει ὁ θεὸς τοῦ υἱοῦ· αὐεὶ θεός, αὐεὶ υἱός· ἐξ
 αὐτοῦ ἐστὶ τοῦ θεοῦ ὁ υἱός. 2. Καὶ ἐπειδὴ Εὐσέβιος ὁ
 ἀδελφός σου ὁ ἐν Καισαρείᾳ καὶ Θεόδοτος καὶ Παυλίνο
 καὶ Ἀθανάσιος καὶ Γρηγόριος καὶ Ἀέτιος καὶ πάντες οἱ κατὰ
 τὴν Ἀνατολὴν λέγουσιν ὅτι προϋπάρχει ὁ θεὸς τοῦ υἱοῦ
 20 ἀνάρχως, ἀνάθεμα ἐγένοντο, δίχρα μόνου Φιλογονίου καὶ
 Ἑλλανικοῦ καὶ Μακαρίου, ἀνθρώπων αἰρετικῶν ἀκατη-
 χήτων, τὸν υἱὸν λεγόντων οἱ μὲν ἐρυγὴν, οἱ δὲ προβολήν, οἱ
 δὲ συναγέννητον. 3. Καὶ τούτων τῶν ἀσεβειῶν οὐδὲ ἀκοῦσαι
 25 δυνάμεθα, ἐὰν μυρίους θανάτους ἡμῖν ἐπαπειλώσιν οἱ αἰρε-
 τικοί. Ἡμεῖς δὲ τί λέγομεν καὶ φρονοῦμεν καὶ ἐδιδάξαμεν
 καὶ διδάσκομεν; Ὅτι ὁ υἱὸς οὐκ ἔστιν ἀγέννητος οὐδὲ
 μέρος ἀγεννητοῦ κατ' οὐδένα τρόπον, οὔτε ἐξ ὑποκειμένου
 τινός, ἀλλ' ὅτι θελήματι καὶ βουλῇ ὑπέστη πρὸ χρόνων καὶ
 30 πρὸ αἰῶνων πλήρης θεός, μονογενής, ἀναλλοίωτος· καὶ πρὶν
 γεννηθῆ ἦτοι κτισθῆ ἢ ὀρισθῆ ἢ θεμελιωθῆ, οὐκ ἦν·
 ἀγέννητος γὰρ οὐκ ἦν. 4. Διωκόμεθα ὅτι εἶπαμεν· « Ἀρχὴν
 ἔχει ὁ υἱός, ὁ δὲ θεὸς ἀναρχός ἐστίν. » Διὰ τοῦτο διωκόμεθα,
 καὶ ὅτι εἶπαμεν ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐστίν· οὕτως δὲ εἶπαμεν,
 35 καθότι οὐδὲ μέρος θεοῦ ἐστίν οὐδὲ ἐξ ὑποκειμένου τινός.
 Διὰ τοῦτο διωκόμεθα· λοιπὸν σὺ οἶδας. Ἐρρῶσθαί σε ἐν

1. Arius use ici du même raisonnement qu'Alexandre au sujet de la persécution devant laquelle la mort vaut mieux que le renoncement à la foi (*supra* 4, 55). On notera également l'emploi du terme « hérétiques » pour qualifier ses adversaires ; Alexandre avait utilisé celui d'« hétérodoxes » (4, 53) ; le premier terme a été repris par Théodore pour désigner, cette fois, les clercs anathématisés par l'évêque (4, 61).

2. Καὶ ὅτι εἶπαμεν (...) διὰ τοῦτο διωκόμεθα serait une interpolation introduite par un lecteur orthodoxe, ainsi que la formule finale prêtée par Arius à Alexandre, *supra* 5, 1, ἐξ αὐτοῦ ἐστὶ τοῦ θεοῦ ὁ υἱός, selon P. NAUTIN, « Deux interpolations orthodoxes dans une lettre d'Arius », *AB* 67, 1949, p. 131-141 ; mais voir la critique de M. SIMONETTI dans ses *Studi sull'arianesimo*, Rome 1965, p. 88-110, suivie par WILLIAMS, *Arius*, p. 285, n. 17. Sur cette création du Fils, comme de tous les êtres, ἐξ οὐκ ὄντων, voir

ne sommes pas d'accord avec lui quand il dit publiquement : 'Éternellement Dieu, éternellement Fils ; en même temps Père, en même temps Fils ; le Fils coexiste avec Dieu sans génération, éternellement engendré, inengendré-né ; Dieu ne précède le Fils ni d'une pensée, ni d'un instant ; éternellement Dieu, éternellement Fils ; le Fils est issu de Dieu même.' 2. Et Eusèbe, ton frère qui est à Césarée, ainsi que Théodote, Paulin, Athanase, Grégoire, Aétios et tous les Orientaux, parce qu'ils déclarent que Dieu préexiste au Fils sans commencement, ont été anathématisés, à l'exception de Philogonios, d'Hellanikos et de Macaire, hérétiques ignorant la catéchèse, qui disent, les uns que le Fils est une érucation, les autres une émission, les autres un coinengendré. 3. Ces impiétés, nous ne pouvons pas les entendre, même si les hérétiques nous menacent de mille morts¹. Mais nous, que disons-nous, que pensons-nous, qu'avons-nous enseigné et qu'enseignons-nous ? Que le Fils n'est ni inengendré, ni une partie de l'inengendré en aucune manière que ce soit, ni tiré d'un substrat ; mais qu'il a commencé à subsister par volonté et décision du Père avant les temps et avant les siècles, Dieu plénier, monogène, immuable ; et avant qu'il fût engendré ou créé, défini ou fondé, il n'était pas, car il n'était pas inengendré. 4. Nous sommes persécutés pour avoir dit que le Fils a un commencement, mais que Dieu est sans commencement. Voilà pourquoi nous sommes persécutés, et aussi parce que nous avons dit qu'il est tiré du non-être, mais nous l'avons dit en ce sens qu'il n'est ni une partie de Dieu, ni tiré de quelque substrat. Voilà pourquoi nous sommes persécutés². Te voilà

la lettre d'Alexandre citée *supra* I, 4, 11, et, de manière plus nette, la circulaire aux évêques, *Henos sómatos* (OPITZ 3, *Urk.* 4b, 7, p. 7). Ce sera une des formules d'Arius anathématisées à Nicée, *infra* I, 9, 4.

κυρίῳ εὐχομαι, μεμνημένον τῶν θλίψεων ἡμῶν, συλλουκιανιστὰ ἀληθῶς Εὐσέβιε. »

5. Τούτων τῶν ὑπὸ τούτου καταλεχθέντων Εὐσέβιος μὲν Καισαρείας ἐπίσκοπος ἦν, Θεόδοτος δὲ Λαοδικείας, Τύρου δὲ Παυλῖνος, Ἀναζαρβοῦ δὲ Ἀθανάσιος καὶ Γρηγόριος Βηρυτοῦ, Αἰτίος δὲ Λύδδων · Λύδδα δὲ ἐστὶν ἡ νῦν καλουμένη Διόσπολις. 6. Τούτους μὲν οὖν συμφώνους ἔχειν ὁ Ἄρειος ἐσεμνύνετο · ἀντιπάλους δὲ κέκληκε Φιλογόνιον τῆς Ἀντιοχέων τὸν πρόεδρον καὶ Ἑλλανικὸν τὸν Τριπόλεως καὶ τὸν Ἱεροσολύμων Μακάριον, συκοφαντίας κατὰ τούτων συρράψας, ἐπειδήπερ αἴδιον καὶ προαιώνιον ἔφασαν τὸν υἱὸν καὶ τοῦ πατρὸς ὁμοτίμον τε καὶ ὁμοούσιον. Ταύτην δεξάμενος Εὐσέβιος τὴν ἐπιστολὴν ἤμεσε καὶ αὐτὸς τὴν οἰκείαν ἀσέβειαν. Γράφει δὲ οὕτω πρὸς Παυλῖνον τὸν τῆς Τυρίων ἡγούμενον ·

6

1. « Τῷ δεσπότη μου Παυλίῳ Εὐσέβιος ἐν κυρίῳ χαίρειν.

Οὔτε ἡ τοῦ δεσπότη μου Εὐσεβίου σπουδὴ ἢ ὑπὲρ τοῦ ἀληθοῦς λόγου παρεσιωπήθη ἀλλ' ἔφθασεν ἕως καὶ ἡμῶν, οὔτε ἡ σοῦ ἐπὶ τούτῳ σιωπὴ, δέσποτα. Καὶ ὡς ἦν ἀκόλουθον, ἐπὶ μὲν τῷ δεσπότη μου Εὐσεβίῳ ἠφφράνθημεν, ἐπὶ δὲ σοὶ

1. Ce qualificatif donné par Arius à Eusèbe a longtemps été interprété comme la preuve d'un lien entre Arius et Lucien d'Antioche, et, du même coup, entre la théologie de ce dernier et les origines de l'arianisme, ce qui n'est guère défendable. Si Arius n'a pas été le disciple de Lucien comme on le pense aujourd'hui (voir H.G. BRENNECKE cité *supra* n. 1 p. 174), il est cependant remarquable que certains de ses défenseurs – dont Eusèbe de Nicomédie (ÉPIPHANE, *Haer.* 69, 5, 2 ; PHILOSTORGE, I, 8a) – ont très tôt été considérés comme tels (voir MARIUS VICTORINUS, *Adv. Arium*, I, 43, éd. P. Hadot, *SC* 68, Paris 1960, p. 316, 11-14 ; et la liste fournie par PHILOSTORGE, II, 3 et 14, et III, 15). En qualifiant Eusèbe de *sulloukianistês*, Arius cherche à piquer son amour-propre et à faire appel, à travers lui, au cercle de sympathisants qui constituait alors les meilleurs représentants en Orient de la théologie du Logos jadis défendue par Alexandrie.

2. Des six évêques cités par Arius et dont Théodore prend soin de préciser le siège, Athanase d'Anazarbe est le seul *sulloukianistês*, d'après PHILOSTORGE, III, 15. Grégoire de Béryte vient de succéder à Eusèbe dont la translation à Nicomédie est critiquée par Alexandre dans sa circulaire aux évêques, *Henos sómatos*.

au courant. Je te souhaite de te bien porter dans le Seigneur ; souviens-toi de nos épreuves, toi le collucianiste¹ et bien nommé Eusèbe. »

5. Au nombre de ceux qu'Arius avait énumérés, il y avait Eusèbe, évêque de Césarée, Théodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe et Grégoire de Béryte, ainsi qu'Aétios de Lydda, cité qui s'appelle maintenant Diospolis². 6. Ce sont donc ceux qu'Arius désignait comme ses alliés, tandis qu'il qualifiait d'adversaires Philogonios, chef de l'Église d'Antioche, Hellanikos de Tripoli et Macaire de Jérusalem, contre qui il avait forgé des calomnies, parce qu'ils déclaraient que le Fils est éternel et antérieur aux siècles, et qu'il a même honneur et même substance que le Père. Quand il eut reçu cette lettre, Eusèbe à son tour vomit son impiété en écrivant ainsi à Paulin qui gouvernait l'Église de Tyr.

Chapitre 6

Lettre d'Eusèbe, évêque de Nicomédie,
à Paulin, évêque de Tyr

1. « A mon maître Paulin, Eusèbe, salut dans le Seigneur³.

Ni le zèle de mon maître Eusèbe⁴ pour la parole de vérité n'a échappé à l'attention de personne – il a couru aussi jusqu'à nous –, ni non plus ton silence sur la question, maître. Et comme c'était prévisible, nous avons été heureux à cause de mon maître Eusèbe, mais nous nous sommes

3. Cette lettre se trouve, allégée de ses préliminaires, en traduction latine à nouveau chez Candidus (*SC* 68, p. 182-184, cf. *infra* 3-8), et complète dans l'*Hist. trip.* (I, 16, p. 70-72) ; voir OPITZ 3, *Urk.* 8, p. 15-17. Paulin ne figure pas parmi les collucianistes nommément cités par Philostorge (*supra* n. 1 p. 194). Eusèbe l'appelle son maître ainsi qu'Alexandre (*infra* 8) et Eusèbe de Césarée ; ce dernier lui dédie le livre X de l'*Histoire ecclésiastique* (X, 1, 2) qui contient le discours qu'il fit pour la dédicace de la basilique de Tyr.

4. Eusèbe de Césarée.

λυπούμεθα, στοχαζόμενοι καὶ τὴν σιωπὴν ἀνδρὸς τοιούτου ἦταν ἡμῶν εἶναι. 2. Διὸ παρακαλῶ εἰδὸτα σε ὡς ἀπρεπὲς ἀνδρὶ φρονίμῳ ἄλλοῖα φρονεῖν καὶ σιωπᾶν τάληθῃ ἀνασκαλεύσαντι τῷ πνεύματι τὸν λογισμόν, [περὶ τὸ] γράφειν περὶ τούτου ἄρχου λυσιτελοῦντος καὶ σοὶ καὶ τοῖς ἀκούουσί σου, μάλισθ' ὅταν κατὰ ἀκολουθίαν τῆς γραφῆς καὶ τοῖς ἴχνεσι τῶν λόγων αὐτῆς καὶ τῶν βουλημάτων ἐθέλοις γράφειν. 3. Ὅτι γὰρ οὔτε δύο ἀγέννητα ἀκηκόαμεν οὔτε ἓν εἰς δύο διηρημένον οὐδὲ σωματικόν τι πεπονηθὸς μεμαθήκαμεν ἢ πεπιστεύκαμεν, δέσποτα, ἀλλ' ἓν μὲν τὸ ἀγέννητον, ἓν δὲ τὸ ὑπ' αὐτοῦ ἀληθῶς καὶ οὐκ ἐκ τῆς οὐσίας αὐτοῦ γεγονὸς, καθόλου τῆς φύσεως τῆς ἀγεννήτου μὴ μετέχον ἢ ὃν ἐκ τῆς οὐσίας αὐτοῦ, ἀλλὰ γεγονὸς ὀλοσχερῶς ἕτερον τῆ φύσει καὶ τῆ δυνάμει, πρὸς τελείαν ὁμοιότητα διαθέσεώς τε καὶ δυνάμεως τοῦ πεπονηκότος γενόμενον · οὗ τὴν ἀρχὴν οὐ λόγῳ μόνον ἀδιήγητον, ἀλλὰ καὶ ἐννοίᾳ οὐκ ἀνθρώπων μόνον ἀλλὰ καὶ τῶν ὑπὲρ ἀνθρώπους πάντων εἶναι ἀκατάληπτον πεπιστεύκαμεν.

4. Καὶ ταῦτα οὐχὶ λογισμοὺς ἑαυτῶν ὑποθέμενοι, ἀλλ' ἀπὸ τῆς ἀγίας γραφῆς μεμαθηκότες λέγομεν · κτιστὸν εἶναι καὶ θεμελιωτὸν καὶ γεννητὸν τῆ οὐσίᾳ καὶ τῆ ἀναλλοιώτῳ καὶ ἀρρήτῳ φύσει καὶ τῆ ὁμοιότητι τῆ πρὸς τὸν πεπονηκότα μεμαθήκαμεν, ὡς αὐτὸς ὁ κύριός φησιν · Ὁ θεὸς ἐκτισέ με ἀρχὴν ὁδῶν αὐτοῦ, καὶ πρὸ τοῦ αἰῶνος ἐθεμελίωσέ με^a · πρὸ δὲ πάντων βουνῶν γεννᾶ με^b. 5. Εἰ δὲ ἐξ αὐτοῦ, τουτέστιν ἀπ' αὐτοῦ ἦν, ὡς ἂν μέρος αὐτοῦ ἢ ἐξ ἀπορροίας τῆς οὐσίας, οὐκ ἂν ἔτι κτιστὸν οὐδὲ θεμελιωτὸν εἶναι ἐλέγετο · οὐδὲ αὐτὸς

a. Pr 8, 22-23 b. Pr 8, 25

9 περὶ τὸ secl. Nautin uide p. 109.

1. Cette doctrine du mystère de la divinité sera très fortement critiquée par Aèce et Eunome, d'après PHILOSTORGE, I, 2 et II, 3.

2. A l'exégèse arienne de Pr 8, 22, qui identifie « créer » et engendrer » et en déduit que le Fils est une créature, répond le traité d'Eustathe

attristés pour toi, supposant que même le silence d'un homme de ta qualité était pour nous un désaveu. 2. C'est pourquoi je t'en prie, toi qui sais combien il est déplacé pour un homme intelligent de penser autrement qu'il ne faut et de taire la vérité après avoir attisé sa pensée au souffle de l'esprit, mets-toi à écrire sur un sujet qui est utile à toi et à tes auditeurs, surtout quand tu décides d'écrire conformément à l'Écriture et dans la ligne de sa lettre et de son esprit. 3. En effet nous n'avons pas appris qu'il y a deux inengendrés, pas plus qu'on ne nous a enseigné ou inculqué un divisé en deux ou qui aurait subi quelque chose de corporel, maître, mais que un est l'inengendré, et un celui qui a été réellement produit par lui et non de sa substance, ne partageant absolument pas la nature inengendrée ni n'étant de sa substance, mais produit complètement autre quant à la nature et à la puissance, parvenu à une ressemblance parfaite en dispositions et puissances avec celui qui l'a fait. Quant à son commencement, nous croyons qu'il est inexprimable non seulement en paroles, mais encore par la pensée, et non seulement incompréhensible par celle des hommes, mais même par celle de tous les êtres qui surpassent l'homme¹.

4. Et cela, nous ne le proposons pas comme des hypothèses personnelles, mais nous le disons parce que nous l'avons appris de la sainte Écriture. Nous avons appris qu'il est créé, fondé et engendré, immuable et indicible quant à la substance et à la nature, et quant à la ressemblance avec celui qui l'a fait, comme le Seigneur l'a dit lui-même : *Dieu m'a créé au commencement de ses voies, et avant le siècle il m'a fondé*^a... *Avant toutes les montagnes, il m'engendra*^b. 5. Or s'il était de lui, c'est-à-dire par lui, comme une partie de lui ou à partir d'un écoulement de sa substance, il ne saurait plus être dit ni créé ni fondé : toi-même, Seigneur, tu ne

qui fonde au contraire sa génération éternelle, et dont Théodoret cite peu après un extrait (*infra*, 7, 18).

ἀγνοεῖς, κύριε, ἀληθῶς. Τὸ γὰρ ἐκ τοῦ ἀγεννήτου ὑπάρχον
 κτιστὸν ἔτι ὑφ' ἑτέρου ἢ ὑπ' αὐτοῦ ἢ θεμελιωτὸν οὐκ ἂν εἶη,
 35 ἐξ ἀρχῆς ἀγέννητον ὑπάρχον. 6. Εἰ δὲ τὸ γεννητὸν αὐτὸν
 λέγεσθαι ὑπόφασιν τινα παρέχει, ὡς ἂν ἐκ τῆς οὐσίας τῆς
 πατρικῆς αὐτὸν γεγονότα καὶ ἔχειν ἐκ τούτου τὴν ταυτότητα
 τῆς φύσεως, γινώσκομεν ὡς οὐ περὶ αὐτοῦ μόνου τὸ γεννητὸν
 εἶναι φησιν ἡ γραφή, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τῶν ἀνομοίων αὐτῷ κατὰ
 40 πάντα τῆ φύσει. 7. Καὶ γὰρ καὶ ἐπ' ἀνθρώπων φησὶν· Υἱοὺς
 ἐγέννησα καὶ ὕψωσα, αὐτοὶ δὲ με ἠθέτησαν^c, καὶ θεὸν τὸν
 γεννήσαντά σε ἐγκατέλιπες^d, καὶ ἐν ἑτέροις· Τίς, φησί, ὁ
 τετοκῶς βάλους δρόσου^e; Οὐ τὴν φύσιν ἐκ τῆς φύσεως διη-
 γούμενος, ἀλλὰ τὴν ἐφ' ἐκάστῳ τῶν γενομένων ἐκ τοῦ βουλή-
 45 ματος αὐτοῦ γένεσιν. Οὐδὲν γὰρ ἐστὶν ἐκ τῆς οὐσίας αὐτοῦ,
 πάντα δὲ βουλήματι αὐτοῦ γεγόμενα ἕκαστον, ὡς καὶ ἐγένε-
 νετο, ἐστίν. 8. Ὁ μὲν γὰρ θεός, τὰ δὲ πρὸς ὁμοιότητα αὐτοῦ
 λόγῳ ὅμοια ἐσόμενα, τὰ δὲ καθ' ἑκουσiasμὸν γεγόμενα· τὰ
 δὲ πάντα δι' αὐτοῦ ὑπὸ τοῦ θεοῦ γεγόμενα, πάντα δὲ ἐκ τοῦ
 50 θεοῦ. Ἄπερ λαβὼν καὶ ἐξεργασάμενος κατὰ τὴν προσοῦσάν
 σοι θεόθεν χάριν, γράψαι τῷ δεσπότη μου Ἀλεξάνδρῳ σπου-
 δασον· πεπίστευκα γὰρ ὡς εἰ γράψεις αὐτῷ, ἐντρέψεις
 αὐτόν. Πρόσειπε πάντας τοὺς ἐν κυρίῳ. Ἐρρωμένον σε καὶ
 55 ὑπὲρ ἡμῶν εὐχόμενον ἡ θεία χάρις διαφυλάττοι, δέσποτα.»
 9. Τοιαῦτα καὶ οὗτοι πρὸς ἀλλήλους ἐπέστελλον, εἰς τὸν
 κατὰ τῆς ἀληθείας καθοπλιζόμενοι πόλεμον.

Οὕτω δὲ τῆς βλασφημίας ἐν ταῖς κατὰ τὴν Αἴγυπτον καὶ
 τὴν Ἐβάν ἐκκλησίαις διασπαρείσης, ἔριδες ἐν ἐκάστῃ πόλει
 καὶ κόμη καὶ μάχαι περὶ τῶν θείων δογμάτων ἐγίνοντο.
 60 10. Ὁ δὲ λοιπὸς ὄμιλος θεατῆς ἦν τῶν γιγνομένων καὶ τῶν
 λεγομένων κριτῆς, καὶ οἱ μὲν τὰ τούτων, οἱ δὲ τὰ ἐκείνων

l'ignore certainement pas. Car ce qui existe à partir de l'in-
 engendré ne saurait plus être créé ni fondé, que ce soit par
 un autre ou par lui, puisqu'il existerait en tant qu'inengendré
 depuis le commencement. 6. Mais si de le dire engendré fournit un argument pour affirmer qu'il a été produit de la substance du Père et qu'il tient de lui l'identité de nature, nous savons que l'Écriture n'emploie pas pour lui seul le terme engendré, mais aussi pour les êtres qui lui sont entièrement dissemblables par la nature, 7. puisqu'elle dit même des hommes : *J'ai engendré des fils et je les ai exaltés ; mais eux m'ont mépris^c, et : Tu as délaissé Dieu qui l'a engendré^d* ; et ailleurs elle dit : *Qui engendre les gouttes de rosée^e ?* Elle ne veut pas dire que leur nature procède de la nature de Dieu, mais que l'origine de chacun de ceux qui sont nés vient de sa volonté. Car rien ne sort de sa substance, mais tous les êtres naissent par sa volonté, chacun comme il a été fait. 8. En effet d'une part est Dieu, de l'autre les êtres destinés à devenir semblables à son Logos par ressemblance, ceux qui sont nés selon son bon vouloir, tout ce qui a été fait par Dieu par son intermédiaire, tout ce qui vient de Dieu. Quand tu auras reçu ces informations et que tu auras apporté des compléments selon la grâce qui t'est accordée par Dieu, empresse-toi d'écrire à mon maître Alexandre. Je crois, en effet, que, si tu lui écris, tu peux le faire changer d'avis. Salue tous les frères dans le Seigneur. Que la grâce divine te garde en bonne santé et priant pour nous, maître. »

9. Ce sont des lettres de ce genre que nos adversaires échangeaient entre eux pour mener la guerre contre la vérité.

Tandis que le blasphème se répandait ainsi dans les Églises d'Égypte et d'Orient, des querelles et des rixes naissaient dans chaque ville et dans chaque village à propos des dogmes divins. 10. La foule spectatrice des événements jugeait ce qui se disait et les uns approuvaient la position de ceux-ci, les autres celle de ceux-là, digne sujet de tragédie et

ἐπὶνουν· καὶ τραγωδίας τὰ δρώμενα καὶ θρήνων ἄξια ἦν. Οὐ γὰρ ἀλλόφυλοι καὶ πολέμιοι, καθάπερ πάλοι, τὰς ἐκκλησίας ἐπολιόρκουν, ἀλλ' ὁμόφυλοι καὶ ὁμορρόφιοι καὶ ὁμοτρά-
 65 πεζοὶ κατ' ἀλλήλων ἀντὶ δωμάτων ἐκίνουν τὰς γλώσσας· μᾶλλον δέ, μέλη ἀλλήλων ὄντες καὶ εἰς ἓν τελούντες σῶμα, κατ' ἀλλήλων ἀπλίζοντο.

7

1. Τὰ κατὰ τὴν μεγάλην σύνοδον τὴν ἐν Νικαίᾳ.

Ταῦτα μαθὼν ὁ πάνσοφος βασιλεὺς πρῶτον μὲν αὐτὴν ἐπειράθη τὴν τῶν κακῶν ἐμφράξαι πηγὴν καὶ τινα τῶν ἐπ' ἀγχινοῖα περιβοήτων εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν μετὰ γραμμάτων
 5 ἀπέστειλε, σβέσαι τὴν ἔριν πειρώμενος καὶ τὸ στασιάζον συναγαγεῖν εἰς ὁμόνοιαν προσδοκῶν. 2. Ἐπειδὴ δὲ τῆς ἐλπίδος ἐψεύσθη, τὴν πολυθρύλητον ἐκείνην εἰς τὴν Νικαεῶν συνήγειρε σύνοδον, δημοσίοις ὄνοις καὶ ἡμίνοις καὶ ὀρεῦσι καὶ ἵπποις χρήσασθαι τοὺς ἐπισκόπους καὶ τοὺς
 10 σὺν τούτοις ἀφικνουμένους παρεγγήσας. Ἐπειδὴ δὲ ἠθροίσθησαν ὅσοι τῆς ὁδοιπορίας τὸν πόνον ἐνεγκεῖν ἠδυνήθησαν, ἀφίκετο καὶ αὐτὸς εἰς τὴν Νίκαιαν, ἰδεῖν τε τὴν τῶν ἀρχιερέων πληθὺν ἐφιέμενος καὶ τὴν ὁμόνοιαν αὐτοῖς πρυτανεύσαι ποθῶν· καὶ παραχρῆμα πάντα αὐτοῖς ἀφθόνας
 15 χορηγεῖσθαι προσέταξεν. 3. Ὀκτωκαίδεκα δὲ καὶ τρια-

1. Théodoret, qui a repris le fil du récit eusébien (*supra*, 6, 9-10, cf. VC II, 61 ; SOCRATE, I, 6, 1-2), a, comme EUSÈBE (*ibid.*, 63), laissé le nom de ce messenger dans l'anonymat ; SOCRATE, I, 7, 1, l'a interprété comme étant Ossius. B.H. WARMINGTON, « The sources of some constantinian documents in Eusebius' Ecclesiastical History and Life of Constantine », dans E.A. LIVINGSTONE (éd.), *Papers of the ninth Oxford Patristic Conference 1983*, *Studia Patristica* 18, 1, Kalamazoo 1985, p. 93-98, spéc. p. 95-96, a proposé d'y voir le notaire Marianus (voir l'Introduction, n. 1 p. 45). La lettre de Constantin à Alexandre et Arius est intégralement citée ensuite par EUSÈBE (VC II, 64-72, OPRITZ 3, *Urk.* 17, p. 32-35). Elle a été partiellement reproduite par SOCRATE, I, 7, 2-20, et résumée par SOZOMÈNE, I, 16, 2-3. S.G. HALL a récemment démontré qu'elle s'adressait en réalité aux évêques réunis à Antioche en 325 : « Some constantinian documents in the

de deuil. Ce n'était pas, en effet, des étrangers ou des ennemis comme autrefois qui assiégeaient les églises, mais des gens qui avaient même patrie, même toit, même table, qui, en guise de lances, agitaient leurs langues les uns contre les autres ; ou plutôt, membres les uns des autres pour former un seul corps, ils s'armaient les uns contre les autres.

Chapitre 7

Événements relatifs au grand concile de Nicée

1. Événements relatifs au grand concile de Nicée.

Conscient de cette situation, le très sage empereur essaya d'abord d'obstruer la source même des maux ; il envoya quelqu'un de connu pour son intelligence à Alexandrie, avec une lettre¹, pour tenter d'éteindre la querelle et dans l'espoir de ramener la faction révoltée à la concorde ; 2. mais déçu dans cette espérance, il convoqua le fameux concile à Nicée, en donnant des ordres pour que les évêques et leur suite utilisent les ânes, mules, mulets et chevaux de la poste publique². Une fois réunis tous ceux qui avaient pu supporter la fatigue du voyage, il arriva lui-même à Nicée avec l'envie de voir la foule des évêques et le désir ardent de présider à leur accord. Il donna aussitôt des instructions pour que tout leur fût assuré en abondance. 3. Il arriva trois cent dix-huit évêques³. L'évêque de

Vita Constantini », dans S.N.C. LIEU - D. MONTERRAT (éd.), *Constantine. History, historiography and legend*, Londres-New York 1998, p. 86-103, spéc. p. 86-97.

2. Cf. EUSÈBE, VC III, 6.

3. Théodoret a préféré retenir le chiffre symbolique des 318 serviteurs d'Abraham (cf. *infra* 11, 1), plutôt que celui, plus historique, de « quelque 270 participants », indiqué dans le fragment d'Eustathe, lui-même présent à Nicée, cité au chapitre suivant (8, 1). Ce chiffre a commencé de se répandre, comme on sait, à partir des années 360 (première occurrence chez HILAIRE, *De syn.* 86, et *Contre Constance* 27 : voir M. AUBINEAU, « Les 318 serviteurs d'Abraham (*Gen* XIV, 14) et le nombre des Pères du Concile de Nicée (325) », *RHE* 31, 1966, p. 5-43 (= *Recherches patristiques*,

κόσιοι συνήλθον ἀρχιερεῖς. ὁ δὲ τῆς Ῥώμης διὰ γῆρας ἀπελείφθη βαθύ· δύο μέντοι πρεσβυτέρους ἀπέστειλε, συνθέσθαι τοῖς πραττομένοις παρεγγυήσας.

Ἦσαν δὲ κατ' ἐκεῖνον τὸν χρόνον πολλοὶ μὲν ἀποστο-
 20 λικοὶς χαρίσμασι διαπρέποντες, πολλοὶ δὲ τὰ στίγματα τοῦ
 κυρίου Ἰησοῦ, κατὰ τὸν θεῖον ἀπόστολον, ἐν τῷ σώματι^a
 φέροντες. 4. Ἰάκωβος μὲν γὰρ ὁ Ἀντιοχείας τῆς Μυγδονίας,
 Σύριοι δὲ αὐτὴν καὶ Ἀσσύριοι Νίσιβιν ὀνομάζουσι, καὶ
 νεκροὺς ἀνέστησε καὶ τοῖς ζῶσι συνέταξε καὶ ἄλλα μυρία
 25 εἰργάσατο θαύματα· ἃ περιττὸν ἡγοῦμαι τῆδε πάλιν ἐνθεῖναι
 τῇ συγγραφῇ, ἐν τῇ Φιλοθέῳ ταῦτα διηγησάμενος Ἰστορίᾳ.
 5. Παῦλος δὲ ὁ Νεοκαισαρείας, φρούριον δὲ τοῦτο ταῖς τοῦ
 Εὐφράτου παρακείμενον ὄχθαις, τῆς Λικιννίου παραπή-
 λαυσε λύττης. Ἄμφω γὰρ ἦν τῷ χεῖρι πεπεδημένος, σιδήρου
 30 πεφυρακτωμένου προσβαλόντος αὐταῖς καὶ τὰ κινητικὰ τῶν
 ἄρθρων νεῦρα συστείλαντος καὶ νεκρώσαντος. 6. Ἔτεροι δὲ
 ὀρωρυγμένους εἶχον τοὺς δεξιούς ὀφθαλμούς, ἄλλοι δὲ τὰς
 ἀγκύλας ἐκκεκομμένοι τὰς δεξιάς· εἰς τούτων ἦν Πιφ-
 νούτιος ὁ Αἰγύπτιος· καὶ ἀπαξᾶπλῶς ἦν ἰδεῖν δῆμον μαρτύ-
 35 ρων κατὰ ταῦτον συνθηροισμένον. 7. Οὐκ ἦν δ' ὅμως ὁμοῖος

a. Ga 6, 17

Amsterdam 1974, p. 267-288), et la note de H. CHADWICK, *ibid.*, p. 808-811). Cf. ATHANASE, *Ep. ad Afros*, 2, absent de l'extrait donné peu après (8, 6-16), et *Ep. ad Iovianum* (= *De fide*), *infra* IV, 3; synodale de Damase, *infra* II, 22, 6; synodale de Constantinople de 382, *infra* V, 9, 10. EUSÈBE, *VC* III, 8, autre source également connue de l'évêque de Cyr, indique celui de « plus de 250 évêques », sans compter les clercs qui les accompagnaient. SOCRATE, I, 8, 9, qui, à la suite d'ATHANASE, *Apol. c. Ar.* 23, 2 (cf. 25, 1, et *De Decr. Nic. Syn.* 37, 1) commence par donner celui de « près de 300 évêques », reprend pourtant ensuite celui de « 318 » (8, 31), sans doute à la suite de RUFIN, I, 1. SOZOMÈNE, I, 17, 3, s'en tient à « 320 environ », comme si, sans ignorer « les 318 », il préférerait le vraisemblable au symbolique. Les souscriptions, quant à elles, dénombrent quelque 220 noms selon GELZER ou 194 à 203, selon HONIGMANN (*Byzantion* 14, 1939, p. 17-76).

1. Les noms des deux légats de l'évêque Silvestre de Rome, Bitus et Vincentius, ne sont pas mentionnés par EUSÈBE, *VC* III, 7, que suivent ici

Rome fit défaut à cause de son grand âge ; il envoya toute-
 fois deux prêtres¹, avec pouvoir pour donner leur assenti-
 ment à ce qui serait fait.

Il y avait à cette époque-là beaucoup d'hommes qui se
 distinguaient par les dons apostoliques, et beaucoup qui
 portaient *dans leur corps*, selon le divin Apôtre, *les stig-*
mates du Seigneur Jésus^a. 4. Par exemple, Jacques d'Antio-
 che de Mygdonie – c'est de ce nom que les Syriens et les
 Assyriens appellent Nisibe – ressuscita des morts, les rendit
 à la vie et opéra des milliers d'autres miracles que je crois
 superflu de rapporter encore dans cet ouvrage, puisque
 je les ai racontés dans l'*Histoire philothée*. 5. Paul de Néoc-
 césarée – c'est une place forte située sur les bords de
 l'Euphrate – éprouva la rage de Licinius : il avait été
 attaché par les deux mains sur lesquelles avait été appliqué
 un fer rouge qui lui tendait les nerfs moteurs des articula-
 tions et les détruisait. 6. D'autres avaient l'œil droit crevé,
 et d'autres le jarret droit coupé. L'Égyptien Paphnoutios
 était un de ceux-là. En somme, on pouvait voir rassemblé
 en ce même lieu un peuple de martyrs². 7. Et pourtant cette

Théodoret et, avant lui, SOCRATE (I, 8, 6). Ce dernier cependant les nomme cinq chapitres plus loin (I, 13, cf. I, 17, 2).

2. Trois noms emblématiques ont été choisis par Théodoret pour représenter le « peuple de martyrs », opposé aux adversaires, réduits à « un petit nombre », selon un procédé déjà utilisé par RUFIN, I, 4 et 5, avec Paphnutius et Spyridon (cf. SOCRATE, I, 8, 12, développé en 11 et 12, et SOZOMÈNE, I, 10 et 11). Le nom de Paphnoutios l'Égyptien se trouve chez les quatre historiens, mais des différences apparaissent dans les détails : SOCRATE, I, 11, 2, ne mentionne que l'œil crevé, SOZOMÈNE, I, 10, 2, à la suite de RUFIN, I, 4, parle du jarret *gauche*. Ces écarts suffisent à montrer qu'ils utilisent chacun à leur manière une source commune (*infra* n. 3 p. 234). Les deux autres noms sont propres à Théodoret et révèlent la trace d'une version antiochienne du récit du concile de Nicée. Jacques de Nisibe, retenu pour ses « charismes apostoliques », déjà évoqué dans l'*Histoire philothée* I, et Paul de Néocésarée de Syrie, choisi, comme Paphnoutios, pour « les stigmates du Seigneur Jésus », figurent tous deux parmi les évêques dans les souscriptions de Nicée (*EOMIA* I, 1, p. 54, n° 80, et p. 52, n° 67), tandis que Paphnoutios, lui aussi présent à Nicée, est moine (voir le dossier critique dans MARTIN, *Athanase*, p. 43-49).

τῶν ἐναντίων ὁ θεῖος οὗτος καὶ αἰδίδιμος ὄμιλος· ἀλλ' ἦσαν τινες, εὐαρίθμητοι μὲν, ὑπουλοὶ δὲ καὶ τὰ βράχη μιμούμενοι, καὶ τὴν πονηρίαν καλύπτοντες καὶ ταῖς Ἀρείου βλασφημίαις οὐ προφανῶς συνηγοροῦντες.

40 Συνεληλυθότων δὲ πάντων, οἶκον μέγιστον ἐν τοῖς βασιλείοις ἠτύπησεν βασιλεύς, βάθρα καὶ θρόνους ὅτι μάλιστα πλείστους ἐν τούτῳ τεθῆναι κελεύσας τῷ τῶν ἀρχιερέων ἀποχρώντως συλλόγῳ. 8. Οὕτω τὸ πρέπον αὐτοῖς εὐτρέπιας γέρας, εἰσελθεῖν τε ἐπέτρεψε καὶ περὶ τῶν προκειμένων
45 βουλευσασθαι. 9. Εἰσελήλυθε δὲ καὶ αὐτὸς ἔσχατος σὺν ὀλίγοις, ἀξιέπαινον μὲν ἔχων τὸ μέγεθος, ἀξιόγαστον δὲ τὴν ἄραν, θαυμασιωτέραν δὲ τὴν τοῖς μετώποις ἐπικαθημένην αἰδῶ. Θρόνου δὲ σμικροῦ τεθέντος ἐν μέσῳ κεκάθικεν, ἐπιτρέψαι τοῦτο τοὺς ἐπισκόπους αἰτήσας· σὺν αὐτῷ δὲ καὶ
50 ἅπας ὁ θεῖος ἐκεῖνος ἐκαθέσθη χορός.

10. Παραντίκα δὲ πρῶτος ὁ μέγας Εὐστάθιος, ὁ τῆς Ἀντιοχείων ἐκκλησίας τὴν προεδρίαν λαχὼν· Φιλογόγιος γὰρ, οὗ

1. Cette scénographie, dont certains éléments rompent volontairement avec le cérémonial impérial habituel, est reprise d'EUSÈBE, *VC* III, 10, *via* SOCRATE, I, 8, 17, qui l'a lui-même déjà abrégée. Mais en insistant sur la modestie de l'empereur face aux évêques et, plus loin (13), sur sa soumission filiale, c'est une image anachronique et idéalisée de l'empereur que donne Théodoret, en rapport avec l'affirmation du pouvoir épiscopal depuis plus d'un siècle. Dans le récit de SOZOMÈNE, I, 19, 1, l'empereur prend place sur un trône et ordonne ensuite aux évêques de s'asseoir.

2. EUSÈBE, *VC* III, 11, ne donne pas de nom selon son habitude, se contentant d'évoquer « l'évêque qui occupait la première place de la rangée de droite » ; les tables de chapitres indiquent « l'évêque Eusèbe », interprété par SOZOMÈNE, I, 19, 2, comme étant Eusèbe de Césarée. Pourtant ce dernier n'a aucun titre particulier le prédisposant à cet honneur, d'autant moins qu'il vient d'être excommunié par le synode d'Antioche. Reste Eusèbe de Nicomédie, au titre de métropolitain de Bithynie, province où se trouve Nicée (G.C. STEAD, « Eusebius' and the council of Nicaea », *JTS* 23, 1973, p. 85-100, spéc. p. 99 ; T.D. BARNES, « Emperors and bishops, A.D. 324-344 : some problems », *AJAH* 3, 1978, p. 53-75, spéc. p. 57). Dans la tradition antiochienne dont dépend ici Théodoret, c'est Eustathe qui tient le rôle (cf. *Ep.* 151, *PG* 83, 1440A, et Jean d'Antioche, *Ep.* VI, à Proclus de Constantinople, *PG* 65, 878B). L'Église d'Antioche, dont il vient d'être élu évêque comme successeur de Philogonios disparu le 20 décembre 324, est la plus ancienne Église en Orient et aurait pu, à ce

foule divine et célèbre n'était pas dépourvue d'adversaires ; il y en avait quelques-uns, peu nombreux, mais gens fourbes qui, comme des écueils cachés sous l'eau, dissimulaient leur malice et défendaient sans en avoir l'air les blasphèmes d'Arius.

Quand tout le monde fut assemblé, l'empereur fit préparer une grande salle dans le palais, avec ordre d'y installer des bancs et le plus de sièges possible, en nombre suffisant pour le nombre des évêques. 8. Ayant ainsi pris des dispositions pour les honorer comme il convenait, il leur permit d'entrer et de délibérer sur les questions qui leur étaient soumises. 9. Il entra lui-même le dernier, accompagné seulement de quelques personnes, avec sa taille imposante, son allure admirable et, plus remarquable encore, la modestie qui reposait sur son visage. Il s'assit lui-même sur un petit siège qu'on avait placé au milieu, après en avoir demandé la permission aux évêques. Et tout ce divin chœur s'assit en même temps que lui¹.

10. Aussitôt, le grand Eustathe, à qui était confiée la présidence de l'Église d'Antioche, prit le premier la parole². En effet Philogonios, dont j'ai fait mention plus haut, s'en

titre, voir son titulaire occuper la place d'honneur et prononcer l'allocution inaugurale. Mais la divergence de la tradition sur ce point, y compris à Antioche, est ancienne, puisque THÉODORE DE MOPSUESTE indique Alexandre d'Alexandrie (*ap.* NICÉTAS CHONIATE, *Thesaurus*, V, 7) ; voir les remarques de PARMENTIER, p. LXXIV. Ceci peut aussi bien se rapporter à la présidence des autres séances du concile, chaque fois différente, comme le suggère EUSÈBE, *VC* III, 13, τοῖς τῆς συνόδου προέδροις, désignant ainsi « les chefs du synode » – et, dans ce cas, Eustathe, Alexandre et Ossius peuvent être concernés – quand bien même c'est le nom de Ossius de Cor doue qui figure en tête des souscriptions dans les listes de Nicée (cf. SOCRATE, I, 13, 12 ; ATHANASE, *Apol. de fuga*, 5, et *Hist. Ar.*, 42, 4 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 80 et n. 12 ; M. SPANNEUT, « Eustathe », *DHGE* 16, 1967, col. 13-23, spéc. 14-15, et *infra* II, 15, 9 et n. 2 p. 400). On notera le qualificatif de « grand » donné par Théodoret à Eustathe, répondant à celui d'abord reconnu à Eusèbe de Nicomédie par EUSÈBE DE CÉSARÉE, *C. Marcellum*, I, 4, éd. Klostermann, p. 17, 33-18, 1, et 19, 8-9, repris par PHILOSTORGE, I, 9.

πρόσθεν ἐμνήσθην, εἰς τὸν ἀμείνω μεταβεβήκει βίον, τοῦτον δὲ ἄκοντα ποιμαίνειν ἀντ' ἐκείνου τὴν ἐκκλησίαν ἐκείνην
 55 ψήφῳ κοινῇ κατηγόγκασαν ἀρχιερεῖς τε καὶ ἱερεῖς καὶ πᾶς ὁ λαὸς ὁ φιλόχριστος· οὗτος τοῖς ἄνθεσι τῶν ἐγκωμίων τὴν βασιλέως ἐστεφάνωσε κεφαλὴν καὶ τὴν περὶ τὰ θεῖα σπουδὴν εὐλογίαις ἡμείψατο. 11. Παυσαμένου δὲ τούτου, βασιλεὺς ὁ πανεύφημος τοὺς περὶ τῆς ὁμονοίας τε καὶ συμφωνίας προσενήνοχε λόγους, τῆς τε τῶν τυράννων ἐκείνων ἀναμνησκῶν ὀμότητος καὶ τῆς ἐπ' αὐτοῦ θεόθεν παρασχεθείσης ἐντιμοτάτης εἰρήνης, καὶ ὡς δεινὸν εἶη καὶ ἄγαν δεινόν, τῶν πολεμίων καταλυθέντων καὶ μηδενὸς ἀντιτείνειν
 60 τολμῶντος, ἀλλήλους βάλλειν καὶ τοῖς δυσμενέσιν ἠδονὴν καὶ γέλωτα προξενεῖν, ἄλλως τε καὶ περὶ θεῖαν διαλεγόμενους πραγμάτων καὶ τοῦ παναγίου πνεύματος τὴν διδασκαλίαν ἀνάγραφτον ἔχοντας. 12. « Εὐαγγελικαὶ γάρ, φησί, βίβλοι καὶ ἀποστολικαὶ καὶ τῶν παλαιῶν προφητῶν τὰ θεοπύσματα σαφῶς ἡμᾶς ἃ χρὴ περὶ τοῦ θεοῦ φρονεῖν ἐκπαδεύουσι. Τὴν πολεμοποιὸν οὖν ἀπελάσαντες ἔριν ἐκ τῶν
 65 θεοπνευστῶν λόγων λάβωμεν τῶν ζητούμενων τὴν λύσιν. »

13. Ταῦτα καὶ τὰ τοῦτοις παραπλήσια, οἷα δὴ παῖς φιλοπάτωρ, τοῖς ἱερεῦσιν ὡς πατράσι προσέφερε, τῶν ἀποστολικῶν δογμάτων τὴν συμφωνίαν πραγματευόμενος. Τῆς δὲ
 70 συνόδου τὸ μὲν πλεῖστον τοῖς λεγομένοις ἐπέιθετο καὶ τὴν τε πρὸς ἀλλήλους ὁμόνοιαν τὴν τε τῶν δογμάτων ὑγίαιν ἡσπάζετο. 14. Ὀλίγοι δὲ τινες, ὧν καὶ πρόσθεν ἐμνήσθην, καὶ πρὸς ἐκείνους Μηνόφαντος ὁ Ἐφέσιος καὶ ὁ Σκυθοπολίτης Πατρόφιλος Θεογόγιος τε Νικαίας αὐτῆς ἐπίσκοπος ὧν καὶ ὁ

1. Sur la succession à Antioche jusqu'à Philogonios, voir *supra* I, 3, 1 ; avant cette translation, qui le place dans la même situation qu'Eusèbe de Nicomédie (*supra* n. 2 p. 194) – ce que se garde bien de dire Théodoret, mais il est vrai qu'elle a eu lieu avant Nicée –, Eustathe occupait le siège de Bérée (Alep) : *supra* I, 4, 62 ; JÉRÔME, *De viris ill.* 85 ; SOZOMÈNE, I, 2, 2. Le concile de Nicée, c. 15, interdira cette pratique. Entre Philogonios et Eustathe, JÉRÔME, *Chron. an.* 331, intercale un *Paulin*. Le nom d'Eustathe figure en deuxième position sur la liste des 56 signataires du synode d'Antioche réuni sous la présidence d'Ossius, peu de temps avant Nicée (OPITZ 3, *Urk.* 18, p. 36).

était allé vers une vie meilleure et les évêques, les prêtres, tout le peuple aimé du Christ avaient obligé par vote unanime Eustathe, malgré sa volonté, à paître cette Église à la place de Philogonios¹. Eustathe couronna la tête de l'empereur des fleurs de ses éloges, répondant par des bénédictions à son zèle pour les choses de Dieu. 11. Quand il eut fini de parler, l'empereur digne de toute louange prononça à son tour un discours sur la concorde et l'harmonie, rappelant la cruauté de ces tyrans et la paix tant appréciée qui sous son règne avait été accordée par Dieu ; il montra aussi combien il serait grave, voire très grave, alors que les adversaires avaient été anéantis et que personne n'osait plus faire opposition, de se jeter les uns contre les autres et de donner matière à se réjouir et à rire à nos ennemis, en particulier quand il s'agit de discuter des choses divines et que nous disposons de l'enseignement de l'Esprit saint dans l'Écriture. 12. « En effet, dit-il, les Évangiles, les écrits des apôtres et les oracles des anciens prophètes nous apprennent clairement ce qu'il faut penser sur la divinité. En repoussant donc toute rivalité qui conduit à la guerre, tirons des livres inspirés la réponse à nos questions². »

13. Ce sont ces propos et d'autres semblables, dignes d'un fils qui aime son père, qu'il tint aux évêques comme à des pères pour favoriser leur accord avec la doctrine apostolique. Le concile dans sa très grande majorité acquiesça à ses paroles et s'attacha à l'harmonie mutuelle et à la saine doctrine. 14. Un petit nombre pourtant, que j'ai mentionné plus haut, avec en plus de ceux-ci Ménophante d'Éphèse, Patrophile de Scythopolis, Théognis qui était évêque de

2. Là où SOCRATE, I, 8, 18, s'est contenté d'un bref rappel de ce « discours sur la concorde et l'harmonie », Théodoret choisit d'en donner une version abrégée, afin de mettre en valeur le rôle bénéfique de l'empereur dans le concile. On notera qu'il s'agit d'une version, sans doute antiochienne (*supra* n. 2 p. 203 et n. 2 p. 204), différente de celle transmise intégralement par EUSÈBE, VC III, 12, et utilisée par SOZOMÈNE, I, 19, 3.

80 Νερωνιάδος Νάρκισσος, Κιλικίας δὲ τῆς δευτέρας ἡ Νερωνιάς ἐστὶ πόλις ἣν νῦν Εἰρηνούπολιν ὀνομάζομεν, καὶ μετὰ τούτων Θεωνᾶς ὁ Μαρμαρικῆς καὶ ὁ Πτολεμαΐδος τῆς Αἰγυπτίας Σεκοῦνδος τοῖς ἀποστολικοῖς ἀντέλεγον δόγμασιν, Ἀρείῳ συνηγοροῦντες. 15. Ὑπαγορεύσαντες δὲ καὶ πίστεως διδασκαλίαν ἐπέδοσαν τῷ κοινῷ ἦν ἀναγνωσθεῖσαν εὐθέως διέρρηξαν ἅπαντες, νόθον καὶ κίβδηλον ὀνομάσαντες. 85 Θεοῦρου δὲ πλείστου κατ' αὐτῶν γενομένου καὶ πάντων προδοσίαν αὐτῶν τῆς εὐσεβείας κατηγορούντων, δείσαντες ἐξανεέστησαν καὶ πρῶτοι τὸν Ἄρειον ἀπεκήρυξαν, πλὴν Σεκοῦνδου καὶ Θεωνᾶ. 16. Οὕτω δὲ τοῦ δυσσεβοῦς ἐκποδῶν γενομένου, συμφώνως ἅπαντες τὴν μέχρι καὶ νῦν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις πολιτευομένην πίστιν ὑπαγορεύσαντες καὶ ταῖς ὑπογραφαῖς βεβαιώσαντες διέλυσαν τὸ συνέδριον.

90 Ὑπόλως μέντοι καὶ οὐκ εἰλικρινῶς οἱ προρρηθέντες τῆδε τῆ πίστει συνέθεντο. 17. Καὶ μαρτυρεῖ τὰ τε ὕστερον παρ' αὐτῶν τυρευθέντα κατὰ τῶν τῆς εὐσεβείας προμάχων καὶ τὰ παρ' αὐτῶν ἐκείνων περὶ αὐτῶν συγγραφέντα. 18. Εὐστάθιος μὲν γὰρ ἐκεῖνος ὁ τῆς Ἀντιοχέων ἐπίσκοπος, οὐ καὶ πρόσθεν

95

1. Les eusébiens hostiles à l'*homoousios* constituent un groupe restreint au sein de l'assemblée que Théodoret, sans doute à la suite d'Eustathe dont le témoignage sur Nicée est cité peu après, permet de préciser : aux sept noms tirés de la lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie (*supra* I, 5, 5), il en ajoute six, soit treize au total (dix-sept au dire de SOZOMÈNE, I, 20, 1, vingt-deux selon PHILOSTORGE, I, 8a), dont deux seulement, les deux évêques égyptiens cités après (*infra* 8, 18), résistèrent jusqu'au bout (ce que remet en cause, à tort, SOZOMÈNE, I, 21, 2, en mentionnant Sekoundos de Ptolémaïs). SOCRATE, I, 8, 31-33, dont le récit à cet endroit est très confus, a retenu les noms de cinq opposants, les trois premiers, Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée et Maris de Chalcedoine (ce dernier omis par Théodoret) – qui finirent par souscrire à la profession de foi, ce qu'il ne dit pas, mais furent plus tard exilés par Constantin (*infra* 19, 3) –, et les deux derniers, les Égyptiens Théonas et Sekoundos – qui furent tous deux exilés en même temps qu'Arius (*infra* 15 et I, 8, 18), ce qu'il ne signale pas non plus. Dans sa brièveté, le récit de Théodoret est le seul à ne pas commettre d'erreur sur ce point.

Nicée même, Narcisse de Néronias – Néronias, que nous appelons aujourd'hui Irénopolis, est une ville de Cilicie Seconde – et, avec eux, Théonas de Marmarique et Sekoundos de Ptolémaïs d'Égypte s'opposaient à la doctrine apostolique, prenant fait et cause pour Arius¹. 15. Ils dictèrent même une formule de foi, qu'ils proposèrent à toute l'assemblée. A peine fut-elle lue, qu'il y eut un éclat général pour la qualifier de bâtarde et d'adultère. Au milieu des clameurs hostiles, alors que tous les accusaient de trahir la piété, pris de peur, ils se levèrent et furent les premiers à jeter l'interdit sur Arius, à l'exception de Sekoundos et Théonas. 16. Quand on se fut ainsi débarrassé de l'impie, d'une seule voix, tous les évêques dictèrent la foi qui est encore professée de nos jours dans les Églises² et, après avoir apposé leurs signatures, ils levèrent la séance.

Les susnommés ne souscrivirent toutefois qu'en apparence et sans aucune sincérité à cette formule de foi ; 17. en témoigne tout ce que plus tard ils ont machiné contre les défenseurs de la piété et écrit eux-mêmes contre ceux-ci. 18. Le fameux Eustathe en effet, l'évêque d'Antioche dont

2. Sur l'unanimité des évêques, y compris les partisans d'Arius, cf. la lettre de Théodoret à Domnus d'Antioche (449), III, 112 (p. 48, 6-11), et celle d'EUSÈBE DE CÉSARÉE à ses fidèles citée *infra* 12, 14, et 13, 2 (cf. VC III, 14). Le texte de la profession est cité dans la lettre d'EUSÈBE (*infra* 12, 8) écrite pour se justifier de l'avoir signée ; cf. SOCRATE, I, 8, 35-54, profession de Nicée, 44-45. A la différence de Socrate qui la recite après l'avoir produite une première fois (I, 8, 29-30, cf. RUFIN, I, 6) contre l'accusation de Sabinos d'Héraklée (24-28), l'évêque de Cyr ne juge pas nécessaire de le faire ; il atteste simplement que cette foi est enseignée dans les églises et tient lieu de test pour définir l'orthodoxie (cf. sa lettre aux moines de Constantinople, II, 146, p. 178, 6-10) ; voir J.N.D. KELLY, *Early Christian Creeds*, Londres 1972³, p. 205 et suiv. SOZOMÈNE, I, 20, 3, renonce, quant à lui, à en donner le texte par respect « des mystères secrets » et n'en fournit que les anathématismes, 21, 1. Le symbole de Constantinople de 381 ne sera lui-même officialisé que par le concile de Chalcedoine, voir I. ORTIZ DI URBINA, *Histoire des conciles œcuméniques*, t. I : *Nicée (325) et Constantinople (381)*, Paris 1963, p. 182-205.

ἐμνήσθην, ταῦτα περὶ αὐτῶν ἔγραψε, τὰ τε γεγενημένα διδάσκων καὶ τὴν βλασφημίαν ἐλέγχων καὶ τὴν παροιμιακὴν ἐρμηνεύων ῥήσιν· Κύριος ἔκτισέ με ἀρχὴν ὁδῶν αὐτοῦ εἰς ἔργα αὐτοῦ^b.

8

1. Ἐλεγχος τῶν Ἀρειανιζόντων ἐκ τῶν Εὐσταθίου τοῦ μεγάλου καὶ Ἀθανασίου συγγραμμάτων.

« Βαδιοῦμαι δὲ ἐντεῦθεν ἤδη καὶ ἐπὶ τὰ πεπραγμένα. Τί οὖν ; ἐπειδὴ διὰ ταῦτα σύνοδος εἰς τὴν Νικαεῶν ἀφικνεῖται
5
μεγίστη, διακοσίων μῆτι γε καὶ ἑβδομήκοντα τὸν ἀριθμὸν ὁμόσε συναχθέντων, τὸ γὰρ σαφὲς διὰ τὸν τῆς πολυανδρίας ὄχλον οὐχ οἶός τέ εἰμι γράφειν, ἐπειδὴ μὴ πάντη τοῦτο περισπουδᾶστως ἀνίχνευον, ὡς δὲ ἐζητεῖτο τῆς πίστεως ὁ
10
τρόπος, ἐναργῆς μὲν ἔλεγχος τὸ γράμμα τῆς Εὐσεβίου προῦ βάλλετο βλασφημίας. 2. Ἐπὶ πάντων δὲ ἀναγνωσθέν, αὐτίκα συμφορὰν μὲν ἀστάθμητον τῆς ἐκτροπῆς ἔνεκα τοῖς αὐτηκόοις προὔξενει, αἰσχύνῃ δ' ἀνῆκεστον τῷ γράψαντι παρῆεν. 3. Ἐπειδὴ δὲ τὸ ἐργαστήριον τῶν ἀμφὶ τὸν Εὐσέβιον σαφῶς ἐάλω, τοῦ παρανόμου γράμματος διαρραγέντος

b. Pr 8, 22

1. *Supra* I, 7, 10. L'auteur d'une des sources utilisées par Théodoret pour le récit du concile de Nicée, spécialement pour les séances doctrinales, clairement hostile aux partisans d'Arius, se trouve ainsi explicitement nommé, et la formule de foi évoquée *supra* 15 est donc bien celle d'Eusèbe (de Nicomédie) qui fait l'objet de la réfutation d'Eustathe citée peu après. Cette version antiochienne de Nicée, en dénonçant cette formule de foi, lui permet de centrer son récit, très apologétique, sur la « mauvaise foi » des adversaires qui souscrivent « en apparence », thème repris *infra* 8, 17.

2. Ce fragment de l'œuvre d'EUSTATHE (= *Frg.* 32, M. SPANNEUT, *CPG* 3354 ; = *Frg.* 79, *CCG* 51, 2002, p. 149-150), connu uniquement par cette citation de Théodoret, laisse entendre qu'il s'agissait d'un écrit polémique, postérieur au concile de Nicée dans lequel Eustathe joua un rôle certainement important. Ce pourrait être à cet ouvrage que se réfère SOCRATE, I,

j'ai fait mention plus haut¹, écrit ce qui suit à leur sujet pour expliquer ce qui s'était passé et réfuter le blasphème en interprétant le passage des Proverbes : *Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voies pour faire ses œuvres*^{b2}.

Chapitre 8

Réfutation des arianisants d'après les écrits du grand Eustathe et d'Athanase

1. Réfutation des arianisants d'après les écrits du grand Eustathe et d'Athanase.

« Et j'en viendrai alors à parler aussi de ce qui s'est passé. Eh quoi ! puisqu'un très grand concile s'est réuni pour cela à Nicée et que près de deux cent soixante-dix³ participants s'étaient rassemblés – en raison de leur multitude considérable, je ne peux pas en effet en écrire sûrement le nombre, étant donné que je ne me suis pas du tout préoccupé de le savoir –, comme on cherchait la manière d'exprimer la foi, la lettre d'Eusèbe⁴ fut présentée comme une preuve évidente de blasphème. 2. Lue devant tout le monde, elle causa aussitôt un immense malheur aux auditeurs à cause de sa position divergente et procura une honte incurable à son auteur. 3. Après que la bande des partisans d'Eusèbe eût été prise sur le fait, et que sa lettre, contraire à la tradition, eut été déchirée sous les yeux de

23, 8, à propos du différend d'Eustathe avec Eusèbe de Césarée et des écrits qu'il suscita de part et d'autre (cf. SOZOMÈNE, II, 18, 4). Voir HANSON, *The Search*, p. 160-161.

3. Sur ce chiffre, voir *supra* n. 3 p. 201.

4. Il s'agit d'Eusèbe de Nicomédie (plutôt que de Césarée, comme PARMENIER l'a interprété dans l'Index de son édition, p. 382, ainsi que d'autres avant et après lui), qui s'est fait le porte-parole du petit groupe des partisans d'Arius signalé auparavant par Théodoret, *supra* 7, 14-15 ; cf. AMBROISE DE MILAN, *De fide*, III, 15, 125 (*CSEL* 78, p. 150 = OPITZ 3, *Urk.* 21, p. 42). Voir la mise au point de J.H. DECLERCK, *CCG* 51, 2002, p. CCCIV-CCCVII.

15 ὑπ' ὧσει πάντων ὁμοῦ, τινὲς ἐκ συσκευῆς, τοῦνομα
 προβαλλόμενοι τῆς εἰρήνης, κατεσίγησαν μὲν ἅπαντας τοὺς
 ἄριστα λέγειν εἰωθότας. Οἱ δ' Ἀρειομανῖται, δέισαντες μὴ πη
 ἄρα τοσαύτης ἐν ταύτῳ συνόδου συγκεκροτημένης ἐξοστρα-
 20 κισθεῖεν, ἀναθεματίζουσι μὲν προπηδήσαντες τὸ ἀπηγορευ-
 μένον δόγμα, συμφώνοις γράμμασιν ὑπογράψαντες
 αὐτοχειρί. 4. Τῶν δὲ προεδριῶν διὰ πλείστης ὄσης περι-
 δρομῆς κρατήσαντες, δέον αὐτοὺς ὑπόπτωσιν λαμβάνειν,
 τοτὲ μὲν λεληθότως, τοτὲ δὲ προφανῶς τὰς ἀποψηφισθείσας
 25 πρεσβέουσι δόξας, διαφόροις ἐπιβουλεύοντες τοῖς
 ἐλέγχοις. Βουλόμενοι δὲ δὴ παγιῶσαι τὰ ζιζανιώδη
 φυτουργήματα, δεδοίκασι τοὺς ἐπιγνώμονας, ἐκκλίνουσι
 τοὺς ἐφόρους καὶ ταύτη τοὺς τῆς εὐσεβείας κήρυκας ἐκπολε-
 μουσιν. 5. Οὐχ οὕτως δὲ πιστεύομεν ὡς ἀνθρώπους ἀθέους
 δύνασθαι κρατῆσαι πάποτε τοῦ θεοῦ. *Κὰν γὰρ πάλιν ἰσ-*
 30 *χύσωσι, πάλιν ἠττηθήσονται*^a, κατὰ τὸν σεμνόφωνον
 προφήτην Ἡσαΐαν. » Ταῦτα μὲν οὖν ὁ μέγας Εὐστάθιος.

6. Ὁ δὲ τοῦτου συναγωνιστῆς καὶ τῆς ἀληθείας πρόβολος
 Ἀθανάσιος, ὁ τῆς Ἀλεξάνδρου τοῦ πανευφήμου προεδρίας
 διάδοχος, οἷς πρὸς τοὺς Ἄφρους ἐπιστέλλων γέγραφε καὶ
 35 ταῦτα προστέθεικε :

7. « Τῶν γὰρ συνελθόντων ἐπισκόπων βουλομένων τὰς μὲν
 παρά τῶν Ἀρειανῶν ἐφευρεθείσας τῆς ἀσεβείας λέξεις ἀνε-
 λεῖν, τὸ ἐξ οὐκ ὄντων καὶ τὸ λέγειν κτίσμα καὶ ποιῆμα τὸν
 υἱὸν καὶ τὸ ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν καὶ ὅτι τρεπτῆς ἐστὶ φύσεως,
 40 τὰς δὲ τῶν γραφῶν ὁμολογουμένης γράψαι, ὅτι τε ἐκ τοῦ θεοῦ

a. Is 8, 9

1. Il pourrait s'agir d'Ossius de Cordoue et d'Alexandre d'Alexandrie qui, selon PHILOSTORGE, I, 9a, avaient préparé un *biblion* que tous devaient signer.

2. Théodoret cite le passage de la *Lettre aux Africains*, 5, 4 - 6, 4, concernant l'*homoousios*, avec la même intention de montrer la mauvaise foi des adversaires (cf. I, 8, 17). C'est en « compagnon de lutte » d'Eustathe, expression purement symbolique, qu'il choisit d'introduire Athanase, qui, à Nicée, n'était encore qu'un jeune diacre aux côtés de l'évêque Alexandre (voir *infra* 26, 1-3). Sur cette lettre, voir MARTIN, *Athanase*,

l'assemblée, certains, qui s'étaient entendus entre eux¹, imposèrent silence, en invoquant la paix, à tous ceux qui d'habitude étaient les plus éloquents, tandis que les forcenés d'Arius, craignant d'être expulsés d'un concile général de cette importance, se précipitèrent pour anathématiser la doctrine condamnée et souscrire de leur propre main les textes qui faisaient l'unanimité. 4. Après avoir ainsi circonvenu les principaux évêques par une manœuvre aussi énorme alors qu'ils auraient dû se jeter à leurs pieds, ils se font, tantôt en cachette, tantôt ouvertement, les avocats des opinions condamnées en recourant à toute espèce d'arguments. Dans leur volonté de consolider les plants d'ivraie, ils craignent les gens compétents, évitent les yeux attentifs et, de cette façon, combattent les hérauts de la religion. 5. Mais nous avons confiance que ce n'est pas ainsi que des athées pourront jamais l'emporter sur la Divinité. *Qu'ils s'arment, ils seront vaincus*^a ! comme dit le vénérable prophète Isaïe. » Voilà donc ce qu'écrit le grand Eustathe.

6. Son compagnon de lutte, le rempart de la vérité, Athanase, le successeur dans l'épiscopat d'Alexandre digne de toute louange, dans la lettre qu'il adressa aux Africains² ajouta encore ces observations :

7. « Quand les évêques assemblés voulurent extirper les termes inventés par les ariens, l'expression 'à partir du non-être', le fait d'appeler le Fils 'créature et œuvre', de dire qu'il fut un temps où il n'était pas, que sa nature est sujette au changement³, pour écrire les expressions accréditées par l'Écriture, à savoir que 'venant de Dieu' le Fils est

p. 619-625 ; et l'étude récente de A. VON STOCKHAUSEN, *Athanasius*, ainsi que le compte-rendu de A. CAMPLANI dans *Adamantius* 9, 2003, p. 440-444 ; sur le passage cité ici, voir p. 191-218. Son authenticité a été mise en cause par Ch. KANNENGIESSER, « (Ps.-) Athanasius, *Ad Afros* examined », *Festschrift für L. Abramowski*, Tübingen 1993, p. 264-280 ; contestation réfutée par J. ULRICH, voir *infra* II, 23, 1-9 et n. 1 p. 442-443, et par A. VON STOCKHAUSEN, *Athanasius*, p. 27-32.

3. Tous ces termes renvoient aux anathèmes de Nicée.

ὁ υἱὸς φύσει μονογενὴς ἐστὶ, λόγος, δύναμις, σοφία^b μόνη τοῦ πατρὸς, θεὸς ἀληθινός^c, ὡς εἶπεν ὁ Ἰωάννης, καὶ ὡς ἔγραψεν ὁ Παῦλος ἀπαύγασμα τῆς δόξης καὶ χαρακτήρ τῆς τοῦ πατρὸς ὑποστάσεως^d, οἱ περὶ Εὐσέβιον ὑπὸ τῆς ἰδίας κακοδοξίας ἐλκόμενοι διελάλουν ἀλλήλοις · 8. Συνθώμεθα · καὶ γὰρ καὶ ἡμεῖς ἐκ τοῦ θεοῦ ἐσμεν. Εἷς γὰρ θεὸς ἐξ οὗ τὰ πάντα^e, καὶ τὰ ἀρχαῖα παρήλθεν, ἰδοὺ, γέγονε τὰ πάντα καινά. Τὰ δὲ πάντα ἐκ τοῦ θεοῦ^f. Ἐλογίζοντο δὲ καὶ τὸ ἐν τῷ Ποιμένι γραφέν · Πρῶτον πάντων πίστευσον ὅτι εἷς ἐστὶν ὁ θεός, ὁ τὰ πάντα κτίσας καὶ καταρτίσας, καὶ ποιήσας ἐκ τοῦ μὴ ὄντος εἰς τὸ εἶναι. 9. Ἀλλ' οἱ ἐπίσκοποι, θεωρήσαντες τὴν κακουργίαν ἐκείνων καὶ τὴν τῆς ἀσεβείας κακοτεχνίαν, λευκότερον εἰρήκασιν τὸ ἐκ τοῦ θεοῦ καὶ ἔγραψαν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ θεοῦ εἶναι τὸν υἱόν, ἵνα τὰ μὲν κτίσματα, διὰ τὸ μὴ ἀφ' ἑαυτῶν χωρὶς αἰτίου εἶναι ἀλλ' ἀρχὴν ἔχειν τοῦ γίνεσθαι, λέγεται ἐκ τοῦ θεοῦ, ὁ δὲ υἱὸς μόνος ἴδιος^g ἐκ τῆς τοῦ πατρὸς οὐσίας. 10. Τοῦτο γὰρ ἴδιον μονογενοῦς καὶ ἀληθινοῦ λόγου τοῦ πατρὸς. Καὶ περὶ μὲν τοῦ γεγράφθαι ἐκ τῆς οὐσίας ἢ πρόφασις αὕτη. Πάλιν δὲ τῶν ἐπισκόπων ἐρωτῶντων τοὺς δοκοῦντας ὀλίγους εἰ λέγοιεν τὸν υἱὸν οὐ κτίσμα, ἀλλὰ δύναμιν σοφίαν^h τε μόνην τοῦ πατρὸς καὶ εἰκόναⁱ ἁἰδίου ἀπαράλλακτον κατὰ πάντα τοῦ πατρὸς καὶ θεὸν ἀληθινόν^j, κατελήφθησαν οἱ περὶ Εὐσέβιον διανεύοντες ἀλλήλοις ὅτι · Καὶ ταῦτα φθάνει καὶ εἰς ἡμᾶς · καὶ γὰρ καὶ ἡμεῖς εἰκὼν καὶ δόξα θεοῦ^k λεγόμεθα, καὶ περὶ ἡμῶν εἴρηται · αἰεὶ γὰρ ἡμεῖς οἱ ζῶντες^l. 11. καὶ δυνάμεις πολλαὶ εἰσιν, καὶ ἐξήλθε μὲν πᾶσα ἡ δύναμις τοῦ θεοῦ ἐκ γῆς Αἰγύπτου^m, ἡ δὲ κάμψη καὶ ἡ ἀκρίς λέγεται δύναμις μεγάληⁿ, καὶ κύριος τῶν δυνάμεων μεθ' ἡμῶν, ἀντιλήπτωρ ἡμῶν ὁ θεὸς Ἰακώβ^o. Ἀλλὰ καὶ τὸ ἰδίους ἡμᾶς εἶναι τοῦ θεοῦ ἔχομεν οὐχ ἀπλῶς, ἀλλ' ὅτι καὶ

b. 1 Co 1, 24 c. Jn 17,3 d. He 1, 3 e. 1 Co 8, 6 f. 2 Co 5, 17-18
g. Cf. Rm 8,32 h. 1 Co 1,24 i. Cf. 2 Co 4,4 j. Jn 17,3 k. 1 Co 11,7
l. 2 Co 4, 11 m. Ex 12, 41 n. Jl 2, 25 o. Ps 45, 8

53 τὸ Π Ath. Epist. ad Afros : fortasse τοῦ || 61 ἁἰδίου n s z W Ath. : ἁἰδιόν τε καὶ A Parm. ἁἰδιον καὶ T

'par nature unique engendré', logos, puissance, sagesse unique du Père^b, vrai Dieu^c, comme dit Jean et, comme écrit Paul, reflet de la gloire et empreinte de la substance du Père^d, alors les partisans d'Eusèbe, entraînés par leur propre perversion doctrinale, se disaient entre eux : 8. 'Mettons-nous d'accord, puisque nous aussi nous venons de Dieu, car il n'y a qu'un Dieu de qui tout vient^e, et voici que sont passées les choses anciennes et que toutes choses sont devenues nouvelles, et tout vient de Dieu^f.' Ils prenaient aussi en compte le texte du Pasteur (Mand. I, 1) : Avant tout, je crois que Dieu est un, qui a créé et ordonné toutes choses, qui, à partir du non-être, a amené à l'être. 9. Mais les évêques, qui voyaient leur perversité et les procédés frauduleux de l'impiété, ont dit que 'venant de Dieu' était trop évident, et ils ont écrit que le Fils vient de la substance de Dieu, de sorte qu'on dise que les créatures, parce qu'elles n'existent pas d'elles-mêmes sans cause mais ont un commencement à leur existence, viennent de Dieu, tandis que le Fils seul a en propre^g d'être de la substance du Père. C'est en effet le propre du Monogène et véritable Logos du Père. 10. Et telle fut la raison pour laquelle fut écrit 'de la substance du Père'. Alors, quand les évêques demandèrent à ceux qui paraissaient peu nombreux s'ils accepteraient de dire que le Fils n'est pas une créature mais puissance et sagesse^h unique du Père, imageⁱ éternelle et en tout point exacte du Père, et vrai Dieu^j, les partisans d'Eusèbe furent surpris en train de se dire entre eux : 'C'est aussi ce qui se passe pour nous, car nous aussi sommes appelés image et gloire de Dieu^k et c'est de nous qu'il est dit : Nous qui sommes toujours, nous qui vivons^l ; 11. et il existe beaucoup de puissances : Toute la puissance de Dieu est sortie de la terre d'Égypte^m ; la chenille et la sauterelle sont appelées une grande puissanceⁿ ; le Seigneur des puissances est avec nous, le Dieu de Jacob, notre protecteur^o ; et de plus, que nous soyons proprement de Dieu, nous ne le tenons pas en un sens absolu, mais parce qu'il nous a

ἀδελφούς ἡμᾶς ἐκάλεσεν. 12. Εἰ δὲ καὶ θεὸν ἀληθινὸν λέγουσι τὸν υἱόν, οὐ λυπεῖ ἡμᾶς· γενόμενος γὰρ ἀληθινός ἐστιν. Αὕτη τῶν Ἀρειανῶν ἡ διεφθαρμένη διάνοια.

75 Ἀλλὰ καὶ ἐνταῦθα οἱ ἐπίσκοποι, θεωρήσαντες ἐκείνων τὸ δόλιον, συνήγαγον ἐκ τῶν γραφῶν τὸ ἀπαύγασμα^p τὴν τε πηγὴν^q καὶ ποταμὸν^r καὶ χαρακτῆρα πρὸς τὴν ὑπόστασιν^p, καὶ τὸ ἐν τῷ φωτὶ σου ὁψόμεθα φῶς^s, καὶ τὸ ἐγὼ καὶ ὁ πατὴρ ἐν ἑσμεν^t. 13. Καὶ λευκότερον λοιπὸν καὶ συντόμως ἔγραψαν ὁμοούσιον τῷ πατρὶ τὸν υἱόν. Τὰ γὰρ προειρημένα
80 πάντα ταύτην ἔχει τὴν σημασίαν.

14. Καὶ ὁ γογγυσμὸς δὲ αὐτῶν, ὅτι ἄγραφοί εἰσιν αἱ λέξεις, ἐλέγχεται παρ' αὐτῶν μάταιος· ἐξ ἀγράφων γὰρ ἀσεβήσαντες, ἄγραφα δὲ τὸ ἐξ οὐκ ὄντων καὶ τὸ ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν, αἰτιῶνται διότι ἐξ ἀγράφων μετ' εὐσεβείας νοου-
85 μένων λέξεων κατεκρίθησαν. Αὐτοὶ μὲν γὰρ ὡς ἐκ κοπρίας εὐρόντες ἐλάλησαν ἀληθῶς ἀπὸ γῆς^u, οἱ δὲ ἐπίσκοποι, οὐχ ἑαυτοῖς εὐρόντες τὰς λέξεις ἀλλ' ἐκ τῶν πατέρων ἔχοντες τὴν μαρτυρίαν, οὕτως ἔγραψαν. 15. Ἐπίσκοποι γὰρ ἀρχαῖοι, πρὸ ἐτῶν ἑγγύς που ἑκατὸν τριάκοντα, τῆς τε μεγάλης Ῥώμης καὶ
90 τῆς ἡμετέρας πόλεως, ἠτιάσαντο τοὺς ποιήματα λέγοντας τὸν υἱὸν καὶ μὴ ὁμοούσιον τῷ πατρὶ. Καὶ τοῦτο ἐγίνωσκεν Εὐσέβιος ὁ γενόμενος ἐπίσκοπος τῆς Καισαρείας, πρότερον μὲν

p. He 1, 3 q. Ps 35, 10 r. Ps 45, 5 ; 64, 10 s. Ps 35, 10 t. Jn 10, 30
u. Cf. Jn 3, 31

89 ἐτῶν A T W Ath. : αὐτῶν n s z uide p. 109-110

1. Ceci renvoie à la fin de la controverse entre les deux Denys, l'évêque de Rome (259-268), et celui d'Alexandrie (247-264) accusé par un groupe de sabelliens d'avoir affirmé que le Fils n'est pas consubstantiel au Père, dont il est question dans le *De syn.* 43, 4 - 45, 1 (OPITZ 2, p. 268-269, cf. *De sent. Dion.* 18). Dans sa *Réfutation et Apologie*, Denys fait allusion à la persécution de Valérien (*De syn.* 44, 1-2), ce qui, compte tenu de

appelés frères. 12. Et s'ils disent que le Fils est vrai Dieu, cela ne nous gêne pas, car il est vrai Dieu par sa naissance.' Telle est la pensée corrompue des ariens.

Mais les évêques qui considéraient là encore la ruse de ces gens rassemblèrent ces formules des Écritures : la splendeur^p et la source^q et le fleuve^r et le caractère par rapport à la substance^p et dans la lumière nous verrons la lumière^s et moi et le Père nous sommes un^t. 13. Bref, de façon plus évidente et concise, ils ont écrit que le Fils est consubstantiel au Père. Tout ce qui a été dit auparavant aboutit en effet à cette signification.

14. Aussi, quand ceux-là vont marmonnant que ces termes ne sont pas scripturaires, ce reproche dans leur bouche apparaît dénué de sens, car, après avoir blasphémé avec des termes non scripturaires comme 'à partir du non-être' et 'il y eut un temps où il n'était pas' qui ne sont pas dans l'Écriture, ils se plaignent d'avoir été condamnés au nom de ces expressions non scripturaires, conçues dans l'esprit de la vraie foi ; eux-mêmes, en effet, qui ont trouvé les leurs pour ainsi dire dans les dépotoirs, se sont exprimés de façon vraiment terrestre^u, au contraire des évêques, qui n'ont pas trouvé leurs expressions par eux-mêmes mais détiennent le témoignage des Pères, et qui ont écrit de la sorte. 15. Jadis en effet des évêques de la grande Rome et de notre cité accusèrent, voilà bientôt presque cent trente ans, ceux qui disaient que le Fils est une créature et qu'il n'est pas consubstantiel au Père¹. Eusèbe, qui était évêque de Césarée, le savait bien puisque, après avoir d'abord

la date de la lettre aux Africains (371/372), infirme l'évaluation des 130 ans donnée ici. Répondant à l'objection majeure de Ch. Kannengiesser, A. VON STOCKHAUSEN, *Athanasius*, p. 215-217, retient la variante théodorétienne πρὸ αὐτῶν à la place de πρὸ ἐτῶν, comprenant ainsi : « D'anciens évêques, avant ceux-ci, au nombre d'environ 130. »

συντρέχων τῇ Ἀρειανῇ αἰρέσει, ὕστερον δὲ ὑπογράψας ἐν αὐτῇ τῇ ἐν Νικαίᾳ συνόδῳ · 16. ἔγραψε τοῖς ἰδίους διαβεβαιούμενος ὅτι καὶ τῶν παλαιῶν τινες λογίους καὶ ἐπιφανεῖς ἐπισκόπους καὶ συγγραφέας ἔγνωμεν ἐπὶ τῆς τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ θεότητος τῷ τοῦ ὁμοουσίου χρησαμένους ὀνόματι. »

17. Οὗτοι μὲν οὖν κατακρύψαντες τὴν νόσον, ἔδεισαν γὰρ τῶν ἐπισκόπων τὸ πλῆθος, τοῖς ἐκτεθεισι συνέθεντο, τὴν προφητικὴν κατηγορίαν ἐπισπασάμενοι. Βοᾷ γὰρ καὶ πρὸς αὐτοὺς ὁ τῶν ὄλων θεός · *Ὁ λαὸς οὗτος τοῖς χεῖλεσί με τιμᾷ, τῇ δὲ καρδίᾳ πόρρω ἀπέχει ἀπ' ἐμοῦ*^v. 18. Θεωνᾶς δὲ καὶ Σεκοῦνδος τοῦτο δρᾶσαι μὴ βουλευθέντες παρὰ πάντων συμφώνως ἀπεκηρύχθησαν, ὡς τὴν Ἀρείου βλασφημίαν τῆς εὐαγγελικῆς προτεθεικότες διδασκαλίας. Αὐθις δὲ συνελθόντες εἰς τὸ συνέδριον περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς πολιτείας νόμους ἔγραψαν εἴκοσι.

9

1. Ἐπειδὴ δὲ καὶ Μελίτιος τῆς ἐπισκοπικῆς χειροτονίας

v. Mt 15, 8 (Is 29, 13)

93-94 ἐν αὐτῇ om. A n T quos sec. Parm. || 94 ἔγραψε n s D v W Ath. *Epist. ad Afros* : ἔγραψε καὶ A Parm. ἔγραψε δὲ καὶ T ἔγραψε δὲ L || 102 τῇ δὲ καρδίᾳ n s z W : ἡ δὲ καρδία αὐτῶν A Parm., sicut Is et Mt || 105 προτεθεικότες n s z W : προτετιμηκότες A Parm.

1. Eusèbe avait été provisoirement exclu de la communion ecclésiale ainsi que deux autres évêques au concile tenu à Antioche au début de 325, quelques mois avant celui de Nicée, et présidé par Ossius de Cordoue, parce qu'ils avaient refusé de signer la formule de foi antiarienne ; la synodale, dont l'authenticité reste encore aujourd'hui contestée par certains, en a été conservée seulement en syriaque (OPITZ 3, *Urk.* 18, 36-42, p. 40).

2. La citation extraite de la lettre d'Eusèbe aux fidèles de Césarée sur laquelle s'achève le passage de la lettre aux Africains s'inscrit parfaitement dans le dessein de Théodoret, qui la cite, du reste, intégralement peu après (12, 13) dans le même but : démontrer la justification de l'*homoousios* par Eusèbe lui-même (cf. *De decr. Nic.* 3, 1-4).

3. Eusèbe renvoyait sans doute implicitement à Origène, qui n'entendait pas le terme comme une identité mais comme une communauté de

adhéré à l'hérésie arienne¹, voilà qu'ensuite à Nicée même il souscrivit aux décisions du concile, 16. puis écrivit aux siens² pour affirmer avec force que 'parmi les Anciens, nous avons connu certains évêques et écrivains, savants et illustres, qui, à propos de la doctrine de la divinité du Père et du Fils, ont utilisé le mot consubstantiel³'. »

17. Ceux-là, donc, cachant leur maladie car ils craignaient la foule des évêques, adhérèrent aux décrets en s'attirant le reproche du Prophète, car c'est à leur adresse aussi que s'exclame le Dieu de l'Univers : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais dans son cœur il est loin de moi*^v. 18. Toutefois, Théonas et Sekoundos se refusèrent à cette manœuvre et tous les anathématisèrent d'un seul cri⁴ pour avoir préféré le blasphème d'Arius à l'enseignement évangélique.

Les évêques tinrent alors une nouvelle séance pour rédiger vingt règles⁵ sur la discipline ecclésiastique.

Chapitre 9

**Événements relatifs à l'affaire de Mélitios d'Égypte
à partir de qui les mélitien schismatiques
ont subsisté jusqu'à nos jours,
et lettre synodale à son sujet**

1. De plus, comme Mélitios, après avoir d'abord été jugé

substance entre le Père et le Fils, *Commentaire sur Jean*, XX, 18, 158, SC 290, p. 232, et 233, n. 4. Sur l'emploi du terme avant Nicée, en particulier dans le contexte de la controverse des deux Denys, voir G.C. STEAD, *Divine Substance*, Oxford 1977, p. 250-258, HANSON, *The Search*, p. 191-192, et BEATRICE, « The word 'Homoousios'... », p. 248-255.

4. *Supra* I, 7, 15. Théodoret reprend ici le récit suspendu à la fin du ch. 7 pour laisser la place aux deux longues citations d'Eustathe et d'Athanase.

5. Ce nombre de vingt canons a été repris par l'*Anonyme*, II, 31, 10, p. 91, qui en donne le texte, 32, 1-20, p. 91-96 ; RUFIN, I, 7, qui les cite également, a dédoublé les sixième et huitième. SOCRATE, I, 13, 11, mentionne les canons sans donner leur nombre (cf. SOZOMÈNE, I, 23, 1 et 5).

ἤξιωμένος οὐ πρὸ πολλοῦ τῆς Ἀρείου μανίας, εἶτα ἐπὶ τισὶ
 παρανομίαις διελεγχθεὶς ὑπὸ τοῦ θειοτάτου Πέτρου τοῦ τῆς
 Ἀλεξανδρέων ἐπισκόπου, ὃς καὶ τοῦ μαρτυρίου τὸν στέφανον
 5 ἀνεδήσατο, καθηρέθη μὲν, οὐκ ἔστεργε δὲ τὴν τῆς καθαι-
 ρέσεως ψῆφον τὴν τε Θηβαΐδα καὶ τὴν πελάζουσαν Αἴγυπτον
 θορύβου καὶ ζάλης ἐνεπίμπλα, τυραννίδι κατὰ τῆς Ἀλεξάν-
 δρου χρώμενος προεδρίας, ἔγραψαν πρὸς τὴν Ἀλεξανδρέων
 ἐκκλησίαν ἃ περὶ τῆς τούτου νεωτεροποιίας ἐνομοθέτησαν.
 10 Ἔστι δὲ ταῦτα :

2. Συνοδικὴ ἐπιστολή. « Τῇ ἀγίᾳ καὶ μεγάλῃ, χάριτι τοῦ
 θεοῦ, Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ καὶ τοῖς κατὰ τὴν Αἴγυπτον
 καὶ Λιβύην καὶ Πεντάπολιν ἀγαπητοῖς ἀδελφοῖς, οἱ ἐν
 Νικαίᾳ συναχθέντες καὶ τὴν μεγάλην καὶ ἀγίαν σύνοδον
 15 συγκροτήσαντες ἐπίσκοποι ἐν κυρίῳ χαίρειν.

3. Ἐπειδὴ τῆς τοῦ θεοῦ χάριτος καὶ τοῦ θεοφιλεστάτου
 βασιλέως Κωνσταντίνου συναγαγόντος ἡμᾶς ἐκ διαφόρων
 ἐπαρχιῶν καὶ πόλεων ἡ μεγάλη καὶ ἀγία σύνοδος ἐν Νικαίᾳ
 20 συνεκροτήθη, ἐξ ἀπάσης τῆς ἱερᾶς συνόδου ἀναγκαῖον ἐφάνη
 καὶ πρὸς ὑμᾶς ἀποσταλῆναι γράμματα, ἵν' εἰδέναι ἔχοιτε
 τίνα μὲν ἐκινήθη καὶ ἐξητάσθη, τίνα δὲ ἔδοξε καὶ ἐκρα-
 τύνθη. 4. Πρῶτον μὲν ἐξητάσθη τὰ κατὰ τὴν ἀσέβειαν Ἀρείου
 ἐπὶ τοῦ θεοφιλεστάτου βασιλέως ἡμῶν Κωνσταντίνου, καὶ
 25 παμψηφὶ ἔδοξεν ἀναθεματισθῆναι τὴν ἀσεβῆ αὐτοῦ δόξαν
 καὶ τὰ ρήματα καὶ τὰ νοήματα αὐτοῦ τὰ βλάσφημα οἷς ἐχρήτο
 βλασφημῶν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, λέγων ἐξ οὐκ ὄντων εἶναι καὶ
 πρὶν γεννηθῆναι μὴ εἶναι καὶ εἶναι ποτε ὅτε οὐκ ἦν, καὶ

1. Après les canons, Théodoret clôt le chapitre de la discipline ecclésiastique avec la question mélitienne dont le règlement fait l'objet de la plus grande partie de la synodale citée juste après (*infra* 6-11). A Méli-tios de Lykopolis, en Thébaïde, évêque schismatique, Théodoret a consacré une notice dans son *Compendium*, IV, 7 (PG 83, 425A) sans toutefois préciser que ses activités « irrégulières » avaient commencé sous Pierre d'Alexandrie. L'Église mélitienne ne comportait pas moins de 35 sièges, constituant en Égypte une véritable Église parallèle, concurrente de celle d'Alexandrie. Sur ce schisme, voir MARTIN, *Athanase*, ch. 3. Théodoret se sépare ici d'EUSÈBE, VC II, 62, et de SOCRATE, I, 6, 36-39, qui font état de

digne de la consécration épiscopale peu de temps avant la folie d'Arius puis convaincu de certaines irrégularités par le très divin Pierre, l'évêque d'Alexandrie qui ceignit la couronne du martyr, avait été déposé mais refusait la sentence de déposition et remplissait la Thébaïde et l'Égypte voisine de trouble et d'agitation par abus de pouvoir contre la primauté d'Alexandre¹, en conséquence ils écrivirent à l'Église d'Alexandrie ce qu'ils avaient décidé au sujet de ses innovations. En voici le texte² :

2. Lettre synodale. « A l'Église des Alexandrins, sainte et grande par la grâce de Dieu, et aux frères bien-aimés d'Égypte, de Libye et de Pentapole, les évêques réunis à Nicée pour le grand et saint concile, salut dans le Seigneur.

3. Puisque la grâce de Dieu et l'empereur Constantin très aimé de Dieu nous ont réunis de différentes provinces et cités pour tenir le grand et saint concile de Nicée, il nous a paru nécessaire qu'une lettre émanant de tout le saint concile vous soit envoyée à vous aussi, afin que vous puissiez connaître les questions soulevées et examinées, et les décisions adoptées et décrétées. 4. Tout d'abord, l'impiété d'Arius a été examinée en présence de notre empereur Constantin très cher à Dieu et, à l'unanimité, il a été décidé d'anathématiser sa doctrine impie, ses expressions et les concepts blasphématoires dont il usait pour blasphémer le Fils de Dieu, disant qu'il est 'à partir du non-être', qu'il 'n'était pas avant d'avoir été engendré', qu'il 'y eut un

l'association des méli-tiens avec les ariens avant le concile de Nicée, et s'en tient à la version d'ATHANASE, dans l'*Apol. c. Ar.* 59, 1-3. SOZOMÈNE, I, 24, adopte la même présentation.

2. Le texte de la synodale – seul document de Nicée conservé avec le symbole et les canons – se trouve également dans SOCRATE, I, 9, 1-14 (cf. ATHANASE, *De decr. Nic.*, 36, et l'*Anonyme*, II, 34, 2-14, p. 99-101), et en version latine dans le *Codex Veronensis 60* (OPITZ 3, *Urk.* 23, p. 47-51). Toutefois la lettre ne concerne pas seulement, le règlement du cas de Méli-tios mais l'ensemble des décisions prises : 1. celles à l'encontre d'Arius et de ses partisans (4-6) ; 2. celles concernant Méli-tios et les clercs ordonnés par lui (6-11) ; 3. le règlement de la date de Pâques (12-13).

αὐτεξουσιότητι κακίας καὶ ἀρετῆς δεκτικὸν τὸν υἱὸν τοῦ
 θεοῦ. 5. Ταῦτα πάντα ἀνεθεμάτισεν ἡ ἀγία σύνοδος, οὐδὲ
 30 ὅσον ἀκοῦσαι τῆς ἀσεβοῦς δόξης καὶ τῆς ἀπονοίας καὶ τῶν
 βλασφημῶν ῥημάτων ἀνασχομένη.

Καὶ τὰ μὲν κατ' ἐκείνον οἴου τέλους τετύχηκεν ἡ ἀκηκό-
 ατε ἢ ἀκούσεσθε, ἵνα μὴ δόξωμεν ἐπεμβαίνειν ἀνδρὶ δι'
 οἰκείαν ἀμαρτίαν ἄξια τὰ ἐπίχειρα κομισαμένων. 6. Τοσοῦτον
 35 δὲ ἴσχυσεν αὐτοῦ ἡ ἀσέβεια ὡς καὶ παραπολαῦσαι Θεωνῶν
 τὸν ἀπὸ Μαρμαρικῆς καὶ Σεκοῦνδον τὸν ἀπὸ Πτολεμαΐδος·
 τῶν γὰρ αὐτῶν κάκεινοι τετυχήκασιν.

Ἄλλ' ἐπειδὴ ἡ τοῦ θεοῦ χάρις τῆς μὲν κακοδοξίας ἐκείνης
 καὶ τῆς βλασφημίας καὶ τῶν προσώπων τῶν τολμησάντων
 40 διάστασιν καὶ διαίρεσιν ποιήσασθαι τοῦ εἰρηνευομένου
 ἄνωθεν λαοῦ ἠλευθέρωσε τὴν Αἴγυπτον, ἐλείπετο δὲ τὰ κατὰ
 τὴν προπέτειαν Μελιτίου καὶ τῶν ὑπ' αὐτοῦ χειροτονη-
 θέντων, καὶ περὶ τούτου τὰ δόξαντα τῇ συνόδῳ ἐμφανίζομεν
 ὑμῖν, ἀγαπητοὶ ἀδελφοί. 7. Ἔδοξε μὲν οὖν Μελίτιον, φιλαν-
 45 θρωπότερον κινηθείσης τῆς συνόδου, κατὰ γὰρ τὸν ἀκριβῆ
 λόγον οὐδεμιᾶς συγγνώμης ἄξιος ἦν, μένειν ἐν τῇ πόλει
 ἑαυτοῦ καὶ μηδεμίαν ἐξουσίαν ἔχειν μήτε προχειρίζεσθαι
 μήτε χειροθετεῖν μήτε ἐν χώρᾳ ἢ πόλει τινὶ φαίνεσθαι
 50 ταύτης τῆς προθέσεως ἕνεκεν, ψιλὸν δὲ τὸ ὄνομα τῆς τιμῆς
 κεκτηῖσθαι· τοὺς δὲ ὑπ' αὐτοῦ κατασταθέντας, μυστικωτέρᾳ
 χειροτονία βεβαιωθέντας, κοινωνηθῆναι ἐπὶ τούτοις ἐφ' ᾧ τε
 ἔχειν μὲν αὐτοὺς † καὶ λειτουργεῖν, δευτέρους δὲ εἶναι ἐξ
 55 ἅπαντος τῶν ἐν ἐκάστη παροικίᾳ καὶ ἐκκλησίᾳ ἐξεταζο-
 μένων ὑπὸ τὸν τιμώτατον καὶ συλλειτουργῶν ἡμῶν Ἀλέξαν-
 δρον προκεχειροτονημένων· ὡς τούτοις μὲν μηδεμίαν

52 post αὐτοὺς hab. τὴν τιμὴν Ath. *De decr. Nic. Socr. Ano.* sed ut
 teneant quidem et ministrent Veron. uide p. 110

1. Les autres versions portent : « en parlant comme d'une créature et
 d'une œuvre ».

2. Allusion à l'exil – et non à la mort – d'Arius. La formule, qui se veut
 charitable, sera reprise par ATHANASE, cette fois dans le préambule du

temps où il n'était pas', et que par libre-arbitre le Fils de
 Dieu est capable du bien et du mal¹ : 5. toutes ces formules,
 le saint concile les a anathématisées, ne supportant même
 pas d'entendre cette doctrine impie et démente, et ces
 expressions blasphématoires.

Quant aux décisions arrêtées au sujet de cet individu,
 vous en avez entendu parler ou vous en entendrez parler,
 afin que nous n'ayons pas l'air d'insulter un homme qui, par
 sa propre faute, a reçu son juste salaire². 6. De plus, son
 impiété a été si forte qu'elle a aussi détourné Théonas de
 Marmarique et Sekoundos de Ptolémaïs ; ceux-là, en effet,
 ont subi le même sort.

Mais puisque la grâce de Dieu a délivré l'Égypte de cette
 fausse doctrine blasphématoire et des hommes qui avaient
 eu l'audace de diviser et de déchirer le peuple qui aupara-
 vant vivait en paix, restait la témérité de Mélitios et de ceux
 qu'il avait ordonnés. Nous allons vous exposer les décisions
 que le concile a prises à son sujet, frères bien-aimés.
 7. Concernant Mélitios, le concile, mû par des sentiments
 d'humanité – car, pour parler franc, il ne méritait aucun
 pardon –, a donc décidé qu'il demeurerait dans sa ville, sans
 détenir aucun pouvoir, ni celui d'élire, ni celui d'ordonner,
 ni celui de se manifester à cette fin soit dans la *chôra*, soit
 dans quelque cité, conservant simplement son titre honori-
 fique. Quant à ceux qui ont été établis par lui, après avoir
 été affermis par une imposition des mains plus mystique, ils
 seraient maintenus dans la communion à ces conditions, à
 partir de quoi ils conserveraient < la dignité > et la fonc-
 tion, tout en étant au second rang après tous ceux, sans
 exception, qui, dans chaque diocèse et dans chaque église,
 ont été éprouvés et ordonnés par notre très honoré
 confrère Alexandre, de sorte qu'ils n'auraient aucun pou-

récit de sa mort, *Lettre à Sérapion* 1, 2 (OPITZ 2, p. 178, citée *infra* I, 14, 2).
 La référence à Judas (Ac 1, 18), explicitement formulée par Athanase,
 demeure cependant ici encore latente.

ἐξουσίαν εἶναι τοὺς ἀρεσκομένους αὐτοῖς προχειρίζεσθαι ἢ ὑποβάλλειν ὄνομα ἢ ὅλως ποιεῖν τι χωρὶς τῆς γνώμης τοῦ τῆς καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς ἐκκλησίας ἐπισκόπου τῶν ὑπὸ Ἀλεξάνδρον · 8. τοὺς χάριτι θεοῦ καὶ εὐχαῖς ὑμετέραις ἐν μηδενὶ σχίσματι εὐρεθέντας, ἀλλ' ἀκηλιδῶτους ἐν τῇ καθολικῇ καὶ ἀποστολικῇ ἐκκλησίᾳ ὄντας, ἐξουσίαν ἔχειν καὶ προχειρίζεσθαι καὶ ὄνομα ἐπιλέγεσθαι τῶν ἀξίων τοῦ κλήρου καὶ ὅλως πάντα ποιεῖν κατὰ νόμον καὶ θεσμόν τὸν ἐκκλησιαστικόν. 9. Εἰ δέ τινα συμβαίῃ ἀναπαύσασθαι τῶν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ, τηνικαῦτα συναναβαίνειν εἰς τὴν τιμὴν τοῦ τετελευτηκότος τοὺς ἄρτι προσληφθέντας, μόνον εἰ ἀξιοφαίνοιντο καὶ ὁ λαὸς αἰροῖτο, συνεπιμηφίζοντος αὐτοῖς καὶ ἐπισφραγίζοντος τοῦ τῆς καθολικῆς Ἀλεξανδρείας ἐπισκόπου. 10. Τοῦτο δὲ τοῖς μὲν ἄλλοις ἅπασιν συνεχωρήθη · ἐπὶ δὲ τοῦ Μελιτίου προσώπου οὐκέτι ταῦτα ἔδοξε διὰ τὴν ἀνεκαθεν αὐτοῦ ἀταξίαν καὶ διὰ τὸ πρόχειρον καὶ προπετὲς τῆς γνώμης, ἵνα μηδεμία ἐξουσία αὐθεντίας αὐτῷ δοθῇ, ἀνθρώπων δυναμένῳ πάλιν τὰς αὐτὰς ἀταξίας ποιῆσαι. 11. Ταῦτά ἐστι τὰ ἐξαιρέτα καὶ διαφέροντα Αἰγύπτῳ καὶ τῇ ἀγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ Ἀλεξανδρείας. Εἰ δέ τι ἄλλο ἐκανόνισθη ἢ ἐδογματίσθη, συμπρόντος τοῦ κυρίου καὶ τιμιωτάτου καὶ συλλειτουργοῦ καὶ ἀδελφοῦ ἡμῶν Ἀλεξάνδρου, αὐτὸς παρὼν ἀνοίσει, ἅτε δὴ καὶ κύριος καὶ κοινωνὸς τῶν γεγεννημένων τυγχάνων.

12. Εὐαγγελιζόμεθα δὲ ὑμᾶς καὶ περὶ τῆς συμφωνίας τοῦ ἀγιωτάτου ἡμῶν Πάσχα, ὅτι ταῖς ὑμετέραις εὐχαῖς καταρθώθη καὶ τοῦτο τὸ μέρος ὥστε πάντας τοὺς τῆς Ἐφῶας ἀδελφούς, τοὺς τὸ πρότερον μὴ ποιοῦντας σύμφωνα Ῥωμαίοις καὶ ὑμῖν καὶ πᾶσι τοῖς ἐξ ἀρχῆς φυλάττουσι τὸ Πάσχα, ἐκ τοῦ δεῦρο μεθ' ὑμῶν ἄγειν. 13. Χαίροντες οὖν ἐπὶ τοῖς κατορθώ-

59 τοὺς A N G v Ath. *De decr. Nic.* nonnulli : τοὺς δὲ H S D L Ath. alii Socr. Ano. Parm. τοὺς γὰρ Socr. apud T uide p. 110

1. Les autres versions portent : « qui célébraient auparavant avec les juifs », faisant par là allusion aux quartodécimans qui fêtaient la Pâque le même jour que les juifs, le 14 nizan, ce qui rend ainsi clair l'objet du désac-

voir de proposer ceux qui leur plaisent ou de suggérer un nom, ni de faire quoi que ce soit sans l'avis de l'évêque de l'Église catholique et apostolique soumis à Alexandre. 8. Quant à ceux qui, par la grâce de Dieu et par vos prières, n'ont été trouvés dans aucun schisme mais demeurent sans tache dans l'Église catholique et apostolique, ils ont le pouvoir de participer aux élections, de proposer le nom des membres du clergé qui le méritent, et en général de faire tout en conformité avec la coutume et la loi ecclésiastiques. 9. Et s'il arrive à un des membres de l'Église d'entrer dans le repos, ceux qui ont été récemment réconciliés pourront accéder à la charge du défunt seulement s'ils en paraissent dignes, si le peuple les choisit, et si l'évêque de l'Église catholique d'Alexandrie approuve ce choix et le confirme. 10. Ce droit a été consenti à tous les autres, mais en ce qui concerne la personne de Mélitios, il en a été décidé autrement, en raison de son indiscipline passée, de son impulsivité et de ses coups de tête, afin qu'aucune autorité personnelle ne soit accordée à cet homme, capable qu'il est encore de provoquer à nouveau les mêmes désordres. 11. Telles sont les principales mesures qui concernent spécialement l'Égypte et la très sainte Église d'Alexandrie. Si quelque autre règle a été décidée ou édictée en présence de notre seigneur et très honoré collègue et frère Alexandre, lui-même vous en fera directement part, qui a tenu un rôle de première importance dans nos réunions.

12. Nous vous annonçons encore la bonne nouvelle que nous nous sommes mis d'accord sur notre très sainte Pâque : grâce à vos prières, on a réussi aussi à ce que tous les frères d'Orient qui auparavant¹ étaient en désaccord avec les Romains, avec vous et avec tous ceux qui observaient la Pâque depuis l'origine, la célèbrent désormais avec vous. 13. Dès lors, tout à la joie de ces succès, de la paix

cord, comme l'indique la lettre de Constantin aux Églises, citée *infra* I, 10, 3, où le comput juif est explicitement écarté.

85 μασι καὶ ἐπὶ τῇ κοινῇ εἰρήνῃ καὶ συμφωνίᾳ καὶ ἐπὶ τῷ πᾶσαν
αἵρεσιν ἐκκοπήναι, ἀποδέξασθε μετὰ μεῖζονος τιμῆς καὶ
πλείονος ἀγάπης τὸν συλλειτουργὸν ἡμῶν, ἐπίσκοπον δὲ
90 ὑμῶν Ἀλέξανδρον, τὸν εὐφράναντα ἡμᾶς τῇ παρουσίᾳ καὶ ἐν
ταύτῃ τῇ ἡλικίᾳ τοσοῦτον πόνον ὑποστάντα ὑπὲρ τοῦ εἰρη-
νεῦσαι τὰ παρ' ὑμῖν. Εὐχεσθε δὲ καὶ ὑπὲρ ἡμῶν ἀπάντων, ἵνα
τὰ καλῶς ἔχειν δόξαντα βέβαια μένοι διὰ τοῦ κυρίου ἡμῶν
Ἰησοῦ Χριστοῦ, κατ' εὐδοκίαν γεγεννημένα, ὡς γε πεπιστεύ-
καμεν, τοῦ θεοῦ καὶ πατρὸς ἐν πνεύματι ἀγίῳ αἰώνων, ἀμήν.
Ἡ τριάς ὁμοούσιος καὶ ἰσίδιος. »

95 14. Ὁ μὲν δὴ θεῖος ἐκεῖνος τῶν ἀρχιερέων ὄμιλος ταύτην
τῇ νόσῳ Μελιτίου τὴν θεραπείαν προσήνεγκε. Μεμένηκε δὲ
ὅμως μέχρι καὶ τήμερον τῆς ἐκεῖνου παραπληξίας τὰ λεί-
ψανα · καὶ ἔστιν ἐν ἐκείνοις γε τοῖς χωρίοις μοναχῶν τινῶν
100 συστήματα οὕτε τοῖς ὑγιαίνουσι πειθόμενα δόγμασι καὶ
κατὰ τὴν πολιτείαν κενοῖς τισιν ἐπιτηδεύμασι κεχρημένα, τῇ
Σαμαρειτῶν καὶ Ἰουδαίων φρενοβλαβεῖα συμβαίνοντα.

Ἐπέστειλε δὲ καὶ βασιλεὺς ὁ μέγας, τοὺς ἀφικέσθαι μὴ
δυνηθέντας τῶν ἐπισκόπων τὰ πεπραγμένα διδάσκων · καὶ
105 προὔργον νενόμικα καὶ ταύτην ἐνθεῖναι τῇ συγγραφῇ τὴν
ἐπιστολήν, τῆς τοῦ γεγραφότος ψυχῆς τὸ θεοφιλὲς σαφῶς
ἐκδιδάσκουσαν.

10

1. « Κωνσταντίνος Σεβαστὸς ταῖς ἐκκλησίαις.

1. Cette formule, ajoutée postérieurement à la synodale, ne figure pas dans les autres versions. Elle se trouve dans la synodale de Constantinople de 382, citée *infra* V, 9, 11.

2. Comme SOCRATE, I, 9, 15, Théodoret fait état de la persistance encore à son époque des mélitiens, mais il y ajoute une remarque intéressante sur l'existence de moines de cette secte ; la comparaison avec les samaritains et les juifs est à rapprocher des pratiques quotidiennes de purification dénoncées dans le *Compendium*, IV, 7, PG 83, 425B, chapitre en partie consacré à ces schismatiques. Cet ouvrage contredit toutefois l'accusation d'hétérodoxie proférée ici à leur endroit. Sur la présence de moines mélitiens en Égypte encore au VIII^e siècle, voir MARTIN, *Athanasie*, p. 761-763 et n. 436 ; A. CAMPLANI, « In margine alla storia dei Meliziani », *Augustinianum*, 30, 1990, p. 313-351.

commune et de la concorde, ainsi que de l'extirpation de toute espèce d'hérésie, accueillez avec grand honneur et une plus abondante charité notre collègue, votre évêque Alexandre, qui nous a fait tant de bien par sa présence et qui, à son âge, a subi tant d'épreuves pour mettre la paix dans vos affaires. Priez aussi pour nous tous, afin que les décisions justement prises ne soient pas remises en cause, par la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, selon, comme nous le professons, le bon vouloir de Dieu le Père dans l'Esprit Saint, à qui est la gloire pour les siècles des siècles. Amen. La Trinité consubstantielle et éternelle¹. »

14. Voilà le remède que cette divine assemblée d'évêques procura à la maladie de Mélitios. Il subsiste pourtant jusqu'à nos jours des vestiges de son égarement ; et il existe encore dans ces régions précisément des groupes de moines qui n'adhèrent pas à la saine doctrine et se plient dans leurs manières de vivre à de vaines observances, rejoignant la démente des samaritains et des juifs².

Le grand empereur écrivit à ceux des évêques qui n'avaient pas pu venir pour les informer de ce qui s'était passé, et j'ai jugé également opportun d'introduire dans mon récit cette lettre qui met bien en évidence la piété d'âme de son auteur.

Chapitre 10

Lettre de l'empereur Constantin
aux évêques restés chez eux,
à propos de ce qui a été décidé au concile1. « Constantin Auguste, aux Églises³.

3. La lettre est conservée par EUSÈBE, VC III, 17-20, dont Théodoret a repris également le texte introductif (*ibid.*, III, 16), par SOCRATE, I, 9, 32-46, et par l'Anonyme, II, 37, 1-22, p. 105-109 (= OPITZ 3, *Urk.* 26, p. 54-57). Des deux lettres postconciliaires de l'empereur, il a judicieusement écarté la première « à l'Église d'Alexandrie » (*Urk.* 25), citée par SOCRATE, I, 9, 17-25, car elle aurait fait double emploi avec la synodale qu'il vient de

Πείραν λαβῶν ἐκ τῆς τῶν κοινῶν εὐπραξίας ὅση τῆς θείας δυνάμεως πέφυκε χάρις, τοῦτόν τε † πρὸ πάντων ἔκρινα εἶναι μοι προσήκειν σκοπόν, ὅπως παρὰ τοῖς μακαριωτάτοις τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πλήθεσι πίστις μία καὶ εἰλικρινῆς ἀγάπη ὁμογνώμων τε περὶ τὸν παγκρατῆ θεὸν εὐσέβεια τηρῆται. 2. Ἄλλ' ἐπειδὴ τοῦτο ἐτέρως οὐχ οἶόν τε ἦν ἀκλινη καὶ βεβαίαν τάξιν λαβεῖν, εἰ μὴ, εἰς ταῦτόν πάντων ὁμοῦ ἢ τῶν γούν πλειόνων ἐπισκόπων συνελθόντων, ἐκάστου τῶν προσηκόντων τῇ ἀγιωτάτῃ θρησκείᾳ διάκρισις γένοιτο, τούτου ἔνεκεν πλείστον ὅσων συναθροισθέντων, καὶ αὐτὸς δὲ καθάπερ εἰς ἐξ ὑμῶν τυγχάνων συμπάρων, οὐ γὰρ ἀρνησαίμην ἄν, ἐφ' ᾧ μάλιστα χαίρω, συνθερόπων ὑμέτερος πεφυκέναι, ἄχρι τοσοῦτου ἅπαντα τῆς προσηκούσης τετύχηκεν ἐξετάσεως, ἄχρις οὗ ἢ τῶ πάντων ἐφόρῳ θεῷ ἀρέσκουσα γνώμη πρὸς τὴν τῆς ἐνότητος συμφωνίαν εἰς φῶς προήχθη, ὡς μηδὲν ἔτι πρὸς διχόνοιαν ἢ πίστεως ἀμφισβήτησιν ὑπολείπεσθαι.

3. Ἐνθα καὶ περὶ τῆς ἀγιωτάτης τοῦ Πάσχα ἡμέρας γενομένης ζητήσεως, ἔδοξε κοινῇ γνώμῃ καλῶς ἔχειν ἐπὶ μᾶς ἡμέρας πάντας τοὺς ἀπανταχοῦ ἐπιτελεῖν. Τί γὰρ ἡμῖν κάλλιον, τί δὲ σεμνότερον ὑπάρχει δυνήσεται τοῦ τὴν ἑορτὴν ταύτην, παρ' ἧς τὴν τῆς ἀθανασίας εἰλήφαμεν ἐλπίδα, μὴ τάξει καὶ φανερωῦ λόγῳ παρὰ πᾶσιν ἀδιαπτῶτως φυλάττεσθαι ; Καὶ πρῶτον μὲν ἀνάξιον ἔδοξεν εἶναι τὴν ἀγιωτάτην ἐκείνην ἑορτὴν τῇ τῶν Ἰουδαίων ἐπομένους συνηθείᾳ πληροῦν, οἱ τὰς ἑαυτῶν χεῖρας ἀθεμίτῳ πλημμελήματι χράναντες εἰκότως τὰς ψυχὰς οἱ μαροὶ τυφλώττουσιν. Ἐξεστί γὰρ τοῦ ἐκείνων ἔθνους ἀποβληθέντος ἀληθεστέρᾳ τάξει, ἦν

3 τοῦτόν τε A T Socr. nonnulli : τοῦτόν τε v τοῦτόν n s D L Socr. alii Parm. τοῦτόν γε dubit. conl. Parm.

citer, et retenu la seconde « aux Églises » – c'est-à-dire à tous les évêques, et non aux seuls évêques absents, malgré l'allusion qui leur est faite dans la lettre elle-même au § 2 –, lettre tout entière consacrée à l'unité autour de la date de Pâques, problème que Théodoret n'avait pas encore abordé ; ceci explique la place de la lettre à cet endroit, alors que le récit du déroulement du concile n'est pas encore achevé (*infra* 11, 1-6). Sur cette ques-

A voir la prospérité des peuples, j'ai compris ce qu'était la faveur de la puissance divine et j'ai considéré que pour moi le premier but était que, dans ces bienheureuses multitudes qui forment l'Église catholique, soient gardés une seule foi, un amour sincère et une dévotion unanime envers le Dieu tout puissant. 2. Mais puisque ce résultat ne pouvait être obtenu de façon ferme et stable autrement qu'en réunissant tous les évêques, ou du moins la plupart d'entre eux, en un même endroit pour qu'ils se prononcent sur chacun des articles de notre sainte religion, pour cette raison tous les évêques qui le purent se rassemblèrent et moi-même j'étais présent comme l'un d'entre vous, car je ne pouvais refuser ce qui fait ma plus grande joie, être avec vous serviteur de Dieu¹ et tout fut soumis à l'examen approprié, jusqu'à ce que l'opinion agréée de Dieu qui voit tout fût mise en pleine lumière pour la concorde et l'unité, sans rien laisser à la dissension ou à l'hésitation en matière de foi.

3. Ensuite, on a également discuté sur le très saint jour de Pâques et, d'un commun accord, on jugea bon que tous le célèbrent partout le même jour. Quoi de plus beau pour nous, quoi de plus digne que de voir cette fête qui nous a apporté l'espérance de l'immortalité célébrée chez tous sans faillir, selon un même rite et une règle claire ! Tout d'abord, il parut déplacé de suivre dans la célébration de cette sainte fête la coutume des juifs qui, pour avoir souillé leurs mains d'un crime sacrilège, sont tombés tout naturellement dans la cécité de l'âme, les misérables. Il est bon en effet, puisque leur nation a été rejetée, que l'ordre que nous

tion, voir H. LECLERCQ, « Pâques », *DACL* 13, col. 1541-1553 ; R. CANTALAMESSA, *La Pasqua nella chiesa antica*, Turin 1978. Sur le rôle éminent de l'empereur dans ce débat, voir A. DI BERARDINO, « L'imperatore Costantino e la celebrazione della Pasqua », dans G. BONAMENTE (éd.), *Costantino il grande. Colloquio sul cristianesimo nel mondo antico*, Macerata, 1990, Macerata 1992, p. 363-384.

1. Cette expression figure également dans la lettre de Constantin à l'Église catholique des Alexandrins (OPITZ 3, *Urk.* 25, p. 53, 1).

30 ἐκ πρώτης τοῦ πάθους ἡμέρας μέχρι τοῦ παρόντος ἐφυ-
λάξαμεν, καὶ ἐπὶ τοὺς μέλλοντας αἰῶνας τὴν τῆς ἐπιτηρήσεως
ταύτης συμπλήρωσιν ἐγγίνεσθαι. 4. Μηδὲν τοίνυν ἔστω ἡμῖν
κοινὸν μετὰ τοῦ ἐχθίστου τῶν Ἰουδαίων ὄχλου. Εἰλήφαμεν
35 γὰρ παρὰ τοῦ σωτῆρος ἑτέραν ὁδὸν· πρόκειται δρόμος τῇ
ἱερωτάτῃ ἡμῶν θρησκείᾳ καὶ νόμιμος καὶ πρέπων. Τούτου
συμφώνως ἀντιλαμβάνομενοι, τῆς αἰσχρῆς ἐκείνης ἑαυτοὺς
συνειδήσεως ἀποσπάσωμεν, ἀδελφοὶ τιμιώτατοι. 5. Ἔστι γὰρ
ὡς ἀληθῶς ἀτοπώτατον ἐκείνους ἀνχεῖν, ὡς ἄρα παρεκτός τῆς
40 αὐτῶν διδασκαλίας ταῦτα φυλάττειν οὐκ εἶημεν ἱκανοί. Τί
δὲ φρονεῖν ὀρθὸν ἐκείνοι δυνήσονται, οἱ μετὰ τὴν κυριοκτο-
νίαν ἐκείνην ἐκστάντες τῶν φρενῶν ἄγονται οὐ λογισμῶ τινι
ἀλλ' ὀρμῇ ἀκατασχέτῳ, ὅπου ἂν αὐτοὺς ἡ ἔμφυτος αὐτῶν
ἀπάγη μακρία; ἐκεῖθεν τοίνυν κἂν τούτῳ τῷ μέρει τὴν ἀλή-
θειαν οὐχ ὀρώσιν, ὡς αἰεὶ κατὰ τὸ πλεῖστον αὐτοὺς πλανω-
45 μένους ἀντὶ τῆς προσηκούσης ἐπανορθώσεως ἐν τῷ αὐτῷ ἔτει
δεύτερον τὸ Πάσχα ἐπιτελεῖν. 6. Τίνας οὖν χάριν τούτοις
ἐπόμεθα, οἱ δεινὴν πλάνην νοσεῖν ὁμολόγηται; Δεύτερον
γὰρ τὸ Πάσχα ἐν ἐνὶ ἐνιαυτῷ οὐκ ἂν ποτε ποιεῖν ἀνεξόμεθα.
Ἄλλ' εἰ καὶ ταῦτα μὴ προῦκκειτο, τὴν ὑμετέραν ἀγχινοίαν
50 ἐχρῆν καὶ διὰ σπουδῆς καὶ εὐχῆς ἔχειν πάντοτε ἐν μηδενὸς
ὁμοιώματι τὸ καθαρὸν τῆς ὑμετέρας ψυχῆς κοινωνεῖν δοκεῖν
ἀνθρώπων ἔθεσι παγκάκων.

7. Πρὸς τούτοις κάκεινο ἄρεσσι συνορᾶν, ὡς ἐν τηλι-
κούτῳ πράγματι καὶ τοιαύτης θρησκείας ἑορτῇ διαφωνίαν
55 ὑπάρχειν ἐστὶν ἀθέμιτον. 8. Μίαν γὰρ ἡμῖν τὴν τῆς ἡμετέρας
ἐλευθερίας ἡμέραν, τουτέστι τὴν τοῦ ἀγιωτάτου πάθους, ὃ
ἡμέτερος παρέδωκε σωτῆρ, μίαν εἶναι τὴν καθολικὴν αὐτοῦ
ἐκκλησίαν βεβούληται· ἥς εἰ καὶ τὰ μάλιστα εἰς πολλοὺς τε
καὶ διαφόρους τόπους τὰ μέρη διήρηται, ἀλλ' ὅμως ἐν ἐνὶ

50 ante εὐχῆς hab. δι' (vel διὰ) T Eus. V.C. Socr. quos sec. Parm. uide p. 110
|| 51 ὁμοιώματι A n s L v : ὁμοιότητι D T Eus V.C. Socr. Parm. uide p. 110.

1. La plus ancienne occurrence du terme κυριοκτονία se trouve dans

avons gardé depuis le premier jour de la Passion jusqu'à
présent règle aussi pour les siècles futurs l'accomplissement
de cette observance. 4. Qu'il n'y ait donc rien de commun
entre la foule détestable des juifs et nous, car nous avons
appris du Sauveur une autre voie; une route qui s'offre à
notre très sainte religion, à la fois légitime et convenable.
Prenons-la d'un commun accord, débarrassons-nous de
cette honteuse connivence, vénérables frères. 5. Il est en
effet véritablement déraisonnable que ceux-là se vantent
sous prétexte que sans leurs leçons nous ne serions pas
capables d'observer cette fête. Quelles idées justes peu-
vent-ils bien avoir, ceux qui, pris de démence, ont tué le Sei-
gneur¹ et ne se laissent guider par aucun raisonnement
mais par une impulsion incontrôlée, partout où les entraîne
leur folie congénitale? Dès lors, même dans ce domaine,
loin de voir la vérité, ils se trompent largement et chaque
fois, au lieu d'opérer la correction qui s'impose, ils célè-
brent deux fois la Pâque dans la même année. 6. Pourquoi
donc les suivrions-nous, eux que l'on reconnaît malades
d'une si grave erreur? Non, jamais nous n'accepterons de
faire la Pâque deux fois l'an! Même en dehors de cette
considération, Votre Prudence devrait consacrer son zèle et
sa prière à ce que jamais un point de ressemblance ne
donne l'impression que la pureté de votre âme est en com-
munion avec les habitudes des méchants.

7. En outre, il y a lieu de considérer encore ceci, qu'en
une affaire de pareille importance et pour une fête si véné-
rable il est scandaleux qu'on soit en désaccord; 8. unique
est en effet pour nous le jour de notre délivrance, c'est-à-
dire celui de la Passion très sainte, que notre Sauveur nous
a transmis, unique veut-il que soit son Église catholique:
ses parties ont beau être dispersées pour la plupart en tant
de lieux divers, elles se réchauffent dans un seul Esprit,

cette lettre de Constantin; sur les juifs κυριοκτονοὶ « déicides » (*infra* 10),
cf. EUSÈBE, VC III, 33 (Jérusalem), et IV, 27.

60 πνεύματι, τούτέστι τῷ θεῷ βουλήματι, θάλπεται. 9. Λογι-
 σάσθω δὲ ἡ τῆς ὑμετέρας ὀσιότητος ἀγχινοια, ὅπως ἐστὶ δει-
 νόν τε καὶ ἀπρεπὲς κατὰ τὰς αὐτὰς ἡμέρας ἑτέρους μὲν ταῖς
 νηστείαις σχολάζειν, ἑτέρους δὲ συμπόσια συντελεῖν, καὶ
 65 μετὰ τὰς τοῦ Πάσχα ἡμέρας ἄλλους μὲν ἐν ἑορταῖς καὶ ἀνε-
 σεσιν ἐξετάζεσθαι, ἄλλους δὲ ταῖς ὠρισμέναις ἐκδεδόσθαι
 νηστείαις. Διὰ τοῦτο γοῦν τῆς προσηκούσης ἐπανορθώσεως
 τυχεῖν καὶ πρὸς μίαν διατύπωσιν ἄγεσθαι τοῦτο ἡ θεία πρό-
 νοια βούλεται, ὡς ἔγωγε ἅπαντας ἠγοῦμαι συνορᾶν.

10. Ὅθεν ἐπειδὴ τοῦτο οὕτως ἐπανορθοῦσθαι προσῆκεν,
 70 ὡς μηδὲν μετὰ τῶν πατροκτόνων τε καὶ κυριοκτόνων ἐκείνων
 εἶναι κοινόν, ἔστι τε τάξις εὐπρεπῆς, ἣν ἅπασαι αἱ τῶν
 δυτικῶν τε καὶ μεσημβρινῶν καὶ ἀρκτῶν τῆς οἰκουμένης
 μερῶν παραφυλάττουσιν ἐκκλησίαι καὶ τινες τῶν κατὰ τὴν
 Ἐφῶν τόπων, ὧν ἕνεκεν ἐπὶ τοῦ παρόντος καλῶς ἔχειν
 75 ἅπαντες ἠγήσαντο, καὶ αὐτὸς δὲ τῇ ὑμετέρᾳ ἀγχινοῖᾳ ἀρέ-
 σειν ὑπεσχόμην, ἵν' ὅπερ δὴν κατὰ τὴν Ῥωμαίων πόλιν Ἰτα-
 λίαν τε καὶ Ἀφρικὴν ἅπασαν, Αἴγυπτον, Σπανίας, Γαλλίας,
 Βρεττανίας, Λιβύας, ὅλην Ἑλλάδα, Ἀσιανὴν τε διοίκησιν
 καὶ Ποντικὴν καὶ Κιλικίαν μὲν καὶ συμφώνῳ φυλάττηται
 80 γνῶμη, ἀσμένως τοῦτο καὶ ἡ ὑμετέρα προσδέξεται σύνεσις,
 λογιζομένη ὡς οὐ μόνον πλείων ἐστὶν ὁ τῶν κατὰ τοὺς προει-
 ρημένους τόπους ἐκκλησιῶν ἀριθμὸς, ἀλλὰ καὶ ὡς τοῦτο
 μάλιστα κοινῇ πάντας ὀσιώτατόν ἐστι βούλεσθαι, ὅπερ καὶ ὁ
 ἀκριβὴς λογισμὸς ἀπαιτεῖν δοκεῖ, καὶ οὐδεμίαν μετὰ τῆς
 85 Ἰουδαίων ἐπιπορκίας ἔχειν κοινωνίαν. 11. Ἴνα δὲ τὸ κεφα-
 λαιωδέστατον συντόμως εἶπω, κοινῇ πάντων ἤρесе κρίσει
 τὴν ἀγιωτάτην τοῦ Πάσχα ἑορτὴν μὲν καὶ τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ συν-
 τελεῖσθαι· οὐδὲ γὰρ πρέπει ἐν τοσαύτῃ ἀγιότητι εἶναι τινα
 90 διαφορὰν, καὶ κάλλιον ἔπεσθαι τῇ γνῶμῃ ταύτῃ ἐν ἡ οὐδεμία
 ἔσται ἀλλοτριᾶς πλάνης καὶ ἀμαρτήματος ἐπιμιξία. Τοῦτων
 οὕτως στοιχοῦντων, ἀσμένως δέχεσθε τὴν οὐράνιον χάριν

1. Sur cette décision, voir la synodale aux Églises d'Alexandrie et d'Égypte, *supra* I, 9, 12, et le décret sur la célébration de Pâques; cf. J.B. PRTRA, *Spicilegium solesmense*, 4, Paris 1958, p. 541, trad. fr. dans

c'est-à-dire dans la volonté de Dieu. 9. Que Vos Saintetés considèrent avec toute leur prudence combien il est grave et indécent que, les mêmes jours, les uns s'adonnent à jeûner et les autres participent à des banquets, et qu'après les fêtes pascales les uns se trouvent dans les fêtes et la détente tandis que les autres se livrent aux jeûnes prescrits ! En tout cas, c'est pour cela que la divine Providence veut que nous arrivions à la rectification convenable et que nous suivions pour cela une règle unique, comme je pense pour ma part que vous le comprenez tous.

10. Dès lors, attendu qu'il convenait d'opérer une rectification telle qu'il n'y eût rien de commun avec ces parricides et ces meurtriers du Seigneur, attendu qu'il existe une règle convenable que toutes les Églises d'Occident, du Midi et du Nord de la Terre observent, ainsi que quelques-unes des Églises d'Orient, pour ces raisons tous ont présentement jugé bonne cette disposition, et moi-même je me suis fait fort qu'elle plairait à Votre Prudence : que la pratique qui, dans la ville de Rome, en Italie et dans l'Afrique entière, en Égypte, dans les Espagnes, les Gaules, les Breagnes, les Libyes, dans la Grèce entière, dans les diocèses d'Asie et du Pont et en Cilicie, est observée unanimement, soit accueillie avec joie par votre intelligence, compte tenu non seulement de la majorité représentée par les Églises des pays susnommés, mais aussi de ce qu'il y avait de particulièrement saint à vouloir unanimement ce que déjà le calcul rigoureux paraît réclamer sans avoir rien de commun avec le parjure des juifs. 11. Et, pour résumer d'un mot, il a plu à l'unanimité que la très sainte fête de Pâques soit célébrée un seul et même jour¹. Car il ne convient pas que dans une telle sainteté il y ait des divergences et il est mieux de suivre cette disposition où l'on ne trouvera aucun mélange d'erreur étrangère et de faute. Les choses étant ce qu'elles sont, accueillez avec joie cette grâce céleste et cette règle

I. ORTIZ DE URBINA, *Histoire des conciles œcuméniques*, t. 1 : Nicée (325) et Constantinople (381), Paris 1963, p. 259-260.

καὶ θεῖαν ὡς ἀληθῶς ἐντολήν. 12. Πᾶν γὰρ ὅ τι δᾶν ἐν τοῖς
 ἀγίοις τῶν ἐπισκόπων συνεδρίοις πράττηται, τοῦτο πρὸς τὴν
 θεῖαν βούλησιν ἔχει τὴν ἀναφορὰν. Διὸ πᾶσι τοῖς ἀγαπητοῖς
 95 ἡμῶν ἀδελφοῖς ἐμφανίσαντες τὰ προγεγραμμένα, ἤδη καὶ τὸν
 προειρημένον λόγον καὶ τὴν παρατήρησιν τῆς ἀγιωτάτης
 ἡμέρας ὑποδέχεσθαι τε καὶ διατάττειν ὀφείλετε, ἵνα
 ἐπειδὴν πρὸς τὴν πάλαι μοι ποθουμένην τῆς ὑμετέρας δια-
 θέσεως ὄψιν ἀφίκωμαι, ἐν μιᾷ καὶ τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ τὴν ἀγίαν
 100 μεθ' ὑμῶν ἑορτὴν ἐπιτελέσαι δυνηθῶ καὶ πάντων ἕνεκεν μεθ'
 ὑμῶν εὐδοκήσω, συνορῶν τὴν διαβολικὴν ὠμότητα ὑπὸ τῆς
 θείας δυνάμεως διὰ τῶν ἡμετέρων πράξεων ἀνηρημένην,
 ἀκμαζούσης πανταχοῦ τῆς ἡμετέρας πίστεως καὶ εἰρήνης καὶ
 105 ὁμονοίας. Ὁ θεὸς ὑμᾶς διαφυλάξει, ἀδελφοὶ ἀγαπητοί. »

Ταῦτα μὲν οὖν τοῖς ἀπολειφθεῖσιν ἐπέστειλε.

11

1. Τοὺς δὲ συνελθυθότας, ὀκτωκαίδεκα δὲ ἦσαν καὶ
 τριακόσιοι, πολλοῖς μὲν ἐφιλοφρονήσατο καὶ λόγοις καὶ
 δώροις, πολλὰς δὲ στιβάδας εὐτρεπισθῆναι κελεύσας κατὰ
 ταῦτόν εἰσίστασεν ἅπαντας, τοὺς μὲν ἀξιωτέρους ὁμοτρα-
 5 πέζους λαβῶν, τοὺς δὲ ἄλλους διελὼν εἰς τὰς ἄλλας. Θεασά-
 μενος δὲ τινὰς τοὺς δεξιούς ὀφθαλμοὺς ἐκκεκομμένους καὶ
 μαθῶν ὡς τὸ περὶ τὴν εὐσέβειαν ἐδραῖον τοῦ πάθους ἐγένετο
 πρόξενον, τὰ χεῖλη τοῖς τραύμασι προσενήνοχεν, ἐλκύσειν
 ἐκεῖθεν τῷ φιλήματι τὴν εὐλογίαν πιστεύων. 2. Πέρας δὲ τοῦ

1. Constantin avait déjà convoqué un premier concile en Occident, à Arles, en 314, dans lequel fut imposée l'unité de la célébration pascale dans la *pars occidentalis* : cf. C. MUNIER, *Concilia Galliae*, CC 148, c. 1, p. 9 ; J. GAUDEMET, *Les conciles gaulois*, Paris 1977, SC 241, c. 1, p. 46 ; K.M. GIRARDET, « Konstantin der Grosse und das Reichskonzil von Arles (314). Historisches Problem und methodologische Aspekte », *Oecumenica et Patristica, Festschrift W. Schneemelcher*, II, Stuttgart 1989, p. 151-174.

2. *Supra* I, 7, 3, et n. 3 p. 201.

3. Le banquet, suivi de cadeaux, est rapporté par EUSÈBE, VC III, 15 et 16, qui y voit « l'image du royaume du Christ ». Sur le baiser, cf. SOCRATE, I, 11, 2, qui le tient de RUFIN, I, 4 : voir F. THELAMON, « Rituel aulique constantinien et signification symbolique d'une mutilation », *Antichità*

véritablement divine. 12. En effet, tout ce qui se fait dans les saints synodes des évêques a un rapport avec la volonté divine¹. Aussi, après avoir fait connaître ces décisions à tous nos frères très chers, vous devez désormais embrasser et faire respecter le texte ci-dessus et l'observance du très saint jour : ainsi, quand j'aurai l'occasion, depuis longtemps souhaitée, de voir votre personne, je pourrai célébrer avec vous en un seul et même jour la sainte fête et me trouver en tout point d'accord avec vous, voyant la cruauté du diable extirpée par la puissance divine et grâce aux mesures que nous avons prises, tandis que notre foi, notre paix et notre concorde s'épanouiront en tout lieu. Que Dieu vous garde, frères très chers. »

Telle est la lettre que Constantin adressa aux évêques qui étaient restés chez eux.

Chapitre 11

Allocations en vivres pour les personnes attachées aux Églises, et autres mérites de l'empereur

1. Quant à ceux qui s'étaient réunis au nombre de trois cent dix-huit², il multiplia à leur endroit les bonnes paroles et les cadeaux, fit préparer une multitude de lits pour les réunir tous dans un banquet commun, prenant les plus dignes à sa table et répartissant les autres autour d'autres tables. Apercevant quelques évêques avec l'œil droit crevé et apprenant que leur constance dans la foi leur avait valu cette épreuve, il posa les lèvres sur leurs plaies, ayant foi que par ce baiser il attirerait sur lui la bénédiction³. 2. Le banquet terminé, il leur fit porter encore

Altoadriatiche 2, 1972, p. 295-317 ; mais tous deux s'en tiennent au seul Paphnoutios d'Égypte. Ce nom, absent ici, a pourtant été retenu précédemment (I, 7, 6) dans le triptyque exemplaire, parmi ceux dont l'œil droit avait été crevé et qui portaient ainsi « les stigmates du Seigneur Jésus ». Sur cet écart, voir *supra* n. 2 p. 203.

10 συμποσίου λαβόντος, ἕτερα πάλιν αὐτοῖς προσενήνοχε δῶρα. Καὶ μέντοι καὶ γράμματα πρὸς τοὺς τῶν ἐθνῶν προστα-
 15 τεύοντας δέδωκεν ἄρχοντας, καθ' ἑκάστην πόλιν χορηγεῖσθαι
 παρεγγυῶν ταῖς ἀειπαρθένους καὶ χήραις καὶ τοῖς ἀφιερω-
 μένοις τῇ θεῖᾳ λειτουργίᾳ ἐτήσια σιτηρέσια, φιλοτιμίᾳ
 20 μᾶλλον ἢ χρεῖα ταῦτα μετρήσας. 3. Τούτων τὸ τριτημόριον
 μέχρι καὶ τήμερον χορηγεῖται, Ἰουλιανοῦ μὲν τοῦ δυσ-
 σεβοῦς πάντα καθάπαξ ἀφελομένου, τοῦ δὲ μετ' ἐκεῖνον τὰ
 νῦν χορηγούμενα παρασχεθῆναι προστεταχότος. Ὁ γὰρ
 25 λιμὸς ὀλίγην ἐποίει τότε τὴν εἰσφορὰν. Εἰ δὲ τοῦ νῦν χορη-
 γουμένου τριπλάσιον ἦν τὸ θνηκαῦτα παρασχεθῆναι, ῥάδιον
 τὴν τοῦ βασιλέως μεγαλοψυχίαν τῷ βουλομένῳ καταμαθεῖν.
 4. Οὐ μὴν δὲ οὐδὲ ἐκεῖνο δίκαιον ἡγοῦμαι παραδοῦναι
 30 σιγῇ· φιλαπεχθήμονες γὰρ ἄνδρες ἐγράμμαντο τῶν ἐπισκόπων
 τινὰς καὶ τῷ βασιλεῖ τὰς ἐγγράφους κατηγορίας ἐπέδοσαν.
 25 5. Ὁ δὲ πρὸ τῆς γεγενημένης ὁμοιοῦσας ταύτας δεξάμενος,
 εἶτα δεσμὸν ἐπιθείς καὶ τῷ δακτυλίῳ σημηνάμενος, φυλαχ-
 θῆναι προσέταξεν. Ἐπειτα τὴν σύμβασιν ἐργασάμενος,
 ταύτας κομίσας παρόντων αὐτῶν κατέκαυσεν, ὁμομοκῶς ἢ
 30 μὴν μηδὲν τῶν ἐγγεγραμμένων ἀνεγνωκέναι. Οὐ γὰρ ἐφη
 χρῆναι τῶν ἱερέων τὰ πλημμελήματα δῆλα γίνεσθαι τοῖς
 πολλοῖς, ἵνα μὴ σκανδάλου πρόφασιν ἐντεῦθεν λαμβάνοντες
 35 ἀδεῶς ἀμαρτάνωσιν. 6. Φασὶ δὲ αὐτὸν καὶ τότε προσθεῖναι,
 ὡς εἰ αὐτόπτης ἐπισκόπου γάμον ἀλλότριον διορύττοντος
 γένοιτο, συγκαλύψαι ἂν τῇ πορφυρίδι τὸ παρανόμως γινόμε-
 νον, ὡς ἂν μὴ βλάβῃ τοὺς θεωμένους τῶν δρωμένων ἢ ὄψις.

1. *Infra* III, 6, 5, et IV, 4 ; SOCRATE, II, 17, 2, qui ne fait qu'une brève allusion à une allocation pour les pauvres ; SOZOMÈNE, III, 9, 5, et V, 5, 2-4. L'allocation concerne seulement les vierges, les veuves et les clercs inscrits sur les registres des Églises tenus par les évêques (cf. EUSÈBE, VC IV, 28) ; E. WIPSZYCKA, « La sovvenzione constantiniana in favore del clero », *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei, Rendiconti*, ser. IX, vol. VIII, fasc. 3, Rome 1997, p. 483-498.

2. Sur ces lettres de dénonciation par des évêques contre d'autres évêques, cf. SOCRATE, I, 8, 18-19 (repris de RUFIN, I, 2), qui les évoque au

d'autres cadeaux. Et naturellement, il adressa une lettre aux gouverneurs des provinces leur ordonnant de fournir dans chaque ville aux vierges, aux veuves et aux ministres consacrés à la sainte liturgie des allocations annuelles en vivres, en les réglant sur la générosité plutôt que sur le besoin. 3. Le tiers de cette allocation est encore fournie de nos jours ; l'impie Julien l'avait supprimée complètement, mais son successeur ordonna de verser celle qui est allouée aujourd'hui. La famine en effet diminuait alors la rentrée des impôts¹. Mais si à l'origine le triple de l'allocation actuelle était fourni, il est facile, pour qui le veut bien, de se rendre compte de la munificence de l'empereur.

4. Je pense qu'il est juste que ceci ne soit pas non plus passé sous silence : des gens malveillants intentèrent des poursuites contre certains évêques et remirent à l'empereur leur accusation par écrit. 5. Ayant reçu ces libelles avant qu'on ne se soit mis d'accord, il en fit un paquet qu'il marqua de son sceau et ordonna qu'on le gardât. Puis, une fois qu'il eut réalisé l'entente, il le fit apporter pour qu'on le brûlât en présence de tous², après avoir juré qu'il n'avait absolument rien lu du contenu. Il déclara, en effet, qu'il ne fallait pas que les fautes des clercs fussent révélées au grand nombre, afin qu'on ne tirât pas de là prétexte à scandale pour pécher librement. 6. On dit qu'il ajouta encore ceci : s'il voyait de ses propres yeux un évêque briser un mariage, il couvrirait de sa pourpre cette action contraire aux lois, pour que le spectacle des faits ne fasse pas de tort à ceux qui en seraient les témoins. Après avoir exhorté et

début de son récit ; SOZOMÈNE, I, 17, 3-6. Ici, notons-le, conformément à la volonté exprimée par l'évêque de Cyr de taire les fautes des confrères orthodoxes (*infra* V, 34, 9), les évêques accusateurs deviennent « des gens malveillants ». Dans son dessein apologétique, Théodoret va, dans l'anecdote qui suit, jusqu'à détourner le sens des propos prêtés à Constantin qui s'était contenté de refuser, en tant qu'homme, à juger des évêques.

Οὕτω παραινέσας καὶ τοσαύτης ἀξιώσας τοὺς ἱερέας τιμῆς, καταλαβεῖν ἕκαστον τὴν οἰκείαν παρηγγύησε ποιμνὴν.

7. Ἐγὼ δὲ τῆς τῶν Ἀρειανῶν ἔνεκα βδελυρίας, οἱ οὐ μόνον τῶν κοινῶν ἡμῖν καταφρονοῦσι πατέρων ἀλλὰ καὶ τοὺς σφετέρους ἀρνοῦνται, τὴν Εὐσεβίου τοῦ Καισαρέως ἐπιστολὴν ἦν περὶ τῆς πίστεως ἔγραψεν ἐνθεῖναι βούλομαι τῇ συγγραφῇ, τῆς τούτων λύττης ἔλεγχον ἔχουσαν ἐναργῆ. 8. Τοῦτον γὰρ γεραίροντες ὡς ὁμόφρονα, τοῖς ὑπὸ τούτου γραφεῖσιν ἀντικρυς ἀντιλέγουσιν. Γέγραφε δὲ τὴν ἐπιστολὴν πρὸς τινὰς τὰ Ἀρείου φρονούντας, προδοσίαν, ὡς εἰκός, ἐγκολοῦντας αὐτῷ. Δηλοῖ δὲ ἄμεινον τὰ γεγραμμένα τὸν τοῦ γεγραφότος σκοπὸν.

12

1. Εὐσεβίου τοῦ Καισαρείας τῆς Παλαιστίνης ἐπισκόπου ἐπιστολὴ ἦν ἀπὸ τῆς Νικαίας ἀπέστειλεν ὅτε ἡ μεγάλη σύνοδος συνεκροτήθη.

« Τὰ περὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς πίστεως πραγματευθέντα κατὰ τὴν μεγάλην σύνοδον τὴν ἐν Νικαίᾳ συγκροτηθεῖσαν εἰκός μὲν ὑμᾶς καὶ ἄλλοθεν μεμαθηκέναι, τῆς φήμης προτρέχειν εἰωθυίας τὸν περὶ τῶν πραττομένων ἀκριβῆ λόγον. Ἄλλ' ἵνα μὴ ἐκ τοιαύτης ἀκοῆς τὰ τῆς ἀληθείας ἕτεροίως ὑμῖν ἀπαγγέλληται, ἀναγκαίως διεπεμνάμεθα ὑμῖν πρῶτον μὲν τὴν ὑφ' ἡμῶν προταθεῖσαν περὶ τῆς πίστεως γραφὴν, ἔπειτα τὴν δευτέραν, ἦν ταῖς ἡμετέραις φωναῖς προσθήκας ἐπιβαλόντες ἐκδεδώκασι. 2. Τὸ μὲν οὖν παρ' ἡμῶν γράμμα, ἐπὶ

1. Dans sa lettre à Paulin, citée *supra* I, 6, 1, Eusèbe de Nicomédie appelle en effet Eusèbe de Césarée « son maître ». Théodoret se sent ainsi autorisé à rejeter Eusèbe dans le camp des « ariens » (voir *infra* 13, 5), contrairement à SOCRATE qui en prend vigoureusement la défense, en saluant en lui l'admirateur d'Origène (II, 21).

2. La lettre se trouve dans le dossier d'ATHANASE, *De decr. Nic.*, 33 ; elle est également reproduite par SOCRATE, I, 8, 35-54, et par l'*Anonyme*, II, 35, 1-18, p. 101-105 (= OPITZ 3, *Urk.*, 22, p. 42-47). L'*incipit* n'en a pas été conservé, pas plus que la salutation finale. Le texte, qui constitue un des rares documents sur le déroulement du concile, doit sa préservation au fait

gratifié les clercs de tant d'honneurs, il les pria de reprendre chacun son troupeau.

7. Mais moi, à cause de l'infamie des ariens qui, non contents de mépriser les Pères qui nous sont communs, renient aussi les leurs, je veux insérer dans mon récit la lettre qu'Eusèbe de Césarée écrivit au sujet de la foi, et qui contient une preuve manifeste de leur folie. 8. En effet, tout en le vantant comme un des leurs¹, ils contredisent carrément ce qu'il a écrit. Il écrivit cette lettre à des partisans d'Arius, qui, semble-t-il, l'accusaient de trahison. Mais le texte montrera mieux encore le but de son auteur.

Chapitre 12

Lettre d'Eusèbe, évêque de Césarée, sur la foi exposée à Nicée

1. Lettre d'Eusèbe, évêque de Césarée de Palestine, envoyée de Nicée après la réunion du grand concile² :

« Ce qui a été traité au sujet de la foi de l'Église dans le grand concile réuni à Nicée, vous l'avez vraisemblablement déjà appris par ailleurs, car la rumeur publique a coutume de précéder le récit exact des événements. Mais afin que la vérité ne vous parvienne pas déformée par ce canal, il nous faut vous envoyer d'abord le texte que nous avons proposé au sujet de la foi, ensuite le second qu'ils ont publié en apportant des additions à notre texte. 2. Donc, le premier

qu'il a été utilisé par Athanase pour justifier l'*homoousios*, objectif repris ici par Théodoret qui n'a cependant pas reproduit l'intitulé très polémique de l'évêque d'Alexandrie, Εὐσεβίου Καισαρέως τοῦ ἀρειανόφρονος ἐπιστολὴ πρὸς τοὺς τῆς παροικίας αὐτοῦ ; on notera ce qualificatif ironique d'arianisant substitué au titre d'« évêque », ainsi que l'adresse aux fidèles de l'Église de Césarée. La lettre elle-même est destinée à répondre à la « rumeur publique » concernant l'attitude d'Eusèbe et l'accusation de « trahison » lancée contre lui par les partisans d'Arius (*supra* 11, 8, cf. PHILOSTORGE, I, 9) ; voir C. LUIBHEID, « Eusebius of Caesarea and the Nicene Creed », *Irish Theological Quarterly*, 39, 1972, p. 299-305, et BEATRICE, « The word 'Homoousios'... », p. 247-248.

παρουσία τοῦ θεοφιλεστάτου ἡμῶν βασιλέως ἀναγνωσθὲν εὖ
 15 τε ἔχειν καὶ δοκίμως ἀποφανθὲν, τοῦτον ἔχει τὸν τρόπον·

3. Ἡ ὑφ' ἡμῶν ἐκτεθεῖσα πίστις. Καθὼς παρελάβομεν
 παρὰ τῶν πρὸ ἡμῶν ἐπισκόπων, καὶ ἐν τῇ πρώτῃ κατηχήσει
 καὶ ὅτε τὸ λουτρὸν ἐλαμβάνομεν, καθὼς ἀπὸ τῶν θείων
 γραφῶν μεμαθήκαμεν, καὶ ὡς ἐν αὐτῷ τῷ πρεσβυτερίῳ καὶ ἐν
 20 αὐτῇ τῇ ἐπισκοπῇ ἐπιστεύομεν τε καὶ ἐδιδάσκομεν, οὕτω καὶ
 νῦν πιστεύοντες τὴν ἡμετέραν πίστιν προσαναφέρομεν. Ἔστι
 δὲ αὕτη·

4. Πιστεύομεν εἰς ἓνα θεόν, πατέρα παντοκράτορα, τὸν
 τῶν ἀπάντων ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων ποιητὴν, καὶ εἰς ἓνα
 25 κύριον Ἰησοῦν Χριστόν, τὸν τοῦ θεοῦ λόγον, θεὸν ἐκ θεοῦ,
 φῶς ἐκ φωτός, ζῶν ἐκ ζωῆς, υἱὸν μονογενῆ, πρωτότοκον
 πάσης κτίσεως, πρὸ πάντων τῶν αἰώνων ἐκ τοῦ πατρὸς
 γεγεννημένον, δι' οὗ καὶ ἐγένετο πάντα, τὸν διὰ τὴν ἡμετέ-
 ραν σωτηρίαν σαρκωθέντα καὶ ἐν ἀνθρώποις πολιτευσά-
 30 μενον καὶ παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ καὶ ἀνελ-
 θόντα πρὸς τὸν πατέρα καὶ ἦζοντα πάλιν ἐν δόξῃ κρῖναι
 ζῶντας καὶ νεκρούς. Πιστεύομεν καὶ εἰς ἓν πνεῦμα ἅγιον.

5. Τούτων ἕκαστον εἶναι καὶ ὑπάρχειν πιστεύοντες,
 πατέρα, ἀληθινῶς πατέρα, καὶ υἱόν, ἀληθινῶς υἱόν, καὶ
 35 πνεῦμα ἅγιον, ἀληθινῶς πνεῦμα ἅγιον, καθὰ καὶ ὁ κύριος
 ἡμῶν ἀποστέλλων εἰς τὸ κήρυγμα τοὺς ἑαυτοῦ μαθητὰς
 εἶπεν· Πορευθέντες μαθητεύσατε πάντα τὰ ἔθνη, βαπτί-
 ζοντες αὐτοὺς εἰς τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ
 ἁγίου πνεύματος^a, περὶ ὧν καὶ διαβεβαιοῦμεθα οὕτως ἔχειν
 40 καὶ οὕτως φρονεῖν, καὶ † πάλιν οὕτως ἐσχηκέναι καὶ μέχρι
 θανάτου ὑπὲρ ταύτης συνίστασθαι τῆς πίστεως, ἀναθεματί-
 ζοντες πᾶσαν ἄθεον αἵρεσιν. 6. Ταῦτα ἀπὸ καρδίας καὶ
 ψυχῆς πεφρονηκέναι ἐξ οὐπερ ἴσμεν ἑαυτοὺς, καὶ νῦν φρο-
 νεῖν τε καὶ λέγειν ἐξ ἀληθείας, ἐπὶ τοῦ θεοῦ τοῦ παντοκρά-
 τορος καὶ τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ μαρτυρούμεθα,

a. Mt 28, 19

17 καθὼς A s z W : καθὼς καὶ η καὶ καθὼς Ath. De decr. Nic. Socr. Ano.

écrit, le nôtre, lu en présence de notre empereur très cher à
 Dieu, a été déclaré sain et juste. En voici les termes :

3. La foi présentée par nous. 'Conformément à ce que
 nous avons reçu des évêques nos prédécesseurs au cours de
 la première catéchèse et au moment de recevoir l'eau du
 baptême, conformément à ce que nous avons appris des
 divines Écritures, et comme nous l'avons cru et enseigné
 aussi bien comme prêtre que comme évêque, ainsi mainte-
 nant encore nous croyons et déclarons notre foi. La voici :

4. Nous croyons en un seul Dieu, Père tout puissant, le
 créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un
 seul Seigneur Jésus-Christ, le Logos de Dieu, Dieu de Dieu,
 lumière de lumière, vie de vie, Fils monogène, premier né
 de toute création, engendré du Père avant tous les siècles,
 par l'intermédiaire de qui tout est advenu, qui a pris chair
 pour notre salut, a vécu parmi les hommes, a souffert, est
 ressuscité le troisième jour, est remonté auprès du Père et
 reviendra à nouveau en gloire juger les vivants et les morts.
 Nous croyons aussi en un seul Esprit saint.

5. Nous croyons que chacun d'eux est et subsiste, le Père
 vraiment père, le Fils vraiment fils, et l'Esprit saint vraiment
 Esprit saint, comme Notre Seigneur en envoyant prêcher
 ses disciples l'a dit : *Allez, enseignez toutes les nations, bap-
 tisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint*^a ; à
 leur sujet nous garantissons qu'il en est ainsi, et qu'ainsi
 nous pensons, et encore qu'il en a toujours été ainsi, et que
 jusqu'à la mort nous maintiendrons cette foi, en anathéma-
 tisant toute espèce d'hérésie athée. 6. Que nous avons
 pensé ainsi en notre âme et conscience d'aussi loin que
 nous nous connaissons nous-mêmes, que maintenant
 encore nous pensons et parlons ainsi en toute vérité, nous
 en prenons à témoin le Dieu tout puissant et Notre Sei-
 gneur Jésus-Christ, tout en étant capables de montrer,

Parm. uide p. 111 || 39 πάλιν Π Socr. Ano. : πάλοι Ath. Val. Parm. uide
 p. 111

45 δεικνύναι ἔχοντες καὶ δι' ἀποδείξεως καὶ πείθειν ὑμᾶς ὅτι καὶ τοὺς παρεληλυθότας χρόνους οὕτως ἐπιστεύομεν τε καὶ ἐκηρύσσομεν.

7. Ταύτης ὑφ' ἡμῶν ἐκτεθείσης τῆς πίστεως, οὐδεὶς παρῆν ἀντιλογίας τόπος, ἀλλ' αὐτός τε πρῶτος ὁ θεοφιλέστατος
50 ἡμῶν βασιλεὺς ὀρθότατα περιέχειν αὐτὴν ἐμαρτύρησεν, οὕτω τε καὶ ἑαυτὸν φρονεῖν συνωμολόγησε καὶ ταύτη τοὺς πάντας συγκατατίθεσθαι ὑπογράφειν τε τοῖς δόγμασι καὶ συμφωνεῖν τούτοις αὐτοῖς παρεκελεύετο, ἑνὸς μόνου προ-
55 σεγγραφέντος ρήματος τοῦ ὁμοουσίου· ὁ καὶ αὐτὸ ἡμί-νευσε λέγων ὅτι μὴ κατὰ σωμαίων πάθη λέγοιτο ὁμοούσιος, οὔτε κατὰ διαίρεσιν οὔτε κατὰ τινα ἀποτομὴν ἐκ τοῦ πατρὸς ὑποστῆναι· μηδὲ γὰρ δύνασθαι τὴν αὔλον καὶ νοερὰν καὶ ἀσώματον φύσιν σωματικόν τι πάθος ὑφίστασθαι, θείοις δὲ καὶ ἀπορρήτοις λόγοις προσήκειν τὰ τοιαῦτα νοεῖν. Καὶ ὁ
60 μὲν σοφώτατος ἡμῶν καὶ εὐσεβέστατος βασιλεὺς τὰ τοιαῦτα διεφιλοσόφει, οἱ δὲ προφάσει τῆς τοῦ ὁμοουσίου προσθήκης τῆνδε τὴν γραφὴν πεποιήκασιν.

8. Ἐν τῇ συνόδῳ ὑπαγορευθεῖσα πίστις.

Πιστεύομεν εἰς ἕνα θεὸν πατέρα παντοκράτορα, πάντων
65 ὁρατῶν τε καὶ ἀορατῶν ποιητὴν, καὶ εἰς ἕνα κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ πατρὸς μονογενῆ, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς, θεὸν ἐκ θεοῦ, φῶς ἐκ φωτός, θεὸν ἀληθινὸν ἐκ θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα οὐ
70 ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ πατρί, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο τὰ τε ἐν τῷ οὐρανῷ καὶ τὰ ἐν τῇ γῆ, τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα καὶ σαρκωθέντα, ἐνανθρωπήσαντα, παθόντα καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς, ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς· καὶ εἰς τὸ ἅγιον πνεῦμα.

1. Sur ce passage capital de la lettre d'Eusèbe, qui fait de Constantin l'introduit du terme *homouosios* au concile de Nicée, voir l'analyse très pénétrante et neuve de BEATRICE, « The word 'Homouosios'... », p. 257, 264-269, qui en voit l'origine dans l'hermétisme égyptien que

preuves à l'appui, et de vous persuader que déjà durant le temps passé nous avons cru et prêché ainsi.'

7. Après que nous eûmes ainsi exposé notre foi, il n'y eut place pour aucune contestation, mais notre empereur très cher à Dieu fut le premier à témoigner en personne qu'elle contenait des choses très justes et il reconnut également qu'il pensait la même chose et qu'il les exhortait à donner leur assentiment, à souscrire à cette doctrine et à s'y tenir à la lettre d'un commun accord, en y ajoutant un seul mot, celui de 'consubstantiel', qu'il interpréta en disant qu'il était dit consubstantiel non pas selon les affects des corps, ni parce qu'il tirerait son existence du Père par division ou séparation du Père ; qu'il est impossible en effet que la nature immatérielle, intellectuelle et incorporelle subisse quelque affection corporelle, et qu'il convient de penser de telles réalités en termes divins et mystérieux¹. Et notre très sage et très pieux empereur se livrait à ces réflexions. Quant à eux, à la faveur de l'addition de consubstantiel, ils ont rédigé ce texte.

8. La foi proclamée au concile.

'Nous croyons en un seul Dieu, Père tout puissant, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et en un seul Seigneur Jésus-Christ, le fils de Dieu, monogène engendré du Père, c'est-à-dire de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non pas créé, consubstantiel au Père, par l'intermédiaire de qui tout est advenu, ce qui est dans le ciel et ce qui est sur la terre, qui, pour nous les hommes et pour notre salut, est descendu et a pris chair, s'est fait homme, a souffert et est ressuscité le troisième jour, est remonté aux cieux, viendra juger les vivants et les morts, et en l'Esprit saint.

l'empereur n'ignorait pas. L'interprétation du consubstantiel lui-même, sur laquelle insiste Eusèbe (voir *infra* 12-13), peut être rapproché de celle de la lettre d'Alexandre d'Alexandrie, *supra* I, 4, 46.

75 Τοὺς δὲ λέγοντας ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν καὶ πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο, ἢ ἐξ ἑτέρας ὑποστάσεως ἢ οὐσίας φάσκοντας εἶναι, τρεπτὸν ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, ἀναθεματίζει ἡ ἀγία καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία.

80 9. Καὶ δὴ ταύτης τῆς γραφῆς ὑπ' αὐτῶν ὑπαγορευθείσης, ὅπως εἴρηται αὐτοῖς τὸ ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ πατρὸς καὶ τὸ τῷ πατρὶ ὁμοούσιον οὐκ ἀνεξέταστον αὐτοῖς καταλιμπάνομεν. Ἐρωτήσεις τοιγαροῦν καὶ ἀποκρίσεις ἐντεῦθεν ἀνεκινούντο, ἐβασάνιζεν τε ὁ λόγος τὴν διάνοιαν τῶν εἰρημένων.
85 Καὶ δὴ τὸ ἐκ τῆς οὐσίας ὡμολογεῖτο πρὸς αὐτῶν δηλωτικὸν εἶναι τοῦ ἐκ μὲν τοῦ πατρὸς εἶναι, οὐ μὴν ὡς μέρος ὑπάρχειν τοῦ πατρὸς. 10. Ταύτη καὶ ἡμῖν ἐδόκει καλῶς ἔχειν συγκατατίθεσθαι τῇ διανοίᾳ, τῆς εὐσεβοῦς διδασκαλίας ὑπαγορευούσης ἐκ τοῦ πατρὸς εἶναι τὸν υἱόν, οὐ μὴν μέρος τῆς οὐσίας αὐτοῦ τυγχάνειν. Διόπερ τῇ διανοίᾳ καὶ αὐτοὶ συνετιθέμεθα, οὐδὲ τὴν φωνὴν παραιτούμενοι, τοῦ τῆς εἰρήνης σκοποῦ πρὸ ὀφθαλμῶν ἡμῶν κειμένου καὶ τοῦ μὴ τῆς ὀρθῆς ἐκπεσεῖν διανοίας.

95 11. Κατὰ ταῦτα δὲ καὶ τὸ γεννηθέντα καὶ οὐ ποιηθέντα κατεδεξάμεθα, ἐπειδὴ τὸ ποιηθὲν κοινὸν ἔφασκον εἶναι πρόσρημα τῶν λοιπῶν κτισμάτων τῶν διὰ τοῦ υἱοῦ γενομένων, ὧν οὐδὲν ὅμοιον ἔχειν τὸν υἱόν· διὸ δὴ μὴ εἶναι αὐτὸν ποίημα τοῖς δι' αὐτοῦ γενομένοις ἐμφερές, κρείττονος δὲ ἢ κατὰ πᾶν ποίημα τυγχάνειν οὐσίας, ἦν ἐκ τοῦ πατρὸς γεγεννησθαι τὰ θεῖα διδάσκει λόγια, τοῦ τρόπου τῆς γεννήσεως καὶ ἀνεκφράστου καὶ ἀνεπιλογίστου πάση γεννητῇ φύσει τυγχάνοντος.

100 12. Οὕτως δὲ καὶ τὸ ὁμοούσιον εἶναι τοῦ πατρὸς τὸν υἱὸν ἐξεταζόμενος ὁ λόγος συνίστησιν, οὐ κατὰ τὸν τῶν σωματῶν τρόπον οὐδὲ τοῖς θνητοῖς ζῴοις παραπλησίως· οὔτε γὰρ κατὰ διαίρεσιν τῆς οὐσίας οὔτε κατὰ ἀποτομήν, ἀλλ' οὐδὲ κατὰ τι πάθος ἢ τροπὴν ἢ ἀλλοίωσιν τῆς τοῦ πατρὸς δυνάμεως·

1. Cf. *supra* I, 6, 3, la lettre d'Eusèbe de Nicomédie à Paulin.

Quant à ceux qui disent qu'il y eut un temps où il n'était pas, qu'avant qu'il fut engendré, il n'était pas, qu'il a été créé du non-être, ou qui prétendent que le Fils de Dieu est d'une autre hypostase ou substance, sujet à la variation ou au changement, la sainte Église catholique et apostolique les déclare anathèmes.

9. Et puisqu'ils ont proclamé ce texte, ne manquons pas d'examiner encore en quel sens ils ont dit 'de la substance du Père' et 'consubstantiel au Père'. Ainsi donc à ce sujet, questions et réponses fusaient et la raison éprouvait le sens des propos échangés. Ils reconnaissaient que l'expression 'de la substance' montre bien le fait d'être 'du Père' sans pour autant être une partie du Père. 10. Ce sens-là, il nous paraissait bon d'y adhérer nous aussi, puisque l'enseignement juste proclame que le Fils est 'du Père', sans pour autant être une partie de sa substance. C'est pourquoi nous avons, nous aussi, accepté ce sens sans repousser non plus le mot, n'ayant en vue que la paix et le souci de ne pas dévier du droit sens.

11. De même, nous avons aussi accepté l'expression 'engendré et non créé', puisque, disaient-ils, le terme 'créé' est la dénomination commune pour les créatures en général qui ont été faites par l'intermédiaire du Fils et avec lesquelles le Fils n'a aucune ressemblance ; c'est pourquoi il n'est pas une créature comparable à celles qui ont été faites par son intermédiaire, mais il possède une substance supérieure à celle de toute créature, substance que l'enseignement des divines Écritures dit avoir été engendrée du Père, sa génération étant d'un mode indicible et inaccessible à toute nature créée¹.

12. C'est encore ainsi qu'après examen la raison établit que le Fils est consubstantiel au Père, non à la façon des corps ni d'une manière analogue aux vivants soumis à la mort, puisque ce n'est ni par division de la substance, ni par séparation, ni non plus en raison de quelque affect ou modification ou changement de la puissance du Père ; tout

τούτων γὰρ ἀπάντων ἀλλότριον εἶναι τὴν ἀγέννητον τοῦ
 πατρὸς φύσιν · 13. παραστατικὸν δ' εἶναι τὸ ὁμοούσιον τῷ
 110 πατρὶ τοῦ μηδεμίαν ἐμφέρειαν πρὸς τὰ γενητὰ κτίσματα τὸν
 υἱὸν τοῦ θεοῦ φέρειν, μόνῳ δὲ τῷ πατρὶ τῷ γεγεννηκότι κατὰ
 πάντα τρόπον ἀφωμοιωῖσθαι καὶ μὴ εἶναι ἐξ ἐτέρας τινὸς
 ὑποστάσεώς τε καὶ οὐσίας ἀλλ' ἐκ τοῦ πατρὸς. Ὡς καὶ αὐτῷ,
 115 τοῦτον ἐρμηνευθέντι τὸν τρόπον, καλῶς ἔχειν ἐφάνη συγκα-
 τατίθεσθαι, ἐπεὶ καὶ τῶν παλαιῶν λογίους τινὰς καὶ ἐπι-
 φανεῖς ἐπισκόπους καὶ συγγραφέας ἔγνωμεν ἐπὶ τῆς τοῦ
 πατρὸς καὶ υἱοῦ θεολογίας τῷ τοῦ ὁμοουσίου συγχεσ-
 μένους ὀνόματι. 14. Ταῦτα μὲν περὶ τῆς ἐκτεθείσης εἰρήσθω
 πίστεως · ἢ συνεφωνήσαμεν οἱ πάντες, οὐκ ἀνεξετάστως
 120 ἀλλὰ κατὰ τὰς ἀποδοθείσας διανοίας ἐπ' αὐτοῦ τοῦ θεοφι-
 λεστάτου βασιλέως ἐξετασθείσας καὶ τοῖς εἰρημένους
 λογισμοῖς συνομολογηθείσας.

15. Καὶ τὸν ἀναθεματισμὸν δὲ τὸν μετὰ τὴν πίστιν πρὸς
 αὐτῶν τεθέντα δεκτὸν εἶναι ἡγησάμεθα διὰ τὸ ἀπειργεῖν
 125 ἀγράφοις χρῆσθαι φωναῖς, δι' ἃς σχεδὸν ἡ πᾶσα γέγονε σύγ-
 χυσις καὶ ἀκαταστασία τῆς ἐκκλησίας. Μηδεμίαν γοῦν θεο-
 πνεύστου γραφῆς τῷ ἐξ οὐκ ὄντων καὶ τῷ ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν
 καὶ τοῖς ἐξῆς ἐπιλεγόμενοις κεκρημένης, οὐκ εὐλογον ἐφάνη
 ταῦτα λέγειν καὶ διδάσκειν. 16. Ὡς καὶ αὐτῷ καλῶς δόξαντι
 130 συνεθέμεθα, ἐπεὶ μηδὲ ἐν τῷ πρὸ τούτου χρόνῳ τούτοις εἰώ-
 θειμεν συγχρῆσθαι τοῖς ῥήμασιν.

Ἔτι μὴν τὸ ἀναθεματίζεσθαι τὸ πρὸ τοῦ γεννηθῆναι οὐκ
 ἦν οὐκ ἄτοπον ἐνομίσθη, τῷ παρὰ πᾶσιν ὁμολογεῖσθαι εἶναι
 αὐτὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ καὶ πρὸ τῆς κατὰ σάρκα γεννήσεως.
 135 17. Ἦδη δὲ ὁ θεοφιλέστατος ἡμῶν βασιλεὺς τῷ λόγῳ κατεσ-
 κεύαζε καὶ κατὰ τὴν ἔνθεον αὐτοῦ γέννησιν τὸ πρὸ πάντων

1. Citation également retenue par ATHANASE dans l'*Ep. ad Afros* mentionnée *supra*, I, 8, 16, avec θεότητος à la place de θεολογίας. C'est ce point précis qui explique l'intérêt particulier de Théodoret pour la lettre, dont il interprète à la suite (cf. *infra* I, 13, 1) le passage cité comme preuve que

cela en effet est étranger à la nature inengendrée du Père. 13. Qu'il soit consubstantiel au Père, cela signifie que le Fils de Dieu ne supporte aucune comparaison avec les créatures qui ont été faites, mais qu'avec le Père seul qui l'a engendré il est considéré comme semblable sous tous les rapports, et non de quelque autre hypostase ou substance, mais du Père. A cette formulation également, interprétée de cette façon, il nous a paru justifié de donner notre assentiment, puisqu'aussi bien, parmi les Anciens, nous avons connu certains évêques et écrivains, savants et illustres, qui, dans la doctrine de la divinité du Père et du Fils, ont utilisé le mot 'consubstantiel' ¹. 14. Voilà pour ce qui concerne l'exposé de la foi que tous nous avons approuvé, non pas sans examen, mais selon le sens rapporté ci-dessus, après qu'il fut examiné en présence même de l'empereur très cher à Dieu et accepté d'un commun accord à la suite des arguments précédemment évoqués.

15. Quant à l'anathème qu'ils ont ajouté à la formule de foi, nous l'avons jugé recevable, parce qu'il exclut l'usage des termes non scripturaires qui sont précisément à l'origine de toute la confusion et de l'agitation de l'Église. De fait, puisque nulle part dans l'Écriture inspirée n'ont été employées les expressions 'tiré du non-être' et 'il y eut un temps où il n'était pas', ni celles qui les accompagnent, il n'a pas paru bon de les prononcer et de les enseigner. 16. A cette décision également, qui nous a paru bonne, nous avons donné notre accord, puisque déjà auparavant nous n'avions pas l'habitude de nous servir de ces expressions.

Pour ce qui est aussi de l'anathème contre la formule 'avant d'être engendré il n'était pas', il n'a pas été jugé déplacé du fait que tous reconnaissent qu'il est Fils de Dieu même avant sa naissance selon la chair. 17. Mais déjà notre empereur très cher à Dieu par son discours avait établi

l'homooisios s'inscrit dans une longue tradition de l'Église répondant ainsi à l'argument non scripturaire.

αἰώνων εἶναι αὐτόν, ἐπεὶ καὶ πρὶν ἐνεργεῖα γεννηθῆναι
 δυνάμει ἦν ἐν τῷ πατρὶ ἀγεννήτως, ὄντος τοῦ πατρὸς αἰεὶ
 πατρὸς, ὡς καὶ βασιλέως αἰεὶ καὶ σωτῆρος καὶ δυνάμει πάντα
 140 ὄντος, αἰεὶ τε καὶ κατὰ τὰ αὐτὰ καὶ ὡσαύτως ἔχοντος.

18. Ταῦτα ὑμῖν ἀναγκαίως διεπεμμάμεθα, ἀγαπητοί, τὰ
 κεκριμένα τῆς ἡμετέρας ἐξετάσεώς τε καὶ συγκαταθέσεως
 φανερόν καθιστῶντες, ὡς εὐλόγως τότε μὲν καὶ μέχρις ὑστά-
 145 τῆς ὥρας ἰστάμεθα, ὅθ' ἡμῖν τὰ ἑτεροίως γραφέντα προσέ-
 κοπτε, τότε δὲ ἀφιλονείκως τὰ μὴ λυπούντα κατεδεξάμεθα,
 ὅθ' ἡμῖν εὐγνωμόνως τῶν λόγων ἐξετάζουσι τὴν διάνοιαν
 ἐμφανῆ σύμπραξιν ἔχειν ἔδοξε τοῖς ὑφ' ἡμῶν αὐτῶν ἐν τῇ
 προεκτεθείσῃ πίστει ὁμολογημένοις. »

13

1. Ὅτι μὲν οὖν οὐ καινὴ τις ἢ τοῦ ὁμοουσίου πρόσρησις
 οὐδὲ ὑπὸ τῶν τότε συναθροισθέντων πατέρων ἐξευρεθεῖσα,
 ἀλλ' ἄνωθεν ἐκ προγόνων εἰς ἐγγόνους καταγομένη, σαφῶς
 μεμαρτύρηκεν ὁ Εὐσέβιος ὅτι δὲ καὶ ἅπαντες οἱ τῆνικαῦτα
 5 συναθροισθέντες συμφώνως τὴν ἐκτεθείσαν κατεδέξαντο
 πίστιν, κἀνταῦθα ἔφη καὶ πάλιν ἐν ἑτέρῳ συγγράμματι μαρ-
 τυρεῖ, τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου τὴν πολιτείαν εὐφημίας
 γεραίρων. Λέγει δὲ οὕτως :

2. « Ὁ μὲν δὴ ταῦτ' εἰπὼν Ῥωμαία γλώττῃ, ὑφερμηνεύ-
 10 οντος ἑτέρου, παρεδίδου τὸν λόγον τοῖς τῆς συνόδου προέ-
 δροις. Ἐντεῦθεν δ' οἱ μὲν ἀρξάμενοι κατητιῶντο τοὺς πέλας,
 οἱ δ' ἀπελογοῦντό τε καὶ ἀντεμέμφοντο. Πλείστον δὴτα ὑφ'
 ἑκατέρου τάγματος προτεινομένων πολλῆς τε ἀμφιλογίας τὰ

143 φανερόν N s D F Ath. Socr. Ano. (l. 141-142 τὸ κεκριμένον Ath. Socr. Ano.) : -ρά H L V W Parm. -ράν A uide p. 112.

1. VC III, 13-14, en partie cité par SOCRATE, I, 8, 21-24 ; après avoir clairement indiqué le rôle capital de Constantin dans l'insertion de

aussi que, conformément à sa naissance divine, il est avant
 tous les siècles, puisque dès avant d'avoir été engendré en
 acte il était en puissance dans le Père sous un mode inen-
 gendré, le Père étant toujours père comme lui est aussi tou-
 jours roi et toujours sauveur en puissance, et demeurant
 aussi toujours identique et semblable à lui même.

18. Nous avons dû vous envoyer cette lettre, bien-aimés,
 pour bien mettre en lumière les raisons de notre examen et
 de notre adhésion, ainsi que le bien fondé de notre attitude
 en tenant bon d'abord et jusqu'au dernier moment, lorsque
 nous nous heurtions à des formulations différentes, puis en
 acceptant sans chicaner celles qui n'étaient pas gênantes,
 lorsque, cherchant à nous mettre d'accord sur le sens des
 termes, il nous a semblé qu'ils appuyaient clairement ce que
 nous-même avons professé dans la foi exposée ci-dessus. »

Chapitre 13

Réfutation des ariens qui persistent dans le blasphème, à partir des écrits d'Eusèbe, évêque de Césarée

1. Que l'épithète de « consubstantiel » ne soit pas une
 nouveauté ni une invention des Pères alors assemblés, mais
 une longue tradition transmise de génération en généra-
 tion, Eusèbe vient d'en donner un témoignage explicite ; et
 il a dit également ici que tous ceux qui étaient assemblés à
 cette occasion ont accepté unanimement la foi exposée, et
 il en témoigne à nouveau dans un autre écrit où il couvre
 d'éloges la vie du grand Constantin. Il s'exprime ainsi¹ :

2. « Constantin s'exprima ainsi en latin, tandis qu'un
 autre traduisait. Puis il donna la parole aux évêques du
 concile. C'est alors que les uns, prenant l'initiative, accu-
 saient leurs voisins ; les autres répondaient et récriminaient
 à leur tour ; la tension était grande entre les deux partis.

l'*homoousios* dans la profession de foi de Nicée (cf. *supra* 12, 7), Eusèbe souligne ici ce même rôle dans l'acceptation unanime par les évêques.

15 πρῶτα συνισταμένης, ἀνεξικάκως ἐπηρεοῦτο ὁ βασιλεὺς τῶν
 πάντων σχολῆ τε εὐτόνῳ τὰς προτάσεις ὑπεδέχετο, ἐν μέρει
 20 τε ἀντιλαμβανόμενος τῶν παρ' ἐκάστου τάγματος λεγομένων,
 ἡρέμα συνῆγε τοὺς φιλονεικῶς ἐνισταμένους, πρῶτος τε
 ποιούμενος τὰς πρὸς ἕκαστον ὁμιλίας ἐλληνίζων τε τῇ φωνῇ,
 25 ὅτι μηδὲ ταύτης ἀμαθῶς εἶχε, γλυκερός τις ἦν καὶ ἡδύς, τοὺς
 μὲν συμπεῖθων, τοὺς δὲ καταδυσωπῶν τῷ λόγῳ, τοὺς δ' εὖ
 λέγοντας ἐπαινῶν, πάντας δὲ εἰς ὁμόνοιαν ἐλάυνων, ἕως ὅτε
 ὁμογνώμονας καὶ ὁμοδόξους αὐτοὺς ἐπὶ τοῖς ἀμφισβητου-
 μένοις ἅπασι κατεστήσατο, ὡς ὁμόφωνον μὲν κρατῆσαι τὴν
 30 πίστιν, τῆς δὲ σωτηρίου ἑορτῆς τὸν αὐτὸν παρὰ τοῖς πᾶσιν
 25 ὁμολογηθῆναι καιρὸν. Ἐκυροῦτο δὲ ἤδη καὶ ἐν γραφῇ δι'
 ὑποσημειώσεως ἐκάστου τὰ κοινῇ δεδογμένα. »

3. Καὶ μετὰ βραχέα πάλιν καὶ ταῦτα προστέθεικεν :

« Οὕτω δὴ συνταξάμενος ἐπὶ τὰ σφῶν οἰκεία τοὺς πάντας
 ἐπαινέειν ἠφίει. Οἱ δὲ ἐπανεήσαν σὺν εὐφροσύνῃ, ἐκράτει
 30 τε λοιπὸν παρὰ τοῖς πᾶσι μία γνώμη, παρ' αὐτῷ βασιλεῖ
 συμφωνηθεῖσα, συναπτομένων ὥσπερ ὑφ' ἐνὶ σώματι τῶν ἐκ
 μακροῦ διηρημένων. 4. Χαίρων δὴτα βασιλεὺς ἐπὶ τῷ κατορ-
 θώματι τοῖς μὴ παρατυχοῦσι τῇ συνόδῳ καρπὸν εὐθαλῆ δι'
 35 ἐπιστολῶν ἐδωρεῖτο, λαοῖς τε ἅπασι τοῖς τε κατ' ἀγροῦς καὶ
 τοῖς ἀμφὶ τὰς πόλεις χρημάτων ἀφθόρους διαδόσεις
 ποιεῖσθαι παρεκελεύετο, ὧδέ πη γεραίρων τὴν ἑορτὴν τῆς
 εἰκοσαετοῦς βασιλείας. »

5. Ἔδει μὲν οὖν τοὺς τὰ Ἀρείου φρονούντας, εἰ καὶ τοῖς
 40 ἄλλοις πατράσιν ἀντιλέγειν οὐκ ἐνόμιζον δυσσεβές, τούτῳ
 γοῦν πιστεῦειν ὃν θαυμάζειν εἰώθασι, σύμφωνον γεγενῆσθαι
 τὴν ὁμολογίαν ἐκείνην διδάσκοντι. Ἐπειδὴ δὲ καὶ πρὸς τὰς
 τῶν οἰκείων πατέρων διαμάχονται δόξας, ἐχρῆν τοῦ Ἀρείου
 τὴν αἰσχίστην μεμαθηκότας καὶ φρίκης γέμουσαν τελευτὴν
 φυγεῖν παντὶ σθένει τὴν ὑπ' ἐκείνου τεχθεῖσαν ἀσέβειαν.

1. VC III, 21-22.

2. *Supra*, I, 9, 14, et n. 3 p. 227.

3. C'est-à-dire l'année 325. Théodoret, quant à lui, n'a pas jugé bon de mentionner la date du concile, à la différence de SOCRATE (I, 13, 13).

La dispute fut d'abord très vive : l'empereur les écoutait avec patience et avec une attention soutenue il accueillait leurs propositions ; prenant en considération tour à tour ce que disait chaque parti, il ramenait avec douceur les évêques qui se menaçaient à l'envi en adressant à chacun en grec des paroles de douceur, parce qu'il n'ignorait pas non plus cette langue, en homme doux et agréable qu'il était, convainquant les uns, émouvant les autres par son discours, félicitant ceux qui parlaient judicieusement, les poussant tous à la concorde, jusqu'à ce qu'il les eût amenés à un même avis et à une même opinion sur tous les points en litige, pour que s'affirmât une même expression de la foi et que tous fussent d'accord pour célébrer à la même date la fête du Sauveur. Les décisions prises en commun étaient rendues immédiatement exécutoires par la signature que chacun apposa au-dessous. »

3. Et après quelques phrases, il ajoutait encore ceci¹ :

« Après en avoir ainsi disposé, il permit à tous de retourner chez eux. Ils repartirent contents et il régnait désormais chez eux tous un seul avis en accord avec l'empereur, eux qui, après avoir été longtemps divisés, se rapprochaient comme un seul corps. 4. Assurément satisfait de cet heureux succès, l'empereur écrivit aux évêques qui n'avaient pas assisté au concile² pour leur en offrir le beau fruit et il ordonna de faire de larges distributions d'argent à tous les peuples des campagnes comme à ceux des villes, et il marqua ainsi la célébration du vingtième anniversaire de son règne³. »

5. Les partisans d'Arius, même s'ils se croyaient autorisés à contredire les autres Pères, auraient donc dû croire au moins à celui pour qui ils n'avaient qu'admiration, lorsqu'il leur apprenait que cette confession avait été unanime. Mais, à partir du moment où ils combattaient même les opinions de leurs propres Pères, ils devaient, en apprenant la mort répugnante et horrible d'Arius, fuir de toute leur force l'impiété qu'il avait enfantée. Mais, puisque apparem-

45 Ἐπειδὴ δὲ εἰκὸς μὴ πάντα εἰδέναι τοῦ θανάτου τὸν τρόπον, ἐγὼ καὶ τοῦτον ὡς ἐγένετο διηγῆσομαι.

14

1. Πλεῖστον οὗτος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ διατρίψας χρόνον ἐπικωμάσαι πάλιν τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς συλλόγοις ἐβούλετο, ἀρνούμενος τὴν ἀσέβειαν καὶ τὴν ἐκτεθεῖσαν ὑπὸ τῶν πατέρων ὁμολογίαν ὑπισχνούμενος δέχεσθαι. 2. Ὡς δὲ οὔτε 5 τὸν θεῖον Ἀλέξανδρον ἐπεισεν, οὔτε μὴ Ἀθανάσιον τὸν τῆς ἐκείνου καὶ προεδρίας καὶ εὐσεβείας διάδοχον, πάλιν διὰ τῆς Εὐσεβίου τοῦ Νικομηδέως σπουδῆς εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν ἔδραμεν. Τὰ δ' ὑπ' ἐκείνου τυρευθέντα καὶ ὑπὸ τοῦ δικαίου ψηφισθέντα κριτοῦ, ἄμεινον ὁ πάντα ἄριστος Ἀθανάσιος ἐν τοῖς πρὸς Ἀπίωνα διηγήσατο γράμμασιν. Ἐγὼ δὲ 10 καὶ τοῦτο τὸ μέρος ἐντάξω τῇ συγγραφῇ.

3. « Ἐγὼ μὲν οὐ παρήμην ἐν τῇ Κωνσταντινουπόλει ὅτε τετελευτήκεν ἐκεῖνος, Μακάριος δὲ ὁ πρεσβύτερος παρῆν 15 κάκεινου λέγοντος ἤκουσα. Ἐκέκλητο μὲν παρὰ Κωνσταντίνου τοῦ βασιλέως Ἄρειος ἐκ σπουδῆς τῶν περὶ Εὐσέβιον. Εἰσελθόντα δὲ τὸν Ἄρειον ἀνέκρινεν ὁ βασιλεὺς εἰ τὴν πίστιν τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας ἔχει. Αὐτὸς τε οὖν ᾤμοσε πιστεύειν ὀρθῶς καὶ ἔγγραφον ἐπιδέδωκε πίστεως, κρύψας

1. La chose était sans doute connue au temps de Théodoret ; mais cette manière d'introduire le récit est reprise d'ATHANASE, qui répond à la question posée par Sérapion de Thmouis, à savoir si Arius était mort dans la communion de l'Église (*Lettre à Sérapion* 1, OPITZ 2, p. 178). Le projet apologétique de Théodoret explique qu'il place le récit de cette mort juste après celui du concile – ce qui lui permet de faire l'impasse sur le synode de Jérusalem qui, en 335, allait réintégrer Arius et ses partisans, dans la communion –, pour mieux montrer la victoire de l'orthodoxie nicéenne.

2. Ces quelques lignes, peu cohérentes, ont pour fonction de gommer l'anachronisme que Théodoret fait subir à l'événement survenu dix ans plus tard, en le situant juste après Nicée, à un moment où, pourtant, Arius est en exil. L'indication de la présence d'Arius à Constantinople grâce à l'appui d'Eusèbe de Nicomédie se trouve dans le récit d'Athanase que Théodoret utilise comme un récit authentique en même temps qu'exemplaire de l'événement. Sur ce contre-modèle hagiographique, construit par

ment tout le monde ne connaît pas les circonstances de sa mort¹, je vais aussi raconter comment cela s'est passé.

Chapitre 14

Mort d'Arius, d'après la lettre d'Athanase

1. Arius demeura encore longtemps à Alexandrie où il cherchait à reprendre son agitation dans les assemblées de l'Église, reniant son impiété et promettant d'accepter la confession publiée par les Pères. 2. Mais comme il ne put convaincre le divin Alexandre, et encore moins Athanase, son successeur sur le siège et dans la foi droite, il repartit en hâte pour Constantinople, grâce à l'appui d'Eusèbe de Nicomédie². Ce qui fut manigancé par Arius, mais sanctionné par le juste Juge, Athanase, le meilleur en toutes choses, l'a raconté dans la lettre à Apion³. Je vais donc insérer aussi ce passage dans mon ouvrage :

3. « Je n'étais pas présent à Constantinople quand il mourut, mais le prêtre Makarios était là et j'ai entendu son récit. Arius avait été convoqué par l'empereur Constantin, grâce aux bons offices des partisans d'Eusèbe. A son arrivée, l'empereur lui demanda s'il tenait la foi de l'Église catholique, et lui, il jura que sa foi était droite et ajouta une confession de foi écrite, sans dire les motifs pour lesquels il

Athanase comme une réponse au synode de Jérusalem qui, en 335, a reçu dans la communion ses partisans, voir A. MARTIN, « Le Fil d'Arius, 325-335 », *RHE* 84, 1989, p. 297-333.

3. Voir la *Lettre à Sérapion*, 2-4 (OPITZ 2, p. 178-180) ; cf. *Compendium*, IV, 1, PG 83, 413D-416B, qui en donne un résumé avec toutefois certains écarts. C'est à partir de cet extrait qu'un interpolateur a inséré son propre récit de la mort d'Arius dans le chapitre de l'*Histoire philothée* I, consacré à Jacques de Nisibe, p. 178-182, récit absent de la version syriaque : A. LEROY MOLINGHEN, « Un imbroglio suspect », *Byzantion* 37, 1967, p. 126-135. Ni RUFIN, I, 13, ni SOCRATE, I, 38, bien qu'ils s'en inspirent, ne citent Athanase ; SOZOMÈNE, après un premier récit (II, 29) proche de RUFIN, cite (II, 30) l'*Ep. ad episc. Aeg. et Lib.* 18-19, second récit d'Athanase ; voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 446-452.

20 μὲν ἐφ' οἷς ἐξεβλήθη τῆς ἐκκλησίας ὑπὸ Ἀλεξάνδρου τοῦ ἐπισκόπου, ὑποκρινόμενος δὲ τὰς ἀπὸ τῶν γραφῶν λέξεις. 4. Ὅμοσαντα τοίνυν αὐτὸν μὴ πεφρονηκέναι ἐφ' οἷς ἐξέβαλεν αὐτὸν Ἀλέξανδρος, ἀπέλυσε εἰρηκῶς· 'Εἰ ὀρθή σου ἐστὶν ἡ πίστις, καλῶς ὤμοσας· εἰ δὲ ἀσεβής ἐστὶν ἡ πίστις σου καὶ ὤμοσας, ὁ θεὸς ἐκ τοῦ οὐρανοῦ κρίνει τὰ κατὰ σέ'. Οὕτω δὴ 25 οὖν αὐτὸν ἐξελθόντα παρὰ τοῦ βασιλέως ἠθέλησαν εἰσαγαγεῖν εἰς τὴν ἐκκλησίαν οἱ περὶ Εὐσέβιον τῆ συνήθει αὐτῶν βίβλ. 5. Ἄλλ' ὁ τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἐπίσκοπος, ὁ μακαρίτης Ἀλέξανδρος, ἀντέλεγε φάσκων μὴ δεῖν εἰς κοινωνίαν δεχθῆναι τὸν τῆς αἰρέσεως εὐρετὴν. Καὶ λοιπὸν οἱ περὶ 30 Εὐσέβιον ἠπέιλησαν ὅτι· "Ὡσπερ μὴ θελόντων ὑμῶν ἐποιήσαμεν αὐτὸν κληθῆναι παρὰ βασιλέως, οὕτως αὖριον, κἄν μὴ κατὰ γνώμην σου τυγχάνῃ, συναχθήσεται Ἄρειος μεθ' ἡμῶν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ ταύτῃ'. Σάββατον δὲ ἦν ὅτε ταῦτα ἔλεγε.

6. Ὁ τοίνυν ἐπίσκοπος Ἀλέξανδρος, ἀκούσας ταῦτα καὶ 35 πάνυ λυπηθεὶς εἰσελθὼν εἰς τὴν ἐκκλησίαν, τὰς χεῖρας ἄρας πρὸς τὸν θεὸν ἀπαδύρετο, καὶ ῥίψας ἑαυτὸν ἐπὶ πρόσωπον ἐν τῷ ἱερατεῖ, κείμενος ἐπὶ τοῦ ἐδάφους ἤρχετο. Παρῆν δὲ καὶ Μακάριος εὐχόμενος σὺν αὐτῷ καὶ ἀκούων τῆς φωνῆς αὐτοῦ. 7. Παρεκάλει δὲ δύο ταῦτα λέγων· 'Εἰ Ἄρειος αὖριον συνάγεται, ἀπόλυσον ἐμὲ τὸν δούλόν σου^a καὶ μὴ συναπολέσης 40 εὐσεβῆ μετὰ ἀσεβοῦς^b· εἰ δὲ φείδῃ τῆς ἐκκλησίας σου, οἶδα δὲ ὅτι φείδῃ, ἐπίδῃ ἐπὶ τὰ ῥήματα τῶν περὶ Εὐσέβιον καὶ μὴ δῶς εἰς ἀφανισμόν καὶ ὄνειδος τὴν κληρονομίαν σου^c καὶ ἄρον Ἄρειον, ἵνα μὴ εἰσελθόντος αὐτοῦ εἰς τὴν ἐκκλησίαν 45 δόξῃ καὶ ἡ αἵρεσις συνεισέρχασθαι αὐτῷ καὶ λοιπὸν ἡ ἀσεβεία νομισθῇ ὡς εὐσέβεια'. Ταῦτα εὐξάμενος ὁ ἐπίσκοπος ἀνεχώρησε πάνυ φροντίζων. Καὶ γέγονε τι θαυμαστὸν καὶ παράδοξον. 8. Τῶν γὰρ περὶ Εὐσέβιον ἀπειλησάντων, ὁ μὲν ἐπίσκοπος προσήυξατο, ὁ δὲ Ἄρειος ἐθάρρει τοῖς περὶ Εὐσέβιον· 50 πολλά τε φλυαρῶν εἰσηλθεν εἰς καθέδρας, ὡς διὰ χρεῖαν τῆς γαστροῦ, καὶ ἐξαίφνης, κατὰ τὸ γεγραμμένον,

a. Cf. Gn 18, 23 b. Cf. Lc 2, 29 c. Jl 2, 17

avait été expulsé de l'Église par l'évêque Alexandre, mais en citant abusivement les termes pris dans les Écritures. 4. Aussi bien, puisqu'il avait juré n'avoir aucune idée des motifs pour lesquels Alexandre l'avait expulsé, l'empereur le renvoya en lui disant : 'Si ta foi est droite, tu as bien fait de jurer, mais si ta foi est pervertie et que tu as juré, que, du ciel, Dieu juge tes actes !' C'est ainsi qu'il sortit de l'audience impériale. Les partisans d'Eusèbe voulurent donc le faire entrer dans l'église avec la violence qui leur était coutumière. 5. Mais l'évêque de Constantinople, le bienheureux Alexandre, s'y opposa en déclarant qu'on ne devait pas accepter à la communion l'auteur de l'hérésie. Les partisans d'Eusèbe en vinrent alors aux menaces : 'C'est malgré vous que nous l'avons fait convoquer par l'empereur ; eh bien, demain, même si cela ne te plaît pas, Arius participera avec nous à la synaxe dans cette église.' Ce fut le samedi que cette déclaration fut faite.

6. Alors, très peiné de ce qu'il avait entendu, l'évêque Alexandre entra dans l'église, leva les mains vers Dieu en gémissant, puis, se prosternant face contre terre dans le sanctuaire, il se mit à prier étendu sur le sol. Makarios était là aussi qui priait avec lui et entendait sa voix. 7. Il formulait ces deux demandes : 'Si Arius vient demain à la synaxe, laisse partir ton serviteur^a et ne fais pas périr le fidèle avec l'impie^b, mais si tu épargnes ton Église, et je sais que tu l'épargnes, considère les propos des partisans d'Eusèbe et *ne livre pas à la ruine et à la honte ton héritage*^c, mais supprime Arius, de peur que, s'il entre dans l'église, l'hérésie ne paraisse aussi y entrer avec lui et que désormais l'impiété ne soit tenue pour la piété.' Après cette prière, l'évêque se retira, très soucieux. Et il se produisit un prodige extraordinaire. 8. Après que les partisans d'Eusèbe avaient fait leurs menaces, l'évêque avait prié, Arius faisait confiance aux amis d'Eusèbe ; pérorant d'abondance, il entra dans les latrines comme pour satisfaire un besoin, et soudain, selon la parole

πρηνῆς γενόμενος ἐλάκησε μέσος^d, καὶ πεσὼν εὐθὺς ἀπέψυξεν ἀμφοτέρων τε τῆς κοινωνίας καὶ τοῦ ζῆν ἀπεστερήθη.

9. Τὸ μὲν οὖν τέλος τοῦ Ἀρείου τοιοῦτον γέγονε. Καὶ οἱ περὶ Εὐσέβιον μεγάλως αἰσχυρθέντες ἔθασαν τὸν ὁμόφρονα ἐαντῶν. Ὁ δὲ μακαρίτης Ἀλέξανδρος χαιρούσης τῆς ἐκκλησίας τὴν σὺναξιν ἐπετέλεσεν ἐν εὐσεβείᾳ καὶ ὀρθοδοξίᾳ, σὺν πᾶσι τοῖς ἀδελφοῖς εὐχόμενος καὶ δοξάζων μεγάλως τὸν θεόν, οὐχ ὡς ἐπιχαίρων τῷ θανάτῳ, μὴ γένοιτο· πᾶσι γὰρ ἀπόκειται τοῖς ἀνθρώποις ἀπαξ ἀποθανεῖν^e, ἀλλ' ὅτι τοῦτο ὑπὲρ τὰς ἀνθρώπων κρίσεις ἐδείχθη. 10. Αὐτὸς γὰρ ὁ κύριος, δικάσας τοῖς ἀπειλαῖς τῶν περὶ Εὐσέβιον καὶ τῆ εὐχῆ Ἀλεξάνδρου κατέκρινε τὴν Ἀρειανὴν αἵρεσιν, δείξας αὐτὴν ἀναξίαν οὖσαν τῆς ἐκκλησιαστικῆς κοινωνίας καὶ πᾶσι φανερώσας ὅτι, κὰν παρὰ βασιλέως καὶ πάντων ἀνθρώπων ἔχη τὴν μαρτυρίαν καὶ τὴν προστασίαν, ἀλλὰ παρ' αὐτῆς τῆς ἀληθείας κατεκρίθη. »

11. Τοιαῦτα τῶν πονηρῶν σπερμάτων ὁ Ἄρειος δρεψάμενος δράγματα καὶ τῶν ἐσομένων κολαστηρίων ἰδὼν τὰ προαύλια, τῆς οἰκειᾶς ἀσεβείας διὰ τῆς τιμωρίας κατηγορεῖ.

12. Ἐγὼ δὲ ἐπὶ τὴν τῆς βασιλικῆς εὐσεβείας διήγησιν τρέψομαι. Πᾶσι γὰρ τοῖς ὑπὸ τὴν Ῥωμαίων τελοῦσιν ἡγεμονίαν ἐπέστειλε δήμοις, τῆς μὲν προτέρας αὐτοῦ ἐξαπάτης ἀπαλλαγῆναι παρεγγυῶν, τὴν δὲ τοῦ σωτῆρος ἡμῶν μεταμαθεῖν διδασκαλίαν προτρέπων καὶ ἐπὶ ταύτην ἅπαντας τὴν ἀληθεῖαν ξεναγῶν. Τοὺς δὲ γε κατὰ πόλιν ἐπισκόπους ἐπὶ τὰς τῶν ἐκκλησιῶν οἰκοδομίας διηγείρειν, οὐ γράμμασι μόνοις ἐπὶ τοῦτο προτρέπων, ἀλλὰ καὶ χρήματα φιλοτίμως δωρούμενος καὶ τὰ τῆς οἰκοδομίας δαπανήματα χορηγῶν. Δηλοῖ δὲ καὶ τὰ γραφέντα τοῦτον ἔχοντα τὸν τρόπον·

d. Ac 1, 18 e. He 9, 27

1. A l'asebeia d'Arius, Théodoret oppose l'eusebeia de Constantin. Se contentant d'une brève allusion aux deux lettres de l'empereur adressées « aux habitants de la province de Palestine » (VC II, 24-42) et « aux habitants des provinces d'Orient » (VC II, 48-60), il n'en retient que la volonté de diffuser la foi et préfère insister sur l'évergétisme du prince au service

de l'Écriture, tombé la tête la première il éclata par le milieu^d, s'effondra et sur-le-champ rendit l'âme, privé à la fois de la communion et de la vie.

9. Telle fut donc la fin d'Arius. Les partisans d'Eusèbe, au comble de la honte, ensevelirent leur complice. Quant au bienheureux Alexandre, il célébra la synaxe au milieu de la joie de l'Église, dans la piété et l'orthodoxie, avec tous les frères, priant et glorifiant magnifiquement Dieu, non qu'il se réjouît de cette mort, à Dieu ne plaise – car c'est le sort de tout homme de mourir une fois^e –, mais parce que l'événement dépassait manifestement les jugements humains. 10. C'est en effet le Seigneur lui-même qui, ayant arbitré entre les menaces des partisans d'Eusèbe et la prière d'Alexandre, condamna l'hérésie arienne en montrant qu'elle était indigne de la communion de l'Église et en manifestant à tous que, quand bien même elle jouirait du témoignage et de la protection de l'empereur et du monde entier, elle n'en était pas moins condamnée par la vérité elle-même. »

11. Ayant ainsi récolté le fruit des mauvaises semences qu'il avait semées et donné un aperçu des châtiments futurs, Arius dénonçait sa propre impiété par sa punition.

12. Mais je dois m'appliquer à décrire la piété de l'empereur. Par exemple, il écrivit à tous les peuples qui étaient assujettis à Rome pour les inciter à renoncer à leur précédente erreur, les encourager à apprendre à la place les leçons de notre Sauveur et les guider vers cette vérité. Quant aux évêques de chaque cité, il les poussait à construire des églises, en ne les encourageant pas seulement par des lettres, mais en leur accordant largement de l'argent et en prenant à sa charge les frais de construction¹. C'est ce que montre une lettre de ce genre.

de cette dernière, en donnant successivement le texte des trois lettres impériales éparses dans VC II, 46, 1-3 ; IV, 36 ; III, 30-32. Celles-ci sont également citées par SOCRATE à la suite les unes des autres (I, 9, 46-63) et dans le même ordre que celui de Théodoret, preuve que tous deux ont utilisé le même recueil des lettres.

1. « Νικητής Κωνσταντίνος Μέγιστος Σεβαστός Εὐσεβίω.

Ἔως τοῦ παρόντος χρόνου τῆς ἀνοσίου βουλήσεως καὶ
 τυραννίδος τοῦς ὑπηρέτας τοῦ σωτήρος θεοῦ διωκούσης,
 πεπίστευκα καὶ ἀκριβῶς ἑμαυτὸν πέπεικα πασῶν τῶν ἐκκλη-
 5 σιῶν τὰ ἔργα ἢ ὑπὸ ἀμελείας διεφθάρθαι ἢ φόβῳ τῆς ἐπικει-
 μένης ἀδικίας ἐλάττονα τῆς ἀξίας γεγενῆσθαι, ἀδελφὲ προσ-
 φιλέστατε. Νυνὶ δὲ τῆς ἐλευθερίας ἀποδοθείσης καὶ τοῦ
 δράκοντος ἐκείνου ἀπὸ τῆς τῶν κοινῶν διοικήσεως θεοῦ τοῦ
 μεγίστου προνοία, ἡμετέρῳ δὲ ὑπηρεσίᾳ διωχθέντος, ἡγοῦμαι
 10 καὶ πᾶσι φανερὰν γεγενῆσθαι τὴν θεϊαν δύναμιν, καὶ τοῦς ἢ
 φόβῳ ἢ ἀπιστίᾳ ἢ ἀμαρτήμασί τισι περιπεσόντας ἐπιγνόντας
 τε τὸν ὄντως ὄντα ἤξειν ἐπὶ τὴν ἀληθῆ καὶ ὀρθὴν τοῦ βίου
 κατάστασιν. 2. Ὅσων τοίνυν ἢ αὐτὸς προϊστασιν ἐκκλησιῶν
 ἢ ἄλλους τοῦς κατὰ τόπον προϊσταμένους ἐπισκόπους πρεσ-
 15 βυτέρους τε ἢ διακόνους οἴσθα, ὑπόμνησον σπουδάζειν περὶ
 τὰ ἔργα τῶν ἐκκλησιῶν, ἢ ἐπανορθοῦσθαι τὰ ὄντα ἢ εἰς μεί-
 ζονα αὐξειν ἢ ἔνθα ἂν ἡ χρεία ἀπαιτῆ καινὰ ποιεῖν. Αἰτήσεις
 δὲ καὶ αὐτὸς καὶ διὰ σοῦ οἱ λοιποὶ τὰ ἀναγκαῖα παρὰ τε τῶν
 ἡγεμονευόντων καὶ τῆς ἐπαρχικῆς τάξεως. Τούτοις γὰρ ἐπεσ-
 20 τάλῃ πάσῃ σπουδῇ ἐξυπηρετήσασθαι τοῖς ὑπὸ τῆς σῆς ὀσιό-
 τητος λεγομένοις. Ὁ θεὸς διαφυλάξει σε, ἀδελφὲ ἀγαπητέ. »

3. Ταῦτα μὲν οὖν περὶ τῆς τῶν ἐκκλησιῶν οἰκοδομίας
 πρὸς τοῦς καθ' ἑκάστην ἐπαρχίαν ἐπισκόπους ἐπέστειλεν.

1. VC II, 46, 1-3 ; SOCRATE, I, 9, 46-49 ; bref résumé de SOZOMÈNE, I, 8, 7. Exemplaire, destiné à Eusèbe de Césarée, d'une lettre circulaire adressée aux évêques métropolitains (cf. *infra* 2 et 3) par Constantin. Dans sa titulature, celui-ci a remplacé *invictus* - référence au culte du Soleil dont il invoquait le patronage dans les émissions monétaires et les inscriptions depuis la fin de 309 et encore au début de 324 - par *victor*, discrète allusion à la protection accordée par le Dieu des chrétiens qui avait assuré sa victoire au Pont Milvius en 312 (VC I, 28, 2).

2. Le dragon qui imposait à tous sa « tyrannie » et persécutait les chrétiens n'est autre que Licinius : c'est en effet sous cette forme que ce dernier était représenté par une peinture dans l'entrée du palais impérial de

Lettre de l'empereur Constantin sur la construction d'églises

1. « Constantin, Vainqueur, Très Grand Auguste, à Eusèbe¹.

Les desseins impies de la tyrannie ayant persécuté jusqu'à ce jour les serviteurs de Dieu Sauveur, je crois et je suis convaincu que tous les bâtiments d'églises ou bien sont tombés en ruines du fait de l'incurie, ou bien ont été construits plus petits qu'il ne convenait par crainte de l'injustice alors menaçante, frère très cher. Mais maintenant que la liberté a été rendue et que ce dragon² a été chassé du gouvernement de l'État par la providence du Dieu très grand et par notre ministère, je pense que la puissance divine est devenue manifeste à tous et que ceux qui, tombés par peur ou par infidélité ou par quelque faute, et ayant reconnu celui qui véritablement est, s'engageront dans une vie de vérité et de droiture.

2. En conséquence, à toutes les Églises, celles qui dépendent de toi personnellement ou celles dont tu connais les évêques, les prêtres et les diacres respectifs, rappelle le soin qu'on doit porter aux bâtiments d'églises, soit pour restaurer ceux qui existent, soit pour les agrandir, soit pour en faire de nouveaux, là où le besoin s'en ferait sentir. Tu demanderas personnellement, et les autres par ton intermédiaire, ce qui est nécessaire auprès des gouverneurs et des bureaux du préfet. Nous leur avons écrit de mettre tout leur zèle à répondre aux demandes de Ta Sainteté. Que Dieu te garde, cher frère. »

3. Voilà donc ce qu'à propos de la construction d'églises il écrivit aux évêques de chaque province. Quant à la lettre

Constantinople, foulé au pied par Constantin et ses fils et transpercé par un javelot (VC III, 3, 2).

25 Ὅποια δὲ καὶ περὶ τῆς τῶν ἱερῶν βιβλίων κατασκευῆς πρὸς
 Εὐσέβιον ἔγραψε τὸν Παλαιστίνον ἐξ αὐτῶν τῶν γραμμάτων
 καταμαθεῖν εὐπετές.

16

1. « Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς Εὐσεβίῳ.

Κατὰ τὴν ἐπάνυμον ἡμῖν πόλιν, τῆς τοῦ σωτῆρος θεοῦ
 συναυρομένης προνοίας, μέγιστον πλῆθος ἀνθρώπων τῇ ἀγίω-
 5 τάτῃ ἐκκλησίᾳ ἀνατέθεικεν ἑαυτό, ὡς πάντων ἐκεῖσε πολλὴν
 λαβόντων αὐξήσιν σφόδρα ἄξιον καταφαίνεσθαι καὶ ἐκκλη-
 σίας ἐν αὐτῇ κατασκευασθῆναι πλείους. 2. Τοιγάρτοι δέδεξο
 προθυμότητα τὸ δόξαν τῇ ἡμετέρᾳ προαιρέσει. Πρέπον κατε-
 φάνη δηλῶσαι τοῦτο τῇ σῇ συνέσει, ὅπως ἂν πεντήκοντα
 10 σωματῖα ἐν διφθέραις ἐγκατασκευέοις εὐανόγνωστὰ τε καὶ
 πρὸς τὴν χρῆσιν εὐπαρακόμιστα ὑπὸ τεχνιτῶν καλλιγράφων
 καὶ ἀκριβῶς τὴν τέχνην ἐπισταμένων γραφῆναι κελεύσειας,
 τῶν θείων δηλαδὴ γραφῶν, ὧν μάλιστα τὴν τε ἐπισκευὴν καὶ
 τὴν χρῆσιν τῷ τῆς ἐκκλησίας λόγῳ ἀναγκαίαν εἶναι
 15 γινώσκεις. 3. Ἀπέσταλται δὲ γράμματα παρὰ τῆς ἡμετέρας
 ἡμερότητος πρὸς τὸν τῆς διοικήσεως καθολικόν, ὅπως ἂν
 πάντα τὰ πρὸς τὴν ἐπισκευὴν αὐτῶν ἐπιτήδεια παρασχεῖν
 φροντίσειεν. Ἴνα γὰρ ὡς τάχιστα τὰ γραφέντα σωματῖα

16. 7-8 πρέπον κατεφάνη s D L F Socr. plerique : πρέπον γὰρ κατεφάνη
 n V W Eus. VC Parm. καὶ πρέπον κατεφάνη Socr. unus ὁ καὶ πρέπον κατε-
 φάνη A πρέπον δὲ κατεφάνη T uide p. 112.

1. Cf. VC IV, 36 ; SOCRATE, I, 9, 50-55, avec le même texte de liaison
 entre les deux lettres, ce qui signifie que tous deux utilisent le même
 recueil de lettres de Constantin, recueil signalé par SOCRATE, I, 9, 66, et
 comportant une partie explicative, voir PARMENTIER, p. LIX. La lettre est de
 peu postérieure à la fondation de Constantinople (330 ou 331).

2. L'empereur adresse cette requête à Eusèbe, évêque de Césarée de
 Palestine, parce que cette cité est un centre culturel anciennement doté de
 la bibliothèque d'Origène, recueillie et enrichie par Pamphile et Eusèbe
 lui-même, et d'un *scriptorium* important assurant copie et diffusion des
 manuscrits : voir G. CAVALLO, « Libri e pubblico alla fine del mondo
 antico », dans *Libri, editori e pubblico nel tardo antico*, Bari 1975, p. 114. Le

qu'il adressa encore à Eusèbe de Palestine au sujet de la
 confection des Livres Saints, il est facile d'en prendre
 connaissance d'après le texte même :

Chapitre 16

**Autre lettre du même
 sur la confection de livres des saintes Écritures**

1. « Constantin, Vainqueur, Très Grand Auguste, à
 Eusèbe ¹.

Dans la ville qui porte notre nom, soutenu par la Provi-
 dence du Dieu Sauveur, un très grand nombre d'hommes
 s'est donné à la très sainte Église, si bien que, devant l'am-
 pleur de cet accroissement général, il semble très indiqué
 d'y construire aussi un plus grand nombre d'églises. 2. Eh
 bien, accueille donc avec cœur la décision qu'il nous a plu
 de prendre. S'il a semblé bon de la faire savoir à Ta Pru-
 dence, c'est pour que tu fasses confectionner cinquante
 exemplaires sur un parchemin bien préparé et que tu les
 fasses écrire bien lisibles et d'un maniement aisé par de
 bons copistes connaissant parfaitement le métier ², exem-
 plaires des saintes Écritures dont, tu le sais, la confection et
 l'usage sont nécessaires à l'enseignement même de l'Église.

3. Une lettre a été adressée par Notre Clémence au *katho-
 likos* du diocèse ³, pour qu'il ait soin de fournir tout ce qu'il
 faut pour leur confection. Mais pour que les exemplaires

codex *Vaticanus*, rédigé à Césarée, pourrait être une de ces cinquante
 bibles envoyées à Constantinople : voir Th. SKEAT, « The codex *Sinaiticus*,
 the codex *Vaticanus*, and Constantine », *JTS* 50, 1999, p. 583-625.

3. Le *katholikos* (équivalent grec du *rationalis*) est le responsable des
 finances impériales dans le diocèse civil, ici celui d'Orient, voir R. DEL-
 MAIRE, *Les responsables des finances impériales au Bas Empire*, Bruxelles
 1989, p. 27 et n. 6 ; du même, *Largesses sacrées et res privata, l'aerarium
 impérial et son administration du IV^e s. au VI^e s.*, Rome 1989, p. 181, 184 et
 199.

κατασκευασθείη, τῆς σῆς ἐπιμελείας ἔργον τοῦτο γενήσεται. Καὶ γὰρ δύο δημοσίων ὀχημάτων ἐξουσίαν εἰς διακομιδὴν ἐκ
 20 τῆς αὐθεντίας τοῦ γράμματος ἡμῶν τούτου λαβεῖν σε προσήκει. 4. Οὕτω γὰρ ἂν μάλιστα τὰ καλῶς γραφέντα καὶ μέχρι τῶν ἡμετέρων ὕψων ῥῶστα διακομισθείη, ἐνὸς δηλαδὴ τοῦτο πληροῦντος τῶν ἐκ τῆς σῆς ἐκκλησίας διακόνων, ὃς ἐπειδὴν ἀφίκεται πρὸς ἡμᾶς τῆς ἡμετέρας πειραθήσεται φιλανθρωπίας. Ὁ θεὸς σε διαφυλάξει, ἀδελφὲ ἀγαπητέ.»

5. Ἰκανὰ μὲν οὖν καὶ ταῦτα τεκμηριῶσαι, μᾶλλον δὲ διδάξαι σαφῶς, ὅπως ὁ πανεύφημος βασιλεὺς πᾶσαν εἰς τὰ θεῖα μετατέθεικε τὴν σπουδὴν. Προσθήσω δὲ ὅμως τοῖς εἰρημμένοις τὰ περὶ τὸν σωτήριον αὐτῷ τάφον καταρωθῶμενα.
 30 Μαθῶν γὰρ ὡς οἱ κορυβαντιῶντες καὶ περὶ τὴν τῶν εἰδώλων θεραπείαν βεβακχευμένοι τὸν μὲν δεσποτικὸν κατέχωσαν τάφον, λήθη παραδοῦναι φιλονεικούντες τῆς σωτηρίας τὴν μνήμην, ἐπὶ τούτῳ δὲ νεῶν τῆς ἀκολάστου δαίμονος ἐδομήσαντο, ταῖς παρθενικαῖς ὁδοῖσιν ἐπιταθάζοντες, καταλυθῆναι
 35 μὲν προσέταξε τὸ μυσαρὸν οἰκοδόμημα, τὸν δὲ χοῦν ἐκεῖνον τὸν ἐναγέσι μολυνθέντα θυσίαις ἐκφορηθῆναι καὶ πόρρω που ριφῆναι τοῦ ἄστεος, εἶτα νεῶν οἰκοδομηθῆναι μέγιστόν τε καὶ κάλλιστον. 6. Δηλοῖ δὲ ταῦτα σαφέστερον ἢ ἐπιστολῇ

transcrits soient prêts dans les meilleurs délais, tu voudras bien y prêter toute ton attention. Il convient en effet qu'en vertu de notre présente instruction, tu puisses disposer de deux voitures publiques pour leur transport. 4. Ainsi, et dans les meilleures conditions, les manuscrits, une fois bien confectionnés, pourront aussi être très facilement transportés pour nous être présentés. Évidemment un diacre de ton Église s'en chargera ; quand il sera arrivé auprès de nous, il fera l'expérience de notre bonté. Que Dieu te garde, frère bien-aimé.»

5. En voilà assez pour prouver ou, mieux, pour démontrer clairement comment l'empereur digne de toute louange avait mis tout son zèle au service des choses de Dieu. J'ajouterai encore à ce que j'ai dit ses travaux autour du tombeau du Sauveur. Il avait appris en effet que les possédés et les forcenés qui servaient les idoles avaient couvert d'un remblai le tombeau du maître, avec la prétention de livrer à l'oubli le mémorial du Salut, et qu'ils avaient bâti au-dessus un temple à la déesse de la luxure pour se moquer de l'enfantement virginal. Il donna l'ordre de détruire l'infâme bâtiment et d'enlever cette terre de remblai souillée par les victimes impures et de la jeter quelque part loin de la ville, puis de bâtir un temple très vaste et très beau¹. 6 C'est ce que montre encore mieux la lettre qu'il

1. Cette introduction à la lettre de Constantin à Macaire est un abrégé fidèle de celle, fort longue, donnée par EUSÈBE, VC III, 25-29. Théodoret en retient l'essentiel, la destruction du temple (*neōs*) d'Aphrodite (*ibid.* 26) – mémorial de l'oubli recouvrant le tombeau du Sauveur, mémorial du Salut (*ibid.* 28) –, l'enlèvement de la terre de remblai souillée par les sacrifices (*ibid.* 27), ainsi que la construction d'un temple (*ibid.* 29), le terme *neōs* s'appliquant cette fois-ci à un sanctuaire chrétien ; voir SOCRATE, I, 17, 2, et SOZOMÈNE II, 1, 3 ; 5 ; 2, 1 qui mentionnent aussi une statue d'Aphrodite. De même qu'Eusèbe, Théodoret passe sous silence l'existence, sur le Golgotha, du temple de Jupiter capitolin (DION CASSIUS-ΧΙΡΗΛΙΝ, *Hist. rom.* 69, 12, 1-2), représenté dans le monnayage d'Aelia Capitolina (Y. MESHORER, *The Coinage of Aelia Capitolina*, Jérusalem 1989, n° 1 : Hadrien et n° 18 : Antonin) et dont quelques traces ont été retrouvées lors de fouilles récentes (V.C. CORBO, *Il santo sepolcro di Gerusalemme*, Jérusalem 1981, p. 33-37 et 221, et pl. 68, résumé dans *SDB* XI, 1991, 399-421). En revanche, JÉRÔME, *Ep.* 58, 3, fustigeant le culte idolâtre sur les lieux saints, signale deux statues, celle de Jupiter « sur l'emplace-

ment de la Résurrection » (mais placée par PAULIN DE NOLE, *Ep.* 31, 3 « sur le lieu de la Passion ») et celle de Vénus « sur le rocher de la Croix ». En citant la seule Aphrodite et en interprétant le choix de cette divinité comme une insulte délibérée à « l'enfantement virginal », Théodoret s'inscrit dans la ligne de pensée d'Eusèbe privilégiant, pour le situer au-dessus de la grotte du tombeau, « le repaire ténébreux » de la déesse de la luxure de façon à faire retrouver, selon la démonstration de N. BELAYCHE (« Du mont du Temple au Golgotha : Le Capitole de la colonie d'Aelia Capitolina », *RHR* 214, 1997, p. 387-412, spéc. p. 411), « le vrai ressuscité sous l'amante d'Adonis, faux ressuscité ». Déjà JÉRÔME (*Ep.* 58, 3), suivi par PAULIN (*Ep.* 31, 3), avait joué de cette opposition à propos de la grotte de la Nativité à Bethléem, recouverte par un bois consacré à Adonis.

40 ἦν πρὸς τὸν πρόεδρον τῆς ἐκκλησίας ἐκείνης ἐπέστειλεν. Μακάριος δὲ ἦν οὗτος, οὐ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθημεν, ὃς καὶ τῆς μεγάλης κεκοινωνήκει συνόδου καὶ τὴν Ἀρείου σὺν τοῖς ἄλλοις κατηγωνίσαστο βλασφημίαν.

17

1. « Νικητῆς Κωνσταντῖνος Μέγιστος Σεβαστὸς Μακαρίῳ.

Τοσαύτη τοῦ σωτῆρος ἡμῶν ἐστὶν ἡ χάρις ὡς μηδεμίαν λόγων χωρηγίαν τοῦ παρόντος θαύματος ἀξίαν εἶναι δοκεῖν. Τὸ γὰρ γνώρισμα τοῦ ἀγιωτάτου ἐκείνου πάθους ὑπὸ τῆ γῆ
5 πάλαι κρυπτόμενον τοσαύταις ἐτῶν περιόδοις λαθεῖν, ἄχρισ οὐ διὰ τῆς τοῦ κοινοῦ πάντων ἐχθροῦ ἀναιρέσεως ἐλευθερωθεῖσι τοῖς ἑαυτοῦ θεράπουσιν ἀναλάμπειν ἔμελλε, πᾶσαν ἔκπληξιν ὡς ἀληθῶς ὑπερβαίνει. 2. Εἰ γὰρ πάντες οἱ διὰ πάσης τῆς οἰκουμένης εἶναι δοκοῦντες σοφοὶ εἰς ἓν καὶ τὸ
10 αὐτὸ συνελθόντες ἀξιόν τι τοῦ πράγματος ἐθέλωσιν εἰπεῖν, οὐδ' ἂν πρὸς τὸ βραχύτατον ἀμιλληθῆναι δυνήσονται. Ἐπὶ τοσοῦτον πᾶσαν ἀνθρωπίνου λογισμοῦ χωρητικὴν φύσιν ἢ τοῦ θαύματος τούτου πίστις ὑπερβαίνει ὅσα τῶν ἀνθρωπίνων τὰ οὐράνια συνέστηκεν εἶναι δυνατώτερα. 3. Διὰ τοῦτο γοῦν
15 οὗτος αἰεὶ καὶ πρῶτος καὶ μόνος ἐστὶ μοι σκοπός, ἵν' ὡσπερ ἑαυτὴν ὁσημέραι καινότεροις θαύμασιν ἢ τῆς ἀληθείας πίστις ἐπιδείκνυσιν, οὕτως καὶ αἱ ψυχαὶ πάντων ἡμῶν περὶ τὸν ἅγιον νόμον σωφροσύνη καὶ ὁμογνώμονι προθυμίᾳ σπουδαιότεραι γίνωνται. 4. Ὅπερ ἐπειδὴ πᾶσιν εἶναι νομίζω
20 φανερόν, ἐκεῖνο μάλιστα σε πεπεῖσθαι βούλομαι, ὡς ἄρα

1. Contrairement à EUSÈBE qui n'en fait pas mention (VC III, 29, 2), Théodoret signale la participation de l'évêque de Jérusalem au concile de Nicée, bien attestée par les listes conciliaires (H. GELZER, H. HILGENFELD, O. CUNTZ, *Patrum Nicaenorum nomina, latine, graece, copticè, syriacè, arabicè, armenicè*, Leipzig, 1898, p. 10 et 11, n° 21) ; sur Macaire, voir *supra* I, 3, 3 et 5, 6. Notons que le nom de la ville n'est mentionné que dans le titre du chapitre 17.

2. VC III, 30-32 ; SOCRATE, I, 9, 56-63, dans une version légèrement différente ; L. PARMENIER, « La lettre de l'empereur Constantin au sujet de

adressa au chef de cette Église. C'était Macaire, dont nous avons déjà fait mention plus haut : il avait pris part au grand concile et, avec les autres, avait condamné le blasphème d'Arius¹.

Chapitre 17

Autre lettre du même à Macaire, évêque de Jérusalem, sur la construction du temple divin

1. « Constantin, Vainqueur, Très Grand Auguste, à Macaire².

Si grande est la grâce de notre Sauveur que la parole n'offre aucun secours, semble-t-il, qui soit digne du présent miracle. En effet, que le témoin de sa très sainte Passion, depuis longtemps caché sous la terre, ait été oublié pendant tant d'années jusqu'au jour où, avec la destruction de l'ennemi commun de tous les hommes³, il devait briller à nouveau pour ses serviteurs libérés, voilà qui dépasse tout étonnement. 2. Si, en effet, tous les gens qui à travers le monde entier sont réputés savants se réunissaient en un seul et même endroit pour dire quelque chose qui soit à la hauteur de l'événement, tous leurs efforts seraient impuissants à obtenir le plus modeste résultat. La foi en ce miracle dépasse autant la capacité naturelle de la raison humaine que les choses célestes l'emportent sur les affaires humaines. 3. C'est pourquoi, en tout cas, mon premier et unique objectif est toujours le suivant : de même que la vraie foi se manifeste chaque jour par des miracles plus étonnants, puissent nos âmes, à nous tous, devenir, par leur sagesse et leur unanimité, plus zélées pour la sainte Loi. 4. C'est là, je crois, une évidence pour tous, et il est une chose dont je voudrais absolument te persuader qu'elle me

la construction de l'église du S. Sépulcre à Jérusalem », *Revue archéologique* 14, 1909, p. 42-51. Cette lettre est sans doute de 325.

3. Il s'agit à nouveau de Licinius (*supra* n. 2 p. 258).

πάντων μοι μᾶλλον μέλει ὅπως τὸν ἱερὸν ἐκεῖνον τόπον, ὃν
 θεοῦ προστάγματι αἰσχίστης εἰδώλου προσθήκης ὡσπερ
 τινὸς ἐπικειμένου βάρους ἐκούφισα, ἅγιον μὲν ἐξ ἀρχῆς
 25 θεοῦ κρίσει γεγενημένον, ἀγιώτερον δὲ ἀποφανθέντα ἀφ' οὗ
 τὴν τοῦ σωτηρίου πάθους πίστιν εἰς φῶς προήγαγεν, οἰκο-
 δομημάτων κάλλει κοσμήσωμεν.

5. Προσῆκει τοίνυν τὴν σὴν ἀγχινοῖαν οὕτως διατάξαι τε
 καὶ ἐκάστου τῶν ἀναγκαίων ποιήσασθαι πρόνοιαν, ὡς οὐ
 μόνον βασιλικὴν τῶν πανταχοῦ βελτίονα, ἀλλὰ καὶ τὰ λοιπὰ
 30 τοιαῦτα γενέσθαι ὡς πάντα τὰ ἐφ' ἐκάστης καλλιστεῦοντα
 πόλεως ὑπὸ τοῦ κτίσματος τούτου νικᾶσθαι. 6. Καὶ περὶ τῆς
 τῶν τοίχων ἐγέρσεώς τε καὶ καλλιεργίας Δρακιλλιανῶ τῷ
 ἡμετέρῳ φίλῳ, τῷ διέποντι τῶν λαμπροτάτων ἐπαρχῶν μέρη,
 καὶ τῷ τῆς ἐπαρχίας ἄρχοντι παρ' ἡμῶν ἐγκεχειρίσθαι τὴν
 35 φροντίδα γίνωσκε. 7. Κεκέλευσαι γὰρ ὑπὸ τῆς ἐμῆς εὐσε-
 βείας καὶ τεχνίτας καὶ ἐργάτας καὶ πάντα ὅσα περὶ τὴν
 οἰκοδομὴν ἀναγκαῖα τυγχάνειν παρὰ τῆς σῆς καταμάθοιεν
 ἀγχινοῖας, παραχρῆμα διὰ τῆς ἐκεῖνων προνοίας ἀποσ-
 40 ταλῆναι. Περὶ δὲ τῶν κίωνων εἴτ' οὖν μαρμάρων, ἃ δὲν νομί-
 σεις εἶναι τιμιώτερά τε καὶ χρησιμώτερα αὐτοῖς, συνόψεως
 γενομένης πρὸς ἡμᾶς γράψαι σπούδασον, ἵν' ὅσων δὲν καὶ
 ὁποῖων χρειαν εἶναι διὰ τοῦ σου γράμματος ἐπιγνώμεν,
 ταῦτα πανταχόθεν μετενεχθῆναι δυνηθῆ· τὸν γὰρ τοῦ κόσμου
 θαυμασιώτερον τόπον κατ' ἀξίαν φαιδρύνεσθαι δίκαιον.

40 αὐτοῖς A n s z : αὐτῆς W Eus. VC nonnulli αὐτὸς T Eus alii Socr.
 Parm. uide p. 112

1. Après le « témoin de sa très sainte passion » mis au jour par « le présent miracle » évoqué au début de la lettre, Constantin, par cette évocation de la « preuve de la Passion salutaire », fait état de la découverte de la croix à l'occasion des travaux de déblaiement autour du tombeau, découverte que Cyrille de Jérusalem, dans sa lettre à Constance de 351, place précisément sous Constantin (*Ep. ad Constantium*, PG 33, 1168 B) et dont il évoque les reliques largement diffusées (*Catéchèses*, 4, 10 ; 10, 19 ; 13, 4), et qui suscita l'ensemble monumental destiné à magnifier les vestiges de la Passion et de la Résurrection annoncé ensuite (voir CAMERON - HALL, *Eusebius*, p. 279-287, avec toute la bibliographie).

tient à cœur plus que toute autre : ce lieu saint que, par l'ordre de Dieu, j'ai soulagé du poids très ignominieux de l'idole intrusive comme d'un fardeau posé sur lui, lieu saint dès l'origine en vertu d'un jugement divin, mais qui s'est révélé plus saint encore depuis qu'il a mis en pleine lumière la preuve de la Passion salutaire, nous devons l'embellir de splendides constructions¹.

5. Il convient donc que Ta Prudence dispose et prévoie en détail tout le nécessaire pour que non seulement on ait une basilique plus belle que partout ailleurs, mais que les autres constructions soient telles que ce qui fait la beauté de chaque ville soit surpassé par cet ensemble monumental. 6. Pour dresser les murs avec art, sache que nous en avons confié la mission à Drakillianos, notre ami, le vicaire des préfets clarissimes², ainsi qu'au gouverneur de la province. 7. En effet, Ma Piété a donné ordre que des gens de métier et des ouvriers, et tout ce que Ta Prudence nous indiquera comme nécessaire à la construction soient envoyés d'urgence par leurs soins. Pour ce qui est des colonnes ou des marbres, lorsque tu auras choisi pour cela les matériaux les plus précieux et les mieux appropriés, une fois le projet établi, veille à nous écrire afin qu'après nous avoir informé par ta lettre de la quantité et de la qualité requises, tu puisses faire acheminer les matériaux de partout, car l'endroit le plus admirable de l'univers se doit d'être orné à la mesure de sa dignité.

2. Drakillianos, *agens vices praefectorum praetorio* d'Orient, est le destinataire de *Code Théodosien* II, 33, 1 (avril 325) et XVI, 5, 1 (septembre 326) ; cf. *PLRE* 1, p. 271. Dans la première de ces constitutions, la correction en 326 de la date consulaire, telle que la propose SEECK, *Regesten*, p. 68, ne s'impose pas : rien en effet n'assure qu'en 325, date généralement admise pour la lettre de Constantin, la fonction susdite ait été sûrement occupée, comme il le prétend, par Maximus (*PLRE* 1, Maximus 49).

45 8. Τὴν δὲ τῆς βασιλικῆς καμάραν, πότερον λακωναρίαν ἢ
 διὰ τινος ἑτέρας ἐργασίας γενέσθαι δοκεῖ, παρὰ σοῦ γνῶναι
 βούλομαι, εἰ γὰρ λακωνάρια μέλλοι εἶναι, δυνήσεται καὶ
 χρυσῷ καλλωπισθῆναι τὸ λειπόμενον, ἵνα ἢ σὴ ὀσιότης τοῖς
 50 προειρημένοις δικασταῖς ἢ τάχος γνωρισθῆναι ποιήσῃ ὅσων
 τε καὶ ἐργατῶν καὶ τεχνιτῶν καὶ ἀναλωμάτων χρεῖα· ἃ καὶ
 πρὸς ἐμὲ εὐθέως ἀνενεγκεῖν σπουδάσον, οὐ μόνον περὶ τῶν
 μαρμάρων τε καὶ κιόνων, ἀλλὰ καὶ περὶ τῶν λακωναριῶν, εἴ
 γε τοῦτο κάλλιον ἐπικρίνειας. Ὁ θεὸς σε διαφυλάξει,
 ἀδελφὲ ἀγαπητέ. »

18

1. Τοῦτοις τοῖς γράμμασιν οὐκ ἄλλος τις διηκόνησεν ἀλλ'
 αὐτῆ τοῦ βασιλέως ἡ μήτηρ, ἡ καλλίπαις ἐκείνη καὶ παρὰ
 πάντων ἀδομένη τῶν εὐσεβῶν, ἡ τὸν μέγαν τοῦτον φωστῆρα
 τεκοῦσα καὶ τὴν τῆς εὐσεβείας αὐτῷ προσενεγκοῦσα τροφήν,
 5 αὐτῆ τῶν τῆς ὀδοπορίας πόνων ἀνασχομένη καὶ τοῦ γήραος οὐ
 λογιζαμένη τὰ πάθη. Πρὸ γὰρ ὀλίγου τῆς τελευτῆς τὴν
 ἀποδημίαν αὐτὴν ἐστείλατο, ὄγδοηκοντούτις δὲ τὸ τέρμα
 τοῦ βίου κατέληφεν. 2. Ἐπειδὴ δὲ τὸ χωρίον εἶδεν ἐκεῖνο τὸ

17. 48 καλλωπισθῆναι τὸ λειπόμενον Hansen : καλλωπισθῆναι τὸ λειπό-
 μενον Π Parm. uide p. 112.

1. De même qu'EUSÈBE (VC III, 41-47), Théodoret enchaîne avec la relation du voyage de la mère de Constantin en Orient, mais il lui juxtapose un tout autre récit : celui de la découverte de la croix par Hélène elle-même, ce dont ni Constantin, ni Eusèbe, ni Cyrille de Jérusalem ne font mention. Cette tradition tardive – dont SOCRATE I, 17, et SOZOMÈNE, II, 1, 2-11, se font également l'écho quoique différemment – destinée à authentifier le bois de la croix dont les reliques circulent abondamment jusqu'en Occident (voir CYRILLE, cité *supra* n. 1 p. 266, et PAULIN DE NOLE, *Ep.* 31, 1 et 3, *CSEL* 29, p. 257-270), trouve sans doute sa source à Jérusalem au temps de Jean (386-397), le successeur de Cyrille ; elle n'est d'abord connue que par des témoins latins : Ambroise de Milan, le premier, en 395 (*De obitu Theodosii*, 47-48, *CSEL* 73, p. 396-397), RUFIN, I, 7-8, PAULIN DE NOLE, *Ep.* 31, 3-6 (à Sulpice Sévère (403), p. 269-275), et SULPICE SÉVÈRE, *Chron.* II, 34. Les rôles y ont été inversés, attribuant à Hélène ce qui

8. Quant au plafond de la basilique, je veux que tu me fasses savoir s'il convient qu'il soit en caissons ou de quelque autre façon, car s'il doit être en caissons, on pourra aussi le dorer. Pour le reste, que Ta Sainteté fasse connaître le plus vite possible aux magistrats susdits le nombre d'ouvriers et de gens de métier nécessaire ainsi que le montant de la dépense. Aie soin aussi de m'en faire tout de suite un rapport, non seulement en ce qui concerne les marbres et les colonnes, mais aussi les caissons, si toutefois tu estimes que c'est plus beau. Que Dieu te garde, cher frère. »

Chapitre 18

**Hélène, mère de l'empereur Constantin :
 son zèle vénérable pour la découverte de la croix
 et le soin qu'elle a pris pour la construction du temple divin**

1. En ce qui concerne ces instructions, personne ne fut aussi attentif à les appliquer que la propre mère de l'empereur. Cette femme, mère d'un si beau fils, elle dont tous les dévots chantent les louanges, elle qui a mis au monde cette grande étoile et lui a offert en plus la nourriture de la piété, c'est elle qui a affronté les fatigues du voyage, sans tenir compte des maux de la vieillesse¹. Ayant en effet entrepris ce déplacement peu de temps avant sa mort, elle atteignit le terme de sa vie à quatre-vingts ans². 2. Après avoir vu ce

revient, chez EUSÈBE, à Constantin : ainsi, de convertie par son fils et sous son influence (VC III, 47, 2, suivi par Socrate, et Sozomène), la mère de l'empereur devient celle qui lui a inculqué la foi avec son lait ; et c'est elle qui ordonne l'ensemble des travaux, depuis le déblaiement jusqu'à la construction de l'ensemble monumental décidée dans la lettre à Macaire (cf. 17, 4 et 18, 2 (= 16, 5) ; 17, 7, et 18, 7). Voir L. PIETRI, « Constantin et/ou Hélène, promoteurs des travaux entrepris sur le Golgotha », dans *L'historiographie*, p. 371-380. On notera que le nom d'Hélène, absent du texte lui-même, n'apparaît que dans le titre du chapitre 18.

2. Le grand âge d'Hélène au moment de sa mort, « plus de 80 ans », se trouve déjà chez EUSÈBE (VC III, 46, 1), que suivent également SOCRATE

10 τῆς κοινῆς σωτηρίας τὰ πάθη δεξάμενον, εὐθύς μὲν τὸν
 μυσαρὸν ἐκείνον νεῶν καταλυθῆναι καὶ τὸν χοῦν ἐκφορη-
 θῆναι προσέταξε. Δήλου δὲ τοῦ κεκρυμμένου τάφου γεγενη-
 μένου, ὤφθησαν τρεῖς παρὰ τὸ μνήμα τὸ δεσποτικὸν
 κατακεχωσμένοι σταυροί. 3. Καὶ ὅτι μὲν εἰς ἐκ τούτων ὁ τοῦ
 15 δεσπότου καὶ σωτῆρος ἡμῶν ἐτύγγανεν ὧν, οἱ δ' ἕτεροι τῶν
 σὺν αὐτῷ προσηλωθέντων ληστῶν, ἀναμφισβητήτως ἐπί-
 στευον ἅπαντες ἠγνόουν δὲ ὅμως τὸν τῷ δεσποτικῷ πελά-
 σαντα σώματι καὶ τοῦ τιμίου αἵματος τὴν λιβάδα δεξάμενον.
 4. Ἄλλ' ὁ σοφώτατος ἐκεῖνος καὶ θεῖος ὄντως Μακάριος ὁ τῆς
 πόλεως πρόεδρος τοιῷδε πόρῳ τὴν ἀπορίαν διέλυσε. Γυναικὶ
 20 γὰρ περιφανεῖ, νόσῳ κατεχομένη μακρῇ, ἕκαστον τῶν
 σταυρῶν ἐκείνων μετὰ προσευχῆς σπουδαίας προσενεγκῶν
 ἔγνω τοῦ σωτηρίου τὴν δύναμιν. Παραντίκα γὰρ οὗτος τῷ
 γυναιῷ πελάσας τὴν χαλεπὴν ἐκείνην ἐξήλασε νόσον καὶ τὴν
 25 ἄνθρωπον ἀπέφηνεν ὑγιᾶ.
 5. Οὕτω δὴ τοῦ βασιλέως ἡ μήτηρ μαθοῦσα τὸ ποθοῦ-
 μενον, τῶν μὲν ἡλῶν τὰ μὲν εἰς τὸ βασιλικὸν ἐνέβαλε
 κράνος, τῆς τοῦ παιδὸς κεφαλῆς προμηθουμένη, ἵνα τὰ τῶν
 πολεμίων ἀποκρούηται βέλη· τὰ δὲ τῷ τοῦ ἵππου ἀνέμιξε
 χαλινῷ, καὶ ἀσφάλειαν μηχανωμένη τῷ βασιλεῖ καὶ παλαιᾷ
 30 προφητεῖα πέρας ἐπιτιθεῖσα. Πόρρωθεν γὰρ Ζαχαρίας ὁ
 προφήτης ἐβόα· *Καὶ ἔσται τὸ ἐπὶ τοῦ χαλινοῦ ἅγιον τῷ
 κυρίῳ παντοκράτορι*^a. 6. Τοῦ δὲ σωτηρίου σταυροῦ μοῖραν
 μὲν τινα τοῖς βασιλείοις ἀπένευμε, τῷ δὲ λοιπῷ θήκην ἐξ

a. Za 14, 20

22 σωτηρίου n s z : μυστηρίου A σωτηρίου σταυροῦ Ano. Parm.

I, 17, 13 et SOZOMÈNE, II, 2, 4 ; son voyage en Orient se déroule peu de temps auparavant, en 327, après les *vicennalia* de Constantin célébrées à Rome le 25 juillet 326 en sa présence, ce qui ne cadre pas avec la tradition hagiographique dont Théodoret s'inspire.

1. Toujours selon la tradition qu'il reprend à son compte, Théodoret attribue à Hélène les travaux menés par Constantin (voir *supra* n. 1 p. 268) ; venue voir le « théâtre de la Passion » (cf. SOCRATE I, 17 ; SOZOMÈNE II, 1), elle découvre, à la suite des opérations de déblaiement,

lieu, théâtre de la Passion qui nous sauve tous, elle ordonna aussitôt qu'on détruisît ce temple infâme et qu'on rejetât au loin la terre du remblai. Or, dès qu'apparut le tombeau qui était demeuré caché, on vit trois croix qui avaient été enterrées auprès du sépulcre du Seigneur. 3. Que l'une d'elles fût la croix de Notre Seigneur et Sauveur, et les autres celles des larrons qui furent cloués avec lui, tous le crurent sans hésitation ; mais ils ne savaient pas cependant laquelle avait été en contact avec le corps du Seigneur et avait reçu les gouttes de son précieux sang. 4. Or cet homme très sage et vraiment saint qu'était Macaire, l'évêque de la ville, résolut la difficulté de cette manière. Il y avait une noble dame qui était affligée depuis longtemps d'une maladie. En lui appliquant chacune des croix avec d'instantes prières, il reconnut la puissance de celle du Sauveur. A peine en effet avait-elle touché la femme qu'elle chassa cette douloureuse maladie et lui rendit la santé¹.

5. La mère de l'empereur, ayant appris ce qu'elle désirait savoir, plaça quelques-uns des clous sur le casque impérial pour protéger la tête de son fils, afin d'écarter les traits des ennemis ; elle incorpora les autres au frein de son cheval pour garantir la sécurité de l'empereur tout en réalisant l'antique prophétie, car il y a longtemps que le prophète Zacharie s'était écrié : *Et ce qui est sur le frein sera saint pour le Seigneur tout puissant*^{a 2}. 6. Quant à la croix du Sauveur, elle en destina un fragment au palais impérial et

le tombeau et, auprès de celui-ci (« dans » celui-ci, selon Socrate), trois croix. Pour la reconnaissance de celle du Seigneur (rôle de Macaire, manifestation miraculeuse), de même que pour la destination des clous et du bois de la croix, Théodoret résume une partie du récit que les auteurs latins avaient, avec quelques menues différences entre eux, plus longuement développée.

2. La référence à la prophétie de Zacharie se trouve déjà chez AMBROISE, *De obitu Theodosii*, 40, p. 392 ; cf. SOZOMÈNE, II, 1, 9.

35 ὕλης ἀργύρου ποιησαμένη τῷ τῆς πόλεως δέδωκεν ἐπισκόπῳ, φυλάττειν παρεγγυήσασα ταῖς ἔπειτα γενεαῖς τὰ τῆς σωτηρίας μνημόσυνα. 7. Πάντοθεν δὲ δὴ παντοδαπῆς ὕλης τεχνίτας ἀγείρασα τοὺς μεγίστους ἐκείνους καὶ λαμπροτάτους νεῶς ἐδομήσατο. Τὸ δὲ τούτων κάλλος καὶ μέγεθος ἐκφράσαι περιττὸν ἄγαν ὑπέιληφα, πάντων ὡς ἔπος εἰπεῖν
40 τῶν φιλοθέων ἐκέισε θεόντων καὶ θεωμένων τῶν ἔργων τὴν πολυτέλειαν.

8. Πεποίηκε δὲ καὶ ἕτερον μνήμης ἄξιον ἢ πανεύφημος ἐκείνη καὶ ἀξιάγαστος βασιλῆς. Τὰς γὰρ διὰ βίου τὴν παρθενίαν ἀσκούσας συναγείρασα πάσας καὶ ἐπὶ στιβάδων
45 πολλῶν κατακλίναςα, αὐτὴ θεραπευμένη ἔργον ἐπλήρου, διακονοῦσα καὶ ὅσα παρατιθεῖσα καὶ κύλικας ὀρέγουσα καὶ οἰνοχοοῦσα καὶ πρόχουν ἐπὶ λέβητος φέρουσα καὶ ὕδωρ ταῖς ἐκείνων χερσὶν ἐπιχέουσα. 9. Ταῦτα καὶ τὰ τούτοις ὅμοια δράσασα ἐπανήλθε μὲν πρὸς τὸν παῖδα, μετ' εὐθυμίας
50 δὲ εἰς τὸν ἕτερον μετέστη βίον, πλεῖστα τῷ παιδί περὶ τῆς εὐσεβοῦς πολιτείας ἐντειλαμένη καὶ ταῖς ἐξιτηρίοις αὐτὸν ἐπικλύσασα εὐλογίας. Ἐκείνη μὲν οὖν καὶ μετὰ τὴν

1. Ce pluriel utilisé par Théodoret se rapporte à l'ensemble des monuments édifiés sur le Golgotha et non aux seules constructions entreprises à l'initiative d'Hélène, selon le témoignage d'EUSÈBE : la basilique de la Nativité à Bethléem et l'*Eleona* au mont des Oliviers (VC III, 41, 1 et 43, 1-4 ; cf. *Itin. Burd.* 598, 6-7 et 595, 5-6, CCL 175, p. 18 ; ÉGÉRIE, *Itin.* 25, 8-9 ; SOCRATE, I, 17, 11 ; SOZOMÈNE, II, 2, 1).

2. Le Pèlerin de Bordeaux témoigne qu'en 333, la basilique (*dominicum*, nom qu'il donne à ce qu'on appellera ensuite le *martyrium*), avec ses citernes, était déjà élevée, *Itin. Burd.* 594, 1-4, CCL 175, p. 17. Après 337, EUSÈBE, VC III, 33-40, donne de l'ensemble une description assez détaillée (édicule à colonnettes autour du tombeau, séparé de la basilique par un atrium à trois portiques) ; il ne parle pas encore de la rotonde de l'Anastasis qui couvrira l'édicule et que mentionne ÉGÉRIE à la fin du IV^e s. (381-384), en distinguant « l'église majeure bâtie par Constantin », c'est-à-dire le *martyrion*, et l'Anastasis, *Itin.* 25, 1 et 6 ; 27, 3. Sur les fouilles actuelles, voir V.C. CORBO, cité *supra* n. 1 p. 262. Quant aux pèlerinages, ils ont commencé à devenir importants à partir de la fête de la Dédicace célébrée en grande pompe (EUSÈBE, VC IV, 43-47), le 14 septembre 335 ; son

pour le reste elle fit faire un coffre en argent et le donna à l'évêque de la ville, en lui prescrivant de conserver pour les générations à venir ces monuments de notre salut. 7. De toute part, elle réunit tous les corps de métier pour construire ces vastes et splendides sanctuaires¹. Quant à décrire leur beauté et leur grandeur, j'ai jugé que c'était tout à fait superflu, puisque, pour ainsi dire, tous les amis de Dieu y accourent et contemplent la richesse des ouvrages².

8. Cette impératrice renommée et digne de toute louange³ a fait encore une autre chose digne de mémoire. Après avoir rassemblé toutes les femmes qui avaient observé durant toute leur vie la virginité et les avoir invitées à s'étendre sur de nombreux lits, elle remplissait elle-même les fonctions de domestique, les servant, leur présentant les plats, leur offrant les coupes, leur versant du vin, apportant l'aiguillère avec le bassin et leur faisant couler de l'eau sur les mains⁴. 9. Une fois qu'elle eut accompli ces actions et d'autres du même genre, elle retourna auprès de son fils, puis, avec confiance, passa dans l'autre vie, après avoir prodigué à son fils d'abondantes recommandations sur la pratique de la piété et l'avoir, en guise d'adieux, inondé de ses bénédictions. Et c'est ainsi qu'après sa mort,

anniversaire attire les foules chaque année pour huit jours (ÉGÉRIE, *Itin.* 49, 1-2 ; J. WILKINSON, *Jerusalem Pilgrims*, Warminster 1977 ; E.D. HUNT, *Holy Land Pilgrimage in the Later Roman Empire, AD 312-460*, Oxford 1982 ; P. MARAVAL, *Lieux saints et pèlerinages d'Orient*, Paris 1985, p. 251-269). Théodoret lui-même s'est rendu à Jérusalem quand il était encore moine, entre 416 et 423, *Thérapeutique*, XI, 71 : voir l'Introduction, p. 14-15.

3. Hélène est gratifiée du même qualificatif – *paneuphêmos* – que Constantin (*supra* I, 7, 11 ; cf. 2, 2).

4. Théodoret, qui ne retient pas le chapitre d'EUSÈBE sur l'œuvre charitable d'Hélène (VC III, 44), évoque en revanche un banquet offert aux vierges (RUFIN, I, 8 ; SOCRATE, I, 17, 12 ; SOZOMÈNE, II, 2, 2), pendant de celui offert par Constantin aux évêques et martyrs à l'issue du concile de Nicée (cf. *supra* I, 11, 1).

τελευτήν τιμῆς τετύχηκεν ὅποιας τυχεῖν ἐχρήν τὴν οὕτως ἐπιμελῶς καὶ θερμῶς τὸν τῶν ὄλων τεθεραπευκυῖαν θεόν.

19

1. Οἱ δὲ τῆς Ἀρείου συμμορίας τῶν παμπονήρων οὐκ ἐπελάθοντο βουλευμάτων. Τούτου γὰρ διὲν ἐνεκα τῆ τῆς πίστεως ὁμολογία συνέθεντο ταῖς χερσὶν ὡς ἂν τὰ κώδια περικείμενοι τὰ τῶν λύκων ἐργάσαντο. Ὁ μὲν γὰρ θεῖος ἐκεῖνος
5 Ἀλέξανδρος, ὁ τῆ προσευχῆ κατακοντίσας τὸν Ἀρειον, τὸν Βυζάντιον λέγω, οὕτω γὰρ ἡ Κωνσταντινούπολις κατ' ἐκεῖνον ὠνομάζετο τὸν καιρὸν, εἰς τὸν ἀμείνω μετετέθη βίον.
2. Εὐσέβιος δὲ ὁ τῆς δυσσεβείας συνήγορος, μικρὰ φροντίσας ὧν πρὸ βραχείας μετὰ τῶν ἄλλων ἀρχιερέων συνέγραψεν
10 ὄρων, παρατυκὰ τὴν Νικομήδειαν καταλιπὼν τὸν τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἤρπασε θρόνον, ἀντικρυς τοῦ κανόνος ἐπισκόπου ὁμοῦ καὶ πρεσβυτέρους ἀπαγορεύοντος ἐξ ἐτέρας εἰς ἐτέραν μὴ μεταβαίνειν πόλιν. Θαυμαστὸν δὲ οὐδὲν τοὺς οὕτω
15 κατὰ τῆς τοῦ μονογενοῦς μανέντας θεότητος ἀδεῶς τοὺς ἄλλους παραβῆναι νόμους. 3. Οὐ νῦν δὲ τοῦτο πρῶτον κεκαί-

1. Le témoignage le plus sûr pour la date de la disparition d'Hélène est fourni par l'arrêt des monnaies à son effigie en 328/329 (P. BRUUN, *Roman Imperial Coinage*, VII, Londres, 1966, p. 53 et 59). Pour sa mort et ses funérailles, Théodoret résume EUSÈBE (VC III, 46 et 47, 1) : Hélène mourut dans les bras de son fils, en un lieu non précisé (Nicomédie ? Certainement pas Trèves comme le voudrait J.W. DRIJVERS, *Helena Augusta : The Mother of Constantine the Great and the Legend of Her Finding of the Cross*, Leiden 1992, p. 63, 73-76). Sa dépouille fut transportée dans la « cité royale » (VC 47, 1), expression qui, chez EUSÈBE, désigne la ville de Rome (VC III, 7 et IV 69, 1) mais que SOCRATE, I, 17, 13, a compris comme s'appliquant à Constantinople, nouvelle Rome (DAGRON, *Empereur et prêtre*, Paris, 1966, p. 156 et note 64). Elle fut effectivement ensevelie à Rome dans le mausolée construit par Constantin sur la via Labicana (*Liber Pont.* XXXIV, 44, p. 182 ; DRIJVERS, p. 74-75).

2. Sur l'image du loup associé à l'hérétique, voir EUSÈBE, HE I, 1, 1 (cf. Ac 20, 22) ; VC III, 63, et *infra* II, 4, 3 et n. 2 p. 342. Sur la légende de la mort d'Arius, voir *supra* I, 14, 6-8. Alexandre de Byzance disparaît en 337, après la mort de Constantin (SOCRATE, II, 6, 2 ; SOZOMÈNE, III, 3, 1), mais,

elle reçut les honneurs¹ que méritait une femme qui avait servi avec tant de soin et de ferveur le Dieu de l'univers.

Chapitre 19

Translation illégale d'Eusèbe,
de Nicomédie à Constantinople

1. Les partisans d'Arius ne perdaient pas de vue leurs funestes desseins. C'est pour cette raison qu'ils avaient donné leur assentiment en signant la confession de foi, pour pouvoir, sous leurs peaux de brebis, faire la besogne des loups. En effet, le divin Alexandre qui, par sa prière, avait abattu Arius – je parle de celui de Byzance, puisque c'est ainsi que Constantinople s'appelait en ce temps-là –, passa à une vie meilleure². 2. Eusèbe, l'avocat de l'impiété, faisant bon marché des définitions qu'il avait souscrites peu de temps auparavant avec les autres évêques, quitta aussitôt Nicomédie pour s'emparer du siège de Constantinople, au mépris du canon qui interdisait à la fois aux évêques et aux prêtres de passer d'une ville dans une autre³. Rien d'étonnant à ce que des gens qui déraisonnaient ainsi contre la divinité du Monogène aient transgressé sans hésiter les autres lois. 3. Ce n'était pas alors de

comme PHILOSTORGE (II, 10), Théodoret choisit d'associer la mort de l'évêque orthodoxe à la fondation de Constantinople (330), ainsi implicitement signalée, en faisant d'Eusèbe, l'« hérétique », le premier évêque de la capitale impériale : voir DAGRON, *Constantinople*, p. 421. Paul, le véritable successeur d'Alexandre en 337, n'est mentionné qu'à l'occasion du synode de Sardique, *infra* II, 5.

3. Sur la rupture représentée par la succession d'Alexandre – dont témoigne encore Théodoret – voir DAGRON, *Constantinople*, p. 422-424. La translation d'Eusèbe sur le siège de Constantinople eut lieu sous Constance et non sous Constantin comme ce passage le laisse entendre, et elle fut le fait de l'empereur, tandis que Paul avait été élu contre Makédonios comme successeur d'Alexandre « le Byzantin » (337-338), voir ATHANASE, *Hist. Ar.*, 7, 1-3 ; SOCRATE, II, 7, 2, SOZOMÈNE, III, 4, 3 et 5, 1 ; BARNES, *Athanasius and Constantius*, p. 212-213 ; MARTIN, *Athanasie*, p. 399. Le canon invoqué est le canon 15 de Nicée.

νοτόμηκεν, ἀλλὰ καὶ ἤδη πρότερον ταῦτο τοῦτο τετόληκεν. Τὴν Βηρυτὸν γὰρ πάλοι πεπιστευμένους εἰς τὴν Νικομήδειαν μετεπήδησε· καὶ αὐτῆς δὲ μετὰ τὴν σύνοδον διὰ τὸ τῆς δυσσεβείας προφανὲς ἐξηλάθη, καὶ σὺν αὐτῷ Θεογόνιος ὁ Νικαίας. Καὶ τοῦτο δῆλον βασιλεὺς Κωνσταντῖνος διὰ γραμμάτων πεποίηκεν. Ἐγὼ δὲ τὸ τέλος τῆς ἐπιστολῆς ἐνήθησα τῇ συγγραφῇ· ἐπέστειλε δὲ ταῦτα Νικομηδεῦσι.

20

1. « Τίς ἐστὶν ὁ ταῦτα διδάξας οὕτως ἄκακον πλῆθος; Εὐσέβιος δηλαδὴ ὁ τῆς τυραννικῆς ὀμότητος συμμύστης. Ὅτι γὰρ πανταχοῦ τοῦ τυράννου γεγένηται πρόσφυξ, πολλαχόθεν ἔστι συνορᾶν. Τοῦτο μὲν γὰρ αἱ τῶν ἐπισκόπων σφαγαὶ διαμαρτύρονται, ἀλλὰ τῶν ἀληθῶς ἐπισκόπων· τοῦτο δὲ ἡ χαλεπωτάτη τῶν Χριστιανῶν ἐκδιώξις διαρρήδην βοᾷ. 2. Οὐδὲν γὰρ περὶ τῶν εἰς ἐμὲ γεγεννημένων ὕβρεων νῦν ἐρῶ, δι' ὧν ὅτι μάλιστα αἱ τῶν ἐναντίων μερῶν ἐπραγματεύσαντο συνδρομαί· οὗτος καὶ ὀφθαλμοὺς κατασκόπους ἔπεμπε κατ' ἐμοῦ καὶ μόνον οὐκ ἐνόησεν τῷ τυράννῳ συνεισέφερον ὑπουργίας. Μηδὲ μὲ τις οἰέσθω εἶναι πρὸς τὴν τούτων ἀπόδειξιν ἀπαράσκευον. Ἐλεγχος γὰρ ἐστὶν ἀκριβής, ὅτι τοὺς πρεσβυτέρους καὶ τοὺς διακόνους τοὺς Εὐσεβίῳ παρεπομένους φανερώς ὑπ' ἐμοῦ συνειλήφθαι συνέστηκεν. 3. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν παρίημι· ἃ νῦν

20. 7 ὅτι Π : ὅτε Ath. *De decr. Nic.* Ano. Parm. uide p. 113 || 8-9 συνδρομαί· οὗτος Π : συνδρομαί, οὗτος scripsit Parm.

1. Cf. *Anonyme I*, 11, 22-31, p. 19-20. La lettre entière, de peu postérieure au concile de Nicée, se trouve chez ATHANASE, *De decretis Nic.* 41, OPITZ 3, *Urk.* 27, p. 58-62, et dans GÉLASE, III, *Anh.* I, *GCS* 28, p. 192-199, ainsi qu'en version latine dans le *Parisinus lat. 1682*, OPITZ 3, *Urk.* 27, p. 58-62, avec un en-tête « à l'Église catholique de Nicomédie » ; SOCRATE, I, 9, 65, et SOZOMÈNE, I, 21, 5, et II, 21, 8, en font seulement mention.

2. Après des considérations théologiques sur le Fils dans la première partie non citée de la lettre, Constantin s'en prend ici violemment à Eusèbe qu'il rend responsable – à tort – de la guerre contre « le tyran » Licinius, à partir de sa position dans la controverse doctrinale soulevée par

sa part une innovation : il s'était déjà permis la même audace une première fois, puisque jadis, en charge de Béryte, il avait bondi sur Nicomédie, et c'est de ce siège qu'après le concile il fut chassé pour des raisons flagrantes d'impiété, en même temps que l'évêque de Nicée, Théognis. La preuve en est donnée par une lettre de l'empereur Constantin. Je vais insérer dans mon récit la fin de cette missive qu'il adressa aux habitants de Nicomédie¹.

Chapitre 20

**Lettre de l'empereur Constantin
contre Eusèbe et Théognis,
écrite aux habitants de Nicomédie**

1. « Quel est celui qui a ainsi endoctriné une foule si innocente ? Eusèbe, évidemment, le complice de la cruauté tyrannique, car on peut voir de partout qu'il s'est fait en tous lieux le client du tyran. En témoigne le massacre des évêques, de ceux du moins qui sont de vrais évêques ; l'atroce persécution des chrétiens le crie sans équivoque. 2. Et je ne dirai rien pour le moment des outrages dont j'ai été l'objet, et par lesquels, notamment, les adversaires sont entrés en action ; lui-même envoyait aussi des yeux pour m'espionner et peu s'en fallut qu'il ne fournît au tyran de l'aide armée². Que l'on n'aille pas croire que je ne suis pas en mesure d'en fournir la preuve, car il est rigoureusement démontré que, de toute évidence, j'ai fait arrêter les prêtres et les diacres qui accompagnaient Eusèbe. 3. Mais je laisse de côté ces détails : ce

Arius dans les Églises d'Orient (cf. Alexandre d'Alexandrie, *Lettre à tous les évêques*, ap. SOCRATE, I, 6, 6 = OPITZ 3, *Urk.* 4b, 4-5). Rappelons qu'Eusèbe accompagna courageusement Constantia, demi-sœur de Constantin et femme de Licinius, à Nicomédie auprès de Constantin pour obtenir la vie sauve pour Licinius après la défaite de Chrysopolis en septembre 324 (BARNES, *Constantine and Eusebius*, p. 77 et n. 163) ; HANSON, *The Search*, p. 27-32, le réhabilite à juste titre.

15 οὐκ ἀγανακτήσεως ἔνεκεν, ἀλλ' εἰς ἐκείνων αἰσχύνην ὑπ' ἐμοῦ προενήνεκται. Ἐκείνο μόνον δέδια, ἐκείνο διαλογίζομαι, ὅτι ὑμᾶς ὀρώ πρὸς τὴν τοῦ ἐγκλήματος καλεισθαι κοινωνίαν. Διὰ γὰρ τῆς Εὐσεβίου ἀγωγῆς τε καὶ διαστροφῆς συνειδησιν τῆς ἀληθείας κεχωρισμένην εἰλήφατε. Ἄλλ' ἔστιν οὐ βραδεῖα θεραπεία, εἴ γε ἐπίσκοπον πιστόν τε καὶ ἀκέραιον νῦν γοῦν λαβόντες πρὸς τὸν θεὸν ἀπίδητε. 4. Ὅπερ ἐπὶ τοῦ παρόντος ἐν ὑμῖν ἐστιν καὶ πάλαι ἐχρῆν τῆς ὑμετέρας κρίσεως ἠρτησθαι, εἰ μὴ ὁ προειρημένος Εὐσέβιος † δεινῆ † τῶν τότε συλλαμβανομένων αὐτῶ ἐνταῦθα ἐηλύθει καὶ τὴν τῆς τάξεως ὀρθότητα ἀναισχύτως συνεπεπράχει.

25 5. Ἄλλ' ἐπειδὴ περὶ αὐτοῦ τοῦ Εὐσεβίου πρὸς τὴν ὑμετέραν ἀγάπην ὀλίγα προσήκε φράσαι, μέμνηται ἡ ὑμετέρα ἀνεξικακία ἐπὶ τῆς Νικαέων πόλεως γεγενῆσθαι σύνοδον, ἣ καὶ αὐτὸς ἐγὼ πρεπόντως τῇ τῆς ἐμῆς συνειδήσεως λατρεῖα παρήμην, οὐδὲν ἕτερον βουλόμενος ἢ ὁμόνοιαν ἅπασιν ἐργάσασθαι καὶ πρό γε πάντων ἐλέγξει τε καὶ ἀποσεισασθαι τὸ πρᾶγμα τοῦτο, ὃ τὴν μὲν ἀρχὴν εἰλήφει διὰ τῆς Ἀρείου τοῦ Ἀλεξανδρέως ἀπονοίας, ἰσχυροποιήτο δὲ παραχρῆμα διὰ τῆς Εὐσεβίου ἀτόπου τε καὶ ὀλεθρίας σπουδῆς. 6. Ἄλλ' αὐτὸς οὗτος Εὐσέβιος, προσφιλέστατοι καὶ τιμιώτατοι, μεθ' ὅσης νομίζετε συνδρομῆς, ἅτε δὴ ὑπὸ τῆς συνειδήσεως αὐτῆς ἠττώμενος, μεθ' ὅσης δὲ αἰσχύνῃ τῇ πανταχόθεν ἐληλεγμένη ψευδολογία συνίστατο, ὑποπέμπων μὲν μοι διαφόρους τοὺς ἀξιούοντας ὑπὲρ αὐτοῦ, ἐξαιτούμενος δὲ παρ' ἐμοῦ συμμαχίαν 30 τινὰ ὅπως μὴ ἐπὶ τοσοῦτῳ ἐλεγχθεῖς πλημμελήματι τῆς ὑπαρχούσης αὐτῶ τιμῆς ἐκβάλλοιτο. 7. Μάρτυς ἐστὶ μοι τούτου ὁ θεὸς αὐτός, ὃς ἐμοί τε καὶ ὑμῖν φιλαγάθως ἐπιμένοι, ἐπεὶ καὶ ἐμὲ ἐκείνος περιέτρεψε καὶ ἀπρεπῶς ὑφῆρπασεν, ὃ καὶ ὑμεῖς ἐπιγνώσεσθε. Πάντα μὲν γὰρ ἐπράχθη τότε καθὼς αὐτὸς ἐπόθει, πᾶν ὅτιοῦν κακὸν ἐπὶ τῆς ἑαυτοῦ διανοίας ἀποκρυπτόμενος.

23 δεινῆ T Aπο. : δεινῆ [sic] siue δειν ἢ Ath. De decr. Nic. δεινῶς n s z δηνῶς A^c (ἀς in ras.) δινῆ conl. Parm. uide p. 113 || τῶν τότε z A^c T : τῶν τε n s τῶν A Ath. De decr. Nic. Parm. uide p. 113

n'est pas par indignation que j'en fais actuellement état, mais pour les confondre de honte. Ma seule crainte, en y réfléchissant bien, c'est de vous voir mis en accusation avec les autres, parce que la conduite et la perversion d'Eusèbe vous ont donné une conscience des choses contraire à la vérité. Mais on peut vite y remédier, à la condition que, prenant au moins maintenant un évêque d'une foi intacte, vous n'avez que Dieu en vue. 4. Ce qui est à présent en votre pouvoir aurait dû autrefois aussi dépendre de votre jugement, si le susdit Eusèbe n'était pas venu à Nicomédie avec † le terrible † de ses partisans du moment pour apporter au bon ordre des choses son impudente contribution.

5. Mais puisqu'il convient qu'en ce qui touche la personne d'Eusèbe, je dise à Votre Charité quelques mots, Votre Patience se souvient du concile qui s'est tenu dans la ville de Nicée et auquel j'étais moi-même présent, comme il convenait pour obéir à ma conscience, sans rien vouloir d'autre que d'opérer entre tous l'unité des esprits et, avant tout, de dénoncer et de liquider cette affaire qui eut pour cause, à l'origine, la sottise d'Arius l'Alexandrin et qui fut bientôt renforcée par l'empressement déplacé et pernicieux d'Eusèbe. 6. Eh bien, cet Eusèbe, très chers et très vénérés frères, jugez avec quelle agitation – parce qu'il était évidemment écrasé par sa conscience –, et avec quelle honte il se solidarisait avec le mensonge qu'on dénonçait de tous côtés, m'envoyant différentes personnes qui intervenaient en sa faveur et me priant de l'aider en quelque manière pour que, tout en étant convaincu d'une telle faute, il ne soit pas privé de sa dignité ! 7. Dieu lui-même m'en est témoin, et puisse-t-il toujours se montrer bienveillant envers moi et envers vous. Cet individu m'a circonvenu et indignement abusé, vous aussi le reconnaîtrez au fait que tout s'est alors arrangé selon ses désirs, tandis qu'il tenait cachée toute la malice qui pouvait se trouver dans son âme.

8. Ἀλλὰ πρῶην, ἵνα τὰ λοιπὰ τῆς τούτου σκαιότητος παρῶ, τί μάλιστα μετὰ Θεογονίου, ὃν τῆς ἀνοίας ἔχει κοινωνόν, διεπράξατο, ἀκούσατε, παρακαλῶ. Ἀλεξανδρέας τινὰς τῆς ἡμετέρας πίστεως ἀναχωρήσαντας ἐνταῦθα κεκελεύειν ἀποσταλῆναι, ἐπειδὴ διὰ τῆς τούτων ὑπηρεσίας ὁ τῆς διχονοίας ἠγείρετο πυρσός. 9. Ἀλλ' οὗτοι οἱ καλοὶ τε καὶ ἀγαθοὶ ἐπίσκοποι, οὓς ἅπαξ ἢ τῆς συνόδου ἀλήθεια πρὸς μετάνοιαν τετηρήκει, οὐ μόνον ἐκείνους ἐδέξαντο καὶ παρ' ἑαυτοῖς ἠσφαλίσαντο, ἀλλὰ καὶ ἐκοινωνήσαν αὐτοῖς τῆς τῶν τρόπων κακοηθείας. Διὸ τοῦτο περὶ τοὺς ἀχαρίστους τούτους ἔκρινα πράξαι· ἀρπαγέντας γὰρ αὐτοὺς ἐκέλευσα ὡς πορρωτάτω ἐξορισθῆναι. 10. Νῦν ὑμέτερόν ἐστιν πρὸς τὸν θεὸν ἐκείνη τῇ πίστει βλέπειν ἢ πάντοτε καὶ γεγενῆσθαι συνέστηκε καὶ εἶναι πρέπει, καὶ διαπράξασθαι οὕτως· ἐπισκόπους ἀγνούς τε καὶ ὀρθοδόξους καὶ φιλανθρώπους ἔχοντες χαίρομεν. Εἴ τις δὲ πρὸς μνήμην τῶν λυμεάνων ἐκείνων ἢ πρὸς ἔπαινον ἀπρονοήτως ἐξαφθῆναι τολμήσει, παραχρήμα τῆς ἰδίας τόλμης διὰ τῆς τοῦ θεράποντος τοῦ θεοῦ, τουτέστιν ἐμοῦ, ἐνεργείας ἀνασταλήσεται. Ὁ θεὸς ὑμᾶς διαφυλάξει, ἀδελφοὶ ἀγαπητοί. »

11. Τότε μὲν οὖν οὗτοι καὶ καθηρέθησαν καὶ τῶν πόλεων ἐξηλάθησαν. Καὶ τὴν μὲν Νικομήδειαν Ἀμφίαν ἐπιστεύθη, τὴν δὲ Νίκαιαν Χρήστος. Ἀλλὰ πάλιν ταῖς ἐξ ἔθους χρησάμενοι μηχαναῖς καὶ τὴν βασιλέως φιλανθρωπίαν ἐφόδιον ἐξαπάτης εὐρόντες, ἀνεπάλαισάν τε καὶ τὴν προτέραν δυναστείαν ἀπέλαβον.

60-61 διαπράξασθαι οὕτως : ... χαίρομεν (uef διαπράξασθαι· οὕτως ... χαίρομεν) A n s L v T : διαπράξαθε οὕτως παρακαλῶ ἵνα ... χαίρομεν D διαπράξασθαι οὕτως ... χαίρομεν Ath. De decretis διαπράξασθαι οὕτως ἵνα ... χαίρομεν Apo. διαπράξασθαι οὕτως <ὡς> ... χαίρομεν Val. Parm. (χαίρομεν Parm.) uide p. 113.

1. Des partisans d'Arius, qui continuèrent à troubler l'Église d'Alexandrie après sa condamnation (cf. PHILOSTORGE, II, 1b).

2. Cf. SOCRATE, I, 14, 1, d'après la synodale des évêques égyptiens (338), ap. ATHANASE, *Apol.c.Ar.*, 7, 2 ; SOZOMÈNE, I, 21, 5 et II, 16, 2. PHILOSTORGE, I, 10, mentionne seulement l'exil d'Eusèbe « trois mois après le

8. Mais, pour ne rien dire du reste de ses vilénies, écoutez, je vous prie, le coup qu'il a monté naguère avec Théognis qui partage sa démence. Quelques Alexandrins s'étant séparés de notre foi¹, j'avais donné l'ordre de les faire venir ici puisque c'était avec leur concours que le feu de la discorde avait été allumé. 9. Mais ces bons évêques, non contents d'accueillir ceux que la vérité définit par le concile avait une fois pour toutes réservés pour la pénitence et de les garder chez eux, s'associèrent encore à leurs mauvaises façons de penser. C'est pourquoi j'ai décidé d'agir contre ces ingrats : je les ai fait arrêter et reléguer le plus loin possible. 10. Maintenant c'est à vous, et vous en répondrez devant Dieu, de veiller sur cette foi qui a toujours été, comme on le sait, et qui se doit d'exister, et d'agir dans ce sens. Nous nous réjouissons d'avoir des évêques purs, orthodoxes et pleins d'amour pour les hommes. Mais si quelqu'un a l'audace de s'échauffer inconsidérément pour faire mémoire de ces fléaux ou pour les louer, son audace sera immédiatement mise en échec par la force du serviteur de Dieu, c'est-à-dire par moi-même. Que Dieu vous garde, frères bien-aimés. »

11. Ces évêques furent donc alors déposés et expulsés de leurs cités. Nicomédie fut confiée à Amphion et Nicée à Chrestos². Mais revenant à leurs procédés habituels, ils trouvèrent le moyen d'abuser de la bonté de l'empereur pour donner le change, reprirent la lutte et récupérèrent leur puissance³.

concile de Nicée » ; mais en II, 1b (d'après Nicétas Choniata), il fait état de l'exil d'Eusèbe, Théognis et Maris « en Gaule ou en Galatie occidentale ».

3. Cf. SOCRATE, I, 23, 1 (repris par SOZOMÈNE, II, 16, 2). PHILOSTORGE, II, 7, place ce retour d'Eusèbe et de Théognis « trois ans après leur exil », soit en 328. Théodoret n'indique pas par quel « moyen » les deux évêques ont réussi à rentrer en grâce auprès de Constantin ; il n'a pas retenu le *metanoias biblion* attribué à Eusèbe et Théognis par SOCRATE, I, 14, 2-6, et SOZOMÈNE, II, 16, 2-7, comme étant leur rétractation envoyée « aux coryphées des évêques » (OPITZ 3, *Urk.* 31) ; sur ce document, voir A. MARTIN, « Le fil d'Arius : 325-335 », *RHE* 84, 1989, p. 297-333, spéc. p. 300-301 et 311-320.

1. Ὁ δὲ Εὐσέβιος, ὡς ἤδη ἔφην, καὶ τὴν Κωνσταντινου-
πόλεως ἡγεμονίαν κατέσχε τυραννικῶς. Οὕτω δὲ τῆς πλειο-
5 νος ἐπιλαβόμενος δυναστείας καὶ θαμὰ παρὰ βασιλέως
φοιτῶν καὶ τὴν παρρησίαν ἐκ τῆς συχνοτέρας συνουσίας
λαβὼν, τὰς κατὰ τῶν τῆς ἀληθείας προμάχων κατεσκεύασε
μηχανάς. 2. Καὶ πρῶτον ἰμείρεσθαι τῆς τῶν Ἱεροσολύμων
θέας σκηνόμενος, καὶ ταύτη τὸν βασιλέα βουκολήσας ὡς τὸ
πολυθρύλητον τῆς οἰκοδομίας ἔργον ὀψόμενος, μετὰ
10 πλείστης ἐκεῖθεν ἀπήρε τιμῆς, τοῦ βασιλέως αὐτῷ καὶ ὀχή-
ματα καὶ τὴν ἄλλην ἀπονείμαντος θεραπείαν. 3. Συναπήρε δὲ
αὐτῷ καὶ Θεογόγιος ὁ Νικαίας, κοινωνὸς ὢν, ὡς καὶ πρόσθεν
εἰρήκαμεν, τῶν πονηρῶν βουλευμάτων.

Ἀφικόμενοι δὲ εἰς τὴν Ἀντιόχειαν καὶ τὸ τῆς φιλίας περι-
θέμενοι προσωπεῖον, θεραπείας ἀπήλαυσαν ὅτι μάλιστα
15 πλείστης ὁ γὰρ τῆς ἀληθείας πρόμαχος ὁ μέγας Εὐστάθιος
πᾶσαν αὐτοῖς ἀδελφικὴν φιλοφροσύνην προσήνεγκεν.
4. Ἐπειδὴ δὲ τοὺς ἱεροὺς κατέλαβον τόπους καὶ τοὺς ὁμό-
φρονας ἐθεάσαντο, Εὐσέβιον τε τὸν Καισαρείας καὶ τὸν
Σκυθοπολίτην Πατρόφιλον καὶ τὸν Λύδδης Ἀέτιον καὶ τὸν
20 Λαοδικεῖας Θεόδοτον καὶ τοὺς ἄλλους ὅσοι τὴν λῶβην εἰσε-
δέξαντο τὴν Ἀρείου, ἐμήνυσάν τε τὸ τυρευόμενον καὶ σὺν

1. *Supra* I, 19, 2, et n. 3 p. 275. Théodoret reprend ici le fil du récit sus-
pendu en 19, 3, preuve qu'il utilise la même source pour les ch. 19 à 22
(voir *infra* n. 3 p. 283 et n. 1 p. 286).

2. Il s'agit d'Eustathe d'Antioche dont il va être question aux ch. 21-
22, et d'Athanase d'Alexandrie, « l'autre formidable tour de la religion »
(*infra* 25, 15), au sujet duquel les « complots fomentés » par ses adver-
saires sont rapportés aux ch. 26 à 32. Eusèbe de Nicomédie (et non déjà
de Constantinople voir *supra* n. 3 p. 275) est considéré comme étant le
responsable de l'exil des deux évêques ; mais c'est Eusèbe de Césarée
qui préside le synode d'Antioche (*infra* 4) qui va déposer Eustathe
(SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 104-109). La date de ce synode – fin 328
(Athanase est déjà évêque d'Alexandrie) ? – reste discutée : voir
R.P.C. HANSON, « The Fate of Eustathius of Antioch », *ZKG* 95, 1984,
p. 171-179. Cette insistance mise sur Eusèbe de Constantinople évite à
Théodoret d'avoir à justifier les positions théologiques d'Eustathe mises
en accusation par Eusèbe de Césarée (*infra* n. 1 p. 284).

Machination d'Eusèbe et de ses partisans contre Eustathe, le saint évêque d'Antioche

1. Comme je l'ai déjà dit¹, Eusèbe usurpa le pouvoir sur
l'Église de Constantinople. Il prit ainsi plus de puissance et,
reçu fréquemment en audience au palais et ayant acquis ce
crédit qui naît de rapports plus étroits, il organisa les
attaques contre les défenseurs de la vérité². 2. Il commença
par prétendre qu'il désirait visiter Jérusalem, et, faisant
croire à l'empereur que c'était pour voir les travaux de
construction dont on parlait partout, il quitta la ville avec
les plus grands honneurs, l'empereur ayant mis à sa dispo-
sition des voitures et tout un équipage. 3. Il était accom-
pagné de Théognis de Nicée qui partageait, comme nous
l'avons dit aussi plus haut³, ses funestes desseins.

Arrivés à Antioche, ils se donnèrent l'air d'amis et béné-
ficièrent du meilleur accueil. Le défenseur de la vérité, le
grand Eustathe, leur exprima toute sa fraternelle bien-
veillance. 4. Mais après avoir visité les Lieux saints et ren-
contré leurs alliés, Eusèbe de Césarée, Patrophile de
Scythopolis, Aétios de Lydda, Théodote de Laodicée et tous
les autres⁴ qui avaient contracté la lèpre d'Arius, ils dévoï-

3. *Supra* I, 19, 3. Théodoret est le seul à évoquer cette visite aux Lieux
saints présentée comme prétexte au déplacement d'Eusèbe et Théognis ;
il utilise sans doute une source antiochienne. Le va-et-vient entre
Antioche et Jérusalem auquel une telle présentation donne lieu peut être
rapproché de celui entre Tyr et Jérusalem dans le récit concernant Atha-
nase, *infra* 31, 1. Sur ce parallèle recherché entre les deux évêques, voir
infra n. 1 p. 286.

4. Les noms d'Eusèbe, Aétios et Théodote figurent déjà parmi ceux
des premiers évêques qui soutinrent Arius (*supra* I, 5, 2, lettre d'Arius à
Eusèbe de Nicomédie, et 5, 5) ; ceux d'Eusèbe et de Théodote se retrou-
vent dans la liste des signataires du synode d'Antioche qui donna un suc-
cesseur à Eustathe (E. SCHWARTZ, *Zur Geschichte des Athanasius*,
Gesammelte Schriften 3, Berlin 1959, p. 219-220, nos 1 et 10) ; et Théodote
ainsi qu'Aétios sont également mentionnés dans l'adresse de la lettre de
Constantin aux évêques réunis à Antioche (pour ce même synode),

αὐτοῖς τὴν Ἀντιόχου κατέλαβον. 5. Καὶ τὸ μὲν πρόσχημα τῆς τῶν ἄλλων ἐπιδημίας προπόμπιος ἦν τιμὴ τὸ δὲ καττυόμενον, ὁ κατὰ τῆς εὐσεβείας πόλεμος. Γύναιον γὰρ ἑταιρικὸν τὴν ὥραν ἀπεμπολοῦν μισθωσάμενοι καὶ τὴν γλῶτταν αὐτοῖς ἀποδίδοσθαι πείσαντες, συνῆλθον εἰς τὸ συνέδριον. Εἶτα τοὺς ἄλλους ἅπαντας ἔξω γενέσθαι κελεύσαντες, τὸ τρισάθλιον εἰσήγαγον γύναιον. 6. Ἡ δὲ παιδίον ὑπότιθον ὑποδεικνύσα, ἐκ τῆς Εὐσταθίου συνουσίας ἔλεγε τοῦτο καὶ 30 συνειληφέναι καὶ τετοκέσαι καὶ ἀναίδην ἐβόα. Ὁ δὲ τῆς συκοφαντίας τὸ προφανὲς ἐπιστάμενος, εἴ τινα ἔχει τούτου συνίστορα, ἄγειν εἰς μέσον ἐκέλευσεν. 7. Ἐκείνης δὲ μηδένα ἔχειν μάρτυρα τῆς κατηγορίας λεγούσης, ὄρκον προὔτειναν οἱ δικαιοτάτοι δικασταί, καίτοι τοῦ νόμου διαρρήδη βοῶντος ἐπὶ δύο καὶ τριῶν μαρτύρων^a εἶναι βέβαια τὰ λεγόμενα, καὶ ἀντικρυς τοῦ ἀποστόλου κελεύοντος μηδὲ κατὰ πρεσβυτέρου γινομένην γραφὴν δίχα δύο ἢ τριῶν μαρτύρων προσδέχεσθαι^b. 8. Ἀλλὰ τῶν θεῶν οὗτοι νόμων καταφρονήσαντες ἀμάρτυρον κατ' ἀνδρὸς τοσοῦτου κατηγορίαν ἐδέξαντο. Ἐπειδὴ δὲ οἷς εἶπεν ἐκείνη τὸν ὄρκον προστέθεικε, βοῶσα ἢ μὴν Εὐσταθίου τὸ βρέφος εἶναι, ὡς κατὰ μοιχοῦ λοιπὸν οἱ φιλαλήθεις τὴν ψῆφον ἐξήνεγκαν. 9. Τῶν δὲ ἄλλων ἀρχιερέων, παρήσαν γὰρ οὐκ ὀλίγοι καὶ τῶν ἀποστολικῶν ὑπερμαχοῦντες δογμάτων καὶ τὰ τυρευθέντα παντάπασιν ἀγνοοῦντες, προφανῶς ἀντιλεγόντων καὶ τὸν μέγαν Εὐστάθιον τὴν ψῆφον ἐκείνην τὴν παράνομον δέξασθαι κωλύοντων, 45

a. Cf. Dt 17, 6 (Mt 18, 16) b. 1 Tm 5, 19

ap. EUSÈBE, VC III, 62. Patrophile, membre du groupe des « partisans d'Arius » (*supra* I, 7, 14), est au nombre des évêques accusés par Eustathe de soutenir l'opinion d'Arius au synode en question, d'après SOZOMÈNE, II, 19, 1. On retrouve les quatre noms dans la liste des évêques dénoncés comme ariens dans le récapitulatif fourni au livre V, 7, 1, les trois premiers parmi ceux de Palestine, Théodote parmi ceux de Phénicie.

1. Théodore, qui n'emploie pas le mot de synode à la différence de SOCRATE, I, 24, 1 et de SOZOMÈNE, I, 19, 1, se garde d'évoquer le différend théologique qui opposa Eusèbe de Césarée, accusé par Eustathe de « corrompre la foi de Nicée », à Eustathe, soupçonné de sabellianisme par le

lèrent leur manœuvre et, avec eux, regagnèrent Antioche. 5. Une procession solennelle servit de prétexte à la venue des autres, mais ce qui se tramait, c'était la guerre contre l'orthodoxie. Ils engagèrent en effet une courtisane qui trafiquait de ses charmes, la persuadèrent de leur vendre sa parole et se rendirent à la réunion¹. Puis, après avoir ordonné à tous les autres de sortir, ils firent entrer la misérable. 6. Elle exhiba alors un petit enfant à la mamelle, en prétendant qu'à la suite de ses rapports avec Eustathe, elle l'avait conçu et enfanté. Et elle criait à tue-tête. Mais Eustathe, qui savait bien que la calomnie sautait aux yeux, lui ordonna, si elle connaissait quelqu'un qui fût au courant de l'affaire, de le présenter. 7. Comme la femme déclarait n'avoir aucun témoin de l'accusation, ces juges d'une justice si parfaite proposèrent un serment. Et pourtant la loi proclame tout net que les déclarations se fondent sur deux ou trois témoins^a et l'Apôtre prescrit sans ambages qu'on ne doit pas recevoir d'accusation *contre un prêtre sans deux ou trois témoins*^b. 8. Mais, sans égard pour les lois divines, ceux-là acceptèrent contre un si grand homme une accusation sans témoignage. Quand la femme eut ajouté le serment à ses déclarations en protestant bien fort que le bébé était d'Eustathe, ils n'eurent plus, dans leur amour de la vérité, qu'à le condamner comme adultère. 9. Quant aux autres évêques – car ils étaient là en nombre à défendre les dogmes apostoliques sans rien savoir de ce qui s'était frotté –, ils manifestaient leur désaccord et s'opposaient à ce que le grand Eustathe subît ce verdict illégal. Pendant ce

même Eusèbe, différend qui motiva la tenue du synode et la destitution d'Eustathe selon SOCRATE, I, 23, 8 (repris par SOZOMÈNE, II, 18, 4), et 24, 1-4, d'après Georges de Laodicée. Le théologien a préféré masquer l'accusation de sabellianisme derrière le terme polémique mais vague de « guerre contre l'orthodoxie » pour ne développer que l'accusation de fornication qui, chez les autres historiens, est considérée comme un « prétexte ».

πρὸς βασιλέα τὴν ταχίστην οἱ τὸ δρᾶμα συντεθεικότες ἀπλήθον, καὶ πείσαντες αὐτὸν ὡς ἀληθῆς ἡ γραφὴ καὶ δικαία τῆς καθαιρέσεως ἢ ψήφος, ὡς μοιχὸν ὁμοῦ καὶ τύραννον ἐξελαθῆναι παρασκευάζουσι τὸν τῆς εὐσεβείας καὶ σωφροσύνης ἀγωνιστήν.

22

1. Καὶ ἐκεῖνος μὲν διὰ τῆς Θράκης εἰς Ἰλλυρικὴν πόλιν ἀπήχθη. Οὗτοι δὲ πρῶτον μὲν ἀντ' αὐτοῦ χειροτονοῦσιν Εὐλάλιον. Τούτου δὲ ὀλίγον ἐπιβιάσαντος χρόνον Εὐσέβιον μεταθεῖναι τὸν Παλαιστίνον ἠθέλησαν. Ἐπειδὴ δὲ καὶ αὐτὸς ἔφυγε τὴν μετάθεσιν καὶ βασιλεὺς διεκώλυεν, Εὐφρόνιον προεβάλλοντο. Καὶ τούτου δὲ τελευτήσαντος, ἐνιαυτὸν γὰρ καὶ μῆνας ὀλίγους μετὰ τὴν χειροτονίαν ἐβίω, Φλακίτῳ τῆς ἐκκλησίας ἐκείνης τὴν προεδρίαν παρέδωκαν. 2. Πάντες δὲ ὁμοίως τὴν Ἀρείου λώβην εἶχον ἐγκεκρυμμένην. Διὰ τοῦτο πλεῖστοι τῶν εὐσεβεῖν προαιρουμένων καὶ τῶν ἱερωμένων καὶ τῶν πολλῶν, τοὺς ἐκκλησιαστικούς καταλελοιπότες συλλόγουσ, πρὸς ἑαυτοὺς συνηθροίζοντο. Εὐσταθιανούς δὲ τούτους ἄνομαζον ἅπαντες, ἐπειδὴ μετὰ

1. Cette version, propre à Théodoret, puise sa source dans la tradition antiochienne. SOCRATE, I, 24,1, en plus de sabellianisme, s'est contenté d'évoquer « des griefs ignobles », habituels de la part des évêques dans ce genre de procès, cf. SOZOMÈNE, II, 19, 1 ; PHILOSTORGE, II, 7, parle d'adultère ; ATHANASE, *Hist. Ar.*, 4, 1, renvoie à l'accusation devant Constantin concernant des propos outrageants qu'aurait prononcés Eustathe à l'encontre de la mère de l'empereur, une ancienne aubergiste selon la rumeur (AMBROISE, *De obitu Theodosii*, 42, p. 393) ; quant à l'accusation de *turannon*, plutôt qu'à la translation d'Eustathe de Bérée à Antioche, antérieure au canon 15 du concile de Nicée qui interdira cette pratique, elle pourrait renvoyer, selon R.P.C. HANSON, à la manière dont il a chassé certains clercs après le concile, « The fate of Eustathius of Antioch », *ZKG* 95, 1984, p. 171-179. Le ton ironique du récit n'est pas sans rappeler celui avec lequel Athanase a rapporté son propre procès au synode de Tyr ; les deux motifs d'accusation retenus contre lui, *infra* 30, sont, du reste, les mêmes que ceux contre Eustathe ; sur ce parallèle recherché entre les deux évêques, voir l'Introduction, p. 72.

temps, ceux qui avaient monté la mise en scène partirent d'une traite trouver l'empereur ; après l'avoir persuadé que l'accusation était véridique et le verdict qui déposait Eustathe conforme à la justice, ils mettent tout en œuvre pour que le champion de l'orthodoxie et de la chasteté soit expulsé à la fois comme adultère et usurpateur¹.

Chapitre 22

Évêques hérétiques installés à Antioche après l'exil du saint Eustathe

1. On l'emmena, en passant par la Thrace, dans une ville d'Illyrie². Pour commencer, ses adversaires consacrèrent à sa place Eulalios ; comme il ne survécut que peu de temps, ils voulurent transférer Eusèbe de Palestine. Mais devant son propre refus et l'opposition de l'empereur³, ils promurent Euphronios. Et après la mort de celui-ci – il ne survécut en effet qu'un an et quelques mois à sa consécration –, ils remirent à Flacille⁴ la présidence de cette Église. 2. Mais tous tenaient également cachée au fond d'eux-mêmes la lèpre d'Arius. C'est pourquoi la plupart de ceux qui avaient opté pour l'orthodoxie, membres du clergé et fidèles, quittèrent les réunions de l'Église pour se réunir entre eux. Tout le monde les appelait eustathiens, parce qu'ils se groupèrent après le départ de cet évêque.

2. Selon JEAN CHRYSOSTOME, *In S. Eustathium*, 2, PG 50, 600, « son corps est enseveli en Thrace » ; JÉRÔME, *De viris ill.* 85, précise : à Traianopolis.

3. Théodoret fait ici implicitement référence aux trois lettres de Constantin, *ap.* EUSÈBE, VC III, 60, aux Antiochéens, 61, à Eusèbe, le félicitant de son refus, et 62, aux évêques réunis à Antioche, dans laquelle Euphronios est cité comme candidat potentiel, cf. la liste de JÉRÔME, *Chron. an.* 331.

4. L'orthographe correcte, Φλάκιλλος, Flacille, est donnée dans l'*Apol. c. Ar.*, 81, 1, et 21, 1 (MARTIN, *Athanase*, p. 363, n. 78).

15 τὴν ἔξοδον τὴν ἐκείνου συνέστησαν. 3. Τὸ μέντοι τρισάθλιον
 ἐκεῖνο γύναιον νόσῳ χαλεπωτάτῃ καὶ μακροτάτῃ περιπεσόν
 ἐξέφηνε τὴν ἐπιβουλήν καὶ τὴν τραγωδίαν ἐγύμνωσεν, οὐ δύο
 καὶ τρεῖς ἀλλὰ παμπόλλους τῶν ἱερέων τὰ τυρευθέντα
 20 διδάξασα. Ἔφη γὰρ ἐπὶ χρήμασι τὴν συκοφαντίαν ἐκείνην
 τετολημῆναι, τὸν μέντοι ὄρκον μὴ πάμπαν εἶναι ψευδῆ·
 Εὐσταθίου γὰρ τινος χαλκέως γεγενῆσθαι τὸ βρέφος. Ταῦτα
 μὲν οὖν ἐν Ἀντιοχείᾳ παρὰ τῆς βελτίστης ἐτολήθη συμμο-
 ρίας.

23

1. Παρὰ δὲ Ἰνδοῖς κατὰ τοῦτον ἀνέτειλε τὸν χρόνον τῆς
 θεογνωσίας τὸ φῶς. Τῆς γὰρ τοῦ βασιλέως ἀνδρίας καὶ εὐσε-
 βείας πανταχοῦ θρυλουμένης καὶ τῶν ἐν κύκλῳ βαρβάρων
 5 τὴν εἰρήνην αἰρεῖσθαι πρὸ τοῦ πολέμου τῇ πείρᾳ μεμαθη-
 κότων, ἀδεῶς ἀλλήλοις ἅπαντες ἐπεμίγνυντο. 2. Καὶ πολλοὶ
 μὲν ἱστορίας χάριν, πολλοὶ δὲ ἐμπορίας, τὰς μακρὰς ἀποδη-
 μίας ἐστέλλοντο. Τότε τις Τύριος τῆς θύραθεν φιλοσοφίας
 μετέχων, τὴν ἐσχάτην Ἰνδίαν ἱστορήσαι ποθήσας, σὺν δύο
 μειρακίοις ἀδελφιδοῖς ἐξεδήμησεν· ὧν ἐπόθησε δὲ τυχῶν,

1. Théodoret utilise ici le récit de SOCRATE, I, 19 qui dit le tenir de RUFIN (I, 9-10 ; cf. SOZOMÈNE, II, 24). Rufin avait recueilli le témoignage d'un des deux protagonistes, Édésius devenu prêtre de Tyr ; pour l'ensemble du chapitre, voir THELAMON, *Paiens et chrétiens*, p. 37-83. Les sources éthiopiennes, qui sont toutes postérieures, transmettent la même tradition. Les Indiens dont il est question ici sont les Axoumites dont le puissant royaume contrôlait au IV^e s. le plateau éthiopien et une partie des côtes du sud de la mer Rouge, ou du moins y prétendait, voir F. ANFRAY, *Les anciens Éthiopiens*, Paris 1990 ; H. Brackmann, *Die Einwürzelung der Kirche im spätantiken Reich von Aksum*, Bonn 1994.

2. Théodoret n'a pas jugé bon de donner le nom de Méropius, qui se trouve pourtant chez Socrate, à la suite de Rufin. Ce dernier explique que ce Méropius a voulu suivre l'exemple du philosophe Métrodore dont le voyage en Inde, en passant par la Perse, est attesté par AMMIEN MARCELLIN, XXV, 4, 23, et CÉDRÈNOS, *Historiarum Compendium* I, 295 (PG 121, 561) ; l'engouement pour les sages orientaux, brahmanes et moines bouddhistes, est bien attesté dans l'Empire romain à partir du III^e siècle.

3. Cependant, cette malheureuse femme, atteinte d'une très grave et très longue maladie, révéla la machination et les dessous du drame, après avoir expliqué que les fricotages n'avaient pas été l'affaire de deux ou trois prêtres, mais de presque tous. Elle dit en effet que, si elle avait osé faire pour de l'argent cette calomnie, son serment n'était pourtant pas complètement faux, puisque le bébé était d'un certain Eustathe, forgeron. Voilà en tout cas les audaces qu'à Antioche se permettait cette belle bande.

Chapitre 23

La foi des Indiens

1. Chez les Indiens¹, à cette époque-là, se leva la lumière de la connaissance de Dieu. On ne parlait partout en effet que de la bravoure et de la piété de l'empereur et les Barbares à l'entour avaient appris par expérience à préférer la paix à la guerre, si bien que tous entretenaient avec confiance des relations mutuelles. 2. Et nombreux étaient ceux qui, en quête de connaissances ou pour faire du commerce, entreprenaient de lointains voyages. C'est alors qu'un Tyrien adepte de philosophie étrangère², qui désirait ardemment explorer l'Inde extrême³, se mit en route avec deux jeunes garçons, ses neveux⁴. Quand il eut obtenu ce

3. Les termes Inde et Indiens désignaient plusieurs régions et peuples : une Inde frontalière de la Parthie et de la Médie (l'Inde du nord), une Inde voisine de l'Éthiopie qu'on atteignait par mer (Inde du sud et régions côtières des deux rives de la mer Rouge), une Inde lointaine qui s'étendait jusqu'aux extrémités de la terre. Contrairement à ses prédécesseurs, pour qui il s'agit d'une contrée lointaine située à l'intérieur des terres, Théodoret ne cherche pas à localiser cette « Inde des confins » par rapport aux régions évangélisées par les apôtres, mais il en souligne l'éloignement.

4. Rufin, suivi par Socrate, indique que Méropius part avec « deux jeunes garçons dont il dirigeait l'éducation, car ils étaient de sa famille ». Théodoret en fait des « neveux » ; cela n'autorise pas à conclure qu'il s'agit de deux frères. Rufin présente d'ailleurs Édésius comme compagnon de Frumentius, quand il atteste tenir de lui ses informations.

10 ναυτιλία χρώμενος ἐπανήει. 3. Ὑδρείας δὲ χάριν εἰς τινα
 λιμένα τοῦ σκάφους προσορμισθέντος βάρβαροι προσπε-
 σόντες τοὺς μὲν κατηκόντισαν, τοὺς δὲ ἐξηνδραπόδισαν. Καὶ
 ἐκεῖνος μὲν τοῖς τεθνεῶσι συνηριθμήθη, τὰ δὲ μειράκια προ-
 15 σήχθη τῷ βασιλεῖ. Τούτων ὁ μὲν Αἰδέσιος, ὁ δὲ Φρουμέντιος
 ὠνομάζετο. 4. Πείραν δὲ τούτων τῷ χρόνῳ λαβὼν ὁ τῆς γῆς
 ἐκείνης κρατῶν καὶ ἀγγίνους ἰδὼν τῆς οἰκίας ἐπμελεῖσθαι
 προσέταξεν. Εἰ δὲ τις ἀπίστεϊ τοῖς λεγομένοις, τὰ κατὰ τὸν
 Ἰωσήφ καὶ τῆς Αἰγύπτου τὴν βασιλείαν σκοπησάτω, πρὸς δὲ
 20 τούτοις καὶ τοῦ προφήτου ἀναμνησκέσθω Δανιήλ καὶ τῶν
 τριῶν ἐκείνων τῆς εὐσεβείας ἀγωνιστῶν· καὶ γὰρ ἐκεῖνοι
 δορυάλωτοι γενόμενοι τὴν Βαβυλωνίων ἡγεμονίαν παρέ-
 λαβον. 5. Τοῦ δὲ βασιλέως τετελευτηκότος τῷ παιδὶ τῷ
 ἐκείνου συνῆσαν πλείονος τιμῆς ἀπολαύοντες, εὐσεβεία δὲ
 25 συντεθραμμένοι τοὺς αὐτόσε τῶν ἐμπόρων ἀφικνουμένους
 κατὰ τὸ Ῥωμαίων ἔθος συναγαίρεσθαι τε καὶ τὰς θείας ἐπι-
 τελεῖν λειτουργίας προέτρεπον.

6. Χρόνου δὲ συχνοῦ διελθόντος προσίασι τῷ βασιλεῖ
 καὶ τῆς εὐνοίας ἀπαιτοῦσι μισθὸν τὴν εἰς τὴν ἐνεγκοῦσαν
 ἐπάνοδον· τούτου δὲ τυχόντες εἰς τὴν Ῥωμαίων ἀφίκοντο
 30 γῆν. 7. Καὶ ὁ μὲν Αἰδέσιος τὴν Τύρον κατέλαβεν. Ὁ δὲ Φρου-
 μέντιος τὴν περὶ τὰ θεῖα σπουδῆν τῆς τῶν γεγεννηκότων προ-
 τετίμηκε θεὰς καὶ τὴν Ἀλεξάνδρου καταλαβὼν πόλιν τὸν τῆς
 ἐκκλησίας ἐδίδαξε πρόεδρον, ὡς Ἴνδοι λίαν ποθοῦσι τὸ
 νοερὸν εἰσδέξασθαι φῶς. 8. Ἀθανάσιος δὲ τηρικαῦτα τῆς
 35 ἐκκλησίας ἐκείνης κατεῖχε τοὺς οἰκάκας· ὃς τῶν διηγημάτων
 ἐκείνων ἀκούσας· « Καὶ τίς σου, ἔφη, ἄμεινον καὶ τῆς
 ἀγνοίας τὴν ἀγλὴν ἀποσκεδάσει τοῦ ἔθνους καὶ τοῦ θείου
 κηρύγματος αὐτοῖς ἀποίσει τὴν αἴγλην ; » Ταῦτα εἰπὼν καὶ

qu'il désirait tant, il revint par mer. 3. Pour faire de l'eau, le
 bateau relâcha dans un port¹ : des barbares se jetèrent sur
 eux, tuant les uns, réduisant les autres en esclavage. Il fut
 compté au nombre des morts, tandis que les jeunes garçons
 furent conduits devant le roi. L'un d'eux s'appelait Aidésios,
 l'autre Froumentios. 4. A l'expérience et avec le temps,
 le maître de ce pays, qui les trouvait intelligents, les chargea
 du soin de sa maison. Si quelqu'un met en doute mon récit,
 qu'il examine l'histoire de Joseph et du royaume d'Égypte
 et qu'il se rappelle aussi le prophète Daniel et ces trois
 champions de la foi, car eux aussi, quoique prisonniers de
 guerre, reçurent plein pouvoir sur Babylone². 5. Après la
 mort du roi, ils demeurèrent auprès de son fils encore
 enfant, comblés d'honneurs, mais, ayant été élevés
 ensemble dans la foi, ils exhortaient les marchands qui arri-
 vaient dans ce pays à se réunir selon l'usage des Romains
 pour célébrer les liturgies divines.

6. Bien du temps passa. Ils se présentent au roi et lui
 demandent comme salaire de sa bienveillance de retourner
 dans leur patrie. Cette grâce obtenue, ils rentrèrent en terre
 romaine. 7. Aidésios gagna Tyr. Quant à Froumentios, il fit
 passer le zèle pour les choses divines avant la visite à ses
 parents et, gagnant la ville d'Alexandre, il fit connaître au
 chef de l'Église combien les Indiens étaient désireux de
 recevoir la lumière spirituelle. 8. Athanase tenait alors le
 gouvernail de cette Église. Quand il eut entendu ces récits,
 il dit : « Qui mieux que toi dissipera le brouillard d'igno-
 rance de cette nation et lui apportera l'éclat de la prédica-
 tion divine ? » Sur ces paroles, il lui communiqua la grâce

1. Le nom de ce port n'est indiqué ni par Socrate, ni par Rufin ; il s'agit vraisemblablement d'Adoulis car quelle qu'ait été la destination du philosophe et de ses élèves, le retour par la mer Rouge, où les marchands tyriens exerçaient une part de leur activité, correspond à l'itinéraire décrit par PLINÉ, *HN*, VI, 100-106, pour revenir de la côte de Malabar. Adoulis était le port habituel de relâche attesté par PLINÉ (*HN*, VI, 172-173), PRO-LÉMÉE (*Géog.* IV, 7, 2) et le *Périples de la mer Érythrée* (4) qui insiste sur

l'insécurité qui régnait dans la région, ce que mentionne également JÉRÔME (*Ep.* 125, 3), voir J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, CEFR 38, Rome 1978, en particulier p. 301-302.

2. Théodoret ajoute ici une note de son cru, pour étayer la véracité du récit par des prototypes de l'Ancien Testament : Joseph (cf. Gn 41, 37-50, 26) et Daniel (cf. Dn 2, 48-49).

40 τῆς ἀρχιερατικῆς αὐτῷ χάριτος μεταδούς εἰς τὴν τοῦ ἔθνους
 ἐξέπεμψε γεωργίαν. 9. Ὁ δὲ καὶ τὴν πατρίδα καταλιπὼν καὶ
 τοῦ μεγίστου πελάγους καταφρονήσας κατέλαβε μὲν τὸ
 ἀγεώργητον ἔθνος, ἐγεώργησε δὲ προθύμως συνεργὸν ἔχων
 τὴν θεόδοτον χάριν. Ἀποστολικαῖς γὰρ κεκρημένους θαυμα-
 45 τουργίαις τοὺς ἀντιλέγειν τοῖς λόγοις πειρωμένους ἐθήρευε
 καὶ ἡ τερατοργία μαρτυροῦσα τοῖς λεγομένοις παμπόλλους
 καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἐζάγει.

Ἰνδῶν μὲν οὖν ὁ Φρουμέντιος πρὸς θεογνωσίαν ἐγένετο
 ποδηγός.

24

1. Ἰβηρας δὲ κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γυνὴ δορυάλωτος
 πρὸς τὴν ἀλήθειαν ἐξενάγησεν. Αὕτη γὰρ προσευχῇ μὲν
 ἐχρήτο διηνεκεῖ, εὐνὴ δὲ ἦν αὐτῇ καὶ στρωμνὴ μαλακὴ
 σάκκος ἐπὶ τοῦ δαπέδου καθηλωμένος, τρυφὴν δὲ ἄκραν τὴν

1. La consécration de Froumentios comme évêque d'Axoum par Athanase est confirmée par la lettre de l'empereur Constance qui, en 356-357, demande aux souverains d'Axoum, Aizanas et Sazanas, d'envoyer leur évêque Froumentios à Alexandrie pour qu'il compare devant l'évêque Georges, au motif qu'il a été établi dans sa fonction par Athanase (ap. ATHANASE, *Apol. ad Const.*, 31, SC 56, p. 124). Comme Rufin, et pour les mêmes motifs idéologiques, Théodoret situe l'événement sous le règne de Constantin, soit dans les années 330, mais MARTIN estime qu'il conviendrait plutôt de le situer après le retour d'Athanase de son second exil, dans les années 350 (*Athanase*, p. 503).

2. La métaphore agricole que Théodoret développe ici est assez banale. Rufin – mais non Socrate – y a recours au début de son récit, pour localiser « l'Inde ultérieure » par rapport aux régions évangélisées par les apôtres ; il explique qu'en raison de son éloignement « le soc de la prédication apostolique ne l'avait jamais labourée ; cependant, à l'époque de Constantin, elle reçut les premières semences de la foi ».

3. Consacré évêque, successeur des apôtres, investi de la même mission d'évangélisation, Froumentios est également doté du pouvoir d'accomplir les mêmes miracles qu'eux, mais alors que Socrate met en valeur l'aspect salvifique en disant qu'il soignait les âmes et les corps, Théodoret recourt à l'image de la chasse sans doute inspirée par l'épisode suivant, voir *infra* n. 2 p. 296.

4. Théodoret ne précise pas qu'il s'agit des Ibères proches du Pont Euxin comme le fait SOCRATE, I, 20, 1, à la suite de RUFIN, I, 11 ; cf. SOZO-

de l'épiscopat¹ et l'envoya défricher cette nation. 9. Froumentios, ayant abandonné sa patrie et bravé la mer immense, rejoignit cette nation en friches, la défricha généreusement² avec, pour l'aider, la grâce que Dieu lui donnait, car c'est avec le don apostolique des miracles qu'il poursuivait ceux qui tentaient de contredire ses paroles et, par les prodiges qui confirmaient ses propos, il capturait chaque jour une foule de gens³.

Chez les Indiens, Froumentios fut donc le guide qui les mena à la connaissance de Dieu.

Chapitre 24

Conversion des Ibères à la vraie religion

1. Chez les Ibères⁴, à la même époque, ce fut une prisonnière de guerre⁵ qui les conduisit vers la vérité. Cette femme s'adonnait en effet à la prière continuelle ; comme lit, en fait de couche moelleuse, elle avait une natte étendue à même le sol et elle considérait le jeûne comme le sommet

MÈNE, II, 7 ; pour l'ensemble du chapitre, voir THELAMON, *Paiens et chrétiens*, p. 85-122. Au flanc sud du Caucase, le pays des Ibères décrit par Strabon, XI, 3, 1-6, correspond au Kartli, cœur de la Géorgie. Au 1^{er} s., le contrôle politique et religieux du royaume d'Ibérie était un enjeu entre empire romain et Sassanides, voir A. GIARDINA, « Roma e il Caucaso », dans *Il Caucaso : cerniera fra culture dal Mediterraneo alla Persia (secoli IV-XI)*, Settimana di Studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo (20-26 aprile 1995), Spoleto 1996, p. 85-141 ; F. THELAMON, « Ibérie du Caucase », *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris 2005, p. 1112-1113.

5. Théodoret emploie tantôt δορυάλωτος tantôt αιχμάλωτος seul utilisé par Socrate et Sozomène pour traduire le terme *captiva* qui désigne chez Rufin l'évangélisatrice anonyme des Ibères ; ils voient en elle une chrétienne originaire de l'empire romain prisonnière de guerre chez les Ibères, ce qui est peu vraisemblable puisque, à cette époque, le royaume d'Ibérie est dans l'alliance romaine. Bien plus que d'une prisonnière de guerre, on peut penser qu'il s'agit d'une captive de Dieu qui révèle le Christ et fonde son culte ; elle relève du type du *kadag* (chaman) venu d'ailleurs pour introduire un nouveau culte, bien attesté au Caucase depuis Strabon, voir G. CHARACHIDZÉ, *Le système religieux de la Géorgie païenne*, Paris 1968, p. 115-195 et F. THELAMON, « Histoire et structure mythique : la conversion des Ibères », *RH* 501, 1972, p. 5-28.

5 νηστείαν ἐνόμιζεν. Οὗτος ὁ πόνος τῶν ἀποστολικῶν αὐτῇ μεταδέδωκε χαρισμάτων.

2. Ἐπειδὴ γὰρ οἱ βάρβαροι τῆς ἰατρικῆς σπανίζοντες ἐπιστήμης εἰώθασιν ἀρρωστοῦντες πρὸς ἀλλήλους φοιτᾶν καὶ παρὰ τῶν ἤδη νενοσηκότων καὶ τῆς ἀρρωστίας ἀπαλλαγέντων
10 μανθάνειν τῆς ὑγείας τὸν τρόπον, ἀφίκετό τις γυνὴ πρὸς τὴν ἀξιέπαινον ἄνθρωπον παιδίον ἀρρωστοῦν ἔχουσα καὶ μαθεῖν τὸ πρακτέον ἀντιβολούσα. 3. Ἡ δὲ τοῦτο λαβοῦσα καὶ εἰς τὴν εὐνήν κατακλίνασα, ἰκέτευε τὸν τῶν ὅλων δημιουργὸν νεῦσαι καὶ λύσαι τὴν νόσον· ὁ δὲ τὴν ἰκετείαν δεξάμενος
15 παρέσχε τὴν ὑγείαν. Ἐντεῦθεν ἡ θαυμασία γυνὴ πολυθρύλητος γέγονεν. 4. Οὐδὲ γὰρ τὴν τοῦ βασιλέως ὁμόζυγα τὸ γεγενημένον διέλαθε· παρατύκα δὲ αὐτὴν μετεπέμψατο· ὑπὸ τινος γὰρ καὶ αὐτὴ χαλεποῦ κατείχετο πάθους. Ἡ δὲ μετρίῳ κεχηρημένη φρονήματι τῆς βασιλίδος τὴν αἴτησιν οὐκ
20 ἐδέξατο· ἀλλ' ὑπὸ τῆς χρείας ἐκείνη βιαζομένη τὴν βασιλικὴν ἀξίαν εἰς νοῦν λαβεῖν οὐκ ἠθέλησεν, ἀλλ' αὐτὴ πρὸς τὴν δορυάλωτον ἔδραμεν. 5. Ἡ δὲ πάλιν ἐπὶ τῆς εὐτελοῦς εὐνῆς αὐτὴν κατακλίνασα φάρμακον ἀλεξίκακον προσενηνοχε τῷ πάθει τὴν προσευχήν. Ἡ δὲ βασιλὶς τῆς θεραπείας
25 μισθὸν προσεκόμιζεν ὃν ἐνόμιζεν ἀξιόκτητον, χρυσὸν καὶ ἄργυρον καὶ χιτῶνας καὶ ἀμπεχόνας καὶ ὅσα τῆς βασιλικῆς ἐστὶ δῶρα φιλοτιμίας. 6. Ἡ δὲ θεία γυνὴ τούτων ἔφη μὴ δεῖσθαι, μέγαν δὲ ἠγεῖσθαι μισθὸν τῆς εὐσεβείας ἐπίγνωσιν. Καὶ προσέφερεν, ὡς ἐνήν, τὰ θεῖα παιδεύματα, καὶ
30 θεῖον ἀνεγείραι παρεγγυᾶ νεῶν τῷ σεσωκότι Χριστῷ. 7. Τούτων ἐκείνη ἀκούσασα κατέλαβε τὰ βασίλεια. Καὶ παρατύκα μὲν ἐξέπληξε τὸν ὁμόζυγα τῷ συντόμῳ τῆς θεραπείας. Εἶτα τοῦ θεοῦ τῆς αἰχμαλώτου τὴν δύναμιν ἐδήλου καὶ παρεκάλει τοῦτον μόνον εἰδέναι θεὸν καὶ νεῶν αὐτῷ κατα-
35 σκευάσαι καὶ ἅπαν εἰς τὴν τούτου θεραπείαν μεταθεῖναι τὸ

1. Entièrement définie par son genre de vie ascétique, cette femme porte dans la tradition géorgienne le nom de Nino, terme sans étymologie caucasienne qui provient de l'arménien Nounè transposant le latin *nonna*.

des délices. Cette ascèse lui valut d'avoir part aux charismes apostoliques¹.

2. Étant donné que ces Barbares, faute de connaissances médicales, ont coutume, lorsqu'ils sont malades, de se rendre les uns chez les autres et d'apprendre auprès des anciens malades guéris le moyen de se soigner, une femme se rendit avec son petit enfant malade auprès de cette femme admirable en la priant de lui apprendre ce qu'il fallait faire. 3. Celle-ci prit alors le petit enfant, l'étendit sur sa couche, supplia le créateur de l'univers de l'exaucer et d'enlever le mal ; il entendit la supplication et accorda la guérison. C'est ainsi que cette femme capable de prodiges devint célèbre. 4. En effet l'événement n'échappa pas non plus à l'épouse du roi, qui la manda aussitôt, car elle aussi était en proie à une grave maladie. Or, dans sa modestie, elle déclina la requête de la reine, mais celle-ci, contrainte par la nécessité, ne voulut pas tenir compte de sa dignité royale et courut en personne chez la prisonnière. 5. Cette dernière la fit alors étendre sur sa pauvre couche et, en guise de médecine efficace, appliqua à la maladie sa prière. La reine offrit pour sa guérison le prix qui lui paraissait convenable, or, argent, tuniques, robes et tous les dons dignes de la générosité royale. 6. Mais la sainte femme dit qu'elle n'avait nul besoin de tout cela et qu'elle se considérerait fort bien payée si la reine reconnaissait la religion. Elle lui transmit donc, autant qu'il lui était permis, les enseignements divins et elle l'encouragea à élever un temple divin au Christ, son sauveur. 7. Après avoir écouté ces propos, la reine rentra au palais. Tout d'abord elle stupéfia son époux par la soudaineté de sa guérison ; ensuite, lui ayant montré la puissance du dieu de la captive, elle l'exhortait à le reconnaître pour Dieu unique, à lui construire un temple et à convertir le peuple tout entier à

Selon Théodoret, elle mérite par son ascèse les charismes qui l'identifient aux apôtres, cas exceptionnel pour une femme.

ἔθνος. Ὁ δὲ τὸ μὲν εἰς τὴν ὁμόζυγα θαῦμα γεγεννημένον εὐφήμει, τὸν δὲ νεῶν οὐκ ἤθελε δειμασθαι.

Ὀλίγου δὲ διεληθόντος χρόνου, αὐτὸς μὲν εἰς θήραν ἐξήλθεν, ὁ δὲ φιλάνθρωπος αὐτὸν δεσπότης κατὰ τὸν Παῦλον ἐθήρευσε. 8. Ζόφος γὰρ αὐτῷ ἐξαπίνης προσπεσὼν οὐκ εἶα περαιτέρω προβαίνειν. Καὶ οἱ μὲν συνθηρεύοντες τῆς ἀκτίνος συνήθως ἀπήλαυον, οὗτος δὲ μόνος ἀποληφθεὶς τοῖς τῆς ἀορασίας ἐπεδήθη δεσμοῖς. Ἐν ἀπορίᾳ δὲ ὧν πόρον εὗρε τῆς σωτηρίας. Εὐθύς γὰρ εἰς νοῦν τὴν ἀπείθειαν λαβὼν καὶ τὸν τῆς αἰχμαλώτου θεὸν καλέσας ἐπίκουρον, ἀπηλλάγη τοῦ ζόφου. 9. Καὶ τὴν ἀξιόγαστον ἐκείνην καταλαβὼν δορυάλωτον, παρεκάλει δεῖξαι τῆς οἰκοδομίας τὸ σχῆμα. 10. Ὁ δὲ τὸν Βεσελεὴλ τῆς ἀρχιτεκτονικῆς σοφίας ἐμπλήσας καὶ ταύτην ἠξίωσε χάριτος ὥστε τὸν θεῖον διαγράψαι νεῶν^a. Καὶ ἡ μὲν διέγραψεν, οἱ δὲ ἄρτυτον τε καὶ ἄκοδόμουν. Ἐπειδὴ δὲ ἐτελέσθη τὸ οἰκοδόμημα καὶ ὁ ὄροφος ἐπετέθη καὶ μόνων ἐδεῖτο τῶν ἱερέων, εὗρε καὶ τούτου πόρον ἡ θαυμασία γυνή. Ἐπεισε γὰρ τὸν τοῦ ἔθνους ἡγούμενον πρὸς τὸν Ῥωμαίων πρεσβεύσασθαι βασιλέα καὶ αἰτήσασθαι πεμφθῆναι σφίσι διδάσκαλον εὐσεβείας. 11. Ὁ μὲν οὖν δεξάμενος τὴν εἰσηγήσιν τοὺς πρεσβευσομένους ἐξέπεμψεν ὁ δὲ βασιλεὺς τῆς αἰτήσεως τὴν αἰτίαν μαθὼν, Κωνσταντῖνος δὲ ἦν ὁ τῆς εὐσεβείας θερμότατος ἐραστής, φιλοφροσύνης μὲν παμπόλλης τοὺς πρέσβεις ἠξίωσεν, ἄνδρα δὲ πίστει καὶ συνέσει

a. Cf. Ex 31, 2-4

son service. Mais le roi, tout en vantant le miracle opéré en faveur de son épouse, ne voulait pas bâtir le temple.

Or peu de temps après, lui-même sortit pour chasser et, dans sa bonté, le Seigneur ami des hommes le saisit comme il avait fait de Paul¹. 8. En effet, brusquement plongé dans l'obscurité, il était incapable de faire un pas plus avant. Et, alors que ses compagnons de chasse jouissaient comme d'ordinaire de la lumière, lui seul restait bloqué et comme attaché par les liens des ténèbres. Mais dans son embarras il trouva le moyen du salut. En effet, dès qu'il eut pris conscience de son incrédulité et appelé à son secours le dieu de la captive, il fut délivré de l'obscurité². 9. S'étant alors rendu chez cette prisonnière extraordinaire, il la pria de lui indiquer le plan de la construction. 10. Celui qui avait rempli Beséléel^a de la sagesse des architectes³ daigna lui accorder à elle aussi une grâce pour dessiner le temple de Dieu. Elle dessinait et eux creusaient et bâtissaient⁴. Une fois la construction achevée et la toiture posée, quand on n'eut plus besoin que de prêtres, l'étonnante femme trouva encore la solution. Elle persuada en effet le chef de la nation de députer une ambassade auprès de l'empereur des Romains pour lui demander de leur envoyer un maître en religion. 11. Il fit bon accueil à sa suggestion et envoya les ambassadeurs. L'empereur, de son côté, informé du motif de la démarche – c'était Constantin, lui qui aimait ardemment la religion –, accueillit les ambassadeurs avec la plus grande bienveillance et envoya un homme remarquable

1. Théodoret juge bon de faire référence à la conversion de Paul (cf. Ac 9, 3-9) pour valider celle de ce roi incrédule qui, parti pour la chasse (εἰς θήραν), se retrouve « chassé » (ἐθήρευσε) par Dieu, moyen discret peut-être d'en faire un apôtre, ce que les autres historiens font de manière explicite en le montrant en train d'évangéliser son peuple : ainsi est-il appelé *apostolus* par Rufin et, avec la reine, κήρυκες τοῦ Χριστοῦ par Socrate. Sur la chasse associée à la mission, voir *supra* n. 3 p. 292.

2. Théodoret poursuit la métaphore de la chasse en montrant le roi pris au piège et immobilisé par l'obscurité puis délivré, alors que, chez ses devanciers, c'est l'errance dans les ténèbres qui signifie le cheminement du roi vers une conversion manifestée par le retour de la lumière.

3. Cf. Ex 31, 2-4 ; à nouveau Théodoret a recours à un modèle scripturaire pour étayer son récit. Là où Socrate, après Rufin, indique que la femme révèle le modèle d'une église, en précisant même que c'est celui des églises des Romains, Théodoret parle de « temple de Dieu » en cohérence avec la référence à Beséléel.

4. Théodoret escamote complètement les difficultés rencontrées lors de cette construction et le miracle de la colonne, longuement raconté par Socrate à la suite de Rufin, auquel la cathédrale de Mxeta doit son nom de Svēti Tskhovéli « Colonne vivante ».

60 καὶ βίῳ κοσμούμενον καὶ τῆς ἀρχιερωσύνης ἡξιωμένον
κῆρυκα τῷ ἔθνει τῆς θεογνωσίας ἐξέπεμψε μετὰ δώρων ὅτι
μάλιστα πλείστων. 12. Ταύτης μὲν οὖν τῆς προμηθείας τοὺς
ἠτηκότας ἡξίωσε.

65 Τῶν ἐν Περσίδι δὲ τῆς εὐσεβείας τροφίμων αὐτόματος
προϋνοήθη. 13. Μαθὼν γὰρ αὐτοὺς ὑπὸ τῶν δυσσεβῶν ἐξε-
λαύνεσθαι καὶ τὸν ἐκείνων βασιλέα τῇ πλάνῃ δεδουλωμένον
παντοδαπὰς αὐτοῖς καττύειν ἐπιβουλὰς ἐπέστειλε, καὶ
παραινῶν εὐσεβεῖν καὶ τοὺς εὐσεβοῦντας τιμῆς ἀπολαύειν
70 αἰτῶν. Ἄμεινον δὲ τὴν τοῦ γεγραφότος σπουδὴν ἐπιδειξέει τὰ
γράμματα.

25

1. Βασιλέως Κωνσταντίνου ἐπιστολὴ πρὸς Σαβῶρην τὸν
Περσῶν βασιλέα περὶ τῆς τοῦ λαοῦ τοῦ θεοῦ προνοίας.

1. Là où chez Rufin il n'est question que de demander à Constantin l'envoi de *sacerdotes*, Socrate interprète le terme et traduit « un évêque et un saint clergé » et, après lui, Théodoret s'en tient à l'envoi d'un saint évêque. Les sources écrites géorgiennes, susceptibles de remonter à la deuxième moitié du VII^e s., font état d'un évêque Jean, de deux prêtres et d'un (ou trois) diacre(s), voir THELAMON, *Païens et chrétiens*, p. 91, *La conversion de la Géorgie et la Vie de Sainte Nino*.

2. Comme dans le cas des « Indiens », quel qu'ait été le moment de la conversion des Ibères – fin du règne de Constantin ou début de celui de Constance –, Théodoret place l'événement sous le règne de Constantin et, comme Rufin et Socrate, il montre l'empereur préoccupé de la diffusion du christianisme et du sort des chrétiens aux confins, voire à l'extérieur de l'Empire.

3. Théodoret anticipe sur la reprise, à partir de 334 seulement et pour des motifs politiques (l'Arménie), des hostilités entre Rome et la Perse (E. STEIN, *Histoire du Bas Empire*, p. 129-130) ; la paix établie après la victoire de Galère en 297/298 était en effet toujours en vigueur au moment où Constantin écrivit sa lettre au roi, peu après sa victoire sur Licinius, fin 324/325, même si les circonstances qui entourent son envoi restent obscures ; EUSÈBE qui la rapporte a commencé par évoquer un échange d'ambassades (VC IV, 8 ; cf. LIBANIUS, *Discours* 59, 67-68, p. 143-144), sans rapport apparent avec la lettre ; celle-ci est ensuite présentée comme répondant à la mission universelle dont l'empereur s'estime investi pour recommander au « roi des Perses » – identifié à Sapor (= Shapur II, 310-

par sa foi, son jugement, sa vie et qui avait été honoré de l'épiscopat¹, pour prêcher à leur nation la connaissance de Dieu, en y joignant le plus de cadeaux qu'il put. 12. Telles sont les prévenances dont il entoura les gens qui lui avaient adressé une requête².

Quant à ceux qui, en Perse, étaient nourris de la religion, c'est tout naturellement que l'empereur prit soin d'eux. 13. Ayant appris que les impies les persécutaient et que leur roi, asservi à l'erreur, tramait contre eux toutes sortes d'intrigues³, il lui écrivit pour l'engager à la piété et lui demander de respecter ceux qui pratiquaient la piété. Mais le texte de la lettre montrera mieux le zèle de son auteur.

Chapitre 25

Lettre de l'empereur Constantin à Sapor, roi des Perses

1. Lettre de l'empereur Constantin à Sapor, roi des Perses, sur la sollicitude envers le peuple de Dieu⁴.

379) par l'auteur du titre du chapitre 9 – les chrétiens, nombreux en Perse dit-il ; sur l'expansion du christianisme dans l'empire sassanide après les déportations, en 260, de chrétiens de Syrie sous Shapur I (240-276), voir M.-L. CHAUMONT, *La christianisation de l'empire iranien*, Louvain 1988, p. 56-94.

4. La lettre se trouve dans EUSÈBE, VC IV, 9-13, qui la dit « autographe » (*ibid.* 8) ; mais à la différence des autres lettres citées dans la *Vita*, elle ne comporte ni en-tête ni destinataire ; SOZOMÈNE, qui la résume (II, 15), commet, à son tour, un anachronisme en l'insérant dans le contexte, postérieur, de la persécution des chrétiens par Sapor II, c'est-à-dire à partir de 340, sous Constance, d'après la *Démonstration XXIII* d'Aphraate. Son authenticité, admise aujourd'hui (voir P. PETIT, « Libanius et la *Vita Constantini* », *Historia* 1, 1950, p. 562-582, spéc. p. 574-575 ; T.D. BARNES, « Constantine and the Christians of Persia », *JRS* 75, 1985, p. 126-136, spéc. p. 131-132 ; mais voir CAMERON – HALL, *Eusebius*, p. 313), a longtemps été contestée. Mais son contenu continue de soulever d'importants problèmes. C'est ainsi que D. DE DECKER, « Sur le destinataire de la lettre au roi des Perses (Eusèbe de Césarée, *Vit. Const.* IV, 9-13) et la conversion de l'Arménie à la religion chrétienne », *Persica* 8, 1979, p. 99-116, met en doute l'interprétation traditionnellement admise et propose que le destinataire soit non pas le roi des Perses mais celui d'Arménie,

« Τὴν θεϊαν πίστιν φυλάσσων τοῦ τῆς ἀληθείας φωτὸς μεταλαγχάνω · τῷ τῆς ἀληθείας φωτὶ ὀδηγούμενος τὴν θεϊαν
 5 πίστιν ἐπιγινώσκω. Τοιγάρτοι τούτοις, ὡς τὰ πράγματα βεβαιοῖ, τὴν ἀγιωτάτην θρησκείαν γνωρίζω διδάσκαλον τῆς ἐπιγνώσεως τοῦ ἀγιάτου θεοῦ. Ταύτην τὴν λατρείαν ἔχειν ὁμολογῶ. Τούτου τοῦ θεοῦ τὴν δύναμιν ἔχων σύμμαχον ἐκ τῶν περάτων τοῦ ὠκεανοῦ ἀρξάμενος πᾶσαν ἐφεξῆς τὴν
 10 οἰκουμένην βεβαίαις σωτηρίας ἐλπίσι διήγειρα, ὡς ἅπαντα ὅσα ὑπὸ τοσοῦτοις τυράννοις δεδουλωμένα ταῖς καθημεριναῖς συμφοραῖς ἐνδόντα ἐξίτηλα ἐγεγόνει, ταῦτα προσλαβόντα τὴν τῶν κοινῶν ἐκδικίαν ὥσπερ ἐκ τινος θεραπείας ἀναζωπυρηθῆναι. 2. Τοῦτον τὸν θεὸν πρεσβεύω · οὐδὲ τὸ
 15 σημεῖον ὁ τῷ θεῷ ἀνακείμενός μου στρατὸς ὑπὲρ τῶν ὤμων φέρει, καὶ ἐφ' ἅπερ ἂν ὁ τοῦ δικαίου λόγος παρακαλῆ καταθύνεται. Ἐξ αὐτῶν δὲ ἐκείνων περιφανέσι τροπαίοις αὐτίκα τὴν χάριν ἀντιλαμβάνω. Τοῦτον τὸν θεὸν ἀθανάτῳ μνήμη τιμᾶν ὁμολογῶ, τοῦτον ἀκραίφνει καὶ καθαρᾷ διανοίᾳ ἐν
 20 τοῖς ἀνωτάτῳ τυγχάνειν ὑπεραυγάζομαι.

3. Τοῦτον ἐπικαλοῦμαι γόνυ κλίνας, φεύγων μὲν πᾶν αἷμα βδελυκτὸν καὶ ὀσμᾶς ἀηδεῖς καὶ ἀποτροπαίους, πᾶσαν δὲ γεῶδη λαμπηδόνα ἐκκλίνων, οἷς πᾶσιν ἡ ἀθέμιτος καὶ ἄρρητος πλάνη χραινομένη πολλοὺς τῶν ἐθνῶν καὶ ὅλα γένη
 25 κατέρριψε τοῖς κατωτάτῳ μέρεσι παραδοῦσα. 4. Ἄ γὰρ ὁ τῶν ὄλων θεὸς προνοίᾳ τῶν ἀνθρώπων διὰ φιλανθρωπίαν οἰκειαν χρείας ἔνεκα εἰς τοῦμφανὲς παρήγαγε, ταῦτα πρὸς τὴν ἐκάστου ἐπιθυμίαν ἔλκεσθαι οὐδαμῶς ἀνέχεται, καθαρὰν δὲ μόνην διάνοιαν καὶ ψυχὴν ἀκηλίδωτον παρὰ ἀνθρώπων
 30 ἀπαιτεῖ τὰς τῆς ἀρετῆς καὶ εὐσεβείας πράξεις ἐν τούτοις σταθμώμενος.

5. Ἐπιεικείας γὰρ καὶ ἡμερότητος ἔργοις ἀρέσκεται πρᾶους φιλῶν, μισῶν τοὺς ταραχώδεις, ἀγαπῶν τὴν πίστιν,

Tiridate III (252-330), converti au christianisme peu après 306 et, à ce titre, « frère » en religion (*infra* 6) de Constantin, avec qui ce dernier devait être désireux de resserrer les liens. Sur la volonté de rupture de Sapor II avec la politique de tolérance religieuse de ses prédécesseurs, voir F. DECRET, « Les conséquences sur le christianisme en Perse de l'affrontement des

« Gardant la foi en Dieu, j'ai part à la lumière de la vérité. Conduit par la lumière de la vérité, je découvre la foi en Dieu. C'est pourquoi par ces moyens, comme les faits le confirment, je reconnais que la très sainte religion est le maître qui me fait connaître le Dieu très saint. Ce culte, je confesse qu'il est le mien. Avec la puissance de Dieu pour alliée, en partant des extrémités de l'océan, j'ai suscité d'un bout à l'autre du monde de solides espérances de salut, en sorte que tout ce qui, asservi sous tant de tyrans, était épuisé par des malheurs quotidiens au point de disparaître, tout cela, une fois que l'État eut instauré la justice, comme par l'effet d'un traitement médical, reprit chaleur et vie. 2. Tel est le Dieu que je sers, lui dont mon armée, consacrée à Dieu, porte le signe sur ses épaules ; les pas de celle-ci sont dirigés dans le droit chemin, partout où l'appelle la cause de la justice ; et aussitôt en récompense me sont donnés d'éclatants trophées. Voilà le Dieu que j'honore d'une mémoire immortelle, je le confesse, celui que dans une pensée inaltérée et pure je vois briller sur les hauteurs.

3. Voilà celui que j'invoque en fléchissant le genou, évitant absolument le sang répugnant et les odeurs désagréables et abominables, et me détournant de toute flamme terrestre, toutes choses qui font que l'erreur criminelle et innommable a souillé nombre de peuples et jeté bas des races entières en les livrant au plus profond des abîmes. 4. Car les choses que le Dieu de l'univers, en sa providence et par bonté pour les hommes, a créées pour leur usage, il ne tolère absolument pas qu'il leur soit fait violence selon le bon plaisir de chacun, mais il n'exige des hommes qu'une pensée pure et une âme sans souillure pour mesurer leurs actes de vertu et de piété.

5. Il se plaît en effet aux œuvres de modération et d'aménité : il affectionne les doux, déteste les violents, il

empires romain et sassanide, de Shâpur I^{er} à Yazdgard I^{er} », *Recherches Augustiniennes* 14, 1979, p. 91-152, spéc. p. 135-139.

ἀπιστίαν κολάζων, πᾶσαν μετ' ἀλαζονείας δυναστείαν
 35 καταρρηγνύς, ὕβριν ὑπερηφάνων^a τιμωρεῖται, τοὺς ὑπὸ
 τύφου ἐπαιρομένους ἐκ βάθρων ἀναιρεῖ, ταπεινόφροσι καὶ
 ἀνεξικάκοις τὰ πρὸς ἀξίαν νέμων. 6. Οὕτω καὶ βασιλείαν
 δικαίαν περὶ πολλοῦ ποιοῦμενος ταῖς παρ' ἐαυτοῦ ἐπικου-
 40 ρίαις κρατύνει σύνεσιν τε βασιλικὴν τῷ γαληναίῳ τῆς
 εἰρήνης διαφυλάττει.

Οὐ μοι δοκῶ πλανᾶσθαι, ἀδελφέ μου, τοῦτον εἶναι θεὸν
 ὁμολογῶν πάντων ἀρχηγὸν καὶ πατέρα, ὃν πολλοὶ τῶν τῆδε
 βασιλευσάντων μανιώδεσι πλάναις ὑπαχθέντες ἐπεχεί-
 45 ρησαν ἀρνήσασθαι. Ἄλλ' ἐκείνους ἅπαντας τοιοῦτον τιμωρὸν
 τέλος κατανάλωσεν, ὡς πᾶν τὸ μετ' ἐκείνους ἀνθρώπων γένος
 τὰς ἐκείνων συμφορὰς ἀντ' ἄλλου παραδείγματος ἐπαράτους
 τοῖς τὰ ὅμοια ζηλοῦσι τίθεσθαι. 7. Τοῦτων † ἐκείνων † ἕνα
 ἡγοῦμαι γεγονέναι, ὃν καθάπερ τις σκηπτὸς ἡ θεία μῆνις τῶν
 τῆδε ἀπελάσασα τοῖς ὑμετέροις μέρεσι παραδέδωκε, τῆς ἐπ'
 50 αὐτῷ αἰσχύνῃς πολυθρόνητον τὸ παρ' ὑμῖν τρόπαιον ἀποφή-
 ναντα.

Ἄλλὰ γὰρ ἔοικεν εἰς καλὸν προκεχωρηκέναι τὸ καὶ ἐν τῷ
 καθ' ἡμᾶς αἰῶνι τὴν τῶν τοιούτων τιμωρίαν περιφανῆ δειχ-
 55 θῆναι. 8. Ἐπεῖδον γὰρ καὶ αὐτὸς ἐκείνων τὰ τέλη τῶν
 ἑναγχοῦ ἀθεμίτοις προστάγμασι τὸν τῷ θεῷ ἀνακείμενον
 λαὸν ἐκταραξάντων. Διὸ δὴ καὶ πολλὴ χάρις τῷ θεῷ ὅτι
 τελεία προνοία πᾶν τὸ ἀνθρώπινον τὸ θεραπευδὸν τὸν θεῖον

a. Cf. Is 13, 11

47 ἐκείνων Π : ἐκείνων Eus. VC Parm. uide p. 113

1. On trouve ici l'écho de certains versets du *Magnificat*, ap. Lc 1, 51-52 ; cf. le *Discours à l'Assemblée des saints*, 22.

2. Il s'agit de l'empereur Valérien, le vaincu et prisonnier de Sapor I en 260, selon l'interprétation du rédacteur du titre du chapitre 11 d'EUSÈBE (cf. *Res Gestae divi Saporis*, éd. A. MARICO, *Syria* 35, 1958, p. 312-313), le « trophée de la honte » renvoyant au célèbre relief de Naqsh-e Rostam, près de Persépolis (R. GIRSHMANN, *Parthes et Sassanides*, coll. Univers des Formes, Paris 1962, fig. 205). Ce passage surprenant est un de ceux qui a suscité des doutes sur l'authenticité de la lettre, ainsi P. BATIFFOL, « Les documents relatifs à la *Vita Constantini* », *Bulletin d'ancienne littérature et*

aime la foi, punit l'infidélité, il brise toute puissance qui s'accompagne de jactance, châtie l'outrance des superbes^a ; il jette à bas de leur piédestal ceux qui ont été exaltés par les fumées de l'orgueil, rétribue selon leurs mérites les humbles et ceux qui souffrent avec patience¹. 6. Ainsi fait-il grand cas d'un règne juste qu'il affermit de son propre soutien et met-il l'intelligence du roi sous la garde d'une paix sereine.

Je ne pense pas faire erreur, mon frère, quand je confesse qu'il est Dieu, principe et père de toutes choses, celui-là que nombre des empereurs qui ont régné ici, soumis à de folles erreurs, se sont efforcés de nier. Mais ils ont tous été anéantis par une vengeance telle que, après eux, l'humanité tout entière ne donne pas d'autre exemple de malédiction à ceux qui voudraient les imiter que les malheurs dont ils ont été accablés. 7. Je pense à l'un d'entre eux précisément, que, comme un coup de foudre, la colère divine a chassé hors de nos frontières pour le livrer dans vos régions, où l'on a dressé le fameux trophée de la honte dont il était couvert².

Mais c'est très à propos, me semble-t-il, qu'est intervenue, de notre temps encore, la manifestation éclatante de leur châtement. 8. Car j'ai eu moi aussi sous les yeux la fin de ces hommes qui, voilà peu de temps, avaient bouleversé par des décrets impies le peuple consacré à Dieu³. C'est pourquoi je remercie grandement Dieu dont la parfaite providence permet à toute l'humanité qui sert la loi divine,

d'archéologie chrétiennes 4, 1914, p. 81-95, spéc. p. 89-90, « Imagine-t-on Constantin parlant à Sapor d'un sujet si douloureux à l'orgueil romain ? » ; N.H. BAYNES, *Constantine the Great and Christian Church*, Londres 1972², p. 27.

3. Après Valérien, c'est la fin tragique des empereurs persécuteurs, de Dioclétien à Maximin et Licinius, qu'évoque, à la manière de Lactance, le chrétien Constantin (cf. ses deux lettres aux Orientaux dans VC II, 24-42, et 48-60). L'allusion aux « décrets impies » renvoie aux édits de Dioclétien appliqués en Orient par Galère jusqu'en 311 et par Maximin Daia jusqu'en 313. Sur le thème des bienfaits de la providence divine, voir le *Discours à l'assemblée des saints*, 22-25

νόμον ἀποδοθείσης αὐτῷ τῆς εἰρήνης ἀγάλλεται καὶ γαυριᾷ.
 9. Ἐντεῦθεν καὶ ἡμῖν αὐτοῖς πέπεισμαι ὡς ὅτι κάλλιστα καὶ
 60 ἀσφαλέστατα ἔχειν ἅπαντα, ὅποτε διὰ τῆς ἐκείνων καθαρᾶς
 τε καὶ δοκίμου θρησκείας ἐκ τῆς περὶ τὸ θεῖον συμφωνίας
 πάντα εἰς αὐτὸν ἀγείρειν ἀξιοῖ.

10. Τοῦτου τοῦ καταλόγου τῶν ἀνθρώπων, λέγω δὴ τῶν
 65 χριστιανῶν, ὑπὲρ γὰρ τούτων ὁ πᾶς μοι λόγος, πῶς οἶει με
 ἤδυσθαι ἀκούοντα, ὅταν καὶ τῆς Περσίδος τὰ κράτιστα ἐπὶ
 πλείστον ὡσπερ ἔστι μοι βουλομένῳ κοσμηῆται. Σοὶ τε οὖν ὡς
 ὅτι κάλλιστα ἐκείνοις τε ὡσαύτως ὑπάρχει τὰ κάλλιστα, ὅτι
 σοὶ κάκεινοις. Οὕτω γὰρ ἔξεις τὸν τῶν ὄλων δεσπότην πρῶτον,
 ἴλω καὶ εὐμενῆ. 11. Τοῦτους τοιγαροῦν, ἐπειδὴ τοσοῦτος εἶ,
 70 σοὶ παρατίθεμαι, τοὺς αὐτοὺς τοῦτους, ὅτι καὶ εὐσεβεῖα
 ἐπίσημος εἶ, ἐγχειρίζων. Τοῦτους ἀγάπα ἀρμοδίως τῆς
 σαυτοῦ φιλανθρωπίας. Σαντῷ τε γὰρ καὶ ἡμῖν ἀπερίγραπτον
 δώσεις διὰ τῆς πίστεως τὴν χάριν. »

12. Τοσαύτην ὁ πάντα ἄριστος βασιλεὺς τῶν εὐσεβεῖα
 75 κοσμουμένων ἐποιεῖτο φροντίδα, οὐ μόνον τῶν ὑπηκόων ἐπι-
 μελούμενος ἀλλὰ καὶ τῶν ὑφ' ἕτερα σκῆπτρα τελούντων εἰς
 δύναμιν προμηθούμενος. Διὰ τοι τοῦτο καὶ αὐτὸς τῆς θείας
 κηδεμονίας ἀπήλαυε καὶ τῆς τε Εὐρώπης ἀπάσης καὶ τῆς
 Λιβύης, πρὸς δὲ ταύταις καὶ τοῦ πλείστου τῆς Ἀσίας κατέχων
 80 τὰς ἡνίας, εὐνοὺς εἶχε τοὺς ἀρχομένους καὶ τῷ χαλινῷ μεθ'
 ἡδονῆς πειθομένους. 13. Καὶ μὲν δὴ καὶ τῶν βαρβάρων οἱ μὲν
 ἐκόντες ἐδούλευον, οἱ δὲ πολέμῳ κρατούμενοι. Καὶ παν-
 ταχοῦ τρόπαια ἴσατο καὶ νικηφόρος ὁ βασιλεὺς ἀνεδείκ-

60 ἔχειν G D L A^e Eus. VC Ano. prob. Hansen : ἔχει A n s v T Parm. uide
 p. 114 || 62 πάντα Π (post alter. α littera erasa A) : πάντας Eus. VC Parm.
 fortasse A ante corr. || 67 ὅτι² A D L T Eus. VC Ano. : ὅ τι scripsit Parm. ὅ
 ἔστι n s v W || 72 σαντοῦ L Ano W prob. Hansen : σεαντοῦ Eus. plerique
 αὐτοῦ A n s v T Parm. εαντοῦ D Eus. unus.

1. Cette implication par Constantin des chrétiens de Perse dans les relations entre les deux pays, au risque de mettre en danger leur vie (A.H.M. JONES, *LRE*, I, p. 85), est jugée comme une faute stratégique par les commentateurs qui lui attribuent un rôle certain dans la rupture de la politique traditionnelle de la Perse envers ces derniers (J.R. PALANQUE,

en lui rendant la paix, de se réjouir et d'exulter. 9. De là, et pour ce qui nous concerne, je suis convaincu que tout est pour le mieux et le plus sûr, dès lors que, la religion étant pratiquée de manière pure et éprouvée, en parfait accord sur la divinité, il daigne rassembler toutes choses en lui.

10. Quant à cette catégorie d'hommes, je veux dire les chrétiens car ils font l'objet de tout mon propos, tu peux imaginer combien je me réjouis d'en entendre parler, alors que les plus importantes régions de la Perse en sont largement pourvues et honorées, tout à fait selon mes vœux. Que tout aille donc pour le mieux pour toi et pour eux également car ce qui vaut pour toi vaut pour eux. Ainsi en effet le maître de l'univers sera pour toi doux, propice et bienveillant. 11. C'est pourquoi ces chrétiens, puisque tu es si grand, je te les confie, ceux-là mêmes, parce que tu es remarquable par ta piété, je les remets entre tes mains. Aime-les à la mesure de ton humanité, car à toi-même et à nous tu procureras une grâce infinie par la foi¹. »

12. Voilà à quel point l'empereur, parfait en tout, avait soin des fidèles, non seulement en veillant sur ceux qui lui étaient soumis, mais aussi en se préoccupant, selon son pouvoir, de ceux qui vivaient sous d'autres sceptres. C'est pour cette raison aussi qu'il bénéficia de la protection divine et qu'en tenant les rênes de l'Europe entière et de la Libye² et, outre celles-ci, de la majeure partie de l'Asie, il pouvait compter sur les bonnes dispositions de ses sujets qui supportaient son frein avec plaisir. 13. Évidemment, chez les Barbares, certains servaient de leur plein gré, d'autres pour avoir perdu la guerre. Partout on dressait des trophées et l'empereur était proclamé victorieux. Mais ce sont des

Histoire de l'Église, coll. Fliche et Martin, 3, p. 492-493). La lettre est interprétée comme une « menace voilée » par Barnes, art. cit. *supra* n. 4 p. 299, et comme un « ultimatum » par Ch. PIETRI, *Histoire du christianisme*, 2, p. 225, qui la date de 335, ce qui n'est guère crédible.

2. C'est le nom donné à l'Afrique à cette époque.

νυτο. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν καὶ ἕτεροι διὰ πλειόνων εὐφήμησαν·
85 ἡμεῖς δὲ τῆς προκειμένης ἱστορίας ἐχώμεθα.

14. Ὁ μὲν οὖν πανεύφημος βασιλεὺς τὰς ἀποστολικὰς
φροντίδας ἐν τῇ ψυχῇ περιέφερεν, οἱ δὲ τῆς ἱερωσύνης ἤξι-
μένοι οὐ μόνον οἰκοδομεῖν οὐκ ἐβούλοντο, ἀλλὰ καὶ αὐτὰ τὰ
90 τῆς ἐκκλησίας ἀνορύττειν ἐπεχείρουν θεμέλια. Τοὺς γὰρ δὴ
τούτων μετὰ τῶν ἀποστολικῶν ἡγουμένους δογμάτων, παντο-
δαπὰς συκοφαντίας ὑφαίνοντες, καθαιροῦντες ἐξήλανον.
15. Οὐ γὰρ δὴ ἔλαβον κόρον τοῦ φθόνου τὸ πολυθρύλητον
ἐκεῖνο κατὰ Εὐσταθίου τοῦ μεγάλου δρᾶμα συντεθεικότες,
ἀλλὰ καὶ ἄλλον πύργον μέγιστον τῆς εὐσεβείας ὑπορύττειν
95 ἐπεχείρουν καὶ τὰς παντοδαπὰς προσέφερον μηχανάς. Ἐν
συντόμῳ δὲ καὶ τήνδε τὴν τραγωδίαν ὡς ἔνι μάλιστα διηγῆ-
σομαι.

26

1. Ἀλεξάνδρου τοῦ θαυμασίου πρεσβύτου, ὃς τὴν Ἀρείου
κατηγονίσαστο βλασφημίαν, τοῦ βίου τὸ τέρμα κατειληφότος
μετὰ μῆνας πέντε τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου, τὴν τῆς Ἀλεξαν-
δρέων ἐκκλησίας Ἀθανάσιος διεδέξατο προεδρίαν, ἀνήρ
5 παιδόθεν μὲν τοῖς θείοις μαθήμασιν ἐντραφεῖς, ἐν ἐκάστῃ δὲ
τάξει τῶν ἐκκλησιαστικῶν χορῶν γενόμενος ἀξιόλαστος.
2. Οὗτος ἐν τῇ μεγάλῃ συνόδῳ τοὺς ὑπὲρ τῶν ἀποστολικῶν
δογμάτων ἀγῶνας ἀναδεξάμενος παρὰ μὲν τῶν τῆς ἀληθείας

1. A la différence de son prédécesseur Socrate qui a innové sur ce point, Théodoret, à la suite d'Eusèbe, écarte volontairement ce qui relève de l'histoire séculière pour s'en tenir à son propos, c'est-à-dire l'histoire purement ecclésiastique.

2. Il s'agit d'Athanase (voir *supra* I, 21, 1). Théodoret reprend ici le fil du récit brutalement interrompu à la fin du ch. 22.

3. La date précise de la mort d'Alexandre, 22 pharmouthi (17 avril) 328, est connue par l'*Index des LF*, p. 227. L'erreur commise ici par Théodoret provient d'une mauvaise interprétation de l'*Apol. c. Ar.*, 59, 3, dans laquelle ATHANASE, évoquant le règlement du conflit mélitien à la suite du concile de Nicée, précise que « cinq mois ne s'étaient pas encore écoulés

hauts faits que d'autres écrivains ont abondamment célébrés. Quant à nous, tenons-nous en à notre récit¹.

14. L'empereur digne de toute louange avait donc l'âme emplie de soucis apostoliques, mais ceux qui avaient été jugés dignes du sacerdoce non seulement refusaient d'édifier l'Église, mais s'efforçaient même d'en saper les fondements. En effet, contre les chefs qui gouvernaient avec la doctrine des apôtres, ils tissaient toutes sortes de calomnies, les déposaient et les exilaient ; 15. car, loin d'avoir satisfait leur jalousie en montant contre le grand Eustathe cette mise en scène mémorable, ils entreprenaient de miner une autre formidable tour de la religion² en recourant à toutes sortes de procédés. Je vais aussi résumer de mon mieux cette triste affaire.

Chapitre 26

Complot fomenté contre le saint Athanase

1. Alexandre, ce vieillard admirable qui combattit le blasphème d'Arius, ayant atteint le terme de sa vie cinq mois après le concile de Nicée³, Athanase reçut la présidence de l'Église d'Alexandrie ; c'était un homme nourri depuis l'enfance dans les saints enseignements et qui s'était rendu digne d'admiration à chacun des échelons de l'ordre ecclésiastique⁴. 2. Ayant payé de sa personne au grand concile pour défendre les dogmes des apôtres, il avait reçu les félicitations des défenseurs de la vérité, tandis qu'il était

qu'Alexandre mourut » ; les cinq mois doivent être rapportés non pas au concile mais à l'accord auquel Alexandre et Mélitios étaient enfin parvenus à la mi-novembre 327, soit deux ans et demi après le concile.

4. C'est sans doute par déduction à partir de l'histoire prémonitoire d'Athanase enfant jouant au prêtre rapportée par SOCRATE, I, 15 (cf. RUFIN, I, 15), que Théodoret lui prête ce cursus ecclésiastique, anachronique au début du IV^e s. (MARTIN, *Athanase*, p. 196, et n. 329). Athanase était diacre avant de devenir évêque, comme Théodoret lui-même le mentionne du reste peu après.

10 εὐφημεῖτο προμάχων, τῶν δέ γε ἀντιπάλων ὡς ἀνταγωνιστῆς
 ἐχθρὸς ἐγένετο καὶ πολέμιος. 3. Συνῆν δὲ Ἀλεξάνδρῳ τῷ
 πάνυ νέος μὲν ὦν τὴν ἡλικίαν, τοῦ χοροῦ δὲ τῶν διακόνων
 ἡγούμενος. Ταύτην αὐτοῦ τὴν ὑπὲρ τῆς ἀληθείας προθυμίαν
 15 τῇ πείρᾳ μεμαθηκότες οἱ τῷ μονογενεῖ θεῷ πολεμῆν ἐγνω-
 κότες, καὶ γνόντες τῆς Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίας ἐγγχειρισ-
 θέντα τοὺς οἰακας, κατάλυσιν τῆς σφετέρως δυσσεβείας ὑπέ-
 λαβον τὴν ἐκείνου ἡγεμονίαν. Τούτου δὴ εἵνεκα τοιόνδε τι
 μηχανῶνται. 4. Μελίτιος ἐκεῖνος, ὃν ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος
 ἀπεκέρυξεν, ἐπέμενε κυκῶν καὶ ταρατῶν τὴν τε Θηβαΐδα
 καὶ τὴν ταύτῃ πελάζουσαν Αἴγυπτον. Τῶν τούτου στασιωτῶν
 20 τινας μισθωσάμενοι, ἵν' ἀνύποπτον ἢ τῆς κατηγορίας τὸ
 σχῆμα, πείθουσι πρὸς βασιλέα δραμεῖν καὶ συκοφαντίαν
 ὑφῆναι, ὡς Ἀθανάσιος τελωνεῖ μὲν τὴν Αἴγυπτον, τὸ δὲ συνα-
 θροιζόμενον χρυσίον ἀνδρὶ τινι τυραννίδα κατασκευάζοντι
 χορηγεῖ. Καὶ τὰς βασιλέως ἐξαπατήσαντες ἀκοὰς εἰς τὴν
 25 Κωνσταντινούπολιν τὸν Ἀθανάσιον ἤγαγον. 5. Ὁ δὲ ἀφικό-
 μενος διήλεγξε τῶν κατηγορημάτων τὸ ψεῦδος καὶ τὴν
 θεόθεν ἐγγχειρισθεῖσαν ἀπέλαβεν ἐκκλησίαν. Δηλοῖ δὲ
 ταῦτα καὶ ὁ βασιλεὺς ἐξ ὧν πρὸς τὴν Ἀλεξανδρέων ἔγραψεν
 ἐκκλησίαν, ὧν τὸ τελευταῖον μέρος ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ.

27

1. « Οὐδὲν ἴσχυσαν οἱ πονηροὶ κατὰ τοῦ ἐπισκόπου ὑμῶν,
 ἐμοὶ πιστεύσατε, ἀδελφοί. Οὐδὲν ἕτερον ἐσπουδάκασιν ἢ

1. Cf. SOCRATE, I, 15, 3 (à la suite de RUFIN, I, 15, qui omet son titre de diacre), dont Théodoret s'écarte cependant, en faisant d'Athanase, là encore de manière anachronique, une sorte d'archidiacre, ce que les listes de signatures infirment (MARTIN, *Athanase*, p. 193, n. 313 ; p. 321 et n. 1 et 2). Sur le rôle présumé du jeune diacre auprès de son évêque à Nicée, voir la *synodale des évêques égyptiens* (338), *ap. Apol. c. Ar.*, 6, 2, et RUFIN, I, 15.

2. *Supra* I, 9, 6-7.

3. Il s'agit de Philouménos (cf. SOCRATE, I, 27, 9, à la suite d'ATHANASE, *Apol. c. Ar.*, 60, 4 ; SOZOMÈNE, II, 22, 8), *magister officiorum* ou *scriniorum* d'après PHILOSTORGE, I, 9a. Théodoret est le seul à relier ces deux accusations, ailleurs séparées par la convocation d'Athanase au palais (*Apol.* 60, 2 ; SOCRATE, I, 27, 8-9 ; SOZOMÈNE, II, 22, 7-8). Mais il n'a pas retenu celle

devenu pour ses adversaires l'antagoniste et l'ennemi déclaré. 3. Il avait accompagné le fameux Alexandre, alors qu'il était encore jeune et pourtant à la tête de l'ordre des diacres¹. Sachant par expérience l'empressement qu'il mettait au service de la vérité, les adversaires déterminés du Dieu monogène, dès qu'ils surent qu'il avait pris en main les rênes de l'Église d'Alexandrie, eurent l'intuition que son gouvernement serait la ruine de leur impiété. Et c'est pourquoi ils imaginèrent ce stratagème. 4. Ce Mélitios, que le concile de Nicée avait chassé², continuait à agiter et à troubler la Thébaïde et la partie de l'Égypte qui en est voisine. Après avoir soudoyé quelques-uns de ses partisans pour qu'on ne soupçonne pas la fausseté de l'accusation, ils les persuadent de courir auprès de l'empereur et d'ourdir une calomnie selon laquelle Athanase lève un impôt sur l'Égypte et remet l'or ainsi récolté à un individu qui se prépare à usurper le pouvoir³. Ayant ainsi trompé les oreilles de l'empereur, ils amenèrent Athanase à Constantinople. 5. A son arrivée, celui-ci réfuta les accusations des calomnieux et retrouva l'Église que Dieu lui avait confiée. Ces faits, l'empereur les dénonce aussi dans la lettre qu'il écrivit à l'Église d'Alexandrie et dont je citerai ici la dernière partie⁴.

Chapitre 27

Lettre de l'empereur Constantin aux Alexandrins

1. « Les méchants n'ont eu aucun pouvoir contre votre évêque, croyez-m'en, frères. Ils auront mis tout leur zèle,

du calice d'Ischyras brisé par le prêtre Makarios – une des principales accusations reprises contre Athanase au synode de Tyr –, pourtant longuement développée par SOCRATE, I, 27, 13-17 (cf. ATHANASE, *Apol. c. Ar.* 60, 4) ; SOZOMÈNE, II, 23, 1, la mentionne brièvement et de manière très vague.

4. La lettre entière se trouve dans l'*Apol. c. Ar.* 62 ; la « dernière partie » retenue ici (= 62, 5-6) a été en réalité amputée des trois dernières phrases, jugées par Théodoret sans doute peu utiles à sa démonstration apologetique. SOCRATE, I, 27, 10, en fait une simple mention ; SOZOMÈNE, II, 22, 8-9, en donne un résumé.

ἵνα κατατρίψαντες τοὺς ἡμετέρους χρόνους μηδεμίαν χώραν ἐν τῇ ζωῇ ταύτῃ μεταμελείας ἔχωσιν. Ἐπικουρήσατε τοίνυν ὑμῖν αὐτοῖς, παρακαλῶ, τὸ φίλτρον τὸ ὑμέτερον ἀγαπήσατε καὶ παντὶ σθένει διώξατε τοὺς τὴν τῆς ἡμετέρας ὁμοιοῦσας χάριν ἀφανίζειν ἐπιθυμοῦντας, καὶ πρὸς τὸν θεὸν ἀπιδόντες ὑμᾶς αὐτοὺς ἀγαπάτε. Ἐγὼ γὰρ τὸν ὑμέτερον ἐπίσκοπον Ἀθανάσιον ἀσμένως προσηκᾶμην οὕτω τε προσεφθεγγάμην ὡς ἄνθρωπον αὐτὸν εἶναι θεοῦ πεπεισμένως. »

28

1. Ἀλλ' οὐδὲ οὕτως οἱ δυσσεβεῖς ἐνετράπησαν, ἀλλ' ἕτερον ἐξύφηναν δράμα, ᾧ προσόμοιον οὐδεὶς τῶν πάλαι γεγεννημένων τραγωδοποιῶν ἢ κωμφοδοποιῶν διέπλασε πάποτε. Κατηγόρους γὰρ πάλιν ἐκ τῆς αὐτῆς συμμορίας μισθω-
5 σάμενοι προσάγουσι βασιλεῖ βοῶντας ἀνοσιουργίας ἀρρήτους τετοληκέναι πολλὰς τὸν τῆς ἀρετῆς ἀθλητὴν. 2. Ἦγειτο δὲ τούτων Εὐσέβιος τε καὶ Θεογόσιος καὶ Θεόδωρος ὁ Περίνθιος, Ἡράκλειαν δὲ νυνὶ τὴν Πέρινθον ὀνομάζουσιν, οὐκ ἀνεκτὰ ταῦτα εἶναι λέγοντες οὐδὲ ἀκοαῖς φορητὰ. Πείθουσι δὲ οὖν τὸν βασιλέα σύνοδον ἐν
10 Καισαρείᾳ τῆς Παλαιστίνης ἀθροῖσαι, ἐνθα δὴ πλείους ἦσαν οἱ δυσμενεῖς, κάκεισε κριθῆναι κελεῦσαι τὸν Ἀθανάσιον. Πεισθεῖς δὲ ὡς ἱερεῦσιν ὁ βασιλεὺς, παντάπασι γὰρ ἠγνόει τὰ τυρευόμενα, τοῦτο γενέσθαι προσέταξεν. 3. Ἀλλ' ὁ θεῖος
15 Ἀθανάσιος τὴν τῶν δικαζόντων δυσμένειαν ἐπιστάμενος οὐχ ἦκεν εἰς τὸ συνέδριον. Ἐντεῦθεν δὴ πλείονα πρόφασιν εἰς συκοφαντίαν λαβόντες καὶ τὸν κατὰ τῆς ἀληθείας ἀναδεξάμενοι πόλεμον πρὸς ταῖς ἄλλαις παρανομίαις τυραννίδος

1. Ce genre de précision se rencontre fréquemment à partir du IV^e s., cf. AMMIEN, XXVII, 4, 12, *Perintha quam Heracleam posteritas dixit*. Le nom d'Héraclée avait commencé d'être accolé à celui de Périnthe dans les itinéraires au II^e siècle. Il s'agit de distinguer la ville, devenue la métropole religieuse du diocèse de Thrace, de son homonyme du Pont.

non sans abuser de notre temps, à n'avoir en cette vie aucune place pour le repentir. C'est pourquoi je vous invite à vous défendre vous-mêmes, à vous attacher à l'amour qui vous unit, à repousser de toutes vos forces ceux qui visent à vous faire perdre la grâce de notre concorde et, les yeux tournés vers Dieu, à vous aimer les uns les autres. Quant à moi, j'ai accueilli de grand cœur votre évêque Athanase et me suis adressé à lui avec la conviction que c'est un homme de Dieu. »

Chapitre 28

Autre complot contre Athanase

1. Mais les impies ne s'en émurent même pas ; au contraire ils ourdirent une autre intrigue dont jamais aucun des tragiques ou des comiques d'autrefois n'inventa la pareille. Ils soudoient encore, dans la même bande, des accusateurs qui, produits devant l'empereur, clament que l'athlète de la vertu a commis une foule d'horreurs qu'on ne saurait nommer. 2. Leurs chefs, Eusèbe, Théognis et Théodore de Périnthe – Périnthe qu'on appelle maintenant Héraclée¹ –, disaient que ces crimes étaient intolérables et même insupportables à l'oreille. Ils persuadent donc l'empereur de réunir un synode à Césarée de Palestine, là où se trouvaient la plupart des malveillants, et d'ordonner d'y juger Athanase. L'empereur se laissa persuader, parce que c'était des clercs, sans rien soupçonner de leurs fricotages, et il ordonna qu'il en fût ainsi. 3. Mais le divin Athanase, connaissant la malveillance des juges, ne se présenta pas au tribunal². Trouvant là un prétexte de plus pour le calomnier, ils déclarèrent la guerre à la vérité et, sans compter les

2. La lettre de Constantin citée juste après (29, 5) y fait allusion. Sur ce concile convoqué à Césarée (*infra* § 4) un an avant celui de Tyr, au printemps 334 : *Index LFVI*, 334, p. 231, et la synodale de Tyr conservée dans les *Actes* et résumée par SOZOMÈNE, II, 25, 16-19, spéc. 17.

αὐτὸν καὶ θρασύτητος ἐπὶ τοῦ βασιλέως ἐγράψαντο· καὶ οὐ
 20 πάμπαν τῆς ἐλπίδος ἐνεύσθησαν. 4. Ἐκ γὰρ δὴ τῶν εἰρη-
 μένων θυμωθεὶς ὁ πραότατος βασιλεὺς ἐπέστειλεν αὐτῷ τὴν
 ὀργὴν ὑποφαίνων καὶ καταλαβεῖν τὴν Τύρον παρεγγυῶν.
 Ἐκεῖσε γὰρ προσέταξεν ἀθροισθῆναι τὴν σύνοδον ὑπο-
 25 πτεύσας, ὡς οἶμαι, τὸν Ἀθανάσιον ὑφορᾶσθαι τὴν Καισαρέων
 διὰ τὸν ἐκείνης ἡγούμενον. Ἐγραψε δὲ καὶ τῇ συνόδῳ ἄπερ
 ἐχρῆν ἐπιστεῖλαι τὸν εὐσεβεῖα κοσμούμενον. Ἔστι δὲ
 ταῦτα·

29

1. « Κωνσταντῖνος Σεβαστὸς τῇ ἀγίᾳ συνόδῳ τῇ κατὰ
 Τύρον. Ἦν μὲν ἴσως ἀκόλουθον καὶ τῇ τῶν καιρῶν εὐκαιρίᾳ
 μάλιστα πρέπον ἀστασίαστον εἶναι τὴν καθολικὴν ἐκκλη-
 5 σίαν καὶ πάσης λοιδορίας τοῦ τοῦ Χριστοῦ νῦν ἀπηλλάχθαι
 θεράποντας. Ἐπειδὴ δὲ οὐχ ὑγιοῦς φιλονεικίας οἴστρω τινὲς
 ἐλανόμενοι, οὐ γὰρ ἂν εἶποιμι βιοῦντες ἐαυτῶν ἀναξίως, τὰ
 πάντα συγγέειν ἐπιχειροῦσιν, ὅπερ πάσης συμφορᾶς ἐπέ-
 κεινα κεχωρηκέναι μοι δοκεῖ, τούτου χάριν θέοντας ὑμᾶς, τὸ
 τοῦ λόγου, προτρέπομαι χωρὶς τινος ὑπερθέσεως εἰς ταῦτό
 10 συνδραμεῖν καὶ πληρῶσαι τὴν σύνοδον, ἐπαμῦναι τοῖς
 χρήζουσιν ἐπικουρίας, τοὺς ἀδελφοὺς ἰατρεῦσαι κινδυνεύ-
 οντας, εἰς ὁμόνοιαν ἐπαναγαγεῖν τὰ διεστῶτα τῶν μελῶν,
 διορθῶσασθαι τὰ πλημμελοῦμενα ὡς καιρὸς ἐπιτρέπει, ἵνα
 15 ταῖς τοσαύταις ἐπαρχίαις τὴν πρέπουσαν ἀποδῶτε συμφω-
 νίαν, ἣν, φεῦ τῆς ἀτοπίας, ἐλαχίστων ἀνθρώπων ἀπάλεσεν
 ὑπεροψία. 2. Ὅτι δὲ τοῦτο καὶ τῷ δεσπότῃ τῶν ὅλων θεῷ
 ἐστὶν ἀρεστόν, καὶ ἡμῖν πάσης εὐχῆς ὑπέρτερον, καὶ ὑμῖν

1. Cf. 26,4 ; la même accusation avait été lancée contre Eustathe :
turannon, supra I, 21, 9 et n. 1 p. 286.

2. EUSÈBE, VC IV, 42 ; les qualificatifs, « Vainqueur, Très grand
 Auguste », présents chez Eusèbe, sont omis ici. La lettre de Constantin à
 Athanase le convoquant à Tyr, préalablement mentionnée (*supra* 28, 4),

autres délits, ils l'accusèrent devant l'empereur de rébel-
 lion¹ et d'insolence. Et leur espoir ne fut pas du tout
 trompé ; 4. car leurs propos réussirent à irriter l'empereur
 qui, pourtant si doux, adressa une lettre à Athanase pour lui
 exprimer son mécontentement et le prier de se rendre à
 Tyr ; c'est là en effet qu'il avait ordonné qu'on réunît le
 synode, soupçonnant, à mon avis, qu'Athanase s'était méfié
 de celui de Césarée à cause de son évêque. Il écrivit aussi
 au synode, dans les termes qui convenaient à l'homme
 auréolé de piété qu'il était, ce qui suit.

Chapitre 29

Lettre de l'empereur Constantin au synode

1. « Constantin Auguste, au saint synode de Tyr².

Peut-être était-ce une conséquence particulièrement
 accordée aux heureuses circonstances que l'Église catho-
 lique soit à l'abri des factions et les serviteurs du Christ
 affranchis aujourd'hui de toute injure. Mais puisqu'il y en a
 qui, poussés par l'aiguillon d'une rivalité malsaine – je ne
 dirais cependant pas qu'ils mènent une vie indigne d'eux-
 mêmes –, entreprennent de tout bouleverser – malheur qui
 me semble avoir dépassé tous les autres –, pour ce motif je
 vous exhorte à faire diligence, comme on dit, à vous rassem-
 bler sans le moindre retard pour que le synode soit au com-
 plet, à aider ceux qui ont besoin de secours, à soigner vos
 frères en danger, à ramener à la concorde les membres
 divisés, à corriger les erreurs si l'occasion se présente, afin
 que vous rendiez à tant de provinces la louable harmonie
 qu'a détruite – quelle absurdité ! – l'orgueil d'une poignée
 d'individus. 2. Que cela soit également agréable à Dieu
 maître de l'univers, que cela comble tous nos vœux et que

à laquelle ATHANASE, *Apol. c. Ar.*, 71, 2, et SOCRATE, I, 28, 4, font également
 allusion, n'a pas été conservée.

αὐτοῖς, εἴαν γε τὴν εἰρήνην ἀνακαλέσησθε, οὐ τῆς τυχοῦσης
 20 ἄξιον εὐδοξίας, πάντας ἀνθρώπους συνομολογεῖν ἡγοῦμαι.
 3. Μὴ τοίνυν μέλλετε λοιπόν, ἀλλ' ἐπιτειναντες ἐντεῦθεν ἤδη
 τὰ τῆς προθυμίας τοῖς προκειμένοις ὄρον ἐπιθεῖναι σπουδά-
 σατε τὸν προσήκοντα, μετὰ πάσης εἰλικρινείας δηλαδὴ καὶ
 πίστεως συνελθόντες, ἦν ἕκασταχοῦ μόνον οὐχὶ φωνῆν
 25 ἀφιεῖς ὁ σωτὴρ ἐκεῖνος ᾧ λατρεύομεν ἀπαιτεῖ μάλιστα παρ'
 ἡμῶν.

Οὐδὲν δὲ τῶν εἰς τὴν ἐμὴν εὐλάβειαν ἠκόντων ἐνδεήσει.
 4. Πάντα μοι πέπρακται ὅσα γράφοντες ἐδηλώσατε. Ἀπέσ-
 30 τεῖλα πρὸς οὓς ἐβουλήθητε τῶν ἐπισκόπων, ἵνα παραγενό-
 μενοι κοινωνήσωσιν ὑμῖν τῶν φροντισμάτων· ἀπέστειλα
 Διονύσιον τὸν ἀπὸ ὑπατικῶν, ὃς καὶ τοὺς ὀφείλοντας εἰς τὴν
 σύνοδον ἀφικέσθαι μεθ' ὑμῶν ὑπομνήσει, καὶ τῶν πραττο-
 μένων ἐξαιρέτως δὲ τῆς εὐταξίας κατάσκοπος παρέσται.
 5. Ἐάν γάρ τις, ὡς ἔγωγε οὐκ οἶομαι, τὴν ἡμετέραν κέλευσιν
 35 καὶ νῦν διακρούσασθαι πειρώμενος μὴ βουληθῆ παραγε-
 νέσθαι, ἐντεῦθεν παρ' ἡμῶν ἀποσταλήσεται ὃς ἐκ βασιλικοῦ
 προστάγματος αὐτὸν ἐκβαλῶν, ὡς οὐ προσήκεν ὄροις αὐτο-
 κράτορος ὑπὲρ τῆς ἀληθείας ἐξενεχθεῖσιν ἀντιτείνειν
 40 διδάξει. 6. Λοιπὸν ἔσται τῆς ὑμετέρας ὀσιότητος ἔργον ὁμο-
 γνόμωνι κρίσει μῆτε πρὸς ἀπέχθειαν μῆτε πρὸς χάριν, ἀκο-
 λούθως δὲ τῷ ἐκκλησιαστικῷ καὶ ἀποστολικῷ κανόνι, τοῖς
 πλημμεληθεῖσιν εἴτ' οὖν κατὰ σφάλμα συμβεβηκόσι τὴν
 ἀρμόττουσαν θεραπείαν ἐπινοῆσαι, ἵνα καὶ πάσης βλασφη-
 45 μίας ἐλευθερώσητε τὴν ἐκκλησίαν καὶ τὰς ἐμὰς ἐπικουφί-
 σσητε φροντίδας καὶ τὴν τῆς εἰρήνης χάριν τοῖς νῦν στασιαζο-
 μένοις ἀποδόντες μεγίστην εὐκλειαν ὑμῖν αὐτοῖς προξενή-
 σσητε. Ὁ θεὸς ὑμᾶς διαφυλάττοι, ἀδελφοὶ ἀγαπητοί. »

36 ἐκβαλῶν B n s D L Eus. VC : ἐκβάλλων A v T Parm.

pour vous-mêmes, si du moins vous ramenez la paix, cela
 mérite une gloire extraordinaire, je pense que tout le
 monde en convient. 3. Ne tardez donc plus, mais déployez
 désormais toute votre ardeur, efforcez-vous de régler les
 affaires comme il convient, en vous réunissant avec une
 entière sincérité, cela va de soi, et avec cette foi que
 réclame spécialement de nous, pour ainsi dire à haute voix,
 le Sauveur que nous adorons.

Quant à ce qui incombe à Ma Piété, rien ne fera défaut.
 4. J'ai fait tout ce que vous me suggérez de faire dans
 votre lettre. J'ai envoyé un message aux évêques que vous
 vouliez, afin qu'ils viennent prendre leur part de vos préoccupations.
 J'ai envoyé Dionysios, le consulaire, pour qu'il rappelle à ceux qui le doivent de vous rejoindre au synode
 et pour assister aux débats et pour s'assurer spécialement
 que tout se passe dans l'ordre. 5. Si, en effet, quelqu'un – ce
 que pour ma part je ne crois pas – tente de se soustraire
 encore maintenant à notre ordre et se refuse à assister au
 synode¹, alors il lui sera immédiatement envoyé de notre
 part un émissaire pour l'expulser par ordre impérial et lui
 apprendre qu'il ne convient pas de s'opposer aux mesures
 prises par un souverain dans l'intérêt de la vérité. 6. Pour le
 reste, il appartiendra à Votre Sainteté, par un jugement
 unanime ne relevant ni de la haine ni de la complaisance,
 mais en suivant la règle ecclésiastique et apostolique, de
 trouver le remède approprié aux fautes et aux erreurs acci-
 dentelles ; ainsi vous libérerez l'Église de tout blasphème,
 vous me soulagerez de mes soucis et, en rendant les bien-
 faits de la paix aux dissidents d'aujourd'hui, vous vous assu-
 rerez à vous-mêmes une immense renommée. Que Dieu
 vous garde, frères bien-aimés. »

1. Athanase est ici visé, qui vient de refuser de se rendre au concile de Césarée (*supra* 28, 3).

1. Οὕτω δὴ τῶν ἐπισκόπων εἰς τὴν Τύρον συναλισθέντων, ἀφίκοντο μὲν καὶ ἄλλοι τινὲς δογμάτων διαφθορὰν ἐγκαλοῦμενοι, ὧν εἷς ἦν καὶ Ἀσκληπᾶς ὁ Γαζαῖος· ἀφίκετο δὲ καὶ ὁ θανμάσιος Ἀθανάσιος. Βούλομαι δὲ πρῶτον τὴν τῆς κατηγορίας διηγήσασθαι τραγῳδίαν, εἶθ' οὕτως συγγράψαι τὰ κατὰ τὸ πολυθρόλητον δικαστήριον.

2. Ἀρσένιος τις τῶν Μελιτίου κοινωνικῶν ἐπίσκοπος ἦν. Τοῦτον οἱ τῆς ἐκείνου συμμορίας κατακρύψαντες λαθεῖν ἐπὶ πλείστον ἤξιωσαν. Εἶτα χεῖρα δεξιὰν ἀπὸ τινος σώματος ἐκτεμόντες νεκροῦ καὶ ταύτην ἐν λάρνακι ξυλίνῃ τεταριχευμένην ἐνθέντες πάντοσε περιέφερον κατατετιμῆσθαι λέγοντες τὸν Ἀρσένιον καὶ μαιφόνον ἀποκαλοῦντες τὸν Ἀθανάσιον. Ἄλλ' ὁ πάντα ἐφορῶν ὀφθαλμὸς οὐκ εἶασεν ἐπὶ πλείστον λαθεῖν τὸν Ἀρσένιον. 3. Ἀλλὰ πρῶτον μὲν ἐν Αἰγύπτῳ καὶ Θηβαΐδι δῆλος γέγονεν ὅτι ζῆ, ἔπειτα δὲ αὐτὸν εἰς τὴν Τύρον ἤγαγεν ἔνθα ἡ τραγῳδομένη χεὶρ ἐπὶ τῶν κριτῶν προεφέρετο. Τοῦτον οἱ Ἀθανασίου θηρεύσαντες σύνοικοι ἤγαγόν τε καὶ ἐν τῇ καταγωγῇ τέως λαθεῖν ἠνάγκασαν· αὐτὸς δὲ ὁ μέγας Ἀθανάσιος ὑπὸ τὴν ἔω κατέλαβε τὸ συνέδριον. 4. Καὶ πρῶτον μὲν γύναιον εἰσήγαγον ἀκολασία

1. Sur les évêques réunis à Tyr : MARTIN, *Athanase*, p. 363. Théodoret est le seul à citer Asklépas pourtant en exil en même temps qu'Eustathe depuis 328 (*supra* n. 2 p. 282), sans doute à cause de sa présence aux côtés d'Athanase au concile de Sardique mentionné plus loin, en II, 7, 1.

2. Théodoret choisit de retenir les deux accusations mises en scène par RUFIN, I, 16-18, l'une concernant Arsénios, l'autre celle de la femme violée, cette dernière non retenue dans les *Actes* (SOZOMÈNE, II, 25, 11). La première, concernant le meurtre de l'évêque mélitien Arsénios, introduite deux ans auparavant à Antioche devant le tribunal du censeur Dalmatius selon Athanase (cf. SOCRATE, I, 27, 20), a été abusivement rattachée au synode de Tyr par les historiens ecclésiastiques depuis Rufin (cf. SOCRATE, I, 29 ; SOZOMÈNE, II, 25, 10 et 13 ; PHOTIUS, *Bibl. cod.* 258). Sur les motifs de cet amalgame : MARTIN, *Athanase*, p. 356 et n. 57 ; sur la valeur du récit de Rufin, fortement sujette à caution, *ibid.*, p. 374, n.138. Sur l'absence de l'affaire du calice brisé d'Ischyras, voir *supra* n. 3 p. 308, et l'Introduction, p. 72.

Synode réuni à Tyr et complot machiné contre le bienheureux Athanase à cause de la fameuse main d'Arsénios

1. Une fois qu'ils furent ainsi rassemblés à Tyr, quelques autres évêques arrivèrent encore, qui étaient accusés de pervertir la doctrine et parmi lesquels se trouvait Asklépas de Gaza¹ ; puis l'admirable Athanase arriva à son tour. Mais je veux d'abord raconter comment l'accusation fut mise en scène² avant de faire la relation de ce fameux procès.

2. Arsénios était un évêque en communion avec ceux de Mélitios. Les gens de cette faction le cachèrent en lui demandant de ne pas se faire voir avant longtemps. Puis ils coupèrent la main droite à un cadavre, la mirent dans un coffret en bois après l'avoir embaumée et la promenèrent partout, en disant qu'Arsénios avait été coupé en morceaux et en traitant Athanase d'assassin. Mais l'œil qui voit tout ne permit pas qu'Arsénios restât longtemps caché : 3. d'abord en Égypte et en Thébàide il devint évident qu'il était vivant, puis il le conduisit à Tyr où la main dont on faisait un drame était présentée devant les juges. Les compagnons d'Athanase se saisirent de lui et le conduisirent à l'hôtellerie en le forçant à y rester caché jusqu'à nouvel ordre, tandis que de son côté, le grand Athanase se rendait lui-même dès l'aube au tribunal³. 4. C'est alors qu'on introduisit une femme de mauvaise vie⁴. Avec des cris effrontés,

3. Cf. SOCRATE, I, 27, 18 ; 29 (après RUFIN, I, 16-18), à partir de l'*Apol. c. Ar.*, 65, 3. Théodoret ajoute que la main a été « embaumée ».

4. SOCRATE, écœuré par ces accusations (I, 27, 19), a préféré passer cette histoire sous silence ; SOZOMÈNE, II, 25, 8-9, choisit de la résumer. Le même procédé d'accusation a été utilisé contre Eustathe, *supra* I, 25, 5-8. En donnant ici à Athanase le titre de « grand », dont il avait gratifié auparavant l'évêque d'Antioche, Théodoret parachève son parallèle entre les deux hommes (*supra* 7, 10 ; 8, 6 ; 21, 3 ; 25, 15).

συνεζηκός. Ἡ δὲ ἀναιδὴν ἐβόα παρθενίαν μὲν ἐπηγγέλθαι
 λέγουσα, τὸν δὲ Ἀθανάσιον ἐπιξενωθέντα βιάσασθαι καὶ
 ἄκουσαν διαφθεῖραι. Τούτων ὑπ' ἐκείνης εἰρημένων, εἰσῆλθε
 μὲν ὁ κατηγορούμενος. Συνῆν δὲ αὐτῷ καὶ πρεσβύτερος ἀξιέ-
 25 παινος· Τιμόθεος τούτῳ ὄνομα ἦν. 5. Τῶν δὲ δικαστῶν ἀπο-
 λογήσασθαι πρὸς τὴν γραφὴν προστεταχότων τὸν Ἀθανάσιον,
 ὁ μὲν εἰσέγησεν, ὡς δῆθεν οὐκ ὦν Ἀθανάσιος. Ὁ δὲ Τιμόθεος
 εἶπε πρὸς τὴν γυναῖκα· « Ἐγὼ σοι, ὦ γυναῖκα, συνέντυχον πάποτε,
 εἰς δὲ τὴν σὴν εἰσελήλυθα οἰκίαν ; » Ἡ δὲ ἀναιδέστερον ἐβόα
 30 τῷ Τιμοθέῳ διαμαχομένη καὶ τὴν χεῖρα ἐξάγουσα καὶ τῷ
 δακτύλῳ δεικνύσα καὶ λέγουσα· « Σὺ μου τὴν παρθενίαν
 ἀφείλου, σὺ με τῆς σωφροσύνης ἐγύμνωσας », καὶ τὰλλα ὅσα
 λέγειν εἰώθασιν αἱ δι' ἀκολασίας ὑπερβολῆν οὐκ ἔχουσαι
 τὴν αἰδῶ. 6. Οὕτω δὲ τῶν τὸ δράμα συντεθεικότων κατασχυν-
 35 θέντων, ἐρυθριασάντων δὲ καὶ τῶν δικαστῶν ὅσοι συνίσ-
 τορες ἦσαν, ἐξήγετο ἡ γυνή. Τότε δὲ ὁ μέγας Ἀθανάσιος
 ἔλεγε μὴ χρῆναι ἀφεθῆναι τὸ γύναιον, ἀλλ' ἐξετάσαι καὶ
 μαθεῖν τὸν ταῦτα συντεθεικότα. 7. Οἱ δὲ ἐβόων ἕτερα εἶναι
 κατηγορήματα χαλεπώτερα οὐδαμῶς τέχνη τι καὶ δεινότητι
 40 διαλυθῆναι δυνάμενα· ὄψις γάρ, οὐκ ἀκοή, δικάσει τοῖς
 δεικνυμένοις. Ταῦτα εἰπόντες τὴν πολυθρύλητον ἐκείνην
 ὑπέδειξαν λάρνακα καὶ τὴν τεταριχευμένην ἐγύμνωσαν
 χεῖρα. 8. Τῶν δὲ θεασαμένων ἕκαστος ἀνεβόησεν, οἱ μὲν
 ἀληθὲς εἶναι τὸ μύσος ὑπειληφότες, οἱ δὲ τὸ μὲν ψεῦδος
 45 εἰδότες, κεκρῦφθαι δὲ τὸν Ἀρσένιον ἔτι νομίζοντες. Μόλις
 δὲ βραχείας γενομένης σιγῆς, ἤρετο τοὺς δικάζοντας ὁ κατη-
 γορούμενος εἰ τις ἐν αὐτοῖς εἶη τὸν Ἀρσένιον ἐπιστάμενος.
 9. Πολλῶν δὲ εἰρηκότων ἀκριβῶς εἰδέναι τὸν ἄνδρα, ἐκέ-
 λευσε τοῦτον ἀχθῆναι. Καὶ πάλιν ἤρετο εἰ οὗτος ἐκεῖνος εἶη
 50 Ἀρσένιος, « ὁ παρ' ἐμοῦ μὲν ἀνηρημένος, παρὰ δὲ τούτων
 ἐπιζητούμενος, μετὰ σφαγῆν δὲ ὑβρισμένος καὶ τῆς δεξιᾶς
 ἔστερημένος ». Συνομολογησάντων δὲ αὐτὸν εἶναι, τῆς ἐφεσ-
 τρίδος αὐτὸν γυμνώσας ὁ Ἀθανάσιος ὑπέδειξεν ἄμφω τῷ
 χεῖρι, καὶ τὴν δεξιὰν καὶ τὴν εὐώνυμον. « Ἄλλην δέ, εἶπε,

elle prétendait qu'elle s'était vouée à la virginité, mais
 qu'Athanase, à qui elle avait offert l'hospitalité, l'avait
 violentée et déflorée malgré elle. Après cette déposition,
 l'accusé entra, accompagné d'un prêtre digne d'éloge du
 nom de Timothée. 5. Les juges sommèrent alors Athanase
 de répondre à l'accusation. Il garda le silence, comme si, à
 ce moment-là, il n'était pas Athanase. Timothée dit alors à
 la femme : « Femme, t'ai-je jamais rencontrée, moi, et suis-
 je entré chez toi ? » Mais elle criait encore plus effronté-
 ment, s'en prenant à Timothée, et, levant la main, elle le
 désignait du doigt, en disant : « C'est toi qui m'a enlevé ma
 virginité, toi qui m'as dépouillée de ma chasteté », et tout ce
 qu'ont l'habitude de dire les femmes qui, à force de
 débauche, ont perdu toute pudeur. 6. Si bien que ceux qui
 avaient monté la mise en scène se sentirent très gênés et
 que tous les juges qui étaient au courant rougirent de
 honte. On congédia la dame. C'est alors que le grand Atha-
 nase déclara qu'au lieu de laisser partir la femme, on devait
 l'interroger pour savoir qui avait monté cette affaire.
 7. Mais les accusateurs criaient qu'il y avait d'autres griefs
 bien plus graves qu'on ne pourrait effacer à force d'adresse
 et d'habileté, car c'est la vue et non l'ouïe qui jugera des
 preuves. Sur ce, ils présentèrent le fameux coffret et exhibè-
 rent la main embaumée. 8. A cette vue, chacun poussa un
 cri : les uns croyaient que le crime avait vraiment eu lieu, les
 autres, tout en le sachant faux, pensaient qu'Arsénios était
 encore caché. A peine y eut-il un moment de silence que
 l'accusé demanda aux juges si l'un d'entre eux connaissait
 Arsénios. 9. Comme plusieurs déclaraient bien connaître
 l'homme, Athanase le fit amener et les interrogea à nou-
 veau : « Est-ce bien lui, Arsénios, celui que, moi, j'ai sup-
 primé, mais que recherchent ceux qui sont ici, celui dont on
 a outragé le corps après le meurtre et que l'on a amputé de
 la main droite ? » Ils reconnurent que c'était bien lui. Alors
 Athanase, lui ayant retiré son manteau, montra ses deux
 mains, la droite et la gauche. « Que personne n'aille en

55 ζητείτω μηδείς· δύο γάρ ανθρώπων ἕκαστος παρὰ τοῦ
ποιητοῦ τῶν ὄλων ἐδέξατο χεῖρας. » 10. Ἀλλὰ καὶ τούτων οὕτω
δειχθέντων, καταδύεσθαι δέον τοὺς κατηγοροῦντας καὶ τῶν
δικαζόντων τοὺς συνειδότας καὶ εὐχεσθαι χῆναι σφίσι τὴν
60 γῆν, θορύβου καὶ στάσεως ἐνέπλησαν τὸ συνέδριον, γόητα
καλοῦντες τὸν Ἀθανάσιον καὶ τισὶ μαγγανείαις ἐξαπατῶν
αὐτὸν λέγοντες τῶν ἀνθρώπων τὰς ὄψεις. 11. Καὶ διασπᾶν
ἐπεχείρουν καὶ κατασφάττειν οἱ τῆς μαιφονίας πρὸ βραχέος
κατηγοροῦντες, ἀλλ' οἱ παρὰ βασιλέως τὴν τῆς εὐταξίας πρό-
νοιαν πιστευθέντες τὸν φόνον ἐκάλυψαν. 12. Ἐξαρπάσαντες
65 γὰρ τὸν νικηφόρον καὶ σκάφους ἐπιβῆναι παρασκευάσαντες,
τὴν σωτηρίαν προὔξενσαν.

Καὶ οὗτος μὲν τὸν βασιλέα καταλαβὼν πᾶσαν τὴν τολμη-
θεῖσαν ἐδίδαξε τραγῳδίαν· ἐκεῖνοι δὲ εἰς τὸν Μαρεώτην
τῶν ὁμογνωμόνων τινὰς ἐπισκόπους ἀπέστειλαν· Θεογόγιον
70 φημι τὸν Νικαίας καὶ Θεόδωρον τὸν Περίνθιον καὶ Μάριν
τὸν Χαλκηδόνιον καὶ τὸν Κίλκα Νάρκισσον καὶ τοὺς τούτων
ὁμόφρονas. 13. Ὁ δὲ Μαρεώτης χώρα τίς ἐστὶν Ἀλεξανδρείας
τῆς λίμνης Μαρίας ἐπώνυμος. Ἐν ταύτῃ τὸ ψεῦδος ὑφῆναντες
καὶ τινα ὑπομνήματα διαπλάσαντες καὶ τὰς γυμνωθεῖσας
75 συκοφαντίας ὡς ἀληθεῖς συνθέντες κατηγορίας ἀπέστειλαν
βασιλεῖ.

1. Cf. SOCRATE, I, 27, 19 ; au grief de meurtre s'ajoute celui de *goëteia*, pratique magique à des fins maléfiqes.

2. Ce récit, en totale contradiction avec celui de la fuite précipitée d'Athanase sur un train de bois lui tenant lieu de radeau dans le port de Tyr (*Index LF VIII*, 336 – à corriger en 335 –, p. 233), met en évidence la collusion manifeste de deux récits différents, celui du tribunal de Dalmatius en 333 (*supra* n. 2 p. 316) et celui du synode de Tyr en 335 (MARTIN, *Athanase*, p. 356 et 377).

3. Cf. *Apol. c. Ar.* 86, 1. L'entrevue eut lieu le 30 octobre 335, alors que l'empereur rentrait à Constantinople (*Index LF VIII*, 336, pour 335, *SC* 317, p. 233-235).

4. Après la « mise en scène » de l'accusation, Théodoret en vient, avec l'enquête en Maréote, à ce qu'il a appelé précédemment (29, 7) « la rela-

chercher une autre, dit-il, car les hommes n'ont reçu chacun que deux mains du créateur de l'univers ! » 10. Mais, les preuves étant ainsi faites et alors que les accusateurs avec ceux des juges qui étaient au courant auraient dû disparaître et souhaiter que la terre s'ouvrit sous eux, ils remplirent le tribunal de brouhaha et d'agitation en traitant Athanase de sorcier¹ et en prétendant qu'il avait trompé la vue de l'assistance avec des enchantements. 11. Et ils essayaient de le mettre en pièces et de l'égorger, eux qui, un instant auparavant, l'accusaient d'homicide ; mais les gens de l'empereur qui étaient chargés du maintien de l'ordre empêchèrent qu'on le tuât. 12. Ils dégagèrent le vainqueur et assurèrent son salut en le faisant monter sur un bateau².

Arrivé auprès de l'empereur³, Athanase lui raconta toute la comédie qu'ils avaient eu l'audace de monter ; eux, de leur côté, envoyèrent en Maréote quelques évêques de leur parti, je veux dire Théognis de Nicée, Théodore de Périnthe, Maris de Chalcédoine, Narcisse de Cilicie et leurs adeptes⁴. 13. La Maréote est une région qui relève d'Alexandrie et tire son nom du lac de Marea. C'est de là qu'après avoir ourdi leur mensonge, arrangé à leur façon certains documents et établi les calomnies qu'on vient de dévoiler comme de véritables accusations, ils s'adressèrent à l'empereur.

tion de ce fameux procès », cf. SOCRATE, I, 31, 2-5. Cette manière de procéder, qui lui fait commettre une inversion chronologique en plaçant l'enquête après le départ d'Athanase pour Constantinople, lui permet d'enlever toute crédibilité à ce « procès » et de faire de l'accusé un « vainqueur » (30, 11). Sur les six membres de la commission d'enquête, Théodoret n'a retenu que les quatre Orientaux, avec cependant une erreur sur Narcisse de Néronias cité à la place de Makédonios de Mopsueste – deux évêques de Cilicie –, à l'exclusion des deux Occidentaux, Ursace de Singidunum et Valens de Mursa (cf. SOCRATE, I, 31, 3) ; voir MARTIN, *Athanase*, p. 368 et n. 111.

1. Αὐτοὶ δὲ εἰς τὴν Αἰλίαν παρεγένοντο· τὴν γὰρ δὴ
 σύνοδον ἄπασαν ἀπὸ τῆς Τύρου καταλαβεῖν τὴν Αἰλίαν
 βασιλεὺς παρηγγύησε. Συνελθεῖν δὲ καὶ τοὺς ἄλλους
 ἄπαντας πανταχόθεν ἐκέλευσε καὶ τοὺς ὑπ' αὐτοῦ δομη-
 5 θέντας καθιεῖν νεῶς. 2. Συναπέστειλε δὲ καὶ τῶν εὐνου-
 στέρων ἀρχόντων τινὰς εὐσεβεῖα καὶ πίστει λαμπρονομέ-
 νους, φιλοτίμως ἅπασιν πάντα χορηγηθῆναι κελεύσας, οὐ
 μόνον ἀρχιερεῦσι καὶ ἱερεῦσιν καὶ τοῖς τούτοις συνεπο-
 μένοις, ἀλλὰ καὶ τοῖς δεομένοις ἅπασιν οἱ πανταχόθεν συνέ-
 10 τρεχον. 3. Διεκοσμεῖτο δὲ καὶ τὸ θεῖον θυσιαστήριον
 βασιλικοῖς τε παραπετάσμασι καὶ κειμηλίοις λιθοκολλήτοις
 χρυσοῖς. Οὕτω δὴ τῆς ἑορτῆς λαμπροτάτης γεγεννημένης, οἱ
 μὲν εἰς τὰς οἰκείας ἐπανήλθον πατρίδας, ὁ δὲ βασιλεὺς τὴν
 τῆς πανηγύρεως μεμαθηκῶς φαιδρότητα τε καὶ πολυτέλειαν,
 15 θυμηδίας τε ἐνεπλήσθη καὶ τῶν ἀγαθῶν τὸν πρῦτανιν
 ὕμνησεν ὅτι καὶ ταύτην αὐτῷ τὴν αἴτησιν ἔδωκεν.

4. Ἐπειδὴ δὲ προσῆλθεν Ἀθανάσιος ὁ θαυμασίος τὴν
 ἄδικον ὀδυρόμενος κρίσιν, ἀφικέσθαι τοὺς αἰτιαθέντας τῶν
 ἐπισκόπων ἐκέλευσεν. 5. Οἱ δὲ παραγενόμενοι καὶ τὸ τῶν
 20 ἐλέγχων προφανὲς ὑπειδόμενοι, τὰς μὲν προτέρας συκοφαν-
 τίας κατέλιπον, ἔφασαν δὲ τῷ βασιλεῖ ἠπειληκῆναι τὸν Ἀθα-
 νάσιον τὴν σιτοπομπίαν κωλύσειν. Τούτοις πιστεύσας τοῖς

1. Il s'agit des fêtes de la Dédicace de la basilique du Saint Sépulcre, qui débutèrent le 13 septembre 335. Le nom de *Jérusalem* se trouve dans le titre du chapitre. Théodoret, qui pourtant ici le récit d'EUSÈBE, VC IV, 43-46, lui a préféré celui d'*Aelia* (*Capitolina*) donné par l'empereur Hadrien à la colonie romaine fondée en 129/130, ce que rappelle encore PHILOSTORGE, VII, 11 (cf. EUSÈBE, HE IV, 6, 4, ÉPIPHANE, *De mens. et pond.* 14). Après 324, Constantin autorisa la destruction de son capitol, mais la ville n'en conserva pas moins son nom administratif jusqu'à l'époque arabe comme l'attestent les monnaies ainsi que les textes tant chrétiens que païens (cf. AMMIEN, XIV, 8, 11). Ainsi, à Nicée, il est question de la préséance d'honneur de l'évêque d'*Aelia* (c. 7), et, si c'est sous le nom de *Jérusalem* qu'au concile de Constantinople de 381 apparaît ce même siège (voir la synodale), Cyrille d'Alexandrie, dans sa lettre à Jean d'Antioche après 431 (*coll. Vaticana* 13, *ACO* I, 1, 1, p. 92), parle de Juvénal,

Fêtes d'inauguration à Jérusalem et exil du grand Athanase

1. Eux-mêmes partirent pour Aelia, car le synode s'était transporté en entier de Tyr à Aelia à l'invitation de l'empereur qui avait en outre ordonné à tous les autres de se réunir de partout pour consacrer les sanctuaires qu'il avait fait bâtir¹. 2. Il avait aussi convoqué des gouverneurs parmi les mieux disposés, réputés pour leur piété et leur foi, avec l'ordre de fournir généreusement à tous le nécessaire, non seulement aux évêques, aux prêtres et à leur suite, mais aussi à tous les indigents qui accouraient de partout. 3. Il fit orner le saint autel de tentures royales et de plaques d'or incrustées de pierres précieuses. Une fois terminées de si brillantes festivités, les évêques regagnèrent chacun leur siège, tandis que l'empereur, conscient de la magnificence des cérémonies et débordant de joie, rendit grâces au dispensateur des biens, parce qu'il avait comblé ses vœux.

4. Lorsque l'admirable Athanase arriva pour se plaindre du jugement inique, l'empereur ordonna aux évêques qu'il avait mis en cause de venir. 5. Une fois là², ceux-ci, craignant qu'on leur opposât des preuves éclatantes, abandonnèrent les calomnies précédentes et déclarèrent à l'empereur qu'Athanase avait menacé d'empêcher l'ache-

évêque d'*Aelia*; voir ÉGÉRIE, *Itin.*, 9, 4, 35, p. 164. SOCRATE, I, 33, 1, l'appelle « la Jérusalem nouvelle ».

2. Cf. *supra* p. 320 n. 3, et *Apol. c. Ar.* 86, 2-12, lettre de Constantin aux évêques. La délégation eusébiennne a en réalité devancé la convocation impériale suscitée par la plainte d'Athanase. La scène se déroule le 7 novembre 335, en présence de l'évêque (*Index LF* VIII 336, pour 335, *SC* 317, p. 235). Théodoret suit ici la version athanasienne reprise par SOCRATE, I, 33 (appel à Constantin), 34 (lettre de convocation des évêques), 35 (entrevue finale). Sur l'élaboration de cette version qui fait de Constantin la victime des eusébiens : MARTIN, *Athanase*, p. 383-384. Pour une autre interprétation chronologique des données de l'*Index LF* : P. VAN NUFFELEN, « La tête de l'histoire acéphale », *Klio* 84, 2002, p. 125-140, spéc. p. 132-134.

25 λόγοις ὁ βασιλεὺς εἰς τινα πόλιν τῶν καλουμένων Γαλατίων
 αὐτὸν ἐξωστράκισε· Τρίβερις δὲ ὄνομα ταύτη. Τριακοστὸν
 δὲ τοῦτο ἦν αὐτῷ τῆς βασιλείας ἔτος.

32

1. Ἐνιαυτοῦ δὲ ἄλλου καὶ μηνῶν διεληλυθότων ὀλίγων,
 ἐν Νικομηδεῖα τῆς Βιθυνίας διάγων ἠρρώστησε. Τὸ δὲ τῆς
 ἀνθρωπίνης βιότητος ἄδηλον ἐπιστάμενος, τοῦ θεοῦ βαπτί-
 5 ματος τὸ δῶρον ἐδέξατο. Ἀνεβάλλετο δὲ μέχρι τοῦδε τοῦ
 χρόνου ἐν Ἰορδάνῃ τῷ ποταμῷ τούτου τυχεῖν ἰμειρόμενος.
 Οὗτος τοὺς μὲν τρεῖς παῖδας κληρονόμους τῆς βασιλείας
 κατέλιπε, Κωνσταντῖνον καὶ Κωνσταντίον καὶ Κώνσταντα
 τὸν νεώτατον. 2. Εἰς δὲ τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἐπανελθεῖν τὸν
 10 μέγαν προσέταξεν Ἀθανάσιον, καὶ ταῦτα Εὐσεβίου παρόντος
 καὶ τάναντία πείθειν ἐπιχειροῦντος.

31. 23 Γαλατίων B prob. Hansen : Γαλλίων A Γαλλίων cett. Parm.

1. Ce sont les seules précisions chronologiques de tout le livre I, et elles sont tirées de Socrate : 1° « la trentième année » du règne de Constantin (cf. SOCRATE, I, 37, 1), soit entre les 25 juillet 335 et 336, pour l'année d'exil d'Athanase, plus précisément le 7 novembre 335 (voir n. précédente, et MARTIN, *Athanase*, p. 382 et n. 172) ; 2° « un an et quelques mois plus tard » pour la maladie de Constantin (cf. SOCRATE, I, 39, 1, « un an après »), soit avant Pâques, le 3 avril 337, selon EUSÈBE, VC IV, 60, un peu plus d'un mois avant sa mort, le jour de la Pentecôte (*ibid.* 64), le 22 mai 337. Pas plus qu'Eusèbe, Théodoret n'indique le motif de la présence de l'empereur à Nicomédie : la préparation de l'expédition contre les Perses qui viennent de déclarer la guerre aux Romains après le renvoi de l'ambassade envoyée par Sapor pour récupérer d'anciens territoires (JÉRÔME, *Chron. an.* 337 ; LIBANIUS, *Discours* 59, 71-72, p. 145).

2. Cette affirmation du soi-disant rappel d'exil d'Athanase par Constantin à la veille de sa mort trouve son origine dans la lettre de Constantin II citée *infra* II, 2, dans laquelle le jeune César prête à son père défunt le dessein de rendre son siège à l'évêque (II, 2, 3). La « présence d'Eusèbe » fait écho à une autre version – non orthodoxe celle-là – du

minement du blé. L'empereur se fia à leurs déclarations et le reléguait dans une ville des Gaules, qui s'appelle Trèves. C'était la trentième année de son règne.

Chapitre 32

Sur le testament du bienheureux Constantin empereur

1. Un an et quelques mois plus tard¹, l'empereur tomba malade au cours d'un séjour à Nicomédie, en Bithynie. Sachant l'incertitude de la vie humaine il reçut le saint baptême. Il l'avait différé jusqu'à ce moment, parce qu'il désirait le recevoir dans le Jourdain. Il laissa ses trois fils comme héritiers de l'Empire, Constantin, Constance et Constant, le plus jeune. 2. Il ordonna le rappel du grand Athanase à Alexandrie, et cela en présence d'Eusèbe qui tentait de l'en dissuader².

baptême et du testament précédemment évoqués, dans lesquels Eusèbe de Nicomédie joue précisément le rôle principal. L'enjeu, ici, n'est autre que l'entreprise de blanchiment de la mémoire du premier empereur chrétien, commencée par Athanase et poursuivie par Rufin, que Théodoret reprend à son compte. Ainsi, pour le baptême, il passe sous silence le nom de l'évêque qui y procéda (cf. *infra* II, 19, 5) ; EUSÈBE, VC IV, 61, et 62, avait mentionné « les évêques », présents pour l'expédition perse (cf. 56) ; JÉRÔME, le premier, nomme clairement Eusèbe de Nicomédie et ose dire que Constantin a été baptisé *in arrianum dogma* (*Chron. an.* 337), ce qu'ont préféré taire les HE ; l'événement s'est déroulé dans la villa impériale d'Ancyro, « La Grange » (AURELIUS VICTOR, 41, 16, JÉRÔME *Chron. an.* 337), située dans un faubourg de Nicomédie (*Eid.*, et RUFIN, I, 12 ; SOCRATE, I, 39, 2 ; SOZOMÈNE, II, 34, 1), la ville dont Eusèbe est l'évêque (voir R. W. BURGESS, « Ἀχυρον ou Προάστειον ? The location and circumstances of Constantine's death », *JTS* 50, 1, 1999, p. 153-161). En reprenant l'indication fournie par EUSÈBE, VC IV, 62, 2, concernant le désir de Constantin d'être baptisé dans le Jourdain, Théodoret fournit à ses lecteurs une explication du baptême conféré *ad mortis horam* qui n'était plus guère la norme à son époque. Pour le rôle d'Eusèbe dans le testament, voir *infra* II, 3, n. 1 p. 338-339.

33

1. Θαυμαζέτω δὲ μηδεὶς εἰ τηλικούτους ἄνδρας ἐξαπα-
 τηθεὶς ἐξωστράκισεν. Ἀρχιερεῦσι γὰρ κρύπτουσι μὲν τὴν
 πονηρίαν, τὴν δὲ ἄλλην ἔχουσι περιφάνειαν, ἐξαπατῶσιν
 ἐπίστευσεν. Ἰσασι δὲ οἱ τὰ θεῖα πεπαιδευμένοι ὡς καὶ ὁ
 5 θεῖος ἐξηπατήθη Δαβὶδ ὁ πρῶτατος καὶ τοσοῦτος προφήτης.
 2. Ἐξηπάτησε δὲ αὐτὸν οὐκ ἀρχιερεὺς ἀλλ' οἰκίτης οἰκότριψ
 καὶ μαστιγίας· τὸν Σιβὰ λέγω τὸν κατὰ τοῦ Μемφιβοσθὲ τὰ
 ψευδῆ τὸν βασιλέα διδάξαντα καὶ τὸ ἐκείνου χωρίον σφετε-
 ρισάμενον^a. 3. Καὶ ταῦτα λέγω οὐ τοῦ προφήτου κατηγορῶν,
 10 ἀλλ' ὑπὲρ τοῦδε τοῦ βασιλέως τὴν ἀπολογία ἀποσφάλλον καὶ
 τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως ἐπιδεικνὺς τὴν ἀσθένειαν, καὶ
 διδάσκων ὡς οὐ χρὴ μόνοις τοῖς κατηγοροῦσι πιστεύειν κῶν
 ἄγαν ὧσιν ἀξιόχρεοι, ἀλλὰ θατέραν ταῖν ἀκοαῖν τῷ κατηγο-
 ρομένῳ φυλάττειν.

34

1. Ὁ μὲν οὖν βασιλεὺς εἰς τὴν ἀμεινω βασιλείαν
 μετέστη. Οἱ δὲ ὑπαρχοὶ καὶ οἱ στρατηγοὶ καὶ οἱ λοιποὶ
 ἅπαντες ἐν λάρνακι τοῦτον καταθέντες χρυσοῖ εἰς τὴν Κωνσ-
 5 ταντινούπολιν μετεκόμισαν, τῆς στρατιᾶς ἀπάσης ἡγουμένης
 καὶ ἐπομένης καὶ πικρῶς ὀλοφυρομένης τὴν στέρησιν·
 πατρὸς γὰρ ἡπίου πείραν εἰλήφεσαν ἅπαντες. 2. Ὀπίσης δὲ
 τιμῆς τὸ σῶμα ἐκεῖνο τετύχηκε καὶ ὅποσον ἐν τοῖς βασι-
 λείοις διέμεινε χρόνον, τῶν ἀρχόντων τὴν τοῦ παιδὸς περιμε-
 νόντων ἐπάνοδον, περιττὸν ἡγοῦμαι γράφειν, ἄλλων ταῦτα

33. a. Cf. 2 S 16, 1-4

1. Avec cet épisode emprunté à l'Ancien Testament (2 S 9, 2-11 ; 16, 1-4 ; 19, 25-31), Théodoret développe, à la décharge de Constantin, le *topos* du bon souverain trompé par de mauvais conseillers. Mais alors qu'EUSÈBE faisait de Constantin un nouveau Moïse (VC 1, 12 ; 20, 2 ; 38, 2 ;

Chapitre 33

Apologie pour l'empereur

1. Que l'on ne s'étonne pas si, induit en erreur, il relégua
 de si grands personnages. Car il avait mis sa confiance en
 des grands prêtres qui cachaient leur malice sous une appa-
 rence trompeuse. Quiconque a reçu une formation reli-
 gieuse sait que même le divin David a été trompé, lui qui
 fut un si doux et si grand prophète. 2. Et ce n'est pas un
 grand prêtre qui le trompa, mais un domestique, un fripon
 de valet, je veux dire Siba qui avait appris au roi des choses
 mensongères sur le compte de Memphiboseth^a et s'était
 approprié son champ¹. 3. Je ne dis pas cela pour blâmer le
 prophète, mais pour plaider en faveur de ce roi, pour mon-
 trer la faiblesse de la nature humaine et pour apprendre
 qu'il ne faut pas se fier seulement aux accusateurs, même
 s'ils ont beaucoup de poids, mais garder l'une de ses deux
 oreilles pour l'accusé.

Chapitre 34

Mort de l'empereur

1. L'empereur passa donc à un royaume meilleur. Les
 préfets, les généraux et tous les autres le déposèrent dans
 un cercueil en or et le transportèrent à Constantinople,
 avec l'armée entière qui le précédait et le suivait en se
 lamentant amèrement sur sa disparition, car c'est d'un père
 plein de douceur qu'ils avaient tous fait l'expérience.
 2. Combien d'honneurs on rendit à ce corps, combien de
 temps on le conserva au palais, tandis que les gouverneurs
 attendaient le retour de son fils, je crois superflu de l'écrire,

38, 5 ; II, 12, 1), il propose pour la monarchie chrétienne le modèle davidique, également présenté par Ambroise à Théodose I^{er} (*Ep. Extra coll.* 11, 7-9) ; voir DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 69-70.

- 10 συγγεγραφότων · οἷς ῥάδιον ἐντυχεῖν καὶ μαθεῖν ὅπως τῶν
 ὄλων ὁ πρῦτανις γεραίρει τοὺς εὐνοὺς θεράποντας. 3. Εἰ δέ
 τις ἐκείνοις διαπιστεῖ, τὰ νῦν περὶ τὴν ἐκείνου θήκην καὶ
 τὸν ἀνδριάντα γινόμενα βλέπων πιστευσάτω τοῖς γεγραμ-
 μένοις καὶ τῷ φήσαντι δεσπότη · *Τοὺς δοξάζοντας με*
 15 *δοξάσω καὶ οἱ ἐξουθενοῦντές με ἐξουθενωθήσονται*^a.

a. 1 S 2, 30

1. Théodoret résume le récit circonstancié des funérailles publiques de Constantin donné par EUSÈBE, *VC IV*, 65-67 (cf. SOCRATE I, 40 ; SOZOMÈNE II, 34, 5). Il s'en tient au rite traditionnel des funérailles impériales, en particulier l'*expositio* du défunt, honoré comme s'il était encore en vie (voir S. MAC CORMACK, *Art and Ceremony in late Antiquity*, Berkeley 1981, p. 117-119). On retrouve ici la volonté, déjà exprimée en 25, 13, de s'en tenir strictement à l'histoire ecclésiastique, laissant à d'autres le soin de l'histoire séculière.

2. Passant sous silence la cérémonie religieuse qui se déroule ensuite dans l'église des Saints-Apôtres (*VC IV*, 70,2 - 71), Théodoret évoque seulement le tombeau, *thêkê*, dans lequel Constantin y est enseveli, terme déjà employé par EUSÈBE, *HE IV*, 60, pour les cénotaphes, *thêkai*, des douze apôtres au milieu desquels l'empereur est placé. Et il lui associe la statue de l'empereur érigée sur le Forum de Constantin le 4 mai 330 (DAGRON,

d'autres en ont fait le récit¹. Il est facile de les lire pour apprendre comment le maître de l'univers récompense ses fidèles serviteurs. 3. Mais si l'on en doute, que l'on regarde ce qui se passe actuellement autour de son tombeau et de sa statue² et l'on croira à ce qui est écrit et au Seigneur qui a dit : *Je glorifierai ceux qui me glorifient et ceux qui me méprisent seront méprisés*^a.

Constantinople, p. 37-39 et 98). Ces deux monuments sont en effet, au moins dès la première moitié du v^e s., les lieux d'un culte de saint Constantin (DAGRON, *Empereur et prêtre*, p. 154-159), doté d'un office liturgique le 21 mai (J. ZANETTI, « Costantino nei calendari e nei sinassari orientali », dans G. BONAMENTE - F. FUSCO (éd.), *Costantino il Grande dell'Antichità all'Umanesimo*, II, Macerata 1993, p. 893-914) et de sanctuaires, tel « l'oratoire de la statue de Constantin » cité sur le Forum de Constantin par la *Notitia urbis Constantinopolitanae* entre 425 et 450 (*Notitia Dignitatum*, éd. O. SEECK, p. 232), lieux auprès desquels se produisent des manifestations posthumes de la sainteté du premier empereur chrétien (cf. PHILOSTORGE, II, 17), sur quoi veut insister l'évêque. Sur l'église-mausolée des Saints-Apôtres : DAGRON, *Constantinople*, p. 401-408 ; *Empereur et prêtre*, p. 151-152 ; J. ARCE, *Los funerales de los emperadores romanos*, Madrid 1988, p. 110-113.

Τάδε ἐνεστιν ἐν τῷ β̄ τόμῳ
τῆς Θεοδωρήτου ἐκκλησιαστικῆς ἱστορίας.

- α'. Περὶ τῆς ἐπανόδου τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου.
β'. Ἐπιστολὴ τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου τοῦ υἱοῦ Κωνσταντίνου πρὸς Ἀλεξανδρέας.
γ'. Πῶς Κωνσταντῖος ὁ βασιλεὺς ἐκ τῆς ὀρθῆς πίστεως παρετράπη.
5 δ'. Περὶ τῆς τοῦ μακαρίου Ἀθανασίου δευτέρας ἐξορίας καὶ τῆς Γρηγορίου καταστάσεώς τε καὶ τελευτῆς.
ε'. Περὶ Παύλου τοῦ γενομένου ἐπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως.
10 ς'. Περὶ Μακεδονίου καὶ τῆς ὑπ' αὐτοῦ συστάσης αἱρέσεως.
ζ'. Περὶ τῆς ἐν Σαρδικῇ γενομένης συνόδου.
η'. Συνοδικὸν ὑπὸ τῶν αὐτόθι συνεληλυθότων ἐπισκόπων πρὸς τοὺς κατὰ τὴν οἰκουμένην ἐπισκόπους γραφέν.
θ'. Τὰ κατὰ Εὐφρατῶν καὶ Βικέντιον τοὺς ἐπισκόπους καὶ τὴν ἐν Ἀντιοχείᾳ κατ' αὐτῶν γεγενημένην συσκευήν.
15 ι'. Περὶ τῆς Στεφάνου καθαιρέσεως.
ια'. Ἐπιστολὴ Κωνσταντίου πρὸς Ἀθανάσιον.
ιβ'. Περὶ τῆς δευτέρας ἐπανόδου τοῦ ἁγίου Ἀθανασίου.
ιγ'. Περὶ τῆς τρίτης ἐξορίας αὐτοῦ καὶ φυγῆς.
20 ιδ'. Περὶ Γεωργίου καὶ τῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ὑπ' αὐτοῦ τολμηθέντων κακῶν.
ιε'. Περὶ τῆς ἐν Μεδιολάνῳ γενομένης συνόδου.
ισ'. Διάλογος Λιβερίου ἐπισκόπου Ῥώμης καὶ Κωνσταντίου βασιλέως.
25 ιζ'. Περὶ τῆς ἐξορίας καὶ τῆς ἐπανόδου τοῦ ἁγίου Λιβερίου.
ιη'. Περὶ τῆς ἐν Ἀριμίνῳ γενομένης συνόδου.
ιθ'. Ἐπιστολὴ συνοδικὴ παρὰ τῶν αὐτόθι συνεληλυθότων ἐπισκόπων πρὸς τὸν βασιλέα γραφεῖσα Κωνσταντίον.

Contenu du livre II
de l' Histoire ecclésiastique de Théodoret

1. Retour du saint Athanase.
2. Lettre de l'empereur Constantin, fils de Constantin, aux Alexandrins.
3. Comment l'empereur Constance fut détourné de l'orthodoxie.
4. Deuxième exil du bienheureux Athanase et installation de Grégoire ainsi que sa mort.
5. Paul qui fut évêque de Constantinople.
6. Makédonios et l'hérésie qu'il a fondée.
7. Synode tenu à Sardique.
8. Lettre synodale des évêques réunis à Sardique adressée aux évêques du monde entier.
9. Événements concernant les évêques Euphratas et Vincent, et complot monté contre eux à Antioche.
10. Déposition d'Étienne.
11. Lettre de Constance à Athanase.
12. Deuxième retour du saint Athanase.
13. Son troisième exil et sa fuite.
14. Sur Georges et le mal qu'il a osé faire à Alexandrie.
15. Concile tenu à Milan.
16. Dialogue de Libère, évêque de Rome, et de l'empereur Constance.
17. Exil et retour du saint Libère.
18. Concile tenu à Rimini.
19. Lettre synodale des évêques réunis à Rimini adressée à l'empereur Constance.

- κ'. Ἄλλη ἐπιστολὴ πρὸς Κωνσταντίνον.
 30 κα'. Περὶ τῆς ἐν Νίκῃ τῆς Θράκης γεγενημένης συνόδου καὶ ἐκθεσις πίστεως παρ' ἐκείνων γραφεῖσα.
 κβ'. Συνοδικὸς τόμος παρὰ Δαμάσου ἐπισκόπου Ῥώμης καὶ τῶν δυτικῶν ἐπισκόπων πρὸς τοὺς Ἰλλυριοὺς ἐπισκόπους γραφεὶς περὶ τῆς κατ' Ἀρίμνην συνόδου.
 35 κγ'. Ἀθανασίου ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας περὶ τῆς αὐτῆς συνόδου.
 κδ'. Περὶ τῆς Λεοντίου τοῦ τῆς Ἀντιοχείων ἐπισκόπου κακοτεχνίας καὶ τῆς Φλαβιανοῦ καὶ Διοδώρου παρρησίας.
 κε'. Περὶ τῆς Εὐδοξίου τοῦ Γερμανικέως καινοτομίας, καὶ
 40 Βασιλείου τοῦ Ἀγκύρας καὶ Εὐσταθίου τοῦ Σεβαστείας κατὰ τοῦτου γεγενημένης σπουδῆς.
 κς'. Περὶ τῆς ἐν Νικαίᾳ πάλιν γεγενημένης συνόδου.
 κζ'. Περὶ τῆς ἐν Σελευκείᾳ τῆς Ἰσαυρίας γεγενημένης συνόδου.
 45 κη'. Περὶ τῶν ἐν Κωνσταντινουπόλει τοῖς ὀρθοδόξοις ἐπισκόποις συμβεβηκότων.
 κθ'. Συνοδικὴ ἐπιστολὴ κατὰ Ἀετίου γραφεῖσα.
 λ'. Ποία πρόφασις τοὺς Εὐνομιανοὺς τῶν Ἀρειανῶν ἀπεσχοίνισεν.
 50 λα'. Περὶ τῆς πολιορκίας Νισίβεως τῆς πόλεως καὶ τῆς Ἰακώβου τοῦ ἐπισκόπου ἀποστολικῆς πολιτείας.
 λβ'. Περὶ τῆς ἐν Ἀντιοχείᾳ γεγενημένης συνόδου καὶ τῶν κατὰ τὸν ἅγιον Μελέτιον αὐτόθι συμβάντων.
 λγ'. Περὶ Εὐσεβίου τοῦ ἐπισκόπου Σαμοσάτων.

20. Autre lettre à Constance.
 21. Synode tenu à Nikè, en Thrace, et exposé de la foi rédigé par les évêques.
 22. Tome synodal de Damase, évêque de Rome, et des évêques d'Occident adressé aux évêques d'Illyricum au sujet du concile de Rimini.
 23. D'Athanasie, évêque d'Alexandrie, sur le même concile.
 24. La malversation de Léonce, évêque d'Antioche, et la liberté de parole de Flavien et de Diodore.
 25. Innovations d'Eudoxe de Germanicie et zèle déployé contre lui par Basile d'Ancyre et Eustathe de Sébastée.
 26. Synode tenu à nouveau à Nicée.
 27. Synode tenu à Séleucie d'Isaurie.
 28. Ce qui est arrivé à Constantinople aux évêques orthodoxes.
 29. Lettre synodale contre Aèce.
 30. Sous quel prétexte les eunomiens se sont séparés des ariens.
 31. Siège de la ville de Nisibe et vie apostolique de l'évêque Jacques.
 32. Synode tenu à Antioche et ce qui arriva à cette occasion au saint Mélèce.
 33. Eusèbe, évêque de Samosate.

ΤΟΜΟΣ Β'
ΤΗΣ ΘΕΟΔΩΡΗΤΟΥ ΕΚΚΛΗΣΙΑΣΤΙΚΗΣ ΙΣΤΟΡΙΑΣ

1

1. Ὁ μὲν δὴ θεῖος Ἀθανάσιος ἔτη δύο καὶ μῆνας τέσσαρας ἐν Τριβέρει διατρίψας εἰς τὴν Ἀλεξάνδρειαν ἐπανῆλθεν. Ἐγραψε δὲ καὶ Κωνσταντῖνος ὁ βασιλεὺς, ὁ τῶν Κωνσταντίνου τοῦ μεγάλου παίδων πρεσβύτατος, αὐτὸς γὰρ τῆς πρὸς 5
δύομενον ἥλιον ἐβασίλευε Γαλατίας, τῇ Ἀλεξανδρέων ἐκκλησίᾳ τάδε τὰ γράμματα.

2

1. « Κωνσταντῖνος Καῖσαρ τῷ λαῷ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πόλεως τῶν Ἀλεξανδρέων.

Οὐδὲ τὴν τῆς ὑμετέρας ἱερᾶς ἐννοίας ἀποπεφυγῆναι γνῶσιν οἶμαι, διὰ τοῦτο Ἀθανάσιον τὸν τοῦ προσκυνητοῦ νόμου ὑποφήτην πρὸς καιρὸν εἰς τὰς Γαλλίας ἀπεστάλθαι 5
ἵνα, ἐπειδὴ ἡ ἀγριότης τῶν αἰμοβόρων αὐτοῦ καὶ πολεμίων ἐχθρῶν εἰς κίνδυνον τῆς ἱερᾶς αὐτοῦ κεφαλῆς ἐπέμεινε, μὴ ἄρα διὰ τῆς τῶν φαύλων διαστροφῆς ἀνήκεστα ὑποστῆ.

2. 7 ἐπέμεινε τ L F Ath. *Apol. c. Arian.* : -μινεν B -μηνεν V -μενε A Socr. Soz. Parm.

1. Théodoret est le seul des historiens ecclésiastiques à fournir la durée quasi exacte du premier exil d'Athanase, telle qu'on la trouve mentionnée par l'*Histoire « acéphale »* 5, 8 (SC 317, p. 165) : « 28 mois et 4 jours », soit du 11 juillet 335 au 23 novembre 337 (*ibid.* p. 209, 150, et introduction, p. 78-81). Pour une autre interprétation, discutable, de ces données chronologiques, voir P. VAN NUFFELEN, art. cité *supra*, I, n. 1 p. 323, p. 130-134.

LIVRE II

Chapitre 1

Retour du saint Athanase

1. Le divin Athanase, après avoir passé deux ans et quatre mois à Trèves¹, revint à Alexandrie. L'empereur Constantin, aîné des fils du grand Constantin, qui régnait en effet sur la Galatie occidentale, écrivit à l'Église d'Alexandrie la lettre que voici.

Chapitre 2

Lettre de l'empereur Constantin, fils de Constantin, aux Alexandrins

1. « Constantin César au peuple de l'Église catholique de la ville d'Alexandrie².

Je ne pense pas qu'il a échappé à votre saint jugement de savoir pourquoi Athanase, l'interprète de la Loi vénérable, a été envoyé opportunément dans les Gaules. La raison, la voici : puisque la cruauté de ses adversaires, ennemis sanguinaires, mettait sa sainte tête en danger, il ne fallait pas que la perversité des méchants lui fit subir un mal irrémé-

2. La lettre se trouve dans l'*Apol. c. Ar.* 87, 4 (cf. SOCRATE, II, 3, 1-4 ; SOZOMÈNE, III, 2, 3-6, précise qu'il l'a trouvée traduite du latin), où elle est datée du 17 juin. L'année se déduit du titre de Constantin, encore César, 337, avant le 9 septembre où il prend, avec ses frères, celui d'Auguste. En agissant avec cette rapidité (soit vingt-six jours après la mort de l'empereur Constantin), sous la pression de ses conseillers, dont l'évêque de Trèves Maximin, Constantin l'aîné, nicéen convaincu, mettait son frère Constance, en charge de l'Orient, devant le fait accompli.

2. Πρὸς τὸ διαπαῖξαι τοίνυν ταύτην, ἀφαιρεθεὶς τῶν
 10 φαρύγγων τῶν ἐπικειμένων αὐτῷ ἀνδρῶν, ὑπ' ἐμοὶ διάγειν
 κεκέλευσαι οὕτως ὡς ἐν αὐτῇ τῇ πόλει ἐν ἣ διέτριβε πᾶσι
 τοῖς ἀναγκαίοις ἐμπλεονόζειν, εἰ καὶ τὰ μάλιστα αὐτοῦ ἢ
 αἰδιμος ἀρετὴ ταῖς θεαῖς πεποιθυῖα βοηθείαις καὶ τὰ τῆς
 15 τραχυτέρας τύχης ἄχθη ἐξουθενεῖ. 3. Τοιγαροῦν εἰ καὶ τὰ
 μάλιστα πρὸς τὴν προσφιλεστάτην ὑμῶν θεοσέβειαν ὁ
 δεσπότης ἡμῶν ὁ τῆς μακαρίας μνήμης Κωνσταντῖνος ὁ
 σεβαστός ὁ ἐμὸς πατὴρ τὸν αὐτὸν ἐπίσκοπον τῷ ἰδίῳ τόπῳ
 παρασχεῖν προήρητο, ὅμως, ἐπειδὴ ἀνθρωπίνῳ κλήρῳ
 20 προληφθεὶς πρὸ τοῦ τὴν εὐχὴν πληρῶσαι ἀνεπαύσατο, ἀκό-
 λουθον ἡγησάμην τὴν προαίρεσιν τοῦ τῆς θείας μνήμης βασι-
 λέως διαδεξάμενος πληρῶσαι. 4. Ὅστις ἐπειδὴν τῆς ὑμε-
 τέρας τύχῃ προσόψεως ὄσης παρ' ἐμοῦ αἰδοῦς τετύχηκε
 γνώσεσθε. Οὐ γὰρ θαυμαστὸν εἶ τι δᾶν ὑπὲρ αὐτοῦ
 25 εἰκῶν καὶ τὸ τοῦ τηλικούτου ἀνδρὸς σχῆμα εἰς τοῦτο ἐκίνει
 καὶ προέτρεπεν. Ἡ θεία πρόνοια ὑμᾶς διαφυλάξει, ἀδελφοὶ
 ἀγαπητοί. »

5. Μετὰ τούτων ὁ θεῖος Ἀθανάσιος ἀφίκετο τῶν γραμ-
 μάτων. Πάντες δὲ αὐτὸν ἀσμένως ἀπέλαβον, καὶ ἄστοι καὶ
 30 χωρητικοί, καὶ οἱ ὀλίγοι καὶ οἱ πολλοί, μόνους δὲ ἡνία τῆς
 Ἀρείου μανίας τοὺς θιασώτας ἐπανελθόν. Διὸ δὴ πάλιν τὰς
 οἰκειάς ἐκίνησαν μηχανὰς Εὐσέβιος τε καὶ Θεογόσιος καὶ
 ὅσοι τῆς τούτων ὑπῆρχον συμμορίας, καὶ πάλιν τὰς τοῦ βασι-
 λέως νέου γε ὄντος διώρυττον ἀκοάς. Ἐρῶ δὲ καὶ ὅπως οὗτος
 35 ἐκ τῆς τῶν ἀποστολικῶν δογμάτων εὐθύτητος παρετράπη.

1. Constantin II, César dès sa naissance en 317, réside depuis 327 à Trèves où il est affecté par son père Constantin à la défense de la Gaule. Il a 18 ans quand Athanase arrive en exil, à l'été 335.

2. C'est la version des faits donnée par Athanase à l'évêque de Trèves Maximin, conseiller ecclésiastique du jeune prince. C'est à partir d'elle qu'a pu prendre corps l'affirmation de Théodoret formulée *supra* I, 32, selon laquelle Constantin « ordonna le rappel du grand Athanase à Alexandrie ».

diable. 2. C'est donc pour la déjouer qu'après avoir été soustrait aux mâchoires des individus qui le serraient de près, il a reçu l'ordre de passer sous ma dépendance¹, en sorte qu'il ait tout le nécessaire dans cette dite ville où il séjournait, même si sa vertu tant vantée, confiante dans le secours divin, méprisait le poids d'un sort trop rude. 3. C'est pourquoi, bien que notre maître, Constantin Auguste d'heureuse mémoire, mon père, qui avait choisi de rendre à son siège le dit évêque essentiellement à cause de votre très grande piété, se soit endormi, prévenu par le sort commun des hommes, avant d'avoir accompli son vœu, j'ai estimé qu'en tant que son successeur, il me revenait d'accomplir le vœu de l'empereur de sainte mémoire². 4. Dès que le susdit aura la possibilité de vous revoir, vous apprendrez de quel respect il a été gratifié de ma part. En effet il n'est pas étonnant que j'aie fait quelque chose pour lui, car l'image que l'on m'a donnée de votre regret et la prestance de ce grand homme y poussaient mon âme et l'y incitaient. Que la divine Providence vous garde, frères bien-aimés. »

5. Le divin Athanase arriva avec cette lettre. Tous le reçurent avec joie, ceux de la ville et ceux du plat pays, les notables et le peuple, tandis que seuls les sectateurs de la folie d'Arius étaient fâchés de son retour. C'est pourquoi Eusèbe, Théognis et tous les membres de leur faction mirent à nouveau leurs machines en mouvement et recommencèrent à percer les oreilles de l'empereur³ qui était encore jeune⁴. Je vais dire comment celui-ci se détourna de la droite ligne des enseignements apostoliques.

3. Cf. SOCRATE, II, 3, 5-6 (repris par SOZOMÈNE, III, 2, 7). Sur ce retour « triomphal » : *Apol. c. Ar.* 7, 4 ; *Index LFX*, 338 (à corriger en 337), p. 237 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Or.* 21, 27.

4. Constance, en charge de l'Orient, est alors âgé de 19 ou 20 ans (voir la note de F. PASCHOUD et A. CHASTAGNOL à l'éd. de ZOSIME, II, 20, p. 210-212, n. 30). Cette remarque, propre à Théodoret, est à rapprocher de celle concernant son caractère « instable » : cf. *infra* 3, 6 et n. 1 p. 340.

3

1. Κωνσταντία Λικιννίου μὲν ἐγγεγόνει γαμετή, Κωνσταν-
 τίνου δὲ ἦν ἀδελφή. Ταύτη τις πρεσβύτερος, τὴν Ἀρειανικὴν
 εἰσδεξάμενος λῶβην, συνήθησ ἐγένετο. Καὶ τὴν μὲν νόσον οὐ
 προφανῶς ἐδείκνυ, συνεχῶς δὲ αὐτῇ προσδιαλεγόμενος
 5 ἔλεγε συκοφαντίαν ὑπομεμενηκέναι τὸν Ἄρειον. 2. Ταύτην ὁ
 πανεύφημος Κωνσταντῖνος μετὰ τὴν τοῦ δυσσεβοῦς ἀνδρὸς
 τελευτὴν παντοδαπῆς κηδεμονίας ἡξίου καὶ τῶν τῆς χρείας
 ἀνιαρῶν πείραν οὐκ εἶα λαβεῖν, καὶ παρ' αὐτὴν δὲ τὴν
 10 τελευτὴν παρῆν αὐτῇ τὴν ἀρμόττουσαν θεραπείαν προσφέ-
 ρων. 3. Τότε δὴ τοῦτον κληθῆναι κελεύσασα τὸν πρεσβύ-
 τερον, τῆς τοῦ βασιλέως ἀξιούσθαι προμηθείας ἰκέτευεν.
 Ὁ δὲ Κωνσταντῖνος καὶ τηλικαῦτα τοῦτο ποιήσῃν ὑπέσχετο
 καὶ μετὰ ταῦτα πεπλήρωκε τὴν ὑπόσχεσιν· μετέδωκε γὰρ
 15 αὐτῷ παρρησίας ὅτι μάλιστα πλείστης. 4. Ἄλλ' ὅμως καὶ
 πολλῆς ἀξιούμενος θεραπείας οὐκ ἐθάρρησεν ἀποκαλύψαι
 τὴν νόσον, βεβαίαν ὄρων περὶ τὰ θεῖα τοῦ βασιλέως τὴν
 γνώμην. 5. Ἐπειδὴ δὲ Κωνσταντῖνος εἰς τὴν ἀνώλεθρον
 μεθιστάμενος βασιλείαν τοῖς παισὶν ἐν διαθήκαις τὴν
 20 ἐπίκληρον ταύτην βασιλείαν διένειμεν, οὐδεὶς δὲ τούτων
 τελευτῶντι παρῆν· τούτῳ μόνῳ τῷ πρεσβυτέρῳ τὰς διαθήκας
 ἐπίστευσε, Κωνσταντίῳ ταύτας δοθῆναι κελεύσας· οὗτος
 γὰρ τῶν ἄλλων πλησιέστερος ὦν πρὸ τῶν ἄλλων ἀφικέσθαι

22 ἀφικέσθαι B r z : ἀφίξεσθαι A Parm. uide p. 114.

1. Théodoret reprend ici à son compte en la résumant fortement la version « orthodoxe » du testament de Constantin, selon laquelle un prêtre arien, confident de Constantia, se le voit confier par l'empereur mourant pour le remettre à Constance, version à laquelle est relié le rappel d'Arius par Constantin passé ici sous silence (cf. RUFIN, I, 12, avec un déplacement volontaire de Constantin à Constance, repris par SOCRATE, I, 25, 1-11, et 39, 4 ; et SOZOMÈNE, II, 27, 2-4 ; 34, 2) ; le même prêtre, dont le nom, Eutochios, n'est donné que par l'Anonyme, III, 12, 2, p. 131, est à l'origine de la reprise des accusations contre Athanase, objet de l'explication des ch. 3 et 4 (cf. RUFIN, I, 13 et SOZOMÈNE, III, 1, 3-4). A cette version, qui avalise le partage de l'empire entre les trois fils (cf. *infra* 5) et gomme le massacre des collatéraux en 337 (voir déjà EUSÈBE, VC 51,

Chapitre 3

Comment l'empereur Constance fut détourné de l'orthodoxie

1. Constantia, qui avait été l'épouse de Licinius, était la sœur de Constantin. Elle était en relation avec un prêtre qui avait contracté la lèpre d'Arius. Il ne laissait pas paraître de façon évidente la maladie, mais dans les entretiens qu'il avait continuellement avec elle, il affirmait qu'Arius avait été victime de calomnies¹. 2. Après la mort de l'impie², Constantin, digne de toute louange, estima de son devoir d'entourer sa sœur de toutes sortes de soins et ne lui laissa pas éprouver les peines du veuvage ; il l'assista jusqu'à sa mort en lui prodiguant les attentions qui convenaient. 3. C'est alors qu'elle fit appeler ce prêtre et supplia l'empereur de bien vouloir le prendre en considération. Constantin promit dès ce moment de le faire et par la suite il remplit sa promesse, puisqu'il accorda au prêtre une très grande liberté de parole. 4. Pourtant, malgré toute la sollicitude dont il était l'objet, celui-ci n'osa pas dévoiler sa maladie, car il voyait la ferme conviction de l'empereur en matière religieuse. 5. Mais une fois que Constantin, passant au royaume immortel, eut partagé par testament entre ses fils ce royaume périssable, sans qu'aucun d'eux assistât à sa fin, c'est à ce seul prêtre qu'il confia le testament avec ordre de le remettre à Constance ; comme celui-ci était plus près que les autres, on pouvait en effet s'attendre à ce qu'il

1 et 63, 3), s'oppose celle rapportée par PHILOSTORGE, II, 16, qui permet de les justifier, et dans laquelle le testament est confié à Eusèbe de Nicomédie ; voir X. LUCIEN-BRUN, « Constance II et les massacres des princes », *BASG* 32, 1973, p. 585-602 ; M. DI MARIO et F. ARNOLD, « *Per vim, per caedem, per bellum* : A study of murder and ecclesiastical politics in the year 337 A. D. », *Byzantion* 62, 1992, p. 158-211, avec des hypothèses contestables.

2. Licinius a été exécuté en décembre 324 après la bataille de Chrysopolis qui fit de Constantin l'unique Auguste.

προσδόκιμος ἦν. 6. Ἐντεῦθεν οὗτος τῷ Κωνσταντίῳ
 25 γενόμενος γνώριμος, ἀπέδωκε γὰρ τὰς διαθήκας ὡς προσε-
 τάχθη, συνήθης ἐγένετο καὶ θαμὰ φοιτᾶν παρ' αὐτὸν ἐκε-
 λεύετο. Κατιδὼν δὲ εὐριπον τοῦ Κωνσταντίου τὴν γνώμην
 καὶ καλάμοις ὑπ' ἀνέμων ἐναντίαν τῆδε κάκεισε κλινο-
 μένοις προσεοικυῖαν ἐθάρρησε τὸν κατὰ τῶν εὐαγγελικῶν
 30 δογμάτων ἀναδέξασθαι πόλεμον. 7. Καὶ τῶν ἐκκλησιῶν
 δῆθεν τὴν ζάλην ὀλοφυρόμενος, αἰτίους ἔλεγε τοὺς τὴν
 ἄγραφον τοῦ ὁμοουσίου φωνὴν ἐντεθεικότας τῇ διδασκαλίᾳ
 τῆς πίστεως, καὶ τοῦτο καὶ τοῖς ἱερωμένοις καὶ τοῖς πολλοῖς
 ἐργάζεσθαι τὴν διάστασιν. Ἐντεῦθεν Ἀθανασίου καὶ τῶν τὰ
 35 ἴσα φρονούντων κατηγορῶν τὰς κατὰ τούτων ἐπιβουλὰς ἐτεκ-
 ταινέτο. 8. Τούτῳ συνεργῶ κεκρημένοι Εὐσέβιός τε καὶ
 Θεογόγιος καὶ Θεόδωρος ὁ Περίνθιος, ἐλλόγιμος δὲ διαφε-
 ρόντως ὁ Θεόδωρος ἦν καὶ δὴ καὶ τῶν θείων εὐαγγελίων τὴν
 ἔρμηνείαν συνέγραψεν, Ἑρακλεῶτην δὲ αὐτὸν ὀνομάζουσιν
 40 οἱ πολλοί, οὗτοι συνεχῶς ἄτε δὴ γειτονεύοντες τὸν βασι-
 λέα ὀρώντες, τὴν ἀπὸ τῆς ἐξορίας ἐπάνοδον Ἀθανασίου
 παμπόλλων ἔλεγον αἰτίαν γεγενῆσθαι κακῶν, καὶ οὐ μόνον
 τὴν Αἴγυπτον μεταλαγχάνειν τοῦ κλύδωνος, ἀλλὰ καὶ τὴν
 Παλαιστίνην καὶ τὴν Φοινίκην καὶ τὰ ἄλλα ὁμορα ἔθνη.

4

1. Τούτοις καὶ τοῖς τοιοῦτοις λόγοις τὴν κουφοτάτην
 αὐτοῦ πολιορκήσαντες γνώμην, ἔπεισαν αὐτὸν ἐξελάσαι τῆς
 ἐκκλησίας τὸν Ἀθανάσιον· ὁ δὲ προμαθὼν τὴν ἐπιβουλὴν
 ὑπεχώρησε καὶ τὴν Ἑσπέραν κατείληφε. Καὶ γὰρ τῷ Ῥώμης

1. Théodoret insiste à plusieurs reprises sur ce trait de caractère de Constance que signale par ailleurs AMMIEN, XXI, 16, 16, cf. *infra* 4, 1 ; 5, 2 ; 8, 54 ; 13, 1 et 2 ; 18, 1 ; 32 (31), 10 ; 33 (32), 2. Il y voit en effet l'explication du changement de foi de ce fils de Constantin qui n'a pas su conserver « la ferme conviction de l'empereur en matière religieuse » (*supra* 3, 4).

2. Cf. *supra* I, 28, 2, avec la même association des trois noms. JÉRÔME, *De viris ill.* 90, signale les commentaires exégétiques de Théodore d'Héra-

arrivât avant eux. 6. Ce fut pour cet individu l'occasion de se faire connaître de Constance en lui remettant le testament, comme il avait été prescrit ; il devint son familier et reçut de fréquentes invitations chez lui. Quand il se fut aperçu que Constance avait l'esprit instable¹ comme des roseaux que des vents contraires font pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il s'enhardit à reprendre la guerre contre la doctrine évangélique. 7. Et tout en déplorant sans doute la tempête qui agitait les Églises, il en attribuait la responsabilité à ceux qui avaient introduit dans l'enseignement de la foi le mot *homousios* qui n'était pas scripturaire, disant que c'était aussi cela qui avait causé la division dans le clergé et le peuple. Dès lors, en accusant Athanase et ceux qui partageaient ses idées, il travaillait à comploter contre eux. 8. Grâce à son concours, Eusèbe, Théognis et Théodore de Périnthe – Théodore, qui fut particulièrement cultivé et fit l'exégèse des divins Évangiles, est aussi appelé par la plupart des gens Théodore d'Héraclée² – avaient de fréquentes occasions de voir l'empereur parce qu'ils étaient voisins et ils lui disaient que la cause de tous les maux avait été le retour d'exil d'Athanase et que, non seulement l'Égypte était prise dans la tourmente, mais aussi la Palestine, la Phénicie et les autres provinces limitrophes.

Chapitre 4

Deuxième exil du bienheureux Athanase
et installation de Grégoire ainsi que sa mort

1. A force d'assiéger par de tels propos son esprit trop léger, ils le persuadèrent d'expulser Athanase de son Église. Mais, prévenu du complot, celui-ci se retira et gagna l'Occident. En effet les partisans d'Eusèbe avaient envoyé

clée sur Mt, Jn, Ac, ainsi que sur les Psaumes ; des fragments en ont été conservés (CPG II, 3561-3567) ; M. SIMONETTI, art. « Théodore d'Héraclée », *DECA* II, p. 2406.

5 ἐπισκόπων, Ἰούλιος δὲ θηρικαῦτα τὴν ἐκκλησίαν ἐκείνην
ἐποίμαινεν, οἱ περὶ Εὐσέβιον τὰς κατὰ Ἀθανασίου συντε-
θείσας συκοφαντίας ἐξέπεμψαν. 2. Ὁ δὲ τῷ τῆς ἐκκλησίας
ἐπόμενος νόμος, καὶ αὐτοὺς καταλαβεῖν τὴν Ῥώμην ἐκέλευσε
10 οὗτος μὲν ἐξώρμησεν εὐθύς τὴν κλήσιν δεξάμενος· οἱ δὲ τὸ
δρᾶμα συνθετικότες εἰς μὲν τὴν Ῥώμην οὐκ ἀπῆλθον εὐφώ-
ρατον εἰδότες τὸ ψεῦδος, ἔρημα δὲ τοῦ νομέως τὰ πρόβατα
θεασάμενοι λύκον αὐτοῖς ἀντὶ ποιμένος ἐπέστησαν· Γρηγό-
ριος δὲ τούτῳ ὄνομα ἦν. Ἐξ δὲ ἔτη θηρῶν ἀγρίων ὀμότερον τῇ
15 ποίμνῃ χρησάμενος, δίκας ἔτισε τῆς πονηρίας, ὑπ' αὐτῶν
πικρῶς διαφθαρεῖς τῶν προβάτων.

4. Ἀθανάσιος δὲ πρὸς Κώνσταντα ἀφικόμενος, Κωνσταν-
τίνος γὰρ ὁ πρεσβύτατος πολεμῶν ἐτεθνήκει, τῆς Ἀρειανικῆς
φάλαγγος τὰς ἐπιβουλάς ἀπωδύρετο καὶ τὸν κατὰ τῆς
20 ἀποστολικῆς πίστεως ἄλοφύρατο πόλεμον, καὶ τοῦ τε πατρὸς
ἀνέμνησε καὶ τῆς συνόδου τῆς μεγίστης ἣν ἐκεῖνος συνή-
λισε, καὶ ὡς τὰ παρ' ἐκείνων γραφέντα τοῦ συνεδρίου
κοινωνῶν ἐκράτυνε νόμος. 5. Τοιαῦτα ποτινῶμενος εἰς τὸν
πατρῶν ζῆλον τὸν βασιλέα διήγειρεν. Παραντίκα γὰρ

14 θηρῶν A r z : θηρίων B T Parm.

1. Sur cet épisode du synode de Rome, qui finit par se tenir en l'absence des eusébiens durant l'hiver 340/341, voir la lettre de Jules aux Orientaux, *ap. ATHANASE, Apol. c. Ar. 21-35*; MARTIN, *Athanase*, p. 401-419. Jules a remplacé Marc depuis 337.

2. Les éléments de ce résumé du deuxième exil d'Athanase (339-346), y compris l'image du loup appliquée à l'arien Grégoire, sont tirés de la synodale des Occidentaux réunis à Sardique citée peu après (II, 8, 6, 7 et 32), ce qui conduit Théodoret à inverser la chronologie en plaçant la fuite d'Athanase en Occident avant l'arrivée de Grégoire à Alexandrie (*Index LF XI*, 339, p. 237-239), fuite qui devient, sous sa plume, la réponse à une « convocation » au synode. L'image du loup, déjà appliquée aux partisans d'Arius (*supra* I, 19, 1), sera reprise à propos de Georges (*infra* II, 14, 1) et de Lucius (IV, 15, 4), les deux autres évêques ariens qui occupèrent le siège d'Alexandrie. Sur cette image, d'origine scripturaire, appliquée aux hérétiques : LE BOULLUEC, *La notion d'hérésie*, t. II, p. 649, s.v.

à l'évêque de Rome – Jules était alors le pasteur de cette Église – les calomnies rassemblées contre Athanase. 2. Se conformant à la loi de l'Église, Jules les invita eux aussi à se rendre à Rome et convoqua le divin Athanase au procès. 3. Ce dernier y accourut dès qu'il eut reçu la convocation. Mais ceux qui avaient monté l'intrigue ne partirent pas pour Rome¹, sachant qu'on pouvait découvrir le mensonge, et, voyant les brebis privées de leur pasteur, ils leur imposèrent au lieu d'un berger un loup qui s'appelait Grégoire². Après avoir pendant six ans traité le troupeau avec plus de férocité que les bêtes sauvages, il fut puni de sa méchanceté et cruellement mis à mal par ces mêmes brebis³.

4. Athanase arriva auprès de Constant – Constantin l'aîné était en effet mort au combat⁴. Tandis qu'il déplorait les complots de la phalange arienne et se lamentait sur la guerre menée contre la foi apostolique, il lui rappela son père, le très grand concile que celui-ci avait réuni et comment, en communion avec l'assemblée, il avait confirmé par une loi les décrets pris par l'ensemble de ses membres. 5. Tout en en appelant de la sorte à l'empereur, il réveilla chez lui le zèle de son père. En effet aussitôt après avoir

3. Si la durée de l'épiscopat de Grégoire est exacte (339-345, voir *SC 317*, p. 171, n. 3), les circonstances de sa mort ont été confondues par Théodoret avec celles du massacre de Georges (cf. *infra* 12, 4). Entré à Alexandrie le 23 mars 339 (*Index LF XI*, p. 239), gravement malade en 341 et 342 (*ibid.* XIII et XIV, p. 241), Grégoire disparaît le 26 juin 345 (et non 346, *ibid.*, XVIII, p. 247).

4. On notera le glissement sur les causes de la mort de Constantin II – éliminé par son frère Constant à Aquilée en mars/avril 340 (SOCRATE, II, 5; SOZOMÈNE, III, 2, 10). C'est seulement deux ans plus tard, à l'automne 342, que Constant, alors en résidence à Milan, convoqua Athanase à la cour, lors des préparatifs du synode de Sardique (*Apol. ad Const.* 4, avec le commentaire de BARNES, *Athanasius and Constantius*, p. 51).

25 τούτων ἀκούσας ἐπέστειλε τῷ ἀδελφῷ παραινῶν τῆς πατρῶας
 εὐσεβείας ἄσυλον φυλάζει τὸν κλῆρον· καὶ γὰρ ἐκεῖνος
 εὐσεβείᾳ τὴν βασιλείαν κρατύνας καὶ τοὺς Ῥωμαίων
 τυράννους κατέλυσε καὶ τοὺς ἐν κύκλῳ βαρβάρους ὑπέταξε.
 6. Τούτοις πεισθεὶς τοῖς γράμμασιν ὁ Κωνσταντῖος προσέ-
 30 ταξεν εἰς τὴν Σαρδικὴν. Ἰλλυρικὴ δὲ αὕτη πόλις, τοῦ Δακῶν
 ἔθνους μητρόπολις, καὶ τοὺς τῆς Ἐφῶς καὶ τοὺς τῆς Ἑσπέρας
 συνδραμεῖν ἐπισκόπους. Πολλὰ γὰρ καὶ ἕτερα τῆς ἐκκλη-
 σίας παθήματα τῆς συνοδικῆς θεραπείας ἐδεῖτο.

5

1. Καὶ γὰρ Παῦλον, Κωνσταντινουπόλεως δὲ ἐπίσκοπος
 οὗτος ἦν, τῶν ὀρθῶν προκινδυνεύοντα δογμάτων, οἱ τῆς
 Ἀρειανικῆς μετελληχότες νόσου ἐγράψαντο ὡς στάσεως
 ἀρχηγόν, καὶ ἄλλα τινὰ προσθέντες ἃ συκοφαντεῖν εἰώθασι
 5 τῆς εὐσεβείας τοὺς κήρυκας. 2. Ἀλλὰ τοῦτον τῆνικαῦτα οὐκ
 εἶασεν ὁ λαὸς εἰς τὴν Σαρδικὴν ἀπαχθῆναι, τὰς τῶν ἐναντίων

5. 2 προκινδυνεύοντα A z : -εῦον B r Parm.

1. Théodoret focalise son récit sur le seul Athanase (cf. SOCRATE, II, 17, 1-9 ; et 18, 1) ; la pression exercée sur Constant a été en réalité le fait d'un groupe d'ecclésiastiques occidentaux parmi lesquels Maximin de Trèves a joué le rôle principal. Quant à la lettre elle-même, elle fut envoyée de Trèves, au début de 342, bien avant la rencontre d'ATHANASE avec Constant à Milan (*Apol. ad Const.* 4 ; *Hist. Ar.* 15, 2). Le discours prêté par Théodoret à Athanase pourrait, quant à lui, être rapproché d'un passage de la synodale envoyée de Rimini par les Occidentaux à Constance en 359 : voir *infra* 19, 5.

2. La convocation au synode de Sardique fut le fait des deux empereurs et non du seul Constance (voir *infra* 8, 3). Sardique, aujourd'hui Sofia, résidence impériale au temps de Constantin, est alors la métropole de la *Dacia mediterranea* relevant des états de Constant. Pour sa situation « en Illyricum », cf. SOCRATE, II, 20, 3, πόλις δὲ αὕτη Ἰλλυρῶν, repris par SOZOMÈNE, III, 11, 3. A la limite entre Orient et Occident, elle relève en effet à cette date de la préfecture d'Italie, Illyrie et Afrique.

3. Tout comme Socrate et Sozomène, Théodoret retient parmi les héros de l'orthodoxie Paul de Constantinople, qu'il a cependant ignoré comme successeur d'Alexandre en 337 (cf. *supra* I, 19, 1-2 et n. 2, p. 274-275) ; mais il choisit de le présenter, selon l'*Apol. de fuga* 3, 6, citée peu

entendu ces paroles, Constant écrivit à son frère¹ pour l'engager à conserver intact l'héritage de la piété paternelle, car Constantin avait consolidé l'empire par la piété, détruit les tyrans des Romains et soumis les Barbares qui l'entouraient. 6. Persuadé par cette lettre, Constance ordonna aux évêques d'Orient et d'Occident de se rassembler à Sardique : c'est une ville d'Illyrie, métropole de la province de Dacie². Le fait est que l'Église avait encore bien d'autres malheurs qui réclamaient le remède d'un concile.

Chapitre 5

Paul qui fut évêque de Constantinople

1. Ainsi, Paul - c'était l'évêque de Constantinople, champion de l'orthodoxie³ - était accusé par ceux qui étaient contaminés par le mal d'Arius d'être un fauteur de troubles⁴, sans compter d'autres calomnies qu'ils répandent d'ordinaire contre les hérauts de la piété. 2. Mais, pour l'heure, le peuple ne le laissa pas partir pour Sardique⁵,

après, en victime des calomnies eusébiennes comme Athanase, sans ignorer cependant l'accusation de « fauteur de troubles » retenue contre lui (voir la *synodale des Orientaux* n. suivante). Sur cette image pieuse qui en fait le double d'Athanase, fondée sur une histoire reconstruite destinée à donner une légitimité nicéenne à l'Église de Constantinople : DAGRON, *Constantinople*, p. 425-435, et A. MARTIN, *SC* 317, p. 34-48. La carrière réelle de Paul soulève, quant à elle, bien des difficultés de reconstruction (W. TELFER, « Paul of Constantinople », *HTR* 43, 1950, p. 31-92 ; SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 595 (*index*), BARNES, *Athanasius and Constantius*, app. 8, p. 212-217).

4. L'expression est à rapprocher de celle employée par la *synodale des Orientaux* 24, ap. HILAIRE, *Frg. hist.*, *Series A IV*, 1, *CSEL* 65, p. 64, 9, *seditionibus uacantes*, appliquée à Paul et aux autres évêques accusés. Elle renvoie à l'émeute sanglante de 342 qui suivit la réinstallation de Paul à Constantinople (*ibid.*, 20, p. 61, 24-27), et que Théodoret préfère passer sous silence, tout comme la *synodale* qu'il choisit de ne pas mentionner.

5. Théodoret adopte ici la version favorable à Paul, destinée à justifier son absence au concile de Sardique (cf. *Hist.* « *acéph.* » 1, 4, p. 138-140, où il n'est cependant pas question de Sardique mais de son expulsion de la

ὄρρωθήσας ἐπιβουλὰς. Μικρὸν δὲ ὕστερον τὴν κουφοτάτην τοῦ βασιλέως παραπίσαντες γνώμην τῆς μὲν βασιλευούσης ἐξωστράκισαν πόλεως, μετώκισαν δὲ εἰς Κουκουσὸν· πόλισμα δὲ αὕτη σμικρὸν, πάλαι μὲν εἰς τὸ Καππαδοκῶν ἔθνος τελοῦν, νῦν δέ γε τῇ Ἀρμενίᾳ τῇ δευτέρᾳ συναριθμοῦμενον. 3. Ἄλλ' οὐκ ἀπέχρησε τοῖς πάντα κυκῶσιν ἢ ἐν ἐρημίᾳ τοῦ θανμασίου Παύλου διατριβῇ· πέμψαντες γὰρ τῆς μαιφόνου γνώμης τοὺς ὑπουργοὺς βιαίῳ θανάτῳ παρέδοσαν. Καὶ τοῦτο ἡμᾶς ὁ θεῖος ἐδίδαξεν Ἀθανάσιος, ἐν τῇ περὶ τῆς οἰκείας φυγῆς Ἀπολογία καὶ ταῦτα προσθετικῶς· 4. « Τὸν γὰρ τῆς Κωνσταντινουπόλεως Παῦλον τὸν ἐπίσκοπον διώξαντες καὶ εὐρόντες, προφανῶς ἀποπνιγῆναι πεποιθήκασιν ἐν τῇ λεγομένῃ Κουκουσῷ τῆς Καππαδοκίας, δῆμιον ἐσχηκότες εἰς τοῦτο Φίλιππον τὸν γενόμενον ἑπαρχον· ἦν γὰρ καὶ τῆς αἰρέσεως αὐτῶν προστάτης καὶ τῶν πονηρῶν βουλευμάτων ὑπηρετής. » Τοιαύτας μαιφονίας ἡ Ἀρείου βεβλάσθηκε βλασφημία. Τῇ γὰρ κατὰ τοῦ μονογενοῦς λύττη συμβαίνει τὰ κατὰ τῶν ἐκείνου θεραπόντων τολμήματα.

6

1. Ἀλλὰ τοῦτον οὕτω τῷ θανάτῳ, μᾶλλον δὲ τῇ τῶν οὐρανῶν παραπέμψαντες βασιλείᾳ, Μακεδόνιον ἀντὶ τούτου προῦβάλλοντο, ὁμογνώμονα τοῦτον ὑπειληφότες ἐπειδὴ παραπλησίως αὐτοῖς ἐβλασφήμει τὸ πανάγιον πνεῦμα. Ἀλλὰ

ville). La *synodale des Orientaux*, 20 (CSEL 65, p. 61, 27-30), souligne cette absence et la met en relation avec l'émeute sanglante de 342, à la suite de laquelle Paul a dû, en réalité, se cacher. La *synodale des Occidentaux*, au contraire (citée peu après, *infra* 8), fait silence sur son cas, le jugeant sans doute trop compromettant ; ce qui se vérifie dans la liste des souscriptions où son nom ne figure pas.

1. Théodoret tire ici son information de l'*Apologie* d'Athanase citée juste après. C'est après 344 que le préfet du prétoire Philippos reçut de Constance l'ordre d'arrêter Paul et d'introniser Makédonios. Paul fut étranglé à Cucuse peu après la mort de l'empereur Constant en janvier 350 (*Hist. Ar.* 7, 3).

parce qu'il redoutait les complots de ses adversaires. Mais un peu plus tard, ceux-ci, ayant circonvenu l'esprit trop léger de l'empereur, le bannirent de la cité impériale et le reléguèrent à Cucuse : c'est une petite place qui autrefois appartenait à la province de Cappadoce, mais qui aujourd'hui fait partie de l'Arménie Seconde. 3. Mais les intriguants ne se contentèrent pas de maintenir éloigné l'admirable Paul : ils dépêchèrent les exécuteurs de leur criminelle intention et le livrèrent à une mort violente¹. Voilà ce que nous a appris le divin Athanase dans l'*Apologie pour sa fuite*. Et il ajoute ceci : 4. « Après avoir pourchassé Paul, l'évêque de Constantinople, et l'avoir trouvé, ils le firent étrangler ouvertement dans la ville appelée Cucuse de Cappadoce, ayant pris comme bourreau pour cette œuvre Philippe, l'ancien préfet, car il était à la fois le patron de leur secte et le serviteur de leurs desseins pervers². » Voilà les crimes que le blasphème d'Arius a fait proliférer, car à sa rage contre le Monogène répondent ses outrages contre les serviteurs de celui-ci.

Chapitre 6

Makédonios et l'hérésie qu'il a fondée

1. Mais après avoir envoyé Paul à la mort, ou plutôt au royaume des cieux, ils promurent à sa place Makédonios³ qu'ils croyaient en accord avec eux parce qu'ils proféraient contre l'Esprit saint presque les mêmes blasphèmes. Mais

2. *Apol. de fuga* 3, 6. Philippe a été préfet du prétoire de l'été 344 à 351 ; compromis avec Magnence, il meurt en disgrâce en 351.

3. Makédonios, ancien prêtre de Paul, a été élu non après la mort de Paul mais contre lui (*Hist. acéph.* 1, 5, p. 140), après la mort d'Eusèbe, fin 341, ce qui provoqua l'émeute sanglante évoquée *supra* n. 4 p. 345 ; cf. la notice du *Compendium*, IV, 5, PG 83, 424A3-5, consacrée aux macédoniens, où Paul, qualifié de *paneuphêmos*, digne de toute louange, est simplement chassé, *exelasthentos*.

5 μικρὸν ὕστερον καὶ τοῦτον ἐξήλασαν, κτίσμα λέγειν οὐκ
 ἀνασχόμενον ὃν υἱὸν ἢ θεῖα προσαγορεύει γραφή. 2. Οὐ δὴ
 χάριν οὗτος ἐκείνων ἀποκριθεὶς ἰδίας αἰρέσεως προστάτης
 γεγένηται, ὁμοούσιον μὲν οὐδὲ οὗτος τῷ πατρὶ τὸν υἱὸν εἶναι
 λέγων, ὅμοιον δὲ εἶναι κατὰ πάντα τῷ γεγεννηκότι
 10 διδάσκων, κτιστὸν δὲ τὸ πνεῦμα προφανῶς ὀνομάζων. Ταῦτα
 μὲν οὖν οὐ πολλῷ χρόνῳ ὕστερον οὕτω γέγονεν ὡς εἰρή-
 καμεν.

7

1. Εἰς δὲ τὴν Σαρδικὴν πενήκοντα μὲν καὶ διακόσιοι
 συνήλθον ἀρχιερεῖς, ὡς διδάσκει τὰ παλαιὰ διηγήματα. Ἀφί-
 κητο δὲ καὶ ὁ μέγας Ἀθανάσιος καὶ Ἀσκληπᾶς ὁ Γαζαῖος, οὐ
 καὶ πρόσθεν ἐμνήσθη, καὶ Μάρκελλος ὁ Ἀγκύρας τῆς
 5 Γαλατῶν μητροπόλεως, ὃς καὶ ἐπὶ τῆς συνόδου τῆς μεγάλης
 ἐπίσκοπος ἦν. 2. Ἀφίκοντο δὲ καὶ οἱ τούτων κατήγοροι καὶ οἱ
 τῆς αἰρετικῆς προστατεύοντες φάλαγγος οἱ πάλοι τῶν περὶ
 τὸν Ἀθανάσιον γενόμενοι δικασταί. Ἀλλὰ τῆς συνόδου μεμα-
 θηκότες τὸ ἀκλινὲς καὶ τὴν ἐν τοῖς θείοις δόγμασιν ὑγίειαν,
 10 οὐδὲ κληθέντες εἰσῆλθον εἰς τὸ συνέδριον ἀλλ' ἀπέδρασαν

1. *Compendium, ibid.* 424A 7-10; Makédonios se rangea à la doctrine homéousienne de Basile d'Ancyre et accepta l'*homoios kata panta*, formule du « credo daté » du 22 mai 359 (*De syn.* 8, 3 et 7) ; c'est pourquoi, il fut déposé avec les homéousiens au synode de Constantinople de 360 (PHILOSTORGE, IV, 9, et V, 1), et remplacé par Eudoxe (*infra* 25). Ses partisans furent appelés macédoniens ; JÉRÔME, *Chron. an.* 342 : *Macedonius... a quo nunc haeresis macedoniana*.

2. *Compendium, ibid.* 424A10-13 ; ce n'est qu'après 360 que Makédonios commença d'exclure l'Esprit saint de la Trinité d'où le nom de pneumatomaques donné par les homoousiens à ceux qui suivirent son opinion (RUFIN, I, 26 ; SOCRATE, II, 45, 6-7 ; SOZOMÈNE, IV, 27, 1-2). Les macédoniens, condamnés par Damase (*Tomus Damasi*, 1^{er} et 3^e anathématismes, *infra* V, 11, 2), finirent par être assimilés aux pneumatomaques ; M. SIMONETTI, art. « Macédonius, macédoniens », *DECA* II, p. 1515. Théodoret est lui-même l'auteur d'un traité (perdu) contre les macédoniens, *Ep.* 82, II, p. 202, 13 ; 116, III, p. 70, 26-27.

3. C'est-à-dire après le concile de Sardique dont Théodoret a commencé de parler en 4, 5-6, puis qu'il reprend ici, après s'être interrompu

peu après ils le chassèrent lui aussi, parce qu'il n'admettait pas qu'on appelât « créature » celui que la sainte Écriture appelle « Fils ». 2. C'est pour cette raison qu'il se sépara d'eux et devint le chef de sa propre secte. Il niait lui aussi que le Fils fût consubstantiel au Père, enseignant qu'il était semblable en tout¹ à celui qui l'a engendré, et il appelait ouvertement l'Esprit une créature². Comme nous l'avons dit, ces événements eurent lieu peu de temps après³.

Chapitre 7

Synode tenu à Sardique

1. Deux cent cinquante évêques, comme nous l'apprennent les anciens récits, se rassemblèrent à Sardique⁴. Y vint aussi le grand Athanase, ainsi qu'Asklépas de Gaza, dont j'ai déjà fait mention plus haut, et Marcel d'Ancyre, métropole de Galatie, qui était déjà évêque au temps du grand concile⁵. 2. Y vinrent aussi leurs accusateurs et les meneurs de la phalange hérétique qui avaient été naguère les juges dans les affaires concernant Athanase. Mais ayant appris l'inflexibilité et la rectitude du synode concernant les vérités divines, les accusateurs n'entrèrent pas même dans l'assemblée alors qu'ils y étaient invités⁶, mais prirent la

pour insérer l'histoire « exemplaire » de Paul de Constantinople ; mais, comme à son ordinaire, il n'a pas pris la peine de dater plus précisément.

4. L'Introduction qui suit s'inspire directement de la *synodale des Occidentaux* citée peu après. Le chiffre de 250 se trouvait sans doute dans le recueil synodal utilisé par Théodoret et désigné ici sous le nom d'« anciens récits » ; ATHANASE, *Hist. Ar.* 15, 3, donne celui de 170, dont 80 Orientaux, ce qui pourrait expliquer la méprise du rédacteur qui les aura ajoutés au lieu de les retrancher (MARTIN, *Athanase*, p. 423, n. 158).

5. Du côté des « Occidentaux », Théodoret retient les trois noms cités dans la *synodale, infra* 8, 3, 7, 14, 17, 32, Athanase, Asklépas, mentionné (à tort ?) au synode de Tyr (*supra* I, 30, 1), et Marcel d'Ancyre présent au concile de Nicée (*Patrum Nicaenorum Nomina*, éd. GELZER et CUNTZ, p. 30, n° 120, listes latines, p. 66, n° 114, liste grecque de Théodore).

6. Il s'agit des Orientaux, *infra synodale*, 8, 8 et 17.

σὺν τοῖς ἀδίκοις δικασταῖς καὶ οἱ κατήγοροι. 3. Καὶ τοῦτο ἄμεινον διδάσκει τῆς συνόδου τὰ γράμματα, ἃ σαφοῦς εἶνεκα διδασκαλίας ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ.

8

1. « Ἡ ἅγια σύνοδος ἡ κατὰ θεοῦ χάριν ἐν Σαρδικῇ συναχθεῖσα ἀπὸ τε Ῥώμης καὶ Σπανίων καὶ Γαλλίων, Ἰταλίας, Καμπανίας, Καλαβρίας, Ἀφρικῆς, Σαρδανίας, Παννονίας, Μυσίας, Δακίας, Δαρδανίας, ἄλλης Δακίας, 5 Μακεδονίας, Θεσσαλίας, Ἀχαΐας, Ἠπειρῶν, Θράκης, Ῥοδόπης, Ἀσίας, Καρίας, Βιθυνίας, Ἑλλησπόντου, Φρυγίας, Πισιδίας, Καππαδοκίας, Πόντου, Κιλικίας, Φρυγίας ἄλλης, Παμφυλίας, Λυδίας, νήσων Κυκλάδων, Αἰγύπτου, Θηβαΐδος, Λιβύης, Γαλατίας, Παλαιστίνης, Ἀραβίας, τοῖς πανταχοῦ 10 ἐπισκόποις καὶ συλλειτουργοῖς τῆς καθολικῆς καὶ ἀποστολικῆς ἐκκλησίας, ἀγαπητοῖς ἀδελφοῖς ἐν κυρίῳ χαίρειν.

2. Πολλὰ μὲν καὶ πολλάκις ἐτόλμησαν οἱ Ἀρειομανῖται κατὰ τῶν δούλων τοῦ θεοῦ τῶν τὴν πίστιν φυλαττόντων τὴν ὀρθήν. Νόθον γὰρ ὑποβάλλοντες διδασκαλίαν τοὺς ὀρθο- 15 δόξους ἐλαύνειν ἐπειράθησαν· τοσοῦτον δὲ λοιπὸν κατεπα- νέστησαν κατὰ τῆς πίστεως ὡς μηδὲ τὴν ἀκοὴν τῶν θεοφιλεσ- τῶν βασιλέων λαθεῖν. 3. Τοιγαροῦν τῆς χάριτος τοῦ θεοῦ συνεργούσης καὶ αὐτοὶ οἱ εὐσεβεστάτοι βασιλεῖς συνή- 20 γαγον ἡμᾶς ἐκ διαφόρων ἐπαρχιῶν καὶ πόλεων καὶ τὴν ἁγίαν ταύτην σύνοδον ἐπὶ τὴν Σαρδέων πόλιν γενέσθαι δεδώκασιν, ἵνα πᾶσα μὲν διχόνοια περιαιρεθῇ, πάσης δὲ κακοπιστίας ἐξελαθείσης ἢ εἰς τὸν Χριστὸν ευσέβεια μόνη παρὰ πᾶσι φυλάττηται. Ἦλθον γὰρ ἀπὸ τῆς Ἐφῶας ἐπίσκοποι προτρα-

1. Sur cette fuite, *infra*, *synodale*, 8, 9, 18, 27, 30.

2. La synodale est conservée en latin *ap.* HILAIRE, *Frg. hist.*, *Series B II*, 1, et dans une seconde version grecque chez ATHANASE, *Apol. c. Ar.* 42-47 (OPITZ 2), 44-49 (PG 25); la traduction latine d'une troisième version grecque perdue se trouve dans le *Codex Veronensis* 60, fol. 81a-86a; elle est très proche de celle de Théodoret. Ces quatre versions sont éditées par

fuite avec les juges iniques¹. 3. Cela, la lettre synodale le montre encore mieux; aussi, à cause de la clarté des renseignements qu'elle contient, je l'insérerai dans le récit².

Chapitre 8

Lettre synodale des évêques réunis à Sardique
adressée aux évêques du monde entier

1. « Le saint synode qui, par la grâce de Dieu, s'est réuni à Sardique, de Rome, des Espagnes, des Gaules, d'Italie, de Campanie, de Calabre, d'Afrique, de Sardaigne, de Pan- 5 nonie, de Mésie, de Dacie, de Dardanie, de Dacie Seconde, de Macédoine, de Thessalie, d'Achaïe, des Épires, de Thrace, de Rhodope, d'Asie, de Carie, de Bithynie, de l'Hellespont, de Phrygie, de Pisidie, de Cappadoce, du Pont, de Cilicie, de Phrygie Seconde, de Pamphylie, de Lydie, des îles Cyclades, d'Égypte, de Thébaïde, de Libye, de Galatie, de Palestine, d'Arabie, à tous les évêques, leurs collègues de 10 l'Église catholique apostolique, à leurs frères bien-aimés dans le Seigneur, salut.

2. En maintes occasions, les fous d'Arius ont multiplié les coups d'audace contre les serviteurs de Dieu qui gardaient la rectitude de la foi, en s'efforçant d'expulser les orthodoxes dont ils jugeaient la doctrine falsifiée, et ils se sont dressés contre la foi à tel point que cela ne manqua pas d'arriver aux oreilles des empereurs très aimés de Dieu. 3. C'est pourquoi, Dieu aidant, les très pieux empereurs en personne nous ont rassemblés des différentes éparchies et cités et ont autorisé ce saint synode à se tenir dans la ville de Sardique, afin que toute divergence soit supprimée et que, toute foi erronée étant bannie, la piété dans le Christ soit seule sauvegardée par tous. Vinrent en effet d'Orient

A. FEDER, *CSEL* 65, p. 103-126. SOCRATE, II, 20, 9-10, en fait simplement mention en même temps que de celle des Orientaux.

25 πέντες καὶ αὐτοὶ παρὰ τῶν εὐσεβεστάτων βασιλέων μάλιστα
 δι' ὅπερ ἐθρύλουν πολλάκις περὶ τῶν ἀγαπητῶν ἀδελφῶν
 ἡμῶν καὶ συλλειτουργῶν, Ἀθανασίου τοῦ ἐπισκόπου τῆς
 Ἀλεξανδρείας καὶ Μαρκέλλου ἐπισκόπου τῆς Ἀγκυρογαλα-
 30 τίας καὶ Ἀσκληπᾶ τοῦ Γάζης. 4. Ἴσως γὰρ καὶ εἰς ὑμᾶς
 αὐτοὺς ἔφθασαν αἱ διαβολαί, ὡς καὶ τὰς ἡμετέρας ἀκοὰς
 ἐπεχείρησαν παρασαλεύσαι, ἵνα κατὰ μὲν τῶν ἀθῶων ἂ
 λέγουσι πιστεύηται, τὴν δὲ τῆς μοχθηρᾶς αὐτῶν αἰρέσεως
 ὑπόνοιαν ἐπικρύψωσιν. 5. Ἄλλ' οὐκ ἐπὶ πολὺ ταῦτα ποιεῖν
 συνεχωρήθησαν. Ἔστι γὰρ ὁ προϊστάμενος τῶν ἐκκλησιῶν
 κύριος ὁ ὑπὲρ τούτων καὶ ὑπὲρ πάντων ἡμῶν θάνατον ὑπο-
 35 μείνας καὶ δι' αὐτὰς τὴν εἰς οὐρανὸν ἄνοδον πᾶσιν ἡμῖν
 δεδωκώς.

6. Πάλαι μὲν οὖν ἔγραψαν οἱ περὶ Εὐσέβιον καὶ Μάριν
 καὶ Θεόδωρον καὶ Θεογόγιον καὶ Οὐρσάκιον καὶ Οὐάλεντα
 καὶ Μηνόφαντον καὶ Στέφανον Ἰουλίῳ τῷ συλλειτουργῷ
 40 ἡμῶν τῆς Ῥωμαίων ἐκκλησίας ἐπισκόπῳ κατὰ τῶν προειρη-
 μένων συλλειτουργῶν ἡμῶν, λέγομεν δὴ Ἀθανασίου τοῦ
 ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας καὶ Μαρκέλλου τοῦ ἐπισκόπου
 Ἀγκυρογαλατίας καὶ Ἀσκληπᾶ τοῦ Γάζης. 7. Ἐγραψαν δὲ καὶ
 οἱ ἀπὸ τῶν ἄλλων μερῶν ἐπίσκοποι μαρτυροῦντες μὲν ἐπὶ τῇ
 45 καθαρότητι τοῦ συλλειτουργοῦ ἡμῶν Ἀθανασίου, τὰ δὲ παρὰ
 τῶν περὶ Εὐσέβιον γενόμενα οὐδὲν ἕτερον ἢ ψεύδη καὶ
 συκοφαντίας εἶναι μεστά. Εἰ καὶ τὰ μάλιστα ἐκ τοῦ
 κληθέντας αὐτοὺς παρὰ τοῦ ἀγαπητοῦ καὶ συλλειτουργοῦ
 Ἰουλίου μὴ ἀπαντῆσαι καὶ ἐκ τῶν γραφέντων παρὰ τοῦ αὐτοῦ

27 ἐπισκοποῦ Β Τ Ath. *Apol. c. Arian.* : τοῦ ἐπισκοποῦ Α Γ Ζ Parm. ||
 35 οὐρανὸν Α Ath. *Apol. c. Arian.* : -οὐς Β Γ Ζ Τ Parm.

1. La synodale renvoie à un certain nombre de documents qui sont cités par allusion ou *in extenso* dans l'*Apol. c. Ar.* d'Athanase. La lettre dont il est question ici est la synodale des eusébiens envoyée à Jules de Rome après la réunion d'Antioche de 339 qui consacra Grégoire évêque d'Alexandrie. Les noms ne correspondent pas exactement à ceux signalés par Jules comme étant les auteurs de la lettre, *ap. Apol. c. Ar.* 21, 1. Les cinq premiers, hormis Eusèbe, ont participé à l'enquête en Maréote. Les deux

des évêques, invités eux aussi par les très pieux empereurs, surtout parce qu'ils ne cessaient de parler à tort et à travers sur nos bien-aimés frères et collègues, Athanase, évêque d'Alexandrie, Marcel, évêque d'Ancyre de Galatie, et Asklépas de Gaza. 4. Peut-être leurs calomnies sont-elles parvenues aussi jusqu'à vous, puisqu'ils ont tenté d'émouvoir aussi nos oreilles, afin d'être crus quand ils accusent les innocents tout en occultant le soupçon d'hérésie criminelle qui pèse sur eux. 5. Mais leur manière de faire n'a pas pu durer longtemps, car celui qui protège les Églises, le Seigneur, lui qui, pour eux et pour nous tous, a enduré la mort, est là, et, par elles, il nous a montré à tous la voie qui mène au ciel.

6. Or il y a longtemps que les partisans d'Eusèbe, de Maris, de Théodore, de Théognis, d'Ursace, de Valens, de Ménophante et d'Étienne écrivirent à notre collègue Jules, évêque de l'Église de Rome¹, contre nos collègues sus-nommés, nous voulons dire Athanase, évêque d'Alexandrie, Marcel, évêque d'Ancyre de Galatie, et Asklépas de Gaza. 7. Mais les évêques des autres régions écrivirent aussi² pour témoigner de la pureté de notre collègue Athanase, disant que tout ce qui était rapporté par les partisans d'Eusèbe n'était rien d'autre que des mensonges et plein de calomnies. Bien que leur calomnie ait été avant tout mise en évidence et par leur refus de se présenter à l'invitation de notre bien-aimé collègue Jules et par les lettres du

derniers, Ménophante (d'Éphèse) et Étienne (d'Antioche) qui à cette date (338/339) n'étaient pas encore évêques, ont été ajoutés dans la version (postérieure) de Théodoret, ainsi que dans celle du *Codex Veronensis 60*, sans doute parce qu'ils figurent parmi les évêques condamnés par le synode (*infra* 8, 28 et 33). La version d'ATHANASE, 42, 5, ne comporte pas de noms mais la simple périphrase οἱ περὶ Εὐσέβιον.

2. Voir la synodale des évêques d'Égypte de 338 (*ap. ATHANASE, Apol. c. Ar.* 3-19), *infra* 8, 20. On notera le procédé de généralisation utilisé ici par les Occidentaux à partir de ce qui ne concerne que la seule Égypte.

50 ἐπισκόπου Ἰουλίου φανερά τούτων ἢ συκοφαντία πέφηνεν, ἦλθον γὰρ ἂν εἶπερ ἐθάρρουν οἷς ἔπραξαν καὶ πεποιήκασιν κατὰ τῶν συλλειτουργῶν ἡμῶν, ὅμως καὶ ἐξ ἂν πεποιήκασιν ἐν ταύτῃ τῇ ἀγία καὶ μεγάλη συνόδῳ φανερωτέραν τὴν ἑαυτῶν συσκευὴν ἀπέδειξαν. Ἀπαντήσαντες γὰρ εἰς τὴν

55 Σαρδέων πόλιν ἰδόντες τοὺς ἀδελφοὺς ἡμῶν Ἀθανάσιον καὶ Μάρκελλον καὶ Ἀσκληπᾶν καὶ τοὺς ἄλλους ἐφοβήθησαν εἰς κρίσιν ἔλθειν. 8. Καὶ οὐχ ἅπαξ οὐδὲ δευτέρον ἀλλὰ καὶ πολλακίς κληθέντες οὐχ ὑπήκουσαν ταῖς κλήσεσι· καίτοι πάντων τῶν συνελθόντων ἐπισκόπων, μάλιστα τοῦ εὐγρηγοτάτου Ὄσιου τοῦ καὶ διὰ τὸν χρόνον καὶ τὴν ὁμολογίαν καὶ διὰ τὸ τοσοῦτον κάματον ὑπομεμενηκέναι πάσης τιμῆς τε καὶ αἰδοῦς τυγχάνοντος ἀξίου, ἀναμενόντων καὶ προτρεπομένων αὐτοὺς εἰσελθεῖν εἰς τὴν κρίσιν, ἵνα ἅπερ ἀπόντων τῶν συλλειτουργῶν ἐθρύλησαν καὶ ἔγραψαν κατ' αὐτῶν, ταῦτα

60 παρόντες ἐλέγξει δυνηθῶσιν. 9. Ἄλλ' οὐκ ἦλθον κληθέντες, καθὼς προείπομεν, δεικνύντες καὶ ἐκ τούτων τὴν συκοφαντίαν αὐτῶν καὶ μόνον οὐχὶ τὴν ἐπιβουλήν καὶ τὴν συσκευὴν ἦν πεποιήκασιν βοῶντες διὰ τῆς παραιτήσεως. Οἱ γὰρ θαρροῦντες οἷς λέγουσι τούτοις καὶ εἰς πρόσωπον συστήναι δύνανται. 10. Ἐπειδὴ δὲ οὐκ ἀπήνησαν, νομίζομεν λοιπὸν μηδένα ἀγνοεῖν, κἂν ἐκεῖνοι πάλιν κακουργεῖν ἐθελήσωσιν, ὅτι μηδὲν ἔχοντες κατὰ τῶν συλλειτουργῶν ἡμῶν ἐλέγξει, τούτους μὲν διαβάλλουσιν ἀπόντας, παρόντας δὲ διαφεύγουσιν. 11. Ἐφυγον γάρ, ἀγαπητοὶ ἀδελφοί, οὐ μόνον διὰ τὴν

70 κατὰ τούτων συκοφαντίαν, ἀλλ' ὅτι καὶ τοὺς ἐπὶ διαφοροῖς ἐγκλήμασιν ἐγκαλοῦντας αὐτοῖς ἐθεώρουν ἀπαντήσαντας. 12. Δεσμά γάρ ἦν καὶ σίδηρα προφερόμενα· καὶ ἀπ' ἐξορίας ἐπανελθόντες ἄνθρωποι, καὶ παρὰ τῶν ἔτι κατεχομένων ἐν ἐξορίαῖς ἐλθόντες ἦσαν συλλειτουργοὶ· συγγενεῖς καὶ φίλοι

60 καὶ τὴν A z Ath. *Apol. c. Arian.* : καὶ διὰ τὴν B n T Parm. || 79 φίλοι Π : φίλοι δὲ Ath. *Apol. c. Arian.* Parm. post φίλοι aliquid erasit A

1. Allusion à la réponse de Jules de Rome aux Orientaux après le synode de Rome qui blanchit Athanase (*Apol. c. Ar.* 21-35). Cette lettre pontificale est la première conservée à ce jour.

même évêque Jules¹ – sans quoi ils seraient venus s'ils avaient été sûrs de leur conduite et de leurs agissements contre nos collègues –, leurs agissements au cours de ce saint et grand synode manifestèrent cependant de façon encore plus évidente leur manœuvre. En effet quand, à leur arrivée à Sardique, ils virent nos frères Athanase, Marcel, Asklépas et les autres, ils eurent peur de se présenter au tribunal. 8. Et ce n'est pas une fois, ni deux fois, mais à plusieurs reprises que, convoqués, ils ne répondirent pas aux convocations. Cependant, en assemblée plénière, les évêques, et surtout le vénérable Hosios que les années, la confession² et tant de peines endurées rendaient digne de tout honneur et respect, les attendaient et les encourageaient à se présenter au tribunal, afin que ce qu'ils avaient raconté et écrit contre leurs collègues absents, ceux-ci, présents, puissent le réfuter. 9. Mais en ne répondant pas à la convocation, comme nous l'avons dit, ils montraient encore par là leur calomnie et, pour ainsi dire, ils proclamaient par leur dérobade le complot et la manœuvre qu'ils avaient montés. Car qui est sûr de ce qu'il dit peut aussi le soutenir en face. 10. Mais puisqu'ils ne se présentèrent pas, nous pensons que désormais nul n'ignore que, même s'ils veulent encore faire du mal, ces gens-là, n'ayant aucune preuve contre nos collègues, les calomnient en leur absence et fuient leur présence. 11. Ils ont fui, frères bien-aimés, non seulement à cause de la calomnie qu'ils ont portée contre ceux-ci, mais parce qu'ils voyaient aussi les accusateurs se présenter avec différents griefs contre eux. 12. En effet on avait apporté des liens et des fers ; et il y avait des hommes de retour d'exil et des collègues qui étaient venus de la part de ceux qui étaient encore retenus en exil ; et étaient là

2. Sur cette confession d'Ossius, victime de la persécution de Dioclétien, voir ATHANASE, *Apol. de fuga*, 5, et lettre d'Ossius à Constance, *Hist. Ar.* 44, 1.

80 τῶν δι' αὐτοὺς ἀποθανόντων παρεγένοντο· καὶ τὸ μέγιστον
ἐπίσκοποι παρήσαν, ὧν ὁ μὲν τὰ σίδηρα καὶ τὰς κατήνας
προέφερον ἄς δι' αὐτοὺς ἐφόρεσεν, οἱ δὲ τὸν ἐκ τῆς διαβολῆς
αὐτῶν θάνατον ἐμαρτύραντο. 13. Εἰς τοσοῦτον γὰρ ἔφθασαν
ἀπονοίας ὡς καὶ ἐπίσκοπον ἐπιχειρεῖν ἀνελεῖν· καὶ
85 ἀνεῖλον ἂν εἰ μὴ ἐξέφυγε τὰς χεῖρας αὐτῶν^a. Ἀνέστη γοῦν ὁ
συλλειτουργγὸς ἡμῶν ὁ μακαρίτης Θεόδουλος φεύγων αὐτῶν
τὴν διαβολὴν· κεκέλευστο γὰρ ἐκ διαβολῆς αὐτῶν ἀποθα-
νεῖν. Ἄλλοι δὲ ξιφῶν πληγὰς ἐπεδείκνυντο, ἄλλοι δὲ λιμὸν
ὑπομεμενηκέναι παρ' αὐτῶν ἀπαδύροντο. 14. Καὶ ταῦτα οὐχ
90 οἱ τυχόντες ἐμαρτύρουν ἄνθρωποι, ἀλλ' ἐκκλησιαὶ ὅλαι
ἦσαν, ὑπὲρ ὧν οἱ ἀπαντήσαντες καὶ πρεσβεύοντες ἐδί-
δασκον, στρατιώτας ξιφήρεις, ὄχλους μετὰ ροπάλων,
δικαστῶν ἀπειλὰς, πλαστῶν γραμμάτων ὑποβολὰς· ἀνε-
γνώσθη γὰρ γράμματα τῶν περὶ Θεογόγιον κατὰ τῶν συλλει-
95 τουργῶν ἡμῶν Ἀθανασίου καὶ Μαρκελλοῦ καὶ Ἀσκληπᾶ, ἵνα
καὶ βασιλέας κατ' αὐτῶν κινήσωσι· 15. καὶ ταῦτα ἤλεγξαν οἱ
γενόμενοι τότε διάκονοι Θεογογίου· πρὸς τούτοις παρθένων
γυμνώσεις, ἐμπρησμοὺς ἐκκλησιῶν, φυλακὰς κατὰ τῶν
συλλειτουργῶν· καὶ ταῦτα πάντα δι' οὐδὲν ἕτερον ἢ διὰ
100 τὴν δυσάνυμον αἵρεσιν τῶν Ἀρειομανιτῶν. Οἱ γὰρ παραιτού-
μενοι τὴν πρὸς τούτους χειροτονίαν καὶ κοινωνίαν ἀνάγκην
εἶχον πειραθῆναι τούτων.

16. Ταῦτα τοίνυν συνορῶντες, εἰς στενὸν εἶχον τὰ τῆς
προαιρέσεως. Αἰσχυρόμενοι γὰρ ἃ δεδράκασι, διὰ τὸ μὴ
105 δύνασθαι ἔτι ταῦτα κρύπτεσθαι ἀπήνησαν εἰς τὴν Σαρδέων

a. Cf. 2 Co 11, 33

82 ἄς z T Ath. *Apol. c. Arian.* : ἃ A B r Parm. || 88 ἄλλοι δὲ² A Ath. *Apol. c. Arian.* : ἄλλοι B r z T Parm.

1. La version de Théodoret se distingue des trois autres qui portent ici un pluriel ; le singulier peut s'expliquer à cause du cas de Théodoulos cité à la suite, qui avait réussi à fuir (ATHANASE, *Apol. de fuga*, 3, 4, cité *infra* 15, 9 ; *Hist. Ar.* 19, 2-3).

aussi des parents et des amis de ceux qui étaient morts à cause d'eux. Et surtout il y avait des évêques dont l'un montrait les fers et les chaînes qu'il avait portés à cause d'eux, tandis que d'autres témoignaient que leur calomnie conduisait à la mort ; 13. car ils étaient arrivés à un tel point de démence qu'ils tentèrent de tuer un évêque¹ et ils l'auraient tué s'il ne s'était échappé de leurs mains^a. Ce qui est sûr, c'est que notre collègue, le bienheureux Théodoulos se leva pour fuir leur calomnie², ordre ayant en effet été donné qu'il mourût à cause de leur calomnie ; d'autres exhibaient des plaies infligées par le fer ; d'autres se plaignaient d'avoir été soumis par eux à la faim. 14. Il n'y avait pas que des hommes qui rapportaient ces témoignages, mais des Églises entières, dont les représentants vénérables dénonçaient les soldats en armes, les foules avec des massues, les menaces des juges, les fabrications de lettres falsifiées – ainsi lecture fut donnée d'une lettre des partisans de Théognis contre nos collègues Athanase, Marcel et Asklépas, afin de faire intervenir même les empereurs³ : 15. ce sont les anciens diacres de Théognis qui révélèrent le subterfuge –, et en outre les vierges dénudées, les églises incendiées, les prisons pour nos collègues. Et tout cela pour rien d'autre que l'infâme hérésie des ariens, car ceux qui refusaient de participer avec eux aux ordinations et à la communion devaient nécessairement subir ces épreuves.

16. C'est pourquoi, considérant cette situation, ils se trouvaient pris de court pour décider. Honteux en effet de leur forfaits qui ne pouvaient plus être tenus cachés, ils

2. Cette version n'est certainement pas la bonne (cf. *Cod. Veron. 60, surrexit... fugiens*). Celle d'Hilaire indique que Théodoulos a trouvé la mort dans sa fuite, *decessit... fugiens* (*Series B II, 1, p. 110, 8-10* ; cf. celle d'ATHANASE, *ἀπέθανεν... φεύγων, ibid., 23-24*). Ceci explique que son nom ne figure pas dans les souscriptions de Sardique.

3. La synodale des évêques d'Égypte y fait allusion (ATHANASE, *Apol. c. Ar.* 3, 5, et 7, cf. *Hist. Ar.* 9, 1).

πόλιν, ἵνα διὰ τῆς ἀφίξεως ὑπόνοιαν ὡς μὴ πλημμελήσαντες δόξωσιν ἀποφέρεσθαι. 17. Ἰδόντες οὖν τοὺς παρ' αὐτῶν συκοφαντηθέντας καὶ τοὺς παρ' αὐτῶν παθόντας, τοὺς κατηγοροῦς, τοὺς ἐλέγχους πρὸ ὀφθαλμῶν ἔχοντες, εἰσελθεῖν οὐκ ἐδύναντο κληθέντες, καίτοι τῶν συλλειτουργῶν ἡμῶν Ἀθανασίου καὶ Μαρκέλλου καὶ Ἀσκληπᾶ πολλῇ τῇ παρρησίᾳ χρωμένων καὶ ἀποδυρομένων καὶ ἐπικειμένων καὶ προκαλουμένων αὐτοὺς καὶ ἐπαγγελλομένων μὴ μόνον ἐλέγχειν τὴν συκοφαντίαν ἀλλὰ καὶ δεικνύναι ὅσα κατὰ τῶν ἐκκλησιῶν αὐτῶν ἐπλημμέλησαν. Οἱ δὲ τοσοῦτῳ φόβῳ τοῦ συνειδότητος κατεσχέθησαν ὡς φυγεῖν αὐτοὺς καὶ διὰ τῆς φυγῆς τὴν συκοφαντίαν αὐτῶν ἐλέγξει καὶ ἄπερ ἐπλημμέλησαν διὰ τῶν δρασμῶν ὁμολογήσαι.

18. Εἰ καὶ τὰ μάλιστα οὐ μόνον ἐκ τῶν προτέρων ἀλλὰ καὶ ἐκ τούτων ἢ κακοτροπία καὶ ἢ συκοφαντία αὐτῶν δείκνυται, ὅμως ἵνα μηδὲ ἐκ τῆς φυγῆς πρόφασιν τινα ἐτέρας κακουργίας πορίσασθαι δυναθῶσιν ἐσκεψάμεθα κατὰ τὸν τῆς ἀληθείας λόγον τὰ παρ' ἐκείνων δραματουρηθέντα ἐξετάσαι.

19. Καὶ τοῦτο προθέμενοι εὐρήκαμεν αὐτοὺς ἐκ τῶν πραγμάτων συκοφάντας καὶ μηδὲν ἕτερον ἢ ἐπιβουλήν κατὰ τῶν συλλειτουργῶν ἡμῶν πεποιηκότας. Ὅν γὰρ ἔλεγον παρὰ Ἀθανασίου πεφονεύσθαι Ἀρσένιον, οὗτος ζῆ καὶ ἐν τοῖς ζῶσιν ἐξετάζεται. Ἀπὸ δὲ τούτου καὶ τὰ περὶ τῶν ἄλλων θρυληθέντα παρ' αὐτῶν φαίνεται πλάσματα. 20. Ἐπειδὴ δὲ καὶ περὶ ποτηρίου ἐθρύλουν ὡς κλασθέντος παρὰ Μακαρίου τοῦ πρεσβυτέρου Ἀθαναίου, ἐμαρτύρησαν μὲν αὐτοῖς οἱ παραγενόμενοι ἀπὸ τῆς Ἀλεξανδρείας καὶ Μαραύτου † καὶ τῶν τόπων, ὅτι μηδὲν τούτων πέπρακται · καὶ οἱ ἐπίσκοποι δὲ γράψαντες οἱ ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου πρὸς Ἰούλιον τὸν συλλειτουργὸν ἡμῶν ἰκανῶς διεβεβαίουντο μηδὲ ὑπόνοιαν ὅλως τοιαύτην γεγενῆσθαι. 21. Ἄλλως τε λέγουσιν ὑπομνήματα

132 καὶ² secludendum censet Gelzer recte || 133 τῶν τόπων γ z Ath. *Apol. c. Arian.* : τῶν λοιπῶν τόπων A Parm. τῶν λοιπῶν B τῶν ἄλλων τόπων T

1. Cf. *supra* n. 2 p. 353 ; c'est dans cette synodale que se trouvent tous les renseignements utilisés ici.

s'étaient rendus à Sardique pour avoir l'air, par leur venue, de lever tout soupçon comme s'ils n'étaient pas coupables. 17. Or, à la vue de ceux qu'ils avaient calomniés et de ceux qu'ils avaient fait souffrir, ayant sous les yeux leurs accusateurs et les preuves de leur culpabilité, ils n'eurent pas le courage d'entrer alors qu'ils étaient convoqués et bien que, pourtant, nos collègues Athanase, Marcel et Asklépas, usant de toute leur éloquence, se soient lamentés, les aient pressés, aient insisté pour qu'ils comparussent et se soient faits fort non seulement d'apporter la preuve de leurs calomnies, mais encore de montrer tout le mal qu'ils avaient fait à leurs Églises. Mais ils furent tellement saisis par la peur que leur donnait leur conscience qu'ils s'enfuirent et que, par cette fuite, ils donnèrent la preuve de leur calomnie : leur départ précipité était l'aveu du mal qu'ils avaient commis.

18. Bien que leur perversité et leurs calomnies soient amplement démontrées non seulement par leurs antécédents, mais encore par ces derniers événements, cependant, pour qu'ils ne puissent pas prendre prétexte de leur fuite pour quelque autre mauvais coup, nous nous sommes appliqués, selon la norme de la vérité, à enquêter sur les drames dont ils sont les auteurs. 19. Nous étant proposé cet objectif, nous avons trouvé, d'après ce qui s'est passé, que ce sont des calomniateurs et que ce qu'ils ont fait n'est rien d'autre qu'un complot contre nos collègues. Par exemple, cet Arsénios qu'ils prétendaient avoir été tué par Athanase est en vie et compte bien au nombre des vivants. Ce fut apparemment le point de départ des ragots qu'ils ont forgés sur les autres sujets. 20. Ils firent ainsi courir le bruit d'un vase sacré qui aurait été brisé par Makarios, le prêtre d'Athanase ; or les délégués d'Alexandrie et des lieux-dits de Maréote, attestèrent que rien de tout cela n'avait été fait, et même, les évêques d'Égypte, dans une lettre à notre collègue Jules¹, furent catégoriques : il n'y avait même pas eu le moindre soupçon. 21. Par ailleurs, ils déclarent détenir

ἔχειν κατ' αὐτοῦ ἃ κατὰ μονομέρειαν συνέστη γεγενῆσθαι. Καὶ ὁμοῦ καὶ ἐν τοῖς ὑπομνήμασι τούτοις ἐθνικοὶ καὶ κατη-
 χούμενοι ἠρωτῶντο· ἐξ ὧν εἰς κατηχούμενος ἐρωτώμενος
 140 ἔφασκεν ἔνδον εἶναι ὅτε Μακάριος ἐπέστη τῷ τόπῳ, καὶ
 ἕτερος ἐρωτώμενος ἔλεγε τὸν θρυλούμενον παρ' αὐτῶν Ἰσχύ-
 ραν νοσοῦντα κατακεῖσθαι ἐν κελλίῳ, ὡς ἀπὸ τούτου φαί-
 νεσθαι μηδ' ὅλως γεγενῆσθαι τι τῶν ὄλων μυστηρίων διὰ τὸ
 145 τοὺς κατηχουμένους ἔνδον εἶναι καὶ τὸν Ἰσχύραν μὴ
 παρῆναι, ἀλλὰ νοσοῦντα κατακεῖσθαι. 22. Καὶ γὰρ καὶ
 αὐτὸς ὁ παμπόνηρος Ἰσχύρας, ψευδόμενος ἐπὶ τῷ εἰρηκέναι
 κεκαυκέναι τὸν Ἀθανάσιον τινα τῶν θείων βιβλίων καὶ †
 διαψεύσασθαι, ὡμολόγησε κατ' ἐκεῖνο καιροῦ νοσεῖν ὅτε
 150 Μακάριος παρῆν καὶ κατακεῖσθαι, ὡς καὶ ἐκ τούτου συκο-
 φάντην αὐτὸν δείκνυσθαι. Ἀμέλει τῆς συκοφαντίας ταύτης
 μισθὸν τῷ Ἰσχύρῳ δεδώκασιν ἐπισκόπου ὄνομα τῷ μηδὲ
 πρεσβυτέρῳ τυγχάνοντι. 23. Ἀπαντήσαντες γὰρ δύο πρεσβύ-
 155 τεροι, σὺν Μελιτίῳ ποτὲ γενομένοι, ὕστερον δὲ ὑπὸ τοῦ
 μακαρίου Ἀλεξάνδρου τοῦ γενομένου ἐπισκόπου Ἀλεξαν-
 δρείας δεχθέντες, οἱ καὶ σὺν Ἀθανασίῳ ὄντες, ἐμαρτύρησαν
 μηδὲ πώποτε τοῦτον πρεσβύτερον Μελιτίου γεγενῆσθαι μηδ'
 ὅλως ἐσχηκέναι Μελίτιον εἰς τὸν Μαρεώτην ἐκκλησίαν ἢ
 λειτουργόν. Καὶ ὁμοῦ τὸν μηδὲ πρεσβύτερον τυγχάνοντα νῦν
 160 ὡς ἐπίσκοπον προήγαγον, ἵνα τῷ ὀνόματι τούτῳ δόξωσιν ἐπὶ
 τῇ συκοφαντίᾳ καταπλήττειν τοὺς ἀκούοντας.
 24. Ἀνεγνώσθη δὲ καὶ τὸ σύγγραμμα τοῦ συλλειτουργοῦ
 ἡμῶν Μαρκέλλου καὶ εὐρέθη τῶν περὶ Εὐσέβιον ἢ κακοτεχ-
 νία· ἃ γὰρ ὡς ζητῶν ὁ Μάρκελλος εἴρηκεν, ταῦτα ὡς ὡμο-
 λογημένα διαβεβλήκασιν. Ἀνεγνώσθη γοῦν ταῦτα καὶ τὰ

151 τῷ² Π : αὐτῷ τῷ Ath. *Apol. c. Arian. Parm.* || 155 οἱ editio princeps : οἱ
 Π deest in Ath. *Apol. c. Arian. quem sec. Noesselt et Parm.*

1. Allusion au rapport d'enquête en Maréote envoyé par les Orien-
 taux à Jules de Rome avec leur première lettre, en 337/338 (ATHANASE,
Apol. c. Ar. 22, 3 et 27, 4).

2. Allusion au règlement du schisme mélitien après le concile de

contre lui les pièces d'un dossier qui, on en a la preuve, a été
 constitué par une seule des deux parties¹. Cependant,
 d'après ce dossier, ils ont interrogé des païens et des caté-
 chumènes ; parmi eux, un catéchumène, interrogé, soutint
 qu'il était à l'intérieur, lorsque Makarios survint en cet
 endroit ; un autre qu'on interrogeait soutint qu'Ischyras,
 qu'ils faisaient passer pour malade, était alité dans une
 petite pièce, si bien qu'il ressort de ce seul fait qu'il n'y a
 même pas eu de célébration du tout, étant donné que les
 catéchumènes étaient à l'intérieur et qu'Ischyras, malade et
 alité, n'y était pas. 22. En effet le misérable Ischyras, qui
 avait menti en disant qu'Athanase avait brûlé un des Livres
 saints et qui avait été reconnu menteur, avoua qu'à ce
 moment-là il était malade et alité quand Makarios était
 présent, si bien qu'il montra encore de cette façon qu'il
 était un calomniateur. Pour prix de sa calomnie, ils donnè-
 rent en conséquence à Ischyras lui-même le titre d'évêque,
 alors qu'il n'était même pas prêtre. 23. Venus au synode,
 deux prêtres, jadis compagnons de Mélitios, plus tard
 réconciliés par le bienheureux Alexandre alors évêque
 d'Alexandrie², et maintenant compagnons d'Athanase,
 témoignèrent en effet qu'Ischyras n'avait jamais été prêtre
 de Mélitios et que Mélitios n'avait même jamais eu ni église
 ni ministre du culte dans la Maréote. Et pourtant, alors qu'il
 n'était même pas prêtre, voilà qu'ils l'ont promu évêque,
 afin d'impressionner par ce titre, pensent-ils, au profit de
 leurs calomnies ceux qui leur prêtent l'oreille.

24. On a lu aussi le livre de notre collègue Marcel et on
 a découvert l'infâme pratique des partisans d'Eusèbe. Car
 ce que Marcel avait dit sous forme de questions, ils
 l'avaient donné à tort comme des positions qu'il aurait
 tenues. On a donc lu les passages concernés et ce qui sui-

Nicée. Une liste de clercs mélitien fut donnée à cette occasion par
 Mélitios à Alexandre, parmi lesquels se trouvaient quatre prêtres
 d'Alexandrie et un de la Parembole, le camp militaire à l'est de la ville
 (*Apol. c. Ar. 71, 6*).

165 ἐξῆς καὶ τὰ πρὸ αὐτῶν τῶν ζητημάτων, καὶ ὀρθὴ ἡ πίστις τοῦ
ἀνδρὸς εὐρέθη. 25. Οὔτε γὰρ ἀπὸ τῆς ἁγίας Μαρίας, ὡς αὐτοὶ
διεβεβαίωσαν, ἀρχὴν ἐδίδου τῷ τοῦ θεοῦ λόγῳ, οὔτε τέλος
ἔχειν τὴν βασιλείαν αὐτοῦ ἀλλὰ καὶ τὴν βασιλείαν ἀναρχον
καὶ ἀκατάπαυστον εἶναι τὴν τούτου ἔγραψεν.

170 26. Καὶ Ἀσκληπᾶς δὲ ὁ συλλειτουργὸς προσήνεγκεν
ὑπομνήματα γεγενημένα ἐν Ἀντιοχείᾳ παρόντων τῶν κατηγό-
ρων καὶ Εὐσεβίου τοῦ ἀπὸ Καισαρείας· καὶ ἐκ τῶν ἀποφά-
σεων τῶν δικασάντων ἐπισκόπων ἔδειξεν ἑαυτὸν ἀθῶον
εἶναι.

175 27. Εἰκότως οὖν, ἀγαπητοὶ ἀδελφοί, καλούμενοι πολλάκις
οὐχ ὑπακούουσιν, εἰκότως ἔφυγον. Ὑπὸ γὰρ τοῦ συνειδότος
ἐλαυνόμενοι φυγῇ τὰς συκοφαντίας ἑαυτῶν ἐβεβαίωσαν, καὶ
πιστευθῆναι κατ' αὐτῶν πεποιθήκασιν ἄπερ παρόντες οἱ κατη-
γοροῦντες ἔλεγον καὶ ἐπεδείκνυτο. Ἔτι τοίνυν πρὸς
180 τούτοις πᾶσι καὶ τοὺς πάλαι κατηγορηθέντας καὶ ἐκβλη-
θέντας διὰ τὴν Ἀρείου αἵρεσιν οὐ μόνον ἐδέξαντο, ἀλλὰ καὶ
εἰς μείζονα βαθμὸν προήγαγον, διακόνους μὲν εἰς πρεσβυτέ-
ριον, ἀπὸ δὲ πρεσβυτέρων εἰς ἐπισκοπὴν, δι' οὐδὲν ἕτερον ἢ
ἵνα τὴν ἀσέβειαν διασπεῖραι καὶ πλατῦναι δυνηθῶσι καὶ τὴν
185 εὐσεβῆ διαφθεῖρωσι πίστιν.

28. Εἰσὶ δὲ τούτων μετὰ τοὺς περὶ Εὐσέβιον νῦν ἔξαρχοι
Θεόδωρος ἀπὸ Ἡρακλείας, Νάρκισσος ἀπὸ Νερωνιάδος τῆς
Κιλικίας, Στέφανος ἀπὸ Ἀντιοχείας, Γεώργιος ἀπὸ Λαοδι-
κείας, Ἀκάκιος ἀπὸ Καισαρείας τῆς Παλαιστίνης, Μηνό-
190 φαντος ἀπὸ Ἐφέσου τῆς Ἀσίας, Οὐρσάκιος ἀπὸ Σιγγιδίου
τῆς Μυσίας, Οὐάλης ἀπὸ Μурсοῦ τῆς Παννονίας. 29. Καὶ
γὰρ οὗτοι τοῖς σὺν αὐτοῖς ἐλθοῦσιν ἀπὸ τῆς Ἐφᾶς οὐκ ἐπέ-
τρεπον οὔτε εἰς τὴν ἁγίαν σύνοδον εἰσελθεῖν οὔτε ὅλως εἰς
τὴν ἐκκλησίαν τοῦ θεοῦ παραβαλεῖν συνεχώρησαν. 30. Καὶ
195 ἐρχόμενοι δὲ εἰς τὴν Σαρδικὴν κατὰ τόπους συνόδους
ἐποιοῦντο πρὸς ἑαυτοὺς καὶ συνθήκας μετὰ ἀπειλῶν, ὥστε
ἐλθόντας αὐτοὺς εἰς τὴν Σαρδικὴν μηδ' ὅλως εἰς τὴν κρίσιν

175 ἀγαπητοὶ ἀδελφοί s z T Ath. Apol. c. Arian. : ἀδελφοὶ ἀγαπητοὶ A B N Patm.

vait, ainsi que ce qui précédait les questions elles-mêmes ; la foi de son auteur a été tenue pour droite. 25. Ce n'est pas en effet à partir de la sainte Marie, comme ils l'ont prétendu, qu'il attribuait un commencement au Logos de Dieu, et il n'a pas non plus écrit que son royaume avait un terme, mais que son royaume n'avait ni commencement ni fin.

26. Quant à Asklépas, notre collègue, il a produit un dossier présenté à Antioche devant ses accusateurs dont Eusèbe de Césarée ; et d'après les sentences des évêques qui jugeaient, il donna la preuve de son innocence.

27. Ce n'est donc pas sans raison, frères bien-aimés, qu'ils ne répondent pas aux convocations répétées, ce n'est pas sans raison qu'ils ont fui. Sous la pression de leur conscience en effet, ils ont confirmé par leur fuite leur attitude calomnieuse et ils ont accrédité contre eux-mêmes les dépositions et les preuves des personnes qui étaient là pour les accuser. Et voilà qu'en plus de tout cela, non seulement ils ont accueilli des gens qui avaient été autrefois accusés et bannis à cause de l'hérésie d'Arius, mais ils ont promu au degré supérieur, des diacres au sacerdoce, des prêtres à l'épiscopat, sans autre raison que d'être en mesure d'étendre et propager l'impiété et de détruire la foi orthodoxe.

28. Après Eusèbe et ses partisans, leurs chefs actuels sont Théodore d'Héraclée, Narcisse de Néronias de Cilicie, Étienne d'Antioche, Georges de Laodicée, Acace de Césarée de Palestine, Ménophante d'Éphèse d'Asie, Ursace de Singidunum de Mésie, Valens de Mursa de Pannonie. 29. Ceux-ci en effet ne laissèrent pas les Orientaux qui les avaient accompagnés entrer au saint synode et ils leur interdirent absolument l'accès à l'église de Dieu. 30. En se rendant à Sardique, ils réunissaient autour d'eux des synodes locaux et faisaient des pactes assortis de menaces : une fois arrivés à Sardique, eux-mêmes ne se pré-

200 ἐλθεῖν μήτε ἐπὶ τὸ αὐτὸ συνελθεῖν τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ
 συνόδῳ, ἀλλὰ μόνον ἐλθόντας καὶ ἀφοσιώσει τὴν ἑαυτῶν
 ἐπιδημίαν ἐπιδειξαμένους ταχέως φυγεῖν. Ταῦτα γὰρ γνῶναι
 δεδυνήμεθα παρὰ τῶν συλλειτουργῶν ἡμῶν Μακαρίου ἀπὸ
 Παλαιστίνης καὶ Ἀστερίου ἀπὸ Ἀραβίας τῶν ἐλθόντων σὺν
 αὐτοῖς καὶ ἀναχωρησάντων ἀπὸ τῆς ἀπιστίας αὐτῶν.
 205 31. Οὗτοι γὰρ ἐλθόντες εἰς τὴν ἁγίαν σύνοδον τὴν μὲν βίαν
 ἦν ἔπαθον ἀπωδύραντο, οὐδὲν δὲ παρ' αὐτοῖς ὀρθὸν ἔλεγον
 πράττεσθαι, προστιθέντες καὶ τοῦτο ὡς ἄρα εἶεν τῆς ὀρθῆς
 ἀντιποιοῦμενοι δόξης καὶ κωλυόμενοι ἐξ αὐτῶν ἐλθεῖν
 ἐνταῦθα καὶ διὰ τὸ ἀπειλεῖν καὶ ἐντέλλεσθαι κατὰ τῶν
 βουλομένων ἀναχωρεῖν ἀπ' αὐτῶν. Τοῦτου γοῦν ἕνεκα καὶ ἐν
 210 ἐνὶ οἴκῳ πάντες μεῖναι ἐσπούδασαν μηδὲ τὸ βραχύτατον
 ἰδιάζειν αὐτοῖς ἐπιτρέψαντες.

32. Ἐπεὶ οὖν οὐκ ἔδει παρασιωπῆσαι οὐδὲ ἀνεκ-
 διηγῆτους εἶσαι τὰς συκοφαντίας, τὰ δεσμά, τοὺς φόνους, τὰς
 215 πληγὰς, τὰς περὶ τῶν πλαστῶν ἐπιστολῶν συσκευάς, τὰς
 αἰκίας, τὰς γυμνώσεις τῶν παρθένων, τὰς ἐξορίας, τὰς κατα-
 λύσεις τῶν ἐκκλησιῶν, τοὺς ἐμπρησμούς, τὰς μεταθέσεις ἀπὸ
 μικρῶν πόλεων εἰς μεῖζονας παροικίας, καὶ πρό γε πάντων
 τὴν κατὰ τῆς ὀρθῆς πίστεως νῦν ἐπαναστάσαν δυσώνυμον
 220 Ἀρειανὴν αἵρεσιν δι' αὐτῶν, τοῦτου γοῦν ἕνεκεν τοὺς μὲν
 ἀγαπητοὺς ἀδελφοὺς ἡμῶν καὶ συλλειτουργοὺς Ἀθανάσιον
 τὸν τῆς Ἀλεξανδρείας ἐπίσκοπον καὶ Μάρκελλον τὸν τῆς
 Ἀγκυρογαλατίας καὶ Ἀσκληπᾶν τὸν Γάζης καὶ τοὺς σὺν
 αὐτοῖς συλλειτουργοῦντας τῷ κυρίῳ ἀθῶους καὶ καθαρούς
 225 εἶναι ἀπεφηνάμεθα γράψαντες καὶ εἰς τὴν ἐκάστου παροι-
 κίαν ὥστε γινώσκειν ἐκάστης ἐκκλησίας τοὺς λαοὺς τοῦ
 ἰδίου ἐπισκόπου τὴν καθαρότητα καὶ τοῦτον μὲν ἔχειν ἐπί-
 σκοπον καὶ προσδοκᾶν, τοὺς δὲ εἰς τὰς ἐκκλησίας αὐτῶν
 230 ἐπελθόντας δίκην λύκων^b, Γρηγόριον τὸν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ,
 Βασίλειον τὸν ἐν Ἀγκύρᾳ, καὶ Κωντανὸν τὸν ἐν Γάζῃ,
 τούτους μηδὲ ἐπισκόπους ὀνομάζειν μηδὲ Χριστιανοὺς μηδὲ

212-213 ἀνεκδιηγῆτους A B G z Ath. *Apol. c. Arian.* : ἀνεκδικήτους N S
 Parm. uide p. 114

senteraient en aucune façon au jugement et pour la même
 raison ne se réuniraient pas avec le saint et grand synode,
 mais se contenteraient d'y aller et de montrer, pour la
 forme, qu'ils étaient là, pour prendre aussitôt la fuite. Nous
 avons pu connaître ces détails par nos collègues Makarios
 de Palestine et Astérios d'Arabie, qui étaient venus avec
 eux mais s'étaient séparés de leur impiété. 31. En effet, à
 leur arrivée au saint synode, ils se plaignirent de la violence
 qu'ils avait subie, en disant que rien ne se faisait chez eux
 selon l'orthodoxie, avec en outre cette précision qu'ils
 auraient soutenu la doctrine orthodoxe, mais qu'ils étaient
 empêchés par eux de venir au synode, à cause des menaces
 et des consignes données contre ceux qui voulaient se
 séparer d'eux. En tout cas, c'est pour cette raison qu'ils
 eurent soin de rester tous groupés dans une seule maison,
 sans permettre à quiconque de s'isoler un tant soit peu.

32. Dès lors qu'on ne devait pas se taire ni laisser
 ignorer le détail des calomnies, des chaînes, des meurtres,
 des coups, des comédies autour des fausses lettres, des
 sévices, des vierges dénudées, des exils, des destructions
 d'églises, des incendies, des transformations de petites cités
 en plus grands diocèses et, avant tout, de l'infâme hérésie
 arienne qui, en leur personne, venait de se dresser contre
 l'orthodoxie, c'est pour cette raison donc que nous avons
 déclaré nos frères bien-aimés et collègues, Athanase,
 évêque d'Alexandrie, Marcel d'Ancyre de Galatie, Asklé-
 pas de Gaza et leurs collègues dans le Seigneur innocents et
 purs ; nous avons aussi écrit au diocèse de chacun d'eux, de
 sorte que le peuple de chaque Église, connaissant la pureté
 de son évêque, le tienne et le considère pour évêque. Quant
 à ceux qui se sont introduits dans leurs Églises comme des
 loups^b, Grégoire à Alexandrie, Basile à Ancyre, Quintianus
 à Gaza, qu'on ne leur donne pas le titre d'évêque, ni même
 celui de chrétien, qu'on n'ait aucune espèce de communion

b. Cf. Ac 20, 29

ὄλως κοινωνίαν τινὰ πρὸς αὐτοὺς ἔχειν μηδὲ δέχεσθαι τινα παρ' αὐτῶν γράμματα μήτε γράφειν πρὸς αὐτοὺς.

33. Τοὺς δὲ περὶ Θεόδωρον τὸν ἀπὸ Ἑρακλείας τῆς Εὐρώπης καὶ Νάρκισσον τὸν ἀπὸ Νερωνιάδος τῆς Κιλικίας καὶ Ἀκάκιον τὸν ἀπὸ Καισαρείας τῆς Παλαιστίνης καὶ Στέφανον ἀπὸ Ἀντιοχείας καὶ Οὐρσάκιον ἀπὸ Συγγιδίου τῆς Μυσίας καὶ Οὐάλεντα τὸν ἀπὸ Μυρσῶν τῆς Παννονίας καὶ Μηνόφαντον τὸν ἀπὸ Ἐφέσου καὶ Γεώργιον τὸν ἀπὸ Λαοδικείας, εἰ καὶ φοβηθεῖς μὴ παρεγένετο ἀπὸ τῆς Ἐφάας, ὅμως διὰ τὸ ἀπὸ τοῦ μακαρίου Ἀλεξάνδρου τοῦ γενομένου ἐπισκόπου Ἀλεξανδρείας καθηρῆσθαι αὐτὸν καὶ διὰ τὸ καὶ τούτους σὺν αὐτῷ τῆς Ἀρείου μανίας εἶναι καὶ διὰ τὰ ἐπενεχθέντα αὐτοῖς ἐγκλήματα, τούτους παμψηφεί καθείλεν ἢ ἀγία σύνοδος ἀπὸ τῆς ἐπισκοπῆς· καὶ ἐκρίναμεν μὴ μόνον αὐτοὺς ἐπισκόπους μὴ εἶναι, ἀλλὰ μηδὲ κοινωνίας μετὰ τῶν πιστῶν αὐτοὺς καταξιῦσθαι. 34. Τοὺς γὰρ χωρίζοντας τῆς τοῦ πατρὸς οὐσίας καὶ θεότητος τὸν υἱὸν καὶ ἀπαλλοτριῶντας τὸν λόγον ἀπὸ τοῦ πατρὸς χωρίζεσθαι ἀπὸ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας προσήκει καὶ ἄλλοτριῶν εἶναι τοῦ Χριστιανῶν ὀνόματος. Ἔστωσαν τοίνυν ἡμῖν καὶ πᾶσιν ἀνάθεμα διὰ τὸ κεκαπηλευκέναι αὐτοὺς τὸν λόγον^c τῆς ἀληθείας. Ἀποστολικὸν γὰρ ἐστὶ παράγγελμα· *Εἴ τις ὑμᾶς εὐαγγελίζεται παρ' ὃ παρελάβετε, ἀνάθεμα ἔστω^d*. 35. Τοῦτοις μηδένα κοινωνεῖν παραγγείλατε· Οὐδεμία γὰρ κοινωνία φατὶ πρὸς σκότος^e. Τοῦτων πάντας μακρὰν ποιεῖτε· Οὐδεμία γὰρ συμφανία Χριστῷ πρὸς Βελίαρ^f. 36. Καὶ φυλάξασθε, ἀδελφοὶ ἀγαπητοί, μήτε γράφειν πρὸς αὐτοὺς μήτε γράμματα παρ' αὐτῶν δέχεσθαι. Σπουδάσατε δὲ καὶ ὑμεῖς, ἀγαπητοὶ ἀδελφοὶ καὶ συλλειτουργοί, ὡς τῷ πνεύματι παρόντες^g τῇ συνόδῳ ἡμῶν συναινέσαι καὶ δι' ὑπογραφῆς

c. Cf. 2 Co 2, 17 d. Ga 1, 9 e. 2 Co 6, 14 f. 2 Co 6, 15 g. Cf. 1 Co 5, 3

250 ἡμῖν r F : ὑμῖν L A^c Ath. *Apol.* c. *Arian.* καὶ ἡμῖν B T A ut uid. Parm. uide p. 114 || 255 τοῦτων πάντας s Ath. *Apol.* C. *Arian.* : τούτους πάντων B T τούτους πάντας A N F Parm. τούτους L

avec eux, et qu'on ne reçoive pas de lettres d'eux ni ne leur en écrive.

33. Quant à¹ Théodore d'Héraclée d'Europe, Narcisse de Néronias de Cilicie, Acace de Césarée de Palestine, Étienne d'Antioche, Ursace de Singidunum de Mésie, Valens de Mursa de Pannonie, Ménophante d'Éphèse et Georges de Laodicée, même si celui-ci, pris de peur, n'est pas venu d'Orient, cependant, lui parce qu'il avait été déposé par le bienheureux Alexandre qui était alors évêque d'Alexandrie et les autres parce qu'ils partageaient avec lui la folie d'Arius, et aussi à cause des accusations qui étaient portées contre eux, le saint synode par un vote unanime les a déposés de l'épiscopat. Et nous avons jugé non seulement qu'ils n'étaient pas évêques, mais qu'ils n'étaient pas dignes de la communion avec les fidèles. 34. Des gens en effet qui séparent le Fils de la substance et de la divinité du Père et rendent le Logos étranger au Père, il convient qu'ils soient séparés de l'Église catholique et étrangers au nom de chrétien. Qu'ils soient donc anathèmes pour nous tous, parce qu'ils ont 'frelaté le Logos' de vérité^c, selon ce précepte de l'Apôtre : *Si quelqu'un de vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème^d*. 35. Faites savoir que personne ne soit en communion avec eux, car il n'y aucune communion entre la lumière et les ténèbres^e. Éloignez tout le monde de ces hommes, car il n'y a pas d'entente entre le Christ et Bélial^f. 36. Gardez-vous, frères bien-aimés, de leur écrire et de recevoir des lettres d'eux. Et veillez, vous aussi, frères et collègues bien-aimés, à être en accord avec notre synode comme si vous y étiez présents en esprit^g, et à y souscrire par votre signa-

1. La version de Théodoret (comme celle du *Codex Veronensis 60*) s'écarte ici de celle d'Hilaire qui indique en tête de l'énumération *post duos Eusebios* (CSEL 65, p. 119, 6 ; cf. *supra* 28) ; les deux évêques (de Nicomédie et de Césarée) disparus avant 342 sont condamnés pour mémoire (lettre du synode à Constance, 5, *ibid.* p. 134).

ὑμετέρας ὑπὲρ τοῦ παρὰ πάντων τῶν ἀπανταχοῦ συλλειτουργῶν ἡμῶν ὁμοφωνίαν διασώζεσθαι.

37. Ἀποκηρύττομεν δὲ ἐκείνους καὶ ἐξορίζομεν τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας τοὺς διαβεβαιουμένους ὅτι θεὸς ἐστὶν δηλονότι ὁ Χριστός, ἀλλὰ μὴν ἀληθινὸς θεὸς οὐκ ἐστὶν, ὅτι υἱὸς ἐστὶν, ἀλλὰ ἀληθινὸς υἱὸς οὐκ ἐστὶν, ὅτι γεννητὸς ἐστὶν ἅμα καὶ γενητός. Οὕτως γὰρ ἑαυτοὺς νοεῖν τὸν γεγεννημένον ὁμολογοῦσιν, ὅτι οὕτως εἶπον· Τὸ γεγεννημένον γεγεννημένον ἐστίν, 38. καὶ ὅτι, τοῦ Χριστοῦ πρὸ αἰῶνων ὄντος^h, διδόασιν αὐτῷ ἀρχὴν καὶ τέλος, ὅπερ οὐκ ἐν καιρῷ ἀλλὰ πρὸ παντὸς χρόνου ἔχει. Καὶ ὑπόγυον δὲ δύο ἔχεις ἀπὸ τῆς ἀσπίδος τῆς Ἀρειανῆς ἐγεννήθησαν Οὐάλης καὶ Οὐρσάκιος· οἵτινες καυχῶνται καὶ οὐκ ἀμφιβάλλουσι λέγοντες ἑαυτοὺς Χριστιανούς εἶναι καὶ ὅτι ὁ λόγος καὶ ὅτι τὸ πνεῦμα καὶ ἐσταυρώθη καὶ ἐσφάγη καὶ ἀπέθανεν καὶ ἀνέστη καί, ὅπερ τὸ τῶν αἰρετικῶν σύστημα φιλονεικεῖ, διαφόρους εἶναι τὰς ὑποστάσεις τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος καὶ εἶναι κεχωρισμένους.

39. Ἡμεῖς δὲ ταύτην παρειλήφαμεν καὶ δεδιδάγμεθα, ταύτην ἔχομεν τὴν καθολικὴν καὶ ἀποστολικὴν παράδοσιν καὶ πίστιν καὶ ὁμολογίαν· μίαν εἶναι ὑπόστασιν, ἣν αὐτοὶ οἱ αἰρετικοὶ οὐσίαν προσαγορεύουσι, τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ καὶ τοῦ ἁγίου πνεύματος. 40. Καὶ εἰ ζητοῖεν τίς τοῦ υἱοῦ ἢ ὑπόστασίς ἐστίν, ὁμολογοῦμεν ὡς αὕτη ἦν ἡ μόνη τοῦ πατρὸς

h. Cf. 1 Co 2, 7

284 ἦν secludere uoluit Parm.

1. Les versions d'Athanase et d'Hilaire s'achèvent ici. Celle de Théodoret, ainsi que la traduction latine du *Codex Veronensis 60* (fol. 86a-88a, TURNER, *EOMIA* I, 2, 3, p. 651-653), ont conservé la profession de foi proposée par Ossius de Cordoue et Protogène de Sardique pour éclairer, expliquent-ils, celle de Nicée (lettre à Jules de Rome, *Cod. Veron. 60*, fol. 80b-81a, TURNER, p. 644). Elle a été, au contraire, écartée par ATHANASE au nom même de celle de Nicée, *Tomos ad Ant. 5* (MARTIN, *Athanase*, p. 432 et n. 196). SOZOMÈNE, III, 12, en donne seulement un résumé. Sur cette profession témoignant de la position monarchienne de la théologie

ture, afin que la concorde soit sauvegardée par nos collègues en toutes les régions¹.

37. Nous excommunions ces gens-là et les expulsions de l'Église catholique, parce qu'ils ont affirmé que le Christ est Dieu assurément, mais qu'il n'est pas vrai Dieu, qu'il est Fils, mais qu'il n'est pas vrai Fils, qu'il est à la fois engendré et produit. Car c'est ce que, de leur propre aveu, ils entendent par 'engendré', quand ils disent que l'engendré est produit, 38. et que, alors que le Christ est avant tous les siècles^h, ils lui attribuent un commencement et une fin, ce qu'il n'a pas dans le temps mais avant tous les temps². Mais tout récemment deux vipères ont été engendrées de l'aspic arien, Valens et Ursace, qui se vantent, et n'hésitent pas à se dire chrétiens et à affirmer que le Logos et que l'Esprit ont été crucifiés et immolés, sont morts et ressuscités, et – ce que précisément s'efforce de défendre la doctrine des hérétiques – que les hypostases du Père, du Fils et de l'Esprit saint sont différentes et qu'elles sont séparées.

39. Quant à nous, voici l'enseignement que nous avons reçu, voici la tradition catholique et apostolique, la foi et la confession que nous tenons : unique est l'hypostase du Père, du Fils et de l'Esprit saint, hypostase que les hérétiques pour leur part appellent substance (*ousia*). 40. Et s'ils demandent quelle est l'hypostase du Fils, nous confessons que c'est cette unique hypostase dont on confesse qu'elle

occidentale : SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 182-187 ; M. TETZ, « *Ante omnia de sancta fide et de integritate veritatis*. Glaubensfragen auf der Synode von Serdika (342) », *ZNW* 76, 1985, p. 243-269 ; HANSON, *The Search*, p. 300-305, (avec une trad. anglaise p. 301-302) ; J. ULRICH, *Die Anfänge der abendländischen Rezeption des Nizänums*, Berlin-New York, 1994, 51-87, propose une restitution du texte latin, p. 51-56. Postulant, contre toute la tradition orientale, une seule hypostase, elle ne sera guère défendue en Orient que par les eustathiens d'Antioche (MARTIN, *Athanase*, p. 550-552 et n. 23).

2. Ceci est plutôt à comprendre du commencement, nul n'ayant jamais attribué une fin au Christ, cf. *infra* 42 et 48, et J. ULRICH, art. cité n. précédente, p. 51, n. 187.

285 ὁμολογουμένη, καὶ μηδέ ποτε πατέρα χωρὶς υἱοῦ μηδὲ υἱὸν
χωρὶς πατρὸς γεγενῆσθαι μηδὲ εἶναι δύνασθαι ὅς ἐστι λόγος
πατρὸς. 41. Ἀποπάτατον γὰρ ἐστὶ λέγειν ποτὲ πατέρα μὴ
γεγενῆσθαι · πατέρα χωρὶς υἱοῦ μήτε ὀνομάζεσθαι μήτε
290 εἶναι δύνασθαι, ἔστιν αὐτοῦ τοῦ υἱοῦ μαρτυρία · Ἐγὼ ἐν τῷ
πατρὶ καὶ ὁ πατήρ ἐν ἐμοί¹ καὶ Ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ ἐν ἑσμεν¹.
Οὐδεὶς ἡμῶν ἀρνεῖται τὸ γεγεννημένον, ἀλλὰ τισιν γεγεννη-
μένον, παντάπασιν ἄπερ ἀόρατα καὶ ὀρατὰ^k προσαγορεύε-
ται, γεννηθέντα τεχνίτην καὶ ἀρχαγγέλων καὶ ἀγγέλων καὶ
κόσμου καὶ τῷ ἀνθρώπῳ γένει, ὅτι φησὶν · 42. Ἡ πάντων
295 τεχνίτις ἐδίδαξέ με σοφία¹ καὶ Πάντα δι' αὐτοῦ ἐγένετο^m.
Οὐ πάντοτε γὰρ εἶναι ἡδύνατο εἰ ἀρχὴν ἔλαβεν, ὅτι ὁ πάν-
τοτε ὢν ἀρχὴν οὐκ ἔχει λόγος, θεὸς δὲ οὐδέποτε ὑπομένει
τέλος. Οὐ λέγομεν τὸν πατέρα υἱὸν εἶναι οὐδὲ πάλιν τὸν
υἱὸν πατέρα εἶναι · ἀλλ' ὁ πατήρ πατήρ ἐστὶ καὶ ὁ υἱὸς
300 πατρὸς υἱός. 43. Ὁμολογοῦμεν δύναμιν εἶναι τοῦ πατρὸς τὸν
υἱόν. Ὁμολογοῦμεν τὸν λόγον θεοῦ πατρὸς εἶναι, παρ' ὃν
ἕτερος οὐκ ἐστὶν, καὶ τὸν λόγον ἀληθῆ θεὸν καὶ σοφίαν καὶ
δύναμινⁿ. Ἀληθῆ δὲ υἱὸν παραδιδόασμεν, ἀλλ' οὐχ ὥσπερ οἱ
λοιποὶ υἱοὶ προσαγορεύονται τὸν υἱὸν λέγομεν, ὅτι ἐκεῖνοι
305 ἢ διὰ τοῦτο θεοὶ εἶεν τοῦ ἀναγεννᾶσθαι χάριν ἢ διὰ τὸ
καταξιωθῆναι υἱοὶ προσαγορεύονται, οὐ διὰ τὴν μίαν ὑπό-
στασιν, ἥτις ἐστὶ τοῦ πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ. 44. Ὁμολογοῦμεν
καὶ μονογενῆ^o καὶ πρωτότοκον^p · ἀλλὰ μονογενῆ τὸν λόγον,
ὅς πάντοτε ἦν καὶ ἐστὶν ἐν τῷ πατρὶ^q · τὸ πρωτότοκος δὲ τῷ
310 ἀνθρώπῳ διαφέρει καὶ τῇ κοινῇ κτίσει, ὅτι καὶ πρωτότοκος
ἐκ τῶν νεκρῶν^r. 45. Ὁμολογοῦμεν ἓνα εἶναι θεόν, ὁμολο-
γοῦμεν μίαν πατρὸς καὶ υἱοῦ θεότητα. Οὐδέ τις ἀρνεῖται

i. Jn 14, 10 j. Jn 10, 30 k. Cf. Col 1, 16 l. Sg 7, 22 m. Jn 1, 3
n. Cf. 1 Co 1, 24 o. Cf. Jn 1, 18 p. Cf. Col 1, 15 q. Cf. Jn 14, 10
r. Cf. Col. 1, 18

286 ὅς s : ὁ B N F Parm. φ A^c || 287 πατρὸς s Seider : πνεῦμα B F L A^c Parm.
πνεύματος N πνεῦμα οὐκ ἔχων A uide p. 115 || 291 τὸ Loofs Parm. : τὸν A
om. B r z T uide p. 115 || 310 ἀνθρώπῳ διαφέρει Loofs : ἀνθρώπῳ. διαφέρει
Parm. || καὶ¹ T Loofs : δὲ B A r z Parm.

est du Père, que le Père n'a jamais été sans le Fils et que le
Fils n'a jamais été et ne peut pas être sans le Père, lui qui
est le Logos du Père. 41. Il est en effet absurde de dire qu'il
fut un temps où le Père n'était pas. Le Père ne peut ni être
nommé ni exister sans le Fils, c'est ce dont témoigne le Fils
lui-même : *Je suis dans le Père et le Père est en moi*¹, et *Le
Père et moi, nous sommes un*¹. Aucun de nous ne nie l'en-
gendré, mais engendré pour quelque chose, pour toutes les
choses, celles appelées invisibles et visibles^k, ayant été
engendré comme artisan des archanges, des anges et du
monde, et pour le genre humain, puisqu'il dit : 42. *L'artisan
de toutes choses, la Sagesse, m'a enseigné*¹ et *tout a été fait
par lui*^m. En effet il ne pourrait pas être de tout temps s'il
avait reçu un commencement, puisque le Logos qui est de
tout temps n'a pas de commencement, et étant Dieu il
n'aura jamais de fin. Nous ne disons pas que le Père est le
Fils, ni à l'inverse, que le Fils est le Père. Mais le Père est
père et le Fils est fils du Père. Nous confessons que le Fils
est puissance du Père. 43. Nous confessons que le Logos de
Dieu est du Père, en dehors duquel il n'y a personne
d'autre, et que le Logos est vrai Dieu, Sagesse et
Puissanceⁿ. Nous enseignons un vrai Fils, mais nous ne par-
lons pas du Fils comme on parle des autres fils, parce que
ces derniers ou bien peuvent être dieux par le fait de la
régénération, ou bien sont appelés fils parce qu'ils sont
honorés du titre de fils, mais non parce qu'ils possèdent
l'unique hypostase qui est celle du Père et du Fils. 44. Nous
confessons aussi que le Logos est monogène^o et premier-
né^p, mais monogène au sens où le Logos qui était de toute
éternité est aussi dans le Père^q. Le terme 'premier-né'
convient à l'homme du fait de la création commune, mais
diffère de la création commune, parce qu'il est le premier-
né d'entre les morts^r. 45. Nous confessons que Dieu est un,
nous confessons qu'une est la divinité du Père et du Fils.
Personne ne nie que le Père est plus grand que le Fils, mais

ποτε τὸν πατέρα τοῦ υἱοῦ μείζονα, οὐ δι' ἄλλην ὑπόστασιν, οὐ διὰ τὴν διαφορὰν, ἀλλ' ὅτι αὐτὸ τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς μείζον ἐστὶ τοῦ υἱοῦ⁵. Αὕτη δὲ αὐτῶν ἡ βλάσφημος καὶ διεφθαρμένη ἐρμηνεία· τούτου ἕνεκα εἰρηκέναι αὐτὸν φιλονεικοῦσιν *Ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ ἐν ἑσμεν*¹ διὰ τὴν συμφωνίαν καὶ τὴν ὁμόνοιαν. 46. Κατέγνωμεν πάντες οἱ καθολικοὶ τῆς μωρᾶς καὶ οἰκτρᾶς αὐτῶν διανοίας. Ὡσπερ ἄνθρωποι θνητοὶ ἐπειδὴ διαφέρεσθαι ἤρξαντο προσκεκρουκότες διχονοοῦσι καὶ εἰς διαλλαγὴν ἐπανάσιν, οὕτως διάστασις καὶ διχόνοια μεταξὺ πατρὸς θεοῦ παντοκράτορος καὶ τοῦ υἱοῦ εἶναι δύναται, λέγουσιν· ὅπερ ἀτοπώτατον καὶ νοῆσαι καὶ ὑπολαβεῖν. 47. Ἡμεῖς δὲ καὶ πιστεύομεν καὶ διαβεβαιούμεθα καὶ οὕτω νοοῦμεν, ὅτι ἡ ἱερὰ φωνὴ ἐλάλησεν *Ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ ἐν ἑσμεν*¹, καὶ διὰ τὴν τῆς ὑποστάσεως ἐνότητα, ἥτις ἐστὶ μία τοῦ πατρὸς καὶ μία τοῦ υἱοῦ. 48. Καὶ τοῦτο δὲ πιστεύομεν, πάντοτε ἀνάρχως καὶ ἀτελευτήτως τοῦτον μετὰ τοῦ πατρὸς βασιλεύειν καὶ μήτε χρόνον ἔχειν μήτε ἐκλείπειν αὐτοῦ τὴν βασιλείαν, ὅτι ὁ πάντοτε ἔστιν οὐδέ ποτε τοῦ εἶναι ἤρξατο οὐδὲ ἐκλείπειν δύναται. Πιστεύομεν καὶ παραλαμβάνομεν τὸν παράκλητον τὸ ἅγιον πνεῦμα, ὅπερ ἡμῖν αὐτὸς ὁ κύριος καὶ ἐπηγγείλατο καὶ ἔπεμψεν. Καὶ τοῦτο πιστεύομεν πεμφθέν· καὶ τοῦτο οὐ πέπονθεν, ἀλλ' ὁ ἄνθρωπος ὃν ἐνεδύσατο, ὃν ἀνέλαβεν ἐκ Μαρίας τῆς παρθένου, τὸν ἄνθρωπον τὸν παθεῖν δυνάμενον· ὅτι ἄνθρωπος θνητός, θεὸς δὲ ἀθάνατος. 49. Πιστεύομεν ὅτι τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ ἀνέστη οὐχ ὁ θεὸς ἐν τῷ ἀνθρώπῳ, ἀλλ' ὁ ἄνθρωπος ἐν τῷ θεῷ ἀνέστη, ὄντινα καὶ προσήνεγκε τῷ πατρὶ ἑαυτοῦ δῶρον, ὃν ἠλευθέρωσεν. 50. Πιστεύομεν δὲ ὅτι εὐθέτω καιρῷ καὶ ὀρισμένῳ πάντας

s. Cf. Jn 14, 28 t. Jn 10, 30

316 ἐρμηνεία· τούτου Loofs : ἐρμηνεία, τούτου Parm. || 321 ἐπανάσιν Scheidw. : ἐπάνεισιν corruptum Π Parm. || 327-328 πιστεύομεν, πάντοτε ἀνάρχως Hansen : πιστεύομεν πάντοτε, ἀνάρχως Parm. || 329 μήτε χρόνον ἔχειν scripsimus : μὴ ἔχειν μήτε χρόνον Π Parm. uide p. 115 || ἐκλείπειν Π : ἐκλείπειν T ἐκλείπειν Loofs quem sec. Parm. uide ibid.

ce n'est pas en vertu d'une autre hypostase ou d'une différence entre eux, mais parce que le nom même du Père est plus grand que celui du Fils⁵. Mais voici leur interprétation blasphématoire et vicieuse : ils ergotent en affirmant que s'il a dit *le Père et moi, nous sommes un*¹, c'est seulement en raison d'un accord des pensées et des sentiments. 46. Les catholiques que nous sommes ont tous réprouvé la sottise et l'abjection de leur pensée. De même que des hommes mortels, quand ils sont entrés en désaccord, en viennent à des heurts d'opinion puis se réconcilient, ainsi, disent-ils, entre le Père, Dieu Pantocrator, et le Fils, il peut y avoir séparation et désaccord : idée et supposition totalement absurdes ! 47. Nous, au contraire, nous croyons, nous affirmons et nous pensons que la sainte Parole a dit *le Père et moi nous sommes un*¹, à cause de l'unité d'hypostase qui est une pour le Père et pour le Fils. 48. Et nous croyons aussi que toujours, sans commencement ni fin, celui-ci règne avec le Père, et que son règne n'a pas de temps et ne cesse pas, parce que ce qui est toujours n'a jamais commencé à être et ne peut disparaître. Nous croyons et reconnaissons que l'Esprit saint est le Paraclet que le Seigneur nous a promis lui-même et envoyé, et nous croyons qu'il nous a été envoyé ; ce n'est pas lui qui a souffert, mais l'homme qu'il¹ a revêtu, qu'il a pris de la Vierge Marie, l'homme capable de souffrir, parce que l'homme est mortel, tandis que Dieu est immortel. 49. Nous croyons que, le troisième jour, est ressuscité non pas Dieu dans l'homme, mais l'homme en Dieu et qu'il l'a également offert en don de lui-même à son Père, et qu'il l'a libéré. 50. Nous croyons qu'au moment

1. On doit comprendre que le sujet de ἐνεδύσατο est ὁ κύριος exprimé dans la phrase précédente ; il s'agit en effet de répondre à l'affirmation prêtée à Ursace et Valens *supra* 38 selon laquelle « le Logos et l'Esprit ont été crucifiés et immolés, sont morts et ressuscités ».

καὶ περὶ πάντων αὐτὸς κρινεῖ. Τοσαύτῃ δέ ἐστιν αὐτῶν ἡ ἄνοια καὶ οὕτω παχεῖ σκότῳ ἡ διάνοια αὐτῶν ἐκτετύφλωται, ἵνα μὴ δυνηθῶσιν ἰδεῖν τὸ φῶς τῆς ἀληθείας. Οὐ συνιάσιν ᾧ λόγῳ εἴρηται ἵνα καὶ αὐτοὶ ἐν ἡμῖν ἐν ᾧσι^u. 51. Σαφές ἐστι
 345 διὰ τί ἐν ᾧ οἱ ἀπόστολοι πνεῦμα ἅγιον τοῦ θεοῦ ἔλαβον· ἀλλ' ὅμως αὐτοὶ οὐκ ἦσαν πνεῦμα, οὐδέ τις αὐτῶν ἡ λόγος ἡ σοφία ἡ δύναμις ἦν οὐδὲ μονογενῆς ἦν. Ὡσπερ, φησίν, ἐγὼ καὶ σὺ ἐν ἐσμεν, οὕτως καὶ αὐτοὶ ἐν ἡμῖν ἐν ᾧσι^u. Ἀλλ' ἀκριβῶς διέστειλε ἡ θεία φωνή· ἐν ἡμῖν ἐν ᾧσι, φησίν.
 350 52. Οὐκ εἶπεν· ὥσπερ ἡμεῖς ἐν ἐσμεν, ἐγὼ καὶ ὁ πατήρ· ἀλλ' οἱ μαθηταὶ ἐν ἑαυτοῖς σύζυγοι καὶ ἠνωμένοι ἐν εἰσι τῇ πίστει, τῇ ὁμολογίᾳ, † καὶ ἐν τῇ χάριτι καὶ τῇ εὐσεβείᾳ τῇ τοῦ θεοῦ πατρὸς καὶ τῇ τοῦ κυρίου καὶ σωτήρος ἡμῶν συγχαρήσει καὶ ἀγάπῃ ἐν εἶναι δυνηθῶσιν. »
 355 53. Ἐκ τῶνδε τῶν γραμμάτων ἐστι μαθεῖν τῶν μὲν κατηγορῶν τὴν συκοφαντίαν, τῶν δὲ πάλαι δικασάντων τὴν ἀδικίαν, καὶ πρὸς τούτοις τῶν δογματῶν τὴν ὑγείαν. Οὐ γὰρ μόνον τὰ περὶ τῆς θείας ἡμᾶς ἐδίδαξαν φύσεως οἱ μακάριοι πατέρες, ἀλλὰ καὶ τὴν περὶ τῆς οἰκονομίας διδασκαλίαν προσήνεγκαν.
 360 54. Ταῦτα ὁ Κώνστας μεμαθηκῶς ἠθύμησε μὲν τοῦ ἀδελφοῦ τὴν εὐκολίαν ὄρων, ἐχαλέπηνε δὲ κατὰ τῶν ταῦτα τετυρευκότων καὶ τὴν βασιλέως ἡπατηκότων εὐχέρειαν. Δύο

u. Jn 17, 21

351-352 εἰσι... καὶ¹ A B r z : ᾧσι... καὶ¹ T εἰσι... ἵνα καὶ¹ conl. Loofs quem sec. Parm. uide p. 115.

1. Dans son *Introduction* p. LX, L. Parmentier, s'appuyant sur CASSIODORE, *Hist. trip.* IV, 24, 58, a estimé que ce bref commentaire appartenait à la partie narrative du recueil synodal lui-même – ce qui n'est pas impossible (voir *supra*, I, 16, 1, et n. 1 p. 260) –, mais il ajoute qu'il a été recopié à la suite du symbole « de façon machinale », sans que Théodoret se soit préoccupé de la portée doctrinale du document. On fera remarquer que ce dernier a également cité la synodale de Damase qui contient une profes-

convenable et fixé, il jugera lui-même tous les hommes sur tous leurs actes. Mais leur ignorance est si grande et leur pensée obscurcie par des ténèbres si épaisses qu'ils ne peuvent voir la lumière de la vérité. Ils ne comprennent pas en quel sens il est dit : *Pour qu'eux aussi soient un en nous*^u. 51. On voit bien pourquoi il dit 'un' : parce que les apôtres ont reçu l'Esprit saint de Dieu ; et pourtant, les apôtres n'étaient pas l'Esprit, aucun d'eux n'était le Logos, ou la Sagesse ou la Puissance, ni n'était le Monogène. *Comme toi et moi*, dit-il, *nous sommes un, qu'ainsi eux aussi soient un en nous*^u. Mais la divine Parole a distingué avec précision : *Qu'ils soient un en nous*, dit-elle ; 52. elle n'a pas dit 'comme nous sommes un, le Père et moi' ; mais les disciples, unis sous un même joug, sont un par la foi et par la confession, afin que, dans la grâce et l'adoration de Dieu le Père et par l'indulgence et l'amour de notre Seigneur et Sauveur, ils puissent être un. »

53. D'après cette lettre on peut se rendre compte de la calomnie des accusateurs, de la malhonnêteté des premiers juges, et en outre du bien fondé de la doctrine. Car non seulement les bienheureux Pères nous ont enseigné ce qu'est la nature divine, mais encore ils nous ont procuré l'enseignement sur l'économie divine¹.

54. Quand il fut informé de ces événements, Constant fut affecté de voir la versatilité de son frère et s'irrita contre ceux qui avaient fait ces manigances et avaient abusé de la malléabilité de l'empereur. Il choisit donc deux des évêques

sion de foi tout aussi monarchianisante contre les homéens après Rimini (*infra* 22, 7). En réalité, la synodale avec sa profession a toute chance d'appartenir au recueil conservé dans l'Église d'Antioche grâce aux eustathiens (voir l'Introduction, p. 73), et la théologie de l'incarnation qu'elle contient convient à l'évêque qui l'a développée contre Apollinaire et, après lui, contre les monophysites.

365 δὴ οὖν τῶν εἰς τὴν Σαρδικὴν συνελλυθῶτων ἐκλεξάμενος
 ἐπισκόπους πρὸς τὸν ἀδελφὸν μετὰ γραμμάτων ἀπέστειλεν·
 συναπέστειλε δὲ αὐτοῖς καὶ στρατηγὸν, Σαλιανὸς δὲ τοῦτο
 ὄνομα ἦν, ὃς εὐσεβεῖα τε καὶ δικαιοσύνη διέλαμπεν. 55. Τὰ
 δὲ γράμματα οὐ παραίνεσιν μόνον εἶχε καὶ συμβουλὴν, ἀλλὰ
 370 καὶ ἀπειλὴν εὐσεβεῖ πρέπουσαν βασιλεῖ. Πρῶτον μὲν γὰρ
 ἐπέστειλε τῷ ἀδελφῷ τοῖς ἐπισκόποις τὰς ἀκοὰς ὑποσχεῖν
 καὶ τὰς ὑπὸ Στεφάνου καὶ τῶν ἄλλων τολμωμένας παρα-
 νομίας μαθεῖν, καὶ μέντοι καὶ Ἀθανάσιον ἀποδοῦναι τῇ
 ποιμνῇ, δήλης καὶ τῆς συκοφαντίας γεγεννημένης καὶ τῆς τῶν
 375 πάλαι δικασάντων παρανομίας καὶ δυσμενείας. 56. Προστέ-
 θεικε δὲ ὡς, εἰ μὴ πεισθεῖ καὶ τὰ δίκαια πράξῃ, αὐτὸς τὴν
 Ἀλεξάνδρειαν καταλήψεται καὶ τὸν Ἀθανάσιον ἀποδώσει
 τοῖς ποθοῦσι προβάτοις καὶ τῶν δυσμενῶν ἐξελάσει τὸ
 σῆφος. Ταύτην δεξάμενος ὁ Κωνσταντῖος τὴν ἐπιστολὴν, ἐν
 Ἀντιοχείᾳ δὲ τηνικαῦτα ἐτύγγανεν ὧν, ὑπέσχετο δράσειν
 380 ἅπερ ὁ τῶν ὀδίνων ἐπήγγειλέ κοινῶς. 57. Ἄλλ' ἐπὶ τούτοις
 ἀλγῆσαντες οἱ τῇ ἀληθείᾳ πολεμεῖν εἰωθότες τὸ παμμίανον

1. Les noms des deux évêques, Euphratas et Vincent, sont donnés, sans leurs sièges, *infra* 9, 5. Les souscriptions de Sardique n'indiquent que celui de Vincent de Capoue (CSEL 65, p. 125, n° 12). L'absence de celui d'Euphratas de Cologne a été interprétée par certains comme étant le résultat de la condamnation de l'évêque pour hérésie par un concile réuni à Cologne le 12 mai 346 ; sur ce pseudo-concile, voir L. DUCHESNE, « Le faux concile de Cologne (346) », *RHE* 1902, p. 16-29, dont les conclusions ont été reprises par N. GAUTHIER, *L'Évangélisation des pays de la Moselle, III^e-VIII^e siècles*, Paris 1980, p. 447-453 ; *contra*, J.-P. POLY, « Le Tournant obscur. Foi, liberté et pouvoir dans la Gaule du IV^e siècle », dans *Nonagesimo anno. Mélanges en hommage à J. Gaudemet*, Paris 1999, p. 75-125.

2. Les deux Occidentaux sont en réalité des délégués du synode, chargés de remettre à Constance alors en résidence à Antioche une lettre lui demandant d'appliquer ses décisions, et, en particulier, d'autoriser les évêques exilés à recouvrer leur Église (*ap.* HILAIRE, II B *Appendix ad Coll. Antiar. Par., Oratio synodi ad Constantium imp.*, CSEL 65, p. 181-184 ; cf. ATHANASE, *Hist. Ar.* 20, 2). Constant le fait accompagner par le *magister equitum* Flavius Salia qu'il charge de sa propre lettre – celle dont Théodoret donne un résumé aux § 55-56 (ATHANASE, *Apol. ad Const.* 6, 4, y fait allusion) – exigeant de Constance l'exécution des sentences du synode concernant les évêques orientaux. SOCRATE, II, 22, 3-4 (à la suite

qui s'étaient réunis à Sardique¹ et les dépêcha auprès de son frère avec une lettre² ; il leur adjoignit un officier du nom de Saliarios³, qui brillait par sa piété et sa justice. 55. La lettre ne contenait pas seulement une exhortation et un conseil, mais une mise en demeure digne d'un pieux empereur. En effet il ordonnait tout d'abord à son frère de prêter l'oreille aux évêques et de se tenir informé des méfaits audacieux d'Étienne et des autres⁴, puis de rendre Athanase⁵ à son troupeau, la calomnie comme l'illégalité et la malveillance des premiers juges étant devenues manifestes. 56. Il ajoutait que, s'il n'y consentait pas et n'exécutait pas le jugement, lui-même gagnerait Alexandrie pour rendre Athanase à ses ouailles qui le réclamaient et chasser la bande des malveillants. Quand Constance, qui se trouvait alors à Antioche, eut reçu cette lettre, il promit de faire ce que lui avait ordonné son frère, fruit d'un même ventre. 57. Mais très affectés par ces mesures, les adversaires accoutumés de la vérité imaginèrent cette mise en scène

de RUFIN, I, 20) attribue les deux lettres à Constant, et cite la seconde, celle de l'empereur (5). D'après PHILOSTORGE, III, 12, elle aurait été portée par Eustathe, *comes rei privatae* (voir *PLRE* I, p. 310-311). JÉRÔME, *Chron. an.* 346, y fait une simple allusion. Le résumé qui en est donné ensuite est tendancieux.

3. Ce haut fonctionnaire dont Théodoret est le seul à donner le nom – sous la forme Saliarios pour Salia – était maître de cavalerie de Constant (*PLRE* I, p. 796, 2 (344-348)).

4. Cette première partie de la lettre ne figure pas dans la citation du texte que fait SOCRATE, II, 22, 5. On a affaire ici à une interprétation de la source antiarienne antiochienne, destinée à introduire le « complot » d'Étienne qui vient de remplacer Flacille comme évêque d'Antioche (*supra* I, 22, 1) et dont le nom figure en tête dans les souscriptions des Orientaux de Sardique (CSEL 65, p. 74).

5. Athanase est seul nommé, et le résumé qui suit, mentionnant Alexandrie (§ 56), va dans le droit fil de l'interprétation évoquée à la note précédente. SOCRATE, II, 22, 3-4, s'écartant ici de la version de RUFIN, I, 20, a ajouté Paul (cf. SOZOMÈNE, III, 20, 1) dont le cas, n'a pourtant pas été évoqué par les Occidentaux à Sardique (*supra* n. 5 p. 345). Il s'appuie sur une version de la lettre de Constant (22, 5) différente de celle d'Athanase.

ἐκείνο καὶ δυσσεβὲς κατεσκεύασαν δρῶμα. Κατήχθη μὲν γὰρ παρὰ τὴν ὑπώρειαν τῶν ἀρχιερέων ἢ ξυνωρίς, ὃ δὲ στρατηγὸς καταγωγὴν ἑτέραν εἰλήφει.

9

1. Στέφανος δε, αὐτὸς γὰρ τῆς Ἀντιοχείων ἐκκλησίας κατέχων τοὺς οἴακας ὑποβρύχιον ἐποίει τὸ σκάφος, εἶχε μὲν καὶ ἄλλους τῶν τυραννικῶν συνεργοὺς τολμημάτων, οἷς χρώμενος τοὺς τῶν ὀρθῶν ἀντεχομένους δογμάτων παντοδαπαῖς περιέβαλλε συμφοραῖς. 2. Ἦγειτο δὲ τούτων νέος τις θρασύτητι μὲν συζῶν, τὸν δὲ παράνομον ἀσπαζόμενος βίον ὃς οὐ μόνον τοὺς ἐκ τῆς ἀγορᾶς ἀπήγε προπηλακίζων καὶ αἰκίζόμενος, ἀλλὰ καὶ ταῖς οἰκίαις ἐπιὼν ἀναίδην καὶ ἄνδρας ἐξήγε καὶ γυναῖκας σεμνότητι κοσμουμένας. Καὶ ἵνα μὴ σφόδρα μηκύνῃ τὴν τούτου διηγούμενος πονηρίαν, τὸ κατὰ τῶν ἀρίστων ἀνδρῶν τολμηθὲν διηγῆσομαι ἄποχρη γὰρ τεκμηριῶσαι τὰ κατὰ τῶν ἀστῶν ὑπ' ἐκείνου παρανόμως πραχθέντα.

3. Οὗτος πρὸς τινα χαμαιτύπην παραγενόμενος ἔφησε ξένου ἐναγχος ἐληλυθότας δεῖσθαι νύκτωρ αὐτῆς. Εἶτα πεντεκαίδεκα στασιώτας λαβὼν καὶ τούτους ἐν ταῖς κατὰ τὴν ὑπώρειαν αἱμασιαῖς κατακρύψας, ἦκεν ἄγων τὴν χαμαιτύπην καὶ τὸ συγκείμενον ἐπιφθεγξάμενος σύνθημα καὶ μαθὼν ὡς πάρεσι τοῦ δράματος οἱ συνίστορες, ἦκε παρὰ τὴν αὐλλιον θύραν τῆς τῶν ἀνδρῶν ἐκείνων καταγωγῆς. 4. Καὶ ταύτην ἀνεωγυῖαν εὐρῶν, ἕνα γὰρ τῶν οἰκετῶν τοῦτο δρᾶσαι

1. Cette histoire du « complot d'Étienne » contre les deux Occidentaux a été rapporté par ATHANASE (*Hist. Ar.* 20, 3-5), de manière différente et beaucoup plus succincte, ne faisant intervenir que la prostituée soudoyée par les clercs d'Étienne d'Antioche. Ni Socrate, ni Sozomène ne l'ont retenue. Le récit donné ici par Théodoret est puisé à une tradition d'origine antiochienne, comme on pourra le constater par la suite.

2. Au pied du mont Silpius, sans doute dans le quartier résidentiel d'Épiphanéia (voir le plan de la ville, dans G. POCARDI, « Antioche de

d'une indécente impiété¹. Les deux évêques furent logés ensemble au pied de la montagne², tandis que le général reçut un autre logement.

Chapitre 9

Événements concernant les évêques Euphratas et Vincent et complot monté contre eux à Antioche

1. Étienne, alors à la barre de l'Église d'Antioche, faisait couler le navire et, avec à son service d'autres complices de ses audacieux abus, accablait de maux de toutes sortes les partisans de l'orthodoxie. 2. Ils avaient à leur tête un jeune homme qui menait une vie d'effronté et une existence en marge des lois : non seulement il arrêta les gens en pleine agora en les insultant et les outrageant, mais il avait l'impudence de faire irruption dans les maisons et d'en arracher des hommes et des femmes de parfaite respectabilité³. Et pour ne pas m'étendre trop longuement sur sa perversité, je raconterai ce qu'il osa faire contre les hommes les plus respectables, car cela suffit pour se faire une idée des violations de la loi commises par ce personnage contre les habitants de la ville.

3. Ce jeune homme alla trouver une prostituée et lui dit que des étrangers qui venaient juste d'arriver avaient besoin d'elle pour la nuit. Puis, après avoir pris quinze affidés et les avoir cachés derrière les murs de pierres sèches au flanc de la montagne, il arriva avec la prostituée ; il prononça les paroles convenues et, s'étant assuré que les témoins du spectacle étaient là, il alla à la porte de la résidence de ces voyageurs. 4. L'ayant trouvée ouverte, car il avait soudoyé un des domestiques pour le faire, il intro-

Syrie. Pour un nouveau plan urbain de l'île de l'Oronte du III^e au V^e s. », *MEFRA* 106, 1994, p. 995).

3. Cf. Ac 8, 3, à propos de Paul.

χρήμασιν ἐπεπείκει, εἰσήγαγε τὴν γυναῖκα · καὶ τοῦ οἴκου
 τὴν θύραν ἐπιδείξας, ἔνθα δὴ καθεύδειν θάτερον τῶν
 ἀρχιερέων συνέβαινε, εἶσω γενέσθαι προσέταξεν, αὐτοῦ
 25 δὲ τοὺς στασιώτας καλέσων ἐξήλθεν. 5. Συνέβη δὲ τὸν μὲν
 Εὐφρατᾶν, τοῦτο γὰρ ἦν ὄνομα τῷ πρεσβυτέρῳ, ἐν τῷ
 προδόμῳ καθεύδειν, ὁ δὲ Βικέντιος, οὕτως γὰρ ὁ ἕτερος ὠνο-
 μάζετο, ἐν τῷ ἐνδοτέρῳ θαλάμῳ κατέμενε. 6. Εἶσω δὲ τῶν
 30 θυρῶν τῆς χαμαιτύπης γενομένης, τοῦ κτύπου τῶν ποδῶν
 ὁ Εὐφρατᾶς αἰσθόμενος, σκοτός δὲ ἦν, ἤρετο τίς ὁ βοδίζων ·
 φθεγγαμένης δὲ ἐκείνης, θορύβου μεστός ὁ Εὐφρατᾶς ἐγένε-
 νετο, δαίμονα τοπάσας εἶναι γυναικίαν φωνὴν μιμησά-
 μενον, καὶ παρατύκτα τὸν σωτήρα Χριστὸν εἰς ἐπικουρίαν
 ἐκάλει. 7. Ὁ δὲ Ὀναγρος, οὕτω γὰρ ὁ τοῦ πονηροῦ
 35 στίφους ἡγεμονεύων προσηγορεύετο ἐπειδὴ πρὸς τοῖς χερσὶ
 καὶ τοῖς ποσὶν ὄπλοις κατὰ τῶν εὐσεβούντων ἐκέχρητο, μετὰ
 τοῦ στίφους εἰσελήλυθε, παρανόμους ἀποκαλῶν τοὺς παρα-
 νομίας δικαστὰς ἔσεσθαι προσδοκῶντας. Βοῆς δὲ πλείστης
 γενομένης συνέδραμον μὲν οἱ οἰκέται, ἐξανέστη δὲ
 40 καὶ ὁ Βικέντιος. 8. Καὶ τὴν αὐλίον ἀποκλείσαντες θύραν
 ἐπὶ τὰ μὲν τῶν στασιωτῶν συλλαβεῖν ἠδυνήθησαν · ὁ δὲ γε
 Ὀναγρος σὺν τοῖς ἄλλοις ἀπέδρα · ἐφρουρεῖτο δὲ σὺν
 ἐκείνοις καὶ ἡ γυνή. Ὑπὸ δὲ τὴν ἑω τὸν σὺν αὐτοῖς ἀφικό-
 μενον διαναστήσαντες στρατηγὸν κατέλαβον τὰ βασιλεῖα ·
 45 καὶ τῶν Στεφάνου τολμημάτων καταβοῶντες ἔλεγον μὴ
 δεῖσθαι δίκης μηδὲ βασάνου τὰ τοῦτου παρανομήματα. 9. Ὁ
 δὲ γε στρατηγὸς διαφερόντως ἐβόα, ἀντιβολῶν κελεύσαι τὸν
 βασιλέα μὴ συνοδικῶς ἀλλὰ δικαστικῶς ἐξετασθῆναι τὸ
 παράνομον τόλμημα, καὶ τοὺς τῶν ἐπισκόπων κληρικοὺς
 50 ὑπισχνεῖτο πρώτους εἰς αἰκίαν ἐκδώσειν, χρῆναι δὲ καὶ τοῦ
 Στεφάνου τοὺς ὑπέρετας ταῦτα παθεῖν. Ἐκείνου δὲ ἀναίδην
 ζυγομαχοῦντος καὶ λέγοντος μὴ δεῖν κληρικοὺς ὑπομεῖναι
 πληγὰς, ἔδοξε καὶ βασιλεῖ καὶ τοῖς ἀρχουσιν ἔνδον ἐν τοῖς

1. Voir *supra* n. 1 p. 376.

2. Sobriquet signifiant l'âne sauvage. Le nom du personnage ne figure pas dans le récit d'Athanase.

duisit la femme, lui indiqua la porte de la chambre où l'un
 des évêques se trouvait couché, et lui dit de rester à l'inté-
 rieur, tandis que lui même sortait pour appeler ses affidés.
 5. Or il se trouvait qu'Euphratas – c'était le nom du plus
 âgé – dormait dans la première pièce, tandis que Vincent
 – ainsi s'appelait l'autre¹ – était installé dans la chambre du
 fond. 6. Quand la prostituée eut franchi la porte, Euphratas
 perçut un bruit de pas – il faisait nuit noire –, il demanda
 qui marchait. La femme ayant fait entendre sa voix,
 Euphratas fut empli de terreur à l'idée que c'était un
 démon qui imitait la voix d'une femme, et il appela aussitôt
 à son secours le Christ Sauveur. 7. C'est alors que l'Ona-
 gros² – ainsi était appelé le chef de la bande des vauriens,
 parce qu'il se servait non seulement de ses mains, mais aussi
 de ses pieds comme armes contre les orthodoxes – entra
 avec sa bande, en traitant de criminels ceux qui s'atten-
 daient à être les juges d'un crime. On cria à tue-tête, les
 domestiques accoururent et Vincent se leva à son tour.
 8. Ayant fermé la porte de la cour, ils purent s'emparer de
 sept des affidés et placer la femme sous bonne garde avec
 eux tandis que l'Onagros s'était enfui avec les autres. A
 l'aube, ils réveillèrent l'officier qui les accompagnait et se
 rendirent au palais impérial. Tout en s'élevant à grands cris
 contre les audaces d'Étienne, ils disaient que ses forfaitures
 ne réclamaient ni jugement ni mise à la question. 9. Mais
 l'officier haussait le ton, insistant pour que l'empereur sou-
 mette le crime audacieux non pas à l'examen d'un synode
 mais au tribunal civil, et il s'engageait à faire passer les
 clercs des évêques les premiers à la question, après quoi, il
 faudrait aussi que ceux d'Étienne subissent le même traite-
 ment³. Mais tandis que celui-ci se démenait effrontément
 et prétendait que des clercs ne devaient pas être frappés,
 l'empereur et ses conseillers furent d'avis que l'enquête ait

3. Sur cette procédure de mise à la question des clercs à des fins de témoignage : J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain (IV^e-V^e siècles)*, Paris 1958, p. 256.

55 βασιλείοις τοῦ πράγματος γενέσθαι τὴν βάσανον. 10. Καὶ
 πρῶτον μὲν ἤροντο τὴν γυναῖκα τίς αὐτὴν εἰς τὴν τῶν ἐπισ-
 κόπων ἀπήγαγε καταγωγὴν. 11. Ἡ δὲ ἔφη νέον τινὰ πρὸς
 αὐτὴν ἀφικόμενον τὴν τῶν ξένων ἐπιδημίαν καὶ χρεῖαν
 εἰπεῖν, καὶ ὡς ἐσπέρας ἀφικόμενος ἀπήγαγέ τε εἰς τὴν
 60 καταγωγὴν, καὶ τὸν οἰκεῖον ἐπιζητήσας λόχον καὶ τοῦτον
 εὐρῶν εἶσω τε τῆς αὐλοῦ θύρας εἰσήγαγε καὶ εἰς τὸν πρό-
 δομον εἰσελθεῖν παρηγγύησε. Προσετίθει δὲ καὶ τοῦ ἐπισ-
 κόπου τὴν πεῦσιν καὶ τὸ γενόμενον δέος καὶ τὴν εὐχὴν καὶ
 τῶν ἐπεισελθόντων τὴν ἔφοδον. 12. Ταῦτα μεμαθηκότες οἱ
 65 δικασταὶ τῶν συνειλημμένων εἰς μέσον ἄγουσι τὸν νεώτατον
 ὃς οὐκ ἀναμείνας τὴν ἀπὸ τῶν μαστίγων ἀνάγκην τὸ
 συντεθὲν ἐγύμνωσε δράμα, καὶ τὸν Ὀναγρον ταῦτα πάντα
 δεδρακέναι καθωμολόγησεν· ἄχθεις δὲ ἐκεῖνος τὸν Στέ-
 φανον ἔφη ταῦτα προσεταχέναι.

10

1. Οὕτω τοῦ Στεφάνου τὴν πονηρίαν μεμαθηκότες, τοῖς
 5 τῆνικαῦτα παροῦσι τῶν ἐπισκόπων καθελεῖν τοῦτον ἐπέ-
 τρεψαν καὶ τῆς ἐκκλησίας ἐξήλασαν. Οὐ μὴν παντάπασιν ἡ
 ἐκκλησία τῆς Ἀρειανικῆς ἠλευθερώθη λώβης. Λεόντιος γὰρ
 μετ' ἐκεῖνον τῆς προεδρίας ἔτυχεν, ἀνὴρ Φρυξ μὲν τὸ γένος,
 τὴν δὲ γνώμην κρυψίνους καὶ τὰς ὑφάλους πέτρας μιμού-
 2. Τότε δὲ ὁ Κωνσταντίος τὰ κατὰ τῶν ἐπισκόπων τυρευόμενα

1. Cette manière quelque peu expéditive ne doit pas tromper sur la collusion des deux pouvoirs, celui des évêques à qui incombe la déposition, celui de l'empereur dont relève l'exil. L'assemblée se tint en 344.

2. Information propre à Théodoret. Léonce fut évêque d'Antioche de 344 à 357.

3. *Infra* 24, qui fait partie de l'ensemble de ce récit concernant l'Église d'Antioche sur laquelle Théodoret est particulièrement bien informé.

lieu au palais. 10. Ils commencèrent par demander à la femme qui l'avait introduite dans la résidence des évêques. 11. Elle déclara qu'un jeune homme l'avait abordée pour lui parler de l'arrivée des étrangers et de leur besoin, et que, le soir, il était venu pour la conduire à la résidence, et, après avoir retrouvé le petit groupe qu'il était allé chercher, il l'avait introduite dans la cour d'entrée et lui avait enjoint de pénétrer dans la première pièce. Elle rapporta aussi la question de l'évêque, la peur qu'il avait eu, sa prière et l'irruption des gens qui survinrent. 12. Informés de la sorte, les juges font comparaître le plus jeune de ceux qu'on avait arrêtés, lequel, sans attendre d'y être forcé par les fouets, révéla l'intrigue qui avait été montée et confirma que l'Onagros était l'auteur de toute l'affaire. Quand ce dernier comparut, il déclara qu'Étienne avait donné les ordres.

Chapitre 10

Déposition d'Étienne

1. Ainsi informés sur la méchanceté d'Étienne, les juges invitèrent ceux des évêques qui étaient alors présents à le déposer et ils l'expulsèrent de l'Église¹. L'Église ne fut pourtant pas délivrée de la lèpre arienne. En effet, après Étienne, Léonce obtint la présidence. Phrygien d'origine², il dissimulait sa pensée et ressemblait aux rochers à fleur d'eau. Mais je parlerai de ce qui le concerne un peu plus tard³. 2. C'est alors que Constance, informé par les faits eux-mêmes des manigances contre les évêques⁴, écrivit au

4. Dans sa version du récit, *Hist. Ar.* 21, 1, Athanase prête à Constance un remords qui le pousse à rappeler les clercs d'Alexandrie. Le présent récit l'innocente, au contraire, en lui faisant jouer le rôle de protecteur d'Athanase (cf. *supra* I, 32, le rôle déjà prêté à Constantin), ce qui pourrait constituer un argument supplémentaire sur l'origine antiochienne du récit.

10 τῆ πείρα μεμαθηκῶς ἐπέστειλεν Ἀθανασίῳ τῷ μεγάλῳ καὶ ἄποξ καὶ δις καὶ μέντοι καὶ τρίς, προτρέπων ἐκ τῆς Ἑσπέρας ἐπανελεθεῖν. Ἐγὼ δὲ τὴν μέσην ἐπιστολὴν μικρὰν οὖσαν ἐνήθησα τῇ συγγραφῇ.

11

« Κωνστάντιος Νικητῆς Αὐγουστος Ἀθανασίῳ.

Εἰ καὶ τὰ μάλιστα διὰ προτέρων γραμμάτων ἐδηλώσαμεν ὅπως ἀμερίμνωσ εἰς τὸ ἡμέτερον κοιμητόν παραγένῃ διὰ τὸ μάλιστα βούλεσθαι ἡμᾶς ἀποστεῖλαί σε εἰς τὰ ἴδια, ὅμως καὶ 5 νῦν ταῦτα τὰ γράμματα πρὸς τὴν σὴν στερρότητα δεδώκαμεν· δι' ὧν καὶ προτρεπόμεθα χωρὶς τινος ἀπιστίας καὶ φόβου ἐπιβῆναί σε δημοσίους ὀχήμασι καὶ σπουδάσαι πρὸς ἡμᾶς, ἵνα ὧν ἐπιθυμεῖς ἀπολαῦσαι δυναθῆς. »

12

1. Οὕτως αὐτὸν ἐπανελθόντα εὐμενῶς τε εἶδε καὶ τὴν Ἀλεξανδρέων ἀπολαβεῖν ἐκκλησίαν ἐκέλευσεν. Ἄλλ' οἱ τότε παραδυναστεύοντες τὴν Ἀρειανικὴν εἰσδεδεγμένοι νόσον 5 ἔφασκον χρῆναι τὸν Ἀθανάσιον μίαν παρασχεῖν ἐκκλησίαν τοῖς κοινῶν οὐ βουλομένοις αὐτῷ. Ταῦτα ἐκείνων μὲν τῷ βασιλεῖ, τοῦ δὲ βασιλέως πρὸς αὐτὸν εἰρηκότος, ἔφη δίκαιον εἶναι τοῖς βασιλέως προστάγμασι εἶκειν, βούλεσθαι μέντοι καὶ αὐτὸς ἀπαγγεῖλαί τινα καὶ αἰτῆσαι. 2. Τοῦ δὲ βασιλέως ὑποσχομένου δώσειν ὅπερ ἂν αἰτήσοι προθύμως, δεῖσθαι ἔφη 10 καὶ τοὺς ἐν Ἀντιοχείᾳ τοῖς τὰς ἐκκλησίας κατέχουσι κοινῶ-

1. Cf. SOCRATE, II, 23, 4, d'après *Apol. c. Ar.* 51, 1.

2. Théodoret continue ici d'utiliser la source antiochienne qui donnait le texte de la seconde lettre parce qu'il était plus court. SOCRATE, *ibid.* 5-12, les cite toutes les trois (d'après *Apol. c. Ar.* 51, cf. *Hist. Ar.* 21, 2), en précisant qu'elles sont traduites du latin. SOZOMÈNE, III, 20, 2, n'y fait qu'une brève allusion et se contente de résumer d'une phrase la seconde.

3. La rencontre entre les deux hommes s'est déroulée à Antioche, ce que Théodoret, qui vient de raconter le « complot d'Étienne », n'a pas jugé

grand Athanase une fois, deux fois et jusqu'à trois fois¹ pour le presser de revenir d'Occident. Quant à moi, la deuxième lettre étant plus courte², je l'insérerai dans mon récit.

Chapitre 11

Lettre de Constance à Athanase

« Constance Vainqueur Auguste, à Athanase.

Bien que nous t'ayons fait parfaitement savoir par notre précédente lettre que tu devais te présenter sans inquiétude à notre cour, parce que nous avions à cœur de te renvoyer chez toi, aujourd'hui encore cependant nous adressons à Ta Fermeté cette lettre par laquelle nous t'engageons à prendre sans aucune méfiance ni crainte les voitures publiques et à te hâter vers nous, afin que tes vœux puissent être comblés. »

Chapitre 12

Deuxième retour du saint Athanase

1. C'est ainsi que l'empereur vit avec plaisir Athanase à son retour et l'autorisa à recouvrer l'Église d'Alexandrie³. Mais les conseillers du pouvoir qui avaient contracté la maladie d'Arius prétendaient qu'il fallait qu'Athanase accordât au moins une église à ceux qui refusaient sa communion. Ils en parlèrent à l'empereur ; l'empereur en parla à Athanase qui déclara qu'il était juste de se plier aux ordres de l'empereur, mais qu'il voulait toutefois lui aussi lui exposer un cas et lui faire une demande. 2. L'empereur lui ayant promis de lui accorder volontiers ce qu'il lui demanderait, Athanase dit que ceux qui, à Antioche, refusaient la communion avec ceux qui occupaient les églises

bon de rappeler, preuve que sa source d'information est bien toujours la même.

νεῖν οὐ βουλομένους εὐκτηρίου νεώ, καὶ δίκαιον ἕνα καὶ
 τούτοις τῶν οἰκῶν παρασχεθῆναι τῶν θείων. 3. Ἐπειδὴ δὲ
 ἐπένευσε βασιλεὺς ὀρθὴν εἶναι καὶ δικαίαν ἐπισηφίσας τὴν
 αἴτησιν, ἀντίειπον οἱ τῆς αἰρετικῆς φάλαγγος προστατεύοντες
 15 μηδετέροις χρῆναι παρασχεθῆναι τὰς ἐκκλησίας εἰπόντες.
 Οὕτω τὸν Ἀθανάσιον θαυμάσας Κωνσταντῖος ἀπέπεμψεν εἰς
 τὴν Ἀλεξάνδρειαν. 4. Ἐτεθνήκει δὲ ὁ Γρηγόριος ὑπ' αὐτῶν
 ἐκείνων δεξάμενος τὴν σφαγὴν. Θεασάμενοι δὲ οὖν τὸν
 νομέα δημοθουσίας ἐπετέλουν καὶ εὐορτὰς λαμπροτάτας
 20 αὐτόν τε γεραίροντες καὶ τὸν θεὸν ἀνυμνοῦντες.

13

1. Ἀλλὰ πάλιν μικροῦ διεληλυθότος χρόνου Κωνσταντῖος
 μὲν τοῦ βίου τὸ τέλος κατεῖληφεν. Κωνσταντῖον δὲ οἱ
 ἄγοντες οὐπὲρ ἐβούλοντο ἀνέμνησαν τῆς Ἀθανασίου χάριν
 πρὸς τὸν ἀδελφὸν γεγεννημένης διαφορᾶς, καὶ ὡς μικροῦ δεῖν
 5 τὰ τῆς φύσεως δεσμὰ διαρρήξαντες πόλεμον ἂν κατ' ἀλλήλων
 ἐκίνησαν. 2. Τούτοις ὑπαχθεὶς ὁ Κωνσταντῖος οὐκ ἐλάθηναί
 μόνον ἀλλὰ καὶ σφαγῆναι τὸν θεῖον προσέταξεν Ἀθανάσιον,
 καὶ τινα Σεβαστιανὸν ἐξέπεμψε στρατηγὸν μετὰ στρατιᾶς

1. L'« admiration » de Constance ne doit pas tromper. Elle porte sur la liberté de langage de l'évêque, un thème cher à Théodoret, selon un procédé fréquemment utilisé dans l'*Histoire ecclésiastique* (A. MARTIN, « L'Église d'Antioche dans l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret », dans *Antioche de Syrie. Histoire, images et traces de la ville antique*, Actes du colloque international de Lyon, 4-6 octobre 2001, *Topoi*, Suppl. 5, Lyon 2005, p. 481-506).

2. Sur cette seconde anecdote qui dut d'abord circuler dans le milieu eustathien avec lequel Athanase partagea la communion lors de son passage dans la ville en 346, cf. RUFIN, I, 20 ; SOCRATE, II, 23, 33-38, qui en dépend (cf. SOZOMÈNE, III, 20, 4-7), en étendant la demande d'Athanase « à chaque ville » (*ibid.* 37), lui ôte du même coup tout son sens. Voir l'Introduction, p. 74.

3. Sur la confusion entre Grégoire et Georges voir *supra* 4, 3 et n. 3 p. 343.

4. Cf. *Hist. Ar.* 25, 3 ; ce retour eut lieu le 21 octobre 346 (*Hist. acéph.*, 1, 1, p. 139) ; il fut « triomphal » (*Index LF XVIII*, 346, p. 247 ; GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *Or.* 21, 27-29, SC 270, p. 166-170).

avaient également besoin d'un lieu de prière et qu'il était juste de leur attribuer à eux aussi une des saintes demeures.
 3. L'empereur, ayant estimé la demande fondée et conforme à la justice, acquiesça ; mais les chefs de la faction hérétique rétorquèrent qu'il ne fallait attribuer les églises à aucun des deux. C'est ainsi que Constance, plein d'admiration pour Athanase¹, le renvoya à Alexandrie². 4. Grégoire venait de mourir : il avait reçu le coup meurtrier des Alexandrins eux-mêmes³ qui, ayant reconnu leur pasteur, célébrèrent alors des banquets publics et des fêtes splendides en son honneur et à la louange de Dieu⁴.

Chapitre 13

Son troisième exil et sa fuite

1. Mais peu de temps après, Constant, à son tour, arriva au terme de sa vie⁵. Quant à Constance, ceux qui le menaient à leur gré rappelaient le différend qu'il avait eu avec son frère à cause d'Athanase et que, pour un peu, déchirant les liens de la nature, ils se seraient fait la guerre.
 2. Sous leur influence, Constance n'ordonna pas seulement l'exil du divin Athanase mais son meurtre, et il envoya un officier du nom de Sébastianos⁶ à la tête d'une troupe la

5. Après celle de Constantin l'aîné évoquée *supra* 4, 4, la disparition de Constant n'est mentionnée ici que pour expliquer les circonstances du troisième exil d'Athanase, à nouveau privé de son impérial protecteur. En fuite vers l'Espagne après l'usurpation de Magnence le 18 janvier 350 (*infra* 15, 1), il fut assassiné sur son ordre à Elne quelques jours plus tard.

6. Selon son ordinaire, Théodoret utilise les informations contenues dans le document qu'il cite ensuite, ici l'*Apol. de fuga*, 24. Or, à la différence des autres collections, la collection antiochienne d'œuvres d'Athanase utilisée par Théodoret ne donne pas le nom de cet officier, simplement désigné comme *stratélate* (cf. *infra* 5 et n. 3 p. 389) ; ceci explique l'erreur sur son nom, Syrianos, et non Sébastianos, son successeur ; le nom de ce dernier est mentionné plus loin (14, 2), parce qu'il se trouve dans le second passage de l'*Apol. de fuga* cité à la suite (14, 6).

ὅτι μάλιστα πλείστης ἀνελεῖν κελεύσας ὡς ἀλιτήριον.
 3. Ὅπως δὲ καὶ οὗτος ἐπεστράτευσε κάκεινος διέφυγεν,
 αὐτὸς ὁ ταῦτα πεπονθὼς καὶ παραδόξως σωθεὶς κάλλιον
 διηγήσεται. Ἐν γὰρ τῇ τῆς φυγῆς Ἀπολογία ταῦτα διέξεισιν.

4. « Ἐξετασάτωσαν ὁμῶς καὶ τὸν τρόπον τῆς ἀναχωρήσεως
 καὶ μανθανέτωσαν παρὰ τῶν ἰδίων. Ἦσαν γὰρ Ἀρειανοὶ
 15 συνδραμόντες τοῖς στρατιώταις εἰς τὸ παροξύνειν αὐτούς
 καὶ ἀγνοοῦσι δεικνύειν ἡμᾶς. Καὶ εἰ καὶ οὕτως ἀσυμπαθεῖς
 τυγχάνουσιν, ἀλλὰ κἄν ἀκούοντες ἡρεμείωσαν αἰσχυρό-
 μενοι. Νῦν μὲν γὰρ ἤδη ἦν καὶ τοῦ λαοῦ τινες ἐπαννύχιζον
 προσδοκωμένης συνάξεως. 5. Ὁ δὲ στρατηλάτης ἐξαιφνης
 20 ἐπέστη μετὰ στρατιωτῶν πλέον ἢ πεντακισχιλίων ἐχόντων
 ὄπλα καὶ ξίφη γυμνὰ καὶ τόξα καὶ βέλη καὶ ρόπαλα, καθὰ
 καὶ πρότερον εἴρηται. Καὶ τὴν μὲν ἐκκλησίαν αὐτὸς περι-
 κύκλωσε στήσας τοὺς στρατιώτας σύνεγγυς, ὡς μὴ δύνασθαι
 τινὰς ἐξελεθόντας ἀπὸ τῆς ἐκκλησίας παρελθεῖν αὐτούς.
 25 6. Ἐγὼ δὲ ἄλογον ἠγούμενος ἐν τσσαύτῃ συγχύσει κατα-
 λείψαι τοὺς λαοὺς καὶ μὴ μᾶλλον προκινδυνεύειν αὐτῶν,
 καθεσθεὶς ἐπὶ τοῦ θρόνου προέτρεπον τὸν μὲν διάκονον ἀνα-
 γινώσκειν ψαλμόν, τοὺς δὲ λαοὺς ὑπακούειν ὅτι εἰς τὸν
 αἰῶνα τὸ ἔλεος αὐτοῦ^a, καὶ πάντας οὕτως ἀναχωρεῖν καὶ εἰς
 30 τοὺς οἴκους ἀπιέναι. 7. Ἀλλὰ τοῦ στρατηλάτου λοιπὸν ἐπει-
 σελθόντος καὶ τῶν στρατιωτῶν περιλαβόντων τὸ ἱερατεῖον
 ἔνεκεν τοῦ συλλαβεῖν ἡμᾶς, οἱ μὲν εὐρεθέντες ἐκεῖ
 κληρικοὶ καὶ οἱ ἀπὸ τῶν λαῶν ἐβόων καὶ ἤξιον ἀναχωρεῖν
 ἤδη καὶ ἡμᾶς. Ἐγὼ δὲ μᾶλλον ἀντέλεγον μὴ πρότερον ἀνα-
 35 χωρήσειν εἰ μὴ πάντες καθ' ἕκαστον ὑπεξέλθοιεν. Ἀναστάς
 οὖν καὶ προστάξας εὐχὴν οὕτως ἀντηξίου ἀπιέναι τοὺς

a. Ps 117, 1-3 et 135, 1-26

1. Παραδόξως est le terme même utilisé par Athanase dans l'*Apol. de fuga* 25, et repris dans l'*Index LF* XXVIII, 356, p. 257.

2. A partir de cet endroit de l'*Apol. de fuga* 24, SOCRATE, II, 11, a fait un résumé de ce même chapitre, en confondant ces événements de la nuit du 8 au 9 février 356 avec ceux de 339.

plus nombreuse possible, avec l'ordre de le supprimer comme un scélérat. 3. Mais comment celui-ci mena l'expédition et celui-là s'enfuit, celui-là même qui a subi cette épreuve et qui a été sauvé miraculeusement¹ le racontera mieux. Voici en effet ce qu'il raconte dans l'*Apologie pour sa fuite* :

4. « Qu'ils se renseignent au moins sur les circonstances de notre fuite et s'informent auprès des leurs. Des ariens en effet s'étaient mêlés aux soldats pour les exciter et nous désigner à eux, car ils ne nous connaissaient pas. Même s'ils sont à ce point insensibles, qu'ils aient la pudeur de nous écouter avec calme. Il faisait nuit² et quelques fidèles veillaient en attendant la synaxe. 5. Le stratélate³ survint soudainement, accompagné de plus de cinq mille hommes avec boucliers et glaives à nu, arcs et flèches, masses d'armes comme on l'a dit plus haut. Il fit encercler l'église en disposant ses hommes au coude à coude, pour que personne ne puisse sortir de l'église et leur échapper. 6. Quant à moi, je trouvais déraisonnable d'abandonner le peuple dans une telle confusion au lieu de lui éviter le danger en l'affrontant à sa place ; aussi pris-je place sur mon trône et invitai-je le diacre à lire un psaume et le peuple à répondre '*Car éternelle est sa miséricorde*'^a, puis à se retirer pour rentrer chacun chez soi. 7. Mais voilà que le stratélate fait irruption et que ses hommes encerclent le chœur pour nous arrêter. Les clercs qui se trouvaient là et le peuple nous criaient à nous aussi de nous retirer immédiatement. Mais moi, je répliquai que nous ne nous retirerions pas avant que tous, jusqu'au dernier, fussent sortis. Je me levai donc et ordonnai une prière, puis je leur demandai de s'en aller :

3. Ce terme, équivalent de celui de *stratēgos* utilisé par Théodoret dans son résumé (*supra* 2), désigne ici le *dux Aegypti*, chef militaire commandant les légions sur le territoire de la province d'Égypte (cf. VA 85, 1, 2, et 3). Les autres collections athanasiennes donnent son nom, Syrianos, omis dans la collection antiochienne, ce qui explique la méprise de Théodoret sur sa restitution (*supra* n. 6 p. 387). Sur ce personnage, voir *Index LF*, Appendice VI, p. 319 ; *PLRE* I, p. 872.

πάντας, βέλτιον εἶναι λέγων ἐμὲ κινδυνεύειν ἢ βλαβῆναι
 τινὰς ἐξ ὑμῶν. 8. Ἐξεληθόντων τοίνυν τῶν πλείστων καὶ τῶν
 λοιπῶν ἐπακολουθούντων, οἱ σὺν ἡμῖν ὄντες ἐκεῖ μοναχοὶ
 40 καὶ τινες τῶν κληρικῶν ἀνεληθόντες εἴλκυσαν ἡμᾶς. Καὶ
 οὕτως ἐπὶ μάρτυρι τῇ ἀληθείᾳ, τῶν στρατιωτῶν τῶν μὲν
 περιεστηκότων τὸ ἱερατεῖον, τῶν δὲ περιερχομένων τῇ
 ἐκκλησίᾳ, διήλθομεν τοῦ κυρίου ὁδηγοῦντος καὶ αὐτοῦ
 φυλάττοντος, καὶ λαθόντες αὐτοὺς ἀνεχωρήσαμεν δοξάζ-
 45 ζοντες μεγάλως αὐτὸν τὸν θεόν, ὅτι μήτε προδεδώκαμεν τὸν
 λαόν, ἀλλὰ καὶ προπέμναντες αὐτούς διασωθῆναι καὶ διαφυ-
 γεῖν τὰς χεῖρας τῶν ζητούντων ἠδυνήθημεν. »

14

1. Οὕτω τούτου τὰς μαιφόνους ἐκείνων διαφυγόντος
 χεῖρας Γεώργιος μὲν λύκος ἕτερος τῶν προβάτων ἐκείνων
 ἐπιστεύθη τὴν ἐξουσίαν, ὁμότερον δὲ λύκου παντὸς καὶ
 ἄρκτου καὶ παρδάλεως τοῖς προβάτοις ἐχρήτο. Τὰς μὲν γὰρ
 5 διὰ βίου τὴν παρθενίαν ὑπεσχήμενας οὐ τὴν Ἀθανασίου
 μόνον ἀρνεῖσθαι κοινωνίαν ἀλλὰ καὶ τῶν πατέρων ἀναθεμα-
 τίζειν τὴν πίστιν ἠνάγκαζε. 2. Σύνεργον δὲ τῆς ὁμότητος εἶχε
 Σεβαστιανόν τινα τῶν στρατιωτικῶν καταλόγων ἡγούμενον,
 ὃς ἐν μέσῃ τῇ πόλει πυρὰν ἀνάμας καὶ ταύτη τὰς παρθένους
 10 γυμνάς παραστήσας ἀρνεῖσθαι τὴν πίστιν ἐκέλευεν. 3. Αἱ δὲ
 θέαμα δεινὸν ὁμοῦ καὶ ἐλεεινὸν πιστοῖς ὁμοῦ καὶ ἀπίστοις
 προκείμεναι καὶ τὴν ἐσχάτην ἀτιμίαν τιμὴν μεγίστην ἐνό-
 μζον καὶ τὰς ὑπὲρ τῆς πίστεως μάλιστα ἀσμένως ὑπέμενον.
 Καὶ ταῦτα δὲ σαφέστερον ὁ τούτων ποιμὴν διηγῆσεται.

1. Georges de Cappadoce n'arrive à Alexandrie que le 24 février 357 (*infra* 4), soit plus d'un an après la « fuite » d'Athanase dans la nuit du 8 au 9 février 356. Le désintéret profond de Théodoret pour la précision chronologique des faits se vérifie ici, une nouvelle fois. L'image du loup, un *topos* depuis Justin pour désigner l'hérétique, a déjà été utilisée à propos de Grégoire (*supra* 4, 3 et n. 2 p. 342).

2. A la différence de Syrianos, Sébastianos est mentionné cette fois dans le passage de l'*Apol. de fuga* cité peu après (6), dont Théodoret com-

il vaut mieux, disais-je, courir moi-même un risque que de voir certains d'entre vous être malmenés. 8. La plupart étaient donc sortis et le reste suivait, quand les moines qui étaient là avec nous et quelques clercs revinrent pour nous entraîner. Et c'est ainsi, j'en atteste la vérité, que, tandis qu'une partie des soldats encerclaient le chœur et que les autres patrouillaient autour de l'église, nous passâmes au travers avec le Seigneur pour guide et gardien et nous nous éloignâmes à leur insu, en glorifiant grandement Dieu de n'avoir pas trahi le peuple, mais, après l'avoir fait sortir avant nous, d'avoir pu nous sauver et échapper aux mains de ceux qui nous cherchaient. »

Chapitre 14

Sur Georges et le mal qu'il a osé faire à Alexandrie

1. Tandis qu'Athanase échappait ainsi à leurs mains meurtrières, Georges, un autre loup qui se vit confier autorité sur ces brebis¹, usa à l'égard des brebis d'une cruauté plus grande que celle de n'importe quel loup, ours ou panthère. Par exemple, les femmes qui avaient fait profession de virginité perpétuelle, il les contraignait non seulement à refuser la communion d'Athanase, mais encore à anathématiser la foi des Pères. 2. Il avait pour l'aider dans sa cruauté un certain Sébastianos², chef des corps de troupes, qui, en pleine ville, alluma un bûcher dont il fit approcher les vierges dénudées avec l'ordre de renier leur foi. 3. Exposées en un spectacle aussi affreux que pitoyable tant pour les croyants que pour les incroyants, elles tenaient le dernier déshonneur pour le plus grand honneur et supportaient dans la joie pour la foi les coups de fouet. Mais leur pasteur le racontera de manière encore plus sûre :

mence par faire un résumé selon son ordinaire (*supra* 13, 2 et 5 et n. 6 p. 387 et n. 3 p. 389). Sur ce personnage, voir *Index LF*, Appendice VI, p. 319 ; *PLRE* I, p. 812-813.

15 4. « Εἶτα ἐλθὼν τῇ Τεσσαρακοστῇ ὁ παρ' αὐτῶν ἀποστο-
 ταλεῖς ἐκ Καππαδοκίας Γεώργιος ἠΰξησεν ἅ παρ' αὐτῶν
 μεμάρθηκε κακά. Μετὰ γὰρ τὰ ἔβδομα τοῦ Πάσχα παρθένοι
 εἰς δεσμοτήριον ἐβάλλοντο, ἐπίσκοποι ἤγοντο ὑπὸ στρα-
 20 τιωτῶν δεδεμένοι, ὀρφανῶν καὶ χηρῶν ἠρπάζοντο αἱ οἰκίαι,
 καὶ ἀρπαγαὶ καὶ ἔφοδοι κατὰ τῶν οἰκιῶν ἐγίνοντο καὶ
 νυκτὸς Χριστιανοὶ κατεφέροντο, ἐπεσφραγίσθησαν οἰκίαι
 καὶ ἀδελφοὶ κληρικῶν ὑπὲρ τῶν ἀδελφῶν ἐκινδύνευον. 5. Καὶ
 δεινὰ μὲν ταῦτα, δεινότερα δὲ τὰ μετὰ ταῦτα τολμήματα. Τῇ
 γὰρ ἑβδομάδι μετὰ τὴν ἀγίαν Πεντηκοστὴν ὁ λαὸς νηστεύσας
 25 ἐξῆλθε περὶ τὸ κοιμητήριον εὐξασθαι, διὰ τὸ πάντας ἀποστ-
 τρέφεσθαι τὴν πρὸς Γεώργιον κοινωνίαν. 6. Ἀλλὰ τοῦτο
 μαθὼν ὁ παμπόνηρος αὐτὸς παροξύνει τὸν στρατηλάτην
 Σεβαστιανόν, Μανιχαῖον ὄντα. Καὶ λοιπὸν αὐτὸς μετὰ
 πλήθους στρατιωτῶν ὄπλα καὶ ξίφη γυμνὰ καὶ τόξα καὶ βέλη
 30 φερόντων ἄρμησεν ἐν αὐτῇ τῇ κυριακῇ κατὰ τῶν λαῶν. 7. Καὶ
 ὀλίγους εὐρῶν εὐχομένους, οἱ γὰρ πλεῖστοι λοιπὸν διὰ τὴν
 ὄραν ἀναχωρήσαντες ἦσαν, τοιαῦτα εἰργάσατο οἷα παρ'
 αὐτῶν ἔπρεπεν ἀκούσαντα πράξει. Πυρκαϊὰν γὰρ ἀνάψας
 καὶ στήσας παρθένους παρὰ τὸ πῦρ ἠνάγκαζε λέγειν ἐαυτὰς
 35 τῆς Ἀρείου πίστεως εἶναι. 8. Ὡς δὲ νικῶσας αὐτὰς ἔβλεπε,
 γυμνώσας λοιπὸν οὕτως κατέκοψεν εἰς τὰ πρόσωπα ὡς μετὰ
 χρόνον αὐτὰς μόλις ἐπιγνωσθῆναι. Ἄνδρας δὲ κρατήσας
 τεσσαράκοντα καινοτέρῳ τρόπῳ κατέκοψεν. † Ῥάβδους γὰρ
 τὰς ἀπὸ τῶν φοινίκων ἐν αὐταῖς ἐχούσας ἔτι τοὺς σκόλοπας
 40 τὰ νῶτα τούτων οὕτως ἐξέδειρεν ὡς τινὰς μὲν πολλάκις
 χειρουργηθῆναι διὰ τοὺς ἀποπαγέοντας ἐν αὐτοῖς σκόλοπας,

38-39 ῥάβδους... τὰς A N G z Ath. *Apol. de fuga* Socr. : ῥάβδοις... ταῖς
 H S ῥάβδους... τοὺς T || 39 φοινίκων ἐν αὐταῖς Π Ath. D N : φοινίκων εὐθὺς
 τεμῶν ἐν αὐταῖς Ath. α β Socr. Parm. uide p. 116 || ἐχούσας A H S B² Ath.
 D N : ἐχούσας A^c N G L v T Ath. α β Parm. uide ibid.

1. De l'année 357, selon *Hist. « acéph. »* 2, 2, p. 144 (*supra* n. 1 p. 390).
 Le passage de l'*Apol. de fuga* 6, 2 - 7, 5, cité ici l'est aussi par SOCRATE, II,
 28, 3-14, qui l'antidate.

2. Ce qualificatif, sous la plume d'Athanase, n'est pas à prendre au
 pied de la lettre mais plutôt comme synonyme de « capable des pires

4. « C'est ensuite, au cours du Carême¹, que Georges fit
 son entrée : envoyé par eux de Cappadoce, il surpassa les
 crimes qu'ils lui avaient enseignés. Ainsi, par exemple,
 après la semaine de Pâques, des vierges étaient jetées en
 prison, des évêques étaient emmenés enchaînés par des sol-
 dats, les maisons des veuves et des orphelins étaient saisies ;
 des pillages et des attaques avaient lieu contre leurs mai-
 sons, des chrétiens étaient emmenés durant la nuit ; on
 apposa les scellés sur les maisons ; et les frères des clercs
 couraient des dangers pour leurs frères. 5. Voilà qui est ter-
 rible ; mais plus terribles encore les audaces qui ont suivi.
 En effet, la semaine après la sainte Pentecôte, les fidèles qui
 avaient jeûné sortirent pour aller prier du côté du cime-
 tière, parce qu'ils se détournaient tous de la communion de
 Georges. 6. Mais, à cette nouvelle, le misérable excita le
 stratélate Sébastianos qui était manichéen². Et voilà qu'en
 personne, avec une foule de soldats qui portaient boucliers
 et glaives à nu, arcs et flèches, il bondit, en plein jour du Sei-
 gneur, contre les fidèles. 7. Il n'en trouva qu'un petit groupe
 qui priait, car la plupart s'étaient déjà retirés en raison de
 l'heure, et il agit comme il est naturel de faire quand on est
 inspiré par ces gens-là. En effet, après avoir fait allumer un
 bûcher, il fit approcher du feu des vierges qu'il obligea à
 dire qu'elles partageaient la foi d'Arius. 8. Mais, comme il
 les voyait victorieuses³, il les fit dévêtir et frapper au visage,
 au point qu'elles restèrent longtemps méconnaissables.
 Quant aux hommes, il en fit saisir quarante qu'il fit battre
 selon une méthode toute nouvelle : avec des tiges de pal-
 miers encore munies de leurs épines, il leur fit déchirer le
 dos, si bien que quelques-uns durent subir plusieurs inter-
 ventions chirurgicales à cause des épines enfoncées dans
 leur chair, tandis que d'autres qui ne pouvaient pas les sup-

horreurs », comme l'a estimé M. TARDIEU, « Sébastianus étiqueté comme
 manichéen », *Klio* 70, 1988, p. 494-500.

3. Les manuscrits d'Athanase ajoutent ici : καὶ μὴ φρονιζούσας τοῦ
 πυρός, « et insensibles au feu ».

τινάς δὲ καὶ μὴ φέροντας ἀποθανεῖν. 9. Πάντας μὲν οὖν τοὺς περιλειφθέντας ἀθρόως καὶ τὰς παρθένους ἐξώρισαν εἰς τὴν μεγάλην Ὀασιν· τὰ δὲ σώματα τῶν τετελευτηκότων οὐδὲ
 45 τοῖς ἰδίοις κατὰ τὴν ἀρχὴν ἀποδοθῆναι πεποιήκασιν, ἀλλ' ἔκρυσαν ὡς ἠθέλησαν ἄταφα βαλόντες, ὑπὲρ τοῦ δοκεῖν αὐτοὺς λανθάνειν τὴν τοσαύτην ὀμότητα. 10. Πράττουσι δὲ τοῦτο πεπλανημένοι τῇ διανοίᾳ οἱ παράφρονες· τῶν γὰρ οἰκειῶν τῶν τετελευτηκότων χαιρόντων μὲν διὰ τὴν ὁμολογίαν, θρηνοῦντων δὲ διὰ τὰ σώματα, μείζων ἐξηχεῖτο κατ' αὐτῶν ὁ τῆς ὀμότητος ἔλεγχος. 11. Καὶ γὰρ εὐθὺς ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου καὶ τῶν Λιβυῶν ἐξώρισαν μὲν ἐπισκόπους Ἀμμώνιον, Μοῦϊον, Γάϊον, Φίλωνα, Ἐρμῆν, Πλήνιον, Ψενόσιριν, Νειλάμμωνα, Ἄγαθον, Ἀνάγαμφον, Μάρκον, Ἀμμώνιον
 50 ἕτερον, Μάρκον ἕτερον, Δρακόντιον, Ἀδέλφιον, Ἀθηνόδωρον, καὶ πρεσβυτέρους Ἰέρακα καὶ Διόσκορον. Καὶ οὕτω πικρῶς ἤλασαν αὐτοὺς ὡς τινὰς μὲν αὐτῶν ἐν ταῖς ὁδοῖς, τινὰς δὲ ἐν αὐτῷ τῷ ἐξορισμῷ ἀποθανεῖν. Ἐφυγάδευσαν δὲ ἐπισκόπους πλείους ἢ τριάκοντα. Σπουδῆ γὰρ ἦν αὐτοῖς κατὰ τὸν Ἀχαάβ^a, εἰ δυνατόν, ἐξῆραι τὴν ἀλήθειαν. »

12. Καὶ παραμυθητικούς δὲ λόγους ταῖς παρθένοις ἐκείναις αἱ τὰ παγγάλεπα ἐκεῖνα ὑπέμειναν γράφων καὶ ταῦτα ἐντέθεικε·

13. « Διὰ τοῦτο μηδὲ γινέσθω τις ὑμῶν περίλυπος, εἰ καὶ θαπτομέναις ὑμῖν φθονοῦσιν οἱ δυσσεβεῖς καὶ κωλύουσι τὰς ἐκφοράς. Καὶ μέχρι γὰρ τούτων ἡ καταστροφή τῶν Ἀρειανῶν ἔφθασε· καὶ τὰς μὲν πύλας κλείουσι, περὶ δὲ τὰ μνήματα ὡς δαίμονες καθέζονται, ἵνα μὴ τις τῶν ἀπογενομένων ἀποτεθῆ. »

14. Ταῦτα μὲν οὖν καὶ τὰ προσόμοια τούτοις ὁ Γεώργιος ἐν Ἀλεξανδρείᾳ εἰργάζετο. Ὁ δὲ θεῖος Ἀθανάσιος οὐδὲν χωρίον ὄχυρόν ἐνόμιζεν εἰς ἀσφάλειαν, τοῦ βασιλέως ἢ ζῶντα ἀχθῆναι προσεταχότος ἢ τεθνεώτος κομισθῆναι οἱ

a. Cf. 1 R 16, 29-33

porter moururent. 9. Tous ceux qui ont survécu furent donc relégués en masse avec les vierges dans la Grande Oasis. Quant aux morts, au lieu de les rendre immédiatement à leurs proches, ils les firent disparaître comme ils purent, en les laissant sans sépulture, croyant pouvoir cacher tant de cruauté. 10. Mais ils agissent ainsi dans l'égarement de leur esprit, les insensés ! Car, tandis que les parents des morts se réjouissaient de leur confession mais pleuraient sur leur corps, les preuves d'une telle cruauté s'accumulaient contre eux. 11. Car, au même moment, d'Égypte et de Libye ils exilaient les évêques Ammonios, Mouis, Gaios, Philon, Hermès, Plénios, Psénosiris, Nilammon, Agathos, Anagampfos, Marc, un autre Ammonios, un autre Marc, Drakon-tios, Adelphios, Athénodoros, ainsi que les prêtres Hiérax et Dioskoros¹. Et ils les chassèrent avec tant de dureté que certains d'entre eux moururent en chemin, d'autres au lieu même de leur exil. Ils expulsèrent ainsi plus de trente évêques. Ils mettaient tout leur zèle, à l'exemple d'Achaab^a, à détruire la vérité. »

12. Et dans une lettre d'encouragement qu'il écrivit aux vierges qui avaient subi ces sévices², il inséra encore ceci :

13. « C'est pourquoi qu'aucune de vous ne s'attriste, même si les impies vous refusent d'enterrer les vôtres et interdisent que vous leur fassiez cortège ; car les ariens en sont arrivés au point qu'ils ferment les portes et s'installent autour des tombeaux comme des démons, afin qu'on n'y dépose aucun défunt. »

14. Voilà donc les méfaits, et d'autres du même genre, que Georges commit à Alexandrie. De son côté, le divin Athanase estimait qu'aucun endroit n'était assez sûr pour sa sauvegarde, puisque l'empereur avait ordonné de le

1. Sur les sièges et les lieux d'exil de ces évêques, MARTIN, *Athanase*, tableau p. 494.

2. Ce fragment de lettre aux vierges, dont Théodoret est le seul témoin, provient sans doute de la même collection antiochienne d'œuvres d'Athanase (CPG 2162).

75 τὴν κεφαλὴν καὶ μισθὸν τῷ τούτῳ δρῶντι ὑπισχνουμένου ὅτι
 μάλιστα πλεῖστον.

15

1. Αὐτὸς δὲ δὴ ὁ Κωνσταντῖος, Μαγνεντίου μετὰ τὴν
 Κωνσταντος τελευταίην τῆς Ἑσπέρας κεκρατηκότος, ἐπὶ τὴν
 Εὐρώπην ἐξώρμησε κατὰ τῆς ἐκείνου τυραννίδος στρατεύων.

2. Ἄλλ' οὐδὲ ὁ χαλεπὸς οὗτος πόλεμος τὸν κατὰ τῶν ἐκκλη-
 5 σιῶν κατέλυσε πόλεμον· πείθουσι γὰρ δὴ τὸν πάντα ῥαδίως
 πειθόμενον καὶ τὴν αἰρετικὴν εἰσδεξάμενον νόσον εἰς
 Μεδιόλανον, πόλις δὲ αὕτη τῆς Ἰταλίας, σύνοδον συνα-
 γείρει, καὶ πρῶτον μὲν τοὺς συνεληλυθότας ἅπαντας ἀναγ-
 κάσαι τῇ παρὰ τῶν ἀδίκων ἐκείνων δικαστῶν ἐν Τύρῳ
 10 γεγεννημένη καθαιρέσει συνθέσθαι, εἴθ' οὕτως Ἀθανασίου
 τῶν ἐκκλησιῶν ἐξελαθέντος ἑτέραν πίστεως ἐκθέσθαι
 διδασκαλίαν. 3. Ἀλλὰ συνήλθον μὲν τὰ βασιλικά δεξάμενοι
 γράμματα, οὐδέτερον δὲ δρᾶσαι τῶν εἰρημένων ἠνέσχοντο,
 ἀλλ' ἀντικρυς παρόντα τὸν βασιλέα διελέγξαντες ὡς ἄδικα
 15 παρεγγυῶντα καὶ δυσσεβῆ, καὶ τῶν ἐκκλησιῶν ἐξηλάθησαν
 καὶ τὰς τῆς οἰκουμένης ἐσχατίας οἰκεῖν κατεκρίθησαν. Καὶ
 τοῦτο δὲ πάλιν Ἀθανάσιος ὁ θαυμάσιος ἐν ἐκείνῃ τῇ Ἀπολο-
 γίᾳ συγγέγραφε.

4. « Τίς τοσοῦτον δύναται μνημονεῦσαι ὅσον ἐκείνοι
 20 πεποιήκασιν ; Ἄρτι γὰρ εἰρήνην ἐχουσῶν τῶν ἐκκλησιῶν καὶ

1. Cette simple allusion à l'usurpation de Magnence (voir *supra* n. 5 p. 387) et à la bataille très meurtrière de Mursa, du 28 septembre 351, qui fit de Constance l'unique empereur n'est là que pour introduire le récit du concile de Milan de 355. Placé à la suite du troisième exil d'Athanase, par une de ces inversions chronologiques dont Théodoret est coutumier, ce concile est présenté comme une machine de guerre contre l'Église orthodoxe. *L'Apol. de fuga*, dont deux passages, 4, 2 - 5, 2 puis 3, 1-5, sont cités ensuite (*infra* 4-5 et 7-9), est à nouveau mise à contribution.

2. Cette généralisation, pour le moins abusive, est à mettre au compte du principe de silence sur les fautes des clercs suivi par Théodoret (voir *infra* n. 5 p. 415, à propos de Libère). *L'Apologie* dont s'inspire ce résumé cite en effet, au total, six évêques, dont seulement trois, Denys de Milan,

ramener vivant, ou, après sa mort, de lui rapporter sa tête, pour laquelle il avait promis à qui le ferait le plus haut salaire.

Chapitre 15

Concile tenu à Milan

1. Quant à Constance, alors que Magnence s'était imposé en Occident après la mort de Constant, il partit en Europe pour faire campagne contre sa rébellion. 2. Mais même cette guerre difficile ne mit pas fin à la guerre contre les Églises¹. On le persuade en effet, lui qui donnait facilement sa confiance et était atteint du mal de l'hérésie, de convoquer un concile à Milan – c'est une ville d'Italie – et de commencer par contraindre tous ceux qui viendraient de donner leur aval à la déposition ordonnée à Tyr par ces juges iniques, et, une fois qu'Athanase aurait été ainsi exclu des Églises, de publier une autre formule de foi. 3. Mais ceux qui se réunirent après avoir reçu la lettre impériale n'acceptèrent aucune de ses injonctions : après avoir franchement démontré à l'empereur qui était présent qu'il avait donné des instructions injustes et impies, ils furent exclus de leurs Églises et condamnés à aller vivre au bout du monde². De cela encore l'admirable Athanase a fait le récit dans cette *Apologie* :

4. « Qui peut mentionner la somme de leurs forfaits ? Alors que les Églises venaient juste d'obtenir la paix et que

Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil, ont été exilés après le concile de Milan ; des trois autres, Paulin de Trèves fut exilé par l'empereur en Phrygie après le concile d'Arles de 353 ; Libère de Rome et Ossius de Cordoue le furent à leur tour l'un après l'autre en 356, Libère à Bérée en Thrace, Ossius à Sirmium. On leur ajoutera Hilaire de Poitiers (omis par Athanase), exilé lui aussi en 356 à la suite du concile de Béziers et envoyé en Orient. Le reste des évêques, autrement dit la très grande majorité – quelque trois cents d'après SOCRATE, II, 36, 1 (repris par SOZOMÈNE, IV, 9, 1), dont le chiffre est cependant très exagéré – signa (voir *infra* 16, 4, la remarque de Libère).

τῶν λαῶν εὐχομένων ἐν ταῖς συνάξεσιν, ὁ μὲν ἐπίσκοπος τῆς Ῥώμης Λιβέριος καὶ Παυλῖνος ὁ τῆς μητροπόλεως τῶν Γαλλίων καὶ Διονύσιος ὁ τῆς μητροπόλεως τῆς Ἰταλίας καὶ Λουκίφερ ὁ τῆς μητροπόλεως τῶν κατὰ Σαρδανίαν νήσων καὶ 25 Εὐσέβιος ἀπὸ τῆς Ἰταλίας, οἱ πάντες ἐπίσκοποι ἀγαθοὶ καὶ τῆς ἀληθείας κήρυκες, ἀρπάζονται καὶ ἐξορίζονται· πρόφασιν οὐδεμίαν ἔχοντες ἢ ὅτι μὴ συνέθεντο τῇ Ἀρειανῇ αἰρέσει μηδὲ ὑπέγραψαν αὐτοῖς καθ' ἡμῶν ἐν αἷς ἔπραξαν συκοφαντίας. 5. Περὶ γὰρ τοῦ μεγάλου καὶ εὐγροτάτου καὶ 30 ὁμολογητοῦ ἀληθῶς Ὁσίου περιττόν ἐστιν ἐμὲ καὶ λέγειν· ἴσως γὰρ ἐγνώσθη πᾶσιν ὅτι καὶ τούτον ἐξορισθῆναι πεποιήκασιν· οὐ γὰρ ἄσημος ἀλλὰ καὶ πάντων μάλιστα περιφανῆς ὁ γέρον. Ποίας γὰρ οὐχ ἠγήσατο συνόδου καὶ λέγων ὀρθῶς οὐ πάντας ἔπεισε; Ποία ἐκκλησία τῆς τούτου προστασίας οὐκ 35 ἔχει μνήματα τὰ κάλλιστα; Τίς ὀδυρόμενός ποτε προσελθὼν αὐτῷ οὐ χαίρων ἀπήλθεν ἀπ' αὐτοῦ; Τίς ἤτησε δεόμενος καὶ οὐκ ἀνεχώρησε τυχῶν ὧν ἠθέλησεν; Καὶ ὅμως καὶ κατὰ τούτου τετολήκασιν, ὅτι καὶ οὗτος εἰδὼς ἅς ποιοῦσι διὰ τὴν ἀσέβειαν αὐτῶν συκοφαντίας οὐχ ὑπέγραψε ταῖς καθ' ἡμῶν 40 ἐπιβουλαῖς.»

6. Ὅποια μὲν δὴ κατὰ τῶν ἁγίων ἐκείνων ἀνδρῶν ἐτολήθη τὰ συγγεγραμμένα διδάσκει· ὅποσα δὲ καὶ ἄλλοις ἐπεβούλευσαν πλείστοις οἱ τῆς Ἀρειανικῆς φάλαγγος προστατεύοντες πάλιν ὁ θεῖος οὗτος ἀνὴρ ἐν τῷδε διηγήσατο τῷ 45 συγγράμματι·

7. «Τίνα γὰρ ποτε διώκοντες καὶ καταλαβόντες οὐχ ὕβρισαν ὡς ἠθέλησαν; Τίνα ζητούντες καὶ εὐρόντες οὐχ οὕτως διέθηκαν ὡς ἡ τελευτήσαι κακῶς ἢ λωβηθῆναι παντα-

35 τὰ κάλλιστα z Ath. *Apol. de fuga* : κάλλιστα A r T Parm.

1. C'est-à-dire l'« Italie annonaire », vicariat dont la métropole est Milan et dont relève également Verceil, le siège d'Eusèbe mentionné peu après; les îles de Sardaigne, Corse et Sicile relèvent, quant à elles, de l'Italie suburbicaine dont Rome est le siège, les deux vicariats constituant le diocèse civil d'Italie (*Liste de Vérone* 314).

2. Athanase joue ici sur le nom en grec de l'évêque de Cordoue, ὄσιος signifiant « saint », « divin ».

les fidèles priaient dans les assemblées, l'évêque de Rome, Libère, Paulin, celui de la métropole des Gaules, Denys, celui de la métropole de l'Italie, Lucifer, celui de la métropole des îles de Sardaigne, et Eusèbe, celui de l'Italia¹, tous évêques de valeur et hérauts de la vérité, sont arrêtés et bannis sans aucune autre raison que de ne pas être partisans de l'hérésie arienne et de n'avoir pas souscrit avec eux les calomnies faites contre nous. 5. Car pour ce qui est du grand et vénérable vieillard, confesseur de la foi, Hosios le bien-nommé², il est superflu que j'en parle moi aussi; en effet tout le monde sait sans doute que, lui aussi, ils l'ont exilé, puisque ce vieil homme, loin d'être un inconnu, est célèbre entre tous. Quel synode en effet n'a-t-il pas présidé où la rectitude de son expression n'ait persuadé tout le monde? Quelle Église ne garde de merveilleux souvenirs de son patronage? Qui est jamais venu se plaindre auprès de lui sans le remercier en s'en retournant? Qui l'a sollicité dans le besoin sans obtenir en se retirant ce qu'il désirait? Et pourtant, ils ont eu l'audace de l'attaquer, lui aussi, parce que, connaissant les calomnies que l'impiété leur fait commettre, il n'a pas souscrit aux complots dirigés contre nous³.»

6. Les pages précédentes montrent quelles audaces ont été commises contre ces saints hommes, et c'est encore cet homme de Dieu qui a raconté dans le texte suivant combien de complots les chefs de la faction arienne ont montés contre beaucoup d'autres :

7. « Qui ont-ils jamais poursuivi et saisi sans l'avoir malmené, à leur guise? Qui ne recherchent-ils pas pour faire en sorte, après l'avoir trouvé, qu'il meure misérablement ou

3. Dans son souci apologétique, Théodoret a jugé bon de couper le passage consacré à Ossius, juste avant l'aveu de la chute de l'évêque, pour ne pas brouiller l'image du parfait héros de l'orthodoxie. Sur la postérité de cette coupure : M. AUBINEAU, « La Vie grecque de 'saint' Ossius de Cordoue », *AB* 78, 1960, p. 356-361.

χόθεν ; Ἄ γὰρ οἱ δικασταὶ δοκοῦσι ποιεῖν, ταῦτα ἐκείνων
 50 ἔστιν ἐνεργήματα · καὶ μᾶλλον οὗτοι τῆς ἐκείνων προαι-
 ρέσεως καὶ πονηρίας εἰσὶν ὑπῆρέται. 8. Ποῖος τοίνυν τόπος
 οὐκ ἔχει τῆς κακίας αὐτῶν ὑπόμνημα ; Τίνα φρονοῦντα κατ'
 αὐτῶν οὐ συνεσκευάσαντο, πλασάμενοι προφάσεις κατὰ τὴν
 55 Ἰεζάβελ ; Ποία νῦν ἐκκλησία οὐ θρηνεῖ διὰ τὰς ἐκείνων ἐπι-
 βουλὰς ; Ἀντιόχεια μὲν δι' Εὐστάθιον τὸν ὁμολογητὴν καὶ
 ὀρθόδοξον, Βαλανέαι δὲ δι' Εὐφρατίωνα, καὶ Πάλτος μὲν καὶ
 Ἀντάραδος διὰ Κυμάτιον καὶ Καρτέριον, ἡ δὲ Ἀδριανού-
 πολις δι' Εὐτρόπιον τὸν φιλόχριστον καὶ τὸν μετ' αὐτὸν Λού-
 60 κιον τὸν πολλακίς παρ' αὐτῶν καὶ ἀλύσεις φορέσαντα καὶ
 οὕτως ἀποθανόντα, καὶ Ἄγκυρα μὲν διὰ Μάρκελλον, Βέροια
 δὲ διὰ Κύρον καὶ Γάζα δι' Ἀσκληπᾶν. 9. Τούτους γὰρ πολλὰ
 πρότερον ὑβρίσαντες, καὶ ἐξορισθῆναι πεποιήκασιν οἱ
 δόλιοι. Θεόδουλον δὲ καὶ Ὀλύμπιον ἀπὸ τῆς Θράκης ὄντας
 καὶ ἡμᾶς καὶ πρεσβυτέρους ἡμετέρους οὕτως ἐποίησαν ζητη-
 65 θῆναι, ὡς εἰ εὐρεθείημεν κεφαλῆς ὑποστῆναι τιμωρίαν · καὶ
 τάχα ἂν ἀπεθάνομεν οὕτως, εἰ μὴ παρὰ γνώμην αὐτῶν ἐφύ-
 γομεν καὶ τότε. Τοιαῦτα γὰρ ἔστι τὰ μὲν κατὰ τῶν περὶ
 Ὀλύμπιον πρὸς τὸν ἀνθύπατον Δονάτον τὰ δὲ καθ' ἡμῶν πρὸς
 Φιλάγριον δοθέντα γράμματα. »

70 Ταῦτα τῆς δυσσεβοῦς συμμορίας τὰ κατὰ τῶν ἁγίων τοιμή-
 ματα. Ὅσιος δὲ οὗτος Κορδοῦβης ἐπίσκοπος ἦν καὶ ἐν τῇ
 μεγάλῃ διαπρέψας κατὰ Νίκαιαν συνόδῳ καὶ τῶν ἐν Σαρδικῇ
 συνεληλυθότων πρωτεύσας.

75 10. Ἐγὼ δὲ γε Λιβερίου τοῦ πανευφήμου τὴν ὑπὲρ τῆς
 ἀληθείας παρρησίαν καὶ τοὺς ἀξιαγάστους λόγους οἷς ἐχρή-
 σατο πρὸς Κωνσταντίον ἐνθεῖναι βούλομαι τῇ συγγραφῇ.

1. *Apol. de fuga* 3, 1-5.

2. Il se pourrait que cette précision apportée sur Ossius, présenté par Athanase comme un évêque que « tout le monde connaît » à cause des synodes qu'il a présidés (*supra* 5), soit le fait du recueil utilisé par Théodoret. La distinction introduite dans le rôle joué par l'évêque de Cordoue dans chacun des deux conciles, excluant la présidence de celui de Nicée, porte la marque de la tradition antiochienne qui l'attribue à Eustathe (*supra* I, 7, 10 et n. 2 p. 204-205).

qu'il soit réduit à une totale infirmité ? Car ce qui paraît être l'œuvre des juges n'est que l'accomplissement de leurs manœuvres. Ou plutôt, les juges sont les serviteurs de leurs mauvaises intentions. 8. Quel endroit ne conserve la trace de leur méchanceté ? Quel est l'adversaire contre lequel ils n'aient manigancé, après avoir, comme Jézabel, forgé des prétextes ? Quelle Église aujourd'hui ne gémit pas à cause de leurs complots ? Antioche pour Eustathe confesseur et champion de l'orthodoxie, Balanée pour Euphration, Paltos et Antarados pour Kumatios et Kartérios, Adrianopolis pour Eutropios ami du Christ et Lucius son successeur, qu'ils firent plusieurs fois mettre aux fers et qui en mourut, Ancyre pour Marcel, Bérée pour Kuros et Gaza pour Asklépas. 9. Ces hommes, après force mauvais traitements, ils les ont fait exiler, les fourbes ! Quant à Théodoulos et Olympios, qui étaient de Thrace, ainsi que nous et nos prêtres, ils nous ont fait rechercher, pour que, s'ils nous trouvaient, nous subissions la peine de mort. Peut-être serions-nous morts dans ces conditions, si, contre leur attente, nous n'avions fui encore cette fois. A preuve, les lettres qui furent données, l'une contre Olympios au proconsul Donat, l'autre contre nous à Philagrios¹. »

Voilà les audaces commises contre les saints par la faction des impies. Cet Hosios était évêque de Cordoue : il se distingua au grand concile de Nicée et présida la réunion de Sardique².

10. Quant à moi, je veux faire sa place dans mon récit à la liberté de parole avec laquelle Libère, digne de toute louange, prit la défense de la vérité, et aux propos admirables qu'il tint à Constance³. Ils ont été consignés par les

3. Dans la galerie des évêques qui ont combattu pour la foi orthodoxe telle que la conçoit l'apologète, Libère occupe une place de choix grâce à la source dont Théodoret dispose. Sur ce thème de la liberté de langage des grands évêques voir *supra* n. 1 p. 386. Cette *parrhêsia* est également évoquée par ATHANASE, *Hist. Ar.* 39, 1, à propos de Libère.

Ἀνάγραπτοι γὰρ παρὰ τῶν τηνικαῦτα φιλοθέων γεγένηται
ὡς ἱκανοὶ παραθῆξαι καὶ διεγειραὶ πρὸς ζῆλον τῶν θεῶν
τοὺς ἐραστάς. Οὗτος δὲ μετὰ Ἰούλιον, ὃς Σίλβεστρον
80 διεδέξατο, τὴν Ῥωμαίων ἴθυεν ἐκκλησίαν.

16

1. Διάλογος Κωνσταντίου βασιλέως καὶ Λιβερίου ἐπισκόπου Ῥώμης.

Κωνσταντίος βασιλεὺς εἶπεν · « Ἡμεῖς, καὶ διὰ τὸ Χριστιανὸν σε εἶναι καὶ ἐπίσκοπον τῆς ἡμετέρας πόλεως, ἄξιον
5 ἐκρίναμεν καὶ τοῦτο μεταστειλόμενοι παραινοῦμέν σοι τῆς ἀπορρήτου ἀπονοίας τοῦ ἀνοσίου Ἀθανασίου τὴν κοινωνίαν ἀρνήσασθαι. Τοῦτο γὰρ ἢ οἰκουμένη εὖ ἔχειν ἐδοκίμασε συνόδου τε ψηφίσματι ἀλλότριον τῆς ἐκκλησιαστικῆς κοινω-
νίας ἔκρινε. »

2. Λιβέριος ἐπίσκοπος εἶπεν · « Βασιλεῦ, τὰ ἐκκλησιαστικά κριματά μετὰ πολλῆς δικαιοκρισίας γίνεσθαι ὀφείλει. Διόπερ εἰ δοκεῖ σου τῇ εὐσεβείᾳ, κριτήριον συσταθῆναι
10 κέλευσον · καὶ εἰ ὀφθειῖ Ἀθανάσιος ἄξιος καταδίκης, τότε κατὰ τὸν τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἀκολουθίας τύπον ἐξενεχθήσεται ἢ κατ' αὐτοῦ ψήφος. Οὐδὲ γὰρ οἶόν τε καταψηφίσασθαι ἀνδρὸς ὃν οὐκ ἐκρίναμεν. »

3. Κωνσταντίος ὁ βασιλεὺς εἶπεν · « Πᾶσα ἡ οἰκουμένη κατεψηφίσασα περὶ τῆς ἀνοσιότητος αὐτοῦ, καὶ ὡς ἐξ ἀρχῆς τὸν καιρὸν διαπαίζει. »

4. Λιβέριος ἐπίσκοπος εἶπεν · « Ὅσοι ὑπέγραψαν οὐκ αὐτόπται τῶν γεγενημένων ἦσαν, ἀλλὰ διὰ δόξαν καὶ φόβον καὶ ἀτιμίαν τὴν παρὰ σοῦ. »

1. Sur la source de ce « dialogue », un libelle antifélicien comparable aux *Gesta inter Liberum et Felicem* et incluant le récit de l'exil et du retour de l'évêque *infra* 17, voir l'Introduction, p. 87-89.

2. Libère a succédé à Jules en 352. Sur Jules (337-352), *supra* 4, 1 ; sur Silvestre, *supra* I, 3, 1 ; entre les deux, Marc (336) a été oublié.

fidèles de son temps¹, qui les estimaient susceptibles de provoquer et d'éveiller le zèle des amants des choses divines. Ce fut lui qui, après Jules, le successeur de Silvestre, gouverna l'Église de Rome².

Chapitre 16

Dialogue de Libère, évêque de Rome, et de l'empereur Constance

1. Dialogue de l'empereur Constance et de Libère, évêque de Rome :

L'empereur Constance dit : « Puisque tu es chrétien et évêque de notre Ville, nous avons jugé bon que tu renonces à communier avec l'impie Athanase, insensé plus qu'on ne peut dire – et après t'avoir convoqué, nous t'y engageons –, puisque le monde entier en a jugé ainsi et a décidé par un décret du concile qu'il était exclu de la communion de l'Église. »

2. L'évêque Libère dit : « Empereur, les jugements ecclésiastiques doivent être faits avec beaucoup d'équité. C'est pourquoi, s'il plaît à Ta Piété, fais constituer un tribunal. S'il apparaît qu'Athanase mérite condamnation, alors la sentence prononcée contre lui sera portée selon les règles de la procédure ecclésiastique, car il est impossible de se prononcer contre un homme que nous n'avons pas jugé. »

3. L'empereur Constance dit : « Le monde entier s'est prononcé sur son impiété et, comme depuis le début, il continue à s'en moquer. »

4. L'évêque Libère dit : « Tous ceux qui ont signé³ n'étaient pas témoins des faits, mais ils ont signé pour la gloire, ou par peur, ou pour ne pas se discréditer auprès de toi. »

3. Au concile de Milan (*supra* n. 2 p. 396-397).

5. Ὁ βασιλεύς · « Τί ἐστὶ δόξα καὶ φόβος καὶ ἀτιμία ; »

25 6. Λιβέριος · « Ὅσοι τὴν δόξαν τοῦ θεοῦ οὐκ ἀγαπῶσι ^a, τὰς παρὰ σοῦ μᾶλλον δωρεὰς προτιμήσαντες, ὄν μὴ ταῖς ὄψεσιν εἶδον οὐ κρίναντες κατέκριναν · ὅπερ ἐστὶν ἀλλότριον Χριστιανῶν. »

7. Ὁ βασιλεύς · « Καίτοι κέκριται κατὰ πρόσωπον ἐν τῇ γενομένη συνόδῳ ἐν Τύρῳ, καὶ ἐν τῇ συνόδῳ κατεψηφίσαντο πάντες οἱ ἐπίσκοποι τῆς οἰκουμένης. »

30 8. Λιβέριος · « Οὐδέ ποτε κατὰ πρόσωπον κέκριται ὁ ἄνθρωπος · ὅσοι γὰρ τότε συνελθόντες κατεψηφίσαντο αὐτοῦ ἀναχωρήσαντος Ἀθανασίου ἐκ τοῦ κριτηρίου κατεψηφίσαντο. »

35 9. Εὐσέβιος ὁ εὐνούχος εἶπεν · « Ἐν τῇ συνόδῳ τῇ κατὰ Νίκαιαν ἀλλότριος τῆς καθολικῆς πίστεως ἀπεδείχθη. »

10. Λιβέριος · « Πέντε μόνοι ἐπέκριναν τῶν συμπλευσάντων αὐτῷ ἐν τῷ Μαρεώτῃ, οὓς ἀπέστειλαν κατὰ τοῦ ἐγκαλουμένου συστήσασθαι κατ' αὐτοῦ ὑπομνήματα. 11. Ἀπὸ τούτων τοίνυν τῶν ἀποσταλέντων οἱ δύο τεθνήκασι, Θεόγνιος καὶ Θεόδωρος, οἱ δὲ λοιποὶ τρεῖς ζῶσι, τούτεστι Μάρης καὶ Οὐάλης καὶ Οὐρσάκιος · † ἀπὸ τούτων τῶν ἀποσταλέντων κατὰ Σαρδικὴν τοῦ πράγματος τούτου ἕνεκα συνεκροτεῖτο ψήφος · οἱ ἐν τῇ συνόδῳ βιβλία ἐπιδεδώκασι, συγγνώμην αἰτοῦντες ἐφ' οἷς ἐν τῷ Μαρεώτῃ κατὰ συκοφαντίαν ἐκ μονο-

a. Cf. Jn 12, 43

40-41 Θεόγνιος A n L V R T : Θεογόγιος s B² F Parm. || 42 † indicavimus : κατὰ τούτων conit. Val. uide p. 117

1. AMMIEN, XV, 7, 6-10, qui connaît manifestement ce « dialogue », fait écho à ce propos réitéré de l'évêque (*infra* 20) dénonçant l'injustice qui « condamne un homme sans l'avoir vu ni entendu », *nec uisum hominem nec auditum damnare nefas ultimum saepe exclamans* (9).

2. On retrouve là la version athanasienne du synode de Tyr accréditée auprès de Jules de Rome, le prédécesseur de Libère (MARTIN, *Athanase*, p. 376-379).

3. Eusèbe, *praepositus sacri cubiculi*, avait été chargé de mission auprès de Libère par Constance, *Hist. Ar.* 35, 4 - 37, 3. Sur le personnage,

5. L'empereur : « Qu'est-ce à dire : la gloire, la peur, le discrédit ? »

6. Libère : « Tous ceux qui n'aiment pas la gloire de Dieu ^a, mais préfèrent plutôt les dons qui viennent de toi, ont condamné sans jugement cet homme qu'ils n'ont pas vu de leurs yeux, ce qui ne se fait pas chez les chrétiens ¹. »

7. L'empereur : « Il était pourtant présent quand on l'a jugé au synode de Tyr, et dans ce synode les évêques du monde entier l'ont tous condamné ! »

8. Libère : « Jamais il n'a été jugé, lui présent. Tous les évêques réunis qui l'ont condamné, c'est une fois qu'Athanasie se fut retiré du tribunal qu'ils l'ont condamné ². »

9. L'eunuque Eusèbe dit : « Au concile de Nicée, il a été déclaré étranger à la foi catholique ³. »

10. Libère : « Seuls cinq de ceux qui s'étaient rendus par mer en Maréote – ceux que ses adversaires avaient envoyés contre l'accusé pour rassembler des documents à charge – se prononcèrent contre lui. 11. De ces envoyés donc, deux sont morts, Théognis et Théodore ; les trois autres sont vivants, c'est-à-dire Maris, Valens et Ursace. Au sujet de ces envoyés un décret avait été approuvé à Sardique, à propos de cette affaire ⁴. Ils remirent au concile des libelles, en demandant pardon pour avoir, en Maréote, échafaudé des

voir le jugement d'AMMIEN, XV, 3, 2 ; sur sa carrière, et, spécialement, son rôle dans les affaires ecclésiastiques, *PLRE*, I, p. 302-303, 11. Sa remarque, qui feint (?) de confondre Athanasie avec Arius, est pour le moins extravagante, car Athanasie est un des rares évêques à ne jamais avoir fait l'objet d'une condamnation doctrinale de la part de ses adversaires, et s'il fut bien condamné par un concile, c'est à Tyr et non à Nicée.

4. A Sardique n'ont été déposés que Théodore d'Héraclée, Ursace de Singidunum et Valens de Mursa (synodale des Occidentaux, 8, *CSEL* 65, p. 123) ; Théognis disparaît avant le concile (MARTIN, *Athanase*, p. 425, n. 165). Maris de Chalcédoine, dont la présence au concile est pourtant attestée par la synodale, 18, *CSEL* 65, p. 60, ne figure pas dans les souscriptions des Orientaux ; il est encore vivant sous Julien d'après SOCRATE, III, 12, 1-4 (MARTIN, p. 431-432 et n. 195). L'enquête en Maréote comprenait un sixième membre, Makédonios de Mopsueste, présent à Sardique (*CSEL* 65, p. 74, n° 7), mais non déposé par les Occidentaux.

μερούς συνεστήσαντο κατὰ Ἀθανασίου ὑπομνήματα · ἅτινα βιβλία αὐτῶν νῦν ἔχομεν μετὰ χεῖρας. Τίτι τούτων δεῖ πείθεσθαι ἡμᾶς, βασιλεῦ, κοινωνεῖν, τοῖς πρότερον καταψηφισμένοις καὶ ἐκ δευτέρου συγγνώμην αἰτήσασιν ἢ τοῖς νῦν τούτων καταψηφισμένοις ; »

12. Ἐπίκτητος ἐπίσκοπος εἶπεν · « Βασιλεῦ, οὐ πίστεως ἔνεκεν σήμερον οὐδὲ κριμάτων ἐκκλησιαστικῶν ἀντιποιοῦμενος Λιβέριος τὸν λόγον ποιεῖται, ἀλλ' ἵνα τοῖς ἐν Ῥώμῃ συγκλητικοῖς καυχῆσθαι ὡς συλλογισάμενος τὸν βασιλέα. »

13. Ὁ βασιλεὺς εἶπε Λιβερῖφ · « Πόστον εἰ μέρος τῆς οἰκουμένης, ὅτι σὺ μόνος συναίρη ἀνθρώπῳ ἀνοσίφ καὶ τῆς οἰκουμένης τὴν εἰρήνην καὶ ὅλου τοῦ κόσμου λύεις ; »

14. Λιβέριος · « Οὐ διὰ τὸ ἐμὲ μόνον εἶναι ὁ τῆς πίστεως ἔλαττοῦται λόγος · καὶ γὰρ κατὰ τὸ παλαιὸν τρεῖς μόνοι εὐρίσκονται ἀντιστάντες προστάξει^b. »

15. Εὐσέβιος εὐνοῦχος εἶπεν · « Τὸν βασιλέα ἡμῶν Ναβουχοδονόσορ ἐποίησας. »

16. Λιβέριος · « Οὐχί, ἀλλ' οὕτως ἀλόγως καταδικάζεις ἄνθρωπον ὃν οὐκ ἐκρίναμεν. Ἀλλὰ καὶ ἐγὼ ἀξιῶ πρότερον οἰκουμένην ὑπογραφήν προχειρίσαι βεβαιούσαν τὴν πίστιν τὴν κατὰ Νίκαιαν ἐκτεθεῖσαν, ἵν' οὕτως ἀνακληθέντων τῶν ἀδελφῶν ἡμῶν ἀπὸ τοῦ ἐξορισμοῦ καὶ ἀποκατασταθέντων τοῖς ἰδίους τόποις, εἰ ὀφθείησαν οἱ νῦν θορύβους ἐγγενῶντες ταῖς ἐκκλησίαις συγκατατιθέμενοι τῇ ἀποστο-

b. Cf. Dn 3, 12

1. Les *libelli* en question ne sont autres que la fameuse rétractation des deux évêques occidentaux, Ursace et Valens, qu'ils remirent au concile de Milan de 347, au temps de Constant, et la lettre à Jules de Rome récusant ce qu'ils avaient dit contre Athanase (ap. ATHANASE, *Apol. c. Ar.*, 58, 2-4 (cf. SOZOMÈNE, III, 23, 2-5), texte latin dans HILAIRE, *Frg. hist.*, II, 6, CSEL 65, p. 143 ; simple mention du *biblion* à Jules dans SOCRATE, II, 24, 5). Le troisième évêque encore vivant mentionné dans le texte, l'oriental Maris de Chalcedoine, n'est pas concerné par ces libelles.

2. Ce sont en effet ces mêmes évêques, Ursace et Valens, qui ont condamné Denys de Milan, Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil au concile de Milan de 355, huit ans après leur rétractation, manière de montrer à Constance qu'ils ne peuvent être crédibles.

documents contre Athanase dans un esprit de calomnie et de façon unilatérale. Nous avons actuellement en mains quelques-uns de leurs libelles¹. A qui nous faut-il faire confiance, Empereur, pour entrer en communion avec eux : à ceux qui ont d'abord prononcé une condamnation et ont demandé pardon par la suite, ou bien à ceux qui viennent tout juste de les condamner² ? »

12. L'évêque Épictète³ dit : « Empereur, ce n'est pas à cause de la foi, ni même pour défendre des décisions ecclésiastiques que Libère tient aujourd'hui ce langage, mais pour se vanter devant le Sénat de Rome d'avoir eu raison de l'empereur ! »

13. L'empereur dit à Libère : « Quelle portion du monde représentes-tu, pour être seul à défendre un impie et à détruire la paix du monde et de tout l'univers ? »

14. Libère : « Ce n'est pas parce que je suis seul que la cause de la foi doit être lésée. N'est-il pas vrai que, d'après l'Ancien Testament^b, il ne s'en trouva que trois à résister aux ordres⁴ ? »

15. L'eunuque Eusèbe dit : « Tu fais de notre empereur un Nabuchodonosor ! »

16. Libère : « Non ! Mais comme cela, toi, tu condamnes sans raison un homme que nous n'avons pas jugé. Eh bien, de mon côté, je demande d'abord qu'on produise un texte portant la signature de tous les évêques qui confirme la foi définie à Nicée. Ainsi, une fois nos frères rappelés d'exil et rétablis sur leurs sièges, si l'on voit que les fauteurs de troubles dans les Églises donnent leur assentiment à la foi

3. Ce jeune homme d'origine orientale, ami de l'empereur, devint évêque de Centumcellae (Civitavecchia) après l'entrée de Constance en Italie en septembre 352, et joua le rôle de conseiller ecclésiastique auprès de celui-ci ; il fut chargé de mettre au pas l'épiscopat italien. Sur sa carrière, voir M. MESLIN, *Les Ariens d'Occident*, Paris 1967, p. 37-39, et *PCBE Italie*, Rome, 1999, I, p. 634-636, Epictetus 2.

4. Les trois Hébreux face à Nabuchodonosor, en Dn 3, 12.

70 λικῆ πίστει, τότε ἐπὶ τὴν Ἀλεξανδρέων οἱ πάντες ἀπαντήσαντες, ἔνθα ὁ ἐγκαλούμενος καὶ οἱ ἐγκαλοῦντές εἰσι καὶ ὀ αντιποιοῦμενος αὐτῶν, ἐξετάσαντες τὰ περὶ αὐτῶν συμπερινεχθῶμεν. »

75 17. Ἐπίκτητος ἐπίσκοπος εἶπεν · « Ἄλλ' ὁ δρόμος τῶν δημοσίων οὐχ ὑποστήσεται τὴν χρεῖαν τῆς τῶν ἐπισκόπων παρόδου. »

18. Λιβέριος · « Οὐ χρεῖαν ἔχει τὰ ἐκκλησιαστικὰ δημοσίου δρόμου · αἱ γὰρ ἐκκλησίαι ἱκαναί εἰσιν ἕως τῆς θαλάσσης διαπέμψασθαι τοὺς ἑαυτῶν ἐπισκόπους. »

80 19. Ὁ βασιλεὺς · « Τὰ ἤδη τύπον ἐσχηκότα ἀναλύεσθαι οὐ δυνατόν ἐστι · τῶν γὰρ πλειόνων ἐπισκόπων ἢ ψῆφος ἰσχύειν ὀφείλει. Σὺ μόνος εἶ ὁ αντιποιοῦμενος τῆς φιλίας τοῦ ἀνοσίου ἐκείνου. »

85 20. Λιβέριος εἶπεν · « Βασιλεῦ, οὐδέποτε ἠκούσαμεν, μὴ παρόντος τοῦ ἐγκαλουμένου, κριτοῦ ἀνοσιότητα καταγγέλλοντος, ἰδίαν ἔχθραν εἰσφέροντος πρὸς τὸν ἄνθρωπον. »

90 21. Ὁ βασιλεὺς · « Πάντας μὲν κοινῶς ἠδίκησεν, οὐδένα δὲ οὕτως ὡς ἐμέ. Ὅστις μὴ ἀρκεσθεῖς ἐπὶ τῇ ἀπωλείᾳ τοῦ μειζότερου μου ἀδελφοῦ οὐδὲ τὸν μακαρίτην Κώνσταντα ἐπαύσατο παροξύνων εἰς ἡμετέραν ἔχθραν, εἰ μὴ ἡμεῖς πλείονι ἡμερότητι ὑπηνέκαμεν τὴν τοῦ παροξύνοντος καὶ τοῦ παροξυνομένου ῥοπὴν. Οὐδὲν δέ μοι τοιοῦτον κατόρθωμα, οὐδὲ τὸ κατὰ Μαγνέντιον καὶ Σιλβανόν, ὡς τοῦ μαροῦ ἐκείνου περιαιρουμένου τῶν ἐκκλησιαστικῶν πραγμάτων. »

95 22. Λιβέριος · « Μὴ διὰ τῶν ἐπισκόπων ἀμύνου τὴν ἔχθραν, βασιλεῦ. Αἱ γὰρ χεῖρες τῶν ἐκκλησιαστικῶν εἰς τὸ ἀγιάζειν εὐκαιρεῖν ὀφείλουσιν. Ὅθεν, εἴ σοι δοκεῖ,

1. Libère inverse ici, à dessein, l'exigence de Constance en proposant aux « fauteurs de troubles dans les Églises » de commencer par adhérer à la foi de Nicée.

2. Sur le privilège de l'*evectio*, droit d'utiliser les moyens de transport attribués à la poste impériale, *cursus publicus*, depuis le concile d'Arles en 314, voir la lettre de Constantin à Chrestos, évêque de Syracuse, *ap. EUSÈBE, HE X, 5, 23*, et la critique qu'en fait AMMIEN, XXI, 16, 18, à propos des nombreux synodes convoqués par Constance.

des apôtres, alors, nous étant tous rendus à Alexandrie, où se trouveront l'accusé et les accusateurs avec leur défenseur, nous pourrons, après enquête, être mis au courant des affaires qui les concernent¹. »

17. L'évêque Épictète dit : « Mais la poste ne pourra pas suffire à assurer le transport des évêques² ! »

18. Libère : « Les affaires ecclésiastiques n'ont pas besoin de la poste, car les Églises sont capables de faire conduire leurs évêques jusqu'à la mer. »

19. L'empereur : « On ne peut annuler ce qui a déjà été décrété. La décision de la majorité des évêques doit en effet prévaloir. Tu es le seul à vouloir te faire défenseur de l'amitié de cet impie. »

20. Libère dit : « Empereur, nous n'avons jamais entendu, en l'absence de l'accusé³, un juge porter une accusation d'impiété, manifestant ainsi son parti pris contre la personne en question. »

21. L'empereur : « Il a fait du tort à tout le monde en général, mais à personne autant qu'à moi. La mort de mon frère aîné ne lui a pas suffi, mais il n'a cessé d'exciter contre nous l'inimitié de Constant, d'heureuse mémoire ; et si nous n'avions pas supporté avec la plus grande mansuétude le jeu de celui qui excitait et de celui qui se laissait exciter⁴... ! Et pour moi, aucun succès, pas même sur Magnence ni sur Silvanus⁵, ne vaut celui d'avoir éliminé ce misérable des affaires ecclésiastiques. »

22. Libère : « Ne te sers pas des évêques pour satisfaire tes inimitiés, Empereur, car les mains des hommes d'Église doivent être toujours prêtes à sanctifier. Aussi bien, s'il te

3. Cf. *supra* 6 et n. 1 p. 404.

4. Cf. *supra* 13, 1 ; *Apol. ad Const.* 2-5.

5. Ce chef franc, proclamé Auguste par ses troupes en août 355 à Cologne, fut tué en septembre de la même année (*PLRE I, Silvanus 2*, p. 840-841). C'est pour rétablir l'ordre sur le Rhin que Julien, nommé César le 6 novembre, fut envoyé en Gaule.

κέλευσον ἀνακληθῆναι τοὺς ἐπισκόπους εἰς τοὺς ἰδίους
 100 τοῦς. Καὶ εἰ ὀφθειήσαν ὁμόφρονες τοῦ σήμερον ἀντιποιοι-
 μένου τῆς κατὰ Νίκαιαν ἐκτεθείσης ὀρθοδόξου πίστεως,
 τότε συνελθόντες ἐπὶ τὸ αὐτὸ ἴδοιεν ὑπὲρ εἰρήνης τοῦ
 κόσμου, ἵνα μὴ τὸν μὴ ἀμαρτήσαντα ἄνδρα χαραχθῆναι δοκι-
 μασθῆ. »

23. Ὁ βασιλεὺς : « Ἐν ἐστὶ τὸ ζητούμενον. Βούλομαι γάρ
 105 σε ἀσπασάμενον τὴν πρὸς τὰς ἐκκλησίας κοινωνίαν πάλιν
 εἰς τὴν Ῥώμην ἀποστεῖλαι. Διὰ τοῦτο πείσθητι τῇ εἰρήνῃ καὶ
 ὑπογράψας ὑπόστρεψον εἰς τὴν Ῥώμην. »

24. Λιβέριος : « Ἦδη τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς ἐν Ῥώμῃ ἀπε-
 110 ταξάμεν. Μείζους γάρ εἰσιν οἱ ἐκκλησιαστικοὶ θεσμοὶ τῆς
 ἐν Ῥώμῃ διατριβῆς. »

25. Ὁ βασιλεὺς : « Οὐκοῦν τριῶν ἡμερῶν ἔχεις σκέψεως
 διάστημα : εἰ βούλει, ὑπογράψας ὑποστρέψαι εἰς τὴν Ῥώμην,
 ἢ ἐννοῆσαι ἐν ποίῳ τόπῳ μετατεθῆναι βούλει. »

26. Λιβέριος : « Τὸ τῶν τριῶν ἡμερῶν διάστημα οὐ μετατί-
 115 θησι λογισμὸν : ὅθεν ὅπου βούλει ἀπόστειλόν με. »

27. Ὁ βασιλεὺς, μετὰ δύο ἡμέρας κριθέντος Λιβερίου καὶ
 μὴ μετατεθέντος τοῦ λογισμοῦ, εἶπεν ἐξορισθῆναι εἰς τὴν
 Βέροϊαν τῆς Θράκης. Ἐκβάντος δὲ Λιβερίου ὁ βασιλεὺς
 ἀπέστειλεν πεντακοσίους ὀλοκοτίνους αὐτῷ εἰς δαπάνας.
 120 Λιβέριος εἶπε τῷ προσκομίσαντι : « Ἄπελθε, δός αὐτὰ τῷ
 βασιλεῖ : χρειὰν γὰρ ἔχει δοῦναι τοῖς στρατιώταις αὐτοῦ. »
 Ὁμοίως ἡ βασίλισσα ἐπεμψεν αὐτῷ τὰ αὐτά. 28. Λιβέριος
 εἶπεν : « Ἀπόδος αὐτὰ τῷ βασιλεῖ : χρειὰν γὰρ αὐτῶν ἔχει
 125 εἰς τὴν τῶν στρατιωτῶν ἐξοδίασιν. Ἐὰν δὲ μὴ χρειὰν ἔχη ὁ
 βασιλεὺς, δότω αὐτὰ Αὐξεντίῳ καὶ Ἐπικτήτῳ : χρειὰν γὰρ
 ἔχουσιν αὐτῶν. » Ὡς δὲ παρ' αὐτῶν οὐκ ἔλαβεν, Εὐσέβιος ὁ
 εὐνοῦχος προσφέρει αὐτῷ ἑτέρους. 29. Λιβέριος δὲ εἶπεν
 αὐτῷ : « Τὰς ἐκκλησίας τῆς οἰκουμένης ἠρήμωσας, καὶ ὡς

112-113 ὑποστρέψαι... ἐννοῆσαι Π : ὑπόστρεψον... ἐννόησον A ante corr. ut
 uid. Parm. || 119 αὐτῷ post ὀλοκοτίνους A T prob. Hansen : post ἀπέστει-
 len cett. Parm.

plaît, ordonne qu'on rappelle les évêques sur leurs sièges.
 Et si l'on voit qu'ils sont d'accord avec celui qui se fait
 aujourd'hui le champion de la foi orthodoxe définie à
 Nicée, alors, qu'ils se réunissent tous ensemble pour aviser
 à la paix du monde, afin qu'on n'approuve pas la mise en
 pièces d'un innocent. »

23. L'empereur : « Le problème est simple. Je veux te
 renvoyer à Rome, dès que tu seras rentré en communion
 avec les Églises. Pour cela, ne t'oppose pas à la paix, signe,
 et tu retourneras à Rome. »

24. Libère : « J'ai déjà pris congé des frères de Rome.
 Les règles ecclésiastiques sont plus importantes que de
 vivre à Rome. »

25. L'empereur : « Eh bien, tu as trois jours pour réflé-
 chir. Si tu veux, signe et tu retourneras à Rome, ou bien
 réfléchis en quel endroit tu veux être déporté. »

26. Libère : « Trois jours ne me feront pas changer
 d'avis. Envoie-moi donc où tu veux. »

27. Deux jours plus tard, Libère fut jugé et, comme il
 n'avait pas changé d'avis, l'empereur ordonna de l'exiler à
 Bérée en Thracie. Après le départ de Libère, l'empereur lui
 fit envoyer cinq cents sous d'or pour ses dépenses. Libère
 dit au commissionnaire : « Va, donne-les à l'empereur, car il
 en a besoin pour la solde de ses soldats. » L'impératrice lui
 fit pareillement envoyer la même somme. 28. Libère dit :
 « Rends-la à l'empereur, car il en a besoin pour son armée
 en campagne. Mais si l'empereur n'en a pas besoin, qu'il la
 donne à Auxence et à Épicète, car ils en ont besoin¹. »
 Comme il n'acceptait rien de leur part, l'eunuque Eusèbe
 lui apporta d'autres sous d'or. 29. Mais Libère lui dit : « Tu
 as pillé les Églises du monde entier et, comme à un

1. Cette deuxième démarche, ainsi que la suivante, n'appartiennent
 qu'à la version de Théodoret ; on en notera l'incohérence (voir n. 1 p. 412).
 Auxence, prêtre arien d'Alexandrie, a remplacé Denys sur le siège de
 Milan en 355 grâce à l'appui de Constance (PCBE Italie, 1, p. 238-241,
 Auxentius 1), ce qui lui vaut, sans doute, cette charge ironique.

καταδικῶ ἐλεημοσύνην μοι προσφέρεις ; Ἄπελθε, πρῶτον
 130 γενοῦ Χριστιανός. » Καὶ μετὰ τρεῖς ἡμέρας μηδὲν δεξάμενος
 ἐξωρίσθη.

17

1. Ὁ μὲν δὴ νικηφόρος τῆς ἀληθείας ἀγωνιστῆς τὴν
 Θράκην ὡς προσετάρχθη κατέλαβεν. Δύο δὲ διεληλυθότων
 ἐτῶν ὁ μὲν Κωνσταντῖος εἰς τὴν Ῥώμην ἀφίκετο · αἱ δὲ τῶν ἐν
 5 τέλει καὶ ἀξιωματῶν ὁμόζυγοὶ τοὺς ἄνδρας ἐλιπάρουν ἰκε-
 τεῦσαι τὸν Κωνσταντῖον ἀποδοῦναι τὸν νομέα τῆ ποιμνῆ,
 φάσκουσαι εἰ μὴ πείσαιεν αὐτοὺς μὲν καταλείψειν, πρὸς δὲ
 τὸν μέγαν ἐκεῖνον δραμεῖσθαι ποιμένα. 2. Οἱ δὲ ἔφασαν
 δεδιέναι τὸν βασιλέως θυμὸν · « Ἄνδρας γὰρ ὄντας οὐδεμιᾶς
 ἴσως ἀξιώσει συγγνώμης, ὑμῖν δὲ ἀντιβολουσῆσαι φειδοῦς
 10 δῆπουθεν μεταδώσει καὶ δυοῖν θάτερον, ἢ τὴν ἰκετηρίαν
 δεῖξεται, ἢ μὴ πειθόμενος ἀπαθεῖς ἀποπέμψει. » Ταύτην
 δεξάμεναι τὴν εἰσήγησιν αἱ ἀξιέπαινοι γυναῖκες μετὰ τῆς
 συνήθους πολυτελείας προσῆλθον τῷ βασιλεῖ, ὅπως
 15 περιφανεῖς ἐκ τῆς ἐσθῆτος ὑπολαβῶν αἰδοῦς αὐτάς καὶ
 φειδοῦς ἀξιώσει. 3. Οὕτω δὲ προσελθοῦσαι ἰκέτεον οἰκ-
 τεῖραι πόλιν τοσαύτην ποιμένος ἐστερημένην καὶ ταῖς τῶν
 λύκων ἐπιβουλαῖς εὐάλωτον γενομένην. Ὁ δὲ ἔφη μὴ δεῖσθαι
 νομέως ἐτέρου τὴν πόλιν, ποιμένα δὲ ἔχειν προμηθεῖσθαι
 20 δυνάμενον. Καὶ γὰρ ἐκεχειροτόνητο μετὰ τὸν μέγαν Λιβέ-
 ριον τῶν διακόνων τις τῶν ἐκεῖνου – Φίλιξ ἦν ὄνομα τούτῳ –,

1. Dans le récit d'ATHANASE, *Hist. Ar.* 35, 3-4, l'intervention de l'eunuque Eusèbe, envoyé en mission à Rome avec une lettre de l'empereur et des cadeaux dans l'espoir de faire signer l'évêque, est antérieure à l'audience ; refusés par l'évêque, les cadeaux sont alors portés à l'église ; Libère les fait rejeter.

2. Sous la préfecture de Flavius Leontius (AMMIEN, XV, 7, 6 et 10), donc après le 13 juin 356 (A. CHASTAGNOL, *La Préfecture de la Ville*, Paris 1960, p. 424, et pour la date, 356, p. 151, et *Fastes*, p. 147, 60, qu'ignore T.D. BARNES, « The Capitulation of Liberius and Hilary of Poitiers », *Phoenix* 46, 1992, p. 256-265, repris dans *Athanasius and Constantius*, p. 118, ce qui l'entraîne à maintenir la date erronée de 355).

condamné, tu me fais l'aumône ? Va, commence par être chrétien¹. » Et trois jours plus tard, sans avoir rien accepté, il fut exilé².

Chapitre 17

Exil et retour du saint Libère

1. Le victorieux combattant de la vérité arriva en Thrace, comme il en avait reçu l'ordre. Au bout de deux ans, Constance se rendit à Rome³. Les épouses des personnages revêtus de charges et élevés en dignité supplièrent leurs maris de prier Constance de rendre au troupeau son pasteur, assurant, si elles ne les persuadaient pas, qu'elles les quitteraient pour se rendre auprès de ce grand pasteur. 2. Les maris dirent qu'ils craignaient la colère de l'empereur : « A des hommes, il estimera sans doute qu'il n'a aucune concession à faire. Mais, vous, si vous allez l'implorer, sans doute vous ménagera-t-il et, de deux choses l'une, ou bien il acceptera votre prière, ou bien, s'il n'est pas convaincu, il vous renverra sans que vous ayez eu à en souffrir. » Les admirables femmes accueillirent ce conseil et, dans l'élégance luxueuse qui leur était coutumière, elles allèrent trouver l'empereur, afin que, jugeant de leur noblesse d'après leur toilette, il daigne les traiter avec respect et ménagement. 3. Et c'est ainsi qu'elles s'y rendirent. Elles le prièrent d'avoir pitié d'une ville si importante privée de pasteur et exposée à toutes les malices des loups. Mais l'empereur répondit que la ville n'avait pas besoin d'un second pasteur, puisqu'elle en avait un capable de prendre soin d'elle. En effet, après le grand Libère, avait été consacré un de ses diacres nommé Félix. Celui-ci gardait

3. Le séjour de Constance à Rome se situe entre le 28 avril et le 29 mai 357 (AMMIEN, XVI, 10). Le même délai de « deux ans », 356-357, se trouve dans les *Gesta inter Liberium et Felicem*, *Coll. Avell.* 1, 3, *CSEL* 35, p. 2.

ὅς τὴν μὲν ἐκτεθείσαν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ἄσυλον διεφύλαττε, τοῖς δὲ γε διαφθεύουσι ταύτην ἀδεῶς ἐκοινῶνει. 4. Οὐδεὶς μέντοι τῶν οἰκούντων τὴν Ῥώμην εἰς εὐκτήριον εἰσελήλυθεν οἶκον ἔνδον ὄντος ἐκείνου· τοῦτο δὲ καὶ αἱ γυναῖκες
 25 ἔφασαν ἐκείναι τῷ βασιλεῖ. Οὐ δὴ χάριν ἐπικαμφθεὶς προσέταξε μὲν τὸν πάντα ἄριστον ἐκείνον ἐπανελθεῖν, κοινῇ δὲ ἀμφοτέρους τὴν ἐκκλησίαν ἰθύνειν. 5. Τούτων ἐν τῷ ἵπποδρόμῳ τῶν γραμμάτων ἀναγνωσθέντων ἐξεβόησε τὸ πλῆθος δικαίαν εἶναι λέγον τοῦ βασιλέως τὴν ψῆφον· διχῆ γὰρ
 30 διηρῆσθαι τοὺς θεατὰς ἀπὸ τῶν χροῖων τὰς ἐπωνυμίας ἔχοντας, καὶ χρῆναι τὸν μὲν τούτων, τὸν δὲ ἐκείνων ἡγεῖσθαι. 6. Οὕτω κωμωδήσαντες τοῦ βασιλέως τὰ γράμματα κοινήν ἀφήκαν φωνήν· « Εἷς θεός, εἷς Χριστός, εἷς ἐπίσκοπος. » Αὐτὰς γὰρ θεῖναι τὰς φωνὰς ὑπέλαβον δίκαιον.
 35 7. Μετὰ ταύτας τοῦ φιλοχρίστου δήμου τὰς εὐσεβεῖα καὶ δικαιοσύνη κοσμουμένας βοὰς ἐπανῆκε μὲν Λιβέριος ὁ θεσπέσιος, ὁ δὲ Φίλιξ ὑποχωρήσας ἐτέραν ᾤκησε πόλιν. Ταῦτα τοῖς ἐν Μεδιολάνῳ τοῖς ἐπισκόποις συμβεβηκόσι συνῆψα, τὴν τοῦ διηγήματος ἀρμονίαν φυλάττων. Ἐπὶ δὲ τὴν
 40 τῶν γεγεννημένων πάλιν ἐπάνειμι τάξιν.

1. Diacre, selon RUFIN, I, 23, SOCRATE, II, 37, 92, SOZOMÈNE, IV, 11, 11 ; archidiaque d'après les *Gesta, ibid.* 1, 2, p. 2, il aurait donc été promis à la succession de Libère. Il fut consacré, après l'exil de Libère l'été 356, sur ordre impérial, par Épictète de Centumcellae (ATHANASE, *Hist. Ar.* 75, 3), Acace de Césarée (JÉRÔME, *De viris ill.* 98), et, sans doute, Eudoxe de Germanicie qui faisait partie des évêques de l'entourage de l'empereur d'après SOZOMÈNE, IV, 11, 3. Même remarque chez JÉRÔME, *Chron. an.* 354, Rufin, Socrate, et Sozomène, sur cette ordination (« par les ariens », Jérôme, « par des hérétiques », Rufin, « par les partisans d'Ursace », Socrate), qui en fait leur complice et qui, pour cette raison, lui est davantage reprochée que sa position théologique. Toutefois, Socrate – peut-être à la suite de la remarque acerbe d'Athanase accompagnant l'ordination de Félix, « digne d'eux » – a commencé par dire qu'« étant diacre, il avait adhéré à la doctrine arienne ». Sur le personnage : *PCBE Italie*, 1, p. 770-771, Felix 7.

2. Sur le rôle de l'aristocratie romaine dans la défense de l'évêque, voir l'Introduction, p. 88.

3. Sur cette division en deux des factions et des spectateurs dans l'hippodrome : A. CHASTAGNOL, *La Préfecture de la Ville*, p. 81-82. La

intacte la foi définie à Nicée, mais ne craignait pas d'être en communion avec ses détracteurs¹. 4. En tout cas, aucun habitant de Rome ne pénétra dans une église où il se trouvait. Et c'est encore un fait que ces dames² signalèrent à l'empereur. Cet argument le fit fléchir et il ordonna par décret que revînt cet homme en tout point excellent, mais que les deux évêques gouverneraient ensemble l'Église. 5. Quand on lut la lettre à l'hippodrome, la foule se mit à crier, en disant que la décision de l'empereur était juste, puisque les spectateurs étaient divisés en deux partis portant les noms des couleurs et qu'il faut un chef pour l'un et un pour l'autre³ ; 6. mais après avoir ainsi tourné en dérision le texte de l'empereur, ils poussèrent un cri unanime : « Un seul Dieu, un seul Christ, un seul évêque ! » J'ai cru bon d'en citer les termes exacts. 7. Après que le peuple ami du Christ eut poussé ces clameurs pleines de piété et de justice, l'admirable Libère rentra et Félix se retira pour s'installer dans une autre ville⁴. J'ai rattaché ces événements à l'assemblée épiscopale de Milan pour sauvegarder l'unité du récit, mais je reprends l'ordre chronologique des faits⁵.

décision pour le moins inédite de Constance aurait été faite à la suggestion des évêques réunis à Sirmium en 358, selon SOZOMÈNE, IV, 15, 4.

4. Cf. PHILOSTORGE, IV, 3 ; ce retour de Libère est à situer dans le second semestre 358, peut-être le 2 août selon les *Gesta, ibid.* p. 3 (PIETRI, *Roma christiana*, p. 259-260). La source de ce récit est vraisemblablement la même que celle du ch. 16 (*supra* n. 1 p. 402). Félix, notatus a senato uel populo de urbe propellitur, selon les *Gesta, ibid.* 1, 3, p. 3, se retira au Portus, où il mourut le 22 nov. 365 (*Liber Pont. XXXVIII*, 1, et *Gesta, ibid.* 4, p. 3).

5. « L'ordre chronologique des faits » n'est pas à proprement rompu puisque le chapitre suivant traite du concile de Rimini de 359. Mais cette manière de clore le long récit consacré à Libère, victime du concile de Milan, permet à Théodoret, au nom du principe de silence sur les fautes des défenseurs de l'orthodoxie [*infra* V, 36 (34), 9], d'éviter sa « chute » ; Libère abandonna la formule de Nicée et signa, en effet, en 358 à Sirmium, une autre formule, élaborée par Basile d'Ancyre (« troisième de Sirmium »), qui reprenait en partie celle de 351 (SIMONETTI, *La crisi ariana*, p. 236, n. 56 ; PIETRI, *Roma christiana*, I, p. 257 et n. 3) ; sur les lettres de

1. Τῶν γὰρ τῆς πίστεως προμάχων ἐξελαθέντων, νομί-
σαντες οἱ τὴν βασιλέως γνώμην μετατιθέντες εἰς ἅπερ ἐβού-
λοντο εὐπετώσ μάλα καταλύσειν τὴν ἀντίπαλον πίστιν καὶ
τὴν Ἀρείου βεβαιώσειν διδασκαλίαν ἐπεισαν τὸν Κωνσταν-
τιον εἰς τὴν Ἀρίμηνον καὶ τοὺς τῆς Ἐφῶς καὶ τοὺς τῆς
Ἐσπέρας συναγαγεῖν ἐπισκόπους, καὶ προστάξει τὴν οὐσίαν
καὶ τὸ ὁμοούσιον περιελεῖν ἐκ τῆς πίστεως, τὰ κατὰ τῆς
Ἀρείου κακοτεχνίας ἐξευρεθέντα παρὰ τῶν πατέρων
μηχανήματα · ταῦτα γὰρ ἔλεγον τὴν τῶν ἐκκλησιῶν πεποιη-
κέναι διαίρεσιν. 2. Ἐπειδὴ δὲ συνῆλθον, φενακίσαι μὲν
ἐπειράθησαν οἱ τῆς Ἀρείου λώβης μετεिल्χότες τῶν συν-
αθροισθέντων τὸ πλῆθος, καὶ διαφερόντως τοὺς Ἐσπερίους
ἀπλοῖς ἤθεσι κεχρημένους. Ἐφασκον δὲ μὴ χρῆναι δυοῖν
ἐνεκα λέξεων, καὶ τούτων ἀγράφων, διασπασθῆναι τῆς
ἐκκλησίας τὸ σῶμα, ἀλλ' εἰπεῖν μὲν ὅμοιον τῷ γεγεννηκότι
τὸν υἱὸν κατὰ πάντα, τὸ δὲ τῆς οὐσίας παραλιπεῖν ὡς
ἄγραφον ὄνομα. 3. Ἀλλὰ τῆς ἐξάπατης αἰσθόμενοι τοὺς μὲν
ταῦτα λέγοντας ἀπεκήρυξαν, αὐτοὶ δὲ τῷ βασιλεῖ τὴν
οἰκειαν γνώμην διὰ γραμμάτων ἐδήλωσαν. Παῖδες γὰρ
ἔφασαν εἶναι καὶ κληρονόμοι τῶν ἐν Νικαίᾳ συνεληλυθῶτων
πατέρων · « Εἰ δὲ τι τῶν παρ' ἐκείνων γραφέντων ἀφελεῖν ἢ

3 ἀντίπαλον r z T prob. Hansen : ἀντίπαλον αὐτοῖς A quem sec. Parm.

Libère qui témoignant de ses reculs successifs, HILAIRE, *Frg. hist.* IV, 6, CSEL 65, p.169 ; sur la formule elle-même, HILAIRE, *De syn.*, 81, ATHANASE, *De syn.*, 45.

1. Constance, alors à Sirmium, avait envisagé la réunion d'un concile œcuménique, d'abord prévu à Nicée, à la suggestion d'Eudoxe (*infra* 26, 1), puis à Nicomédie (SOZOMÈNE, IV, 16, 1-2) ; mais, après le séisme qui détruisit la ville le 28 août 358, les homéens réussirent à le convaincre de convoquer deux assemblées séparées, une pour l'Occident, une pour l'Orient (*infra* 27, 1 (26, 4) ; SOZOMÈNE, IV, 16, 21-22, et 17, 1). Les évêques occidentaux se réunirent à Rimini (*infra* 2, et la lettre à Constance citée

Concile tenu à Rimini

1. Les défenseurs de la foi ayant été expulsés, ceux qui détournèrent les dispositions de l'empereur à leur avantage, estimant qu'il leur serait très facile d'anéantir la foi adverse et de consolider l'enseignement d'Arius, persuadèrent Constance de rassembler à Rimini les évêques d'Orient et ceux d'Occident¹ et de décréter que soient retirés de la profession de foi la substance (*ousian*) et le consubstantiel (*homoousion*) – les armes trouvées par les Pères contre la fraude d'Arius –, car ces mots, disaient-ils, avaient provoqué la division des Églises. 2. Quand ils furent réunis, ceux qui partageaient la lèpre d'Arius essayèrent de tromper toute l'assemblée et spécialement les Occidentaux qui étaient des gens simples. Ils disaient qu'il ne fallait pas, à cause de ces deux termes, d'ailleurs absents de l'Écriture, déchirer le corps de l'Église, mais dire que le Fils était en tout semblable (*homoion kata panta*) à celui qui l'a engendré, et abandonner le mot *ousia* qui n'est pas scripturaire². 3. Mais ceux-là perçurent la ruse et dénoncèrent ceux qui tenaient ces propos ; ils exposèrent eux-mêmes par écrit à l'empereur leur propre opinion. Ils se déclarèrent en effet les fils et les héritiers des Pères réunis à Nicée : « Si nous osions retrancher quelque chose à ce qu'ils ont

ensuite, 19, 1), le 27 mai 359 ; leur nombre varie selon les auteurs, plus de 400 selon ATHANASE, *De syn.* 8, 1 et 33, 2, SULPICE SÉVÈRE, *Chron.* II, 41, et SOZOMÈNE, IV, 17, 2 ; 330 selon l'évêque arien Maximin (AUGUSTIN, *Collatio cum Maximino*, 2, PL 42, 710) ; 300 selon PHILOSTORGE, IV, 10.

2. Ceci fait écho aux premières discussions durant lesquelles la minorité homéenne tenta d'imposer la formule précédemment mise au point à Sirmium, la quatrième, en présence de l'empereur, le 22 mai 359 (ATHANASE, *De syn.* 8, 3-6, qui l'a appelée, par dérision polémique, le « credo daté », *ibid.* 3, 2).

προσθεῖναι τι τοῖς ἄριστα κειμένοις τολμήσαιμεν, νόθους ἑαυτοὺς ἀποφανοῦμεν, κατήγοροι τῶν γεγεννηκότων γιγνώμενοι.»

25 4. Σαφέστερον δὲ αὐτῶν τὸν ἀκριβῆ κανόνα τῆς πίστεως τὰ παρ' αὐτῶν γραφέντα πρὸς Κωνσταντιὸν ἐπιδείξει.

19

1. Ἐπιστολὴ γραφεῖσα Κωνσταντίῳ βασιλεῖ παρὰ τῆς ἐν Ἀριμῆνῳ συναθροισθείσης συνόδου.

« Ἐκ τε τῆς τοῦ θεοῦ κελεύσεως καὶ τοῦ τῆς σῆς εὐσεβείας προστάγματος τὰ πάλοι δογματισθέντα γεγενῆσθαι πιστεύομεν. Εἰς γὰρ Ἀριμῆνον ἐκ πασῶν τῶν πρὸς δύοσιν πόλεων εἰς τὸ αὐτὸ πάντες οἱ ἐπίσκοποι συνήλθομεν, ἵνα καὶ ἡ πίστις τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας γνωρισθῆ καὶ οἱ τάναντία φρονούντες ἔκδηλοι γένωνται. 2. Ὡς γὰρ ἐπὶ πλείστον διασκοποῦντες εὐρήκαμεν, ἄριστον ἐφάνη τὴν πίστιν τὴν ἑκκαλαὶ διαμένουσαν, ἣν καὶ οἱ προφῆται καὶ τὰ εὐαγγέλια καὶ οἱ ἀπόστολοι διὰ Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ κυρίου ἡμῶν ἐκήρυξαν τοῦ καὶ τῆς σῆς βασιλείας φρουροῦ καὶ τῆς σῆς ῥώσεως προστάτου, ἵνα ταύτην κατέχοντες φυλάξωμεν καὶ φυλάττοντες μέχρι τέλους διατηρήσωμεν. 3. Ἄτοπον γὰρ καὶ ἀθέμιτον ἐφάνη τῶν ὀρθῶς καὶ δικαίως ὀρισμένων τι μεταλλάξαι καὶ τῶν ἐν Νικαίᾳ κοινῇ μετὰ τοῦ ἐνδοξοτάτου Κωνσταντίνου τοῦ σοῦ πατρὸς καὶ βασιλέως ἐσκεμμένων · ὧν ἡ διδασκαλία καὶ τὸ φρόνημα διήλθῃ τε καὶ ἐκηρύχθη εἰς πάσας ἀνθρώπων ἀκοάς τε καὶ διανοίας · ἥτις ἀντίπαλος μόνη καὶ ὀλετήρ τῆς

1. Cette utilisation des versets de l'épilogue de l'*Apocalypse*, 22, 18-19, reprise de la lettre des Pères de Rimini à Constance citée juste après (*infra* 19, 3, avec une inversion des termes « ajouter » et « retrancher », et 13), confère à la formule de Nicée le statut de parole révélée, ce que Théodoret ne peut qu'approuver.

2. La traduction utilisée par Théodoret diffère légèrement de celle fournie par ATHANASE, *De syn.* 10, reprise par SOCRATE, II, 37, 54-74. Celle de SOZOMÈNE, IV, 18, 2-15, est proche du texte de Théodoret dont

écrit ou ajouter à ce qu'ils ont excellemment établi, nous nous révélerions bâtards et accusateurs de nos Pères¹. »

4. Mais leur lettre à Constance montrera plus sûrement la règle exacte de la foi.

Chapitre 19

Lettre synodale des évêques réunis à Rimini
adressée à l'empereur Constance

1. Lettre adressée à l'empereur Constance par le concile réuni à Rimini².

« Selon l'ordre de Dieu et les décrets de Ta Piété, nous tenons pour vérité ce qui a été autrefois défini. Nous tous, les évêques, nous nous sommes en effet rassemblés de toutes les cités d'Occident à Rimini, afin que la foi de l'Église catholique soit connue et que ceux qui pensent le contraire soient dénoncés publiquement. 2. En effet, comme nous l'avons constaté à la suite d'un examen très approfondi, voilà ce qui nous a paru bon : la foi établie depuis les temps anciens que les prophètes, les Évangiles et les apôtres ont proclamée par Jésus-Christ Notre Seigneur, le gardien de ton règne et le protecteur de ta puissance, cette foi que nous possédons, nous devons la garder et, la gardant, la maintenir jusqu'au bout. 3. Il nous est apparu en effet insensé et illicite de modifier quelque chose à ce qui a été défini droitement et justement, et qui avait été examiné à Nicée en commun avec le très glorieux empereur Constantin, ton père. L'enseignement et l'intelligence de cette foi se sont propagés et ont été prêchés à toutes les oreilles et à tous les esprits humains : c'est la seule force qui

CASSIODORE, *Hist. trip.* V, 21, donne une traduction latine. Le texte latin de la lettre (*Jubente Deo*) se trouve dans HILAIRE, *Frg. hist.* VIII (= *Series A V*, 1), 1-3 *CSEL* 65, p. 78-85. Celle-ci est datée du 21 juillet 359, *ibid.* IX, 3, p. 96.

20 Ἀρείου αἰρέσεως ὑπῆρξε, δι' ἧς οὐ μόνον αὕτη, ἀλλὰ καὶ αἰ
λοιπαὶ αἰρέσεις καθηρέθησαν, ἐν ἧ ὄντως καὶ τὸ προσθεῖναι
τι σφαλερὸν καὶ τὸ ἀφελῆσθαι ἐπικίνδυνον ὑπάρχει, ὡς
εἶπερ θάτερον γένοιτο, ἔσται τοῖς ἐχθροῖς ἄδεια τοῦ ποιεῖν
ἄπερ βούλονται.

25 4. Ὅθεν Οὐρσάκιός τε καὶ Οὐάλης, ἐπειδὴ μέτοχοί τε
καὶ σύμφωνοι τοῦ Ἀρειανοῦ δόγματος ἦσαν καθεστηκότες,
τῆς ἡμετέρας κοινωνίας χωρισθέντες ἀπεφάνθησαν. Ἦς ἵνα
μετάσχωσιν, ἐφ' οἷς ἑαυτοῖς συνεγνώκεισαν πλημμελήσαντες
μετανοίας τε καὶ συγγνώμης ἠξίου τυχεῖν, ὡς καὶ τὰ ἀντί-
30 γραφα τὰ ὑπ' ἐκείνων γεγενημένα μαρτυρεῖ, δι' ὧν ἀπάντων
φειδῶ γεγένηται καὶ τῶν ἐγκλημάτων συγγνώμη. 5. Ἦν δὲ ὁ
καιρὸς καθ' ὃν ταῦτα ἐπράττετο ὅτε ἐν Μεδιολάνῳ τὸ συνέ-
δριον τῆς συνόδου συνεκροτεῖτο, συμπαρόντων δὲ καὶ τῶν
πρεσβυτέρων τῆς τῶν Ῥωμαίων ἐκκλησίας· ἐγνωκότες δὲ
35 ἅμα καὶ τὸν μετὰ τελευτὴν ἄξιον μνήμης Κωνσταντῖνον μετὰ
πάσης ἀκριβείας καὶ ἐξετάσεως τὴν συγγραφεῖσαν πίστιν
ἐκτεθεικότα, ἐπειδὴ δὲ ὡς ἐξ ἀνθρώπων ἐγένετο βαπτισθεὶς
καὶ πρὸς τὴν ὀφειλομένην εἰρήνην ἀνεχώρησεν, ἄτοπον εἶναι
† μετ' ἐκεῖνόν τι καινοτομεῖν καὶ τοσοῦτους ἀγίους ὁμο-
40 λογητὰς καὶ μάρτυρας τοὺς καὶ τοῦδε τοῦ δόγματος
συγγραφεῖς τε καὶ ἐφευρετὰς παριδεῖν, οἵτινες κατὰ τὸν
παλαιὸν τῆς ἐκκλησίας θεσμὸν ἅπαντα φρονούντες διαμε-
μενήκασιν. 6. Ἦν ὁ θεὸς τὴν πίστιν καὶ εἰς τοὺς σοὺς
χρόνους τῆς βασιλείας μετέδωκε διὰ τοῦ δεσπότου ἡμῶν
45 Ἰησοῦ Χριστοῦ, δι' οὗ σοι καὶ τὸ βασιλεύειν οὕτως ὑπῆρξεν
ὡς καὶ τῆς καθ' ἡμᾶς οἰκουμένης κρατεῖν.

Πάλιν γοῦν οἱ ἔλεεινοὶ καὶ οἰκτροὶ τῷ φρονήματι ἀθεμίτῳ
τολήματι τῆς δυσσεβοῦς φρονήσεως κήρυκας ἑαυτοὺς ἀνήγ-
γειλαν καὶ ἐπιχειροῦσιν ἀνατρέπειν πᾶν ἀληθείας σύν-
50 ταγμα. 7. Ὡς γὰρ κατὰ τὸ σὸν πρόσταγμα συνέδριον τῆς
συνόδου συνεκροτεῖτο, κάκεινοι τῆς ἰδίας ἀπάτης ἐγύμνου
τὴν σκέψιν. Ἐπειρῶντο γὰρ πανουργίᾳ τινὶ καὶ ταραχῇ προσ-

a pu détruire l'hérésie d'Arius ; grâce à elle, non seulement cette hérésie mais les autres hérésies ont été anéanties ; y ajouter quelque chose est vraiment imprudent, et en retrancher dangereux car, dans les deux cas, rien n'empêchera plus les ennemis de faire ce qu'ils veulent.

4. C'est pourquoi Ursace et Valens, qui s'étaient présentés comme des partisans d'Arius en plein accord avec sa doctrine, ont été déclarés exclus de notre communion¹. Pour y être à nouveau admis, ils demandèrent que, sur les points où ils reconnaissaient avoir failli, pénitence et pardon leur fussent accordés, comme en témoignent les écrits qu'ils ont produits et qui tous leur ont valu indulgence et pardon de leur faute. 5. Cela se passa à Milan lors de la séance du synode auquel assistaient aussi les prêtres de l'Église de Rome². Nous savons également que Constantin, dont la mémoire survit à la mort, a publié avec grande précision et exactitude l'exposé de la foi et que, sur le point de quitter les humains, il a été baptisé et s'en est allé vers la paix qu'il méritait ; il est donc insensé d'innover après lui et d'ignorer tant de saints confesseurs et martyrs qui, rédacteurs et auteurs de cette formule de foi, ont toujours et en tout conformé leur esprit à l'antique loi de l'Église. 6. C'est leur foi que Dieu, sous ton règne, a transmise par notre maître Jésus-Christ par qui il t'est donné à toi aussi de régner de manière à dominer aussi notre univers.

Or ces misérables et pitoyables hommes eurent à nouveau l'audace de se donner comme hérauts de l'impiété et ils entreprennent de mettre sens dessus dessous toute la doctrine de vérité. 7. En effet, alors que le concile s'assemblait selon tes décrets, ils dévoilèrent le plan de leur propre ruse. Ils essayèrent en effet, en recourant à des astuces et au

39 † indicauimus : ἐνομίσαμεν post ἄτοπον habet H

1. En 343, au concile de Sardique.

2. Le synode de 347 (*supra* 16, 11 et n. 1 p. 406).

φέροντες τι καινοτομεῖν, τῆς τοιαύτης ἑταιρίας συναλισκο-
 μένους εὐρόντες Γερμανιόν τινα καὶ Αὐξέντιον καὶ Γάϊον
 55 τοὺς τὴν αἵρεσιν καὶ διχοστασίαν ἐμποιοῦντας, ὧν ἡ διδασ-
 καλία μία μὲν οὖσα πᾶν πλήθος βλασφημιῶν ὑπερβέβηκεν.
 8. Ὡς δὲ συνείδον οὐχὶ τῆς αὐτῆς προαιρέσεως ὄντας οὔτε
 ὁμογνωμονοῦντας ἐφ' οἷς κακῶς ἐφρόνουσιν, εἰς τὸ συμβού-
 λιον ἡμῶν μετήγαγον ἑαυτοὺς ὡς δοκεῖν τι γράφειν.
 60 9. Ἦν δὲ ὁ καιρὸς βραχύς ὁ καὶ τὰς γνώμας αὐτῶν ἐξελέγχων.
 Ἴν' οὖν μὴ τοῖς αὐτοῖς ἀεὶ τὰ τῆς ἐκκλησίας περιπίπτῃ καὶ
 ταραχῇ καὶ θόρυβος καλινδοῦμενος ἅπαντα συγχέῃ, βέβαιοι
 ἐφάνη τὰ πάσαι ἀρισμένα ἔννομα καὶ ἀμετακίνητα διαφυλάτ-
 τειν, τοὺς δὲ προειρημένους τῆς ἡμετέρας κοινῆς ἀποκε-
 65 χωρίσθαι. 10. δι' ἣν αἰτίαν τοὺς ἀναδιδάξοντας πρέσβεις
 πρὸς τὴν σὴν ἐπιείκειαν ἀπεστάλακαμεν τὴν γνώμην τοῦ
 συνεδρίου διὰ τῆς ἐπιστολῆς μηνύσοντας. Τοῖς δὲ πρέσβεσι
 πρό γε πάντων τοῦτο παρεκελευσάμεθα τὸ τὴν ἀλήθειαν
 πιστώσασθαι ἐκ τῶν πάσαι ἀρχαίων καὶ δικαίων ὀρω-
 70 μένους· οἱ καὶ τὴν σὴν ὁσιότητα ἀναδιδάξουσιν ὅτι οὐχ
 ὡσπερ ἔφησεν Οὐρσάκιός τε καὶ Οὐάλης ἔσται εἰρήνη, εἴπερ
 τι τῶν δικαίων ἀνατραπεῖ. 11. Πῶς γὰρ εἰρήνην οἶόν τε
 ἄγειν τοὺς τὴν εἰρήνην καταλύοντας; Μᾶλλον γὰρ ἔρις καὶ
 75 ταραχῇ ἐκ τούτων σὺν ταῖς λοιπαῖς πόλεσι καὶ τῇ Ῥωμαίων
 ἐκκλησίᾳ γενήσεται. Διὸ δὴ ἱκετεύομεν τὴν σὴν ἐπιείκειαν
 ἵνα προσηνέσιν ἀκοαῖς καὶ γαληνίῳ βλέμματι τοὺς ἡμετέ-
 ρους πρέσβεις ἀθρήσειας μήτε πρὸς ὕβριν τῶν τετελευτη-
 κόντων καινόν τι μεταλλάττειν ἐπιτρέψειας, ἀλλ' εἰσῆς
 80 ἐμμένειν ἡμᾶς τοῖς παρὰ τῶν προγόνων ὀρισθεῖσί τε καὶ
 νενομοθετημένοις, οὓς ἅπαντα μετὰ ἀγχινοίας τε καὶ

59 τὶ Π : ἕτερόν τι Ath. De syn. Socr. Parm. || 76 γαληνίῳ z A^c in ras. :
 γαληνῷ r T Parm. γαληναίῳ Ath. De syn. Socr. γαληνιαίῳ Soz.

1. Germinius (et non Germanius) de Sirmium, successeur de Photin déposé en 351, Auxence de Milan, imposé par Constance après l'exil de Denys en 355 (*supra* n. 1 p. 411) et Gaius de Sabaria en Illyricum (M. MESLIN, *Les Ariens d'Occident*, p. 67-71, 41-44, 64-66).

désordre, d'introduire des nouveautés, après avoir trouvé comme complices de cette belle bande les dénommés Germanius, Auxence et Gaius¹, ces fauteurs d'hérésie et de dissension dont l'enseignement, à lui tout seul, dépassait tous les blasphèmes du monde. 8. Mais, quand ils s'aperçurent que leur secte ne prévalait pas et que leurs erreurs n'étaient pas partagées, ils intervinrent dans notre délibération avec le prétexte de rédiger une formule. 9. Mais en peu de temps leurs desseins furent percés à jour.

En conséquence, afin que l'Église ne tombe pas toujours dans les mêmes difficultés et que l'agitation et le trouble ne brouillent pas tout dans leurs remous, il a paru plus sûr de maintenir en vigueur et immuable ce qui a jadis été défini, et de retrancher de notre communion les susdits personnages. 10. C'est pour cette raison que nous avons envoyé à Ta Mansuétude les députés qui t'informeront et te feront connaître par cette lettre l'opinion du concile². A ces députés nous avons, avant tout, donné cette consigne de confirmer la vérité à partir des définitions justement établies depuis longtemps. Ils informeront aussi Ta Sainteté qu'il n'y aura pas de paix aux conditions formulées par Ursace et Valens, si l'on touche à un quelconque de ces points justement définis. 11. Comment en effet peuvent-ils faire la paix, si en même temps ils détruisent la paix? Bien plutôt, la dissension et l'agitation en découleront dans toutes les cités et dans l'Église de Rome. Aussi prions-nous Ton Équité d'accueillir nos députés avec une oreille favorable et un regard affable et de ne pas faire injure aux morts en tolérant qu'on introduise quelque nouveauté, mais de nous permettre de nous en tenir aux règles définies par nos Pères qui, pourrions-nous dire, ont tout fait avec

2. Les évêques de Rimini ne font qu'obéir en effet à l'ordre de l'empereur lui-même de lui envoyer dix délégués, comme le leur avait rappelé sa lettre du 27 mai 359 (*ap. HILAIRE, Frg. hist. VII = Series A, VIII, 1-2, CSEL 65, p. 93-94*) ; *infra* 13.

φρονήσεως καὶ πνεύματος ἁγίου πεποικέναι φήσαιμεν ἄν.
12. Τὰ γὰρ νῦν παρ' ἐκείνων καινοτομούμενα τοῖς μὲν
πιστεύουσιν ἀπιστίαν ἐμποιεῖ, τοῖς δὲ ἀπιστοῦσιν ὀμότητα.

Ἰκετεύομεν δὲ ἵνα κελεύσῃς τοὺς ἐν ἄλλοδαπαῖς διατρί-
85 βοντας, οὓς καὶ τὸ τῆς ἡλικίας ἐπίπονον καὶ τὸ τῆς πενίας
ἐνδεὲς τρύχει, τὴν εἰς τὰ οἰκεία ἀνακομιδὴν ῥαδίαν ποιή-
σασθαι, ἵνα μὴ ἔρημοι τῶν ἐπισκόπων ἀφηρημένων αἱ ἐκκλη-
σῖαι διαμένωσιν. 13. Ἔτι δὲ πρὸς ἅπασιν καὶ τοῦτο δεόμεθα,
ἵνα μηδὲν μήτε ἐλλείπη τι τῶν προὔπαρξάντων μήτε πλεο-
90 νάζῃ, ἀλλὰ πάντα ἄρρηκτα διαμένοι ἐκ τῆς τοῦ σοῦ πατρὸς
εὐσεβείας καὶ εἰς τὸν νῦν χρόνον διαφυλαττόμενα, μήτε
λοιπὸν ἡμᾶς μοχθεῖν καὶ τῶν ἰδίων παροικιῶν ἄλλοτρίους
ἐπιτρέψειας γενέσθαι, ἀλλ' ἵνα οἱ ἐπίσκοποι σὺν τῷ ἰδίῳ
λαῶ μετ' εἰρήνης εὐχαῖς τε καὶ λατρείαις σχολὴν ἄγοιεν,
95 ἵκετεύοντες ὑπὲρ τῆς σῆς βασιλείας τε καὶ σωτηρίας καὶ
εἰρήνης, ἣν ἡ θεϊότης εἰς τὸ διηκεκές σοι χαριεῖται. Οἱ δὲ
ἡμέτεροι πρέσβεις τὰς ὑπογραφὰς καὶ τὰς τῶν ἐπισκόπων
προσηγορίας κομίζουσιν, οἵτινες καὶ ἐξ αὐτῶν τῶν θεῶν
100 γραφῶν τὴν σὴν ὀσιότητα ἀναδιδάξουσιν. »

14. Τούτων γραφέντων καὶ τῶν πρέσβεων ἀποσταλέντων,
οἱ βασιλεῖ παραδυναστεύοντες καὶ τῆς αἰρέσεως προστα-
τεύοντες τὴν μὲν ἐπιστολὴν λαβόντες ἀπέδωσαν τῷ βασιλεῖ,
τοὺς δὲ πρέσβεις οὐκ εἰσήγαγον, περὶ τὰς κοινὰς εἰλεῖσθαι
φροντίδας τὸν κρατοῦντα φήσαντες· ταῦτα δὲ ἔδρων ἡγού-
105 μενοι τοὺς ἐπισκόπους, δυσχεραίνοντας τοῦ χρόνου τὸ μῆκος
καὶ τὰς ἐγκεχειρισμένας πόλεις ποθοῦντας καταλαβεῖν,
ἀναγκασθῆσθαι διορῦξαι καὶ καταλύσαι τὸν κατὰ τῆς
αἰρέσεως ἐξευρεθέντα περίβολον. 15. Ἀλλ' οὐδὲν ὤνησε τὸ

1. La version de Théodoret est ici différente de celle de SOZOMÈNE, IV, 18, 15, qui renvoie à la lettre impériale, « ta divine lettre », τῶν θεῶν γραμμάτων, et non aux « divines Écritures », τῶν θεῶν γραφῶν, et qualifie de la même manière l'empereur du titre de τὴν σὴν θεϊότητα, *Ta Divinité* (cf. SOCRATE, II, 37, 74). Le titre τὴν σὴν ὀσιότητα, *Ta Sainteté*, utilisé ici, a déjà été employé au § 10, et dans ce dernier cas sans différence avec les autres versions (cf. SOCRATE, II, 37, 68 ; SOZOMÈNE, IV, 18, 11) ; or il s'emploie d'ordinaire pour les ecclésiastiques mais jamais pour l'empereur (G.W.H. LAMPE, *A Patristic Greek Lexicon*, Oxford, 1964, s. v. ; *TLG*, s. v.) ;

prudence et sagesse et avec l'Esprit saint. 12. Les innovations que font aujourd'hui ces gens-là valent à ceux qui y croient de perdre la foi et à ceux qui n'y croient pas de subir des sévices.

Nous te prions d'ordonner que soit facilité le retour chez eux de ceux qui séjournent en terre étrangère et que la fatigue de l'âge et le manque de ressources épuisent, afin que les Églises ne restent pas privées de leurs évêques retenus au loin. 13. Et en plus de tout cela, nous te faisons encore cette demande, que rien ne soit ni retranché, ni ajouté aux décisions antérieures, mais que demeure infrangible tout ce qui a été maintenu depuis la piété de ton père et jusqu'aux temps d'aujourd'hui ; ne permets pas que nous demeurions dans la peine et éloignés de nos propres diocèses, mais ordonne que les évêques avec leur peuple puissent se consacrer en paix à la prière et à la liturgie, en intercédant pour ton règne, pour ton salut et pour la paix que la Divinité t'accordera pour toujours. Nos députés apportent la lettre avec les signatures et les salutations des évêques, et ils informeront Ta Sainteté d'après les divines Écritures elles-mêmes¹. »

14. Cette lettre une fois rédigée et les députés en route, ceux qui exerçaient leur influence sur l'empereur et qui présidaient à l'hérésie se saisirent de la lettre et la remirent à l'empereur, mais n'introduisirent pas les députés, sous prétexte que le souverain était accaparé par le souci des affaires publiques. Ils agissaient ainsi pensant que les évêques, las d'attendre et désireux de retrouver les cités dont ils avaient la charge, se verraient contraints de miner et de renverser le rempart dressé contre l'hérésie. 15. Mais

cet hapax, digne d'être remarqué, ne peut être ici mis au compte de l'empereur Constance dont AMMIEN, XV, 1, 3, dénonce la « démesure » dans l'usage qu'il fait dans ses lettres de « Mon Éternité », car il s'agit d'une lettre épiscopale. La version latine d'Hilaire donne pour les mêmes passages *tua sapientia*, et *tuam sanctam religiosamque prudentiam* (CSEL 65, p. 83, 4-5 ; 85, l. 5).

μηχάνημα · πάλιν γὰρ οἱ γενναῖοι τῆς πίστεως πρόμαχοι ἐτέ-
 110 ραν ἐπιστολὴν ἐξέπεμψαν τῷ βασιλεῖ, καὶ τοὺς πρέσβεις
 δεχθῆναι καὶ σφᾶς ἀπολυθῆναι παρακαλοῦντες. Ἐντίθημι δὲ
 καὶ ταύτην τῇ συγγραφῇ.

20

1. « Νικητῇ Κωνσταντίῳ εὐσεβεῖ βασιλεῖ οἱ ἐν Ἀριμῆνῳ
 ἐπίσκοποι.

Τὰ γράμματα τῆς σῆς εὐμενείας ἐδεξάμεθα, δέσποτα
 ἐνδοξότατε αὐτοκράτορ, ἅτινα περιέχει ὅτι διὰ τὴν δημο-
 5 σίαν ἀνάγκην τῶς τοὺς ἡμετέρους πρέσβεις θεωρῆσαι οὐκ
 ἠδυνήθης, καὶ ἡμᾶς δὲ κελεύεις τὴν τούτων ἐπάνοδον
 ἐκδέξασθαι, ὅπως τὸν ἡμέτερον σκοπὸν καὶ τὰ δόγματα τῶν
 προγόνων ἢ σὴ εὐσέβεια ἐπιγνῷ. 2. Ἀλλὰ μὴν ἐκεῖνο ὃ ἐπηγ-
 γέλμεθα, οὐδενὶ τρόπῳ ἑαυτοὺς ἀπὸ τῆς ἰδίας προθέσεως
 10 ἀναχωρῆσαι, καὶ νῦν δὲ τούτοις τοῖς γράμμασι τὴν σὴν εὐμέ-
 νειαν ἀναδιδάσκωμεν, καὶ παρακαλοῦμεν εὐμενεῖ προσόψει
 τὰ γράμματα τῆς ἡμετέρας ταπεινότητος, ἐν οἷς νῦν τῇ εὐσε-
 βείᾳ σου ἀποκρινόμεθα, κάκεινα ἅτινα διὰ τῶν ἡμετέρων
 πρέσβεων τῇ σῇ εὐσεβείᾳ ἀνήνεκται ἃ ἐνετειλάμεθα ἠδέως
 15 προσδέξῃ. 3. Ὡς δὲ εἶη στυγνὸν καὶ ἀνακόλουθον ἵνα τοῖς
 μακαριωτάτοις σου καιροῖς τσσαῦτα ἐκκλησίαι ἄνευ ἐπισ-
 κόπων δοκῶσιν εἶναι, ἢ σὴ εὐμένεια ὁμοίως ἡμῖν γινώσκει.

20. 10 ἀναχωρῆσαι scripsimus : -ῆσαντας Π Parm. ἴσθι ante προθέσεως
 add. Scheidw. uide p. 117

1. Ce paragraphe de liaison, en procédant par amalgame, ajoute le ten-
 dancieux au confus et ne rend pas correctement compte du déroulement
 des faits entre les deux lettres des évêques que l'on rétablira ainsi : 1° Une
 seconde délégation, sous l'égide d'Ursace et Valens, fut envoyée par la
 minorité homéenne pour court-circuiter celle, officielle, du concile dont
 les députés ne furent effectivement pas reçus par Constance qui les
 consigna à Andrinople. 2° L'empereur écrivit ensuite au concile d'attendre
 la décision qu'il aura transmise aux délégués (*De syn.* 55, 2, SOCRATE, II,
 37, 78-81 ; la lettre est résumée par SOZOMÈNE, IV, 19, 2). 3° « Las d'atten-

leur ruse ne servit à rien, car, une fois de plus, les nobles
 champions de la foi adressèrent une autre lettre à l'empe-
 reur en demandant que les députés soient reçus en
 audience et qu'eux-mêmes soient libérés¹. J'insère encore
 cette lettre dans mon exposé :

Chapitre 20

Autre lettre à Constance

1. « A Constance, Vainqueur, Pieux, Empereur, les
 évêques réunis à Rimini².

Nous avons reçu de Ta Bienveillance, très glorieux
 Maître et Empereur, la lettre aux termes de laquelle, en
 raison de tes obligations publiques, tu n'as pu jusqu'ici voir
 nos députés et tu nous ordonnes d'attendre leur retour jus-
 qu'à ce que Ta Piété ait pris connaissance de notre propos
 et de la doctrine de nos Pères. 2. Mais en vérité ce que nous
 avons proclamé, à savoir que nous ne nous sommes en
 aucune manière écartés de notre décision, encore mainte-
 nant par cette lettre nous le confirmons à Ta Bienveillance
 et lui demandons de bien vouloir accueillir avec un regard
 bienveillant la lettre de notre humilité, dans laquelle nous
 répondons maintenant à Ta Piété ; et celle que nous avons
 chargé nos députés de porter à Ta Piété, reçois-la avec
 plaisir. 3. Quelle triste inconséquence, qu'en un temps aussi
 heureux que le tien, tant d'Églises paraissent privées
 d'évêques, Ta Bienveillance le sait aussi bien que nous.

dre et désireux de retrouver leurs cités », les évêques envoient une
 seconde lettre à l'empereur dont Théodoret déforme en partie l'informa-
 tion avant de la citer, en attribuant aux adversaires ce qui revient à
 l'empereur.

2. La traduction utilisée par Théodoret diffère de la version fournie
 par ATHANASE, *De syn.* 55, 4-7 (cf. SOCRATE, II, 37, 83-87) ; SOZOMÈNE, IV,
 19, 3, n'en donne qu'un résumé. La lettre, qui répond à celle de Constance,
 date de septembre 359.

Διὸ δὴ πάλιν, ἐνδοξότατε αὐτοκράτορ, δεόμεθα ἵνα πρὸ τῆς
 20 δεινότητος τοῦ χειμῶνος, εἰ ἀρέσκει τῇ σῇ φιλανθρωπία, εἰς
 τὰς ἐκκλησίας τὰς ἡμετέρας ἐπανελθεῖν κελεύσης, ὅπως
 δυνηθῶμεν τῷ παντοκράτορι θεῷ καὶ τῷ Χριστῷ τῷ υἱῷ αὐτοῦ
 τῷ δεσπότη καὶ σωτῆρι ἡμῶν ὑπὲρ τῆς καταστάσεως τοῦ
 κράτους σου ἅμα μετὰ τῶν λαῶν, καθὼς ἐποιήσαμεν καὶ
 ποιοῦμεν, μεγίστας ἰκεσίας προσενεγκεῖν. »

21

1. Μετὰ τήνδε τὴν ἐπιστολὴν τὸν βασιλέως θυμὸν παρα-
 θήξαντες ἄγουσιν ἄκοντας τῶν ἐπισκόπων τοὺς πλείστους εἰς
 5 τινὰ πόλιν τῆς Θράκης, Νίκη δὲ ὄνομα ταύτη, καὶ πείθουσι
 τοὺς μὲν βουκολήσαντες δι' ἀπλότητα, τοὺς δὲ δεδιξάμενοι,
 τὴν πάλαι κατὰ τῆς εὐσεβείας αὐτοῖς ἐξευρεθεῖσαν ἐξεργά-
 σασθαι μηχανήν, καὶ τὴν μὲν οὐσίαν καὶ τὸ ὁμοούσιον ἐξο-
 ρύξαι τῆς πίστεως, ἐνθελθῆναι δὲ ἀντὶ τούτων τὸ ὅμοιον.
 2. Ἐντίθημι δὲ καὶ ταύτην τῇ ἱστορίᾳ, οὐχ ὡς εὖ ἔχουσαν,
 10 ἀλλ' ὡς τὴν Ἀρείου συμμορίαν διελέγχουσαν. Οὐδὲ γὰρ
 ταύτης οἱ νῦν δυσσεβοῦντες ἀνέχονται, ἀλλ' ἀντὶ τοῦ ὁμοίου
 κηρύττουσι τὸ ἀνόμοιον.

1. Ceci concerne la délégation des Occidentaux et non « la plupart des évêques » restés à Rimini. Elle a d'abord attendu le retour de l'empereur à Andrinople (*supra* n. 1 p. 426) avant d'être envoyée à Nikè, toujours sur ordre impérial. Ainsi séparés en deux groupes, les Occidentaux, d'autant mieux manipulés par Valens qu'ils étaient dans l'impossibilité de communiquer, finirent par signer la formule de Nikè, les premiers le 10 octobre 359, les seconds lors d'une seconde session un peu plus tard (JÉRÔME, *Chron. an.* 359).

2. Cette formule homéenne, tout en reprenant les éléments déjà présents dans la quatrième de Sirmium (*supra* 18, 1 et 2, et n. 2 p. 417), écarte l'*homoion kata panta*, « semblable en tout », pour ne retenir que l'*homoion kata tas graphas*, « semblable selon les Écritures », plus simple

C'est pourquoi, encore une fois, très glorieux Empereur, nous te demandons qu'avant le fort de l'hiver, par un effet de ton humanité, tu nous ordonnes de retourner dans nos Églises, pour qu'au Dieu tout puissant et au Christ son fils, notre maître et sauveur, nous puissions en vue de l'affermissement de ton empire, ensemble avec nos fidèles, comme nous l'avons fait et le faisons, offrir des prières solennelles. »

Chapitre 21

Synode tenu à Nikè en Thrace,
et exposé de la foi rédigé par les évêques

1. A la suite de cette lettre, ceux qui excitaient la colère de l'empereur emmènent la plupart des évêques malgré eux dans une ville de Thrace du nom de Nikè¹, et les persuadent, abusant les uns à cause de leur simplicité, effrayant les autres, de recourir au procédé qu'ils avaient jadis découvert contre la foi, et d'extirper de la formule de foi la substance (*ousian*) et le consubstantiel (*homoousion*), pour les remplacer par le semblable (*homoion*)².
 2. J'insère aussi cette formule dans mon récit, non qu'elle soit correcte, mais parce qu'elle dévoile bien la faction d'Arius. En effet les impies d'aujourd'hui ne l'acceptent plus, mais à la place du semblable (*tou homoïou*), ils professent le dissemblable (*anomoion*)³.

mais aussi plus vague (*infra* 3 et 7) ; voir H.C. BRENNECKE, *Studien zur Geschichte der Homöer*, Tübingen 1988, p. 23-39.

3. Selon le contenu que chacun y mettait, la formule homéenne, bien qu'hostile à la théologie néoarienne, pouvait, de fait, se laisser interpréter dans un sens anoméen, comme le montre la suite (*infra* 24, 4 ; 27, 6 - 29, 12).

Πίστις ἐκτεθείσα ἐν Νίκη τῆς Θράκης.

3. « Πιστεύομεν εἰς ἓνα καὶ μόνον ἀληθινὸν θεὸν πατέρα παντοκράτορα, ἐξ οὗ τὰ πάντα, καὶ εἰς τὸν μονογενῆ υἱὸν τοῦ θεοῦ τὸν πρὸ πάντων αἰώνων καὶ πρὸ πάσης ἀρχῆς γεννηθέντα ἐκ τοῦ θεοῦ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο τὰ τε ὄρατὰ καὶ τὰ ἀόρατα, γεννηθέντα δὲ μονογενῆ, μόνον ἐκ μόνου τοῦ πατρὸς, θεὸν ἐκ θεοῦ, ὅμοιον τῷ γεγεννηκότι αὐτὸν πατρὶ κατὰ τὰς γραφάς, οὗ τὴν γέννησιν οὐδεὶς οἶδεν εἰ μὴ μόνος ὁ γεννήσας αὐτὸν πατὴρ. 4. Τοῦτον οἶδαμεν μονογενῆ θεοῦ υἱὸν πέμποντος τοῦ πατρὸς παραγεγενῆσθαι ἐκ τῶν οὐρανῶν^a καθὼς γέγραπται εἰς καθαίρεσιν ἁμαρτίας καὶ θανάτου, καὶ γεννηθέντα ἐκ πνεύματος ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς παρθένου καθὼς γέγραπται κατὰ σάρκα, καὶ συναναστραφέντα μετὰ τῶν μαθητῶν, καὶ πάσης τῆς οἰκονομίας πληρωθείσης κατὰ τὴν βούλησιν τοῦ πατρὸς σταυρῶ προσηλωθέντα, ἀποθανόντα καὶ ταφέντα καὶ εἰς τὰ καταχθόνια κατελθόντα, ὃν αὐτὸς ὁ ἄδης ἐτρόμασε, 5. καὶ ἀνεληθόντα ἀπὸ τῶν νεκρῶν τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, συναναστραφέντα μετὰ τῶν μαθητῶν τεσσαράκοντα ἡμερῶν πληρουμένων, καὶ ἀναληφθέντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς, καὶ καθεζόμενον ἐκ δεξιῶν τοῦ πατρὸς, ἐρχόμενον δὲ τῇ ἐσχάτῃ ἡμέρᾳ τῆς ἀναστάσεως μετὰ δόξης πατρικῆς ἀποδοῦναι ἑκάστῳ κατὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ^b. 6. καὶ εἰς πνεῦμα ἅγιον, ὅπερ αὐτὸς ὁ μονογενὴς τοῦ θεοῦ υἱὸς Ἰησοῦς Χριστὸς θεὸς καὶ κύριος ἐπηγγείλατο ἀποστεῖλαι τῷ γένει τῶν ἀνθρώπων, τὸν παράκλητον καθὼς γέγραπται, τὸ πνεῦμα τῆς ἀληθείας^c, ὅπερ καὶ αὐτὸς ἀπέστειλεν ἀνελθῶν εἰς τοὺς οὐρανοὺς καὶ καθίσας ἐν δεξιᾷ τοῦ πατρὸς, ἐκεῖθεν δὲ ἐρχόμενος κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς.

a. Cf. Jn 6, 38 b. Rm 2, 6 c. Jn 15, 26

1. Ce symbole, que Théodoret est seul à citer, diffère de celui qui sera finalement adopté au concile de Constantinople en janvier 360 (ap. ATHANASE, *De syn.* 30, 2-10 ; SOCRATE, II, 41, 8-16). Sozomène y fait seulement allusion dans son récit du concile de Rimini tiré de deux versions, IV, 19, 5 (cf. 17, 6), et 11 ; mais voir *infra* n. 1 p. 432. Une version latine partielle se trouve dans JÉRÔME, *Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe*, 17-18, éd. A. CANELLIS, CCSL 79B, 43-47 (= PL 23, 170-172), et SC 473, p. 148-151,

Foi formulée à Nikè de Thrace¹.

3. « Nous croyons en un seul et unique vrai Dieu Père tout puissant, source de toutes choses, et au Fils monogène de Dieu, qui avant tous les siècles et avant tout commencement a été engendré de Dieu, par qui toutes choses sont venues à l'existence, les visibles et les invisibles, engendré comme monogène, seul fils du seul Père, Dieu de Dieu, semblable (*homoion*) au Père qui l'a engendré selon les Écritures, dont nul ne connaît la génération si ce n'est le Père seul qui l'a engendré ; 4. nous savons que ce Fils monogène de Dieu, envoyé par le Père, est venu des cieux comme il est écrit^a pour détruire le péché et la mort, qu'il est né de l'Esprit saint et de la Vierge Marie comme il est écrit selon la chair, qu'il a vécu avec les disciples, et que, le plan divin étant entièrement accompli selon la volonté du Père, il a été cloué à la croix, qu'il est mort, a été enseveli et est descendu dans les lieux souterrains, lui devant lequel l'Hadès lui-même a tremblé², 5. et qu'il est remonté d'entre les morts le troisième jour, a vécu avec les disciples jusqu'au terme des quarante jours, et qu'il a été enlevé aux cieux, et qu'il siège à la droite du Père et vient le dernier jour de la résurrection avec la gloire du Père, pour rendre à chacun selon ses œuvres^b. 6. Et à l'Esprit saint que lui, le Fils monogène de Dieu, Jésus-Christ, Dieu et Seigneur, avait promis d'envoyer au genre humain, le Paraclet, comme il est écrit, *l'Esprit de vérité*^c que lui-même nous a envoyé en remontant aux cieux ; et il s'est assis à la droite du Père, d'où il vient juger les vivants et les morts.

qui la tient de l'*Adversus Ursacium et Valentem* d'Hilaire ; voir Y.-M. DUVAL, « La 'manœuvre frauduleuse' de Rimini. A la recherche du *Liber aduersus Ursacium et Valentem* », dans *Hilaire et son temps*, Actes du Colloque de Poitiers 1968, Paris 1969, p. 51-103, spéc. p. 101 et n. 252.

2. C'est dans la quatrième formule de Sirmium, du 22 mai 359 (*supra* n. 2 p. 417) que se trouve la première mention dans un symbole de foi de la descente du Fils aux enfers (ap. ATHANASE, *De syn.* 8, 5 = OPTZ 2, p. 236 ; cf. SOCRATE, II, 37, 20) ; elle y est accompagnée d'une citation scripturaire (Jb 38, 17b), qui n'apparaît plus ici que de manière allusive ; elle

40 7. Τὸ δὲ ὄνομα τῆς οὐσίας ὅπερ ἀπλούστερον ἐνετέθη ὑπὸ
τῶν πατέρων, ἀγνοούμενον δὲ τοῖς λαοῖς σκάνδαλον ἔφερε
διὰ τὸ ἐν ταῖς γραφαῖς τοῦτο μὴ ἐμφέρεσθαι, ἤρесе περιαι-
ρεθῆναι καὶ παντελῶς μηδεμίαν μνήμην οὐσίας τοῦ λοιποῦ
45 γίνεσθαι διὰ τὸ μάλιστα τὰς θείας γραφὰς μηδαμῶς περὶ τοῦ
πατρὸς καὶ τοῦ υἱοῦ οὐσίας μεμνησθαι, μήτε μὴν δεῖν ἐπὶ
προσώπου πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος μίαν ὑπό-
στασιν ὀνομάζεσθαι. Ὅμοιον δὲ λέγομεν τῷ πατρὶ τὸν υἱὸν
καθὼς καὶ αἱ θεῖαι γραφαὶ λέγουσι καὶ διδάσκουσι.
† Πάσας δὲ τὰς αἱρέσεις τὰς ἤδη πρότερον καθαιρεθείσας, ἢ
50 καὶ εἴ τινες νεωστὶ ἀνεφύησαν ὑπεναντία ταύτης τῆς γραφῆς
τῆς ἐκτεθείσης, ἀνάθεμα ἔστωσαν. »
Ταῦτα μὲν οὖν οἱ μὲν δείσαντες οἱ δὲ φενακισθέντες
συνυπέγραψαν · οἱ δὲ συνθέσθαι μὴ βουληθέντες εἰς τὰς τῆς
οἰκουμένης ἐσχατίας ἐξεπέμφθησαν.

22

1. Ὅτι μέντοι τῆσδε τῆς ἐκθέσεως ἅπαντες κατηγοροῦσιν
οἱ τῆς ἀληθείας ἀγωνισταὶ καὶ διαφερόντως οἱ τὴν Ἑσπέραν

21. 49 πάσας... τὰς... τὰς... καθαιρεθείσας Π inertum : πᾶσαι... αἰ... αἰ...
καθαυρεθεῖσαι oportebat scribere

sera reprise dans la formule de Constantinople de 360 (*De syn.* 30, 5, p. 259 ;
cf. SOCRATE, II, 41, 12-13) ; voir l'analyse détaillée de ces trois textes, objet
des controverses christologiques, dans R. GOUNELLE, *La descente du Christ
aux enfers*, Études augustiniennes 162, Paris 2000, p. 273-319, qui les rat-
tache à la tradition syrienne en circulation depuis le II^e siècle.

1. A partir d'ici et jusqu'au verbe λέγουσι, 8 lignes plus bas, le texte est
commun avec celui que reproduit SOZOMÈNE, IV, 6, 12, ce qui montre clai-
rement qu'il provient du même recueil de textes synodaux ; mais ce der-
nier l'insère, hors de son contexte (le récit du concile de Rimini se trouve
en effet beaucoup plus loin, en IV, 19), dans un récit qui concerne la dépo-
sition de Photin en 351 et il l'attribue, par confusion, à la « troisième for-
mule » de Sirmium (celle de 358 souscrite par Libère, *supra* n. 5 p. 415).

2. Cf. *supra* II, 21, 1 : « abusant les uns » (...) « effrayant les autres » ;
au-delà de la crainte de passer là l'hiver (*supra* 20, 3, seconde lettre des
évêques ; *infra* 23, 6, *Ep. ad Afros*) ou de la confusion entretenue entre
Nikè et Nicée (*infra* 26, 3 ; SOZOMÈNE, IV, 19, 8), la « tromperie » porte sur

7. Quant au mot de substance (*ousias*)¹ qui a été introduit
en toute simplicité par les Pères, mais qui, étant ignoré du
peuple, faisait scandale parce qu'il ne se trouve pas dans les
Écritures, il a paru bon de le retirer et de ne plus du tout
faire désormais mention de substance, étant donné que les
saintes Écritures ne font nulle part mention de substance à
propos du Père et du Fils ; il a paru bon aussi d'interdire, à
propos de la personne du Père, du Fils et de l'Esprit saint,
de parler d'une seule hypostase. Mais nous disons que le
Fils est semblable (*homoion*) au Père, de la façon dont les
saintes Écritures le disent et l'enseignent. Quant à toutes
les hérésies qui ont déjà été condamnées antérieurement,
ou s'il en est d'origine récente en contradiction avec les
termes de la présente formule de foi, qu'elles soient ana-
thèmes. »

Les uns signèrent donc ce texte par crainte, les autres
pour avoir été abusés² ; ceux qui n'avaient pas voulu
donner leur accord furent relégués aux extrémités de la
terre³.

Chapitre 22

**Tome synodal de Damase, évêque de Rome,
et des évêques d'Occident adressé aux évêques illyriens
au sujet du concile de Rimini**

1. Que les champions de la vérité réprovent cette for-
mule, tous, et particulièrement les Occidentaux, la lettre de

l'abandon des termes *ousia* et *homoousios*, porte ouverte à l'*anomoios*
(*supra* n. 3 p. 429). Sur la nature de la « fraude » opérée par Valens lors de
la seconde session dont le récit de SULPICE SÈVÈRE, *Chron.* II, 43-44, s'est
fait l'écho : Y.-M. DUVAL, art. cité *supra* n. 1 p. 431, p. 51-103 (résumé par
Ch. PIETRI, dans *Histoire du christianisme*, t. 2, p. 330).

3. Cf. ATHANASE, *De syn.* 55, 1. Or tous les évêques, y compris les der-
niers résistants, Phoebade d'Agen et Servatius de Tongres, finirent par
signer la formule, augmentée de six anathématismes (SULPICE SÈVÈRE,
Chron. 44 ; JÉRÔME, *Débat entre un Luciférien et un Orthodoxe*, 18, SC 473,
p. 150-157 = PL 23, 171).

οικούντες μαρτυρεῖ τὰ πρὸς Ἴλλυρίους παρ' ἐκείνων
 γραφέντα. Ἐξῆρχε δὲ τῶν γεγραφότων Δάμασος, τῆς μὲν
 5 Ῥωμαίων ἐκκλησίας μετὰ Λιβέριον τὴν προεδρίαν λαχόν,
 παμπόλλοις δὲ ἀρετῆς κοσμούμενος εἶδεσιν. 2. Ἐνεθήκοντα
 δὲ κοινωνοὺς ἔσχε τῶν γραμμάτων, ἐξ Ἰταλίας καὶ Γαλατίας
 τῆς νῦν Γαλλίας ὀνομαζομένης εἰς τὴν Ῥώμην συνεληλυ-
 θότας. Ἐνέθηκα δ' ἂν καὶ τὰ τούτων ὀνόματα, εἰ μὴ παρέλκον
 10 ὑπέλαβον. Ἐγραψαν δὲ τάδε :

« Οἱ ἐπίσκοποι οἱ ἐπὶ τῆς Ῥωμαίων εἰς τὸ ἱερόν συνέδριον
 συνελθόντες, Δάμασος καὶ Οὐαλεριανὸς καὶ οἱ λοιποὶ, τοῖς
 ἀγαπητοῖς ἀδελφοῖς τοῖς ἐν τῷ Ἰλλυρικῷ καθεστῶσιν ἐπισ-
 κόποις ἐν θεῷ χαίρειν.

3. Πιστεύομεν τὴν ἀγίαν πίστιν ὑμῶν ἐν τῇ διδασκαλίᾳ
 τῶν ἀποστόλων θεμελιωθεῖσαν ταύτην κατέχειν καὶ ταύτην
 τῷ λαῷ ὑφηγεῖσθαι ἥτις ἀπὸ τῶν ὀρισθέντων παρὰ τῶν πατέ-
 ρων οὐδενὶ λόγῳ διαφωνεῖ, θεοῦ ἱερεῖς, ὑφ' ὧν δίκαιόν ἐστι
 15 τοὺς λοιποὺς παιδεύεσθαι. 4. Ἀλλὰ δι' ἀναφορᾶς τῶν ἐν
 20 Γαλλίᾳ καὶ Βενετίᾳ ἀδελφῶν ἔγνωμέν τινας αἵρεσιν σπουδά-
 ζειν, ὅπερ κακὸν οὐ μόνον παραφυλάττεσθαι ὀφείλουσιν οἱ

15 ὑμῶν r z T ante corr. Soz. nonnulli prob. Hansen : ἡμῶν A T post corr.
 Soz. cett. Parm. || 16 κατέχειν r z T Soz. prob. Hansen : ὑμᾶς κατέχειν A
 Parm.

1. Cette réprobation fut loin d'être immédiate ; contrairement à ce que
 pourrait laisser croire le texte, les conciles s'échelonnèrent de la fin de 360
 à 372, en Achaïe, en Espagne, en Gaule, en Italie. Quant aux « champions
 de la vérité », la formule, déjà utilisée pour Eustathe et Athanase à propos
 du concile de Nicée (*supra* I, 8, 1-16), renvoie à nouveau à deux noms,
 Damase et Athanase, dont Théodoret va citer les lettres synodales, la pre-
 mière, de 371, aux évêques d'Illyricum, la seconde, de 372, aux Africains
 (23), en rapport étroit avec la précédente et destinée comme elle à lutter
 contre la propagande des évêques homéens en Occident (MARTIN, *Atha-
 nase*, p. 604-610 ; 619-626).

2. D'après le recueil utilisé par Théodoret ; quatre-vingt-treize selon
 l'intitulé du texte latin conservé dans le *Codex Veronensis 60*, fol. 43b
 (E. SCHWARTZ, p. 19, voir n. suivante). Damase a remplacé Libère depuis
 366.

ces derniers aux Illyriens en témoigne¹. Le premier à écrire
 fut Damase qui, paré de toute espèce de vertus, dirigeait
 après Libère l'Église de Rome ; 2. et quatre-vingt-dix
 évêques² souscrivirent, qui, d'Italie et de Galatie qu'on
 appelle aujourd'hui la Gaule, s'étaient réunis à Rome.
 J'aurais inséré aussi leurs noms, si je ne l'avais trouvé
 superflu. Mais voici leur lettre.

« Les évêques réunis en saint synode à Rome, Damase,
 Valérianus et les autres, à leurs bien-aimés frères, les
 évêques d'Illyricum³, salut en Dieu.

3. Nous croyons que votre sainte foi, fondée sur l'ensei-
 gnement des apôtres, c'est bien elle que vous gardez, et que
 vous exposez au peuple, elle qui ne diffère en aucun point
 des définitions des Pères, vous, prêtres de Dieu, par qui il
 convient que les autres soient instruits. 4. Mais les rapports
 de nos frères de Gaule et de Vénétie nous ont appris que
 certains soutiennent l'hérésie ; ce mal, les évêques ne

3. Une seconde version grecque, indépendante de celle de Théodoret,
 se trouve dans SOZOMÈNE, VI, 23, 7-15 ; toutes deux ont été faites sur
 l'exemplaire adressé « aux évêques d'Illyricum » ; elles s'écartent sur cer-
 tains points du texte latin conservé dans la collection canonique du diacre
 Théodose, *Codex Veronensis 60*, fol. 43b, adressé « aux évêques d'Orient »,
 que certains considèrent comme étant l'original (voir E. SCHWARTZ,
 « Über die Sammlung des Cod. Veronensis LX », *ZNTW*, 35, 1936, 1-23,
 édition du texte p. 19-20, et M. RICHARD, « La Lettre 'Confidimus quidem'
 du pape Damase », *Annales de l'Institut de philologie et d'histoire orientale
 et slave*, 11, 1951, p. 323-340, texte p. 326-327) ; d'autres estiment au
 contraire qu'il s'agit d'une rétroversion de la traduction grecque, ce qui
 paraît plus vraisemblable (voir PARMENTIER, p. LXXVIII, suivi par
 F. SCHEIDWEILER, « Besitzen wir des römischen Synodalschreibens vom
 Jahre 371 ? », *Annales de l'Institut de philologie et d'histoire orientale
 et slave*, 13, 1955, p. 572-586, p. 585 ; ce dernier estime qu'il s'agirait de la
 copie latine faite par Sabinus à partir de la traduction grecque faite à
 Alexandrie par Athanase pour les évêques d'Orient en communion avec
 lui). La version latine de CASSIODORE, *Hist. trip.* V, 19, est la traduction de
 la version grecque utilisée par Théodoret et Sozomène. Sur le contexte et
 le contenu de cette lettre, voir PIETRI, *Roma christiana*, I, p. 733-736 et 777-
 782. Valérianus, le premier à signer après Damase, est évêque d'Aquilée,
 selon la liste de neuf noms fournie par le manuscrit de Vérone (*PCBE* 2,
 p. 2237-2239, Valerianus 1).

ἐπίσκοποι, ἀλλὰ καὶ ὅσα ἀπειρία τινῶν ἢ ἀπλότητι τῶν
 σκαιαῖς κεκρημένων ἐρμηνείαις † ἀνθίστασθαι ἀπὸ τοῦ νῦν
 25 διαφόροις διδασκαλίαις διανοουμένους μὴ πάνυ ὀλισθαί-
 νειν, ἀλλὰ μᾶλλον τῶν πατέρων ἡμῶν κατέχειν τὴν γνώμην,
 ὁσάκις ἂν διάφοροι βουλαὶ ταῖς ἀκοαῖς αὐτῶν ἐπεισφέ-
 ρωνται. 5. Τοιγαροῦν Αὐξέντιον τὸν Μεδιολάνου ἐξαιρετώως
 ἐν τούτῳ τῷ πράγματι κατακεκρίσθαι προέγραπται.
 Δίκαιον οὖν ἐστὶ πάντας τοὺς ἐν τῷ Ῥωμαίων κόσμῳ διδασ-
 30 κάλους τοῦ νόμου τὰ περὶ τοῦ νόμου φρονεῖν, καὶ μὴ διαφό-
 ροις διδασκαλίαις τὴν πίστιν μιαίνειν. 6. Καὶ γὰρ ἠνίκα
 πρῶτον ἢ κακία τῶν αἰρετικῶν ἀκμάζειν ἤρξατο, ὡς καὶ νῦν
 μάλιστα ὑφέρπει τῶν Ἀρειανῶν ἢ βλασφημία, οἱ πατέρες
 ἡμῶν τριακόσιοι δέκα καὶ ὀκτὼ ἐπίσκοποι καὶ οἱ ἐκ τῆς
 35 Ῥωμαίων ἀγιώτατοι ἐπίσκοποι ἐπίλεκτοι, εἰς Νίκαιαν γενο-
 μένου τοῦ σκέμματος, τοῦτο τὸ τεῖχος ὑπεναντίον τῶν ὀπλων
 τοῦ διαβόλου ὄρισαν καὶ ταύτῃ τῇ ἀντιδότῳ τὰ θανάσιμα
 φάρμακα ἀπέωσαντο. 7. ὥστε τὸν πατέρα καὶ τὸν υἱὸν μιᾶς
 40 θεότητος, μιᾶς ἀρετῆς << *nesnon* δυνάμεως >> καὶ ἐνὸς χρή-
 ματος << *nesnon* χαρακτήρος >> πιστεύεσθαι χρὴ καὶ τῆς
 αὐτῆς ὑποστάσεως << *nesnon* οὐσίας >> καὶ τὸ πνεῦμα τὸ

23 † indic. Parm. || 28 προέγραπται r T Soz. : προσ- A z Parm. ||
 35 ἀγιώτατοι ἐπίσκοποι scripsimus : ἀγιωτάτης ἐπίσκοποι n *sanctissimi epi-*
scopi Veron. (uide p. 118-120) om. A s z T Soz. τοῦ ἀγιωτάτου ἐπισκόπου
 Parm. || 38-39 ante μιᾶς θεότητος add. μιᾶς οὐσίας A n uide p. 120-121 ||
 39 δυνάμεως in marg. fortasse archetypus : ἀρετῆς, μιᾶς δυνάμεως A n ἀρε-
 τῆς s z T Soz. uide ibid. || 39-40 χρήματος s L v T Soz. nonnulli : σχήματος
 B³ Soz. alii uide ibid. || 40 χαρακτήρος in marg fortasse archetypus : in textu
 A n. uide ibid. || χρὴ z T A^c in ras. : χρὴ δὲ (+ πιστεύειν post ἅγιον [l. 42])
 Soz. χρῆναι n Parm. om s || 41 ὑποστάσεως A Soz. : ὑποστάσεως καὶ οὐσίας
 r z A^c οὐσίας T et in marg. fortasse archetypus uide ibid.

1. Alerté par une *relatio* émanant des évêchés d'Italie septentrio-
 nale et de Gaule – ceux-là mêmes dont il réunit les représentants (*supra*
 22, 2 et 4) –, Damase annonce une double intention : 1° conforter la foi tri-
 nitaire un peu balbutiante de nombre d'évêques occidentaux, d'où la
 rédaction d'un nouveau credo qui se veut plus explicite que celui de Nicée
 face à la formule homéenne souscrite à Rimini ; 2° renouveler la condam-
 nation d'un des principaux chefs du parti homéen depuis Rimini, Auxence
 de Milan (*supra* 19, 7). Ce dernier avait certes depuis lors été déjà

doivent pas seulement s'en garder, mais ils doivent aussi
 remédier à l'inexpérience de certains ou à la simplicité de
 ceux qui usent d'explications maladroites, et résister désor-
 mais à des enseignements déviants en faisant attention à ne
 pas se laisser entraîner, mais à s'en tenir plutôt à la doctrine
 de nos Pères aussi souvent que des avis déviants leur
 entrent dans l'oreille. 5. C'est pourquoi dans cette affaire il
 a été prescrit de condamner surtout Auxence de Milan¹. Il
 convient donc que tous ceux qui enseignent la règle de foi
 dans le monde romain connaissent ce qui regarde cette
 règle et ne souillent pas la foi avec des enseignements
 déviants. 6. En effet, dès que la malice des hérétiques a
 commencé à sévir – comme s'insinue encore de nos jours et
 de plus belle le blasphème des ariens –, nos Pères, les trois
 cent dix-huit évêques, et les très saints évêques délégués de
 l'Église de Rome, réunis à Nicée pour en débattre, ont
 dressé ce rempart à l'encontre des armes du diable et, avec
 cet antidote, ont repoussé les poisons mortels, 7. en sorte
 qu'il faut croire que le Père et le Fils ont une seule divinité,
 une seule vertu ou puissance et une seule figure², et que
 l'Esprit saint aussi a la même hypostase ou substance

condamné, notamment en Gaule au concile de Paris de 360 (*Concilium
 Parisiense* [360/361], 4, CCL 148, p. 34) ; mais, contraint ensuite à une
 conférence contradictoire à Milan en 364 par Hilaire de Poitiers et Eusèbe
 de Verceil, il avait été, au prix de quelques formules volontairement ambi-
 guës, mis hors de cause et demeurait solidement installé sur son siège
 (HILAIRE DE POITIERS, *Contra Auxentium*, 7-15, PL 10, 613-618).

2. Ce bref exposé de foi définit les relations du Père et du Fils en sou-
 lignant d'abord l'unité de la divinité (*mias theotëtôs / unius deitatis*)
 comme dans le symbole de Sardique (cf. *supra*, 8, 45, *mian theotëtâ*), pour
 répondre aux thèses homéennes selon lesquelles « il n'y a qu'un seul vrai
 Dieu, le Père du Christ » et qu'auprès de ce *major Deus*, le Fils n'est que
secundus Deus (*Lettre d'Auxentius*, dans *Commentaire de Maximinus*,
 42-45, SC 267, p. 236-238) ; de cette unité découle l'identité de fonction
 du Père et du Fils : « une seule vertu » (*aretê / virtus*) ou « puissance »
 (*dunamis*), cette dernière notation absente du texte latin et de la version
 de Cassiodore ; le dernier terme, « une seule figure » (*kharaktêr / figura*),
 étant destiné à écarter l'idée d'une simple et vague ressemblance (cf.
 Hb 1, 3).

ἄγιον, τὸν δὲ ἄλλως φρονοῦντα ἀλλότριον εἶναι τῆς ἡμετέρας
κοινωνίας κρίναντες ὄνπερ σωτηριώδη ὄρον καὶ τὴν προ-
σκυνητὴν σκέψιν διαφθεῖραι μετὰ ταῦτα ἄλλαις σκέψεσι
45 τινες καὶ μᾶναι ἠθέλησαν. 8. Ἄλλ' ἐν αὐτῇ τῇ ἀρχῇ ἀπ' αὐτῶν
τούτων οἵτινες ἐν Ἀριμίνῳ ἀνανεώσασθαι ἢ ψηλαφήσαι
ἠναγκάζοντο μέχρι τούτου διωρθώθη, ὡς ὁμολογεῖν αὐτοὺς
ἐτέρᾳ διαλέξει ὑφηρπάσθαι, ἢ ὅτι οὐκ ἐνενόησαν τῇ τῶν
πατέρων γνώμῃ τῇ ἐν Νικαίᾳ ἀρεσάσῃ ἐναντίον εἶναι.
50 9. Οὐδὲ γὰρ πρόκριμα τι ἠδυνήθη γενέσθαι ὑπὸ τοῦ ἀριθμοῦ
τῶν ἐν Ἀριμίνῳ συναχθέντων, ὅποτε συνέστηκε μήτε τὸν
Ῥωμαίων ἐπίσκοπον, οὐδ' ὑπὸ πάντων ἔδει τὴν γνώμην
ἐκδέξασθαι, † οὔτε Οὐικεντίου, ὃς ἐπὶ τοσοῦτοις ἔτεσι τὴν
ἐπισκοπὴν ἀσπίλως ἐφύλαξεν, οὔτε τῶν ἄλλων τοῖς τοιοῦτοις
55 συγκαταθεμένων, ὅποτε μάλιστα, καθὰ προειρήκαμεν, αὐτοὶ
οὔτοι οἵτινες κατὰ συσκευὴν ὑποκλίνεσθαι ἔδοξαν, οἱ αὐτοὶ
καλλίονι γνώμῃ χρῆσάμενοι ἀπαρέσκειν αὐτοῖς ταῦτα ἐμαρ-
τύραντο.

10. Συνορᾷ οὖν ἡ ἡμετέρα καθαρότης ταύτην μόνην τὴν
60 πίστιν ἣτις ἐν Νικαίᾳ κατὰ τὴν αὐθεντίαν τῶν ἀποστόλων
ἐθεμελιώθη διηνεκεῖ βεβαιότητι καθεκτέον εἶναι, καὶ μεθ'
ἡμῶν τοὺς Ἀνατολικούς οἵτινες ἑαυτοὺς τῆς καθολικῆς ἐπι-
γινώσκουσι, τοὺς δὲ Δυτικούς καυχᾶσθαι. 11. Πιστεύομεν δὲ

53 † indicauimus uide p. 119-120 || 61 καθεκτέον B³ L Vpc A^c Soz. : καθεκ-
ταῖον v καθεκτέαν A r T Parm.

1. La brève formule appliquée à l'Esprit saint, en affirmant l'unité consubstantielle avec le Père et le Fils (*tēs autēs hypostaseōs* ou *ousias / substantia*), renvoie à « l'unité d'hypostase » de la profession des Occidentaux à Sardique (*supra* 8, 39). Elle était de nature à créer bien des confusions, comme le faisait justement remarquer Jérôme dans une lettre adressée à Damase en 376/377 (*Ep.* 15, 3-4) : il y souligne l'ambiguïté du terme d'hypostase désignant tantôt la substance divine, tantôt une personne de la Trinité.

2. Rentré depuis peu à Rome après avoir signé la « troisième formule » de Sirmium (*supra* n. 4 et 5 p. 415), Libère n'a pas envoyé de légats au concile de Rimini ; quant à Vincent, prêtre romain devenu évêque de Capoue (*supra* 9, 5 et n. 1 et 2 p. 376), il connut une défaillance passagère : il souscrivit la condamnation d'Athanase au concile d'Arles de 353

(*ousia*)¹ ; et quiconque pense autrement, ils l'ont jugé étranger à notre communion. C'est précisément cette définition salutaire et cette doctrine adorable que certaines personnes ont voulu par la suite altérer et souiller par d'autres doctrines. 8. Mais, d'emblée, du fait de ceux-là même qui, à Rimini, avaient été contraints de faire des innovations ou des retouches, la situation a été redressée, au point qu'ils ont reconnu s'être laissés séduire par une autre argumentation, ou avoir ignoré que c'était contraire à la doctrine des Pères approuvée à Nicée. 9. En effet on ne pouvait pas arguer du nombre des Pères réunis à Rimini, alors qu'il est établi que ni l'évêque de Rome, dont il fallait avant tout attendre l'avis, ni Vincent qui avait exercé son épiscopat d'une manière irréprochable pendant de si longues années², ni les autres n'avaient donné leur accord à cela, alors que surtout, comme nous l'avons dit plus haut, ceux-là même qui avaient semblé se laisser prendre au piège, revenus à de meilleurs sentiments, témoignèrent qu'ils n'étaient plus d'accord³.

10. Votre Probité se rend donc compte que, seule, cette foi qui, à Nicée, a été fondée sur l'autorité des apôtres doit être conservée avec une fermeté indéfectible et qu'avec nous s'en glorifient les Orientaux qui se reconnaissent catholiques, ainsi que les Occidentaux. 11. Nous croyons

(ATHANASE, *Apol. ad Const.* 27, p. 148 ; LIBÈRE, *Ep. ad Osium (Inter haec)*, dans HILAIRE, *Frg. hist.* VI, 6 = *Series B VII*, 6, CSEL 65, p. 167), ce qui lui valut d'être désavoué par Libère. Mais par la suite, il refusa son accord à une formule condamnant l'*homoousios* (4^e formule de Sirmium ?), ce qui explique l'hommage appuyé que lui rend Damase ; PCBE *Italie*, 2, p. 2303-2305, Vicentius 1.

3. Les évêques occidentaux qui, en grand nombre, avaient été abusés ou avaient cédé à la contrainte lors du concile de Rimini ont ensuite obtenu d'être réconciliés, ainsi qu'en font foi, pour la Gaule, les décisions du concile de Paris de 360 (*Concilium Parisiense*, 4, CCL 148, p. 34) et, pour l'Italie les conseils de mansuétude donnés par Libère (*Ep. Imperitiae*, dans HILAIRE, *Frg. hist.* XII (= *Series B IV*, 1), 1-2, p. 156).

65 οὐκ εἰς μακρὰν τοὺς ἄλλα νοσοῦντας αὐτῇ τῇ ἐπιχειρήσει
 ἀπὸ τῆς ἡμετέρας κοινωνίας χωρισθήσεσθαι καὶ περιαιρεθί-
 70 σασθαι ἀπ' αὐτῶν τὸ τοῦ ἐπισκόπου ὄνομα, ὥστε τοὺς λαοὺς
 τῆς πλάνης αὐτῶν ἐλευθερωθέντας ἀναπνεῦσαι. 12. Οὐδενὶ
 γὰρ τρόπῳ διορθοῦσθαι δυνήσονται τὴν πλάνην τῶν ὄχλων
 ὅποτε αὐτοὶ ὑπὸ τῆς πλάνης κατέχονται. Συμφωνεῖτω τοίνυν
 75 μετὰ πάντων τῶν τοῦ θεοῦ ἱερέων καὶ τῆς ἡμετέρας τιμότητος
 ἢ γνώμη, ἐν ἧ ἡμᾶς παγίους καὶ βεβαίους εἶναι πιστεύομεν·
 οὕτω καὶ ἡμεῖς μεθ' ἡμῶν ὀρθῶς πιστεύειν ὀφείλομεν. Τοῖς
 ἀμοιβαίοις τῆς ἡμετέρας ἀγάπης εὐφράνατε ἡμᾶς. Ἐρρωσθε,
 ἀδελφοὶ τιμώτατοι. »
 Καὶ Ἀθανάσιος δὲ ὁ μέγας ἐν τῇ πρὸς τοὺς Ἄφρους Ἐπισ-
 75 τολῇ τοιαῦτα περὶ τῆς ἐν Ἀριμίνῳ συνόδου διέξεισι :

23

1. « Τούτων δὲ οὕτως δεικνυμένων, τίς ἀποδέξεται τοὺς
 τὴν Ἀριμίνον ἢ ἄλλην σύνοδον παρὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ ὀνομά-
 ζονται ; ἢ τίς οὐκ ἂν μισήσειε τοὺς ἀθετοῦντας μὲν τὰ τῶν
 5 πατέρων, τὰ δὲ νεώτερα ἐν τῇ Ἀριμίνῳ κατὰ φιλονεικίαν καὶ
 βίαν συντεθέντα προκρίνονται ; Τίς δὲ τούτοις συνελθεῖν
 ἐθέλησει, ἀνθρώποις μὴδὲ τὰ ἑαυτῶν ἀποδεχομένοις ; Οἱ γὰρ
 ἐν ταῖς ἑαυτῶν δέκα πού καὶ πλέον, καθὰ προείπαμεν,
 10 συνόδοις ἄλλοτε ἄλλα γράφοντες δῆλοί εἰσιν ἐκάστης αὐτοὶ
 κατήγοροι γινόμενοι. 2. Πάσχουσι δὲ τοῦτο οἶον καὶ οἱ τότε
 τῶν Ἰουδαίων προδότηι πεπόνθασιν. Ὡς γὰρ ἐκείνοι κατα-

1. Le manuscrit T, comme SOZOMÈNE, VI, 23, 14, donnent une version différente, τοὺς ἄλλα νοοῦντας, « ceux qui pensent autrement », sans doute la bonne.

2. On notera ici la prudence de Damase qui contraste avec le ton plus ferme du début de la synodale : le pape ne prononce pas explicitement une sentence d'excommunication et de déposition à l'égard des évêques ariens et notamment d'Auxence ; il se borne à exprimer le ferme espoir que, dans un délai relativement bref, ceux-ci se trouveront écartés de leur siège.

3. La lettre d'Athanase se trouvait, sans doute, après celle de Damase dans le même recueil ou florilège sur Rimini. Théodoret en a déjà utilisé

que, dans peu de temps, ceux qui sont atteints d'autres maux¹, du fait même de leur tentative, seront retranchés de notre communion et que le titre d'évêque leur sera retiré, de sorte que les fidèles, libérés de leur erreur, pourront respirer². 12. Car, en aucune manière, ils ne seront capables de corriger l'erreur de la multitude, alors qu'eux-mêmes sont prisonniers de l'erreur. Qu'avec l'avis de tous les prêtres de Dieu s'accorde donc aussi celui de Votre Révérence, auquel, nous en sommes sûrs, vous vous tenez fermes et solides. C'est ainsi que, nous aussi, avec vous, nous devons avoir une foi droite. Que Votre Charité nous fasse la joie de nous écrire en retour. Salut, frères très vénérés. »

Et aussi, le grand Athanase, dans la lettre aux Africains, rapporte ceci sur le concile de Rimini :

Chapitre 23

D'Athanase, évêque d'Alexandrie, sur le même concile

1. « Après un tel exposé³, qui recevra ceux qui se réclament de Rimini ou d'un autre concile au lieu de celui de Nicée ? Ou bien qui ne haïrait ceux qui rejettent la doctrine des Pères et lui opposent les innovations faites à Rimini dans un climat de contestation et de violence ? Qui voudra se joindre à de tels hommes qui n'approuvent même pas leurs propres décisions ? En effet les mêmes qui, dans la dizaine de conciles au moins qu'ils ont réunis, comme nous l'avons dit plus haut⁴, ont rédigé à chaque fois une formule différente, les ont manifestement dénoncées l'une après l'autre. 2. Il leur arrive la même chose qu'aux juifs qui autrefois ont trahi : de même que ceux-ci ont abandonné

un passage (5-6) à propos du concile de Nicée, *supra*, I, 8, 7-16. L'extrait concerné ici correspond à 3, 1 - 4, 2 (= PG 26, 1033-1036 ; A. VON STOCKHAUSEN, *Athanasius*, p. 137-169) ; il fait suite à l'exposé du concile de Nicée aux § 1 et 2, auquel renvoie le début de la citation.

4. *Ep. ad Afros* 2.

λείψαντες τὴν μόνην πηγὴν τοῦ ζῶντος ὕδατος ἄρυξαν ἑαυτοῖς λάκκους οἱ οὐ δυνήσονται ὕδωρ συνέχειν^a, γέγραπται δὲ τοῦτο παρὰ τῷ προφήτῃ Ἱερεμῖα, οὕτως οὗτοι μαχόμενοι πρὸς τὴν οἰκουμένην σύνοδον ἄρυξαν ἑαυτοῖς συνόδους πολλὰς καὶ πᾶσαι κεναὶ παρ' αὐτοῖς ὡς δράγμα μὴ ἔχον ἰσχὺν^b ἐφάνησαν. 3. Μὴ τοίνυν ἀνεχώμεθα τῶν τὴν Ἀρίμνην ἢ ἄλλην ὀνομαζόντων σύνοδον παρὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ γενομένην. Καὶ γὰρ καὶ αὐτοὶ οἱ τὴν Ἀρίμνην ὀνομάζοντες εἰκόασιν μὴ εἶδέναι τὰ ἐν αὐτῇ πραχθέντα, ἢ γὰρ ἂν ἐσιώπησαν.

4. Οἴδατε γάρ, ἀγαπητοί, μαθόντες καὶ ὑμεῖς παρὰ τῶν ἐλθόντων ἐξ ὑμῶν εἰς τὴν Ἀρίμνην, ὡς Οὐρσάκιος καὶ Οὐάλης Εὐδόξιός τε καὶ Αὐξέντιος, ἐκεῖ δὲ ἦν σὺν αὐτοῖς καὶ Δημόφιλος, καθηρέθησαν θελήσαντες ἕτερα παρὰ τὰ ἐν Νικαίᾳ γράφειν, ὅτε ἀπαιτηθέντες ἀναθεματίσαι τὴν Ἀρειανὴν αἵρεσιν παρητήσαντο καὶ μᾶλλον αὐτῆς ἠθέλησαν εἶναι προστάται. 5. Οἱ δὲ γε ἐπίσκοποι οἱ ἀληθῶς δούλοι τοῦ κυρίου^c καὶ ὀρθῶς πιστεύοντες, ἦσαν δὲ ἐγγὺς πού διακόσιοι, ἔγραψαν ἀρκεῖσθαι τῇ ἐν Νικαίᾳ μόνῃ καὶ μηδὲν πλέον ἢ ἔλαττον παρ' ἐκείνην ζητεῖν ἢ φρονεῖν. Ταῦτα καὶ Κωνσταντίῳ δεδηλώκασι τῷ καὶ τὴν σύνοδον γενέσθαι κελεύσαντι. 6. Ἄλλ' οἱ ἐν τῇ Ἀριμνήῳ καθαιρεθέντες, ἀπελθόντες πρὸς Κωνσταντίον, πεποιθήκασι ὑβρισθῆναι μὲν

a. Jr 2, 13 b. Os 8, 7 c. Cf. 2 Tm 2, 24

1. La présence d'Eudoxe et de Démophile, deux Orientaux, parmi les évêques déposés à Rimini, peut paraître insolite. Celle de Démophile est attestée par ATHANASE, *De syn.* 8, 1, et 9, 3, bien que son nom ne figure pas dans les documents conservés du concile ; son rôle dans la chute de Libère dont, comme évêque de Bérée en Thrace, il fut le gardien de 356 à 358, peut l'expliquer. Quant à Eudoxe, ami de Démophile, il occupait alors le siège d'Antioche depuis la mort de Léonce en avril 357 (*infra* 25, 1), et devait passer sur celui de Constantinople deux ans plus tard, en janvier 360, où il resta jusqu'à sa mort en avril 370 ; et son successeur ne fut autre que Démophile. En septembre 359, il est à Séleucie avec les Acaciens, *De syn.* 12, 2. Il n'est donc pas impossible qu'Athanase ait associé à dessein les deux noms des chefs homéens dans la même réprobation. Quoi qu'il en soit, ceci ne peut constituer un argument contre l'authenticité de la lettre,

l'unique source d'eau vive et ont creusé pour eux-mêmes des citernes qui ne pourront retenir l'eau^a – ceci est écrit dans le prophète Jérémie –, de même ceux-là, en combattant contre le concile œcuménique, ont creusé pour eux-mêmes de nombreux conciles qui tous sont apparus vides pour eux, comme une gerbe sans vigueur^b. 3. Ne prêtons donc pas l'oreille à ceux qui se réclament de Rimini ou d'un autre concile, au lieu de celui qui s'est tenu à Nicée, car ceux-là même qui se réclament de Rimini n'ont pas l'air de savoir ce qui s'y est passé, sinon ils se tairaient.

4. Vous savez en effet, bien-aimés, pour l'avoir appris vous aussi de ceux d'entre vous qui étaient à Rimini, qu'Ursace et Valens, Eudoxe et Auxence, ainsi que Démophile qui était là aussi avec eux¹, ont été déposés pour avoir voulu proposer un autre texte que celui de Nicée, quand, invités à anathématiser l'hérésie arienne, ils refusèrent et s'en déclarèrent les défenseurs. 5. Mais les évêques, ceux du moins² qui, en vrais serviteurs du Seigneur^c, tenaient la foi orthodoxe – ils étaient presque deux cents³ – déclarèrent par écrit s'en tenir à la seule foi de Nicée, sans rien lui ajouter ni lui retrancher. Et ils en ont rendu compte à Constance⁴ qui avait ordonné la tenue du concile. 6. Mais ceux qui avaient été déposés à Rimini se rendirent auprès de Constance et firent en sorte que ceux-là soient mal-

comme le veut Ch. KANNENGIESSER, art. cité *supra*, I, n. 2 p. 213 ; pour une plus ample discussion : J. ULRICH, *Die Anfänge der abendländischen Rezeption des Nizänums*, Berlin/New York, 1994, p. 265-280, spéc. p. 274-280 ; et A. VON STOCKHAUSEN, *Athanasius*, p. 27-32.

2. Cette manière de s'exprimer, qui récusé le titre d'évêques à ceux qui ont été déposés, est une marque supplémentaire d'authenticité de la lettre, cf. *Apol. ad Const.* 1 ; *Apol. c. Ar.* 58, 1.

3. Sur les trois cents ou quatre cents que comptait le concile (*supra* n. 1 p. 416-417), soit les deux tiers ou la moitié des évêques. Sulpice Sévère, *Chron.* II, 41, 5, fait état d'un groupe de quatre-vingts « ariens » notoires à la première session.

4. Dans la lettre des évêques réunis à Rimini à Constance citée *supra* 19, 10 et n. 2 p. 423.

αυτούς, ἀπειλὰς δὲ γενέσθαι μὴ ἀνακάμψαι εἰς τὰς ἰδίας
 35 παροικίας τοὺς κατ' αὐτῶν ἀποφνηαμένους βίαν τε παθεῖν ἐν
 τῇ Θράκῃ ἐν αὐτῷ τῷ χειμῶνι, ὥστε τῶν παρ' αὐτῶν καινοτο-
 μουμένων ἀνέχεσθαι.

7. Εἴπερ οὖν τινες τὴν Ἀριμῆνον ὀνομάζουσι, δεικ-
 νύτωσαν πρῶτον τὴν καθαιρέσιν τῶν προειρημένων καὶ ἄπερ
 40 ἔγραψαν οἱ ἐπίσκοποι λέγοντες μηδὲν πλέον ζητεῖν τῶν ἐν
 Νικαίᾳ παρὰ τῶν πατέρων ὁμολογηθέντων μηδὲ ὀνομάζειν
 ἄλλην σύνοδον παρ' ἐκείνην. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν κρύπτουσι, τὰ
 δὲ ἐν τῇ Θράκῃ κατὰ βίαν πραχθέντα προβάλλονται· ἐξ ὧν
 δεικνύονται τῆς μὲν Ἀρειανῆς αἰρέσεως ὄντες, ἀλλότριοι δὲ
 45 τῆς ὑγιαίνουσας πίστεως. 8. Καὶ αὐτὴν δὲ τὴν μεγάλην
 σύνοδον καὶ τὰς παρ' ἐκείνων ἐάν τις ἀντεξετάζειν ἐκ
 παραλλήλου ἐθέλοι, εὐροὶ ἂν τῶν μὲν τὴν θεοσέβειαν,
 τούτων δὲ τὴν ἀλογίαν. 9. Οἱ ἐν Νικαίᾳ συνελθόντες οὐ
 καθαιρεθέντες συνήλθον, ἀλλὰ καὶ ὡμολόγησαν τῆς οὐσίας
 50 τοῦ πατρὸς εἶναι τὸν υἱόν· οὗτοι δὲ καὶ ἅπαξ καὶ δεύτερον
 καθαιρεθέντες καὶ τρίτον ἐν αὐτῇ τῇ Ἀριμῆνῳ γράφειν
 ἐτόλμησαν μὴ χρῆναι λέγειν οὐσίαν ἢ ὑπόστασιν ἔχειν τὸν
 θεόν. »

Κατὰ μὲν δὴ τὴν Ἑσπέραν παρὰ τῶν Ἀρείου θιασῶν
 55 τοιαῦτα καὶ τοσαῦτα κατὰ τῶν τῆς ἀληθείας δογμάτων
 κατεσκευάσθη σοφίσματα τε καὶ μηχανήματα.

24

1. Ἐν Ἀντιοχείᾳ δὲ μετὰ Στέφανον, ὃς Φλάκιτον διαδεξά-
 μενος τῶν ἐκκλησιαστικῶν ἐξηλάθη συλλόγων, Λεόντιος τὴν

1. *Supra* 20, 12 et 13; 14; 21, 1 et 7.

2. Cf. la « foi de Nikè », *supra* 21, 7 : « Quant au mot de substance (...) il a paru bon de le retirer (...) et d'interdire de parler à propos du Père, du Fils et de l'Esprit saint d'une seule hypostase », visant ici la formule des Occidentaux à Sardique (*supra* 8, 39) qui affirmait : « Unique est l'hypostase du Père, du Fils et de l'Esprit saint, hypostase que les hérétiques pour leur part appellent substance (*ousia*). » Si, dans le *Tome aux Antiochiens* de 362, Athanase avait pris ses distances avec Marcel d'Ancyre dont la

traités et qu'on menace ceux qui s'étaient déclarés contre eux de ne pas retourner dans leurs diocèses et qu'on les force à passer en Thrace les rigueurs de l'hiver, pour qu'ils acceptent finalement leurs innovations¹.

7. S'il en est donc qui se réclament de Rimini, qu'ils commencent par montrer la déposition des susdits et le texte des évêques, selon lequel on ne doit chercher rien de plus que la formule sur laquelle les Pères sont tombés d'accord à Nicée, ni se réclamer d'un concile autre que celui-ci. Mais ils cachent ces documents et mettent en avant ce qui s'est fait par la violence en Thrace, preuve qu'ils appartiennent à l'hérésie arienne et sont étrangers à la saine expression de la foi. 8. Et si l'on voulait établir une comparaison entre le grand concile et ceux qu'ils ont tenus, on constaterait l'orthodoxie des uns et l'ineptie des autres. 9. Ceux qui se sont réunis à Nicée n'avaient pas été déposés auparavant : bien mieux, ils ont confessé que le Fils est de la substance du Père ; ceux-là, au contraire, une fois et deux fois déposés, et une troisième à Rimini précisément, ont osé écrire qu'on ne devait pas dire que Dieu a une substance ou une hypostase². »

Voilà donc quels sont en Occident tous les sophismes et les machinations contre la doctrine véritable qui ont été montés par les sectateurs d'Arius.

Chapitre 24

La malversation de Léonce, évêque d'Antioche, et la liberté de parole de Flavien et de Diodore

1. A Antioche, après Étienne, successeur de Flacille, qui avait été chassé des assemblées ecclésiastiques, Léonce

théologie est bien reconnaissable dans cette dernière formule, il s'en est singulièrement rapproché en assimilant ici, comme les nicéens les plus rigoristes, les termes d'*ousia* et d'*hypostasis* (MARTIN, *Athanase*, p. 619-623), assimilation que l'on trouve également dans la synodale de Damase (*supra* 22, 7 et n. 1 p. 438).

προεδρίαν ἐδέξατο, παρὰ τοὺς ἐν Νικαίᾳ γραφέντας ὄρους ταύτην λαβών. Ἐκτομίας γὰρ ἦν αὐτουργὸς γενόμενος τῆς
 5 τομῆς. Λέγει δὲ καὶ τὴν αἰτίαν τῆς ἐκτομῆς ὁ θαυμασίος Ἀθανάσιος· 2. « Ὁ μὲν γὰρ Λεόντιος διαβαλλόμενος μετὰ
 γυναικὸς τινος νεωτέρας λεγομένης Εὐστολίου, κεκωλυ-
 μένος συνοικεῖν αὐτῇ, δι' αὐτὴν ἑαυτὸν ἀπέκοψεν, ἵν' ἐπ'
 10 ἀδείας ἔχη διατρίβειν μετ' αὐτῆς. Καὶ τὴν μὲν ὑποψίαν οὐκ
 ἀπενίψατο, διὰ τοῦτο δὲ μᾶλλον καὶ πρεσβύτερος ὢν
 καθρέθη. » Ταῦτα μὲν οὖν περὶ τῆς ἄλλης αὐτοῦ γέγραφε
 βιοτῆς.

3. Ἐγὼ δὲ τὸ κακὸν αὐτοῦ καὶ πανοῦργον ἐν κεφαλαίῳ
 δηλώσω. Τῆς γὰρ δὴ Ἀρείου βλασφημίας μετέχων κρύπτειν
 15 ἐπειράτο τὴν νόσον. Καὶ διχῆ διηρημένους τοὺς ἱερωμένους
 καὶ τὸν λοιπὸν ὄμιλον θεωρῶν, καὶ τοὺς μὲν τὸν καὶ σύν-
 δεσμον ἐπὶ τῆς τοῦ υἱοῦ δοξολογίας τιθέντας, τοὺς δὲ τὴν μὲν
 « διὰ » πρόθεσιν ἐπὶ τοῦ υἱοῦ τὴν δὲ « ἐν » ἐπὶ τοῦ πνεύ-
 20 ματος προσαρμόζοντας, σιγῇ τὴν δοξολογίαν προσέφερε,
 μόνον δὲ τὸ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων ἦκουον οἱ πελά-
 ζοντες. 4. Καὶ εἰ μὲν τὰ ἄλλα μὴ πολλὴν ἐδήλου τὴν τῆς
 ψυχῆς πονηρίαν, εἶπεν ἂν τις αὐτὸν ταῦτα μηχανᾶσθαι τῆς
 25 τοῦ λαοῦ προμηθεύμενον ὁμονοίας· ἐπειδὴ δὲ πολλὰ καὶ
 δεινὰ κατὰ τῶν τῆς ἀληθείας ἐτεχνάσατο συνηγόρων καὶ
 τοὺς τῆς ἀσεβείας μετέχοντας πάσης ἡξίου κηδεμονίας,
 δῆλος ἦν κρύπτων τὴν λώβην διὰ τε τοῦ πλήθους τὸ δέος καὶ
 διὰ τὰς Κωνσταντίου κατὰ τῶν ἀνόμοτον τὸν υἱὸν λέγειν
 30 τολμώντων χαλεπὰς ἀπειλάς. 5. Δεδήλωκε δὲ τὴν ἐκείνου

18 διὰ Hansen : δι' οὗ Π Parm. uide p. 122

1. En 344 ; Théodoret reprend ici le fil de l'histoire d'Antioche, voir *supra* ch. 10, 2. Le canon 1 de Nicée exclut le clerc qui s'est automutilé volontairement.

2. Théodoret cite ici l'*Apol. de fuga*, 26, 3, que SOCRATE, II, 26, 9, a préféré résumer.

3. Théodoret a choisi de couper à cet endroit le texte d'Athanase qui s'achevait ainsi : « Cela n'empêcha pas l'hérétique Constance de l'imposer comme évêque » ; sur cette volonté de ne pas ternir l'image de l'empereur, cf. *supra* n. 4 p. 383.

reçut la direction qu'il accepta en dépit des décisions de Nicée : c'était en effet un eunuque qui s'était amputé lui-même¹. L'admirable Athanase dit aussi la cause de la mutilation² : 2. « Léonce, se voyant en effet accusé de cohabiter avec une femme encore assez jeune du nom d'Eustolion et empêché de vivre avec elle, se mutila à cause d'elle, afin de pouvoir passer sa vie avec elle en toute tranquillité ; et il ne se lava pas du soupçon, mais ce fut une raison supplémentaire, puisqu'il était prêtre, de le déposer³. » Voilà donc ce qu'il a écrit sur sa vie passée.

3. Quant à moi, je donnerai un aperçu de sa malice et de sa fourberie. Partageant en effet le blasphème d'Arius, il essayait de cacher sa maladie : constatant que les clercs consacrés étaient partagés en deux groupes, ainsi que le reste du peuple, et que les uns utilisaient la conjonction « et » (*kai*) pour la doxologie du Fils, tandis que les autres appliquaient les prépositions « par » (*dia*) au Fils et « dans » (*en*) à l'Esprit, il continuait tout bas la doxologie, de sorte que les voisins entendaient seulement le « dans les siècles des siècles » ; 4. et s'il n'avait pas, par ailleurs, laissé voir dans toute son ampleur la perversité de son âme, on aurait pu dire qu'il s'arrangeait ainsi parce qu'il avait à cœur la concorde du peuple. Mais étant donné qu'il avait fomenté nombre de mauvais coups contre les défenseurs de la vérité tandis qu'il jugeait les partisans de l'impiété dignes de toute sollicitude, il cachait évidemment sa lèpre par crainte de la foule et à cause des terribles menaces de Constance contre ceux qui osaient dire que le Fils est dissemblable (*anomoion*)⁴. 5. Mais ses agissements ont montré le fond de sa

4. Ces variantes dans la doxologie montrent que, si l'unanimité théologique ne régnait pas au sein du clergé et du peuple antiochiens, tous (à l'exception toutefois des eustathiens) priaient néanmoins ensemble dans la même église ; cf. PHILOSTORGE, III, 13 ; SOZOMÈNE, III, 20, 8-9, avec une appréciation plutôt favorable à Léonce. Théodoret rejette, quant à lui, une telle interprétation (cf. « on aurait pu dire qu'il avait à cœur la concorde du peuple ») et dénonce la pratique faussement lénifiante de l'évêque qu'il assimile quasiment à un anoméen.

30 γνώμην τὰ πεπραγμένα. Ὅσοι μὲν γὰρ τοῖς ἀποστολικοῖς εἶποντο δόγμασιν οὐδεμιᾶς παρ' ἐκείνου κηδεμονίας ἢ χειροτονίας ἀπήλαυσαν, οἱ δὲ τῆς Ἀρείου μανίας μετεληχότες καὶ παρρησίας μετελάγγχανον ὅτι μάλιστα πλείσσης καὶ τοῖς ἱερατικοῖς ἐγκατελέγοντο τάγμασι.

35 6. Κατ' ἐκεῖνον δὲ τὸν καιρὸν καὶ Ἀέτιος ὁ Εὐνομίου διδάσκαλος, ὃς τὴν Ἀρείου βλασφημίαν ταῖς ἐπινοίαις ἐπηύξησε, τῷ τῶν διακόνων ἐγκατελέγη χορῶ. 7. Ἀλλὰ Φλαβιανὸς καὶ Διόδωρος τὴν μὲν ἀσκητικὴν ἀσπαζόμενοι πολιτείαν, προφανῶς δὲ τῶν ἀποστολικῶν ὑπερμαχοῦντες δογμάτων, ἀντικρυς τοῦ Λεοντίου διήλεγξαν τὰς κατὰ τῆς εὐσεβείας ἐπιβουλὰς, ἄνδρα φήσαντες πονηροῖς μὲν ἐπιτη-
40 δεύμασιν ἐντραφέντα, ἐκ δὲ τῆς δυσσεβείας περιφάνειαν κτήσασθαι μηχανώμενον, ἐπὶ λύμῃ τῆς ἐκκλησίας τοῦ τῆς διακονίας ὀνόματος ἠξιώσθαι· ἠπέιλον δὲ καὶ τῆς ἐκκλησιαστικῆς ἀποστήσεσθαι κοινωνίας καὶ τὴν Ἐσπέραν
45 καταλήψεσθαι καὶ δηλὰ ποιήσῃν τὰ τυρευόμενα. 8. Ταῦτα δείσας ὁ Λεόντιος τῆς μὲν λειτουργίας ἔπαυσε τὸν Ἀέτιον, τῆς δὲ γε ἄλλης αὐτὸν θεραπείας ἤξιον.

Ἡ δὲ ἀξιόλαστος ξυναγὴς Φλαβιανὸς καὶ Διόδωρος, ἱερα-
50 τικῆς μὲν λειτουργίας οὐδέπω τετυχηκότες, τῷ δὲ λαῷ συντεταγμένοι, νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν εἰς τὸν ὑπὲρ τῆς εὐσεβείας ζῆλον διήγειρον ἅπαντας. 9. Οὗτοι πρῶτοι διχῆ διελόντες τοὺς τῶν ψαλλόντων χοροὺς ἐκ διαδοχῆς ᾄδειν τὴν Δαυϊτικὴν ἐδίδαξαν μελωδίαν· καὶ τοῦτο ἐν Ἀντιοχείᾳ
55 πρῶτον ἀρξάμενον πάντοσε διέδραμε καὶ κατέλαβε τῆς οἰκουμένης τὰ τέρματα. Οὗτοι τῶν θείων τοὺς ἐραστὰς εἰς τοὺς τῶν μαρτύρων σηκοὺς συναγείροντες πάννηχοι διετέλουν σὺν ἐκείνοις τὸν θεὸν ἀνυμνοῦντες. 10. Ταῦτα δὲ ὁρῶν

1. L'empereur Constance, hostile à l'anoméisme (*supra* 24, 4), se trouve en effet « en Occident », ce que Théodoret indique un peu plus loin (*infra* 25, 4), plus précisément à Sirmium.

2. Théodoret utilise le même terme, *xunōris*, métaphore fréquemment employée dans la langue classique, pour désigner l'association de Pierre et de Paul à Rome, en III, 28, 3, et dans sa lettre au pape Léon, *Ep.* 113, III, p. 58, 4.

pensée, car tous ceux qui suivaient la doctrine des apôtres ne bénéficièrent d'aucune sollicitude de sa part, ni d'aucune promotion dans les ordres, tandis que les partisans de la folie d'Arius jouissaient de la plus grande liberté de parole auprès de lui et étaient inscrits dans les rangs du sacerdoce.

6. A ce moment-là aussi, Aèce, le maître d'Eunome, qui avait renchéri avec ses inventions sur le blasphème d'Arius, fut inscrit dans l'ordre des diacres. 7. Mais Flavien et Diodore, qui cultivaient le genre de vie ascétique tout en combattant publiquement en faveur de la doctrine des apôtres, dénoncèrent sans détour les complots de Léonce contre la religion ; ainsi déclaraient-ils que l'homme, pétri depuis l'enfance de mauvaises habitudes et faisant de l'impiété un instrument de popularité personnelle, avait été honoré du titre de diacre pour le malheur de l'Église ; de plus, ils menaçaient de rompre la communion ecclésiastique et de se rendre en Occident¹ pour divulguer la manœuvre. 8. Léonce, pris de peur, mit fin au ministère liturgique d'Aèce, mais lui confia toutefois un autre service.

Quant à l'attelage très admirable que formaient Flavien et Diodore², bien qu'ils n'eussent pas encore obtenu de ministère liturgique, mêlés au peuple, ils excitaient nuit et jour le zèle de tous pour la piété. 9. Ce sont eux les premiers qui partagèrent les chœurs en deux parties pour leur faire psalmodier alternativement les mélodies de David ; et cette façon de faire, qui avait d'abord commencé à Antioche, se répandit partout et atteignit les extrémités du monde. Ce sont eux qui rassemblèrent les fidèles les plus fervents aux tombeaux des martyrs, pour chanter avec eux toute la nuit des hymnes à Dieu³. 10. Voyant cela, Léonce ne crut pas

3. Σηκός désigne la tombe proprement dite et le monument qui l'enferme (cf. *infra* III, 28, 1). Le cimetière chrétien de la porte de Daphné au sud-est de la ville comprenait un *martyrion* collectif, encore appelé *martyrion de Julien*, où reposaient les restes de plusieurs martyrs de

ὁ Λεόντιος κωλύειν μὲν οὐκ ἐνόμιζεν ἀσφαλές· ἑώρα γὰρ τὸ
 60 πλῆθος εὖ μάλα περὶ τοὺς ἀρίστους ἐκείνους διακειμένον
 ἀνδρας· ἐπεικεία δὲ τοὺς λόγους χρωρνύς ἐν ταῖς ἐκκλη-
 σίαις ταύτην γίνεσθαι παρ' αὐτῶν τὴν λειτουργίαν ἡξίου.
 11. Οἱ δὲ καὶ λίαν ἀκριβῶς τὴν ἐκείνου πονηρίαν εἰδότες τὸ
 κελευόμενον ἔδρων καὶ τοὺς συναρατάς εἰς τὰς ἐκκλησίας
 65 συνήθροισον μάλα προθύμως ὑμνεῖν τὸν ἀγαθὸν δεσπότην
 παρεγγυῶντες. Τὸν μὲντοι Λεόντιον οὐδὲν ἔπεισε κολάσαι
 τὴν πονηρίαν, ἀλλὰ τὸ τῆς ἐπεικειᾶς περιθέμενος προσω-
 πτεῖον καὶ Στεφάνου καὶ Φλακίτου τὴν βδελυρίαν ἀπέκρυψε.
 12. Τοὺς γὰρ τῶν δογμάτων τὴν διαφθορὰν εἰσδεξαμένους, εἰ
 καὶ τὸν ἀκόλαστον ἠσπάζοντο βίον, τοῖς τῶν πρεσβυτέρων
 70 καὶ διακόνων ἐγκατέλεγε τάγμασι, τοὺς δὲ τοῖς παντοδαποῖς
 εἶδεσι τῆς ἀρετῆς κοσμουμένους τῶν τε ἀποστολικῶν
 δογμάτων ἀντεχομένους ἀγεράστους κατέλειπε. 13. Τοῦτου
 δὴ χάριν ὁ μὲν κλῆρος πλείους εἶχε τοὺς τῆς αἰρετικῆς λύμης
 75 μετελληχότας, τοῦ δὲ λαοῦ τὸ πλείστον τῶν ὀρθῶν ὑπερε-
 μάχει δογμάτων. Οὐδὲ γὰρ οἱ τὰς διδασκαλίας προσφέροντες
 γυμνοῦν ἐθάρρουν τὴν βλασφημίαν. Ὅσα μὲν οὖν Φλάκιτος
 καὶ Στέφανος καὶ Λεόντιος δυσσεβῆ καὶ παράνομα ἐν Ἀντιο-
 χείᾳ δεδράκασι, συγγραφῆς μὲν οἰκειᾶς δεῖται διὰ τὸ
 80 πλῆθος, τῆς δὲ τοῦ Δαβὶδ θρηνηφιδίας διὰ τὸ μέγεθος. 14. Καὶ
 περὶ τούτων γὰρ λέγειν χρή· Ὅτι ἰδοὺ οἱ ἐχθροὶ σου
 ἤχησαν, καὶ οἱ μισοῦντές σε ἦσαν κεφαλὴν· ἐπὶ τὸν λαόν
 σου κατεπανουργεύσαντο γνώμην, καὶ ἐβουλεύσαντο κατὰ
 τῶν ἁγίων σου. Εἶπον· Δεῦτε καὶ ἐξολοθρεύσωμεν αὐτοὺς ἐξ

prudent de l'empêcher, car il voyait que le peuple était fort bien disposé envers des hommes d'une telle valeur, aussi, sous couleur de bienveillance, leur demanda-t-il de célébrer cette liturgie dans les églises. 11. Quant à eux, tout en connaissant parfaitement sa malice, ils firent ce qu'il leur demandait et, de grand cœur, ils regroupaient dans les églises ceux qui partageaient leur ferveur, en les exhortant à chanter des hymnes célébrant leur bon maître. Cependant rien ne persuada Léonce de corriger sa malice, mais, sous le masque de la bienveillance, il cachait la même conduite infâme que celle d'Étienne et de Flacille. 12. En effet, ceux qui avaient accepté la corruption de la doctrine, même s'ils menaient une vie dissolue, il les inscrivait dans les rangs des prêtres et des diacres, tandis que ceux qui étaient ornés de toutes sortes de vertus et étaient attachés à la doctrine des apôtres, il les privait de ces honneurs. 13. C'est pourquoi la plupart des membres du clergé étaient entachés d'hérésie, alors que la plus grande partie des fidèles combattait pour l'orthodoxie. En effet les dispensateurs de l'enseignement n'avaient même pas le courage de mettre à nu leur blasphème. C'est dire à quel point tous les actes impies et illégaux que Flacille, Étienne et Léonce ont commis dans Antioche auraient besoin de tout un livre en raison de leur quantité, et des lamentations de David en raison de leur gravité. 14. Car c'est bien à leur propos qu'il faut dire : *Voilà que tes ennemis ont fait du bruit et que ceux qui te haïssent ont redressé la tête ; envers ton peuple ils ont agi méchamment et avec ruse ils ont comploté contre tes saints. Ils ont dit : Venez et exterminons-les, qu'ils cessent d'être une*

diverses persécutions, et bientôt celui de saints ermites (A. GRABAR, *Martyrium. Recherches sur le culte des reliques et l'art chrétien antique*, Paris 1946, reprint Londres 1972, I, p. 60-61 ; P. CANIVET, *Le monachisme syrien*, p. 162, n. 58). On notera le lien établi par Théodoret entre la pratique des chœurs alternés ou antiphoniques et le développement du culte des martyrs utilisé ici comme machine de guerre contre l'arianisme radical à partir du milieu du IV^e s. La pratique mélodique, quant à elle, est venue de Syrie orientale dès la fin du I^{er} s. avec Bardesane d'Édesse et son fils Harmonios, ce que n'ignore pourtant pas Théodoret, cf. *infra* IV, (29) 30,

1-2. Pour l'histoire de ces chants liturgiques, H. LECLERCO, « Antienne », *DACL*, I, 2282-2319, col. 2282-2292 ; J. QUASTEN, *Musik und Gesang in den Kulturen der heidnischen Antike und christlichen Frühzeit*, Münster 1930 ; et plus spécialement, J. GÉLINEAU, *Antiphona. Recherches sur les formes liturgiques de la psalmodie dans les églises syriaques aux IV^e et V^e siècles*, Paris 1968.

ἔθνους, καὶ οὐ μὴ μνησθῆ τὸ ὄνομα Ἰσραὴλ ἔτι^a. Ἡμεῖς δὲ
85 τὰ λοιπὰ τῆς ἱστορίας συγγράψωμεν.

25

1. Γερμανίικεια πόλις ἐστὶν ἐν μεθορίῳ τῆς Κιλικῶν καὶ
Σύρων καὶ Καππαδοκῶν κειμένη, εἰς δὲ τὴν Εὐφρατησίαν
καλουμένην ἐπαρχίαν τελεῖ. Τῆσδε τῆς ἐκκλησίας προστα-
τεύων Εὐδόξιος, εἶτα Λεόντιον τεθηκέναι μαθὼν, κατέλαβε
5 μὲν τὴν Ἀντιόχειαν, ἤρπασε δὲ τὴν προεδρίαν, συὸς ἀγρίου
δίκην λυμαινόμενος τὸν ἀμπελῶνα τὸν θεῖον^a. 2. Οὐδὲ γὰρ
Λεοντίῳ παραπλησίως τὴν κακοήθειαν συνεκάλυπτεν, ἀλλ'
ἀντικρυς κατὰ τῶν ἀποστολικῶν ἐλύττα δογμάτων καὶ τοὺς
ἀντιλέγειν τολμῶντας παντοδαπαῖς περιέβαλλε συμφοραῖς.
10 3. Κατὰ τοῦτον δὲ τὸν χρόνον Ἀγκύρας μὲν τῆς Γαλατῶν
μητροπόλεως Βασίλειος κατεῖχε τὰ τῆς ἐκκλησίας πηδάλια,
Μάρκελλον διαδεξάμενος, Εὐστάθιος δὲ Σεβαστείας ἡγεῖτο,
ἢ τῆς Ἀρμενίας ἐπρώτευσεν. Οὗτοι τὴν Εὐδοξίου παρανομίαν
καὶ λύτταν μεμαθηκότες Κωνσταντίῳ τῷ βασιλεῖ τὰ τολμη-
15 θέντα διὰ γραμμάτων ἐδήλωσαν. 4. Ἐτι δὲ οὗτος ἐν τῷ πρὸς
δυόμενον ἥλιον διέτριβε τμήματι τὴν παρὰ τῶν τυράννων

24. a. Ps 82, 3-5

25. a. Cf. Ps 79, 14

1. Le chapitre s'achève sur une conclusion de type homilétique où se révèle le pasteur, comme cela se produit en d'autres endroits (cf. par ex. *infra* II, 31, 12-13).

2. Voir AMMIEN, XIV, 8, 7 (ancienne Commagène), la liste de Véronne, où elle porte le nom d'*Augusta Euphratensis*, et la *Noitia dignitatum*, dans A.H.M. JONES, *LRE*, III, append. III, p. 388. La ville se trouve au Nord de la province.

3. Cf. PHILOSTORGE, IV, 4. Selon SOCRATE, II, 37, 7-9, Eudoxe est à Rome, à la cour de Constance, quand il apprend la mort de Léonce ; il quitte la Ville avant le 27 mai 357 au plus tard, date du départ de l'empereur, avec l'autorisation de ce dernier.

4. En faisant de Basile le successeur normalement attendu de Marcel, Théodoret masque les circonstances particulières de cette succession — après la déposition de ce dernier par un concile à Constantinople en 336 — et fait implicitement de ce concurrent homéousien un nicéen.

nation, et qu'on ne se souvienne plus du nom d'Israël^{a 1}.
Mais reprenons la suite du récit.

Chapitre 25

Innovations d'Eudoxe de Germanicie et zèle déployé contre lui par Basile d'Ancyre et Eustathe de Sébastée

1. Germanicie est une ville située aux confins de la Cilicie, de la Syrie et de la Cappadoce, et relève par conséquent de la province dite Euphratésia². Eudoxe était à la tête de cette Église quand, apprenant la mort de Léonce, il gagna Antioche et s'empara du siège épiscopal³, souillant comme un sanglier la vigne de Dieu^a. 2. En effet, il ne cachait même pas sa méchanceté comme Léonce, mais il se déchaînait ouvertement contre la doctrine des apôtres et accablait de toutes sortes de misères ceux qui osaient le contredire. 3. A cette époque, Basile tenait le gouvernail de l'Église d'Ancyre, la métropole de Galatie, comme successeur de Marcel⁴, tandis qu'Eustathe gouvernait celle de Sébastée, la capitale de l'Arménie. Ceux-ci, informés de l'infraction et de la rage d'Eudoxe⁵, firent connaître par lettre ses audaces à l'empereur Constance⁶. 4. Celui-ci séjournait encore sous les cieux de l'Occident après la

5. Une lettre de Georges de Laodicée, adressée à Makédonios de Constantinople, Basile d'Ancyre, Kékropios de Nicomédie et Eugène de Nicée, dont SOZOMÈNE, IV, 13, 2-3, fournit le texte, dénonce le soutien apporté par Eudoxe à Aèce et à l'anoméisme, ce nouveau mal capable d'entraîner l'Église d'Antioche dans « le naufrage ». Sur sa pression ainsi que celle de Marc d'Aréthuse dont le coup de force d'Eudoxe sur Antioche méprisait, qui plus est, les prérogatives (*ibid.* IV, 12, 4), Basile réunit en 358 un synode provincial à Ancyre pour le dénoncer.

6. Cf. SOZOMÈNE, IV, 13, 4, qui ajoute Eleusios de Cyzique aux porteurs de la lettre ; pour le texte lui-même de la synodale dénonçant l'anoméisme d'Eudoxe — ce que Théodoret appelle sa « rage », ou « ses audaces » —, voir ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 2-11, exemplaire adressé aux évêques de Phénicie ; une seconde lettre, de Basile et de Georges, suivit la synodale (*ibid.* 12-22).

γεγεννημένην βλάβην ἰώμενος μετὰ τὴν ἐκείνων ἀναίρεσιν. Συνήθεις δὲ ἦσαν οὗτοι τῷ βασιλεῖ καὶ πλείστης ὄσης διὰ τὴν ἀξιέπαινον βιοτὴν ἀπήλανον παρρησίας.

26

1. Ταῦτα μαθὼν ὁ Κωνσταντῖος Ἀντιοχεῦσι μὲν ἐπέστειλεν ὡς οὐκ αὐτὸς Εὐδοξίῳ τὴν τῆς ἐκκλησίας ἐκείνης ἐπέτρεψε προεδρίαν· τοῦτο γὰρ ἐκεῖνος ἐθρύλησεν· Εὐδόξιον δὲ τῆς μὲν πόλεως ἐξελαθῆναι, δοῦναι δὲ δίκας ὧν ἔδρασεν ἐν Νικαίᾳ τῆς Βιθυνίας προσέταξεν, ἐκεῖ συνδραμεῖν παρεγγυήσας τὴν σύνοδον. Τὴν δὲ Νικαίαν αὐτὸς Εὐδόξιος ἀφορίσαι τῷ συνεδρίῳ τοὺς τὰ βασιλεία πεπιστευμένους οἰκονομεῖν ἔπεισεν. 2. Ἄλλ' ὁ τῶν ὅλων πρῦτανις τὰ ἐσόμενα ἐπιστάμενος ὡς ἤδη γεγεννημένα σεισμῶ τινι παραδόξῳ κεκώλυκε τὸ συνέδριον· τὰ γὰρ πλείστα τῆς πόλεως ὁ σεισμὸς ἐκεῖνος κατήνεγκε καὶ τῶν οἰκητόρων τοὺς πλείστους διέφθειρε. 3. Τοῦτο μεμαθηκότες οἱ συνελθόντες καὶ κομιδῇ

1. Constance, qui a quitté Rome le 29 mai 357 après son triomphe sur l'usurpateur Magnence, réside à Sirmium depuis l'été de la même année (AMMIEN, XVI, 20-21). Le pluriel renvoie à Magnence et Silvanus, tous deux mentionnés *supra*, 16, 21.

2. Basile et Eustathe, accompagnés d'Éleusios de Cyzique, apportèrent la synodale à la cour, et « retournèrent » Constance contre Eudoxe et contre l'anoméisme (SOZOMÈNE, IV, 13, 5-6, et 15, 1) ; cette « liberté de parole » devant l'empereur dont Théodoret les crédite ici se vérifie chez PHILOSTORGE, IV, 8, qui signale l'accusation de complicité d'Eudoxe avec le César Gallus exécuté en 354 dont ils furent les auteurs.

3. Contrairement à ses habitudes, Théodoret ne donne ici qu'un résumé de cette lettre adressée, en 358, « à la sainte Église d'Antioche » et citée *in extenso* par SOZOMÈNE, IV, 14, 1-7 ; il n'en retient que la dénonciation par Constance d'un « soi-disant accord » entre lui et Eudoxe (*ibid.* 1-3) et l'exclusion de ce dernier de l'Église (*ibid.*, 5), passant totalement sous silence son contenu théologique proche des positions homéousiennes de Basile.

4. La déposition d'Eudoxe fut le fait du synode d'Ancyre (*supra* n. 5 p. 453), ce dont Constance prend acte dans sa lettre (*ap.* SOZOMÈNE, IV, 14, 5) ; mais ce n'est qu'à la suite du synode réuni à Sirmium autour de

disparition des usurpateurs pour guérir les maux qu'ils avaient causés¹. Ces évêques étaient des familiers de l'empereur et jouissaient auprès de lui de la plus grande liberté de parole en raison de leur vie estimable².

Chapitre 26

Sur le synode tenu à nouveau à Nicée

1. Informé de ces événements, Constance envoya une lettre aux Antiochiens, leur disant que ce n'était pas lui qui avait confié à Eudoxe la direction de leur Église, comme celui-ci l'avait raconté partout³. Au contraire, il ordonna qu'Eudoxe soit expulsé de la cité⁴ et puni pour ce qu'il avait fait à Nicée de Bithynie, là où lui-même avait ordonné de réunir le concile. C'est Eudoxe qui avait persuadé les fonctionnaires du palais de fixer à Nicée le lieu de l'assemblée⁵. 2. Mais le maître de l'univers, qui sait ce qui aura lieu comme si c'était déjà passé, par un séisme extraordinaire⁶ empêcha la réunion. En effet ce séisme renversa la plus grande partie de la ville et fit périr la plupart des habitants. 3. A cette nouvelle, ceux qui se rendaient à l'assemblée,

Basile en 358, qu'il fut exilé avec soixante-dix évêques orientaux, selon PHILOSTORGE, IV, 8.

5. Théodoret est le seul à fournir ce renseignement qui confirme que Constance souhaitait convoquer « son » concile à Nicée ; selon SOZOMÈNE, IV, 16, 1-2, il en fut dissuadé par Basile d'Ancyre au profit de Nicomédie (*supra* n. 1 p. 416). Le lien entre l'évêque et les eunuques du palais, qui auraient facilité son installation à Antioche, est également attesté par SOCRATE, II, 37, 9, et SOZOMÈNE, IV, 12, 4 ; 16, 22 (Eudoxe y est l'ami du chambellan Eusèbe qui œuvra à la convocation finale du concile en deux lieux différents).

6. Théodoret a focalisé son récit sur Nicée, jouant sur la référence fortement symbolique du lieu pour créer l'effet spectaculaire d'ordalie ; il est ainsi conduit à omettre de citer la ville de Nicomédie, lieu réel du séisme qui se produisit le 28 août 358 (AMMIEN, XVII, 7, JÉRÔME, *Chron. an.* 358, SOCRATE, II, 39, 2-3, SOZOMÈNE, IV, 16, 3-5), où devait primitivement se tenir le concile.

15 δείσαντες εἰς τὰς οἰκείας ἐκκλησίας ἀνέστρεψαν. Τῆς δὲ τοῦ θεοῦ σοφίας ἠγοῦμαι τούτο μηχανήμα. Ἐπειδὴ γὰρ ἐν ἐκείνῃ τῇ πόλει παρὰ τῶν ἀγίων πατέρων ἢ τῆς ἀποστολικῆς πίστεως ἐγράφη διδασκαλία, ἐναντία δὲ γράφειν ἐν αὐτῇ ἔμελλον οἱ ὕστερον ἀθροιζόμενοι, ἀφορμὴ δὲ τοῖς Ἀρείου θιασώταις ἐξαπάτης ἢ τῆς ἐπανουμίας ταυτότης ἐγένετο καὶ 20 βουκολεῖν ἔμελλον τοὺς ἀπλοῖς ἤθεσι κεκρημένους, ἀπὸ Νικαίας καὶ ταύτην προσαγορεύοντες καὶ ὡς τὴν παλαιὰν ἐκείνην προφέροντες, διέλυσεν ὁ τῶν ἐκκλησιῶν προμηθούμενος τὸ συνέδριον.

27

1. Χρόνου δὲ διελθόντος, ὑπὸ τῶν Εὐδοξίου κατηγορῶν ὑπομνηθεῖς ὁ Κωνσταντῖος εἰς Σελεύκειαν τὴν σύνοδον γενέσθαι προσέταξε : πόλις δὲ αὕτη τῆς Ἰσαυρίας πρὸς τῇ 5 θαλάττῃ κειμένη καὶ τῶν ὀμοφύλων πόλεων ἠγουμένη. Εἰς ταύτην ἀθροισθῆναι τοὺς τῆς Ἐφῶς ἐπισκόπους καὶ μὲν δὴ καὶ τοὺς τῆς Ποντικῆς καὶ τοὺς τῆς Ἀσιανῆς παρηγγύησε. 2. Κατὰ τοῦτον δὲ τὸν καιρὸν Καισαρείας μὲν τῆς Παλαιστίνων μητροπόλεως Ἀκάκιος ἠγεῖτο διαδεξάμενος τὸν Εὐσέβιον. Τοῦτον δὲ τὸν Ἀκάκιον ἢ ἐν τῇ Σαρδικῇ 10 συναθροισθεῖσα σύνοδος ἀπεκήρυξεν, ἀλλὰ τὴν ἐξενεχθεῖσαν οὐκ ἐδέξατο ψῆφον τοσούτου πλήθους ἀρχιερέων καταφρονήσας. 3. Τῶν δὲ γε Ἱεροσολύμων μετὰ Μακάριον

1. Les manuscrits portent en marge, conformément aux *kephalaia* du début du livre II, le chiffre 27 à partir duquel ceux des paragraphes, dus à l'éditeur Gaisford et laissés ici entre parenthèses, se trouvent modifiés. Il en va ainsi jusqu'au dernier chapitre.

2. Le concile pour l'Orient fut finalement convoqué à Séleucie pour le début de l'été 359 (SOCRATE, II, 39, 4-5 ; SOZOMÈNE, IV, 16, 14-20), soit un an après le tremblement de terre. Cent soixante évêques s'y réunirent à partir du 27 septembre 359 (ATHANASE, *De syn.*, 12, 1, repris par SOCRATE, II, 39, 5, et SOZOMÈNE, IV, 22, 1). Par sa manière de présenter les régions concernées par la convocation, Théodoret joue sur les deux acceptations du terme Orient, la *pars orientis* de l'empire, incluant cinq diocèses civils dans la liste de Vérone (*supra* n. 2 p. 452), et le sens plus restreint de diocèse civil d'Orient, qui s'étendait de l'Égypte à l'Isaurie, excluant l'Asie et le

frappés de frayeur, retournèrent dans leurs propres Églises. Ce fut, je crois, une intervention de la sagesse de Dieu. En effet, puisque c'est dans cette ville que la doctrine de la foi apostolique a été fixée par écrit par les saints Pères, et que ceux qui allaient se réunir plus tard dans cette même ville devaient écrire le contraire, et que la similitude du nom favorisait la tromperie des sectateurs d'Arius et devait abuser les simples en désignant du nom de Nicée ce synode aussi bien que l'ancien pour lequel on voulait le faire passer, celui qui veille aux intérêts des Églises empêcha la réunion de se tenir.

Chapitre 27¹

Synode tenu à Séleucie d'Isaurie

1 (4). Le temps passa. Les accusateurs d'Eudoxe ravivèrent la mémoire de Constance qui convoqua le synode à Séleucie. C'est une ville d'Isaurie, située au bord de la mer, la première des villes de cette région. C'est là qu'il convoqua les évêques d'Orient, sans oublier ceux du Pont et de l'Asie². 2 (5). A ce moment-là, Acace gouvernait Césarée, la métropole de la Palestine, comme successeur d'Eusèbe³. C'est cet Acace que le synode réuni à Sardique avait publiquement condamné, mais qui n'accepta pas la sentence prononcée contre lui, méprisant un si grand nombre d'évêques⁴. 3 (6). A Jérusalem, après le fameux

Pont, qui constituaient chacun un diocèse ; les deux diocèses restant, non mentionnés, ceux de Mésie (Macédoine) et de Thrace, qui se trouvent en Europe, se voient ainsi implicitement rejetés de l'Orient. Voir carte 2, *infra* p. 527.

3. Acace a succédé à Eusèbe peu avant 341 ; il assista en effet en 341 au synode d'Antioche dit « des Encénies » ou de la Dédicace.

4. En 343 (voir *supra*, II, 8, 33, synodale des Occidentaux) ; Théodoret ajoute que la sanction ne fut pas suivie d'effet, ce qui se vérifie dans l'absence du nom de l'éventuel successeur. Par ce rappel, il s'agit de bien préciser le camp théologique auquel appartient Acace, l'un des protagonistes de l'histoire qui va suivre.

15 ἐκεῖνον, οὐ πολλάκις ἐμνήσθην, Μάξιμος τὴν προεδρίαν
 παρέλαβεν, ἀνὴρ ἐν τοῖς ὑπὲρ εὐσεβείας διαπρέψας ἀγῶσι·
 τὸν τε γὰρ δεξιὸν ὀφθαλμὸν ἀπήρητο καὶ τῆς ἀγκύλης ἐστέρ-
 20 ρητο τῆς δεξιᾶς. Τοῦτου δὲ εἰς τὸν ἀγήρω μεταστάντος βίον,
 Κύριλλος τῆς ἐπισκοπικῆς χάριτος ἠξιώθη τῶν ἀποστολικῶν
 δογμάτων προθύμως ὑπερμαχῶν. Οὗτοι πρὸς ἀλλήλους περι-
 25 πρωτείων φιλονεικοῦντες μεγίστων κακῶν τοῖς κοινοῖς ἐγέν-
 οντο πρόξενοι. 4. Ὁ μὲν γὰρ Ἀκάκιος μικρὰς τινὰς εὐρῶν
 ἀφορμὰς καθεῖλε τὸν Κύριλλον καὶ τῶν Ἱεροσολύμων ἐξή-
 λασεν. Ὁ δὲ Κύριλλος τὴν μὲν Ἀντιόχειαν παρελήλυθε
 ποιμένος αὐτὴν ἐστερημένην εὐρῶν, εἰς δὲ Ταρσὸν ἀφικό-
 30 μενος τῷ θαυμασίῳ συνῆν Σιλβανῷ· οὗτος γὰρ κατ' ἐκεῖνον
 τὸν χρόνον ἐκείνης ἠγεῖτο τῆς ἐκκλησίας. Τοῦτο μαθὼν ὁ
 Ἀκάκιος ἐπέστειλε τῷ Σιλβανῷ καὶ τὴν καθαίρεσιν τοῦ
 Κυρίλλου μεμήνυκεν. 5. Ὁ δὲ καὶ τὸν Κύριλλον αἰδούμενος
 καὶ τὸ πλῆθος ὑφορώμενος, ἥδιστα γὰρ τῆς τοῦ Κυρίλλου
 διδασκαλίας ἀπῆλαυε, τῆς ἐκκλησιαστικῆς οὐκ ἐκώλυσε
 λειτουργίας. 6. Ἐπειδὴ δὲ συνήλθον εἰς τὴν Σελεύκειαν,

1. *Supra*, I, 3, 2; 5, 6, comme adversaire d'Arius; 18, 4, impliqué dans la découverte de la vraie croix; et, à ces titres, qualifié ici de « fameux ».

2. Cf. RUFIN, I, 18 (repris par SOZOMÈNE, I, 10, 2 et II, 25, 20), selon lequel il s'agit du jarret gauche (cf. RUFIN, I, 4); la même confusion se trouve déjà à propos de Paphnoutios (*supra* I, 7, 6 et n. 2 p. 203). Ces préliminaires ont pour fonction de placer dans la chaîne des évêques défenseurs de la vraie foi le nouvel évêque de Jérusalem, Cyrille, dont commence ici le récit du différend avec le métropolitain de Césarée, Acace, présenté, peu après, comme un associé d'Eudoxe.

3. JÉRÔME, *Chron. an.* 348; mais selon SOCRATE, II, 38, 2, et SOZOMÈNE, IV, 20, 1, Maxime aurait été déposé par Acace; à moins d'une confusion avec Cyrille, lui-même déposé en 357 par l'évêque de Césarée (*infra* 7), ce qui n'est guère probable, l'information ne peut venir que de la *Sunagôgê* de Sabinos.

4. Voulant faire de l'évêque de Jérusalem d'emblée un nicéen, Théodoret passe sous silence sa consécration par Acace, métropolitain de Césarée, et par Patrophile de Scythopolis en 348 (SOCRATE, II, 38, 2, et SOZOMÈNE, IV, 20, 1); selon JÉRÔME, *Chron. an.* 348, qui le classe alors parmi les « ariens », il aurait même écarté le prêtre Héraclius, le successeur désigné par Maxime; R.C. GREGG, « Cyril of Jerusalem and the Arians », dans *Arianism: historical and theological reassessments. Papers*

Macaire, dont j'ai souvent rappelé la mémoire¹, le siège épiscopal fut occupé par Maxime, un homme qui se distingua dans les combats pour la piété : il avait eu l'œil droit arraché et le jarret droit coupé². Quand il fut passé à la vie sans ride³, Cyrille fut jugé digne de la grâce de l'épiscopat, lui, le valeureux champion de la doctrine des apôtres⁴. Ces évêques, qui rivalisaient entre eux pour la préséance, furent la cause des plus grands maux pour la collectivité. 4 (7). En effet Acace trouva des prétextes insignifiants pour déposer Cyrille et le chasser de Jérusalem⁵. Cyrille, après être passé par Antioche qu'il avait trouvée sans pasteur⁶, arriva à Tarse où il séjourna auprès de l'admirable Silvain qui, à ce moment-là, dirigeait cette Église. Apprenant cela, Acace écrivit à Silvain pour lui annoncer la déposition de Cyrille. 5 (8). Mais Silvain, par égard pour Cyrille et par crainte du peuple qui appréciait beaucoup l'enseignement de Cyrille, ne lui interdit pas le service liturgique. 6 (9). Puis, lorsqu'ils

from the ninth international conference on patristics studies. *Patristic monograph series*, n° 11, Philadelphie, 1985, p. 85-109; R.P.C. HANSON, *The Search*, p. 398-413. Cyrille n'a pas bonne réputation chez les Occidentaux. A la suite de Jérôme, RUFIN, I, 24, évoque son ordination « douteuse » et ses variations *aliquando in fide et saepius in communione*; voir à ce sujet l'étude de J. LEBON, « La position de S. Cyrille de Jérusalem dans les luttes provoquées par l'arianisme », *RHE* 20, 1924, p. 101-210, et 357-386, reprise par M. SIMONETTI, s. n., *DECA*, I, p. 612-613; et E. BIHAIN, « La source d'un texte de Socrate (*H.E.*, II, 38, 2) relatif à Cyrille de Jérusalem », *Byzantion* 1962, p. 81-91.

5. Après avril 357 (voir n. suivante). Sur cette déposition, SOCRATE, II, 40, 38-41, qui précise que Cyrille fit appel; SOZOMÈNE, IV, 25, 3; sur la question de la « préséance » entre Césarée, siège métropolitain, et Jérusalem, siège apostolique (concile de Nicée, c. 7), cf. SOZOMÈNE, *ibid.*, 2; sur le « prétexte », une vente du trésor de l'Église pour cause de famine, *ibid.* 3-4, développé différemment par Théodoret, *infra* 28 (27), 2. Quant aux « plus grands maux » causés par cette rivalité, il en sera question plus loin, avec l'alliance entre Acace et Eudoxe partisan de l'anoméisme.

6. C'est-à-dire entre la mort de Léonce en avril 357 et l'arrivée d'Eudoxe au début de l'été de la même année.

ἐκοινώνει μὲν τοῖς ἀμφὶ τὸν Βασίλειον καὶ Εὐστάθιον καὶ Σιλβανὸν καὶ τοῖς λοιποῖς ὁ Κύριλλος τοῦ συνεδρίου. Ὁ δὲ γε Ἀκάκιος ἀφίκετο μὲν καὶ αὐτὸς πρὸς τοὺς συνεληλυθότας ἐπισκόπους, πενήτηντα δὲ ἦσαν καὶ ἑκατὸν, ἔφασκε δὲ μὴ πρότερον αὐτοῖς κοινωνήσιν τῶν βουλευμάτων πρὶν ἔξω γενέσθαι τοῦ συλλόγου τὸν Κύριλλον, ἅτε δὴ τῆς ἀρχιερω-
 35 σῆνης γεγυμνωμένον. 7. Καί τινες μὲν τῶν τῆς εἰρήνης προμη-
 θουμένων ὑποχωρήσαι τὸν Κύριλλον ἰκέτευον ὑπισχνού-
 μενοι μετὰ τὴν τῶν δογμάτων διάκρισιν καὶ τὴν κατ' αὐτὸν
 40 ἐξετάσειν ὑπόθεσιν. 8. Ἐπειδὴ δὲ οὐκ εἶξε, καταλιπὼν μὲν
 αὐτοὺς ὁ Ἀκάκιος ἐξελήλυθεν, Εὐδοξίῳ δὲ συγγενόμενος τὸ
 μὲν ἐγκείμενον ἐξήλασε δέος, θάρσος δὲ ἐνέθηκε συνήγορος
 αὐτοῦ καὶ συναγωνιστὴς ὑποσχόμενος ἔσεσθαι. Καὶ εἰς μὲν
 45 τὸ συνέδριον εἰσελθεῖν διεκώλυσε, τὴν δὲ Κωνσταντινού-
 πολιν σὺν ἐκείνῳ κατέλαβε.

28

1. Κωνσταντῖος γὰρ ἀπὸ τῆς Ἑσπέρας ἐπανελθὼν ἐν ταύτῃ
 διέτριβε. Πολλὰ δὲ τῶν συνεληλυθότων ἐπὶ τοῦ βασιλέως
 κατηγορήσας καὶ σύστημα πονηρῶν ἀνθρώπων ἀποκαλέσας
 ἐπ' ὀλέθρῳ καὶ λύμῃ τῶν ἐκκλησιῶν συγκροτούμενον τὸν
 5 βασιλέως ἀνήψε θυμόν. Οὐχ ἦκιστα δὲ αὐτὸν χαλεπῆναι
 πεποίηκεν ἢ κατὰ τοῦ Κυρίλλου συντέθεικε. 2. Τὴν γὰρ

1. Le concile s'y ouvrit le 27 septembre 359 (SOCRATE, II, 39, 7), date à retenir plutôt que celle du 14 fournie par ATHANASE, *De syn.* 12, 1.

2. 160 selon, ATHANASE, *De syn.* 12, 1 ; SOCRATE, II, 39, 5 ; SOZOMÈNE, IV, 22, 1, ces deux derniers tenant leur information explicitement du recueil de Sabinos (SOCRATE, II, 39, 8, SOZOMÈNE, IV, 22, 28).

3. Le récit de SOCRATE, II, 39, 9-40 (cf. SOZOMÈNE, IV, 22, 3-25), beaucoup plus détaillé, permet la restitution suivante : après une première sortie à la fin de la première séance le 27 septembre, à laquelle semble renvoyer le récit de Théodore, Acace et ses partisans siégèrent à nouveau le troisième jour, une fois sortis les évêques mis en accusation ; mais ils se retirèrent, cette fois définitivement, le lendemain.

4. C'est tout ce que Théodore retient du concile de Séleucie, à la différence de SOCRATE, II, 39-40, et de SOZOMÈNE, IV, 22, qui exposent longuement les oppositions doctrinales entre homéousiens et homéens ; voir

furent réunis à Séleucie¹, Cyrille était en communion avec les partisans de Basile, d'Eustathe, de Silvain et avec le reste de l'assemblée. Mais Acace lui aussi arriva et déclara aux évêques réunis - ils étaient cent cinquante² - qu'il ne s'associerait pas à leurs délibérations avant que Cyrille ne fût exclu de la réunion, parce qu'il avait été dépouillé de l'épiscopat. 7 (10). Aussi, certains évêques, soucieux de la paix, prièrent-ils Cyrille de se retirer, en lui promettant qu'après l'examen de la doctrine, ils examineraient aussi son cas. 8 (11). Mais, puisqu'il ne cédait pas, Acace les laissa et quitta la salle³ ; il s'associa à Eudoxe pour chasser la crainte qui l'envahissait et l'encouragea en l'assurant qu'il serait son avocat et son compagnon de lutte. Puis il l'empêcha d'entrer dans l'assemblée et gagna avec lui Constantinople⁴.

Chapitre 28 (27)

Sur ce qui est arrivé à Constantinople
aux évêques orthodoxes

1. En effet Constance, de retour d'Occident, séjournait dans la ville⁵. A force d'accuser auprès de l'empereur les évêques réunis qu'il traitait de bande de malfaiteurs organisée pour la perte et la ruine des Églises, Acace fit éclater la colère de l'empereur. Mais ce qui irrita le plus celui-ci, c'est ce qu'il avait tramé contre Cyrille. 2. La tunique sacrée

également HILAIRE, *Contre Constance*, XII-XIV, lui-même présent au concile ; H. C. BRENNECKE, *Studien zur Geschichte der Homöer : der Osten bis zum Ende der homöischen Reichskirche*, Tübingen 1985, p. 40-55 ; ID. « Homéens », *DHGE*, 24, 1993, col. 932-960. Le but de Théodore n'est pas de faire l'histoire de tel ou tel concile mais de défendre une doctrine à laquelle il croit, « celle des apôtres » (cf. ch. 24, 7 et 12 ; 25, 2 ; 27, 5 et 21) ; il a donc choisi de concentrer son récit tout entier sur le différend entre Acace et Cyrille dont il fait les protagonistes de chacun des deux camps, guidé en cela par sa source antiochienne qui pourrait bien être Théodore de Mopsueste (voir *infra* n. 2 p. 462).

5. Cf. SOCRATE, II, 41, 1. L'empereur se trouvait à Sirmium depuis l'été 357, voir *supra* 25, 4 et n. 1 p. 454.

10 ιερὰν στολὴν ἦν ὁ πανεύφημος Κωνσταντῖνος ὁ βασιλεὺς τὴν Ἱεροσολύμων ἐκκλησίαν γεραίων ἐδεδώκει Μακαρίῳ τῷ τῆς πόλεως ἐκείνης ἀρχιερεῖ, ἵνα ταύτην περιβαλλόμενος τὴν τοῦ θεοῦ βαπτίσματος ἐπιτελῆ λειτουργίαν, ἐκ χρυσῶν δὲ αὐτὴ κατεσκευάστο νημάτων, πεπρακέναι τὸν Κύριλλον ἔφη, καὶ ταύτην τινὰ τῶν ἐπὶ τῆς θυμέλης λυγιζόμενων πριάμενον περιβαλέσθαι μὲν, ὀρχούμενον δὲ πεσεῖν καὶ συντριβῆναι καὶ θανάτῳ παραδοθῆναι. « Τοῦτον, ἔφη, 15 κοινῶν ἔχοντες κρίνειν τοῖς ἄλλοις καὶ δικάζειν ἐπιχειροῦσι ; »

3. Ταύτην λαβόντες τὴν ἀφορμὴν τῶν βασιλείων οἱ προστατεύοντες πείθουσι τὸν βασιλέα μὴ πᾶσαν ἀθροῖσαι τὴν 20 σύνοδον, ἐδεδίεσαν γὰρ τοῦ πλήθους τὴν συμφωνίαν, ἀλλὰ δέκα τοὺς ἡγουμένους. 4. Ἐν τούτοις Εὐστάθιος ἦν ὁ Ἀρμένιος καὶ Βασίλειος ὁ Γαλάτης καὶ Σιλβανὸς ὁ Ταρσοῦ καὶ Ἐλευσίος ὁ Κυζίκου. Οὗτοι παραγενόμενοι παρεκάλουν τὸν βασιλέα τὴν Εὐδοξίου βλασφημίαν τε καὶ παρανομίαν ἐξελεγχθῆναι. Ὁ δὲ παρὰ τῶν τάναντία φρονούντων διδασκόμενος ἔλεγε χρῆναι πρότερον τὰ κατὰ τὴν πίστιν διακριθῆναι, εἴθ' οὕτω τὰ κατ' ἐκεῖνον ἐξετασθῆναι. 5. Τοῦ δὲ 25 Βασιλείου τῇ προτέρᾳ συνηθείᾳ θαρρήσαντος καὶ σὺν παρρησίᾳ τὸν βασιλέα διελέγξαντος ὡς τοῖς ἀποστολικαῖς ἐπιβουλευόντα δόγμασιν, ἐχαλέπηνε μὲν ὁ Κωνσταντῖνος,

1. SOZOMÈNE, IV, 25, 3-4, ne parle pas d'un cadeau impérial mais du don d'un particulier, racheté par une actrice, et précise la circonstance qui poussa Cyrille à cette vente : le soulagement des indigents à la suite d'une famine. En évoquant ce cadeau impérial, Théodoret corse l'affaire qui devient un crime de lèse-majesté et d'impunité, sanctionné par la mort de l'acrobate. SOCRATE, II, 40, 39, dit tout ignorer des accusations contre Cyrille.

2. Ainsi s'achève brutalement « l'affaire de Cyrille et d'Acace », commencée au ch. 27, 2, dont E. BIHAIN, *Le Museon* 75, 1962, p. 331-355, a montré la source, commune à Théodoret et à Sozomène, en dépit de leurs différences : le livre V du *Contre Eunome* de Théodore de Mopsueste écrit à Antioche vers 385, un récit favorable à l'évêque de Jérusalem, auquel Théodoret donne, pour finir, le tour d'un dialogue. Cyrille sera à nouveau déposé par le concile de Constantinople en janvier 360, ce que Théodoret passe totalement sous silence.

que Constantin, l'empereur digne de toute louange, avait donnée à Macaire, l'évêque de la ville, pour honorer l'Église de Jérusalem, comme vêtement liturgique pour célébrer le divin baptême – elle était tissée en fils d'or –, Cyrille, prétendait-il, l'avait vendue, et un de ces acrobates de scène, qui l'avait achetée pour s'en vêtir, était tombé en dansant, s'était disloqué et avait succombé¹. « Et c'est avec cet homme, dit-il, qu'ils vont se mettre à juger les autres et à décider de leur sort² ? »

3. Ce fut l'occasion que saisirent les dignitaires du palais pour persuader l'empereur de ne pas réunir tout le synode, car ils craignaient l'accord du grand nombre, mais seulement dix responsables³. 4. Parmi eux, il y avait Eustathe d'Arménie, Basile de Galatie, Silvain de Tarse et Éleusios de Cyzique⁴. A leur arrivée, ceux-ci demandèrent à l'empereur que le blasphème et l'infraction commis par Eudoxe fussent mis en évidence. Mais l'empereur, chapitré par ceux qui s'y opposaient, dit qu'il fallait commencer par trancher les questions de foi et, après seulement, enquêter sur ce qui concernait Eudoxe. 5. Mais, alors que Basile, fort de sa familiarité antérieure, usait de sa liberté de parole pour expliquer à l'empereur qu'il s'en prenait à la doctrine des apôtres, Constance se fâcha et ordonna à Basile de se taire,

3. Cette délégation de dix membres, destinée à rendre compte à l'empereur des décisions du concile, concernait chacun des deux conciles, selon une décision prise à Sirmium une fois arrêté le principe de deux assemblées (SOZOMÈNE, IV, 16, 17, cf. 23, 1 et 3) ; voir *supra* 19, 10 et n. 2 p. 423, pour Rimini. Sur le rôle que Théodoret accorde ici aux fonctionnaires impériaux, voir *supra* n. 5 p. 455.

4. La délégation est constituée d'évêques homéousiens, majoritaires à Séleucie ; les quatre noms retenus ici, Eustathe de Sébastée, Basile d'Ancyre, Silvanos de Tarse et Éleusios de Cyzique, sont ceux des quatre intervenants qui vont défendre la cause homéousienne dans le débat contradictoire devant l'empereur rapporté juste après. Ils avaient été précédés par Acace (*supra* 1), Eudoxe et quelques autres du parti homéen, qui avaient quitté le concile avant la fin (SOCRATE, II, 41, 2, SOZOMÈNE, IV, 23, 1).

30 σιγήσαι δὲ προσέταξε τὸν Βασίλειον ὡς ζάλης αἴτιον ταῖς ἐκκλησίαις γιγνόμενον. Παιυσάμενου δὲ τοῦ Βασιλείου τῆς διαλέξεως· «Επειδὴ τὰ τῆς πίστεως διακριθῆναι βούλει, βασιλεῦ, ὁ Εὐστάθιος ἔφη, ὄρα τὰς κατὰ τοῦ μονογενοῦς βλασφημίας ὑπὸ Εὐδοξίου τετολημμένας.» 6. Καὶ ἅμα λέγων
35 ἐπέδωκεν ἔκθεσιν ἢ πρὸς ἄλλοις πολλοῖς δυσσεβέσι καὶ ταῦτα προσέκειτο· «Τὰ ἀνομοίως προφερόμενα ἀνόμοια κατὰ τὴν οὐσίαν ἐστίν· εἷς θεὸς ὁ πατὴρ ἐξ οὗ τὰ πάντα, καὶ εἷς κύριος Ἰησοῦς Χριστὸς δι' οὗ τὰ πάντα· ἀνόμοιον δὲ τὸ ἐξ οὗ τῷ δι' οὗ· ἀνόμοιος ἄρα ὁ υἱὸς τῷ θεῷ καὶ πατρὶ.»
40 7. Ταύτην ἀναγνωσθῆναι κελεύσας τὴν ἔκθεσιν ὁ Κωνσταντῖος καὶ σφόδρα χαλεπήνας πρὸς τὴν ἐγκειμένην ἀσεβειαν ἤρετο τὸν Εὐδόξιον εἰ αὐτὸς ταῦτα συνέγραψεν· ὁ δὲ ἠρνήθη παρατύτικα καὶ ταῦτα γεγραφένα τὸν Ἀέτιον ἔφη.
45 8. Αἰτίος δὲ αὐτὸς ἦν ὃν πάλαι μὲν Λεόντιος τὰς Φλαβιανοῦ καὶ Διοδώρου κατηγορίας δεδιξάμενος τῆς διακονίας ἐγύμνωσε, Γεώργιος δὲ ὁ τῆς Ἀλεξανδρέων ἐπιβουλος συνεργὸν εἶχε καὶ τῶν δυσσεβῶν ῥημάτων καὶ τῶν ἀνοσιῶν ἐγγχειρημάτων. 9. Τότε μέντοι μετ' Εὐνομίου τῷ Εὐδοξίῳ συνῆν. Λεοντίου γὰρ δὴ τετελευτηκότος καὶ Εὐδοξίου τῆς
50 Ἀντιοχείων ἐκκλησίας ἥρακότος τὴν προεδρίαν, ἐπανήκεν ἀπὸ τῆς Αἰγύπτου τὸν Εὐνόμιον ἄγων· καὶ τὸν Εὐδόξιον εὐρῶν ὁμόφρονα καὶ πρὸς τῇ δυσσεβείᾳ καὶ Συβαριτικῇ κεκρημένον χλιδῇ, πάντων προὔτιμῆσε τὴν ἐν Ἀντιοχείᾳ διατριβὴν καὶ σὺν Εὐνομίῳ ταῖς ἐκείνου προσηλωθῆ σιτιβάσι.
55 Τὸν γὰρ τῶν κολάκων ἐζηλώκει βίον, καὶ νῦν μὲν παρὰ τοῦτον νῦν δὲ παρ' ἐκείνον διετέλει φοιτῶν τε καὶ γαστριζό-

1. Maniant le syllogisme à la manière d'Aèce, cette formule de foi anoméenne prêtée à Eudoxe par Eustathe, que Théodoret est seul à rapporter, pourrait être celle qui figure sous le nom de Patricius et Aèce dans l'*Histoire « acéphale »*, 4, 5-6, qui accuse Eudoxe de l'avoir répandue; PHILOSTORGE, IV, 11, fait également allusion à une formule de foi hétéroousienne d'Eudoxe et d'Aèce, envoyée partout; R.P. VAGGIONE, *Aspects of Faith in the Eunomian Controversy*, Ph. D. non publié, Oxford University 1976, p. 103-114; et la critique de R.P.C. HANSON, « The Profession of

sous prétexte qu'il devenait un facteur de trouble dans les Églises. Basile ayant cessé d'argumenter, Eustathe déclara : « Puisque tu veux qu'on tranche les questions de foi, Empereur, considère les blasphèmes qu'Eudoxe a osé proférer contre le Monogène. » 6. Et, tout en parlant, il remit une profession qui, en plus de bien d'autres impiétés, ajoutait encore ceci : « Ce qui est énoncé de manière dissemblable est dissemblable selon la substance ; il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, à partir duquel tout a été fait, et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par lequel tout a été fait ; or 'à partir duquel' est dissemblable de 'par lequel' ; donc, dissemblable de Dieu le Père est le Fils¹. » 7. Constance fit lire cette profession et, vivement mécontent de l'impiété qu'elle contenait, il demanda à Eudoxe si c'était lui qui avait écrit de pareilles choses. Celui-ci le nia incontinent et affirma qu'Aèce en était l'auteur. 8. Or cet Aèce était celui que jadis Léonce, par crainte des accusations de Flavien et de Diodore, avait dépouillé du diaconat², mais que Georges, le mauvais génie de l'Église d'Alexandrie, avait pris pour complice de ses propos sacrilèges et de ses entreprises impies. 9. Toujours est-il qu'à ce moment-là il vivait chez Eudoxe, en compagnie d'Eunome. En effet, tandis qu'à la mort de Léonce Eudoxe s'était emparé du siège de l'Église d'Antioche³, Aèce était revenu d'Égypte, amenant Eunome avec lui ; et trouvant qu'Eudoxe était de la même opinion que lui et qu'en plus de l'impiété, il menait une vie luxueuse de sybarite, il estima préférable à tout autre lieu de s'installer à Antioche et, avec Eunome, il s'incrusta à la table de l'évêque. C'était en effet un adepte du genre de vie des parasites et il passait son temps à se rendre tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre pour se remplir la panse.

Patricius and Aetius », dans *Proceedings of the Royal Irish Academy*, section C, Dublin, 89, 1989, p. 67-70.

2. *Supra*, II, 24, 6-8.

3. *Supra*, II, 25, 1.

μενος. 10. Τότε μέντοι ὁ βασιλεὺς τοῦτο μαθὼν εἰσαχθῆναι
 τε προσέταξε τὸν Ἀέτιον καὶ εἰσεληλυθότι τὴν ἔκθεσιν
 60 ἐκείνην ὑπέδειξε πυνθανόμενος εἰ αὐτὸς ἐκείνους τετοκῶς
 εἶη τοὺς λόγους. 11. Ὁ δὲ καὶ τὰ γεγενημένα πάμπαν ἀγνωθῶν
 καὶ τὸν τῆς πεύσεως οὐκ ἐπιστάμενος τρόπον, εὐφημίαν δὲ ἐκ
 τῆς ὁμολογίας καρπώσασθαι προσδοκῆσας, ἔφη τῶν λόγων
 ἐκείνων αὐτὸς εἶναι γεννήτωρ. 12. Ὁ δὲ βασιλεὺς τὴν τῆς
 65 δυσσεβείας ὑπερβολὴν κατιδὼν εὐθύς αὐτὸν ἐξωστράκισεν
 εἰς τι χωρίον τῆς Φρυγίας ἀπαχθῆναι κελεύσας. 13. Καὶ
 ἐκεῖνος μὲν τὴν ἐκ τῆς βλασφημίας καρπωσάμενος ἀτιμίαν
 ἐξεβλήθη τῶν βασιλείων. Εὐστάθιος δὲ καὶ τὸν Εὐδόξιον ἔφη
 ταῦτα φρονεῖν· σὺνοιικον γὰρ αὐτοῦ καὶ σύσσιτον τὸν
 70 Ἀέτιον εἶναι καὶ τῇ τοῦτου γνώμῃ διακονοῦντα ἐκείνους τὴν
 βλασφημίαν συγγεγραμέναι. Καὶ τεκμήριον ἔλεγεν εἶναι
 σαφές τοῦ συνειδέναί τοις γεγραμμένοις τὸ μηδένα ἕτερον
 ἀλλ' αὐτὸν εἰρηκέναι Ἀετίου εἶναι τὴν ἔκθεσιν. 14. « Ἀλλ'
 οὐ χρὴ τοπάζοντας τοὺς δικάζοντας κρίνειν, ὁ βασιλεὺς ἔφη,
 τὰ δὲ πεπραγμένα σὺν ἀκριβείᾳ ζητεῖν. » — « Οὐκοῦν, ἔφη ὁ
 75 Εὐστάθιος, πεισάτω πάντας ἡμᾶς μὴ ταῦτα φρονεῖν ὁ
 Εὐδόξιος ἀναθεματίζων τοῦ Ἀετίου τὸ σύγγραμμα. » 15. Τοῦ
 δὲ βασιλέως ἀσπαστῶς δεξαμένου τὴν αἴτησιν καὶ τοῦτο
 γενέσθαι προστεταχότος, ἀνεδύετο μὲν ὁ Εὐδόξιος καὶ
 80 πολλαῖς ἐκέχρητο μηχαναῖς ἐκκλῖναι τὴν πρόκλησιν.
 16. Ἐπειδὴ δὲ ἐχαλέπηεν ὁ βασιλεὺς καὶ σὺν Ἀετίῳ
 πέμπειν ἠπέλιπεν ὡς τοῦ δυσσεβοῦς φρονήματος κοινωνόν,
 τὴν οἰκειάν ἠρνήθη διδασκαλίαν ἦν καὶ τότε καὶ μετὰ ταῦτα
 πρεσβεύων διατετέλεκεν. Ἀντεπήγαγε μέντοι καὶ αὐτὸς τοῖς
 85 περὶ τὸν Εὐστάθιον, χρῆναι καὶ αὐτοὺς ἀναθεματίσαι λέγων
 ἄγραφον ὄν τοῦ ὁμοουσίου τὸ πρόσημα. 17. « Ἀλλὰ καὶ τὸ ἐξ
 οὐκ ὄντων, ὁ Σιλβανὸς ἔφη, καὶ τὸ κτίσμα καὶ τὸ ἕτερο-

1. Sur ce procès d'abord mené par le nouveau préfet de Constantinople, Honoratus, puis devant l'empereur lui-même, à la suite de la plainte déposée contre Aèce par les basiliens : SOZOMÈNE, IV, 23, 3-4 ; DAGRON, *Constantinople*, p. 241.

10. Toujours est-il qu'en apprenant cela, l'empereur ordonna qu'on introduisît Aèce¹. Une fois celui-ci entré, il lui présenta la profession en question, en lui demandant si c'était bien lui l'auteur de ce texte. 11. Et lui, qui ignorait complètement ce qui s'était passé et qui, ne comprenant pas le sens de la question, s'attendait à recueillir des louanges comme fruit de son aveu, déclara qu'il était bien le père de ce texte. 12. Alors l'empereur, considérant l'excès de l'impiété, le bannit sur-le-champ, avec ordre de le reléguer dans un coin perdu de Phrygie². 13. Et lui, récoltant le déshonneur pour fruit de son blasphème, fut expulsé du palais. Eustathe dit alors qu'Eudoxe avait la même opinion ; Aèce n'était-il pas en effet son hôte et son commensal, et, tout au service de ses idées, n'était-ce pas lui qui avait rédigé le texte blasphématoire ? La meilleure preuve, disait-il, qu'il savait de qui était l'écrit, c'est que personne d'autre que lui n'avait déclaré que la profession était d'Aèce. 14. « Mais, dit l'empereur, les juges ne doivent pas se prononcer sur des conjectures, ils doivent enquêter sur les faits avec rigueur. » — « Par conséquent, reprit Eustathe, qu'Eudoxe nous persuade tous que ce n'est pas son opinion, en anathématisant l'écrit d'Aèce. » 15. Quand l'empereur, qui avait accueilli avec joie la requête, en eut ordonné l'exécution, Eudoxe se déroba en recourant à maintes arguties pour se soustraire à l'assignation. 16. Mais comme l'empereur, fort mécontent, menaçait de l'expédier avec Aèce puisqu'il partageait ses sentiments impies, il renia sa propre doctrine, celle qu'il soutenait alors et ne cessa de soutenir par la suite ; et, à son tour, il se retourna contre les partisans d'Eustathe, en disant qu'ils devaient eux aussi anathématiser le qualificatif de « consubstantiel » (*homoousios*) qui n'était pas scripturaire. 17. « Et aussi, ajouta Silvain, les expressions 'tiré du néant' (*ex ouk ontôn*), 'créature' (*ktisma*), 'd'une autre substance' (*hetero-*

2. D'abord à Mopsueste en Cilicie, chez Auxence, qui le traita (trop ?) bien, puis à Amblade, en Pisidie orientale, selon PHILOSTORGE, V, 1 et 2.

οὐσίον, ἄγραφα τυγχάνοντα καὶ οὔτε προφητικοῖς οὔτε ἀποστολικοῖς λογιῶις προσκείμενα, δίκαιον αὐτοὺς ἀποκη-
 ρῦσαι καὶ θεῶν ἐξελάσαι συλλόγων. » Τούτοις καὶ ὁ
 90 βασιλεὺς ἐπενήφισε καὶ ἀναθεματίζειν ἐκείνους ἐκέ-
 λευσεν. 18. Οἱ δὲ τὰ μὲν πρῶτα εἰς ἀντιλογίαν καθίσταντο·
 ὕστερον δὲ τοῦ βασιλέως τὸν θυμὸν θεασάμενοι, δυσχεραί-
 νοντες μὲν, ἀπεκήρυξαν δὲ ὅμως ἅπερ ὁ Σιλβανὸς αὐτοῖς
 προὔτεινεν. Ἐπέκειντο δὲ λοιπὸν σφοδρότερον τοῦ ὁμοου-
 95 σίου τὸν ἀναθεματισμὸν εἰσπραττόμενοι. 19. Ἀλλὰ συλλο-
 γιστικῶς τε καὶ ἀληθῶς ὁ Σιλβανὸς πρὸς τε αὐτοὺς καὶ τὸν
 βασιλέα ἔφη· « Εἰ ἐξ οὐκ ὄντων οὐκ ἔστιν οὔτε κτίσμα οὔτε
 ἐξ ἐτέρας οὐσίας ὁ θεὸς λόγος, ὁμοούσιος ἄρα ἐστὶ τῷ
 γεγεννηκότι θεῷ ὡς θεὸς ἐκ θεοῦ καὶ φῶς ἐκ φωτός, καὶ τὴν
 100 αὐτὴν ἔχει τῷ γεννήτορι φύσιν. » 20. Ἀλλὰ ταῦτα μὲν καὶ
 δυνατῶς καὶ ἀληθῶς εἰρήκει, ἐπίθετο δὲ τῶν παρόντων
 οὐδεὶς, ἀλλὰ βοή τε πολλὴ τῶν περὶ Εὐδόξιον καὶ Ἀκάκιον
 ἐγένετο καὶ ὁ βασιλεὺς ἐχαλέπηνε καὶ τῶν ἐκκλησιῶν ἐξε-
 λάσειν ἠπέιλησεν. Ἐλεύσιος δὲ καὶ Σιλβανὸς σὺν τοῖς
 105 ἄλλοις καὶ αὐτὸν ἔφασαν ἐξουσίαν ἔχειν τῆς τιμωρίας καὶ
 σφᾶς αὐτοῦς τῆς εὐσεβείας ἢ δυσσεβείας· οὐ μὴν προή-
 σεσθαι τὴν πατρῶαν διδασκαλίαν. 21. Ὁ δὲ Κωνσταντῖος,
 θαυμάζειν δέον καὶ τὴν σοφίαν καὶ τὴν ἀνδρείαν καὶ τὴν
 110 ὑπὲρ τῶν ἀποστολικῶν δογμάτων παρρησίαν, τοὺς μὲν ἐξή-
 λασε τῶν ἐκκλησιῶν, ἐτέρους δὲ ἀντ' αὐτῶν καταστήναι
 προσέταξε. Τότε τῆς μὲν Κωνσταντινουπολιτῶν ἐκκλησίας ὁ
 Εὐδόξιος τυραννικῶς ἀρπάζει τὸν θρόνον, τῆς δὲ Κυζίκου
 τὸν Ἐλεύσιον ἐξελάσας ἀντ' ἐκείνου κατέστησε τὸν Εὐνό-
 μιον. 22. Καὶ τούτων δὲ οὕτως γεγεννημένων, ἀποκηρυχθῆναι

1. Théodoret porte ici au compte de Constance ce qui, en réalité, fut le fait du concile de Constantinople réuni peu après la séance contradictoire au palais, qui s'acheva le 31 décembre par la signature de la formule homéenne de Rimini par les évêques présents (PHILOSTORGE, IV, 12, SOZOMÈNE, IV, 23, 8). Ce concile, tenu en janvier 360 (SOCRATE, II, 41, 5 - 43, 16, SOZOMÈNE, IV, 24), confirma la formule de foi en des termes légèrement différents (ATHANASE, *De syn.* 30, 2-10, *supra* n. 1 p. 430), condamna Aèce (*infra* 22), et procéda à une purge systématique des évêques homéousiens, dont Éleusios de Cyzique et Silvain de Tarse, sont seuls évoqués ici, mais voir l'allusion *infra* 30 (29), 1. SOZOMÈNE ne cite pas moins

ousion), qui, elles non plus, ne sont pas scripturaires et qui ne se trouvent ni dans les textes des prophètes, ni dans ceux des apôtres, il est juste qu'eux-mêmes les dénoncent publiquement et les rejettent des assemblées religieuses. » L'empereur en fut également d'accord et leur ordonna de les anathématiser. 18. Ils se mirent d'abord à contester ; mais ensuite, quand ils virent le mécontentement de l'empereur, bien qu'à contre-cœur, ils dénoncèrent publiquement ce que Silvain leur avait présenté. Ils se firent alors plus pressants, exigeant la condamnation du « consubstantiel » (*homousios*). 19. Mais, en toute logique et vérité, Silvain leur dit, à eux et à l'empereur : « Si le Dieu Logos n'est pas tiré du néant, s'il n'est pas une créature ni ne provient d'une autre substance, alors il est consubstantiel (*homousios*) au Dieu qui l'a engendré en tant que Dieu de Dieu, lumière de lumière, et il a la même nature que celui qui l'a engendré. » 20. Mais il avait fait cette déclaration avec force et vérité sans réussir à persuader aucun des présents ; au contraire, les partisans d'Eudoxe et d'Acace poussèrent les hauts cris et l'empereur, très mécontent, menaça de l'expulser de l'Église. Alors Éleusios et Silvain avec le reste des évêques lui dirent qu'il avait, quant à lui, le pouvoir de prendre des sanctions, tandis qu'eux avaient celui de garder la foi ou de la renier, mais qu'assurément ils ne rejetteraient pas l'enseignement des Pères. 21. Mais Constance, au lieu d'admirer leur sagesse, leur courage et leur liberté de parole pour la défense de la doctrine des apôtres, les expulsa de leurs Églises et en fit installer d'autres à leur place¹. C'est alors qu'Eudoxe s'empara de manière illégale du trône de l'Église de Constantinople et qu'il chassa Éleusios de l'Église de Cyzique pour installer Eunome à sa place². 22. Ceci fait, l'empereur ordonna qu'Aèce soit

de dix noms, sans compter celui de Cyrille de Jérusalem (25, 1) dont le sort n'intéresse plus Théodoret ; cf. PHILOSTORGE, V, 1.

2. Cf. SOCRATE, II, 43, 7 ; SOZOMÈNE, IV, 25, 6 et 26, 1 ; il fut consacré par 72 évêques, le 27 janvier 360 (*Chron. pasch. an.* 360). Sur le remplace-

115 τὸν Ἀέτιον ἐγγράφως προσέταξεν ὁ βασιλεὺς, καὶ τῆς δυσσε-
βείας οἱ κοινωνοὶ πεισθέντες ἀπεκήρυξαν τὸν ὁμόφρονα.
Ἐγραψαν δὲ καὶ πρὸς Γεώργιον τὸν τῆς Ἀλεξανδρέων ἡγού-
μενον τὰ κατὰ τοῦτον μηνύοντες. 23. Ἐγὼ δὲ καὶ τήνδε τὴν
ἐπιστολὴν ἐνθήσω τῇ συγγραφῇ τὴν ἐκείναι μολθηρίαν ἐπι-
120 δεικνύς. Καὶ γὰρ καὶ τοῖς συμφωνοῦσι καὶ τοῖς ἀντιλέγουσι
παραπλησίως ἐκέχρητο.

29

1. Ἀντίγραφον τῶν γραφέντων ὑπὸ πάσης τῆς συνόδου
Γεωργίῳ κατὰ Ἀετίου διακόνου αὐτοῦ ἔνεκεν τῆς ἀθεμίτου
αὐτοῦ βλασφημίας.

5 « Ἡ ἀγία σύνοδος ἡ ἐν Κωνσταντινουπόλει συνελθοῦσα
κυρίῳ τιμιωτάτῳ ἐπισκόπῳ τῆς Ἀλεξανδρείας Γεωργίῳ
χαίρειν.

10 Τῆς ἐπ' Ἀετίῳ γενομένης καταγνώσεως ὑπὸ τῆς συνόδου
διὰ τὰς ἀθεμίτους αὐτοῦ καὶ σκανδάλων γεμούσας λογογρα-
φίας, τὸ μὲν ἀκόλουθον τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς κανόσιν ἐπ'
αὐτῷ παρὰ τῶν ἐπισκόπων ἐπράχθη. Καθηρέθη γὰρ τῆς
15 διακονίας καὶ ἡλλοτριώθη τῆς ἐκκλησίας. 2. Καὶ παραι-
νέσεις παρ' ἡμῶν παρηκολούθησαν, μήτε εἰς ἀνάγνωσιν
ἔρχεσθαι τὰς ἀθεμίτους αὐτοῦ ἐπιστολάς, ῥιπτάζεσθαι δὲ
αὐτὰς διὰ τὸ ἄχρηστον καὶ ἀνωφελές. Προστίθεμεν δὲ
15 τούτοις καὶ ἀναθεματίζεσθαι αὐτὸν ἐπιμεινάντα τῇ αὐτῇ
προθέσει μετὰ τῶν συναινοῦντων αὐτῷ. Τὸ μὲν οὖν ἀκό-

ment à Cyzique d'Éleusios par Eunome, placé à tort sous Valens par
SOCRATE, IV, 7, 1 : PHILOSTORGE, V, 3 (ordonné par Eudoxe et Maris de
Chalcédoine), et SOZOMÈNE, IV, 25, 6. Eunome était un ancien diacre
d'Eudoxe à Antioche (PHILOSTORGE, IV, 5).

1. Cf. *supra* I, 11, 7 et 13, 5, à propos d'Eusèbe de Césarée. En rejetant
dans le même camp tous les adversaires de l'orthodoxie nicéenne, c'est-à-
dire ici les homéens et les anoméens, Théodoret contribue à entretenir
la confusion ; car, loin d'être leurs « partisans », les anoméens sont bel et
bien les adversaires des homéens, tout comme les homéousiens. Mais il

publiquement excommunié par écrit, et les complices de
l'impiété se laissèrent persuader d'excommunier l'homme
dont ils partageaient les idées. Ils écrivirent aussi à
Georges, le chef de l'Église d'Alexandrie, pour le mettre en
garde à propos d'Aèce. 23. Je vais insérer cette lettre dans
l'exposé pour montrer la malhonnêteté de ces gens-là, car
ils traitaient de la même manière leurs partisans et leurs
adversaires¹.

Chapitre 29 (28)

Lettre synodale contre Aèce

1. Copie de la lettre du synode plénier à Georges²,
contre son diacre Aèce, à cause de son blasphème abomi-
nable :

« Le saint synode réuni à Constantinople au très hono-
rable Seigneur Georges, évêque d'Alexandrie, salut.

Si le synode a condamné Aèce à cause de ses écrits abo-
minables et remplis d'impiétés scandaleuses, c'est en vertu
des canons ecclésiastiques qu'a été prise contre lui la déci-
sion des évêques. Il a en effet été privé du diaconat et
expulsé de l'Église. 2. En conséquence de quoi nous avons
recommandé qu'on ne lise pas ses lettres abominables, mais
qu'on les rejette à cause de leur caractère inutile et nuisible.
A cela, nous ajoutons encore qu'il est anathématisé pour
être resté sur ses positions, avec ceux qui sont d'accord avec
lui. En conséquence, tous les évêques réunis dans le synode

demeure, en cela, fidèle à sa démonstration apologétique selon laquelle
l'*homoios* est la porte ouverte à l'*anomoios* (*supra* 21, 2 et n. 3 p. 429).

2. Théodoret est le seul à citer cette synodale qui fut envoyée à tous
ceux, absents du synode parmi lesquels Patrophile de Scythopolis, « qui
partageaient leur opinion », selon SOCRATE, II, 43, 10 ; SOZOMÈNE, IV, 25,
5, en résumé seulement une partie (*infra* n. 1 p. 472 et n. 1 p. 474-475).
Il s'agit ici de la copie adressée à Georges, évêque homéen d'Alexandrie
depuis 356, dont Aèce était le diacre.

λουθον ἦν κοινῇ πάντας τοὺς συνελθόντας ἐν τῇ συνόδῳ ἐπισκόπους ἀποστυγεῖν τὸν σκανδάλων καὶ ταραχῶν καὶ σχισμάτων αἴτιον καὶ θρύλου τοῦ κατὰ τὴν οἰκουμένην καὶ στάσεως πρὸς ἀλλήλας τῶν ἐκκλησιῶν, ὁμονοεῖν δὲ πρὸς τὴν ἐξενεχθεῖσαν κατ' αὐτοῦ ψήφον. 3. Ἀλλὰ παρ' εὐχᾶς ἡμετέρας καὶ παρὰ προσδοκίαν πᾶσαν Σέρρας καὶ Στέφανος καὶ Ἡλιόδωρος καὶ Θεόφιλος καὶ οἱ σὺν αὐτοῖς οὐ συνεψηφίσαντο ταῖς ἡμετέραις γνώμαις οὐδὲ συνυπογράψαι ταῖς περὶ αὐτοῦ ψήφοις ἐξενεχθείσαις ἠβουλήθησαν, καίτοι τοῦ Σέρρα καὶ ἄλλην ἀλαζονίαν μανιώδη κατηγοροῦντος τοῦ προειρημένου Αἰτίου. 4. Ἐφασκε γὰρ αὐτὸν θρασυτέρᾳ τόλμῃ προπηδῶντα λέγειν ὡς ἄπερ ὁ θεὸς ἀπέκρυσεν ἀπὸ τῶν ἀποστόλων μέχρι νῦν, ταῦτα ἀποκεκαλύφθαι αὐτῷ διαβεβαίουσθαι. Καὶ μετὰ τοὺς μανιώδεις καὶ ἀλαζονικοὺς τούτους λόγους ὑπὸ τοῦ Σέρρα μεμαρτυρημένους περὶ τοῦ Αἰτίου οὐκ ἐδυσωποῦντο οὐδὲ παρεκαλοῦντο συμψηφίσασθαι πᾶσιν ἡμῖν περὶ αὐτοῦ οἱ προειρημένοι [κρίνειν].

5. Ὅμως δὲ ἡμεῖς μακροθυμοῦντες ἐπὶ πλείονα χρόνον συμπεριψηφίσθημεν αὐτοῖς, τὰ μὲν ἀγανακτοῦντες, τὰ δὲ παρακαλοῦντες, τὰ δὲ ἐπιτιμῶντες, τὰ δὲ καὶ δυσωποῦντες συνήκειν αὐτοῦς καὶ σύμφωνα ἀποφύνασθαι τῇ συνόδῳ πάσι.

6. Προσεκαρτεροῦμεν δὲ ἐὰν ἄρα ἀκούσωσιν, ἐὰν ἄρα συνῶσι καὶ ἐνδῶσιν^a. Ὡς δὲ ἐπὶ πολλῷ τῷ χρόνῳ προσκαρτερήσαντες ἡμεῖς οὐκ ἐδυσωποῦμεν αὐτοὺς ἀκολουθεῖν ταῖς περὶ τοῦ προειρημένου ἀνδρὸς ἀποφάσεσι, τὸν κανόνα τῆς ἐκκλησίας τιμώτερον ἡγούμενοι τῆς φιλίας τῶν ἀνδρῶν, ὥρισamen κατ' αὐτῶν ἀκοινωνησίαν, χρόνον εἰς τοῦτο διδόντες αὐτοῖς μῆνας ὅλους ἕξ πρὸς ἐπιστροφὴν καὶ μετανοίαν καὶ πρὸς ἐπιθυμίαν ἐνώσεως καὶ συμφωνίας τῆς πρὸς

a. Ez 3, 11

33 κρίνειν Π corruptum seclud. censuit Scheidw.

1. Cette première partie de la lettre concernant Aèce a été résumée par SOZOMÈNE, IV, 24, 2.

2. Ces noms sont ceux des évêques libyens, suffragants de l'évêque d'Alexandrie, restés fidèles à Aèce, quatre sur les dix signalés par

auraient dû, à l'unanimité, repousser avec horreur le responsable des scandales, des troubles, des divisions, du bruit provoqué dans le monde entier, de la guerre entre les Églises¹, et approuver la sentence portée contre lui. 3. Mais, contrairement à nos prières et contre toute attente, Séras, Stéphanos, Héliodoros, Théophile² et les leurs n'ont pas voté nos résolutions et ont même refusé de signer avec nous les sentences portées contre lui, bien que Séras ait encore accusé le susdit Aèce d'une autre vantardise insensée. 4. D'après lui en effet ce dernier se serait laissé emporter par une audace encore plus téméraire jusqu'à dire que le secret que Dieu avait tenu caché depuis les apôtres jusqu'à maintenant lui avait été révélé à lui : c'est ce qu'il prétendait avec force. Après ces vantardises insensées dont Séras avait témoigné contre Aèce, les susdits ne se laissèrent pour autant ni impressionner ni convaincre de joindre leurs suffrages à notre sentence unanime à son propos.

5. Nous, cependant, avec patience nous avons débattu pendant longtemps à leur sujet, tantôt nous indignant, tantôt les exhortant, parfois les morigénant ou encore les suppliant de comprendre et de manifester leur accord avec tout le synode. 6. Nous avons tenu bon pour voir *si jamais ils écouterait, si jamais ils comprendraient et fléchiraient*^a. Mais comme, après avoir encore tenu pendant longtemps, nous n'arrivions pas à les convaincre de se conformer aux décisions prises contre l'homme susnommé, attachant plus de prix à la règle de l'Église qu'à l'amitié des hommes, nous avons prononcé contre eux l'excommunication, en leur accordant un délai de six mois entiers pour changer d'attitude et se repentir, et pour que le désir leur vienne de s'unir

SOZOMÈNE, IV, 25, 5, Séras de Paraitonion, Stéphanos de Ptolémaïs de Libye, Héliodoros de Sozousès (tous trois ont accompagné Georges à Séleucie, cf. PHILOSTORGE, VII, 6), et Théophile que l'on appellera de Libye, faute de mieux, pour le distinguer de Théophile l'Indien avec lequel il ne doit pas être confondu.

τὴν σύνοδον· ἐὰν εἴσω τῆς δοθείσης αὐτοῖς προθεσμίας ἐπιστρέψαντες ἔλθονται τὴν πρὸς τοὺς ἀδελφούς αὐτῶν ὁμόνοιαν καὶ συνθῶνται τοῖς περὶ αὐτοῦ ὀρισθεῖσι, δεκτοὺς αὐτοὺς εἶναι τῆς ἐκκλησίας ἐδοκιμάσαμεν καὶ ἐν ταῖς
 50 συνόδοις καὶ τὴν οἰκειαν παρρησίαν καὶ ἀγάπην πρὸς ἡμᾶς ἀπολαμβάνειν. 7. Εἰ δὲ ἐπιμένειεν ἀμεταμέλητα τολμῶντες καὶ φιλίαν ἀνθρώπων τῶν κανόνων τῆς ἐκκλησίας καὶ τῆς πρὸς ἡμᾶς συμφωνίας προτιμήσαντες, τότε ἀλλοτρίους αὐτοὺς ἡγούμεθα τῆς ἐπισκοπικῆς ἀξίας. 8. Καθαίρεισιν δὲ
 55 αὐτῶν ὑπομενόντων, ἀναγκαῖον εἰς τόπους αὐτῶν ἐτέρους καθίστασθαι ἐπισκόπους, ἵνα ἡ ἔνθεσμος ἐκκλησία τὴν προσήκουσαν τάξιν λαβοῦσα συμφωνῇ πρὸς ἑαυτήν, τῶν πανταχόθεν ἐπισκόπων τὸν σύνδεσμον τῆς ἀγάπης φυλαττόντων, διὰ τοῦ λέγειν τὰ αὐτά, *κατηρτισμένους τῷ αὐτῷ νοῦ καὶ τῇ αὐτῇ γνώμῃ*^b. Ἴνα οὖν γινώσκῃς τὰ τῇ συνόδῳ δόξαντα, ταῦτα πρὸς τὴν σὴν εὐλάβειαν ἀπεστείλαμεν· ἅπερ εὐχόμεθά σε διαφυλάττοντα χάριτι Χριστοῦ εἰρηνικῶς καὶ ἐνθέσμως κυβερνᾶν τὰς ὑπὸ σὲ ἐκκλησίας.

30

1. Τοῦτον Εὐνόμιος ἐν τοῖς λόγοις ἐξαίρει καὶ θεοῦ ἄνθρωπον ὀνομάζει καὶ παμπόλλαις εὐφημίαις γεραίρει. Ἀλλὰ τότε καὶ τοῖς ἀποκηρύττουσι συνῆν καὶ παρ' αὐτῶν τὴν ἐπισκοπικὴν χειροτονίαν ἐδέξατο. Οἱ δὲ περὶ Εὐδόξιον καὶ
 5 Ἀκάκιον τοῖς ἐκτεθεῖσιν ἐν Νίκῃ τῆς Θράκης συνθέμενοι, ὧν ἐν τοῖς ἔμπροσθεν συγγραφείσιν ἐμνήσθημεν, ἀντὶ τῶν περὶ Βασίλειον καὶ Ἐλεύσιον ἐτέρους ἐν ταῖς ἐκείνων

b. 1 Co 1, 10

49 καὶ ἐν γ : καὶ B A z T Parm. qui proponit ἐν in apparatu

1. SOZOMÈNE, IV, 25, 5, a résumé ces trois dernières phrases de la lettre sans la citer, à propos des dix évêques qui refusaient de souscrire à la

et de s'accorder avec le synode. Si, dans le délai qui leur a été accordé, ils choisissent de revenir à la concorde fraternelle et se rangent aux décrets pris à propos d'Aèce, nous avons décidé qu'ils seront réintégrés dans les synodes de l'Église et qu'ils reprendront leur liberté de parole et leurs relations de charité avec nous. 7. Mais s'ils persistent opiniâtement dans leur audace et préfèrent l'amitié des hommes aux règles de l'Église et à l'accord avec nous, alors nous les considérerons comme étrangers à la dignité épiscopale ; 8. et après leur déposition, il faudra installer d'autres évêques à leur place¹, afin que l'Église, tout étant rentré dans l'ordre, soit en accord avec elle-même, les évêques de toutes les régions conservant le lien de la charité, parce qu'il faut *tenir le même langage, étant bien unis dans un même esprit et un même sentiment*^b. Donc, afin que tu connaisses les résolutions du synode, nous avons adressé cette lettre à Ta Piété, et nous souhaitons que, en conformité avec elle, tu gouvernes, avec la grâce du Christ, dans la paix et selon la règle, les Églises qui te sont confiées. »

Chapitre 30 (29)

Sous quel prétexte les eunomiens se sont séparés des ariens

1. Eunome exalte Aèce dans ses écrits, il l'appelle homme de Dieu et le comble d'éloges. Mais, en la circonstance, il s'était mis du côté de ceux qui l'avaient exclu et c'est d'eux qu'il avait reçu la consécration épiscopale. Quant aux partisans d'Eudoxe et d'Acace qui avaient souscrit aux formules de Nikè de Thrace et que nous avons mentionnés dans les pages précédentes, ils ordonnèrent d'autres évêques à la place des partisans de Basile et

déposition d'Aèce, nouvelle preuve de l'utilisation d'un même recueil synodal.

ἐκκλησίαις ἐχειροτόνησαν. 2. Καὶ τῶν μὲν ἄλλων περιττὸν ἡγοῦμαι μνησθῆναι, μόνα δὲ τὰ κατὰ Εὐνόμιον διηγῆσομαι.

10 Ἐπειδὴ γὰρ ζῶντος Ἐλευσίου τὴν Κύζικον ἔλαβεν ὁ Εὐνόμιος καὶ τοῦ πλήθους τὴν ὑγίαν ὁρῶν ὁ Εὐδόξιος καὶ τὸν βασιλέα θεώμενος χαλεπαίνοντα κατὰ τῶν κεκτίσθαι λεγόντων τὸν μονογενῆ τοῦ θεοῦ υἱόν, τῷ Εὐνομίῳ παρήνευσε κατακρύπτειν τὸ φρόνημα καὶ μὴ δηλῶσαι τοῦτο τοῖς θηρω-
15 μένοις κατηγορίας προφάσεις. 3. « Καίρου γάρ, ἔφη, τετυχη-
κότες κηρύττομεν ἃ νῦν κατακρύπτουμεν καὶ τοὺς ἀγνοοῦντας διδάξομεν καὶ τοὺς ἀντιλέγοντας ἢ πείσομεν ἢ καταναγκά-
σομεν ἢ κολάσομεν. » Ταύταις πειθόμενος ταῖς ὑποθήκαις Εὐνόμιος συνεσκιοσμένην προὔφερε τὴν ἀσέβειαν. 4. Ἀλλ' οἱ
20 τοῖς θεοῖς ἐντραφέντες λογίοις τῶν λεγομένων ὁρῶντες τὸ ὑπουλον ἐδυσχέρανον μὲν, ἀντιλέγειν δὲ προφανῶς θρασύ-
τητος ἔργον, οὐκ ἀγχινοίας, ἐνόμιζον. Τῆς οὖν αἰρετικῆς κακοδοξίας περιθέμενοι προσωπεῖα οἴκοι προσελθόντες
25 ἰκέτευον προφανῶς σφίσι ἐκθέσθαι τοῦ δόγματος τὴν ἀλή-
θειαν καὶ μὴ περιδεῖν τῆδε κάκεισε ταῖς διαφόροις περιφε-
ρομένους διδασκαλίαις. 5. Ὁ δὲ θαρρήσας ἐξέφηεν ὁ κατέ-
κρυπτε φρόνημα. Ἀλλὰ γὰρ ἄδικον ἔλεγον ἐκεῖνοι καὶ λίαν ἀνόσιον μὴ ἅπαντας τοὺς ὑπ' αὐτὸν τελούοντας τῆς ἀληθείας μεταλαχεῖν. 6. Ὁ δὲ τούτοις καὶ τοῖς τοιοῦτοις ὑπαχθεῖς
30 λόγοις ἐν τοῖς τῆς ἐκκλησίας συλλόγοις τὴν βλασφημίαν ἐγύμνωσεν. Ἐκεῖνοι δὲ τῷ ζήλῳ τὰς ψυχὰς παραθήξαντες εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν ἔδραμον. Καὶ πρῶτον μὲν παρ' Εὐδοξίῳ ἐγράψαντο τὸν Εὐνόμιον. 7. Ἐκείνου δὲ μὴ προσ-
δεξαμένου, τῷ βασιλεῖ προσελθόντες τὴν παρ' ἐκείνου
35 γιγνομένην ἀπωδύροντο λῶβην τῆς Ἀρείου γὰρ ἔλεγον βλασφημίας δυσσεβέστερα εἶναι τὰ παρὰ τούτου λεγόμενα. Θυμωθεὶς δὲ ἐπὶ τούτοις ὁ βασιλεὺς ἀγαγεῖν τε τὸν Εὐνόμιον τῷ Εὐδοξίῳ προσέταξε καὶ διελεγχόμενον τῆς ἱερωσύνης

1. Sur la purge homéousienne par le concile de Constantinople, voir *supra* n. 1 p. 468-469 ; PHILOSTORGE, V, 1 et 3, et SOZOMÈNE, IV, 26, 6, et 30, 3, donnent les noms des remplaçants. Quant aux « autres », qui firent aussi les frais du concile homéen, il s'agit des « aéliens », cf. PHILOSTORGE, V, 1, qui ne donne cependant pas d'autre nom que celui d'Aèce.

d'Éleusios dans leurs Églises. 2. Pour ce qui est des autres¹, je crois inutile de les mentionner et je ne parlerai que de l'affaire d'Eunome.

Bien qu'Éleusios fût en vie, Eunome avait en effet reçu l'Église de Cyzique, et comme Eudoxe constatait la foi saine du peuple et voyait l'empereur s'emporter contre ceux qui affirmaient que le Fils monogène de Dieu avait été créé, il engagea Eunome à dissimuler sa pensée et à ne pas la manifester à ceux qui guettaient des prétextes pour l'accuser. 3. « Quand nous en aurons trouvé l'occasion, dit-il, nous dirons tout haut ce que maintenant nous dissimulons et nous instruirons les ignorants ; quant à nos adversaires, ou nous les persuaderons, ou nous les contraindrons, ou nous les punirons. » Persuadé par ces conseils, Eunome proférait l'impiété en termes voilés. 4. Mais ceux de ses fidèles qui étaient instruits dans les saintes Écritures s'offusquaient devant l'ambiguïté de ses propos ; toutefois ils pensaient que s'y opposer de front était une entreprise hardie mais guère intelligente. Prenant donc le masque de l'hérésie perverse, ils se rendirent chez lui et le prièrent de leur exposer ouvertement la doctrine véritable, sans plus tenir compte de ceux qui sont ballottés de-ci de-là entre divers enseignements. 5. Mis en confiance, celui-ci dévoila la pensée qu'il tenait cachée. Il était injuste, lui dirent-ils alors, et assurément impie que tous ceux qui dépendaient de lui n'aient pas part à la vérité. 6. Gagné par ces arguments et d'autres semblables, il dévoila le blasphème dans les assemblées de l'Église. Alors eux dont le zèle aiguissait l'ardeur coururent à Constantinople et commencèrent par accuser Eunome devant Eudoxe. 7. Mais comme Eudoxe rejetait l'accusation, ils se rendirent auprès de l'empereur pour se plaindre de la lèpre répandue par Eunome, car, disaient-ils, les propos qu'il tient dépassent en impiété le blasphème d'Arius. Irrité par cette affaire, l'empereur ordonna à Eudoxe de faire comparaître Eunome et, une fois confondu, de le dépouiller du sacerdoce.

γυμῶσαι. 8. Ἐπειδὴ δὲ πολλάκις ὑπὸ τῶν κατηγορῶν ὀχλού-
 40 μενος ὁ Εὐδόξιος ἀναδύομενος διετέλει, προσῆλθον αὐτῆς τῷ
 βασιλεῖ ὀλοφυρόμενοι καὶ βοῶντες μηδὲν ὧν προσετάχθη
 τὸν Εὐδόξιον δεδρακέναι, ἀλλὰ πόλιν τσσαύτην περιορᾶν
 ταῖς Εὐνομίου βλασφημίαις ἐκδεδομένην. 9. Τότε Κωνσ-
 45 τάντιος αὐτὸν ἐξελάσειν ἠπειλήσε τὸν Εὐδόξιον εἰ μὴ τὸν
 Εὐνόμιον ἀγαγῶν δικάσοι καὶ ἐξελεγχόμενον ἐφ' οἷς ἠτιάθη
 κολάσοι. Ταύτην δείσας τὴν ἀπειλήν ὁ Εὐδόξιος φυγεῖν ἐκ
 τῆς Κυζίκου τῷ Εὐνομίῳ διὰ γραμμάτων ἐδήλωσε καὶ ἑαυτῷ
 μέμφεσθαι μὴ πεισθέντι ταῖς ὑποθήκαις. 10. Ὁ δὲ Εὐνόμιος
 50 δείσας μὲν ὑπεχώρησε, τὴν δὲ ἀτιμίαν οὐκ ἐνεγκὼν προδο-
 σίαν μὲν κατηγορεῖ τοῦ Εὐδοξίου, ἡδικῆσθαι δὲ καὶ ἑαυτὸν
 καὶ τὸν Ἀέτιον ἔλεγε.

11. Ἐντεῦθεν λοιπὸν ἰδίαν φατρίαν συνεστήσατο. Ὅσοι
 γὰρ δὴ συνίστορες ἦσαν τῆς ἐν τοῖς δόγμασιν αὐτῶν συμφω-
 νίας Εὐδοξίου μὲν ἀπέστησαν, προδοσίαν κατεγνωκότες,
 55 Εὐνομίῳ δὲ συνετάχθησαν καὶ τὴν ἐπανυμίαν ἐξ ἐκείνου
 μέχρι καὶ τήμερον ἔχουσιν. Ἐντεῦθεν αἰρέσεως ἀρχηγὸς
 γενόμενος ὁ Εὐνόμιος ταῖς τῆς ἀσεβείας προσθήκαις τὴν
 Ἀρείου βλασφημίαν ἐπηύξησεν. 12. Ὅτι δὲ φιλοτιμίας πάθει
 60 δουλεύων ἴδιον συνεστήσατο σύλλογον, αὐτὰ τὰ πεπραγμένα
 βοᾷ. Ἦνίκα μὲν γὰρ Ἀέτιος ἀποκηρυχθεὶς ἐξηλάθη, οὐ

1. Sur cette affaire la notice du *Compendium* III (PG 83, 417B11-420A14) précise qu'Eunome se retira en Pamphylie. L'affaire est aussi rapportée par PHILOSTORGE, VI, 1-3, qui, compte tenu de sa position anoméenne, la tourne en faveur du disciple d'Aèce ; Eunome y est également contraint de quitter Cyzique, mais pour la Cappadoce. SOCRATE, IV, 7, en donne une version un peu différente, Eunome, chassé par les fidèles de Cyzique à cause de ses prêches, se réfugiant auprès d'Eudoxe à Constantinople, dont il se sépara, 13, 1-2 (cf. V, 24,1), « parce qu'il refusa de souscrire à sa demande souvent réitérée de recevoir Aèce », « son maître, alors chassé de l'Église ».

2. Cf. SOCRATE, IV, 13, 1-2, sous Valens ; V, 24, 1, Οἱ δὲ ἀπ' αὐτοῦ ; SOZOMÈNE, IV, 25, 6 ; VI, 26, 1, ajoute à l'éponymie l'appellation d'*anomioi* liée à la doctrine. Le terme d'*eunomianoï* se trouve dans SOCRATE, II, 35, 14, selon lequel il s'est substitué à celui plus ancien d'*aetianoï* ; cf. la notice du *Compendium* III, PG 83, 420B2 et 421B2 et 8-9, où les deux appellations sont spécifiées, la seconde « parce qu'Eunome appelait Aèce

8. Mais, comme Eudoxe, quoique harcelé à maintes reprises par les accusateurs, continuait à se récuser, ils retournèrent alors auprès de l'empereur pour se plaindre à grands cris qu'Eudoxe n'avait rien fait de ce qui avait été ordonné, mais restait indifférent devant une cité de cette importance livrée aux blasphèmes d'Eunome. 9. Alors Constance menaça Eudoxe de l'exiler lui-même s'il ne faisait pas comparaître Eunome pour le juger et ne le punissait pas après l'avoir convaincu des fautes dont on l'accusait. Effrayé par cette menace, Eudoxe manda par lettre à Eunome de fuir Cyzique et de ne s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il avait négligé ses conseils. 10. Eunome, à son tour effrayé, se retira ; mais incapable de supporter le déshonneur, il se mit à accuser Eudoxe de trahison et à affirmer qu'il avait lui-même été victime ainsi qu'Aèce¹.

11. C'est à partir de ce moment-là qu'Eunome organisa son propre clan, car tous ceux qui étaient au courant de leur entente en matière doctrinale se séparèrent évidemment d'Eudoxe, dont ils condamnaient la trahison, et se rangèrent du côté d'Eunome ; ils prirent leur nom de lui, nom qu'ils portent encore aujourd'hui². C'est à partir de ce moment-là qu'Eunome, devenu chef de secte, amplifia le blasphème d'Arius³ en y ajoutant ses impiétés. 12. Esclave d'une ambition forcenée, il forma son propre parti, ce qu'attestent les événements eux-mêmes. En effet lorsque Aèce fut expulsé après sa condamnation, il ne le

son maître ». Théodoret date cette dénomination distincte de la séparation d'avec Eudoxe qu'il place dès la fin du règne de Constance. Sur le différend entre Eunome et Eudoxe dont la pierre d'achoppement fut effectivement le sort fait à Aèce : PHILOSTORGE, V, 3 ; VII, 6 ; VIII, 2 ; 7 ; IX, 4.

3. Ce que la notice du *Compendium*, 417A11-12, attribue plus justement à son maître Aèce, le premier à oser affirmer la dissemblance, *anomion*, et qui, pour cela, fut envoyé en exil en Phrygie par l'empereur Constance, *ibid.* B11.

συνεξήλθεν ἐκεῖνω, καίτοι διδάσκαλον αὐτὸν καὶ θεοῦ
 ἄνθρωπον ὀνομάζων, ἀλλὰ μεμένηκεν Εὐδοξίῳ συμπεφραγ-
 μένος ἠνίκα δὲ αὐτὸς δίκας εἰσεπράχθη τῆς ἀσεβείας, οὐκ
 ἔστερξε τῆς συνόδου τὴν ψῆφον, ἀλλ' ἐπισκόπους ἐχειρο-
 65 τόνει καὶ πρεσβυτέρους ὁ τῆς ἐπισκοπικῆς ἀξίας γεγυμνω-
 μένος. Ταῦτα μὲν οὖν ἐν Κωνσταντινουπόλει γεγένηται.

31

1. Σαβάρου δὲ τοῦ Περσῶν βασιλέως κατὰ Ῥωμαίων
 στρατεύσαντος, ἀφίκετο εἰς τὴν Ἀντιόχειαν ὁ Κωνσταντῖος
 ἀγείρας τὴν στρατιάν. Ἐξήλασε δὲ τοὺς πολεμίους οὐχ ὁ τῶν
 Ῥωμαίων στρατὸς ἀλλ' ὁ τῶν παρὰ Ῥωμαίοις εὐσεβούντων
 5 θεός. Τὸν δὲ τῆς νίκης τρόπον ἐγὼ διηγῆσομαι. 2. Νίσιβις, ἦν
 Ἀντιόχειαν Μυγδονίαν τινὲς ὀνομάζουσιν, ἐν μεθορίῳ
 κείται τῆς Περσῶν καὶ Ῥωμαίων ἡγεμονίας. Ταύτης ἐπίσ-
 κοπος ἦν καὶ πολιοῦχος καὶ στρατηγὸς Ἰάκωβος, οὗ καὶ

1. Théodoret bloque à la fin du règne de Constance une histoire qui en réalité s'est étalée dans le temps, si l'on suit Philostorge, le meilleur biographe d'Eunome. Selon l'historien anoméen en effet, Eunome resta lié à Eudoxe tant qu'il eut l'espoir de faire revenir son maître Aèce d'exil, V, 3, puis quitta Cyzique, après la confrontation devant l'empereur, pour la Cappadoce, son pays natal, VI, 3, dont il ne revint que grâce à l'amnistie de Julien en décembre 361 ; il retrouve alors Aèce, ordonné par les siens à Constantinople ; c'est la rupture, VII, 6, suivie de la création d'une Église eunomienne qu'il situe à l'époque de l'empereur Jovien (363-365), VIII, 2, puis sous Valens, IX, 4. Le synode auquel il est fait allusion ici renvoie à celui qu'Eudoxe fut contraint de réunir à la demande de Constance mais où il ne semble pas qu'Eunome se soit rendu (*supra* 9). Sur Eunome, voir R.P. VAGGIONE, *Eunomius of Cyzicus and the Nicene Revolution*, Oxford 2000.

2. Théodoret clôt ici son récit consacré au synode de Constantinople de 360 et à ses conséquences, commencé au chapitre 28 (27), synode dont, cependant, le nom n'apparaît que dans l'en-tête de la synodale à Georges d'Alexandrie, 29 (28), 1. Cette longue séquence trouve vraisemblablement sa source dans le *Contre Eunome* de Théodore de Mopsueste déjà évoqué à propos de l'affaire d'Acace et de Cyrille (*supra* n. 2 p. 462).

3. Constance y prend ses quartiers d'hiver en 360/361, après la prise de Singara et de Bézabde par Sapor (AMMIEN, XX, 11, 32).

rejoignit pas, bien qu'il l'appelât maître et homme de Dieu, mais il resta étroitement uni à Eudoxe ; et lorsqu'il fut lui-même puni pour son impiété, il ne se résigna pas à la sentence du synode, mais il se mit à ordonner des évêques et des prêtres, lui qui était dépouillé de la dignité épiscopale¹. Telle était la situation à Constantinople².

Chapitre 31 (30)

Sur le siège de la ville de Nisibe et la vie apostolique de l'évêque Jacques

1. Sapor, roi des Perses, étant entré en campagne contre les Romains, Constance arriva à Antioche avec l'armée qu'il avait levée³. Or ce n'est pas l'armée des Romains qui a vaincu les ennemis, mais le Dieu de ceux qui, parmi les Romains, étaient ses fidèles. Je vais raconter comment la victoire est arrivée. 2. Nisibe, que d'aucuns appellent Antioche de Mygdonie⁴, se trouve aux confins des empires perse et romain. Son évêque Jacques, que j'ai mentionné plus haut⁵, était aussi son défenseur et son chef, et il

4. Sur Nisibe, riche cité commerçante de Mésopotamie, et sa « muraille remarquable », voir l'*Expositio totius mundi*, 22. JULIEN, *Discours* III, 11 (*Les actions de l'empereur*), 62 b, évoque, sans le citer, le « nom barbare » de la ville et lui préfère celui, grec, d'Antioche, tout en ajoutant que la ville « doit sa renommée (*phēmē*) au Mygdonios ». C'est à la *Vie d'Éphrem* (BHO 269), document syriaque de la fin du IV^e s. (voir *infra* n. 2 p. 485-487), que Théodoret emprunte le nom d'Antioche Mygdonia, du nom du fleuve qui coulait hors de la ville (et non « au milieu » comme il est dit *infra* 5), et qui lui fournit ainsi cette épithète, comme le laisse également entendre la *phēmē* – renom lié au nom – évoquée par Julien ; cette épithète a déjà été utilisée par Théodoret pour qualifier le siège de Jacques *supra* I, 7, 4, où il précise que l'appellation de *Nisibe* est le fait des Syriens et des Assyriens.

5. Mentionné *supra* I, 7, 4, parmi les modèles « apostoliques » présents à Nicée, Jacques, premier évêque de Nisibe historiquement attesté, n'en devint pas moins très tôt l'objet d'une tradition légendaire que l'œuvre de l'évêque de Cyr contribua à répandre (P. PEETERS, « La légende de Jacques de Nisibe », *AB* 38, 1920, p. 285-373). En en faisant le héros du

10 πρόσθεν ἐμνήσθην, τῆς δὲ ἀποστολικῆς χάριτος τὰς ἀκτίνας
 οὗτος ἠφίει. 3. Τούτου τὰς ἀξιαγάστους καὶ πολυμνήτους
 θαυματοργίας ἐν τῇ Φιλοθέῳ Ἱστορία συγγράφας περιττὸν
 οἶμαι καὶ παρέλκον αὐθις ταύτας ἀπαριθμήσασθαι · μίαν δὲ
 15 μόνην ἐρῶ, τοῦ προκειμένου ἕνεκα διηγήματος. Τὴν ὑπὸ
 τούτου κυβερνωμένην πόλιν Ῥωμαίοις ὑποκειμένην ὁ
 Περσικὸς ἐπολιόρκει στρατός. 4. Ἑβδομήκοντα δὲ προσε-
 δρεύσας ἡμέρας, καὶ πολλὰς μὲν ἐλεπόλεις τῷ τείχει προσε-
 νεγκῶν, πολλὰ δὲ ἕτερα μηχανήματα περιστήσας καὶ
 χαρακώματα καὶ τάφρους ὀρύξας ἐλεῖν τὴν πόλιν οὐκ
 20 ἴσχυσεν. 5. Ὑστερον δὲ τοῦ ποταμοῦ τὸ ρεῖθρον ὃς μέσσην
 διατέμνει τὴν πόλιν, Μυγδόσιος δὲ ὄνομα τούτῳ, πόρρωθεν
 ἐπισχῶν καὶ τὰς ὄχθας ἐκατέρωθεν προσχώσας καὶ ὑψηλὰς
 ἐργασάμενος ἵνα τὸ ρεῦμα συνέχῳσιν, ὡς εἶδε πάμπολυ
 γενόμενον καὶ λοιπὸν ὑπερκλύζον τὸ χῶμα, ἐξαπινέως
 25 ἀφῆκε κατὰ τοῦ τείχους ὡς μηχανήν. 6. Τὸ δὲ οὐκ
 ἤνεγκε σφοδροτάτην οὖσαν τὴν προσβολήν, ἀλλ' ἐκλίθη τε
 καὶ κατέπεσε. Ταῦτὸ δὲ πάθος καὶ τὸ ἕτερον τοῦ περιβόλου

siège victorieux de 350 – siège déplacé ici de dix ans, en 360 –, Théodoret n'hésite pas à commettre un double anachronisme, et sur l'évêque (Jacques au lieu de Vologèse), et sur la date (360 pour 350) ; c'est en effet en 337, lors du premier siège, que Jacques prit une part active à la défense de la cité contre Sapor (ÉPHREM, *Carmina nisibena*, 13, 20, 21, 98-99 ; JÉRÔME, *Chron. an.* 338 ; PHILOSTORGE, III, 23 (avec un anachronisme sur la date, 350 au lieu de 337) ; *Chron. d'Édesse*, I. Guidi, *CSCO, script. syr.* 3, t. IV, p. 5, 337/338) ; il disparut avant la fin du siège, car son corps fut enterré dans la ville selon Éphrem, alors diacre ; sur la date du siège, 337, de juin à août, et non 338, voir R.W. BURGESS, « First siege of Nisibis and death of James of Nisibis », *Byzantion* 69, 1999, p. 7-17. Sur le modèle « apostolique » de l'évêque retenu par Théodoret : D. BUNDY, « Jacob of Nisibis as a model for the episcopacy », *Le Muséon* 104, 1991, p. 235-249, spéc. p. 243-245.

1. Le récit du miracle dont l'évêque est ici le héros a été rapporté dans l'*Histoire philothée*, I, 11-13, p. 184-190, non sans de sensibles différences, analysées dans l'article de PEETERS cité note précédente, p. 297-302 (voir *infra* n. 1 p. 484) ; cf. *Chron. pasch. an.* 350, PG 92, 724B-728A8, qui en indique la source : « la lettre de l'évêque de Nisibe, Vologèse », deuxième successeur de Jacques, d'après Éphrem (J.M. FIEY, « Nisibe, métropole

rayonnait la grâce des apôtres. 3. Comme j'ai relaté dans l'*Histoire philothée* les miracles admirables et tant vantés de cet homme, j'estime superflu et inutile de les énumérer encore une fois. J'en citerai pourtant un et un seul¹ appelé par le présent récit. La ville qu'il gouvernait, soumise aux Romains, était assiégée par l'armée perse. 4. Le blocus durait depuis soixante-dix jours : l'ennemi avait amené contre le rempart quantité d'hélépoles², dressé tout alentour nombre d'autres machines, creusé retranchements et fossés, sans réussir à prendre la ville. 5. Puis il retint en amont le cours du fleuve qui passe au milieu de la ville – il a nom Mygdonios –, rehaussa les deux rives en faisant des levées pour contenir le flot. Lorsqu'il vit que celui-ci avait monté et finissait par déborder, il le lâcha brusquement contre le rempart, comme une machine de guerre. 6. Le mur ne supporta pas la pression qui était extrêmement forte, mais pencha et s'effondra. L'autre partie du mur

syrifique orientale, et ses suffragants, des origines à nos jours », *CSCO* 388, subs. 54, Louvain, 1977, p. 21-26). Le récit du siège historique de 350, le troisième après ceux de 337 et 346, a été fait à deux reprises par JULIEN, *Discours*, I, *Éloge de Constance*, 22-23, et III, *Les actions de l'empereur*, 11-16, le plus développé ; le *Discours* 59 de LIBANIOS, 99-117, souvent cité à ce sujet, ne concerne pas le siège de Nisibe mais les combats meurtriers de Singara de l'été 348 ; voir P. CHUVIN, *Chronique des derniers païens*, Paris 1990, appendice, p. 321-325, pour l'usage que fit de ce récit l'auteur des *Éthiopiennes*, l'Émésien Héliodore, devenu, depuis, évêque de Tricca en Thessalie, selon SOCRATE, V, 22, 51 ; et G.W. BOWERSOCK, *Fiction as History. Nero to Julian*, Berkeley 1994, p. 48-49, et 149-160 (appendix B) ; avec un point de vue inverse, C.S. LIGHTFOOT, « Facts and fiction – The third siege of Nisibis », *Historia* 37, 1, 1988, p. 105-125, spéc. p. 117-119. Bien qu'on retrouve des points communs concernant la durée du siège, plus longue toutefois chez Julien (près de 4 mois), la présence des éléphants, l'utilisation du fleuve pour saper la muraille, la reconstruction de celle-ci en un jour et une nuit, la surprise du roi, et sa retraite finale, il ne semble pas que Théodoret ait utilisé ces récits. Sur ses sources : P. CANIVET, *MSTC* 70-72, p. 104-108 ; C.S. LIGHTFOOT, art. cité, sources syriaques.

2. L'hélépole est une pièce d'artillerie ; le terme n'apparaît pas dans le récit de Julien.

μέρος ὑπέμεινε, δι' οὗ τὴν ἐξοδὸν ὁ Μυγδόνιος εἶχε· κατη-
 νέχθη γὰρ τὴν ῥύμην οὐκ ἐνεγκόν. 7. Ταῦτα Σαβάρης ἰδὼν
 ἤλιπσεν ἀκμητὶ λοιπὸν τοῦ ἀστεος περιέσεσθαι. Καὶ τὴν μὲν
 30 ἡμέραν ἐκείνην ἠσύχασεν, ὥστε καὶ τὸ τέλημα διαυανθῆναι
 καὶ τὸν ποταμὸν γενέσθαι βατόν. Πανστρατιᾶ δὲ προσβαλὼν
 τῇ ὑστεραίᾳ καὶ προσδοκῶν διὰ τῶν καταπεπτωκότων τοῦ
 τείχους εἰς τὴν πόλιν εἰσιέναι μερῶν, ὅρᾳ τὸ τεῖχος ἐκατέ-
 ρωθεν ὠκοδομημένον καὶ μάταιον αὐτῶ τὸν πόνον γεγενη-
 35 μένον. 8. Ὁ γὰρ θεὸς ἐκεῖνος ἀνὴρ διὰ προσευχῆς καὶ τοὺς
 στρατιώτας δυνάμεως ἐμπλήσας καὶ τοὺς ἄλλους οἰκήτορας
 τὸν τε περιβολὸν ὠκοδόμησε καὶ τὰ μηχανήματα ἐπιστήσας
 τοὺς προσιόντας ἐξήλασε· καὶ ταῦτα ἔδρα οὐ τῷ τείχει
 40 πελάζων, ἀλλ' ἔνδον ἐν τῷ θείῳ νεῶ τὸν κύριον τῶν ὅλων
 ἀντιβολῶν. Τὸν δὲ Σαβάρην οὐ μόνον τῆς οἰκοδομίας τὸ τάχος
 κατέπληξεν, ἀλλὰ καὶ ἑτέρα ὄψις ἐξεδειμάτωσεν. 9. Εἶδε
 γὰρ ἐφεστῶτα τῷ περιβόλῳ τινὰ τὸ βασιλικὸν περικείμενον
 σχῆμα καὶ τῆς τε ἀλουργίδος τοῦ τε διαδήματος αἶγλην
 45 ἐκπεμπομένην. Τοπάσας δὲ εἶναι τῶν Ῥωμαίων τὸν βασιλέα
 θάνατον ἠπειλήσας τοῖς μὴ παρῆναι τούτον ἀπηγγελκόσιν.
 10. Ἰσχυριζομένων δὲ ἐκείνων ἀληθῆ εἶναι τὰ παρ' αὐτῶν
 εἰρημένα καὶ τὸν Κωνσταντῖον ἐν Ἀντιοχείᾳ διάγειν εἰρη-
 κότων, ἐπέγνω τῆς ὄψεως τὰ μηνύματα καὶ τὸν θεὸν ἔφη τῶν
 50 Ῥωμαίων ὑπερμαχεῖν. Καὶ δυσχεράνας ὁ δεῖλαιος βέλος
 ἀφῆκεν εἰς τὸν ἀέρα, εἰδὼς μὲν ὡς οὐ βαλεῖ τὸν ἀσώματον,
 τῆς δὲ ματίας τὴν ῥύμην οὐκ ἐνεγκόν.

11. Τότε Ἐφραῖμ ὁ θαυμάσιος, συγγραφεὺς δὲ οὗτος
 ἄριστος παρὰ Σύροις ἐγένετο, τὸν θεῖον Ἰάκωβον ἠντι-

1. A l'évêque Jacques du récit de l'*Histoire philothée* Théodoret a substitué ce personnage mystérieux, ajoutant à la poliorcétique la plus réaliste une dimension non plus seulement épique mais mystique ; la manifestation divine prend ici l'aspect d'une épiphanie dont la vision est puisée au registre des images impériales. Sur l'iconographie du Christ *Basileus*, voir le commentaire de J. FONTAINE à propos de Sulpice Sévère, *Vie de Saint Martin*, 3, 3, SC 134, p. 492 et n. 2 et 3, et surtout 24, 4 et 7, SC 135, p. 1025-1027, avec bibliographie.

d'enceinte, à la sortie du Mygdonios, subit le même sort, car il fut emporté pour n'avoir pu supporter la poussée. 7. Voyant cela, Sapor s'imagina qu'il n'aurait plus de peine à enlever la ville. Il ne bougea pas de la journée, de manière que la boue séchât et que le lit du fleuve devînt praticable. Le lendemain, il donna l'assaut avec toute l'armée en comptant pénétrer dans la ville par les brèches du rempart effondré. Il voit alors le rempart reconstruit des deux côtés et vaine toute la peine qu'il s'était donnée. 8. En effet l'homme de Dieu, qui par sa prière avait rempli d'énergie les soldats et toute la population, avait reconstruit le mur d'enceinte et, avec les machines qu'il y avait placées, il repoussa les assaillants. Et cela, il l'a fait sans approcher des remparts, mais à l'intérieur, dans le temple de Dieu, en suppliant le Seigneur de l'univers. Quant à Sapor, il ne fut pas seulement frappé par la rapidité de la construction, mais il fut encore effrayé par un autre spectacle. 9. Il vit en effet, debout sur le mur d'enceinte, un personnage revêtu du costume impérial, rayonnant de l'éclat du manteau de pourpre et du diadème¹. Supposant que c'était l'empereur de Rome, il menaça de mort les informateurs qui ne lui avaient pas fait connaître sa présence. 10. Mais ceux-ci soutenaient que leurs informations étaient véridiques, quand ils avaient affirmé que Constance se trouvait à Antioche. Il reconnut alors le vrai caractère de sa vision et déclara que le dieu des Romains combattait pour eux et, dans son dépit, le malheureux lança un trait en l'air, sachant qu'il n'atteindrait pas l'incorporel, mais incapable de dominer son mouvement de folie.

11. C'est alors que l'admirable Éphrem, qui fut un excellent écrivain chez les Syriens², supplia le divin Jacques de

2. Membre du *qyâma*, groupe d'ascètes propre à l'Église syriaque, ordonné diacre par Jacques, Éphrem a vécu en étroite communion avec les quatre premiers évêques de Nisibe, faisant fonction de didascale, avant de devoir quitter la ville, cédée aux Perses par Jovien en 363, pour s'installer à Édesse où il mourut en 373. Son œuvre, une des plus importantes du

55 βόλησεν ἐπιβῆναι τοῦ τεύχους καὶ τοὺς βαρβάρους ἰδεῖν καὶ
 τῆς ἀράς κατ' αὐτῶν ἀφιέναι τὰ βέλη. 12. Εἷξας δὴ οὖν ὁ
 θεσπέσιος ἄνθρωπος ἀνέβη μὲν εἰς τινα πύργον· τὸ δὲ
 μυρίον πλῆθος ἰδὼν ἄλλην μὲν οὐκ ἀφήκεν ἀράν, σκνίπας δὲ
 60 αὐτοῖς ἐξήτησεν ἐπιπεμφθῆναι καὶ κώνωπας, ὥστε καὶ διὰ
 τῶν μικρῶν ζωύφιων τοῦ σφίσιν ἐπαρκοῦντος ἐπιγνῶναι τὴν
 δύναμιν. 13. Εἶπετο δὲ τῇ εὐχῇ τῶν σκνιπῶν καὶ τῶν κωνῶπων
 τὰ νέφη, καὶ τῶν μὲν ἐλεφάντων τὰς προνομαίας αὐλοειδεῖς
 πεφυκίας ἐπλήρου, τῶν δὲ ἵππων καὶ τῶν ἄλλων κτηνῶν τὰ
 65 τε ὄτα καὶ τὰς ῥίνας. 14. Οἱ δὲ φέρειν οὐ δυνάμενοι τῶν
 ζωύφιων τὴν προσβολὴν τοὺς τε ῥυτῆρας ἀπέρρηξαν καὶ τοὺς
 ἐποχομένους κατήνεγκαν, καὶ τὴν τε τάξιν συνέχεσαν τὸ τε
 στρατόπεδον καταλιπόντες ἔφυγον κατὰ κράτος. Οὕτως ὁ
 τρισάθλιος βασιλεὺς τῇ σμικρᾷ καὶ φιλανθρώπῳ παιδείᾳ τοῦ
 70 τῶν εὐσεβούντων προμηθουμένου θεοῦ μεμαθηκῶς τὴν ἰσχὺν
 ἀνέξευξεν ἐκεῖθεν αἰσχύνην, οὐ νίκην, ἐκ τῆς πολιορκίας
 δρεψάμενος.

32

1. Κατὰ τοῦτον δὲ τὸν χρόνον ὁ Κωνσταντῖος ἐν Ἀντιο-
 χείᾳ διέτριβε. Τῆς δὲ ἀνακωχῆς γενομένης καὶ τοῦ
 Περσικοῦ παυσαμένου πολέμου, πάλιν ἐπισκόπους συνή-
 θρουσεν ἀρνηθῆναι πάντας καὶ τὸ ὁμοούσιον ἀναγκάζων καὶ
 5 τὸ ἑτεροούσιον. Εὐδοξίου δὲ μετὰ Λεόντιον ἐκείνον τὸν
 θρόνον ἀρπάσαντος, εἶτα ἐξελαθέντος καὶ μετὰ πολλὰς
 συνόδους τὴν Κωνσταντινούπολιν παρανόμως κατεσχῆκτος,
 ἡ Ἀντιοχέων ἐκκλησία ποιμένος ἐστέρητο. 2. Τότε δὴ οὖν οἱ
 συνεληλυθότες ἐπίσκοποι, πολλοὶ δὲ ἦσαν πάντοθεν συνει-

christianisme syriaque, comprend des écrits antihérétiques et exégétiques, et surtout une très abondante production d'hymnes et sermons en vers évoqués *infra* IV, 30 (29), 1-3 ; A. DE HALLEUX, « Saint Éphrem le syrien », *Revue théologique de Louvain* 14, 1983, p. 328-355, spéc. p. 330-331 et 337. Sa présence dans ce récit légendaire indique la source dont Théodoret s'est directement inspiré : une *Vie de Saint Éphrem*, en syriaque, de la fin du IV^e siècle, qui met en scène Jacques et Éphrem, tous deux très popu-

monter sur le rempart pour voir les barbares et lancer contre eux les traits de sa malédiction. 12. L'homme inspiré acquiesça donc et monta sur une tour. A la vue de l'immense multitude, la seule malédiction qu'il lança fut de demander que leur fussent envoyés des moucherons et des moustiques, de sorte que, par ces petites bestioles, ils reconnussent la puissance de celui qui aidait les siens. 13. Des nuées de moucherons et de moustiques accompagnèrent sa prière, emplirent les trompes des éléphants qui sont faites comme des trompettes, ainsi que les oreilles et les naseaux des chevaux et autres bêtes. 14. Incapables de supporter l'attaque de ces bestioles, ils rompirent leurs traits et renversèrent leurs conducteurs, mirent le désordre dans les rangs et, abandonnant le camp, s'enfuirent à toute allure. C'est ainsi que le malheureux roi, par cette petite leçon de bienveillance, apprit à connaître la force du Dieu protecteur de ses fidèles et battit en retraite, après avoir récolté de ce siège la honte au lieu de la victoire.

Chapitre 32 (31)

Synode tenu à Antioche et ce qui arriva à cette occasion au saint Mélèce

1. A cette époque-là, Constance séjournait à Antioche. A la faveur d'un armistice et de l'arrêt de la guerre avec les Perses, il réunit à nouveau les évêques pour les contraindre tous à renier et l'*homoousion* et l'*heteroousion*. Or comme Eudoxe, qui s'était emparé de ce siège après la mort de Léonce puis en avait été chassé, avait, à la suite de nombreux synodes, pris possession illégalement de Constantinople¹, l'Église d'Antioche était donc privée de pasteur. 2. C'est alors que les évêques assemblés – ils étaient réunis

lares à Nisibe ; voir la démonstration de P. PEETERS, art. cité *supra* n. 5 p. 481-482, p. 292-312.

1. *Supra* 25, 1 ; 26, 1 ; 28 (27), 21 et n. 2 p. 469-470.

10 λεγμένοι, χρήναι ἔλεγον προβληθῆναι πρότερον τῇ ποιίμνῃ νομέα, εἰθ' οὕτω κοινῇ σὺν ἐκείνῳ περὶ τῶν δογμάτων βουλευσασθαι.

3. Κατ' ἐκείνον δὲ τὸν καιρὸν Μελέτιος ὁ θεσπέσιος πόλιν τινὰ τῆς Ἀρμενίας ἰθύνων, εἶτα τῶν ἀρχομένων τὸ
 15 δυσήνιον δυσχεράνας, ἡσυχίαν ἤγεν ἐτέρωθι διατρίβων. Τοῦτον ὑποτοπήσαντες οἱ τῆς Ἀρείου συμμορίας ὁμόφρονα εἶναι καὶ κοινῶν τῶν δογμάτων ἐξήτησαν τὸν Κωνσταντῖον τούτῳ τῆς Ἀντιοχείων ἐκκλησίας παραδοῦναι τὰς ἡνίας. Πάντα γὰρ νόμον παρέβαινον ἁδεῶς, κρατῦναι πειρώμενοι
 20 τὴν ἀσέβειαν, καὶ τῶν θεσμῶν ἢ παράβασις ὑποβάθρα τῆς βλασφημίας ἐγένετο. Πολλὰ δὲ τοιαῦτα πολλαχοῦ γῆς ἐνεόχμωσαν. 4. Οἱ δὲ τῶν ἀποστολικῶν ἀντεχόμενοι δογμάτων τοῦ μεγάλου Μελετίου καὶ τὴν ἐν τοῖς δόγμασιν ὑγείαν εἰδότες καὶ μὲν δὴ καὶ τὴν τοῦ βίου λαμπρότητα καὶ
 25 τῆς ἀρετῆς τὸν πλοῦτον σαφῶς ἐπιστάμενοι συνεψηφίσαντο

1. Après la longue parenthèse du miracle de Jacques à Nisibe, Théodoret reprend le fil de son récit à Antioche où est arrivé Constance en décembre 360 (*supra* 31 (30), 1 et n. 3 p. 481). L'élection de Mélèce dont il va être question eut lieu dès 360, au lendemain du synode de Constantinople, en son absence et alors que l'empereur n'était pas encore arrivé dans la ville. Théodoret procède ici à un amalgame en associant le règlement de cette élection par les évêques alors présents à la reprise des discussions sur la doctrine à l'initiative de certains acaciens au synode réuni en 361 durant le séjour de Constance. Ces évêques, qui voulaient donner à l'*homoios* un sens plus radical, durent, sur la pression impériale, se résigner à la formule de Constantinople (SOCRATE, II, 45, 10-14, à partir d'ATHANASE, *De syn.* 31 ; SOZOMÈNE, IV, 29). Or, la formule à laquelle il est fait référence ici renvoie précisément à celle, homéenne, de Rimini que l'empereur fit entériner à Constantinople par tous les évêques, le 31 décembre 359 (*supra* n. 1 p. 468).

2. Favorable à Mélèce, Théodoret retourne à l'avantage de celui-ci la situation difficile dans laquelle s'est trouvé le nouvel évêque en négligeant à dessein de préciser le nom du premier siège que celui-ci occupa, Sébastée en Arménie ; ceci l'aurait obligé, en effet, à reconnaître qu'il y avait été placé par les acaciens pour remplacer son titulaire, Eustathe, partisan de Basile d'Ancyre et victime de la purge homéousienne de 360 (SOCRATE, II, 43, 1-2 ; SOZOMÈNE, IV, 25, 6), et à avouer, du même coup, ses sympathies homéennes. Eustathe, très populaire, fut retenu par ses ouailles, obligeant Mélèce à se retirer à Bérée en Syrie (SOCRATE, II, 44, 2,

en grand nombre de partout – dirent qu'il fallait commencer par mettre un pasteur à la tête du troupeau, après quoi, ensemble avec lui, délibérer sur la doctrine¹.

3. A ce moment-là, Mélèce, l'homme inspiré, alors qu'il dirigeait une ville d'Arménie, lassé par l'indocilité de ses ouailles, s'était retiré ailleurs pour vivre en paix². Les partisans d'Arius, supposant qu'il partageait leurs sentiments et embrassait leur doctrine, demandèrent à Constance de lui confier les rênes de l'Église d'Antioche³. En effet ils ne se gênaient pas pour violer toutes les lois, s'efforçant de fortifier l'impiété, et la violation des règles était la porte ouverte au blasphème ; d'ailleurs, en bien d'autres endroits du monde, ils firent de semblables innovations. 4. Mais les défenseurs de la doctrine des apôtres, qui savaient la rectitude doctrinale du grand Mélèce et qui, de plus, connaissaient bien l'éclat de sa vie et la richesse de sa vertu, l'élirent d'un commun accord et mirent tout leur zèle à

en fait, à tort, l'évêque de cette ville). Il n'est toutefois pas impossible que cette première nomination ait eu lieu deux ans plutôt, en 358, à la suite du synode de Mélitène qui déposa Eustathe pour raison disciplinaire, mais sans effet selon SOZOMÈNE, IV, 24, 9 ; ceci expliquerait qu'il ait pu signer la formule homéenne à Séleucie au dire d'ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 23, 8, et de SOCRATE, II, 44, 2 ; cf. PHILOSTORGE V, 1 ; pourtant son nom ne figure pas dans la liste fournie par ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 26. Quoi qu'il en soit, cet ami d'Acace n'était donc pas au départ un « défenseur de la doctrine des apôtres », comme voudrait le faire croire notre auteur, mais il partageait bel et bien « leurs sentiments (*i.e.* ceux des partisans d'Arius) et embrassait leur doctrine » (*i.e.* l'homéisme validé à Séleucie-Constantinople) ; *Hist. « acéph. »*, 2, 7, p. 146 ; SOCRATE, II, 44, 2, SOZOMÈNE, IV, 28, 3.

3. Théodoret ne peut nier l'évidence : ce sont bien les acaciens qui ont élu Mélèce sur le siège d'Antioche (cf. ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 28, 1 et 4 ; PHILOSTORGE, V, 1), une élection présentée ensuite comme une « violation des règles » selon le c. 15 de Nicée, puisqu'il s'agit d'un transfert, cf. JÉRÔME, *Chron. an.* 360, *ab Acacio et Georgio episcopis arrianis Antiochiam transfertur*, à partir d'une information sans doute due à Paulin ; RUFIN I, 25, *Meletium de Sebastia (...) contra decreta concilii illuc transferunt* ; selon SOZOMÈNE, IV, 28, 3, c'est Eudoxe qui transféra Mélèce à Antioche, ce qui n'est guère vraisemblable mais accrédite la consécration par les homéens. Ces informations autorisent cependant à douter de l'importance de « l'assemblée » (*supra* 2) réunie pour élire le remplaçant d'Eudoxe.

καὶ τὸ ψήφισμα γραφῆναι καὶ παρὰ πάντων ὑπογραφῆναι μετὰ πλείστης ὅτι μάλιστα σπουδῆς παρεσκευάσαν. 5. Τοῦτο δέ γε καὶ οὗτοι κάκεῖνοι οἷόν τινα συνθήκην κοινήν Εὐσεβίῳ τῷ Σαμοσάτων ἐπισκόπῳ φυλάττειν ἔδοσαν, ἀνδρὶ γενναίῳ τῆς ἀληθείας ἀγωνιστῇ. Ἐπειδὴ δὲ βασιλικὴν δεξιόμενος κλήσιν ἦκεν ὁ μέγας Μελέτιος, ὑπήντησαν μὲν ἅπαντες οἱ τῆς ἀρχιερωσύνης μετεκληχότες· ὑπήντησαν δὲ καὶ οἱ ἄλλοι τῆς ἐκκλησίας χοροὶ καὶ ἅπαν τὸ τῆς πόλεως πλῆθος· παρήσαν δὲ καὶ Ἰουδαῖοι καὶ Ἕλληνες, τὸν πολυθρύλητον ἰδεῖν Μελέτιον ἱμερόμενοι. 6. Ὁ δὲ βασιλεὺς καὶ αὐτῷ καὶ τοῖς ἄλλοις οἱ λέγειν ἠδύναντο τὸ Κύριος ἔκτισέ με ἀρχὴν ὁδῶν αὐτοῦ εἰς ἔργα αὐτοῦ^a παρηγγύησεν ἀναπτύξαι τῷ πλήθει· τοὺς δὲ γράφειν εἰς τάχος πεπαιδευμένους γράψαι προσέταξε τὰ παρ' ἐκάστου λεγόμενα, ἀκριβεστέραν ἔσεσθαι τὴν διδασκαλίαν ὑπολαβόν. 7. Καὶ πρῶτος μὲν ὁ Λαοδικεῖας Γεώργιος τὴν αἰρετικὴν ἐξήμεσε δυσσομίαν· μετὰ δὲ τοῦτον Ἀκάκιος ὁ Καισαρείας μέσην τινὰ διδασκαλίαν προσήνεγκε πλείστον μὲν ὅσον τῆς ἐκείνων βλασφημίας ἀφεστηκυῖαν, οὐκ ἀκραιφνῆ δὲ καὶ ἀκέραιον τὸν ἀποστολικὸν χαρακτῆρα φυλάττουσαν· τρίτος ὁ μέγας ἀνέστη Μελέτιος καὶ τοῦ τῆς θεολογίας κανόνος ὑπέδειξε τὴν εὐθύτητα. 8. Οἷον γάρ τινι στάθμῃ τῇ ἀληθείᾳ χρησάμενος καὶ τὸ περιττὸν καὶ τὸ ἐλλείπον διέφυγεν. Εὐφημίας δὲ πλείστης παρὰ τοῦ πλήθους προσφερομένης καὶ σύντομον αὐτοῖς προσενεγκεῖν ἀντιβολουμένων διδασκαλίαν, τρεῖς ὑποδείξας δακτύλους, εἶτα τοὺς δύο συναγαγὼν καὶ τὸν ἕνα καταλιπών,

a. Pr 8, 22

1. Sur cette présentation de l'élection de Mélèce classé d'emblée parmi les nicéens, propre à Théodoret, voir l'Introduction, p. 76-77. Il s'agit de répondre implicitement aux eustathiens qui en récusent la légitimité (*infra* n. 1 p. 492).

2. Contrairement à ce que laisse entendre Théodoret, il ne s'agit plus ici de l'élection de Mélèce, mais de l'homélie qu'il prononça dans l'église d'Antioche après son installation selon ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 28, 4, qui en a conservé la copie (*ibid.* 29-33). Voir l'Introduction, p. 77 et suiv. Sur l'évolution théologique de Mélèce, voir PHILOSTORGE V, 1.

dresser le procès-verbal de l'élection et à le faire souscrire par tous. 5. Les uns et les autres le remirent, telle une convention commune, à la garde d'Eusèbe, évêque de Samosate, noble champion de la vérité¹. Lorsque ayant reçu la convocation impériale, le grand Mélèce arriva, tous les membres de l'épiscopat vinrent à sa rencontre ainsi que les autres chœurs de l'Église et toute la ville en foule ; il y avait même des juifs et des hellènes, désireux de voir le célèbre Mélèce. 6. L'empereur l'invita, lui et les autres qui étaient capables de prendre la parole, à expliquer à la foule le verset : *Le Seigneur m'a créé principe de ses voies pour ses œuvres*^a, et il ordonna à ceux qui avaient appris la tachygraphie d'écrire ce que chacun disait, dans l'idée qu'ainsi l'enseignement serait plus précis². 7. Et pour commencer, Georges de Laodicée vomit la puanteur hérétique³. Après lui, Acace de Césarée proposa une doctrine intermédiaire, aussi éloignée que possible du blasphème de ces hérétiques, sans toutefois sauvegarder intacte et pure la marque apostolique⁴ ; le troisième, le grand Mélèce, se leva et montra la droite ligne de la foi. 8. Prenant la vérité pour mesure, il n'y ajouta ni n'en retrancha rien. La foule fit entendre un concert de louanges et le pressa de lui exposer la doctrine en résumé ; il montra trois doigts, puis, en replia deux et laissa le troisième levé en prononçant cette parole

3. Cette métaphore vise très certainement l'anoméisme et convient mieux à Georges d'Alexandrie dont la position théologique était proche de celle d'Acace (ÉPIPHANE, *ibid.* 28, 4) qu'à l'évêque de Laodicée, homéousien depuis 357/358 ; la confusion entre les deux homonymes se trouve également chez SOCRATE, II, 45, 14 (contredit en 16), à propos du synode réuni en 361 ; MARTIN, *Athanase*, p. 524-525 et n. 270. Rien n'est dit de son prétendu discours, pas plus que de celui de l'homéen Acace censé lui succéder.

4. En qualifiant la doctrine d'Acace d'« intermédiaire » en place d'« homéenne », Théodoret met en avant son éloignement par rapport au « blasphème des hérétiques », ce qui lui permet, en masquant ainsi le contenu, sinon de lui donner le label apostolique, du moins de lui ôter tout caractère hérétique ; cf. la réflexion d'Épiphané, allant dans le même sens, *Haer.* 73, 28, 1, sur le glissement orthodoxe d'Acace à partir de l'élection de Mélèce.

τὴν ἀξιέπαινον ἐκείνην ἀφήκε φωνὴν · « Τρία τὰ νοούμενα, ὡς ἐνὶ δὲ διαλεγόμεθα. »

9. Κατὰ ταύτης τῆς διδασκαλίας οἱ τὴν Ἀρείου νόσον ἐν
 55 τῇ ψυχῇ φέροντες τὰς γλώττας ἐκίνησαν καὶ συκοφαντίαν
 ἐξύφηναν τὰ Σαβελλίου φρονεῖν τὸν θεῖον εἰρηκότες Μελέ-
 τιον. 10. Καὶ ἔπεισάν γε τὸν εὐριπον ἐκείνον καὶ τῆδε
 κάκεισε ῥαδίως φερόμενον καὶ παρεσκεύασαν εἰς τὴν
 οἰκειαν ἐξοστρακίσαι πατρίδα. Καὶ παραντίκα Εὐζώϊον ἀντ'
 60 ἐκείνου προύβαλοντο, προφανῆ τῶν Ἀρείου δογμάτων συνή-
 γορον · σὺν Ἀρείῳ γὰρ καὶ τοῦτον διακονίας ἡξιωμένον ὁ
 μέγας Ἀλέξανδρος ἀπεκήρυξεν. 11. Εὐθύς δὴ οὖν τὸ ὑγαῖνον
 πλήθος τῶν τὴν νόσον εἰσδεδεγμένων ἀποκριθὲν εἰς τὴν
 ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν τὴν ἐν τῇ καλουμένῃ Παλαιᾷ
 65 διακειμένην ἠθροίζετο.

1. Le geste prêté à Mélèce veut exprimer l'égalité des trois personnes tout en respectant l'unité divine ; SOZOMÈNE, IV, 28, 5-8, en donne une autre version. Le but recherché ici est la préservation à tout prix de l'image d'évêque orthodoxe dont il a été investi dès le départ, conformément à la légende mélécienne constituée à partir des années 380, voir l'Introduction, p. 78-79. La formule n'est pas sans rappeler celle à laquelle aboutit Basile de Césarée, un ami de Mélèce, *mia ousia, trois hypostaseis*, formule qui triompha en 381 au concile de Constantinople ; cf. l'explication donnée par ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 34, 2, de la foi des fidèles de Mélèce : *treis hypostaseis, mian ousian, mian theotêta* ; pourtant, le sermon de Mélèce, tel qu'il est rapporté par le même ÉPIPHANE *ibid.* 30, 6, et 32-33, se contente d'affirmer que le Fils est « semblable au Père », et renvoie, comme Eusèbe de Césarée, au mystère de sa génération ; voir l'analyse de K. MACCARTHY SPOERL dans *Arianism after Arius*, Édimbourg 1994, p. 101-126, spéc. p. 110-126.

2. La réalité de l'accusation est contredite par l'homélie conservée par Épiphané dans laquelle la polémique antimarcellienne occupe une place centrale. Mais l'objectif de Théodoret est de rapprocher Mélèce de son illustre devancier, Eustathe d'Antioche : celui-ci n'avait-il pas, lui aussi, proposé une exégèse de Pr 8, 22, dans un ouvrage polémique contre Eusèbe de Césarée, et n'avait-il pas, de la même manière, été accusé de sabellianisme (*supra* I, 7, 18 et n. 2 p. 210-211 et n. 1 p. 284-285) ? En plaçant ainsi Mélèce dans la lignée du « grand Eustathe », l'apologète légitime implicitement son élection, non reconnue précisément par les partisans d'Eustathe (*infra* n. 3 p. 494-495).

admirable : « Nous avons trois en tête, mais nous nous adressons en fait à un ¹. »

9. Contre cette doctrine, les malades atteints du mal d'Arius déchaînèrent leurs langues et forgèrent une calomnie, prétendant que le divin Mélèce partageait l'opinion de Sabellius ². 10. En tout cas, ils persuadèrent celui dont l'esprit fluctuant se laissait facilement porter de-ci de-là ³, et obtinrent qu'il reléguât Mélèce dans sa patrie ⁴. Et, à sa place, sur le champ, ils promurent Euzoios, un défenseur déclaré de la doctrine d'Arius ; en effet lui aussi, qui avait été honoré du diaconat, avait été chassé avec Arius par le grand Alexandre ⁵. 11. Il en résultait bientôt que la partie saine du peuple se détacha de ceux qui avaient contracté la maladie, pour se regrouper dans l'église apostolique, celle qui se trouve dans ce qu'on appelle la vieille ville ⁶.

3. Sur ce jugement maintes fois réitéré sur l'empereur Constance, *supra* n. 1 p. 340.

4. Cf. ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 34, 1-2, qui formule cependant différemment le grief retenu contre Mélèce : « parce qu'il n'avait pas confessé que le Fils est une créature au sens fort du terme » ; PHILOSTORGE, V, 5, met également en cause l'*heteroousion* auquel Mélèce ne se conformait pas, ce qui laisserait entendre une déposition par les anoméens alors seuls présents à Antioche ; SOCRATE, II, 44, 4-5, M. exposa progressivement la foi de Nicée et fut exilé quand l'empereur l'apprit ; SOZOMÈNE, IV, 28, 9-10, a une version un peu différente et guère crédible : chassé une première fois, puis rappelé avec l'espoir de le voir revenir sur sa position, il est une seconde fois chassé de l'Église ; *Hist.* « *acéph.* », 2, 7. Mélèce fut relégué dans sa patrie, en Arménie, JEAN CHRYSOSTOME, *In Meletium*, PG 50, 517, à Mélitène précise PHILOSTORGE, V, 5, peu de temps après son installation selon JÉRÔME, *Chron. an.* 360, un mois après précise JEAN CHRYSOSTOME, PG 50, 516, « quelques jours après » selon Théodoret, *Lettre à Domnus d'Antioche* (449), III, 112, p. 48, 13-18. Selon JÉRÔME, *Chron. an.* 360, et ÉPIPHANE, *Haer.* 73, 35, 2, en plus du motif doctrinal, les motifs disciplinaires ne furent pas étrangers à cet exil : Mélèce avait reçu dans le clergé des prêtres déposés par son prédécesseur Eudoxe.

5. Son nom figure en effet parmi les diacres dans la lettre d'Alexandre à tous les évêques, *ap.* SOCRATE, I, 6, 8 (= OPITZ 3, *Urk.* 4b, 7, p. 7), cf. ATHANASE, *De syn.* 31, 3, SOZOMÈNE, I, 15, 7.

6. Sur cette église, voir *supra* I, 3, 1 et n. 3 p. 151.

Τριάκοντα μὲν γὰρ ἔτη μετὰ γε τὰς κατ' Εὐσταθίου τοῦ πανευφήμου γεγενημένας ἐπιβουλὰς διετελέσαν τῆς Ἀρειανικῆς ἀνεχόμενοι βδελυρίας καὶ χρηστήν τινα μεταβολὴν προσδεχόμενοι. 12. Ἐπειδὴ δὲ εἶδον τὴν ἀσέβειαν παρ' αὐτοῖς αὐξανομένην καὶ τοὺς μὲν τῶν ἀποστολικῶν ἀντεχομένους δογματῶν καὶ προφανῶς πολεμουμένους καὶ κρύβδην ἐπιβουλεωμένους, καὶ τὸν μὲν θεῖον ἐξελαθέντα Μελέτιον, Εὐζώϊον δὲ τὸν τῆς αἰρέσεως προστάτην ἀντ' ἐκείνου τὴν προεδρίαν δεξάμενον, τῶν πρὸς τὸν Λῶτ ἀνεμνήσθησαν εἰρημένων· *Σώζων σῶζε τὴν σεαυτοῦ ψυχὴν*^b, πρὸς δὲ δὴ τούτοις καὶ τῶν εὐαγγελικῶν νόμων οἱ σαφῶς διαγορεύουσιν· *Εἰ ὁ ὀφθαλμός σου ὁ δεξιὸς σκανδαλίζει σε, ἔκκοπον αὐτὸν καὶ βάλε ἀπὸ σοῦ*^c. 13. Ταῦτα δὲ καὶ περὶ χειρὸς καὶ ποδὸς ὁ δεσπότης ἐνομοθέτησε καὶ προστέθεικε· *Συμφέρει γὰρ σοι ἵνα ἀπόληται ἓν τῶν μελῶν σου, καὶ μὴ ὅλον τὸ σῶμά σου βληθῆ εἰς γέενναν*^d. Ἡ μὲν οὖν τῆς ἐκκλησίας διαίρεσις τοῦτον τὸν τρόπον ἐγένετο.

33

1. Εὐσέβιος δὲ ὁ θαυμάσιος, οὗ καὶ πρόσθεν ἐμνήσθη, ὁ τὸ ψήφισμα τὸ κοινὸν πιστευθεῖς, τῶν συνθηκῶν τὴν παρά-

b. Gn 19, 17 c. et d. Mt 5, 29

1. La date de la déposition d'Eustathe est encore aujourd'hui objet de discussions (*supra* I n. 2 p. 282) ; certains s'appuient sur ce passage de Théodoret pour la fixer en 331, *trente ans* avant l'exil de Mélèce (cf. lettre à Domnus d'Antioche, III, 112, p. 48) qu'ils datent de 361, sans remettre en cause le récit lui-même de son élection et de son exil tel qu'il est traditionnellement admis par les historiens (*supra* n. 1 p. 490 et Introduction, p. 76-77). Voir également livre III, 4, 5, sur la mort d'Eustathe « avant la consécration de Mélèce », sans autre précision.

2. Par cette référence, déjà utilisée pour caractériser la réaction d'Alexandre d'Alexandrie contre Arius, *supra* I, 3, 12, Théodoret place implicitement les mélécien dans la lignée des antiariens de la première heure.

3. On notera que ce bref récit des origines du schisme d'Antioche ne fait mention ni des « eustathiens » ni de Paulin, le prêtre qui dirigeait alors

En effet durant les trente ans qui suivirent les complots contre Eustathe¹, cet homme digne de toute louange, ils supportèrent sans se lasser la conduite infâme des ariens, dans l'attente d'un heureux changement. 12. Mais, quand ils s'aperçurent que l'impiété ne faisait que croître chez eux et que les partisans de la doctrine des apôtres étaient en butte à des attaques ouvertes et à de sourds complots, que le divin Mélèce avait été expulsé, qu'au contraire, Euzoios, chef de l'hérésie, avait reçu à sa place le siège épiscopal, alors, ils se rappelèrent les paroles adressées à Lot : *En te sauvant, sauve ta vie*^b ! et, avec celles-ci, les lois de l'Évangile qui ordonnent clairement : *Si ton œil droit te scandalise, arrache-le et jette-le loin de toi*^c ! 13. La même prescription, le maître l'a faite pour la main et le pied, et il a ajouté : *Car il vaut mieux pour toi qu'un seul de tes membres périsse et que ton corps tout entier ne soit pas jeté dans la géhenne*^d ! C'est donc ainsi que se produisit la division de l'Église³.

Chapitre 33 (32)

Eusèbe, évêque de Samosate

1. L'admirable Eusèbe, que j'ai mentionné plus haut⁴, qui était dépositaire du procès-verbal de l'assemblée,

cette communauté séparée (SOZOMÈNE, IV, 28, 5 et 8). Théodoret fait explicitement commencer le schisme avec l'ordination de l'arien Euzoios qu'il en rend responsable (cf. lettre à Domnus d'Antioche, III, 112, p. 48, 11-20), et ne veut reconnaître ici que la séparation, théologiquement légitime, entre « orthodoxes » et « ariens », masquant ainsi la division interne des premiers, implicitement confondus dans « la partie saine du peuple ». Or les partisans de Paulin reprochent précisément à Mélèce son ordination « par des évêques ariens » (SOZOMÈNE, IV, 28, 10), tenue pour responsable du maintien du schisme. Il en sera à nouveau question en III, 4, 3-5, 3, où, cette fois, Paulin sera cité et, avec Lucifer, rendu responsable de l'aggravation de la division. Mais ici, l'accumulation des citations bibliques vient masquer la cause réelle de cette « division », *diæresis*, que Théodoret se refuse à appeler schisme (*skhisma*).

4. Voir *supra* 32 (31), 5. Après Jacques de Nisibe et Mélèce [31 (30) – 32 (31)], Eusèbe de Samosate achève ce second triptyque des évêques

βασιν θεασάμενος εἰς τὴν ἐγκεχειρισμένην ᾤχετο πόλιν · οἱ
 δὲ τὸν ἀνάγραπτον ἔλεγχον ὑφορώμενοι τὸν Κωνσταντίον
 5 ἐπεισαν ἀποστεῖλαι τινα τὸ ψήφισμα κομιούμενον. 2. Καὶ
 δῆτα πεισθεὶς ὁ βασιλεὺς ἀπέστειλέ τινα τοὺς κατὰ τὴν
 πορείαν ἐναλλαττομένους ἵππους ἐλαύνειν εἰωθότα καὶ τὰς
 ἀποκρίσεις ὡς τάχιστα φέροντα. Ἐπειδὴ δὲ ἀφίκετο καὶ τὰ
 10 παρὰ βασιλέως ἀπήγγειλεν · « Οὐκ ἀνέχομαι, ἔφη Εὐσέβιος
 ὁ θαυμάσιος, τὴν κοινὴν ἀποδοῦναι παρακαταθήκην, πρὶν ἂν
 ἅπαντες οἱ δεδωκότες κατὰ ταῦτόν γένοιτο. » 3. Ταῦτα ὁ μὲν
 ἀπήγγειλε τῷ πεπομφότι · ὁ δὲ τῷ θυμῷ ζέσας ἐπέστειλεν
 αὐτῷ πάλιν ἀποδοῦναι παρεγγυῶν, καὶ προσέθεικεν ὡς
 15 προσέταξεν ἐκτιμηθῆναι αὐτοῦ τὴν χεῖρα τὴν δεξιάν εἰ μὴ
 δοῖη τὸ ψήφισμα. Ταῦτα μέντοι δεδιττόμενος ἔγραψε · τῷ γὰρ
 κομίζοντι τὴν ἐπιστολὴν ἀπηγόρευσε ἅπερ ἠπέιλησε
 δράσαι. 4. Ἐπειδὴ δὲ τὴν ἐπιστολὴν ἀναπτύξας ὁ θεὸς
 ἐκεῖνος ἀνὴρ εἶδεν ἐν τοῖς γράμμασιν ἦν ὁ βασιλεὺς
 20 ἠπέιλησε κόλασιν, μετὰ τῆς δεξιᾶς καὶ τὴν εὐώνυμον
 προῦθηκεν, ἄμφω τεμῖν τῷ χεῖρε παρεγγυῶν · « Τὸ γὰρ
 ψήφισμα, ἔφη, οὐ δώσω, τῆς Ἀρειανικῆς μοχθηρίας ἔλεγχον
 ὄντα σαφῆ. » 5. Ταύτην αὐτοῦ τὴν ἀνδρείαν μαθὼν ὁ Κωνσ-
 τάντιος καὶ τότε ἠγάσθη καὶ διετελεῖ θαυμάζων. Θαυμά-
 ζουσι γὰρ καὶ δυσμενεῖς τὰ τῶν ἀντιπάλων πλεονεκτήματα
 25 ὑπὸ τοῦ μεγέθους τῶν πραττομένων ἀναγκαζόμενοι.

6. Κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον ὁ Κωνσταντίος πυθόμενος ὡς
 Ἰουλιανός, ὃν τῆς Εὐρώπης ἀπέφηνε Καίσαρα, μειζόνων
 πραγμάτων ἐφίεται καὶ κατὰ τοῦ τετιμηκότος στρατιᾶν
 συναγείρει, ἀπὸ μὲν τῆς Συρίας ἀπήρην, ἐν δὲ τῇ Κιλικίᾳ τὸν

s'étant aperçu qu'on avait violé les accords, retourna dans
 la ville dont il avait la charge. Mais ceux-ci, redoutant un
 texte qui les dérangeait, persuadèrent Constance d'envoyer
 quelqu'un pour mettre à l'abri le procès-verbal. 2. L'empe-
 reur, évidemment, se laissa persuader et envoya un de ses
 agents qui font la route en changeant de monture et por-
 tent les messages urgents. A son arrivée, il communiqua les
 ordres de l'empereur. « Je ne puis, dit l'admirable Eusèbe,
 rendre le dépôt commun, avant que se soient réunis tous
 ceux qui me l'ont confié. » 3. L'homme rapporta ces propos
 à celui qui l'avait envoyé. Ce dernier, enflammé de colère,
 le renvoya avec ordre qu'Eusèbe rendît le document et il
 ajouta qu'il donnait l'ordre de lui couper la main droite, s'il
 ne remettait pas le procès-verbal. Mais c'était pour faire
 peur qu'il écrivit cela car il interdit au porteur de la lettre
 d'exécuter la menace. 4. Lorsque cet homme divin eut
 déroulé la lettre et vu la menace que l'empereur avait
 écrite, avec la main droite il tendit aussi la gauche, en
 demandant qu'on lui coupât les deux mains : « Car, dit-il, je
 ne donnerais pas le procès-verbal, preuve manifeste de la
 perversité des ariens. » 5. Ayant appris le courage de cet
 homme, Constance, sur le moment, fut transporté et
 demeura dans l'admiration. Même les gens mal inten-
 tionnés admirent en effet, eux aussi, les points marqués par
 leurs adversaires, subjugués par la grandeur de leur
 conduite¹.

6. A cette époque-là, apprenant que Julien, qu'il avait
 nommé César pour l'Europe, nourrissait de grandes ambi-
 tions et réunissait une armée contre l'auteur de son éléva-
 tion, Constance quitta la Syrie et acheva sa vie en Cilicie².

modèles, défenseurs de l'*homoousios* nicéen face à l'homéisme officielle-
 ment décrété à Constantinople ; un premier triptyque avait en effet déjà
 été esquissé par Théodoret lors de la présentation du concile de Nicée,
 composé de Paphnoutios d'Égypte, Jacques de Nisibe et Paul de Néocé-
 sarée, *supra* I, 7, 4-7.

1. Ce récit dont Théodoret est le seul témoin fait partie de la geste
 d'Eusèbe de Samosate, un de ses héros préférés avec « le grand Méléce »,
 voir l'Introduction, p. 77.

2. L'offensive perse arrêtée en 361 par suite d'oracles défavorables
 donnait les mains libres à Constance pour repartir en Occident et mater
 l'usurpation de Julien : AMMIEN, XXI, 13, 8 ; de retour à Antioche durant
 l'été, l'empereur quitta la ville à l'automne pour Tarse puis Mopsucrène,

30 βίον κατέλυσεν. Οὐ γὰρ εἶχεν ἐπίκουρον ὃν ὁ πατήρ αὐτῷ καταλέλοιπε, τῆς πατρῴας εὐσεβείας ἄσυλον οὐ φυλάζας τὸν κληρὸν. Οὐδὲ δὴ εἵνεκα πικρῶς ὠλοφύρετο τῆς πίστεως τὴν μετὰθεσιν.

dernier relais de Cilicie au pied des premiers contreforts du Taurus, où il mourut, *ibid.* 15, 2-3 (cf. JÉRÔME, *Chron. an.* 361, SOZOMÈNE, V, 1, 6), le 3 novembre (SOCRATE, II, 47, 4, et III, 1, 1 ; *Consularia constantinopolitana an.* 361).

En effet il n'avait plus pour le protéger celui que son père lui avait laissé, faute d'avoir gardé inviolé l'héritage de la piété paternelle¹. C'est pourquoi il avait toutes raisons de se lamenter d'avoir changé de foi.

1. Cette opposition par l'apologétique chrétienne entre Constance l'arien et Constantin le nicéen a été forgée par ATHANASE (cf. I, 32 et n. 2 p. 324-325).

ANNEXES

1. Les successions épiscopales sur les cinq grands sièges d'après les livres I et II

Entre crochets, les évêques omis par Théodoret.
En italique, les évêques « hérétiques », sauf à Rome où il s'agit de compétiteurs.

ROME	I, 3, 1	Marcellin, [Marcel, Eusèbe,] Miltiade, Silvestre	295-303 ; [305-306 ; 308-309] ; 310-314 ; 314-335
	II, 4, 1	[Marc] Jules	[336] ; 337-352
	II, 15, 1	Libère	352-356 ; 358-366
	II, 17, 3	<i>Félix</i>	356-365
	II, 22, 1	Damase [<i>Ursinus</i>]	366-384 [366-367]
ANTIOCHE	I, 3, 1-2	Tyrannos, Vitalis, Philogonios	304- v. 314 ; 314-320 ; 320-324
	I, 7, 10	Eustathe [<i>Paulin</i>]	324-328 [330-331]
	I, 22, 1	<i>Eulalios, Euphronios, Flacille</i>	331-332 ; 332-333 ; 333-342
	II, 8, 55	<i>Étienne</i>	342-344
	II, 10, 2	<i>Léonce</i>	344-357
	II, 25, 1	<i>Eudoxe</i>	357-360

	II, 32 (31), 4 II, 32 (31), 10	Mélèce <i>Euzoios</i>	360-381 360-376
ALEXANDRIE	I, 2, 8 I, 14, 2 II, 4, 3 II, 14, 1	Pierre, Akhillas, Alexandre Athanasie [<i>Pistos</i>] <i>Grégoire</i> <i>Georges</i>	300-311 ; 312 ; 312-328 328-373 [337/338] ; 339-345 356-361
JÉRUSALEM	I, 3, 2 II, 27, 3 II, 27, 3	Hermônas, Macaire Maxime Cyrille	... ; 314-333 333-348 348-387
CONSTANTINOPLE	I, 3, 3 I, 19, 2 II, 5, 1 II, 6, 1 II, 28 (27), 21	Alexandre [Paul] <i>Eusèbe</i> Paul <i>Makédonios</i> <i>Eudoxe</i>	314-337 [337-338/339] ; 338/339-341 341-344 344-360 360-370

2. Chronologie des principaux événements entre 325 et 361 cités dans les livres I et II.

324, décembre fin décembre	Exécution de Licinius. Constantin unique Auguste. Synode d'Antioche : élection d'Eusathe.	I, 7, 10
325, 20 mai - 25 juil. octobre	Concile de Nicée, Exil d'Arius, Théonas et Secundos. Exil d'Eusèbe de Nicomédie et de Théognis de Nicée.	I, 7 I, 7, 15 ; 8, 18 I, 20, 11
328, 8 juin fin 328	Athanase succède à Alexandre à Alexandrie. Retour d'Eusèbe et Théognis.	I, 14, 2 I, 20, 11
328	Synode d'Antioche : déposition et exil d'Eusathe.	I, 21, 3-9, 22, 1
334	Synode de Césarée : refus d'Athanase de s'y rendre.	I, 28, 2
335, été septembre 13 septembre 30 octobre 7 novembre	Synode de Tyr : condamnation d'Athanase. Synode de Jérusalem : réintégration des partisans d'Arius. Fête de la Dédicace de l'Église du S. Sépulcre. Rencontre Athanase Constantin à Constantinople. Exil d'Athanase à Trèves. Mort d'Arius à Constantinople.	I, 28, 4-30, 10 I, 31, 1 I, 31, 2-3 I, 30, 11 I, 31, 4-5 I, 14, 2-10

337, 22 mai 23 novembre	Mort de Constantin près de Nicomédie. Paul succède à Alexandre à Constantinople. Retour d'Athanase à Alexandrie. Siège de Nisibe (Jacques).	I, 34, 1 II, 5, 1 II, 1, 1
339, 23 mars 16 avril	Grégoire évêque à Alexandrie Fuite d'Athanase en Italie	II, 4, 3 II, 4, 1
340, mars/avril 340/341, hiver	Constantin l'aîné assassiné à Aquilée sur ordre de Constant. Concile de Rome (Jules).	II, 4, 4 II, 4, 2
342, janvier	Émeute sanglante à Constantinople.	II, 5, 1
343, automne	Synode de Sardique, Philippopolis.	II, 4, 6 ; 7-8 II, 10, 1
344	Déposition d'Étienne d'Antioche.	II, 4, 3 ; 12, 4
345, 26 juin 346, 21 octobre	Mort de Grégoire à Alexandrie. Retour d'Athanase.	II, 12, 1 et 4

347	Concile de Milan : rétractation d'Ursace et Valens.	
350 18 janvier	Usurpation de Magnence. Assassinat de Constant à Elne. Troisième siège de Nisibe.	II, 16, 11 II, 15, 1-2 II, 13, 1 ; 15, 1 II, 31 (30)
351, 28 septembre 353, hiver	Victoire de Constance, unique Auguste, sur Magnence. Concile d'Arles.	
355, été août-sept. 6 novembre 356, après le 13 juin	Concile de Milan. Usurpation de Silvain à Cologne. Julien nommé César. Libère de Rome exilé en Thrace.	II, 15, 2 II, 16, 21 II, 16, 29 ; 17, 1
356, 8/9 février 357, 24 février 28 avril - 29 mai été	Fuite d'Athanase en Égypte (3 ^e exil). Installation de Georges à Alexandrie. Séjour de Constance à Rome. Concile de Sirmium (2 ^e formule de foi, signée par Hosios de Cordoue).	II, 13, 3 II, 14, 1 II, 17, 1

358 28 août	Concile de Sirmium (3 ^e formule, signée par Libère). Retour de Libère à Rome. Séisme de Nicée.	II, 25, 4 II, 17, 7 II, 26, 2
359, 22 mai été 10 octobre 27 sept.-1 ^{er} oct. fin 359	4 ^e formule de Sirmium (« credo daté »). Concile de Rimini. Attente des délégués à Nikè en Thrace. Souscription à la foi de Nikè. Synode de Séleucie. Délégation à Constantinople.	II, 18, 1-3 II, 21, 1 <i>Ibid.</i> et 7 II, 27, 1-8 (26, 4-11) II, 28 (27), 3-4
360, janvier février	Synode de Constantinople : l'homéisme est la foi officielle. Déposition des homéousiens ; exil d'Aèce ; consécration d'Eudoxe à Constantinople ; d'Eunome à Cyzique. Après le synode, élection de Mélèce à Antioche ; déposition et exil un mois plus tard. Le César Julien est proclamé Auguste en Gaule.	II, 28 (27), 21-22 II, 32 (31), 1-2 <i>Ibid.</i> 10 II, 33 (32), 6
361, 3 novembre 26 novembre 24 décembre	Synode d'Antioche. Mort de Constance à Mopsucrène en Cilicie. Retour de Georges à Alexandrie. Massacre de Georges par les Alexandrins.	<i>Ibid.</i> (cf. II, 4, 3)

INDEX

INDEX SCRIPTURAIRE

Les références scripturaires signalées en *italique* indiquent une simple allusion.

ANCIEN TESTAMENT

<p>Genèse</p> <p>6, 2 I, 4, 34</p> <p>18, 23 I, 14, 7</p> <p>19, 17 II, 32, 12</p> <p>Exode</p> <p>12, 41 I, 8, 11</p> <p>31, 2-4 I, 24, 10</p> <p>Deutéronome</p> <p>17, 6 I, 21, 7</p> <p>32, 18 I, 6, 7</p> <p>1 Samuel</p> <p>2, 30 I, 34, 3</p> <p>2 Samuel</p> <p>16, 1-4 I, 33, 2</p> <p>1 Rois</p> <p>16, 29-33 II, 14, 11</p> <p>Isaïe</p> <p>1, 2 I, 4, 12.35 ; I, 6, 7</p> <p>8, 9 I, 8, 5</p> <p>13, 11 I, 25, 5</p> <p>24, 16 I, 4, 21</p> <p>(Hexapl.)</p>	<p>29, 13 I, 8, 17</p> <p>53, 8 I, 4, 21.46</p> <p>Jérémie</p> <p>2, 13 II, 23, 2</p> <p>7, 11 I, 4, 3</p> <p>Ézéchiel</p> <p>3, 11 II, 29, 6</p> <p>Osée</p> <p>8, 7 II, 23, 2</p> <p>Joël</p> <p>2, 17 I, 14, 7</p> <p>2, 25 I, 8, 11</p> <p>Zacharie</p> <p>14, 20 I, 18, 5</p> <p>Psaumes</p> <p>2, 7 I, 4, 33</p> <p>21, 17 I, 4, 36</p> <p>35, 10 I, 4, 40 ; I, 8, 12</p> <p>44, 8 I, 4, 14</p> <p>45, 5 I, 8, 12</p> <p>45, 8 I, 8, 11</p> <p>64, 10 I, 8, 12</p>
---	--

79, 4 II, 25, 1
82, 3-5 II, 24, 14
109, 3 I, 4, 34
117, 1-3 II, 13, 6
135, 1-26 II, 13, 6

Job

38, 28 I, 6, 7

Proverbes

8, 22 I, 7, 18 ; II, 32, 6
8, 22-23 I, 6, 4
8, 25 I, 6, 4

Matthieu

3, 17 I, 4, 33
5, 29 II, 32, 12-13
5, 29-30 I, 2, 12
11, 27 I, 4, 21.47
13, 25 I, 2, 7
15, 8 I, 8, 17
18, 16 I, 21, 7
21, 13 I, 4, 3
28, 19 I, 12, 5

Luc

2, 29 I, 14, 7
10, 22 I, 4, 21

Jean

1, 1 I, 4, 16
1, 3 I, 4, 16 ; II, 8, 42
1, 4.9 I, 4, 30
1, 18 I, 4, 15
1, 18 II, 8, 44
3, 31 I, 8, 14
5, 23 I, 4, 40
6, 38 II, 21, 4

8, 30 I, 4, 27
30, 18-19 I, 4, 30

Daniel

3, 12 II, 16, 14-15

Sagesse

7, 22 II, 8, 42
7, 26 I, 4, 39

Siracide

1, 2 I, 4, 20
3, 21 I, 4, 19

NOUVEAU TESTAMENT

10, 30 I, 4, 37 ; I, 8, 12 ;
II, 8, 41.45.47

12, 43 II, 16, 6

14, 8-9 I, 4, 39

14, 10 II, 8, 41.44

14, 17 I, 4, 47

14, 28 I, 4, 48.52

14, 28 II, 8, 45

15, 26 II, 21, 6

15, 26 I, 4, 47

16, 13 I, 4, 47

16, 33 I, 4, 53

17, 3 I, 8, 7.10

17, 21 II, 8, 50.51

19, 23-24 I, 4, 5

Actes

1, 18 I, 14, 8

13, 50 I, 4, 5.59

20, 29 II, 8, 32

Romains

2, 6 II, 21, 5

8, 15 I, 4, 31

8, 32 I, 4, 32

8, 32 I, 8, 9

1 Corinthiens

1, 10 II, 29, 8

1, 24 I, 4, 27.30 ; I, 8,
7.10 ; II, 8, 43

2, 7 II, 8, 38

2, 9 I, 4, 20

5, 3 II, 8, 36

8, 6 I, 8, 8

10, 4 I, 4, 30

11, 7 I, 8, 10

13, 9 I, 4, 51

15, 11 I, 4, 55

15, 20 I, 4, 54

2 Corinthiens

4, 4 I, 4, 27 ; I, 8, 10

4, 11 I, 8, 10

2, 17 II, 8, 34

5, 17-18 I, 8, 8

6, 14-15 I, 4, 30 ; II, 8, 35

8, 9 I, 4, 37

11, 33 II, 8, 13

Galates

1, 1 I, 2, 2

1, 8 I, 4, 56

1, 9 I, 4, 56 ; II, 8, 34

6, 17 I, 7, 3

Philippiens

2, 7-8 I, 4, 37

3, 16 I, 4, 50

Colossiens

1, 15 I, 4, 24

1, 15 I, 4, 27 ; II, 8, 44

1, 16 II, 8, 41

1, 16-17 I, 4, 25

1, 18 II, 8, 44

1 Thessaloniens

4, 9 I, 4, 35

1 Timothée

5, 19 I, 21, 7

6, 3-4 I, 4, 57

2 Timothée

2, 24 II, 23, 5

3, 6 I, 4, 58

Hébreux

1, 2 I, 4, 25

1, 2 I, 4, 23

1, 3 I, 4, 27.28.48.54 ; I,

8, 7.11

9, 26 I, 4, 54

9, 27 I, 14, 9

1 Jean

5, 1 I, 4, 45

INDEX PROSOPOGRAPHIQUE

Les caractères **gras** indiquent le livre (**I, II**) suivi du chapitre ; le paragraphe est signalé en *italique* quand il se trouve dans un document.

Ne figurent pas les noms présents dans les deux citations de l'*Apol. de fuga*, 6, et 3, en II, 14, 11 (voir la n. 1 p. 395), et 15, 8 et 9, qui ne concernent pas directement le récit de l'*HE*.

La qualité indiquée est celle qui figure dans le texte ; quand elle ne l'est pas, elle est indiquée entre parenthèses.

1. Personnages ecclésiastiques

- Acace de Césarée : **II, 8, 28, 33 ; 27, 1(4) et suiv. ; 28 (27), 1 ; 32 (31), 7** ; les partisans de : **28 (27), 20 ; 30 (29), 1.**
- Aèce, diacre d'Antioche : **II, 24, 6, 8 ; 28 (27), 7 et suiv. ; 29 (28), 1 et suiv. ; 30 (29), 1, 10, 12.**
- Aétios de Lydda, **I, 5, 2, 5 ; 21, 4.**
- Aithalès, diacre d'Alexandrie : **I, 4, 61.**
- Akhillas, prêtre d'Alexandrie : **I, 4, 3, 36, 56, 61.**
- Akhillas d'Alexandrie : **I, 2, 8.**
- Alexandre d'Alexandrie : **I, 2, 8, 9, 10, 12 ; 3, 3, 4 ; 4, 1, 62, 63 ; 5, 1 ; 6, 8 ; 8, 6 ; 9, 1, 8, 11, 13 ; 14, 2, 3, 4 ; 26, 1, 3 ; II, 8, 23, 33 ; 32 (31), 10.**
- Alexandre de Constantinople : **I, 3, 3, 4 ; 4, 1 ; 14, 5, 6, 9, 10 ; 19, 1.**
- Ammonios : **I, 5, 1.**
- Amphion de Nicomédie : **I, 20, 11.**
- Apion (= Sérapion de Thmouis) : **I, 14, 2.**
- Apis, diacre d'Alexandrie : **I, 4, 9.**
- Arius : **I, 2, 9, 11 ; 3, 3, 4 ; 4, 3, 36, 61, 62, 63 ; 5, 1, 5, 6 ; 7, 14, 15 ; 9, 1, 4 ; 13, 5 ; 14, 1, et suiv. ; 20, 5 ; 26, 1 ; II, 3, 1 ; 32 (31), 10 ; le(s) blasphème(s) de : I, 7, 7 ; 8, 18 ; 16, 6 ; II, 5, 4 ; 24, 3, 6 ; 30 (29), 7, 11 ; la doctrine de : 32 (31), 10 ; l'enseignement de : II, 18, 1 ; la faction de : II, 21, 2 ; la folie de : I, 9, 1 ; les forcenés de : I, 8, 3 ; la foi de : II, 14, 7 ; 24, 5 ; les fous de : II, 8, 2 ; la fraude de : II, 18, 1 ; l'hérésie de : 8, 27 ; 19, 3 ; 21, 4 ; 22, 2 ; la lèpre de : II, 3, 1 ; 18, 2 ; le mal de : II, 5, 1 ; 32 (31), 9 ; la maladie de : II, 12,**

- 1 ; les partisans de : **I**, 4, 56 ; **11**, 8 ; **13**, 5 ; **19**, 1 ; **II**, 19, 4 ; 23, 9 ; 26, 3 ; 32 (31), 3.
- Arius, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61.
- Arsénios, évêque mélitien : **I**, 30, 1 et suiv. ; **II**, 8, 19.
- Artémas : **I**, 4, 35.
- Asklépas de Gaza : **I**, 30, 1 ; **II**, 7, 1 ; 8, 3, 6, 7, 14, 17, 26, 32 ; 15, 8.
- Athanase d'Alexandrie : **I**, 8, 6 ; 14, 2 ; 26, 1 et suiv. ; 27, 1 ; 28, 2, 3, 4 ; 30, 1 et suiv. ; 31, 4 ; 32, 2 ; **II**, 7, 1 et suiv. ; 8, 6, 7, 14, 17, 19, 32, 55, 56 ; 10, 2 ; 11, 1 ; 12, 1 et suiv. ; 13, 1, 2 ; 14, 1, 14 ; 15, 2 ; 16, 1, 2, 8, 11 ; 22, 12 ; 24, 1.
- Athanase d'Anazarbe : **I**, 5, 2, 5.
- Auxence (de Milan) : **II**, 19, 7 ; 22, 5 ; 23, 4.
- Basile d'Ancyre de Galatie : **II**, 8, 32 ; 25, 3 ; 28 (27), 4, 5 ; les partisans de : 27, 6 (9) ; 30 (29), 1.
- Chrestos de Nicée : **I**, 20, 11.
- Cyrille de Jérusalem : **II**, 27, 3, 4-5, 6-8 ; 28 (27), 1-2.
- Damase de Rome : **II**, 22, 1, 2.
- Démophile (de Bérée) : **II**, 23, 4.
- Denys (de Milan) : **II**, 15, 4.
- Diodore (de Tarse) : **II**, 24, 7, 8 ; 28 (27), 8.
- Ébion (pour ébionites) : **I**, 4, 35.
- Éleusios de Cyzique : **II**, 28 (27), 4, 20, 21 ; 30 (29), 1, 2 ; partisans de : 30 (29), 1.
- Épictète (de Centumcellae) : **II**, 16, 12.
- Étienne d'Antioche : **II**, 8, 6, 28, 33, 55 ; 9, 1, 12 ; 10, 1 ; ceux de : 9, 9.
- Eudoxe de Germanicie : **II**, 25, 1 ; d'Antioche : **II**, 23, 4 ; 25, 1, 3 ; 26, 1 ; 27, 1 (4), 8 (11) ; 28 (27), 4, 7, 9, 13, 14, 15 ; 32 (31), 1 ; de Constantinople : **II**, 28 (27), 21 ; 30 (29), 2, 6 et suiv. ; 32 (31), 1 ; les partisans de : **II**, 28 (27), 20 ; 30 (29), 1.
- Eulalios d'Antioche : **I**, 22, 1.
- Eunome de Cyzique : **II**, 24, 6 ; 28 (27), 9, 21 ; 30 (29), 1 et suiv.
- Euphratas (de Cologne) : **II**, 9, 5, 6.
- Euphronios d'Antioche : **I**, 22, 1.
- Eusèbe de Césarée : **I**, 5, 2, 5 ; 6, 1 ; 7, 14 ; 8, 15 ; 11, 7 ; 12, 1 ; 13, 1 ; 16, 1 ; 21, 4 ; **II**, 8, 26 ; 27, 1 (4) ; de Palestine : **I**, 1, 4 ; 15, 1, 3 ; 22, 1.
- Eusèbe de Nicomédie : **I**, 4, 63 ; 5, 1, 4, 6 ; 6, 1 ; 8, 1 ; 14, 2 ; 19, 2 ;

- 20, 1, et suiv. ; 21, 1 ; 28, 2 ; 32, 2 ; **II**, 2, 5 ; 3, 8 ; les partisans de : **I**, 8, 3, 7, 10 ; 14, 3 et suiv. ; **II**, 4, 1 ; 8, 6, 7, 24, 28.
- Eusèbe de Samosate : **II**, 32 (31), 5 ; 33 (32), 1 et suiv.
- Eusèbe (de Verceil) : **II**, 15, 4.
- Eustathe de Bérée (en Syrie) : **I**, 4, 62 ; d'Antioche : **I**, 7, 10, 18 ; 8, 1, 5 ; 21, 3 et suiv. ; 22, 1 ; **II**, 15, 8 ; 32 (31), 11.
- Eustathe de Sébastée : **II**, 25, 3 ; 27, 6 (9) ; 28 (27), 4, 5, 13, 14 ; les partisans de : 28 (27), 16.
- Euzoios, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61 ; **II**, 32 (31), 10 ; évêque d'Antioche : **II**, 32 (31), 10, 12.
- Félix de Rome : **II**, 17, 3, 7.
- Flacille d'Antioche : **I**, 22, 1 ; **II**, 24, 1.
- Flavien (futur évêque) d'Antioche : **II**, 24, 7, 8 ; 28 (27), 8.
- Froumentios, évêque (d'Éthiopie) : **I**, 23, 3, 7, 9.
- Georges d'Alexandrie : **II**, 14, 1 et suiv. ; 28 (27), 8, 22 ; 29 (28), 1.
- Georges de Laodicée : **II**, 8, 28, 33 ; 32 (31), 7.
- Grégoire d'Alexandrie : **II**, 4, 3 ; 8, 32 ; 12, 4.
- Grégoire de Béryte : **I**, 5, 2, 5.
- Héliodoros (de Sozousès) : **II**, 29 (28), 3.
- Helladios, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61.
- Hellanikos de Tripoli : **I**, 5, 2, 6.
- Hermônas de Jérusalem : **I**, 3, 2.
- Hosios de Cordoue : **II**, 8, 8 ; 15, 5, 9.
- Ischyras (clerc de Maréote) : **II**, 8, 21, 22, 23.
- Jacques de Nisibe : **I**, 7, 4 ; **II**, 31 (30), 2 et suiv.
- Jules de Rome : **II**, 4, 1, 2 ; 8, 6, 7, 20 ; 15, 4, 10.
- Julius, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61.
- Kollouthos, prêtre d'Alexandrie : **I**, 4, 3.
- Léonce d'Antioche : **II**, 10, 1 ; 24, 1 et suiv. ; 25, 1, 2 ; 28 (27), 8, 9 ; 32 (31), 1.
- Libère de Rome : **II**, 15, 4, 10 ; 16, 1 et suiv. ; 17, 3, 7 ; 22, 1.
- Lucien, héritier de Paul de Samosate (prêtre d'Antioche) : **I**, 4, 36.
- Lucius, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61.
- Lucifer (de Cagliari) : **II**, 15, 4.
- Macaire de Jérusalem : **I**, 3, 2 ; 5, 2, 6 ; 16, 6 ; 17, 1 ; 18, 4 ; **II**, 27, 3 (6) ; 28 (27), 2.

- Makarios de Palestine : **II**, 8, 30.
 Makarios, prêtre : **I**, 14, 3, 6 ; **II**, 8, 20, 21, 22.
 Makédonios de Constantinople : **II**, 6, 1.
 Marcel d'Ancyre : **II**, 7, 1 ; 8, 6, 7, 14, 17, 24, 32 ; **15**, 8 ; **25**, 3.
 Marcellin de Rome : **I**, 3, 1.
 Maris de Chalcédoine : **II**, 8, 6 ; **16**, 11.
 Maxime de Jérusalem : **II**, 27, 3.
 Mélèce d'Antioche : **II**, 32 (31), 3 et suiv.
 Mélitios, évêque d'Égypte : **I**, 9, 1, 6, 7, 10, 14 ; **26**, 4 ; **30**, 2 ; **II**, 8, 23.
 Ménas, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61.
 Ménophante d'Éphèse : **I**, 7, 14 ; **II**, 8, 6, 28, 33.
 Miltiade de Rome : **I**, 3, 1.
 Narcisse de Néronias : **I**, 7, 14 ; **II**, 8, 28, 33.
 Paphnoutios l'Égyptien : **I**, 7, 6.
 Patrophile de Scythopolis : **I**, 7, 14 ; **21**, 4.
 Paul de Constantinople : **II**, 5, 1 et suiv., 4.
 Paul de Néocésarée : **I**, 7, 5.
 Paul de Samosate : **I**, 4, 36.
 Paulin (de Trèves) : **II**, 15, 4.
 Paulin de Tyr : **I**, 5, 2, 5 ; 6, 1.
 Philogonios d'Antioche : **I**, 3, 2 ; 4, 62 ; 5, 2, 6 ; 7, 10.
 Pierre d'Alexandrie : **I**, 2, 8 ; 9, 1.
 Quintianus de Gaza : **II**, 8, 32.
 Sabellius : **I**, 4, 46 ; **II**, 32 (31), 9.
 Sarmatès, diacre d'Alexandrie : **I**, 4, 61.
 Sekoundos de Ptolémaïs d'Égypte : **I**, 7, 14, 15 ; 8, 18 ; 9, 6.
 Séras (de Paraitonion) : **II**, 29 (28), 3, 4.
 Silvain de Tarse : **II**, 27, 4, 5, 6 ; **28** (27), 4, 17, 18, 19, 20.
 Silvestre de Rome : **I**, 3, 1 ; 7, 3 ; **15**, 10.
 Stéphane (de Ptolémaïs de Libye) : **II**, 29 (28), 3.
 Théodore de Périnthe, ou d'Héraclée : **I**, 28, 2 ; **30**, 12 ; **II**, 3, 8 ; 8, 6, 28, 33 ; **16**, 11.
 Théodote de Laodicée : **I**, 5, 2, 5 ; **21**, 4.
 Théognis de Nicée : **I**, 7, 14 ; **19**, 3 ; **20**, 8 ; **21**, 3 ; **28**, 2 ; **30**, 12 ; **II**, 2, 5 ; 3, 8 ; 8, 6, 14 ; **16**, 11.
 Théonas de Marmarique : **I**, 7, 14, 15 ; 8, 18 ; 9, 6.
 Théophile (de Libye) : **II**, 29 (28), 3.

- Timothee, prêtre d'Alexandrie : **I**, 30, 4, 5.
 Tyrannos d'Antioche : **I**, 3, 1.
 Ursace de Singidunum : **II**, 8, 6, 28, 33, 38 ; **16**, 11 ; **19**, 4, 10 ; **23**, 4.
 Valens de Mursa : **II**, 8, 6, 28, 33, 38 ; **16**, 11 ; **19**, 4, 10 ; **23**, 4.
 Valentin : **I**, 4, 46.
 Valérianus (d'Aquilée) : **II**, 22, 2.
 Vincent (de Capoue) : **II**, 9, 5, 7 ; **22**, 9.
 Vitalis d'Antioche : **I**, 3, 1.

2. Personnages civils

- Aidésios : **I**, 23, 3, 7.
 Constantia, sœur de Constantin et femme de Licinius : **II**, 3, 1.
 Constantin, empereur : **I**, 1, 4 ; 2, 2 ; 7, 1, 11, 13 ; 9, 4, 14 ; **10**, 1, 12 ; 11, 1 et suiv. ; **13**, 1, 2 ; **14**, 3, 4, 12 ; **15**, 1 ; **16**, 1, 5 ; **17**, 1 ; **19**, 3 ; **20**, 11 ; **23**, 1 ; **24**, 11 ; **25**, 1, 12, 14 ; **28**, 4 ; **29**, 1 ; **30**, 12, 13 ; **31**, 1 et suiv. ; **32**, 1, 2 ; **33**, 1, 2 ; **34**, 1 ; **II**, 1, 1 ; 2, 3 ; 3, 1 et suiv. ; 4, 5 ; **19**, 4, 5 ; **28** (27), 2.
 Constantin l'aîné, fils de Contantin : **II**, 1, 1 ; 2, 1 ; 4, 4.
 Constance (fils de Constantin) : **II**, 3, 5, 6 ; 4, 6 ; 8, 56 ; **10**, 2 ; **11**, 1 ; 12, 3 ; **13**, 1, 2 ; **15**, 1, 10 ; **16**, 1 et suiv. ; **17**, 1 ; **18**, 1, 4 ; **19**, 1 ; **20**, 1 ; 23, 5, 6 ; **25**, 3 ; **26**, 1 ; **27**, 1 (4) ; **28** (27), 1 et suiv. ; **30** (29), 9 ; **31** (30), 1, 10 ; **32** (31), 1, 3 ; **33** (32), 1 et suiv.
 Constant (fils de Constantin) : **II**, 4, 4, 5 ; 8, 54 ; **13**, 1.
 Dionysios, consulaire : **I**, 29, 4.
 Drakillianos, vicaire des préfets clarissimes : **I**, 17, 6.
 Eusèbe, eunuque du palais : **II**, 16, 9, 15, 28.
 Julien (empereur) : **I**, 11, 3 ; César : **II**, 33 (32), 6.
 Licinius, tyran : **I**, 2, 1 ; 7, 5 ; **II**, 3, 1.
 Magnence : **II**, 15, 1 ; **16**, 21 (cf. **25**, 4).
 Maxence, tyran : **I**, 2, 1.
 Maximin, tyran : **I**, 2, 1.
 Philippe, ancien préfet (du prétoire d'Orient) : **II**, 5, 4.
 Saliaros (= Flavius Salia), un officier : **II**, 8, 54 (cf. **9**, 8).
 Sébastianos, stratélate : **II**, 14, 2, 6.
 Silvanus : **II**, 16, 21 (cf. **25**, 4).

INDEX TOPOGRAPHIQUE

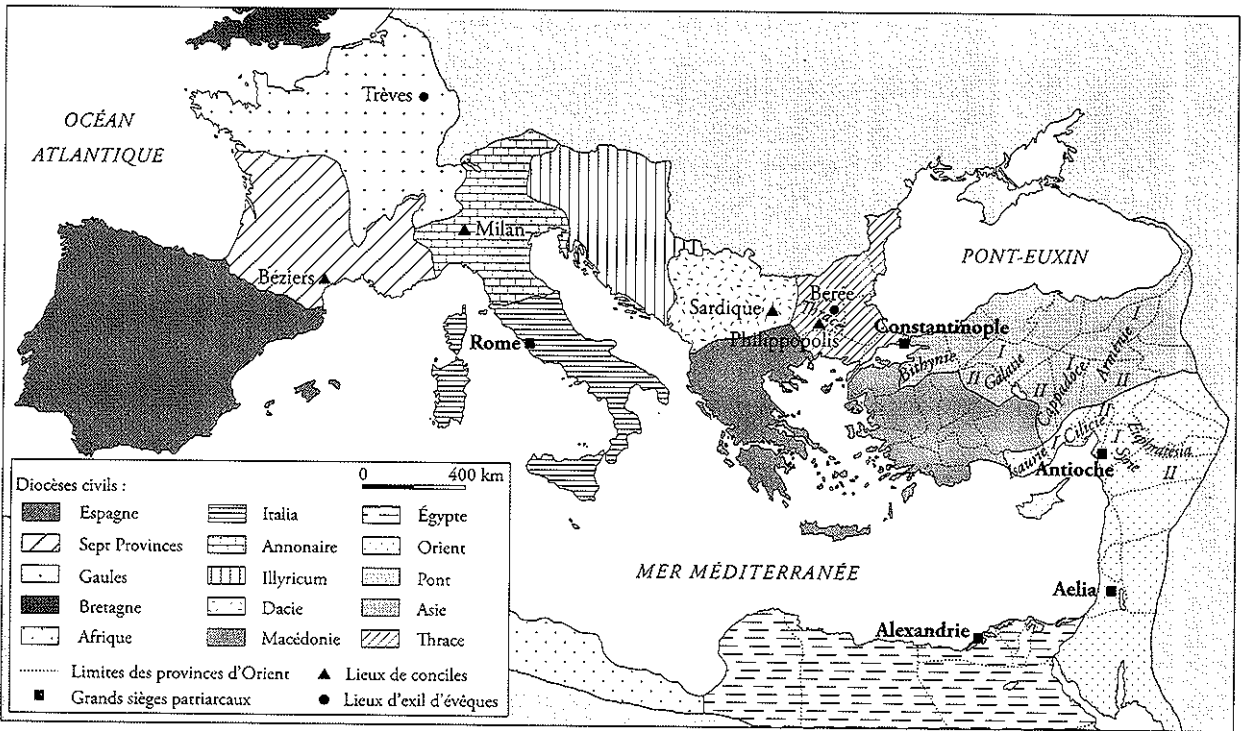
- Achaïe : **II**, 8, 1.
Aelia, **I**, 31, 1 ; v. Jérusalem.
Afrique : **I**, 10, 10 ; **II**, 8, 1.
Alexandrie, Église de, évêque de : **I**, 3, 3, 4 ; **9**, 1, 9, 11 ; **26**, 1, 3, 5 ;
II, 8, 32, 33 ; **12**, 1 ; **28** (27), 8, 22 ; **29** (28), 1 ; ville de : **I**, 2, 8 ; **7**,
1 ; **14**, 1 ; **23**, 7 (ville d'Alexandre) ; **30**, 13 ; **32**, 2 ; **II**, 1, 1 ; **8**, 32,
56 ; **12**, 3 ; **14**, 14 ; **16**, 16.
Anazarbe : **I**, 5, 5.
Ancyre de Galatie : **II**, 7, 1 ; **8**, 3, 6.
Antioche, Église de : **I**, 3, 1 ; **4**, 62 ; **5**, 6 ; **7**, 10, 18 ; **II**, 8, 28, 33 ; **9**, 1 ;
15, 8 ; **32** (31), 1, 3 ; ville de : **I**, 3, 1 ; **4**, 35 ; **21**, 3, 4 ; **22**, 3 ; **II**, 8,
26, 56 ; **12**, 2 ; **24**, 1, 9, 13 ; **25**, 1 ; **27**, 4 (= 26, 7) ; **28** (27), 9 ; **31**
(30), 1, 10 ; **32** (31), 1 ; Antiochiens : **II**, 26, 1.
Antioche de Mygdonie : **I**, 7, 4 ; **II**, 31 (30), 2 ; v. Nisibe.
Arabie : **II**, 8, 1, 30.
Arménie (région) : **II**, 25, 3 ; **28** (27), 4 ; **32** (31), 3.
Arménie seconde (diocèse du Pont) : **II**, 5, 2.
Asie (diocèse civil) : **I**, 4, 59 ; **10**, 10 ; **25**, 12 ; **II**, 8, 1, 28 ; **27**, 1 (= 26, 4).
Bérée (Alep en Syrie), **I**, 4, 62 ; **II**, 15, 8.
Bérée en Thrace : **II**, 16, 27.
Béryte : **I**, 5, 5 ; **19**, 3.
Bithynie : **I**, 32, 1 ; **II**, 8, 1 ; **26**, 1 ; v. Nicée et Nicomédie.
Bretagnes (diocèse) : **I**, 10, 10.
Byzance : **I**, 19, 1 ; v. Constantinople.
Calabre : **II**, 8, 1.
Campanie : **II**, 8, 1.
Cappadoce : **I**, 4, 59 ; **II**, 5, 2, 4 ; **8**, 1 ; **14**, 4 ; **25**, 1.
Carie : **II**, 8, 1.
Césarée de Palestine : **I**, 5, 2, 5 ; **8**, 15 ; **11**, 7 ; **12**, 1 ; **21**, 4 ; **28**, 2, 4 ;
II, 8, 26, 28, 33 ; **27**, 1 (= 26, 4) ; **32** (31), 7.
Chalcédoine : **I**, 30, 12.
Cilicie : **I**, 10, 10 ; **II**, 8, 1 ; **25**, 1 ; **33** (32), 6.
Cilicie seconde : **I**, 7, 14 ; **30**, 12 ; **II**, 8, 33.

Constantinople, Église de : **I**, 3, 3 ; **14**, 5 ; **19**, 2 ; **21**, 1 ; **II**, 5, 1, 4 ; **28** (27), 21 ; **32** (31), 1 ; ville de : **I**, 14, 2, 3 ; **19**, 1 ; **26**, 4 ; **34**, 1 ; **II**, 27, 8 (= 26, 11) ; **29** (28), 1 ; **30** (29), 6, 12.
 Cucuse de Cappadoce : **II**, 5, 2, 4.
 Cyclades, îles : **II**, 8, 1.
 Cyzique : **II**, 28 (27), 4, 21 ; **30** (29), 2, 9.
 Dacie : **II**, 4, 6 ; **8**, 1.
 Dacie Seconde : **II**, 8, 1.
 Dardanie : **II**, 8, 1.
 Diospolis : v. Lydda.
 Égypte : **I**, 2, 8 ; **4**, 59 ; **6**, 9 ; **8**, 11 ; **9**, 1, 2, 6, 11 ; **10**, 10 ; **23**, 4 ; **26**, 4 ; **30**, 3 ; **II**, 3, 8 ; **8**, 1, 20 ; **14**, 11 ; **28** (27), 9 ; Égyptiens : **I**, 2, 8.
 Éphèse d'Asie : **I**, 7, 14 ; **II**, 8, 28, 33.
 Épires (provinces du diocèse de Mysie) : **II**, 8, 1.
 Espagnes (diocèse) : **I**, 10, 10 ; **II**, 8, 1.
 Euphrate, fleuve : **I**, 7, 5.
 Euphratésia : **II**, 25, 1.
 Europe (région) : **I**, 25, 12 ; **II**, 15, 1 ; **33** (32), 6 ; (province) : **II**, 8, 33.
 Galatie (province du Pont) : **II**, 7, 1 ; **8**, 1, 3, 6, 32 ; **28** (27), 4.
 Galatie occidentale (région) : **II**, 1, 1 ; **22**, 2.
 Gaule (région) : **II**, 22, 2, 4.
 Gaules (région) : **I**, 10, 10 ; **31**, 5 ; **II**, 2, 1 ; **8**, 1 ; **15**, 4.
 Gaza : **I**, 30, 1 ; **II**, 7, 1 ; **8**, 3, 6, 32 ; **15**, 8.
 Germanicie : **II**, 25, 1.
 Grèce : **I**, 10, 10.
 Héraclée (de Thrace) : **II**, 8, 28 ; v. Périnthe ; **II**, 8, 33, d'Europe.
 Ibères (= Géorgiens) : **I**, 24, 1.
 Illyrie (région) : **I**, 22, 1 ; **II**, 4, 6.
 Illyriens : **II**, 22, 1, 2.
 Inde extrême (= Éthiopie) : **I**, 23, 2.
 Irénopolis : v. Néronias.
 Isaurie (diocèse d'Orient) : **II**, 27, 1 (= 26, 4).
 Italie (région) : **I**, 10, 10 ; **II**, 8, 1 (annonceur) ; **15**, 2, 4 ; **22**, 2.
 Jourdain : **I**, 32, 1.
 Jérusalem : **I**, 3, 2 ; **5**, 6 ; **21**, 2 ; **II**, 27, 3, 4 (= 26, 6, 7) ; **28** (27), 2 ; v. Aelia.
 Laodicée : **I**, 5, 5 ; **21**, 4 ; **II**, 8, 28, 33 ; **32** (31), 7.
 Libye (région = Afrique) : **I**, 25, 12.
 Libye (province) : **I**, 4, 59 ; **9**, 2 ; **10**, 10 (les Libyes, cf. Pentapole) ; **II**, 8, 1 ; **14**, 11 ; Lybiens : **I**, 2, 8.

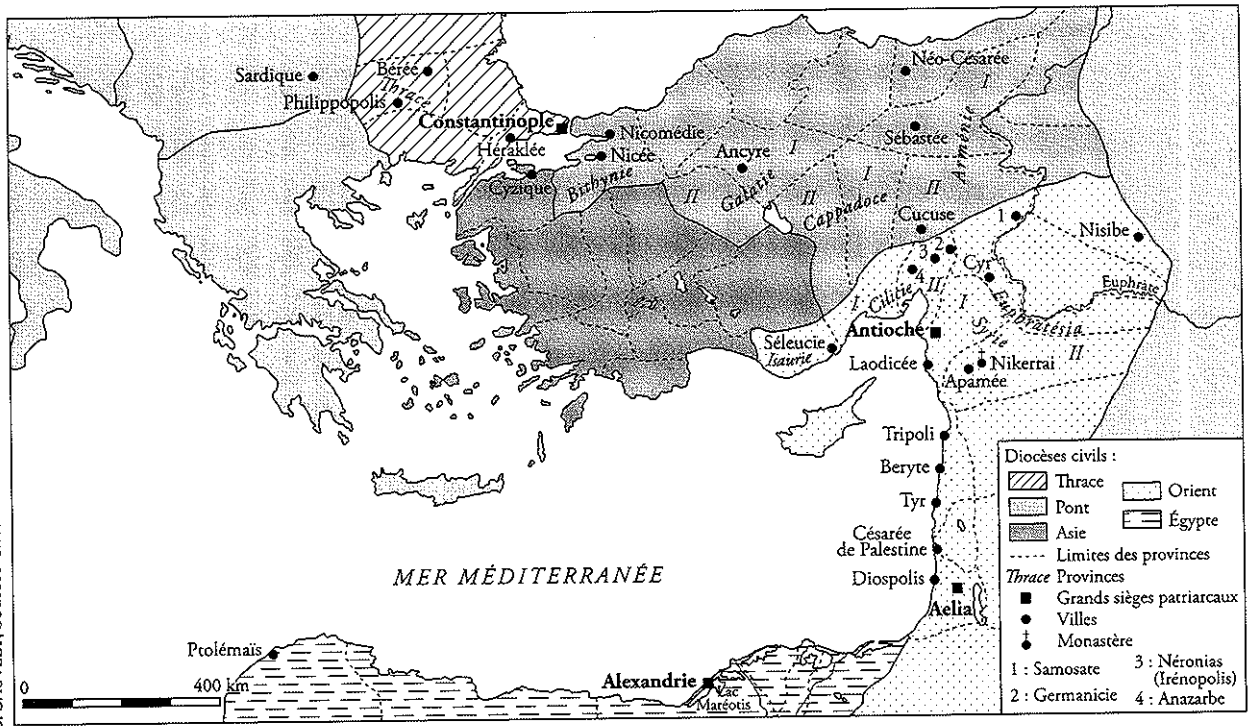
Lieux saints : **I**, 21, 4 ; v. Jérusalem.
 Lycie : **I**, 4, 59.
 Lydda : **I**, 5, 5 ; **21**, 4 ; v. Diospolis.
 Lydie : **II**, 8, 1.
 Macédoine : **II**, 8, 1.
 Maréote : **I**, 30, 13 ; **II**, 8, 20, 23 ; **16**, 10, 11.
 Marmarique : **I**, 7, 14 ; **9**, 6.
 Mésie : **II**, 8, 1, 28, 33.
 Milan : **II**, 15, 2 (cf. 4) ; **17**, 7 ; **19**, 5 ; **22**, 5.
 Mursa de Pannonie : **II**, 8, 28, 33.
 Mygdonios, fleuve : **II**, 31 (30), 5, 6.
 Néocésarée : **I**, 7, 5.
 Néronias : **I**, 7, 14 ; **II**, 8, 28, 33.
 Nicée de Bithynie, concile de : **I**, 7, 1, 2, 13, 15 ; **8**, 1, 15 ; **9**, 2, 3, 5, 6 ; **12**, 1 ; **16**, 6 ; **20**, 5 ; **26**, 1, 4 ; **II**, 4, 4 ; **15**, 9 ; **16**, 9, 16, 22 ; **17**, 3 ; **18**, 3 ; **19**, 3 ; **22**, 6, 8, 10 ; **23**, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9 ; **24**, 1 ; **26**, 1, 3 ; évêque de : **I**, 7, 14 ; **19**, 3 ; **20**, 11 ; **21**, 3 ; **30**, 12.
 Nicomédie : **I**, 4, 63 ; **5**, 1 ; **14**, 2 ; **19**, 2, 3 ; **20**, 4, 11 ; **21**, 3 ; **32**, 1.
 Nikè en Thrace : **II**, 21, 1, 2.
 Nisibe : **I**, 7, 4 ; **II**, 31 (30), 2.
 Occident, Églises, évêques de : **I**, 10, 10 ; **II**, 4, 6 ; **18**, 1 ; (région) : **II**, 1, 1 ; **4**, 1 ; **10**, 2 ; **15**, 1 ; **23**, 9 ; **24**, 7 ; **25**, 4 ; **28** (27), 1.
 Orient, Églises, évêques de : **I**, 6, 9 ; (frères de) : **9**, 12 ; **10**, 10 ; **II**, 4, 6 ; **18**, 1 ; **27**, 1 (= 26, 4) ; (région) : **8**, 3, 33.
 Palestine : **II**, 3, 8 ; **8**, 1, 28, 30, 33 ; **27**, 1 (= 26, 4).
 Pamphylie : **I**, 4, 59 ; **II**, 8, 1.
 Pannonie (diocèse) : **II**, 8, 1 ; (province) : **28**, 33.
 Pentapole : **I**, 4, 59 ; **9**, 2 ; v. Libye : **10**, 10.
 Périnthe : **I**, 28, 2 ; **30**, 11 ; **II**, 3, 8 ; v. Héraclée.
 Perse : **I**, 24, 12 ; régions de : **25**, 10.
 Phénicie : **II**, 3, 8.
 Phrygie : **II**, 8, 1 ; **28** (27), 12.
 Phrygie Seconde : **II**, 8, 1.
 Pisidie : **II**, 8, 1.
 Pont (diocèse) : **I**, 10, 10 ; **II**, 8, 1 ; **27**, 1 (= 26, 4).
 Ptolémaïs d'Égypte : **I**, 7, 14 ; **9**, 6.
 Rhodope (province de Thrace) : **II**, 8, 1.
 Rimini : **II**, 18, 1 ; **19**, 1 ; **20**, 1 ; **22**, 8, 9, 12 ; **23**, 1, 3, 4, 6, 7, 9.
 Rome, Église de : **I**, 3, 1 ; **7**, 3 ; **II**, 4, 1 ; **8**, 6 ; **15**, 4, 10 ; **16**, 1, 24 ; **19**, 5, 11 ; **22**, 1, 6, 9 ; ville de : **I**, 8, 15 ; **10**, 10 ; **II**, 4, 2, 3 ; **8**, 1 ; **16**, 23, 24, 25 ; **17**, 1, 4 ; **22**, 2 ; empereur de : **31** (30), 9 ; empire de : **I**, 14, 12 ; sénat de : **II**, 16, 12.

Samosate : **II**, 32 (31), 5.
Sardaigne : **II**, 8, 1 ; 15, 4.
Sardique en Dacie : **II**, 4, 6 ; 5, 2 ; 7, 1 ; 8, 1, 3, 7, 16, 30, 54 ; 15, 9 ;
16, 11 ; 27, 2 (= 26, 5).
Scythopolis : **I**, 7, 14 ; 21, 4.
Sébastée en Arménie : **II**, 25, 3.
Singidunum de Mésie : **II**, 8, 28, 33.
Syrie : **I**, 4, 59 ; **II**, 25, 1 ; 33 (32), 6 ; Syriens : **I**, 7, 4 ; **II**, 31 (30), 11.
Tarse : **II**, 27, 4 (= 26, 7) ; 28 (27), 4.
Thébaïde : **I**, 4, 59 ; 9, 1 ; 26, 4 ; 30, 3 ; **II**, 8, 1 ; Thébains : **I**, 2, 8.
Thessalie : **II**, 8, 1.
Thrace (diocèse) : **I**, 22, 1 ; **II**, 8, 1 ; 15, 9 ; 16, 27 ; 17, 1 ; 21, 1, 2 ; 23,
6, 7 ; 30 (29), 1.
Trèves : **I**, 31, 5 ; **II**, 1, 1.
Tripoli : **I**, 5, 6.
Tyr : **I**, 5, 5, 6 ; 23, 7 ; 28, 4 ; 29, 1 ; 30, 1, 3 ; 31, 1 ; **II**, 15, 2, 7.
Vénétie (province) : **II**, 22, 4.

CARTES



Carte 1. — L'empire romain dans l'Histoire ecclésiastique I et II.



Carte 2. — L'Orient chrétien dans l'Histoire ecclésiastique I et II.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
Introduction	9
I. Théodoret : le moine, l'évêque et ses activités	11
Antioche	11
Le moine	13
L'évêque	15
L'ami de Nestorios et l'adversaire de Cyrille d'Alexan- drie.....	21
La condamnation	24
La réhabilitation.....	27
II. <i>L'Histoire ecclésiastique</i> : date et situation dans l'histo- riographie de la première moitié du ve siècle	29
La trilogie Socrate-Sozomène-Théodoret.....	29
Des éléments pour la discussion	31
III. Définition et but de <i>l'Histoire ecclésiastique</i> selon Théodoret.....	39
Le plus fidèle continuateur d'Eusèbe.....	39
L'histoire politique au service de l'histoire de l'Église	42
Le combat entre Dieu et Satan : l'hérésie et la persécution...	50
IV. Composition, sources et méthode	57
Un discours hérésiologique au service d'une histoire apo- logétique.....	57
Séquences narratives incluant des documents	58
Les documents comme « preuve » : une machine au service de l'apologie.....	63
Une histoire polémique au service de l'Église d'Antioche...	65
Une matière antiochienne	68
Matériaux pour une <i>Histoire ecclésiastique</i> antiochienne ..	69

La mémoire eustathienne intégrée à l'histoire de l'Église antiochienne.....	71
Une histoire reconstruite au service de l'Église mélicienne...	75
Athanase entre Alexandrie et Antioche.....	81
Socrate et Théodoret.....	82
Théodoret et l'Église d'Occident.....	87
NOTICE DES LIVRES I ET II	93
Le texte et sa tradition manuscrite.....	93
Les éditions précédant L. Parmentier.....	96
Les traductions.....	97
Principes de la présente édition.....	98
Divisions du texte.....	101
Les titres de chapitres (<i>kephalaia</i>).....	102
NOTES PHILOGIQUES AUX LIVRES I ET II	107
SOURCES ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES DES LIVRES I ET II	123
Abréviations et sigles.....	123
Principales sources.....	125
Notes bibliographiques.....	128
SIGLA	133
Texte et traduction	
Livre I.....	138
Livre II.....	335
ANNEXES	
1. Les successions épiscopales sur les cinq grands sièges d'après les livres I et II.....	502
2. Chronologie des principaux événements entre 325 et 361 cités dans les livres I et II.....	504
INDEX	
Index scripturaire.....	511
Index prosopographique.....	515
Index topographique.....	521
CARTES	525
TABLE DES MATIÈRES	529

SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s. j. ;
 † J. Daniélou, s. j. ; † C. Mondésert, s. j.
 Directeur : J.-N. Guinot
 Directeur-adjoint : B. Meunier

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par noms d'auteurs anciens et titres d'ouvrages anonymes, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection.

Pour une information plus complète, une « liste numérique » est téléchargeable sur le site Internet, à l'adresse suivante : www.sources-chretiennes.nom.fr. Elle présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique également les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.

On peut se la procurer également au secrétariat de l'Institut des « Sources chrétiennes » 29, rue du Plat, 69002 F-Lyon (Tél. : 04 72 77 73 50 et Courriel : sources.chretiennes@nom.fr) .

LISTE ALPHABÉTIQUE (1-502)

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373	APHRAATE LE SAGE PERSAN Exposés : 349 et 359
ADAM DE PERSEIGNE Lettres, I : 66	APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145
AELRED DE RIEVAULX — —	APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387 —, II : 474 —, III : 498
ALFRED DE RIEVAULX Quand Jésus eut douze ans : 60 La Vie de recluse : 76	APPONIUS Commentaire sur le Cantique des Cantiques, I-III : 420 — IV-VIII : 421 — IX-XII : 430
AMBROISE DE MILAN Apologie de David : 239 Des mystères : 25 bis Des sacrements : 25 bis Explication du Symbole : 25 bis La Pénitence : 179 Sur S. Luc : 45 et 52	ARISTÉE Lettre à Philocrate : 89
AMÉDÉE DE LAUSANNE Huit homélies mariales : 72	ARISTIDE Apologie : 470
ANSELME DE CANTORBÉRY Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91	ATHANASE D'ALEXANDRIE Deux apologies : 56 bis Discours contre les païens : 18 bis Voir « Histoire acéphale » : 317 Lettres à Sérapion : 15 Sur l'incarnation du Verbe : 199 Vie d'Antoine : 400
ANSELME DE HAVELBERG Dialogues, I : 118	

ATHÉNAGORE

- Supplique au sujet des chrétiens : 379
 Sur la résurrection des morts : 379
 AUGUSTIN
 Commentaire de la Première Épître de S. Jean : 75
 Sermons pour la Pâque : 116
 AVIT DE VIENNE
 Histoire spirituelle, I : 444
 — II : 492
 BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172
 BARSANUPHE et JEAN DE GAZA
 Correspondance, vol. I : 426 et 427
 — , vol. II : 450 et 451
 — , vol. III : 468
 BASILE DE CÉSARÉE
 Contre Eunome : 299 et 305
 Homélie sur l'Hexaéméron : 26 bis
 Sur le Baptême : 357
 Sur l'origine de l'homme : 160
 Traité du Saint-Esprit : 17 bis
 BASILE DE SÉLEUCIE
 Homélie pascalle : 187
 BAUDOIN DE FORD
 Le Sacrement de l'autel : 93 et 94
 BÈDE LE VÉNÉRABLE
 Histoire ecclésiastique du peuple anglais I, I-II : 489
 — II, III-IV : 490
 — III, V : 491
 Le Tabernacle : 475
 BENOÎT DE NURSIE
 La Règle : 181—186
 BERNARD DE CLAIRVAUX
 Introduction aux Œuvres complètes : 380
 A la louange de la Vierge Mère : 390
 L'Amour de Dieu : 393
 La Conversion : 457
 Éloge de la nouvelle chevalerie : 367
 La Grâce et le Libre Arbitre : 393
 Lettres, I-41 : 425
 — 42-91 : 458
 Le Précepte et la Dispense : 457
 Sermons divers,
 — I-22, t. I : 496
 Sermons pour l'année,
 — t. I. 1 : 480
 — t. I. 2 : 481
 Sermons sur le Cantique,
 — I-15 : 414
 — 16-32 : 431
 — 33-50 : 452
 — 51-68 : 472
 Vie de S. Malachie : 367
 CALLINICOS
 Vie d'Hypatios : 177

CASSIEN, voir JEAN CASSIEN

- CÉSaire D'ARLES
 Œuvres monastiques,
 — I Œuvres pour les moniales : 345
 — II Œuvres pour les moines : 398
 Sermons au peuple : 175, 243 et 330
 Sermons sur l'Écriture, 81-105 : 447
 CHAÎNE PALESTINIENNE SUR LE PSAUME 118 : 189 et 190
 CHARTREUX
 Lettres des premiers chartreux : 88 et 274
 CHROMACE D'AQUILÉE
 Sermons : 154 et 164
 CLAIRE D'ASSISE
 Écrits : 325
 CLÉMENT D'ALEXANDRIE
 Extraits de Théodote : 23
 Le Pédagogue : 70, 108 et 158
 Protreptique : 2 bis
 Stromate I : 30
 — II : 38
 — IV : 463
 — V : 278 et 279
 — VI : 446
 — VII : 428
 CLÉMENT DE ROME
 Épître aux Corinthiens : 167
 CODE THÉodosien, LIVRE XVI : 497
 CONCILES GAULOIS DU IV^e SIÈCLE : 441
 CONCILES MÉROVINGIENS (CANONS DES) : 353 et 354
 CONSTANCE DE LYON
 Vie de S. Germain d'Auxerre : 112
 CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES : 320, 329 et 336
 COSMAS INDICOPLEUSTÈS
 Topographie chrétienne : 141, 159 et 197
 CYPRIEN DE CARTHAGE
 A Démétrien : 467
 A Donat : 291
 La Bienfaisance et les Aumônes : 440
 L'unité de l'Église : 500
 La Vertu de patience : 291
 CYRILLE D'ALEXANDRIE
 Contre Julien, I-II : 322
 Deux dialogues christologiques : 97
 Dialogues sur la Trinité : 231, 237 et 246
 Lettres festales, I-VI : 372
 — VII-XI : 392
 — XII-XVI : 434
 CYRILLE DE JÉRUSALEM
 Catéchèses mystagogiques : 126
 DEFENSOR DE LIGUË
 Livre d'étincelles : 77 et 86

DENYS L'ARÉOPAGITE

- La Hiérarchie céleste : 58 bis
 DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES POUR L'OCTAVE DE PÂQUES : 146
 DHUODA
 Manuel pour mon fils : 225 bis
 DIADOQUE DE PHOTICÉ
 Œuvres spirituelles : 5 bis
 DIDYME L'AVEUGLE
 Sur la Genèse : 233 et 244
 Sur Zacharie : 83, 84 et 85
 Traité du Saint-Esprit : 386
 A DIOGNÈTE : 33 bis
 DOCTRINE DES DOUZE APÔTRES (DIDACHÈ) : 248 bis
 DOROTHÉE DE GAZA
 Œuvres spirituelles : 92
 ÉGÈRIE
 Journal de voyage : 296
 ÉPHREM DE NISIBE
 Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron : 121
 Hymnes pascals : 502
 Hymnes sur la Nativité : 459
 Hymnes sur le Paradis : 137
 EUDOCIE, PATRICIUS, OPTIMUS, CÔME DE JÉRUSALEM
 Centons homériques : 437
 EUGIPPE
 Vie de S. Séverin : 374
 EUNOME
 Apologie : 305
 EUSÈBE DE CÉSARÉE
 Voir PAMPHILE, Apologie pour Origène : 464 et 465
 Contre Hiéroclès : 333
 Histoire ecclésiastique, Introduction et index : 73
 — I-IV : 31
 — V-VII : 41
 — VIII-X : 55
 Préparation évangélique, I : 206
 — II-III : 228
 — IV-V, 17 : 262
 — V, 18-VI : 266
 — VII : 215
 — VIII-X : 369
 — XI : 292
 — XII-XIII : 307
 — XIV-XV : 338
 ÉVAGRE LE PONTIQUE
 Le Gnostique : 356
 Scholies à l'Éclésiaste : 397
 Scholies aux Proverbes : 340
 Sur les pensées : 438
 Traité pratique : 170 et 171

ÉVANGILE DE PIERRE : 201

- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
 FACUNDUS D'HERMIANE
 Défense des Trois Chapitres, I-II : 471
 — III-IV : 478
 — V-VII : 479
 — VIII-X : 484
 — XI-XII : 499
 FIRMUS DE CÉSARÉE
 Lettres : 350
 FULGENCE DE RUSPE
 Lettres ascétiques et morales : 487
 FRANÇOIS D'ASSISE
 Écrits : 285
 GALAND DE REIGNY
 Parabolaires : 378
 Petit livre de proverbes : 436
 GÉLASE I^{er}
 Lettre contre les Lupercals et dix-huit messes : 65
 GEOFFROY D'AUXERRE
 Entretien de Simon-Pierre avec Jésus : 364
 GERTRUDE D'HELFTA
 Les Exercices : 127
 Le Héraut : 139, 143, 255 et 331
 GRÉGOIRE DE NAREK
 Le Livre de prières : 78
 GRÉGOIRE DE NAZIANZE
 Discours, I-3 : 247
 — 4-5 : 309
 — 6-12 : 405
 — 20-23 : 270
 — 24-26 : 284
 — 27-31 : 250
 — 32-37 : 318
 — 38-41 : 358
 — 42-43 : 384
 Lettres théologiques : 208
 La Passion du Christ : 149
 GRÉGOIRE DE NYSSÉ
 La Création de l'homme : 6
 Discours catéchétique : 453
 Homélie sur l'Éclésiaste : 416
 Lettres : 363
 Sur les titres des psaumes : 466
 Traité de la Virginité : 119
 Vie de Moïse : I bis
 Vie de sainte Macrine : 178
 GRÉGOIRE LE GRAND
 Commentaire sur le Cantique : 314
 Dialogues : 251, 260 et 265
 Homélie sur Ézéchiël : 327 et 360
 Homélie sur l'Évangile : 485
 Morales sur Job, I-II : 32 bis
 — XI-XIV : 212
 — XV-XVI : 221
 — XXVIII-XXIX : 476
 Registre des Lettres : 370, 371
 Règle pastorale : 381 et 382

GRÉGOIRE LE GRAND (PIERRE DE CAVA)
Commentaire sur le Premier Livre
des Rois : 351, 391, 432, 449, 469
et 482

GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciement à Origène : 148

GUERRIC D'IGNY
Sermons : 166 et 202

GUIGUES I^{er} LE CHARTREUX
Les Coutumes de Chartreuse : 313
Méditations : 308

GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative :
163
Douze méditations : 163

GUILLAUME DE BOURGES
Livre des guerres du Seigneur :
288

GUILLAUME DE SAINT-THIERRY
Exposé sur le Cantique : 82
Lettre aux Frères du Mont-Dieu :
223
Le Miroir de la foi : 301
Oraisons méditatives : 324
Traité de la contemplation de
Dieu : 61 bis

HERMAS
Le Pasteur : 53 bis

HERMIAS
Satire des philosophes païens : 388

HÉSYCHUIS DE JÉRUSALEM
Homélie pascale : 187

HILAIRE D'ARLES
Vie de S. Honorat : 235

HILAIRE DE POITIERS
Commentaire sur le Psaume 118 :
344 et 347
Contre Constance : 334
Sur Matthieu : 254 et 258
Traité des Mystères : 19 bis
La Trinité : 443, 448 et 462

HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La Tradition apostolique : 11 bis

HISTOIRE « ACÉPHALE » et INDEX
SYRIAQUE DES LETTRES FESTALES
D'ATHANASE D'ALEXANDRIE : 317

HOMÉLIES PASCALES : 27, 36 et 48

HONORAT DE MARSEILLE
Vie d'Hilaire d'Arles : 404

HUGUES DE BALMA
Théologie mystique : 408 et 409

HUGUES DE SAINT-VICTOR
Six opuscules spirituels : 155

HYDACE
Chronique : 218 et 219

IGNACE D'ANTIOCHE
Lettres : 10 bis

IRÉNÉE DE LYON
Contre les hérésies, I : 263 et 264
— II : 293 et 294
— III : 210 et 211
— IV : 100 (2 vol.)
— V : 152 et 153
Démonstration de la prédication
apostolique : 406

ISAAC DE L'ÉTOILE
Sermons, 1-17 : 130
— 18-39 : 207
— 40-55 : 339

ISIDORE DE PÉLUSE
Lettres, I : 422
— II : 454

JEAN D'APAMÉE
Dialogues et traités : 311

JEAN DE BÉRYTE
Homélie pascale : 187

JEAN CASSIEN
Conférences : 42, 54 et 64
Institutions : 109

JEAN CHRYSOSTOME
A Théodore : 117
A une jeune veuve : 138
Commentaire sur Isaïe : 304
Commentaire sur Job : 346 et 348
Homélie sur Ozias : 277
Huit catéchèses baptismales : 50
Lettre d'exil : 103
Lettres à Olympias : 13 bis
Panégyriques de S. Paul : 300
Sermons sur la Genèse : 433
Sur Babylas : 362
Sur l'égalité du Père et du Fils : 396
Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
28 bis
Sur la providence de Dieu : 79
Sur la vaine gloire et l'éducation
des enfants : 188
Sur le mariage unique : 138
Sur le sacerdoce : 272
Trois catéchèses baptismales : 366
La Virginité : 125

PSEUDO-CHRYSOSTOME
Homélie pascale : 187

JEAN DAMASCÈNE
Écrits sur l'Islam : 383
Homélie sur la Nativité et la
Dormition : 80

JEAN MOSCHUS
Le Pré spirituel : 12

JEAN SCOT
Commentaire sur l'Évangile de
Jean : 180
Homélie sur le Prologue de Jean :
151

JÉRÔME

Apologie contre Rufin : 303
Commentaire sur Jonas : 323
Commentaire sur S. Matthieu : 242
et 259
Débat entre un Luciférien et un
Orthodoxe : 473
Homélie sur Marc : 494

JONAS D'ORLÉANS
Le Métier de roi : 407

JULIEN DE VÉZELAY
Sermons : 192 et 193

LACTANCE
De la mort des persécuteurs : 39
(2 vol.)
Épître des Institutions divines :
335
Institutions divines, I : 326
— II : 337
— IV : 377
— V : 204 et 205
La Colère de Dieu : 289
L'Ouvrage du Dieu créateur : 213
et 214

LÉON LE GRAND
Sermons, 1-19 : 22 bis
— 20-37 : 49 bis
— 38-64 : 74 bis
— 65-98 : 200

LÉONCE DE CONSTANTINOPE
Homélie pascale : 187

LIVRE DES DEUX PRINCIPES : 198

LIVRE D'HEURES DU SINAI : 486

PSEUDO-MACAIRE
Œuvres spirituelles, I : 275

MANUEL II PALÉOLOGUE
Entretien avec un musulman : 115

MARC LE MOINE
Traités : 445 et 455

MARIUS VICTORINUS
Traités théologiques sur la Trinité :
68 et 69

MAXIME LE CONFESSEUR
Centuries sur la Charité : 9

MÉLANIE, voir VIE

MÉLITON DE SARDES
Sur la Pâque : 123

MÉTHODE D'OLYMPÉ
Le Banquet : 95

NERSÈS SÏNORHALI
Jésus, Fils unique du Père : 203

NICÉTAS STÉTHATOS
Opuscules et Lettres : 81

NICOLAS CABASILAS
Explication de la divine liturgie :
4 bis
La Vie en Christ : 355 et 361

NIL D'ANCIÈRE
Commentaire sur le Cantique des
Cantiques, I : 403

OPTAT DE MILÈVE

Traité contre les donatistes,
— I-II : 412
— III-VII : 413

ORIGÈNE
Commentaire sur le Cantique : 375
et 376
Commentaire sur S. Jean,
— I-V : 120 bis
— VI-X : 157
— XIII : 222
— XIX-XX : 290
— XXVIII et XXXII : 385
Commentaire sur S. Matthieu, X-
XI : 162
Contre Celse : 132, 136, 147, 150 et
227
Entretien avec Héraclide : 67
Homélie sur la Genèse : 7 bis
Homélie sur l'Exode : 321
Homélie sur le Lévitique : 286 et
287
Homélie sur les Nombres,
— I-X : 415
— XI-XIX : 442
— XX-XXVIII : 461
Homélie sur Josué : 71
Homélie sur les Juges : 389
Homélie sur Samuël : 328
Homélie sur les Psaumes 36 à 38 :
411
Homélie sur le Cantique : 37 bis
Homélie sur Jérémie : 232 et 238
Homélie sur Ézéchiel : 352
Homélie sur S. Luc : 87
Lettre à Africanus : 148
Philocalie : 226 et 302
Traité des principes : 252, 253, 268,
269 et 312

PACIEN DE BARCELONE
Écrits : 410

PALLADIUS
Dialogue sur la vie de Jean
Chrysostome : 341 et 342

PAMPHILE, EUSÈBE DE CÉSARÉE
Apologie pour Origène : 464 et 465

Passion de Perpétue et de Félicité
suivi des Actes : 417

PATRICK
Confession : 249
Lettre à Coroticus : 249

PAULIN DE PELLA
Poème d'action de grâces : 209
Prière : 209

PHILON D'ALEXANDRIE
La Migration d'Abraham : 47

PSEUDO-PHILON
Les Antiquités bibliques : 229 et
230
Prédications synagogales : 435

PHILOXÈNE DE MABBOUG
Homélie : 44

- PIERRE DAMIEN
Lettre sur la toute-puissance divine : 191
- PIERRE DE CAVA (voir GRÉGOIRE LE GRAND)
- PIERRE DE CELLE
L'École du cloître : 240
- POLYCARPE DE SMYRNE
Lettres et Martyre : 10 bis
- PTOLÉMÉE
Lettre à Flora : 24 bis
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE :
161 QUESTIONS D'UN PAÏEN À UN CHRÉTIEN : 401 et 402
- QUODVULTDEUS
Livre des promesses : 101 et 102
- LA RÈGLE DU MAÎTRE : 105-107
- LES RÈGLES DES SAINTS PÈRES : 297 et 298
- RICHARD DE SAINT-VICTOR
Les Douze Patriarches : 419
La Trinité : 63
- RICHARD ROLLE
Le Chant d'amour : 168 et 169
- RITUELS
Rituel cathare : 236
Trois antiques rituels du Baptême : 59
- ROMANOS LE MÉLODE
Hymnes : 99, 110, 114, 128, 283
- RUFIN D'AQUILÉE
Les Bénédiction des patriarches : 140
- RUPERT DE DEUTZ
Les Œuvres du Saint-Esprit,
— I-II : 131
— III-IV : 165
- SALVIEN DE MARSEILLE
Œuvres : 176 et 220
- SCOLIES ARIENNES SUR LE CONCILE D'AQUILÉE : 267
- SOCRATE DE CONSTANTINOPLE
Histoire ecclésiastique, I : 477
— II-III : 493
- SOZOMÈNE
Histoire ecclésiastique,
— I-II : 306
— III-IV : 418
— V-VI : 495
- SULPICE SÉVÈRE
Chroniques : 441
Vie de S. Martin : 133-135
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE
Catéchèses : 96, 104 et 113
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51 bis
Hymnes : 156, 174 et 196
Traité théologiques et éthiques : 122 et 129
- SYMÉON LE STUDITE
Discours ascétique : 460
Targum du Pentateuque : 245, 256, 261, 271 et 282
- TERTULLIEN
A son épouse : 273
La Chair du Christ : 216 et 217
Contre Hermogène : 349
Contre les valentiniens : 280 et 281
Contre Marcion,
— Livre I : 365
— II : 368
— III : 399
— IV : 456
— V : 483
De la patience : 310
De la prescription contre les hérétiques : 46
Exhortation à la chasteté : 319
Le Mariage unique : 343
La Pénitence : 316
La Pudicité : 394 et 395
Les Spectacles : 332
La Toilette des femmes : 173
Traité du Baptême : 35
Le Voile des vierges : 424
- THÉODORET DE CYR
Commentaire sur Isaïe : 276, 295 et 315
Correspondance : 40, 98, 111 et 429
Histoire ecclésiastique, I-II : 501
Histoire des moines de Syrie : 234 et 257
Thérapeutique des maladies helléniques : 57 (2 vol)
- THÉODOTE
Extraits (Clément d'Alex.) : 23
- THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolycus : 20
- TYCONIUS
Livre des Règles : 488
- VICTORIN DE POETOVIO
Sur l'Apocalypse et autres écrits : 423
- VIE D'OLYMPIAS : 13 bis
- VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
- VIE DES PÈRES DU JURA : 142

SOUS PRESSE

BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons sur le Cantique**. Tome V. R. Fassetta, P. Verdeyen.
FAUSTIN et MARCELLIN, **Supplique aux empereurs**. A. Canellis.

JÉRÔME, **Trois vies de moines**. P. Leclerc, E. Morales, A. de Vogüé.
Commentaire de la Paraphrase chrétienne du Manuel d'Épictète. M. Spaumeut.
LACTANCE, **Institutions divines**. Livre VI. Tome VI. C. Ingreneau.
JUSTIN, **Apologie**. C. Munier
PHILOXÈNE DE MABBOUG, **Homélie**. 2^e éd. E. Lemoine (†), R. Lavenant.
SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, **Histoire ecclésiastique**. Livres IV-VI. Tome III.
P. Périchon (†), P. Maraval.
SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, **Histoire ecclésiastique**. Livres VII et Index. Tome IV.
P. Périchon (†), P. Maraval.
SULPICE SÉVÈRE, **Dialogues**. Gallus. J. Fontaine.

PROCHAINES PUBLICATIONS

AMBROISE DE MILAN, **Caïn et Abel**. M. Ferrari, L. Pizzolato, M. Poirier.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE, **Le Salut du riche**. P. Descourtieux, C. Nardi.
CLÉMENT D'ALEXANDRIE, **Stromate III**. A. Le Boulluec.
[ÉVAGRE LE PONTIQUE], **Chapitres des disciples d'Évagre**. P. Géhin.
GRÉGOIRE LE GRAND, **Homélie sur l'Évangile**. Livre II. Tome II. R. Étaix (†), B. Judic, C. Morel (†).
HILAIRE DE POITIERS, **Commentaire sur les Psaumes**. P. Descourtieux.
JEAN CHRYSOSTOME, **Discours contre les juifs**. R. Brändle, W. Pradels.
JEAN CHRYSOSTOME, **Lettres d'exil**. R. Delmaire, A.-M. Malingrey (†).
JEAN DE BOLNISI, **Homélie**. S. Verhelst.
NICÉPHORE BLEMMYDÈS, **Traité**. M. Stavrou.
NIL D'ANCYRE, **Commentaire sur le Cantique**. Tome II. M.-G. Guérard.
ORIGÈNE, **Exhortation au martyre**. C. Morel (†), C. Noce.
SOZOMÈNE, **Histoire ecclésiastique**, Livres VII-IX. Tome IV. L. Angliviel de la Baunelle, A.-J. Festugière (†), B. Grillet, G. Sabbah.
TERTULLIEN, **Le Manteau**. M. Turcan.
THÉODORET DE CYR, **Sur la Trinité et Sur l'Incarnation**. J.-N. Guinot.

RÉIMPRESSIONS PRÉVUES EN 2006

- 37 bis. ORIGÈNE, **Homélie sur le Cantique**. O. Rousseau.
42. JEAN CASSIEN, **Conférences**. Tome I. E. Pichery.
54. JEAN CASSIEN, **Conférences**. Tome II. E. Pichery.
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE, **Catéchèses**. Tome I. B. Krivochéine, J. Paramelle.
201. **Évangile de Pierre**. M. G. Mara
222. ORIGÈNE, **Commentaire sur S. Jean**. Tome III. C. Blanc.
226. ORIGÈNE, **Philocalie** 21-27. É. Junod.
278. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, **Stromate V**. Tome I. A. Le Boulluec.
414. BERNARD DE CLAIRVAUX, **Sermons sur le Cantique**. Tome I. R. Fassetta, P. Verdeyen.

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE

publiées sous la direction de

R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX

Texte original et traduction française

1. Introduction générale, De officio mundi. R. Arnaldez.
2. Legum allegoriae. C. Mondésert.
3. De cherubim. J. Gorez.
4. De sacrificiis Abelis et Caini. A. Méasson.
5. Quod deterius potiori insidiari soleat. I. Feuer.
6. De posteritate Caini. R. Arnaldez.
- 7-8. De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis. A. Mosès.
9. De agricultura. J. Pouilloux.
10. De plantatione. J. Pouilloux.
- 11-12. De ebrietate. De sobrietate. J. Gorez.
13. De confusione linguarum. J.-G. Kahn.
14. De migratione Abrahami. J. Cazeaux.
15. Quis rerum divinarum heres sit. M. Harl.
16. De congressu eruditionis gratia. M. Alexandre.
17. De fuga et inventione. E. Starobinski-Safran.
18. De mutatione nominum. R. Arnaldez.
19. De somniis. P. Savinel.
20. De Abrahamo. J. Gorez.
21. De Iosepho. J. Laporte.
22. De vita Mosis. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel.
23. De Decalogo. V. Nikiprowetzky.
24. De specialibus legibus. Livres I-II. S. Daniel.
25. De specialibus legibus. Livres III-IV. A. Mosès.
26. De virtutibus. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel, P. Delobre.
27. De praemiis et poenis. De execrationibus. A. Beckaert.
28. Quod omnis probus liber sit. M. Petit.
29. De vita contemplativa. F. Dauraas, P. Miquel.
30. De aeternitate mundi. R. Arnaldez, J. Pouilloux.
31. In Flaccum. A. Pelletier.
32. Legatio ad Caium. A. Pelletier.
33. Quaestiones in Genesim et in Exodum. Fragmenta graeca. F. Petit.
- 34A. Quaestiones in Genesim, I-II (e vers. armen.). Ch. Mercier.
- 34B. Quaestiones in Genesim, III-IV (e vers. armen.) Ch. Mercier, F. Petit.
- 34C. Quaestiones in Exodum, I-II (e vers. armen.) A. Terian.
35. De Providentia, I-II. M. Hadas-Lebel.
36. Alexander vel De animalibus (e vers. armen.) A. Terian.



L'ARCHE
ÉDITIONS

87350 PANAZOL
(France)

N° Imprimeur : 5047050-05

Dépôt légal : Avril 2006

N° éditeur : 13765